



**HAL**  
open science

# Entrelacs chiprois. Essai sur les lettres et la vie intellectuelle dans le royaume de Chypre (1191-1570)

Gilles Grivaud

► **To cite this version:**

Gilles Grivaud. Entrelacs chiprois. Essai sur les lettres et la vie intellectuelle dans le royaume de Chypre (1191-1570). Moufflon Publications, 360 p., 2009. hal-04605936

**HAL Id: hal-04605936**

**<https://normandie-univ.hal.science/hal-04605936v1>**

Submitted on 9 Jul 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

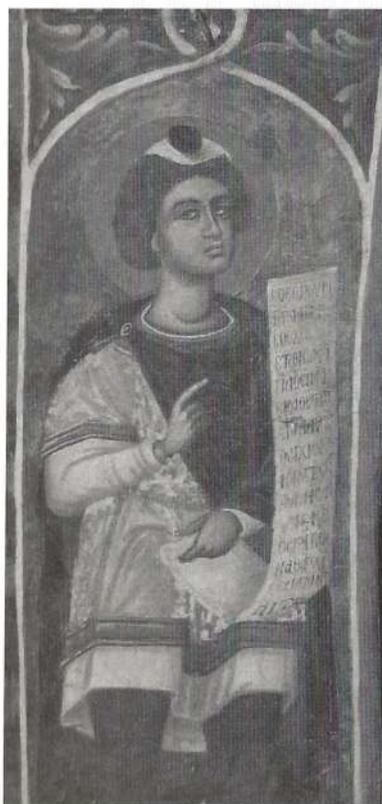
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

# ENTRELACS CHIPROIS

ESSAI SUR LES LETTRES  
ET LA VIE INTELLECTUELLE  
DANS  
LE ROYAUME DE CHYPRE 1191 – 1570



Gilles Grivaud

MOUFFLON PUBLICATIONS 2009



## SUR L'AUTEUR

Gilles Grivaud a accompli ses études à l'Université Jean Moulin-Lyon III et à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris). Ancien membre de l'École française d'Athènes, il a soutenu son Habilitation à diriger des recherches à l'Université Paris I-Panthéon-Sorbonne. Il est actuellement professeur d'histoire médiévale à l'Université de Rouen.

Sa thèse de doctorat d'histoire fut consacrée à un sujet d'histoire rurale : *Villages désertés à Chypre (fin XII<sup>e</sup>-fin XIX<sup>e</sup> siècle)*, Nicosie 1998. Il a publié plusieurs études sur l'histoire de Chypre, dont trois volumes de sources éclairant l'histoire de l'île au bas Moyen Âge et à la Renaissance : *Excerpta Cypria Nova. Voyageurs occidentaux à Chypre au XV<sup>e</sup> siècle*, Nicosie 1990 ; Pietro Valderio, *La guerra di Cipro*, Nicosie 1996 (en collaboration avec Nasa Patapiou) ; *Cyprus 1542. The Great Map of the Island by Leonida Attar*, Nicosie 2006 (en collaboration avec Francesca Cavazzana Romanelli). Il est également à l'origine des actes du colloque *Identités croisées en un milieu méditerranéen : le cas de Chypre (Antiquité-Moyen Âge)*, Mont Saint-Aignan 2006 (en collaboration avec Sabine Fourier).

Par ailleurs, ses intérêts le portent vers des questions d'historiographie propres à l'aire néohellénique, ayant assuré l'édition de trois volumes : *La diaspora hellénique en France*, Athènes 2000 ; *Le(s) mishellénisme(s)*, Athènes 2001 ; *Byzantina et Moderna. Mélanges en l'honneur d'Hélène Antoniadis-Bibicou*, Athènes 2007 (en collaboration avec Socrate D. Petmezas).

## REMERCIEMENTS

Cette publication a été réalisée dans le cadre du colloque « Le butin intellectuel de Chypre (1400-1600) », qui s'est déroulé à l'Université de Chypre, du 12 au 15 novembre 2009. L'organisation scientifique en a été assurée par Evelien Chayes, en collaboration avec le groupe de recherches *Cinquecento plurale*, sous le patronage du Ministère des Affaires étrangères de la République de Chypre. Ont également apporté leur soutien financier et leur collaboration : le Département d'Études françaises et de Langues vivantes, le Département de Lettres classiques et de Philosophie, et le Département d'Histoire et d'Archéologie de l'Université de Chypre ; l'Université d'Utrecht ; la Fondation Costas et Rita Severis ; l'Ambassade d'Italie à Chypre. Nous exprimons également notre gratitude à Théodore Papadopoullos et à la Fondation de l'Archevêque Makarios III.

PRÉFACE 5

INTRODUCTION 11

I. LE CADRE HISTORIQUE DE LA PRODUCTION LITTÉRAIRE 19

*Les langues et leur pratique* 19

Le grec 20

Le français 23

Le latin 25

L'italien 27

Une société polyglotte ? 28

*La question de l'enseignement* 33*Usages et formes de la culture écrite* 43*Quelle commande, quels commanditaires ?* 50*Au gré des courants : réception, diffusion, transmission* 59

D'Orient et d'Occident 61

Quelle circulation des idées et des manuscrits ? 77

Chypre, relais des cultures 85

II. UNE PREMIÈRE MATURITÉ : DE LA *CHRONIQUE D'ERNOUL*  
AU RÉGNE DE HUGUES IV 93*La tradition historique durant le long XIII<sup>e</sup> siècle* 95

L'ombre du maître 96

Les *Continuations* de Guillaume de Tyr et la *Chronique d'Ernoul* 98Les *Annales de l'Orient latin* 102

D'autres chroniqueurs ? 103

Gérard de Montréal et les *Gestes des Chiprois* 104Une moisson de notices marginales et de petites chroniques grecques  
(du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle) 113*La littérature juridique aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles* 117

Le traité de philosophie politique de Thomas d'Aquin 118

Les *Assises* du royaume de Jérusalem et du royaume de Chypre 122Le *Livre au Roi* 124Le *Livre de Jean d'Idelin* 125Le *Livre de Geoffroy Le Tort* 129

Publié en 2009 par Moufflon Publications  
3A Agios Kassianos  
1017 Nicosie, Chypre  
www.moufflonpublications.com

Droit d'auteur © 2009 Gilles Grivaud

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés,  
réservés pour tous les pays.

No part of this book may be reproduced or transmitted in any form by any means,  
electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise, without  
the prior permission of the publisher.

ISBN 978993642298

*Illustration de couverture :*

*Le prophète Daniel, église Saint-Jean Baptiste, Askas, Chypre.*  
*avec l'aimable autorisation de Son Éminence Isaïas, évêque de Tamassos, Orini.*  
*Photo par Gilles Grivaud.*

Composition et maquette : Marcia Dallas - imagedesign@cytanet.com.cy  
Imprimé et relié par IMPRINTA : mch@imprinta.com.cy

Le Livre de Jacques d'Ibelin	129
La Clef des Assises	130
Le Livre des Assises des Bourgeois	130
Le Saterian de Guillaume de Saint-Étienne	135
La tradition juridique au XIV <sup>e</sup> siècle	136
Les Lois grecques et le Vatic. Palat. Gr. 367	137
Les Livres du Plédéant et du Plaidoyer	140
Les lendemains de la révolution de 1369	140
La littérature généalogique	141
<i>Un homme universel : Philippe de Novare</i>	143
L'œuvre littéraire	146
L'œuvre juridique	152
L'œuvre morale	154
Philippe de Novare, témoin de la culture de son époque	159
<i>La littérature morale et la philosophie</i>	160
La Dime de Pénitance de Jean de Journy	160
Entre religion et philosophie	164
Le goût pour la didascalie : le <i>Spaneas</i> chypriote	167
Georges Lapithès	168
<i>L'énigmatique Cycle des Passions du Christ</i>	172
<b>Romans byzantins et romans arthuriens</b>	175
<b>Une tradition poétique ininterrompue</b>	179
<b>III. SOUS LE SIGNE DE L'INQUIÉTUDE : DES CROISADES DE PIERRE I<sup>er</sup> À LA GUERRE CIVILE</b>	185
<i>La tradition historique durant le XV<sup>e</sup> siècle</i>	186
L'Exègèsis de Léontios Machairas	186
Une petite chronique anonyme en français	201
La chronique de Georges Bustron	203
La chronique de fr. Christophoro de Chypre	208
<i>L'élargissement du champ poétique</i>	210

<b>IV. LES FEUX D'UNE RENAISSANCE TARDIVE</b>	219
<i>Le chansonnier pétrarquiste</i>	223
<i>Le traité de Francesco Attar</i>	235
<i>Venise et la traduction des Assises de Jérusalem</i>	240
<i>Michele Membre, un drogman au service de Venise</i>	245
<i>La renaissance historiographique du XVI<sup>e</sup> siècle</i>	248
<i>Florio Bustron et son Histoire de Chypre</i>	257
<i>Le texte perdu de Salomon Rodinos</i>	269
<i>Le chant sur le siège de Malte</i>	271
<i>Autour de la guerre de Chypre (1570-1571)</i>	272
<i>Étienne de Lusignan</i>	287
<b>CONCLUSION</b>	301
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	305
<b>INDEX NOMINUM</b>	337

## PRÉFACE

Depuis l'Antiquité, les pays riverains de la Méditerranée constituent des espaces ouverts à la circulation des hommes, des idées et des marchandises ; les échanges effectués d'une rive à l'autre ont fasciné des générations entières d'archéologues, d'historiens et d'anthropologues qui, avec les outils propres à leurs disciplines, ont analysé les rythmes et les modalités de circulation des biens matériels ou culturels. Dans ce concert, Chypre est devenue un terrain d'études particulièrement fécond car, dès la préhistoire, l'île a formé une étape sur les voies maritimes liant le Levant à l'Occident ; en témoignent les nombreux ouvrages et colloques présentant l'île comme un carrefour naturel... « *entre Orient et Occident* », pour reprendre la formule consacrée.

Le déterminisme géographique n'a pourtant guère été invoqué pour appréhender l'histoire de la civilisation de Chypre au Moyen Âge ; pour s'en convaincre, il suffit de constater la rareté des études traitant, de manière spécifique, la question des dynamiques culturelles à l'époque byzantine ou, plus tard, durant la période de la domination latine. À l'exception notoire de Nicolas Iorga et de Théodore Papadopoullos, le sujet a été délaissé jusqu'aux années 1990 et ce silence semble découler d'approches paralysées par les réflexions élaborées au sein d'écoles historiographiques antagoniques, chacune s'attachant à reconnaître des caractères ethniques purs et authentiques dont les contours ne pouvaient tolérer le principe de l'altération. La littérature produite sur l'île durant les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles n'a cessé d'affirmer l'intangibilité des traits culturels constitutifs des identités contemporaines, alors que, à l'évidence, un des caractères majeurs de l'histoire de Chypre résulte de la dynamique provoquée par sa situation d'île-frontière.

Cet état de la réflexion sur l'histoire culturelle de la Chypre médiévale était assurément lié à l'environnement politique qui a façonné l'histoire de l'hellénisme après 1821, partagé entre la construction d'une nation moderne centralisée et la reconnaissance de ses expressions périphériques. En outre, quels que soient les problèmes spécifiques à la construction de l'identité grecque contemporaine, l'appréhension générale de la vie culturelle dans l'Orient latin a, elle aussi, été conditionnée par des lectures insistant sur la dimension religieuse inhérente à l'idéologie des croisades. Par leur violence et leur intransigeance, les Francs auraient empêché l'épanouissement des échanges avec leurs voisins musulmans, byzantins ou chrétiens d'Orient, interdisant la circulation des hommes et des textes si caractéristique de la situation observée dans la péninsule ibérique, où, pourtant, la *Reconquista* ne s'avérait pas moins brutale dans ses achèvements. Fort heureusement, les historiens de l'art surent s'écarter d'approches réductrices à propos des jeux

d'influence, fondant leurs travaux sur l'examen des vestiges matériels de la civilisation franque en Palestine.

Depuis le début des années 1990, ces perspectives ont été progressivement renversées, sans doute sous les effets de l'accélération de la mondialisation des rapports économiques et culturels ; désormais, la question des emprunts, des échanges ou de la circulation de modèles dans l'Orient des croisades suscite la tenue régulière de rencontres scientifiques, lors desquelles des spécialistes de disciplines diverses confrontent les sources pour saisir le sens des relations établies entre communautés de cultures distinctes<sup>1</sup>. Chypre n'échappe pas à cette règle, car la place tenue par le royaume franc ne cesse d'être réévaluée dans l'histoire des relations entre l'Occident et le Proche-Orient<sup>2</sup>. C'est assurément dans ce courant de pensée que le présent ouvrage s'insère.

Cet essai sur les lettres et la vie intellectuelle dans le royaume de Chypre sous la domination latine a été rédigé en deux ans (1991-1992), à la demande de Théodore Papadopoulos qui l'a publié dans le cinquième volume de la magistrale *Histoire de Chypre* qu'il dirige<sup>3</sup>. Le chapitre est paru en 1996, en une traduction grecque qu'il n'a pas été possible d'amender avant la publication, et qui avait amputé le texte initial d'une partie annexe consacrée aux cultures des communautés minoritaires<sup>4</sup> ; quelques modifications avaient également été apportées par l'éditeur à propos du rôle joué par Iakovos Diassorinos dans la diffusion de la culture grecque à Chypre durant les années 1550-1560<sup>5</sup>. Du chapitre initial fut tirée une version

1. Parmi les colloques les plus féconds, on retiendra : *East and West in the Crusader States*, K. Ciggaar, A. Davids, H. Teule éds, Louvain 1996 ; *Die Kreuzfahrerstaaten als multikulturelle Gesellschaft. Einwanderer und Minderheiten im 12. und 13. Jahrhundert*, H. E. Mayer, E. Müller-Luckner éds, Munich, 1997 ; *East and West in the Crusader States II*, K. Ciggaar, H. Teule éds, Louvain 1999 ; *Occident et Proche-Orient : contacts scientifiques au temps des croisades*, I. Draelants, B. van den Abeele éds, Turnhout 2000 ; *East and West in the Crusader States III*, K. Ciggaar, H. Teule éds, Louvain 2003 ; *Diplomatics in the Eastern Mediterranean 1000-1500: Aspects of Cross-Cultural Communication*, A. D. Beihammer, M. G. Parani, C. D. Schabel éds, Leyde-Boston 2008.

2. *Les Lusignans et l'Outre-mer*, C. Mutaïan éd., Poitiers-Lusignan 1993 ; *Cyprus and the Crusades*, N. Coureas, J. Riley-Smith éds, Nicosie 1995 ; *Chypre et la Méditerranée orientale*, Y. Ioannou, F. Métral, M. Yon éds, Lyon, 2000 ; *Identités croisées en un milieu méditerranéen : le cas de Chypre (Antiquité-Moyen Âge)*, S. Fourrier, G. Grivaud éds, Mont Saint-Aignan 2006 ; on peut y adjoindre deux récents colloques qui se sont déroulés à l'Université de Chypre : *The Age of Philippe de Mézières. Fourteenth Century Piety and Politics between France, Venice and Cyprus* (10-14 juin 2009), et *Chypre au pluriel du Quattrocento et du Cinquecento : la récolte littéraire et intellectuelle* (12-15 novembre 2009).

3. Il est paru sous le titre « Πνευματικός βίος. Γραμματολογία », dans *Ιστορία της Κύπρου Ε'. Μεσαιωνικό βασίλειο. Ενετοκρατία Β'*, Th. Papadopoulos éd., Nicosie 1996, p. 863-1207 + 9 pl.

4. L'essentiel de cet annexe a été inséré à l'étude « Les minorités orientales à Chypre aux époques médiévale et moderne », dans *Chypre et la Méditerranée orientale* [cité supra n. 2], p. 43-70.

5. Th. Papadopoulos ayant lui-même traité le sujet dans le volume précédent : « Γκόσβος Διαιοσφινός », dans *Ιστορία της Κύπρου Δ. Μεσαιωνικό βασίλειο. Ενετοκρατία*, Th. Papadopoulos éd., Nicosie 1995, p. 537-542.

anglaise abrégée couvrant la période 1191-1374, et qui fut intégrée au volume de synthèse édité par Angel Nicolaou-Konnari et Chris Schabel<sup>6</sup>. Enfin, les pages consacrées à Étienne de Lusignan ont été reproduites en introductions aux récentes réimpressions des deux ouvrages que le dominicain a composés sur Chypre<sup>7</sup>.

Le lecteur aura compris que le texte proposé dans ce volume possède déjà sa propre histoire et qu'il est le fruit de recherches inscrites dans le temps. Son principal caractère est d'aborder la littérature et la vie intellectuelle comme un champ spécifique, qui prend tout son sens une fois replacé dans le cadre social et événementiel déterminant sa formation, indépendamment des langues d'expression. Considérant en effet que les Francs et les Grecs partagent des conditions économiques et politiques communes, et que leurs destinées sont étroitement liées entre 1191 et 1570, il paraît logique de repérer dans la littérature sauvegardée les traces de leurs préoccupations intellectuelles, morales et spirituelles, car la voie tracée par les historiens de l'art, tels Doula Mouriki et Annemarie Weyl Carr, devait trouver une résonance dans la culture écrite.

L'essai, conçu il y a dix-huit ans, n'a pas été refondu et les références bibliographiques renvoient aux sources et études publiées avant 1993. Fondamentalement, l'approche reposait sur une analyse serrée du contenu des sources, et, avec l'appui de la littérature secondaire disponible, visait à proposer des thèmes de réflexion propres à chaque période chronologique, de manière à en souligner les caractères originaux. En identifiant des genres littéraires et en suivant leurs évolutions sur une durée de quatre siècles, une histoire de la culture écrite dans le royaume de Chypre et le *Regno di Cipro* pouvait être dessinée afin de restituer la dimension dynamique des relations culturelles entre les communautés. Par ce biais, l'étude espérait contribuer à l'esquisse d'une histoire de la civilisation chypriote médiévale et renaissante où, de manière idéale, elle se serait emboîtée à d'autres études parallèles sur l'histoire de l'architecture, de la peinture, de la musique et des sciences. Les pages qui suivent ne sauraient donc être considérées comme celles d'une histoire littéraire au sens classique du terme ; on ne doute pas des progrès que pourraient apporter à la réflexion les techniques propres aux analyses textuelles (en premier lieu une étude systématique fondée sur l'intertextualité).

6. Publié sous le titre « Literature », dans *Cyprus, Society and Culture 1191-1369*, A. Nicolaou-Konnari, C. Schabel éds, Leyde-Boston 2005, p. 219-284.

7. Étienne de LUSIGNAN, *Chorographia, et brevis Historia universalis dell'Isola di Cipro principiando al tempo di Noè per in sino al 1572* (Bologne 1573), Nicosie [Κυπριολογική Βιβλιοθήκη 10 A] 2004, p. [3]-[15], et *Description de toute l'isle de Chypre* (Paris 1580), Nicosie [Κυπριολογική Βιβλιοθήκη 10 B] 2004, p. iii-xiv.

Les résultats de l'enquête sont parfois exprimés sous forme d'hypothèses ou de questions laissées en suspens. Loin d'esquiver la complexité de sujets dévoilés par une information fuyante ou par un texte isolé, il importait davantage de formuler des interrogations révélant les alternatives qui s'offraient aux acteurs de la culture écrite et à leurs publics. Les occurrences permettant de résoudre certaines énigmes demeurent assez rares en définitive. À nos yeux, l'essentiel tenait – et tient toujours – à reconstituer les champs du possible, les variations de mouvement suggérant les directions potentielles que purent emprunter les dynamiques culturelles.

Depuis 1993, la matière nourrissant l'étude de la littérature et de la vie intellectuelle dans le royaume de Chypre n'a cessé de se renouveler et de s'enrichir. Il convient d'abord de saluer l'important travail d'édition de sources littéraires accompli ces dernières années qui donne accès à des textes de référence répondant aux critères de la critique scientifique contemporaine ; désormais, les œuvres de Philippe de Novare, du Templier de Tyr, de Jean de Journy, de Jean d'Idelin, de Léontios Machairas, de Georges Bustron, du chroniqueur anonyme du XV<sup>e</sup> siècle et de Pietro Valderio ont trouvé une forme définitive, ouvrant la voie à des travaux de critique textuelle que ne permettaient pas les versions établies auparavant<sup>8</sup>.

Parallèlement, un corpus important de sources documentaires a été publié, au premier rang desquelles il convient de citer le répertoire de manuscrits grecs datés établi par Costas Constantinidès et Robert Browning, qui systématise les recherches accomplies par Jean Darrouzès<sup>9</sup>. Dans une perspective similaire, Alexander Beihammer a donné une précieuse édition des actes de la chancellerie grecque des Lusignan qui remplace le travail ancien de Spyridon Lambros et lève plusieurs interrogations sur les conditions éclairant la formation du recueil composite du *Vatic. Palat. gr. 367*<sup>10</sup>. Enfin, la littérature canonique produite par l'Église latine de Chypre a, elle aussi, obtenu des éditions de référence, grâce aux travaux méthodiques de Chris Schabel<sup>11</sup>.

Parmi les études marquantes des dernières années, plusieurs viennent approfondir des thèmes traités dans cet essai. On pense en particulier aux publications d'Angel Nicolaou-Konnari et de Laura Minervini qui éclairent

les pratiques langagières<sup>12</sup>, et à la thèse de Daniele Baglioni, qui pénètre au cœur des phénomènes d'emprunts lexicaux et phonétiques en employant les techniques propres à l'analyse linguistique afin de restituer des formes prises par l'acculturation au cours du XV<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>. La question de la diffusion de la culture écrite a été enrichie par la (re)découverte de notices d'un manuscrit extrait des collections du Patriarcat Œcuménique de Constantinople, où figure un inventaire détaillé de 30 livres déposés dans l'église Saint-Jean Baptiste d'Argaki en 1363<sup>14</sup>. Loin d'être un désert culturel à l'époque latine, comme nombre de lettrés byzantins ou italiens de la Renaissance l'ont prétendu, l'île a abrité des bibliothèques étoffées qui autorisent désormais à présenter Chypre comme un authentique conservatoire de la pensée grecque classique et médiévale<sup>15</sup>.

D'autres travaux récents ont rendu à Georges de Chypre la place éminente qu'il tint dans la renaissance des lettres byzantines de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, et il reste à déterminer les conséquences de son activité littéraire sur le développement et la circulation des idées à Chypre, en prenant appui sur la patiente reconstitution de son œuvre et de son action par Inmaculada Pérez Martín<sup>16</sup>. Au sein de la communauté latine, le rôle tenu par le clergé et plus particulièrement par les ordres mendiants, a conduit Chris Schabel à reconsidérer leur influence dans la diffusion des idées et les discussions théologiques se déroulant dans l'île au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Enfin, la qualité

8. Les références figurent *infra*, dans la bibliographie, p. 311-312.

9. C. N. Constantinidès, R. Browning, *Dated Greek Manuscripts from Cyprus to the Year 1570*, Washington-Nicosie 1993.

10. A. Beihammer, *Griechische Briefe und Urkunden aus dem Zypern der Kreuzfahrerzeit. Die Formularsammlung eines königlichen Sekretärs im Vaticanus Palatinus Graecus 367*, Nicosie 2007.

11. C. Schabel, *The Synodicon Nicosiense and Other Documents of the Latin Church of Cyprus, 1196-1373*, Nicosie 2001 ; également : N. Coureas, C. Schabel, *The Cartulary of the Cathedral of Holy Wisdom of Nicosia*, Nicosie 1997.

12. A. Nicolaou-Konnari, « Η γλώσσα στην Κύπρο κατά τη Φραγκοκρατία (1192-1489) - Μέσο σφραγισμός φαινομένων αλληλεπίδρασης και καθορισμού ενθνικής ταυτότητας », *Βυζαντινάκτα* 15 (1995), p. 349-387, et « Literary Languages in the Lusignan Kingdom of Cyprus in the Thirteenth-Century », *Μολυβδόκωνδουλοπλεκτητής* 7 (2000), p. 7-27 ; L. Minervini, « Tradizioni linguistiche e culturali negli Stati Latini d'Oriente », dans *Medioevo romanzo e orientale. Oralità, scrittura, modelli narrativi*, A. Pioletti, F. Rizzo Nervo éd., Messine 1995, p. 155-172 ; id., « Les contacts entre indigènes et croisés dans l'Orient latin : le rôle des drogman », dans *Romania arabica. Festschrift für Reinhold Kontzi zum 70. Geburtstag*, J. Lüdtke éd., Tübingen 1996, p. 57-62 ; id., « Produzione e circolazione di manoscritti negli stati crociati: biblioteche e scriptoria latini », dans *Medioevo romanzo e orientale. Il viaggio dei testi*, A. Pioletti, F. Rizzo Nervo éd., Messine-Venise 1999, p. 79-96 ; id., « Outremer », dans *Lo spazio letterario del Medioevo. 2. Il Medioevo volgare, vol. I. La produzione del testo*, P. Boitani, M. Mancini, A. Varvaro éd., Rome 2001, p. 611-648 ; id., « Modelli culturali e attività letteraria nell'Oriente latino », *Studi medievali* 43/1 (2002), p. 337-348.

13. D. Baglioni, *La scripta italo-romanza del Regno di Cipro*, Rome 2006.

14. M. Couroupou, P. Géhin, « Nouveaux documents chypriotes », *RÉB* 59 (2001), p. 147-164, 157-158 plus précisément.

15. On peut verser à ce dossier la communication que nous avons présentée au quatrième Congrès international des Études chypriotes (Nicosie, 29 avril-2 mai 2008) : *La bibliothèque de Pietro Carerio, trésorier de l'église Sainte-Sophie (1498)*.

16. I. Pérez Martín, *El patriarca Gregorio de Chipre (ca. 1240-1290) y la transmisión de los textos clásicos en Bizancio*, Madrid 1996.

17. C. Schabel, « Elias of Nabinaux, Archbishop of Nicosia, and the Intellectual History of Later Medieval Cyprus », *Cahiers de l'Institut du Moyen-Âge grec et latin* 68 (1998), p. 35-52.

exceptionnelle du manuscrit musical de Turin ne cesse de susciter des travaux qui tentent d'identifier les flux esthétiques stimulant le renouvellement des expressions dans la culture de cour à l'époque de Janus et de Charlotte de Bourbon<sup>18</sup>. On peut ainsi constater que la recherche a considérablement progressé durant cette dernière décennie, même si le domaine de la littérature religieuse produite par les clercs de l'Église latine de Chypre attend toujours une investigation systématique<sup>19</sup>.

L'initiative de ce volume appartient à Evelien Chayes, et à l'amicale insistance de Chris Schabel, venus relayer le principe de la commande naguère suscitée par Théodore Papadopoullos. Sans l'aide patiente et efficace de Jean-Jacques Colasse, jamais le texte n'aurait trouvé sa forme définitive dans les délais impartis ; je dois aussi à Philippe Trélat maintes remarques relatives à l'actualisation des données bibliographiques. Pour tous ces précieux soutiens, ma gratitude se double d'une profonde reconnaissance.

*Autretot, le 15 septembre 2009*

Dans les échanges culturels entre l'Orient et l'Occident, la place tenue par le mouvement des Croisades et la civilisation de l'Outremer est généralement considérée comme secondaire, surtout quand la vie intellectuelle du royaume de Jérusalem est comparée à celle de l'Espagne du XIII<sup>e</sup> siècle ou à celle de la Sicile à l'époque de Frédéric II. Le manque de contacts entre Francs et Orientaux, le caractère marchand de la société latine, l'absence de centres d'enseignement et la maigre production littéraire caractérisent, aux yeux de la plupart des historiens, les deux siècles de coexistence en Terre sainte<sup>1</sup>.

Pourtant, l'activité des *scriptoria* de Saint-Jean d'Acre au XIII<sup>e</sup> siècle, abordée par Hugo Buchtal, puis étudiée en détail par Jaroslav Folda, oblige à reconsidérer la question de la diffusion des modèles et de leur assimilation par les artistes locaux<sup>2</sup> ; l'enluminure, d'abord hiérosolymitaine, puis aconitaine, prouve qu'une école de peinture originale se développe dans le royaume de Jérusalem, prenant quelques modèles à l'Occident mais recevant davantage de Byzance ; illustrant des manuscrits dont les textes appartiennent à la littérature séculière, cette école exerce à son tour une influence déterminante sur certains ateliers italiens ou français. Dans ce cas précis, le royaume de Jérusalem assure le rôle de relais entre l'Occident et Byzance que d'aucuns lui dénie. Assurée en Terre sainte, cette rencontre des civilisations latines, grecques et orientales devait nécessairement trouver à Chypre un terrain favorable ; Jaroslav Folda le suggérait en 1976 : « [...] *secure and prosperous, therefore, Cyprus appears to have been an ideal location for the support of crusader artistic endeavor at least equivalent to that in the latin Kingdom of Jerusalem* »<sup>3</sup> ; dix ans plus tard, Doula Mouriki confirmait ce point de vue par une étude percutante sur l'évolution de la peinture d'icône

18. Cf. les communications réunies par U. Günther, L. Finscher édés, *The Cypriot-French Repertory of the Manuscript Torino J.II.9*, Neuhausen-Stuttgart 1995 ; en revanche, nous est restée inaccessible la thèse de A. G. Simard, *The Manuscript Torino J. II. 9 : A Late Medieval Perspective on Musical Life and Culture at the Court of the Lusignan Kings at Nicosia*, présentée à l'Université d'Akron (Ohio) en 2005.

19. Dont un aperçu peut être tiré des informations rassemblées par C. Dondi, *The Liturgy of the Canons Regular of the Holy Sepulchre of Jerusalem: a Study and a Catalogue of the Manuscript Sources*, Turnhout 2004.

1. S. Runciman, *A History of the Crusades*, Cambridge 1952-1954, vol. III, p. 489-492 ; J. Richard, *Le royaume latin de Jérusalem*, Paris 1953, p. 349-350, offre un bilan plus nuancé, mettant en relief les progrès enregistrés dans la connaissance des chrétiens d'Orient ; H. E. Mayer, *Geschichte der Kreuzzüge*, Stuttgart 1965, p. 258-260 ; G. N. Bromiley, « Philip of Novara's account of the war between Frederick II of Hohenstaufen and the Ibelins », *Journal of Medieval History* 3 (1977), p. 325 ; C. Cahen, *Orient et Occident au temps des Croisades*, Paris 1983, p. 205-218 ; D. Jacoby, « La littérature française dans les états latins de la Méditerranée orientale à l'époque des croisades : diffusion et création », dans *Essor et fortune de la chanson de geste dans l'Europe et l'Orient latin, Actes du IX<sup>e</sup> Congrès International de la Société Rencesvals pour l'étude des époques romanes (Padoue-Venise 1982)*, Modène 1984, p. 639-646. Plus récemment, l'ouvrage collectif *A History of the Crusades*, K. M. Setton éd., Madison-Londres 1969-1989, 6 vol., n'a consacré aucun chapitre spécifique aux questions de la production littéraire et de la vie intellectuelle dans l'Outremer.

2. H. Buchtal, *Miniature Painting in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Oxford 1957, p. 93-98 ; J. Folda, *Crusader Manuscript Illumination at Saint-Jean d'Acre, 1275-1291*, Princeton 1976, p. 9-23.

3. *Ibid.*, p. 117.

à Chypre au XIII<sup>e</sup> siècle, affirmant : « *Cypriot society had acquired a dynamic cosmopolitan character due to its strategic and commercial importance since the First Crusade* »<sup>4</sup>.

Les conditions permettant de réunir et de confronter des cultures hétérogènes à l'époque médiévale n'apparaissent pas à Chypre pour la première fois en mai 1191, car l'île a toujours entretenu des liens étroits avec la Syrie, la Palestine, l'Égypte, l'Asie Mineure, Constantinople, la Grèce et l'Italie. Théodore Papadopoullos a souligné combien la situation géographique de l'île, au carrefour des mondes byzantin, chrétiens d'Orient ou d'Occident, musulman, contraint Chypre à recevoir de nombreuses influences, certaines étant violemment rejetées, d'autres assimilées au fil du temps<sup>5</sup>. À partir de 1191, l'installation d'une féodalité de type franc légitime l'implantation d'une culture occidentale au cœur de l'ancienne province byzantine. Désormais, les échanges, constatés sur la frange maritime aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, s'ancrent à Nicosie, puis infiltrent l'île entière, de la Messarée jusqu'aux communautés villageoises du Troodos car, au XVI<sup>e</sup> siècle, c'est bien l'esprit de la Renaissance qui anime les artistes décorant l'église Saint-Jean Baptiste à Askas, ou celle du monastère de la Dormition de la Vierge à Kourдали<sup>6</sup>.

Dès lors, l'évolution de la production littéraire à Chypre participe de relations culturelles qui mérite d'être appréhendées de manière plus large, et dont le dynamisme résulte de mouvements de réception et de transmission accomplis par les différents acteurs installés dans l'île. Le principe de la territorialité de la production littéraire implique que soient retenus tous les écrits élaborés ou copiés dans l'île entre 1191 et 1570, indépendamment de leur langue de rédaction, car retenir l'hellénisme pour critère exclusif<sup>7</sup> reviendrait à nier le profond métissage de la société chypriote médiévale, engagé avant la conquête de Richard Cœur de Lion, et dont le processus s'accélère avec l'implantation de familles de souche latine ou chrétienne d'Orient ; on peut légitimement poser la question de savoir si Philippe de Novare, Lombard qui écrit en français à Nicosie, ne marque pas davantage la culture insulaire durant les XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles que son contemporain Georges

de Chypre, brillant lettré qui préfère l'exil de Nicée et de Constantinople pour continuer sa carrière. Par ailleurs, la complexité des stratégies familiales en matière de choix religieux ne permet guère de discerner des identités culturelles claires et stables ; Jean Richard a montré comment, durant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle et pendant la première du XVI<sup>e</sup>, la famille Audeth, originaire de Syrie, donne à l'ordre des Carmes son général en 1523, répartit ses offrandes aux églises catholiques, jacobites ou coptes de Nicosie, tout en signant des testaments rédigés en latin ou en italien<sup>8</sup> ; jusqu'en 1570, le sentiment de l'identité religieuse transgresse les lois de la stricte appartenance communautaire : la civilisation de l'île et sa production littéraire à l'époque latine ne peuvent être appréciées hors d'un plurilinguisme qui enfouit ses racines dans un terreau d'enchevêtrements religieux et culturels déroutants pour qui cherche des repères identitaires immobiles.

Polyglotte, la littérature écrite à Chypre, entre 1191 et 1570, présente aussi un aspect polymorphe. Plusieurs genres dominent les lettres médiévales<sup>9</sup> ; on remarque, en premier lieu, l'impressionnante collection de manuscrits grecs (près de trois cents) à contenu hagiographique, homilétique et canonique, qui témoigne de l'inlassable activité de copiste ou de bibliothécaire des moines, et confirme combien la culture autochtone demeure imprégnée du sentiment religieux et de l'appartenance à la civilisation orthodoxe ; en revanche, la littérature grecque d'expression laïque offre un nombre limité de textes, assurant une production permanente dans le domaine de la littérature juridique, de la poésie et du récit historique. Les lettres franques s'affirment davantage marquées par une laïcisation de leur contenu : le XIII<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XIV<sup>e</sup> concilient l'affirmation d'une école juridique, le développement d'une tradition historique et morale, l'ébauche d'une ouverture sur la réflexion philosophique, qui se dégage progressivement du prosélytisme lié à l'idéologie des Croisades ; la littérature religieuse latine, mal connue et à peine étudiée, semble se concentrer autour de textes canoniques ou de récits hagiographiques. Quant aux communautés chrétiennes d'Orient, les bribes d'informations sauvegardées confirment l'enracinement des groupes minoritaires dans leurs pratiques rituelles et confessionnelles.

En matière d'histoire littéraire chypriote médiévale, les résultats de la recherche montrent que maints progrès doivent être réalisés avant d'atteindre des conclusions définitives. Le plus souvent, les études séparent la production en langue grecque de celle rédigée en français, en latin ou en italien, créant

4. D. Mouriki, « Thirteenth-Century Icon Painting in Cyprus », *The Griffon* 1-2 (1985-1986), p. 9-112, p. 60 pour la citation.

5. Th. Papadopoullos, « Chypre : frontière ethnique et socio-culturelle du monde byzantin », dans *XV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines, Rapports et co-rapports*, Athènes 1976, vol. V/5, p. 1-51.

6. A. & J. Stylianou, *The Painted Churches of Cyprus, Treasure of Byzantine Art*, Londres 1985<sup>2</sup>, p. 141-150, 289-290.

7. Cf. la définition formulée par G. P. Savvidis pour affirmer que le contenu d'une recherche sur la production insulaire contemporaine doit examiner « [...] *Έργα Κυπρίων από ζων στην Κύπρο, γραμμένα στη νεοελληνική είτε στο κυπριακό ιδίωμα* », cf. son introduction à L. Zafeiriou, *Η νεότερη Κυπριακή λογοτεχνία*, Nicosie 1991, p. 11.

8. J. Richard, « Une famille de "Vénitiens blancs" dans le royaume de Chypre au XV<sup>e</sup> siècle : les Audeth et la seigneurie du Marethasse », *Rivista di studi bizantini e slavi* 1 (1981), p. 89-129.

9. Étant entendu que cette étude se penche essentiellement sur l'examen des littératures d'expression laïque, laissant de côté l'analyse des différentes littératures religieuses.

d'artificielles barrières, davantage révélatrices de la perspective des historiens de la littérature que de celle des auteurs étudiés. Toutes les *Histoires* de la littérature byzantine ou de la littérature néo-hellénique consacrent un ou plusieurs paragraphes à la traduction grecque du *Livre des Assises des Bourgeois*, à l'*Exègèsis* de Léontios Machairas ou aux poèmes d'amour pétrarquaisants ; dans ces cas précis, la littérature chypriote est présentée comme un rameau indépendant de la littérature grecque, dont les relations avec la culture franque locale sont à peine effleurées<sup>10</sup>. Les études des savants chypriotes observent plusieurs articulations entre les lettres grecques et les lettres franques, surtout par souci d'expliquer la spécificité chypriote en regard d'une production « nationale » grecque prise en référent<sup>11</sup>. Du côté des *Histoires* de la littérature française médiévale, le silence qui pèse sur les lettrés du royaume de Chypre épargne Philippe de Novare, unanimement célébré, mais accable Jean de Journy, Jean d'İbelin, Gérard de Montréal ou, pour la période de la Renaissance, Étienne de Lusignan<sup>12</sup>. Chez les historiens italiens, le paradoxe surgit de façon encore plus étrange puisque Philippe de Novare, qui rédige en français, est accepté comme un authentique représentant de la culture franco-italienne de l'Italie du Nord aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, au même titre que Marco Polo ou Rusticien de Pise ; en revanche, Florio Bustron ou l'auteur de la *Chronique d'Amadi*, qui écrivent en italien, ne recueillent aucun suffrage de la part de spécialistes enclins à concentrer leur attention sur l'inépuisable humanisme de la Renaissance italienne<sup>13</sup>. Remarquons, cependant, que les historiens français ou italiens approchent leur sujet dans

l'ignorance de la situation particulière des lettres du royaume médiéval, en fonction d'options tantôt franco-centrée, tantôt italo-centrée, toujours dans l'ignorance des lettres grecques.

Malgré ces conceptions partisanses, qui privent la littérature chypriote médiévale de son dynamisme intrinsèque en omettant de la considérer comme un terrain propice à une histoire des échanges intellectuels, plusieurs études ont progressivement démêlé l'écheveau ; bien plus convaincant que Nicolas Iorga, qui a très tôt consacré un essai à la civilisation française de l'île<sup>14</sup>, Richard M. Dawkins fut le premier à repérer dans l'*Exègèsis* de Machairas une combinaison d'éléments empruntés à la tradition hagiographique byzantine et aux chroniques franques ; plus tard, René Grousset et George Hill ont brossé, à quelques années d'intervalle, un rapide tableau de l'activité littéraire de l'époque latine, séparant les lettres grecques des productions en langue française ou italienne<sup>15</sup> ; plus concises mais plus pénétrantes, deux études de Jean Richard ont conçu une approche globale de la vie culturelle du royaume de Chypre, au XIII<sup>e</sup> siècle, puis au XV<sup>e</sup>, alors que Théodore Papadopoullos formulait le cadre théorique d'une nouvelle appréhension des rapports politiques et culturels entre les groupes constitutifs de la société dominante et la masse de la population dominée<sup>16</sup>. Se fondant sur cette réflexion, Peter Schreiner a développé plusieurs axes d'analyse sur la question des rapports culturels entre Grecs et Latins, concluant au fructueux voisinage des deux civilisations, parvenant à éliminer une perception strictement antagonique des relations entre communautés<sup>17</sup>. Sur cette question, Aneta P. Ilieva offre à ce jour de riches études, notamment sur la situation propre au XIII<sup>e</sup> siècle et sur l'environnement culturel de l'*Exègèsis*<sup>18</sup>. Enfin, pour la période de la Renaissance, les travaux de Thémis Siapkarakas-Pitsillidès, Vincenzo Pecoraro et Elsie Mathiopolou-

10. K. Krumbacher, *Ιστορία της Βυζαντινής Λογοτεχνίας*, tr. gr. par G. Sotériadès, Athènes 1900, vol. III, p. 226-232 ; H. G. Beck, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, Munich 1959, p. 701, 722 ; id., *Geschichte der byzantinischen Volkliteratur*, Munich 1970, p. 10, 112-113, 160-161, 164-165 ; H. Hunger, *Die hochsprachliche profane Literatur der Byzantiner*, Munich 1978, vol. II, p. 119, 145, 165, 478 ; B. Knös, *L'histoire de la littérature néo-grecque. La période jusqu'en 1821*, Uppsala 1962, p. 174-186 ; C. Th. Dimaras, *Ιστορία της Βυζαντινής Λογοτεχνίας*, Athènes 1965, p. 75-76 ; L. Politis, *Ιστορία της Βυζαντινής Λογοτεχνίας*, Athènes 1978, p. 52-54, 57 ; M. Vittì, *Histoire de la Littérature Grecque Moderne*, Athènes 1989, p. 34-36, 48-49 ; G. Th. Zoras, « Η Κυπριακή φιλολογία κατά την περίοδο της Φραγκοκρατίας », *Πατριασός XVIII* (1976), p. 603-632.

11. K. Hatzioannou, « Η μεσαιωνική και δημόδης Κυπριακή ποίηση », *Διαλέξεις περί της Κυπριακής ποιήσεως του συλλόγου « Κινύρας »*, Πάφου, Paphos 1938, p. 25-43. On peut ajouter à ces études, celles de Ioannis K. Peristianès et de Loizos Philippou qui abordent la question des lettres chypriotes de l'époque médiévale dans les chapitres préliminaires : I. K. Peristianès, *Ιστορία των ελληνικών γραμμάτων εν Κύπρω 1571-1878*, Nicosie 1930, p. 18-26 ; L. Philippou, *Τὰ Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρω κατά την περίοδο της Τουρκοκρατίας*, Nicosie 1930, vol. I, p. 24-31, vol. II, p. 6 ss., 24-60.

12. J. Roger, J.-C. Payen, *Histoire de la littérature française, tome 1 : du Moyen Âge à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1969, p. 84 ; D. Poirion, *Précis de littérature française du Moyen Âge*, Paris 1983, p. 56 ; M. Zink, *Littérature française du Moyen Âge*, Paris 1992, p. 65, 194, 196, 224, 226.

13. G. Bertoni, *Il Duecento, Storia letteraria d'Italia*, Milan 19643, p. 78, 92 ; E. Cecchi, N. Sapegno eds, *Storia della Letteratura Italiana, vol. 1: Le origini e il Duecento*, Milan 1965, p. 562-563, 599.

14. N. Iorga, *France de Chypre*, Paris 1931, p. 101-108.

15. C. Diehl, R. Guiland, L. Oeconomos, R. Grousset, *Histoire du Moyen Âge, tome IX/1 : l'Europe orientale de 1081 à 1453*, dans *Histoire générale*, G. Glotz éd., Paris 1945, p. 512-514 ; G. Hill, *A History of Cyprus*, Cambridge 1952<sup>2</sup>, vol. III, p. 1105-1116.

16. J. Richard, « Culture franque et culture grecque : le royaume de Chypre au XV<sup>e</sup> siècle », *Byzantinische Forschungen XI* (1987), p. 399-415 ; id., « Culture franque, culture grecque, culture arabe, dans le royaume de Chypre au XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Annales du département des lettres arabes de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Saint-Joseph 6 B* (1991-1992), p. 235-245 ; Th. Papadopoullos, « Chypre : frontière ethnique et socio-culturelle du monde byzantin ».

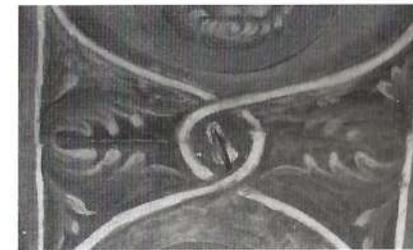
17. P. Schreiner, « Παρωταίρησεις στις πολιτιστικές σχέσεις Ἑλλήνων καὶ Λατίνων στὴ Μεσαιωνικὴ Κύπρω », dans *ΠΑΚΣ Β*, vol. II, p. 77-82.

18. A. P. Ilieva, « Franks and Greeks: Patterns of Initial Co-existence in Morea and in Cyprus after the Chronicle of the Morea and Leontios Makhairas », dans *Πρακτικά του Δ' Διεθνούς Συνεδρίου Πελοποννησιακών Σπουδών*, Athènes 1992, vol. I, p. 145-161 ; id., « Patterns of initial coexistence between Franks and Greeks in 13th-century Cyprus », dans *Proceedings of the Third International Congress of the Society for the Studies on the Crusades and the Latin East* (inédit).

Tornaritou sur le pétrarquisme à Chypre ouvrent une voie nouvelle pour une étude comparée des productions poétiques italiennes et chypriotes au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>.

Dans son étude, P. Schreiner insistait sur les difficultés à conclure sur un sujet où les résultats de la recherche restent maigres. L'attention portée à l'étude des manuscrits grecs de Chypre depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle offre une abondante littérature, qui n'est pas encore systématisée ; un catalogue général demeure un fort *desideratum*, en l'attente du corpus des manuscrits datés, engagé depuis quelques années par Robert Browning et Costas N. Constantinidès<sup>20</sup>. Ces remarques sur l'absence d'un classement rationnel des manuscrits grecs paraissent cependant incongrues, eu égard au silence qui entoure les manuscrits latins, français ou italiens copiés dans l'île, et sur lesquels seules quelques notices éparses peuvent être collectées. Tout aussi mystérieuses demeurent les conditions de production, de collection et de circulation des manuscrits ; l'organisation de *scriptoria* monastiques ou d'écoles soulèvent d'autres interrogations que seule une étude de Costas P. Kyrris élucide, en abordant le sujet de l'enseignement dispensé à Famagouste<sup>21</sup>. Par ailleurs, le perfectionnement des instruments de la critique historique impose désormais une réédition de presque tous les textes littéraires publiés au siècle dernier, à commencer par l'inépuisable *Exègèsis* de Machairas, dont l'histoire de la tradition manuscrite reste à construire ; les progrès à réaliser s'avèrent tout aussi nécessaires pour comprendre la diffusion des idées entre Chypre, l'Occident et Byzance, la place tenue par le royaume médiéval dans la transmission du savoir arabe, quelle y fut l'évolution des sciences, notamment de la médecine ; enfin, que dire de la tradition musicale, si importante pour la naissance du chant poétique, tant chez les Grecs que chez les Latins...

Face à l'ampleur des lacunes à combler, les conclusions portées à une présentation de l'histoire des lettres et de la vie intellectuelle dans le royaume médiéval risquent un éphémère d'autant plus souhaitable que ces réflexions espèrent susciter de futures recherches. Fort heureusement, de substantielles avancées ont été accomplies dans des disciplines connexes à l'histoire littéraire et culturelle (paléographie, linguistique, histoire de l'art), ouvrant ainsi des perspectives assez solides pour une appréhension correcte du sujet.



19. Th. Siapkaras-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre. Poèmes d'amour en dialecte chypriote d'après un manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris-Athènes 1975 ; V. Pecoraro, « Primi appunti sul canzoniere petrarchista di Cipro », dans *Miscellanea Neo Greca. Atti del I Convegno Nazionale di Studi Neogreci*, Palerme 1976, p. 97-127 ; E. Mathiopolou-Tornaritou, « Lyrik der Späterenaissance auf Zypern », *Folia Neohellenica* VII (1985-1986), p. 63-159.

20. Cf. C. N. Constantinidès dans son compte rendu du second colloque international de paléographie et de codicologie grecques (Berlin-Wolfenbüttel 1983), *EKEE* XII (1983), p. 517.

21. C. P. Kyrris, *Ιστορία της Μέσης Εκπαίδευσης Αρμοχόστου 1191-1955*, Nicosie 1967, p. 1-20.

## I

## LE CADRE HISTORIQUE DE LA PRODUCTION LITTÉRAIRE

Une étude sur la production littéraire du royaume latin ne peut faire l'impasse sur les conditions de son élaboration : il convient donc de déterminer qui sont les auteurs ou les copistes des textes, quelle est leur formation, dans quels milieux évoluent-ils, pour quels publics composent-ils leurs œuvres, à quelles commandes répondent-ils, sur quelles bibliothèques appuient-ils leurs lectures, quelles langues emploient-ils<sup>1</sup>... L'œuvre, appréhendée comme une réalisation accomplie par un individu spécifique, dans des conditions historiques particulières, soulève une pléthore d'interrogations sur le cadre général dans lequel évoluent les lettres dans le royaume franc, puis dans la colonie vénitienne. Faute de travaux préparatoires, les réponses avancées conservent un aspect lacunaire inéluctable ; elles apportent cependant des éléments de réflexion qui, souhaitons-le, parviennent à restituer la dynamique d'une société originale.

### LES LANGUES ET LEUR PRATIQUE

Pendant toute la durée de la domination latine, le grec reste la langue parlée par l'immense majorité des habitants, dans les villes comme dans les campagnes. Cet océan grec accepte des flots linguistiques hétérogènes, qui émergent dans les centres urbains et dans quelques zones de plaine. Les ports accueillent les groupes de marchands venus d'Occident et d'Orient, qui effectuent leurs échanges en italien ou en arabe, et usent du latin pour établir leurs contrats. Nicosie présente un cas particulier, car la ville rassemble les organes administratifs et politiques du royaume, et abrite les maisons nobles du royaume ; capitale de l'aristocratie franque, Nicosie concentre en ses murs une richesse prélevée sur l'île entière et draine, en conséquence, les groupes qui vivent de sa prodigalité. Dans les campagnes, la pénétration des éléments étrangers touche les plaines littorales et les pentes du Pentadaktylos, où

1. Points qui s'alignent sur les programmes définis par G. Lanson, « La méthode de l'histoire littéraire », *Revue du Mois* (10 octobre 1910), p. 385-415, et « L'histoire littéraire et la sociologie », *Revue de Métaphysique et de Morale* XII (1901), p. 621-642. Le programme développé par Gustave Lanson est repris par L. Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris 1965, p. 264. Pour la situation particulière de la littérature médiévale chypriote, une première approche méthodologique a été élaborée par Th. Papadopoulos, « Νόσεις ἐπὶ τῆς μεθοδολογίας μιᾶς Κυπριακῆς λογοτεχνικῆς ἱστορίας », prologue à Ch. S. Κυπριανοῦ, *Ἡ πεζογραφία στὴν Κύπρον κατὰ τοὺς χρόνους τῆς Φραγκοκρατίας*, Nicosie 1967, p. 9-15.

s'installent de faibles contingents maronites, syriens, arméniens<sup>2</sup>. Cette répartition géographique des populations suggère des zones de contact plus ou moins profond entre les différentes communautés linguistiques ; par ailleurs, à l'intérieur de chaque communauté, les individus usent de niveaux de langue et de modes d'expression culturelle distincts. La mosaïque linguistique chypriote médiévale exprime une diversité qui résulte autant de la confrontation sur un même sol de plusieurs langues de communication et de culture, que de l'expression originale de chaque locuteur au sein de son groupe.

### LE GREC

Si Chypre marque une frontière du monde byzantin au Levant, la perméabilité des influences étrangères se limite aux régions ouvertes aux voies commerciales, terrestres ou maritimes<sup>3</sup>. Il ne semble donc pas exagéré d'affirmer que le massif du Troodos et les *contrées* occidentales de Paphos et de la Chrysochou forment le conservatoire des traditions insulaires, durant la période de la domination latine ; dans ces zones rurales, les uniques détenteurs d'une culture lettrée demeurent les moines dont certaines communautés (Saint-Néophyte, Iéréon, Saint-Sabbas de Karonou, Notre-Dame de Machairas) suscitent une demande permanente de manuscrits liturgiques et théologiques ; face à cette culture religieuse sauvegardée par un recours systématique à l'écrit, les masses paysannes font figure de parent pauvre ; nous ne savons rien de leurs pratiques culturelles, même si le tréfonds de la culture populaire transparait à travers la poésie démotique de l'époque ottomane, phénomène dont l'épopée de Digénis Akritas fournit un exemple éloquent. Néanmoins, tous les textes laïcs aujourd'hui sauvegardés passent par les mains de notaires, de secrétaires, donc d'employés de cour ou de nobles qui vivent à Nicosie, ou qui appartiennent à une administration.

Les textes grecs procèdent principalement de clercs ou de citoyens ; selon leurs rédacteurs, copistes ou annotateurs, leurs contenus présentent des niveaux de langue distincts. Le plus répandu dans les manuscrits découle de la *koinè* médiévale byzantine : c'est la langue des manuscrits religieux. Le grec des lettrés byzantins puristes qui affectionnent les formes archaïques atticisantes, rencontre peu d'adeptes dans l'île, hormis Georges Lapithès et

2. Sur les différentes « nations » qui composent le peuplement chypriote médiéval : Étienne de Lusignan, *Chorographia et brevis Historia universale dell'isola di Cipro*, Bologne 1573, f. 34r-35r ; *id.*, *Description de toute l'île de Chypre*, Paris 1580, f. 71r-76r ; J. Richard, « Le peuplement latin et syrien en Chypre au XIII<sup>e</sup> siècle », *Byzantinische Forschungen* VII (1979), p. 157-173.

3. Comme C. Th. Dimaras l'avait déjà remarqué à propos de la situation propre à l'espace panhellénique, *Ιστορία της Νεοελληνικής Λογοτεχνίας*, p. 3-5.

Manuel Raoul, si bien qu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, Chypre possède la réputation d'une terre inculte, si l'on s'en tient aux acerbes et ironiques propos contenus dans une lettre que Manuel II Paléologue adresse à Manuel Raoul<sup>4</sup>. Tournant le dos à l'expression savante classique, les Grecs de Chypre optent volontiers pour le langage vernaculaire dans sa forme dialectale, représenté dans une dizaine de textes, dont une grande majorité copiée durant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. La diglossie propre à la culture chypriote grecque médiévale accompagne, dans ses grandes lignes, l'évolution de la pratique linguistique et littéraire des autres centres de l'hellénisme médiéval, étant entendu que la diglossie chypriote oppose la langue des manuscrits religieux à l'expression dialectale, et non une culture savante érudite à une littérature populaire<sup>5</sup>.

De ces deux niveaux de langue, celui de la forme vernaculaire dialectale a fait l'objet des études les plus approfondies, indispensables à la compréhension de la formation de l'identité chypriote au sein du monde hellénique<sup>6</sup>. À l'instar des autres dialectes, le chypriote acquiert ses premières caractéristiques autour du X<sup>e</sup> siècle, entre le VIII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> selon les études de Willem J. Aerts, centrées sur les aspects morphologiques. L'isolement politique et culturel de Chypre, suite aux expéditions lancées par les Arabes, marque une première phase durant laquelle la langue des insulaires conserve des formes de la *koinè* orientale qui disparaissent progressivement de la langue parlée dans le reste de l'Empire byzantin. Avec la conquête latine, l'altération de cette *koinè* se poursuit, tant par une transformation phonétique (développement de la palatalisation, gémiation des consonnes, assourdissement des sonores) que par un enrichissement du vocabulaire à

4. Lettre publiée par É. Legrand, *Lettres de l'empereur Manuel Paléologue*, Paris 1893, lettre n° 32, p. 44-45, citée en résumé français par R. J. Loenertz, *Correspondance de Manuel Calécas*, Vatican 1950, p. 77-78 et lettre n° 77.

5. E. Kriaras, « Diglossie des derniers siècles de Byzance : naissance de la littérature néo-hellénique », dans *Actes du XIII<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Oxford 1967, p. 283-299 ; H. G. Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 1-4 ; *id.*, « Die griechische volkstümliche Literatur des 14. Jahrhunderts. Eine Standortbestimmung », dans *Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Bucarest 1974, vol. I, p. 125-138 ; R. Browning, « The Language of Byzantine Literature », dans *The Past in Medieval and Modern Greek Culture*, S. Vryonis jr. éd., Malibu 1978, p. 124-128 ; R. Beaton, *The medieval Greek romance*, Cambridge 1989, p. 11-12.

6. Parmi les principales études de linguistique historique : G. Meyer, « Il dialetto delle cronache di Cipro di Leonzio Machera e Giorgio Bustron », *Rivista di Filologia e d'Istruzione Classica* IV (1876), p. 255-286 ; *id.*, « Romanische Wörter im kyprischen Mittelgriechisch », *Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur*, neue Folge III (1876), p. 33-56 ; B. Mondry, *Étude du dialecte chypriote moderne et médiéval*, Paris 1883 ; S. Menardos, « Γαλλικά μεσαιωνικά λέξεις ἐν Κύπρῳ », *Αθήνα* XII (1900), p. 360-384 ; K. Hadjiioannou, *Περί τῶν ἐν τῇ Μεσαιωνικῇ καὶ Νεωτέρῃ Κυπριακῇ ἑνῶν γλωσσικῶν στοιχείων*, Nicosie 1991 ; *id.*, « The Mediaeval and Modern Greek Cypriot

partir de termes français, latins ou italiens, empruntés en premier lieu aux institutions juridiques et administratives. Le dialecte obtient progressivement ses traits originaux, laissant chaque traducteur ou copiste maître d'inclure à son texte des formes idiomatiques, avec des règles de transcription phonétique laissées à sa libre appréciation ; ce travail d'adaptation à la graphie de la langue parlée, hésitant et individuel, tant que les règles de l'orthographe ne sont pas fixées, aboutit vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : alors, le dialecte acquiert une structure et une cohérence suffisantes pour obtenir le statut de langue littéraire à part entière ; à ce moment, émerge et fleurit une littérature d'expression chypriote, qui s'illustre par une production lyrique raffinée (les poèmes d'amour, le thrène de Chypre), les différentes copies de l'*Exègèsis* ou de la chronique de Georges Bustron, mais aussi par des traductions depuis la *koinè* byzantine (homélies de Jean Damascène)<sup>7</sup>.

Qu'il faille attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour pouvoir trancher sur l'origine d'un texte, suggère que bien des discussions restent ouvertes en ce qui concerne les œuvres des époques antérieures. L'incertitude planant sur la datation des manuscrits et le libre emploi de formes savantes ou démotiques, soulève d'inlassables débats sur la paternité des textes qui usent d'un langage mixte. Quand Pierre Breillat attribue, avec quelques réserves cependant, le poème de Branor le Brun à un Chypriote actif durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, Roderick Beaton opte, quant à lui, pour une datation plus large (entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle) et une adaptation intervenant dans n'importe quel centre urbain où Grecs et Francs nouent des

Dialect », dans : *id.*, *Tà én διασπορά, ἸΑ τῶν ἐτῶν 1933-1969*, Nicosie 1990, p. 492-506 ; *id.*, « Τὸ γλωσσικὸν ἰδίωμα τῆς Πιτσιλιάς Κύπρου », *Κυπριακά Γράμματα* 14 (1949), p. 214-224 ; *id.*, « The Beginning of the Modern Greek Cypriote Dialect as it Appears in the Greek Text of the Assizes, in the 13th Century A. D. », dans *Communications et Rapports du Premier Congrès International de Dialectologie Générale, Première Partie*, Louvain 1964, p. 296-309 ; K. A. Pilavakis, « Ἡ βυζαντινὴ (μεσαιωνικὴ ἑλληνικὴ) δημόδιος γλῶσσα καὶ ἡ κυπριακὴ διάλεκτος », dans *ΠΑΚΣ-Α*, vol. III/2, p. 271-287 ; M. Christodoulou, « Le dialecte chypriote médiéval et son évolution après le XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Rapports et Co-Rapports du XV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Athènes 1976, vol. VI/1 (en tiré à part) ; W. J. Aerts, « Leontios of Neapolis and Cypriot Dialect Genesis », dans *ΠΑΚΣ-Β*, vol. II, p. 379-389 ; H. & R. Kahane, « The Western Impact on Byzantium: the Linguistic Evidence », *DOP* 36 (1982), p. 135-140 ; H. Tonnnet, « Les Assises de Chypre et l'histoire de la langue grecque moderne », dans *Contribution de Chypre à la civilisation néo-hellénique (= Actes du VIII<sup>e</sup> Congrès International des Néo-hellénistes des Universités Francophones)*, Montpellier 1984, p. 69-79 ; S. Stanitsas, « Les gallicismes et occitanismes dans les *Assises de Chypre* et les chroniques de L. Machairas et de G. Bustron en comparaison avec les gallicismes de la *Chronique de Morée grecque* », dans *Contribution de Chypre à la civilisation néo-hellénique*, p. 80-127.

7. Sur la Renaissance chypriote voir *infra*, p. 219ss. Sur le processus parallèle engagé en Crète, voir l'analyse de D. Holton, « The Cretan Renaissance », dans *Literature and society in Renaissance Crete*, D. Holton éd., Cambridge 1991, p. 13-14.

contacts durables<sup>8</sup>. Un débat tout aussi animé oppose Emmanuel Kriaras et Stylianos Alexiou sur l'origine chypriote ou crétoise de la *Complainte sur Constantinople*<sup>9</sup> ; cette hésitation sur les provenances, Crète/Chypre, voire Rhodes/Chypre, parcourt d'autres études<sup>10</sup> ; parfois, de façon excessive, le seul fait qu'une œuvre soit produite dans une zone de contact entre l'Occident et Byzance, mène à lui attribuer Chypre pour patrie<sup>11</sup>. L'unique certitude qui peut être déduite de ces controverses tend à prouver que la littérature de langue grecque connaît à Chypre des développements similaires à ceux des autres centres de l'hellénisme médiéval, et que le problème de la diglossie s'exprime sous la plume des lettrés de Nicosie, dans les mêmes termes qu'à Candie, Mistra ou Salonique.

#### LE FRANÇAIS

Au sein de la communauté croisée, le problème de la diglossie ne se pose pas en termes aussi subtils car le français, émanation du pouvoir politique, s'impose immédiatement comme langue de l'administration et de la culture laïque du royaume des Lusignan. Son évolution suit une voie distincte du grec, puisque la progressive absorption de la population d'origine franque par la société urbaine gagnée par le métissage, conduit à l'évanouissement de l'expression littéraire francophone au profit de l'italien et du grec, dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>.

Dans un premier temps, avec l'installation dans l'île d'une noblesse de souche française sous les règnes de Guy et Aimery de Lusignan, Chypre entre dans cette sphère culturelle soumise à l'influence francophone qui couvre, au XIII<sup>e</sup> siècle, l'Italie du Nord, les conquêtes croisées de Romanie et la Terre

8. P. Breillat, « La *Table Ronde* en Orient. Le poème grec du Vieux Chevalier », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome* 55 (1938), p. 308-326 ; Beaton, *The medieval Greek romance*, p. 140-142.

9. E. Kriaras, *Τὸ Ἀνακάλημα τῆς Κωνσταντινούπολης*, Salonique 1956, p. 5-9 et, plus généralement, p. 16-19 ; S. Alexiou, « Κρητικὰ σύμμεικτα », *Ἑλληνικά* XXII (1969), p. 444-447 ; M. Alexiou, *The ritual lament in Greek tradition*, Cambridge 1974, p. 87.

10. K. Hadjiioannou, *Περὶ τῶν ἐν τῇ Μεσαιωνικῇ καὶ Νεωτέρῃ Κυπριακῇ ξένων γλωσσικῶν στοιχείων*, p. 78-79 ; B. Schartau, « Δευτέρα παρουσία διὰ στίχου. Ἀνέκδοτο θρησκευτικὸ στιχοῦρημα (σὸ τὸ 70 Hist. gr. 119 τῆς Βιέννης, Κυπριακὸ ἢ Κρητικὸ ; », dans *Résumés des Communications du XV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Athènes 1976, p. 114 ; plus généralement, sur l'embaras à distinguer les différences régionales : Browning, « The Language of Byzantine Literature », p. 126.

11. Krumbacher, *Ἱστορία τῆς Βυζαντινῆς Λογοτεχνίας*, vol. III, p. 158-159, et les pertinentes remarques de M. I. Manoussacas, « Les romans byzantins de chevalerie et l'état présent des études le concernant », *REB* X (1952), p. 77, 81.

12. W. H. Rudt de Collenberg, « Le déclin de la société franque de Chypre entre 1350 et 1450 », *ΚΣ* 46 (1982), p. 71-83 ; *id.*, « The Fate of the Frankish Noble Families Settled in Cyprus », dans *Crusade and Settlement*, P. W. Edbury éd., Cardiff 1985, p. 268-271.

sainte. En conséquence, la langue dominante est adoptée par les Italiens résidant en l'île, comme Philippe de Novare ou Obertin de Saint-Antonin, un marchand vénitien qui teste à Famagouste en janvier 1294<sup>13</sup>. La vigueur de l'implantation de l'élément français trouve une expression littéraire à travers l'école juridique et la tradition historique qui produisent leurs meilleurs textes dans le troisième quart du XIII<sup>e</sup> siècle ; la langue présente sans doute des caractères propres, reflétant différents parlers de la métropole auxquels s'ajoutent des emprunts à l'italien ou aux langues orientales (chez le Templier de Tyr/Gérard de Monréal par exemple)<sup>14</sup>. Cette floraison littéraire tarit au siècle suivant ; alors, les grands textes relatifs à l'histoire de Chypre sont désormais composés par des poètes de cour installés en France (Philippe de Mézières, Guillaume de Machaut) ; leurs œuvres reflètent davantage l'évolution des lettres médiévales françaises et masquent, par le silence, le devenir de l'expression française en Orient. De fait, après le récit de Gérard de Monréal (c. 1320), l'usage du français comme langue littéraire se raréfie, à trois exceptions près cependant : Léontios Machairas affirme que Jean de Mimars compose une chronique, perdue, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle ; un peu plus tard, dans les années 1411-1412, un surprenant recueil musical de ballades, motets, virelais et rondeaux démontre que le français conserve son rôle de langue de cour, bien qu'il demeure probable que ces chansons soient composées par des artistes venus de France, plutôt que par des Francs natifs de Chypre ; enfin, une brève chronique inédite, qui couvre l'histoire du royaume au XV<sup>e</sup> siècle, démontre que le français conserve son rôle de langue de culture, tant que les Lusignan sont installés sur le trône<sup>15</sup>.

La survie du français dans le royaume médiéval procède de son utilisation permanente comme langue des institutions<sup>16</sup> ; pour s'en convaincre, il suffit de consulter les diplômes royaux de Janus et de Jean II, ainsi que le volume sauvegardé des *Livres des Remembrances* de l'année fiscale 1468-1469<sup>17</sup>. Là encore, l'isolement par rapport à la métropole montre que la langue des officiers

13. V. Bertolucci Pizzorusso, « Testamento in francese di un mercante veneziano (Famagosta, gennaio 1294) », *Annali della Scuola normale superiore di Pisa, Classe di lettere e filosofia* 18/3 (1988), p. 1011-1033.

14. L'influence du grec ne laisse ainsi aucune marque durable dans le moyen français parlé à Chypre ou dans la métropole selon F. Brunot, *Histoire de la langue française des origines à nos jours, tome I : de l'époque latine à la Renaissance*, Paris 1966, p. 383-384.

15. Sur Jean de Mimars, sur le manuscrit musical de Turin, sur la chronique du XV<sup>e</sup> siècle, voir *infra*, p. 186, 201-203 ; plus généralement : Richard, « Culture franque et culture grecque : le royaume de Chypre au XV<sup>e</sup> siècle », p. 400-408.

16. Sur les usages de la chancellerie des Lusignan : J. Richard, « La diplomatie royale dans le royaume d'Arménie et de Chypre (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *BÉC* 144 (1986), p. 77-83.

17. Publiés par J. Richard, *Documents chypriotes des archives du Vatican (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris 1962, p. 139-157 ; *id.*, *Le Livre des Remembrances de la Secrète du royaume de Chypre (1468-1469)*, Nicosie 1983.

recèle des italianismes, dans le vocabulaire comme dans la morphologie, et des emprunts au grec ; les difficultés repérées dans la syllabisation des mots, les fautes d'orthographe ou de grammaire montrent un état de langue figé dans un archaïsme inconnu dans le royaume de France<sup>18</sup>. En janvier 1396, le chevalier Ogier d'Anglure estime ainsi que le roi Jacques s'exprime en un « *assés bon François* », sans indiquer sur quelles incorrections s'appuie le pèlerin pour porter ce jugement<sup>19</sup>. Avec l'accession au trône de Catherine Cornaro, le français semble vite disparaître comme langue de rédaction des documents officiels. La survie du français comme langue de communication est encore attestée à Nicosie en 1507, selon deux voyageurs normands, Charles de la Rivière et Pierre Mésenge<sup>20</sup>, mais la situation précaire de la culture francophone ne fait aucun doute car, en 1520, les officiers vénitiens se désespèrent de n'avoir à leur disposition qu'un seul secrétaire capable de lire les vieux registres des *Livres de Remembrances*<sup>21</sup>. Dès lors, la connaissance du français reste l'apanage d'une élite cultivant le souvenir de privilèges familiaux accordés par les rois, mais cette élite perd définitivement le contact avec la culture française au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : en 1565-1566, les Davila et les Podocataro recourent aux services de Catherin Le Doux, Savoyard de passage à Chypre, pour obtenir une traduction italienne de diplômes français qu'ils ne comprennent plus, bien qu'ils fondent leur légitimité politique et sociale<sup>22</sup>. Ainsi, malgré son attachement à la lignée à laquelle il appartient, Étienne de Lusignan compose sa *Chorographia* en italien, en 1572, à Bologne, avant de la traduire en français, fort tardivement, en 1580, une fois installé à Paris.

#### LE LATIN

État issu des Croisades, le royaume de Chypre entretient une production en langue latine fort réduite, mais cette impression résulte surtout du fait que la littérature latine produite dans l'île n'a pas fait l'objet d'étude approfondie.

18. Selon les remarques d'É. Brayer, « Un manuel de confession en ancien français conservé dans un manuscrit de Catane (Bibl. Ventimiliana 42) », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome* LIX (1947), p. 160-165 ; Richard, *Documents chypriotes des archives du Vatican*, p. 15-16 ; *id.*, *Le Livre des Remembrances de la Secrète du royaume de Chypre*, p. xxviii-xxix.

19. Ogier d'Anglure, « Le Saint Voyage de Jherusalem », dans *Jeux et sapience du Moyen Âge*, A. Pauphilet éd., Paris 1951, p. 436.

20. Bibliothèque Municipale de Rouen, *ms. 1118 (V 100)*, f. 84r ; C. Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, Paris 1899, vol. I, p. iii.

21. ASV, *Senato Mar*, reg. 19, f. 195v-196v.

22. Catharini Dulcis, *Vita curriculi breviarum*, Marbourg 1622, nous est resté inaccessible mais son contenu est reproduit en tr. allemande par F. Justi, *Leben des Professors Catharinus Dulcis von ihm selbst beschrieben*, Marbourg 1899, p. 12-15 ; les informations sont reprises et résumées par M. I. Manoussacas, « Αποικιακόταση του πρώτου δημοσχευμένου ελληνικού δημοτικού τραγουδιού », dans *Τμητικός τόμος Σ. Γ. Καρυφμένου*, Salonique 1975, p. 271-272.

La littérature religieuse paraît florissante au cours du XIII<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XIV<sup>e</sup>, surtout dans son expression canonique, si l'on se fie aux nombreuses constitutions promulguées jusqu'en 1354 par les synodes de Nicosie et de Limassol<sup>23</sup>. Langue de la diplomatie, sauf pour les relations avec les sultans d'Asie Mineure, où le grec est employé<sup>24</sup>, le latin est utilisé dans la plupart des traités mais pour la rédaction des privilèges, le français le remplace à partir de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>. En revanche, à cette même époque, le latin demeure la langue exclusive des contrats établis par les notaires italiens de Famagouste.

Support de la vie religieuse, le latin n'offre pas un moyen d'expression familier aux laïcs qui ne laissent aucun poème, aucun récit dans cette langue. Les rares exceptions concernent des écrits de clercs lettrés venant d'Occident et conservant la langue qui leur permet de faire circuler leurs idées, à Nicosie comme à Paris ; entrent dans cette catégorie les écrits philosophiques de Thomas d'Aquin ou de Raymond Lulle, alors que, parallèlement, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, des traductions depuis l'arabe ou le grec sont réalisées par des érudits dominicains ou franciscains qui s'efforcent de mieux connaître les spiritualités orientales. Un autre type de récit, qui participe de la littérature hagiographique cette fois (*Vie de saint Pierre Thomas*), est composé par Philippe de Mézières – puis repris par Jean Carmesson – en un latin dont la syntaxe et la grammaire ne sont pas à l'abri de reproches<sup>26</sup>.

De prime abord, on peut affirmer que l'usage du latin ne déborde guère sur la culture laïque des Francs, et qu'il suit une évolution parallèle à celle du français ; le dépérissement d'une culture latine authentique, déjà décelé à travers les remarques que le légat Pierre de Pleine-Chassagne émet en juin 1313, confirmé par l'examen de langue que Rome instaure en 1392 auprès des chanoines de Famagouste, signifie que dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle, le latin n'est guère pratiqué hors des églises et des monastères catholiques, et que le clergé chypriote, recruté localement, possède un niveau d'éducation à peine suffisant pour remplir ses fonctions sacerdotales. Certes, l'exemple de la riche bibliothèque de Guy d'Ibelin, évêque de Limassol en 1367, contredit l'hypothèse d'un appauvrissement général de la culture latine au sein de la

23. J. Richard, « Culture franque, culture grecque, culture arabe, dans le royaume de Chypre au XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle », p. 235-245.

24. L. de Mas-Latrie, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris, 1852-1861, vol. III, p. 64-66 ; S. Lambros, « Η ελληνική ως επίσημος γλώσσα των σουλτανίων », *NE V* (1908), p. 48-51.

25. Richard, « La diplomatie royale », p. 83.

26. Cf. les observations de J. Smet à son édition de : Philippe de Mézières, *The Life of Saint Peter Thomas*, Rome 1954, p. 47.

hiérarchie catholique, mais il s'agit d'un cas exceptionnel puisque, à la même époque, Oddon de Cancalis, évêque de Pafos, possède seulement quatre manuscrits latins<sup>27</sup>. Cette médiocre diffusion du latin explique encore l'absence de récits à contenu profane à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, ou encore l'inexistence de traduction latine d'œuvres composées en langage vernaculaire<sup>28</sup> ; par la suite, quelques bribes de culture latine affluent à la Renaissance, comme l'enseigne l'épithaphe que le roi Janus fait graver sur sa tombe<sup>29</sup>. Dans ce contexte, l'unique exemple de texte historique à ne pas être rédigé dans le langage vernaculaire, la chronique de fr. Christophoro, provoque la surprise, mais il faut bien convenir que cette chronique échappe à la culture latine de l'île, puisque le franciscain chypriote la rédige à Gênes, vers 1496-1497, pour répondre à la demande pressante d'un noble génois.

### L'ITALIEN

L'incessante immixtion des républiques marchandes italiennes dans les affaires du royaume de Chypre mène à la catastrophe de 1374, puis dans un second temps, à la sujétion à Venise, cent ans plus tard. Il serait cependant faux de présenter les relations entre le royaume franc de Chypre, d'une part, et Gênes ou Venise, d'autre part, sous le seul prisme de rivalités mercantiles assorties d'entreprises belliqueuses. Très tôt, soit dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, les jeunes aristocrates francs comprennent que les principaux enjeux liés à l'acquisition de connaissances prennent forme dans les universités de Padoue, de Bologne, de Rome ou de Naples ; forts de cette éducation, les lettrés chypriotes accentuent la pénétration de la culture italienne dans les palais nicosiates. Les deux exemples les plus frappants de cette influence reçue en Italie proviennent des rois Jacques I<sup>er</sup> et de Janus, qui, lors de leur captivité à Gênes, s'initient aux modes ayant cours dans les palais et qu'ils tentent de reproduire dans les châteaux et demeures qu'ils font construire à Chypre à leur retour.

En de telles circonstances, il va sans dire que la place de l'italien croît régulièrement dans les échanges officiels, au point de supplanter le français dans la rédaction des actes administratifs dès 1480. À partir de cette date, l'italien devient la langue de communication pour tous les échanges avec la métropole, alors que les alliances entre familles chypriotes et familles

27. J. Richard, « La bibliothèque d'un évêque dominicain de Chypre en 1367 », *Archivum Fratrum Praedicatorum* XXI (1951), p. 451-454 ; *id.*, « Les comptes du collecteur de la Chambre Apostolique dans le royaume de Chypre (1357-1363) », *EKEE* XIII-XVI/1 (1984-1987), p. 14.

28. À titre de comparaison, voir A. Vernet, « Les traductions latines d'œuvres en langues vernaculaires au Moyen Âge », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, G. Contamine éd., Paris 1989, p. 225-241.

29. Cf. *infra*.

vénitiennes se multiplient. Petit à petit, l'italien obtient un statut de langue littéraire officielle lorsque, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, Florio Bustron, Hettore Podocataro et l'auteur de la *Chronique d'Amadi* rédigent leurs œuvres, quand l'*Exègèsis* acquiert une nouvelle forme à travers la *Chronique de Diomedes Strambaldi*. Néanmoins, si les modèles poétiques pétrarquais italiens introduisent à Chypre le ferment d'une nouvelle expression lyrique, la poésie produite dans l'île use de la langue grecque dans sa forme dialectale. Le privilège d'une culture totalement italophone et s'illustrant dans tous les genres, appartiendra surtout aux Chypriotes émigrés en Italie aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

### UNE SOCIÉTÉ POLYGLOTTE ?

L'exposé parallèle des évolutions propres à chaque langue de culture appelle aussi une présentation simultanée de leurs évolutions respectives. En effet, la période de décadence du français se superpose à celle où émerge l'italien, alors que le grec demeure la langue parlée par la majorité des locuteurs insulaires. Ce chevauchement des pratiques linguistiques se complique dans les villes où résident les communautés de chrétiens orientaux ou de juifs qui, du fait de leur statut de minorités, doivent manipuler plusieurs langues de communication. Certes, la réalité doit mener à distinguer les régions reculées qui baignent dans la culture populaire dialectale des ports cosmopolites, où l'usage simultané du grec, du français et de l'arabe est attesté par les voyageurs<sup>30</sup>. Néanmoins, comme la production littéraire médiévale s'effectue d'abord dans les zones de contact, la question de l'influence exercée par un milieu bilingue, voire polyglotte, sur l'activité littéraire appelle un rapide examen.

Le bilinguisme fut-il l'apanage de la société urbaine ou seulement de groupes minoritaires en son sein ? La première aristocratie franque, jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, offre peu d'exemples convaincants de personnalités maîtrisant plusieurs langues ; aucune preuve tangible du côté des Lusignan<sup>31</sup>, alors que quelques membres de la famille Ibelin parlent ou écrivent le français, l'arabe, le grec et le latin ; Philippe, régent de 1218 à 1227, connaît certainement le grec par sa mère, Marie Comnène, qui réside à Chypre jusqu'en 1217 ; Baudouin, sénéchal de 1247 à 1266, et Guy, connétable de Chypre de 1250 à 1255, savent suffisamment d'arabe pour servir d'interprètes

30. Ludolph de Sudheim, « Voyage de Terre sainte », dans L. de Mas-Latrie, *Histoire*, vol. II, p. 216 ; Jacques de Vérone, « Le pèlerinage du moine augustin Jacques de Vérone (1335) », R. Röhrich éd., *Revue de l'Orient latin* III (1885), p. 176-179.

31. Malgré les affirmations de W. H. Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », *EKEE* X (1979-1980), p. 288-289.

à Louis IX, selon Jean de Joinville<sup>32</sup> ; Isabelle, qui épouse Hugues III en 1255, parle grec et arabe, et transmet à ses filles, Marie et Helvis, l'aptitude à jurer en ces deux langues<sup>33</sup>. Le rôle joué par les mariages mixtes pour l'extension des connaissances linguistiques semble mineur, puisque les alliances contractées s'effectuent principalement avec des familles arméniennes, rarement avec des familles grecques<sup>34</sup>. Les phénomènes de bilinguisme rencontrés paraissent, finalement, fort limités chez les nobles et impliquent le recours à l'emploi d'interprètes pour entretenir les relations avec les Grecs et les Orientaux ; on peut néanmoins gager que dans les ports, nombre de marchands et de bourgeois se passent de traducteurs pour régler leurs affaires.

Cette situation change à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. L'extinction progressive des vieux lignages français, consécutive aux vagues de peste et à la transformation des conditions politiques et économiques, permet l'ascendance d'une bourgeoisie d'origine italienne, espagnole et surtout grecque. Les alliances se multiplient et le rapport linguistique, qui tournait en défaveur du grec, se renverse : le bilinguisme ou le plurilinguisme deviennent la règle. Les Lusignan, qui cherchent désespérément des soutiens militaires, financiers et diplomatiques en Occident, usent de l'italien. Pierre I<sup>er</sup> l'ignore, mais à son arrivée à Venise en 1364, il proclame son attachement à la culture italienne en déclarant « *Mo' son io ben Veniziano* »<sup>35</sup>. Jacques I<sup>er</sup> et Janus possèdent la langue, l'ayant apprise ou perfectionnée durant leur captivité à Gênes ; Janus connaît encore l'arabe et, fort probablement, lit le latin. Au XV<sup>e</sup> siècle, les Lusignan parlent davantage italien, grec et même arabe que français ; il suffit de rappeler le célèbre exemple de la reine Charlotte, qui reçoit une partie de son instruction au Caire, et s'avère incapable de comprendre le texte français de son contrat de mariage avec Louis de Savoie, par lequel elle cède ses droits sur le royaume de Chypre à la maison de Savoie, une première fois en 1462, puis en 1485 ; elle recourt alors à son interprète, Pollin Clax, pour obtenir une traduction grecque du texte français qu'elle doit signer<sup>36</sup>. C'est aussi grâce à Charlotte qu'a été sauvé l'unique manuscrit bilingue grec/latin

32. Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, J. Monfrin éd., Paris 1995, § 339.

33. W. H. Rudt de Collenberg, « Les Ibelins au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles », *EKEE* IX (1977-1979), p. 119-120, 157-158, 178-179, 203 ; *id.*, « Les Lusignan de Chypre », p. 289.

34. Selon les conclusions de M.-A. Vandevoorde, « Les Lignages d'Outremer et la société nobiliaire de l'Orient latin », *Positions des thèses, École Nationale des Chartes* (1990), p. 182.

35. Citation extraite d'un manuscrit inédit relevé par A. Carile, « Aspetti della cronachistica veneziana nei secoli XIII e XIV », dans *La storiografia veneziana fino al secolo XVI. Aspetti e problemi*, A. Bertusi éd., Florence 1970, p. 110.

36. Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, Turin 1780<sup>2</sup>, vol. IV, p. 391-393 ; plus généralement : Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 289-290 ; *id.*, « Le royaume et l'Église latine de Chypre et la papauté de 1417 à 1471 », *EKEE* XIII-XVII/1 (1984-1987), p. 73-75.

connu à ce jour, le *Psautier Hamilton*, que la malheureuse reine emmène dans son exil italien<sup>37</sup>.

À l'examen des privilèges de citoyenneté accordés par Venise aux nobles chypriotes, l'italianisation de la société aristocratique anticipe celle des Lusignan puisque Thomas de Montolif, maréchal du royaume, bénéficie de cette mesure dès 1328<sup>38</sup>. Le phénomène s'accroît durant la seconde moitié du siècle, et se concrétise par le nombre croissant de nobles qui partent étudier à Padoue ; en 1393, l'institution d'un legs permettant l'entretien de quatre jeunes Chypriotes inscrits aux leçons de l'université padouane lie définitivement les élites chypriotes à la culture italienne, au moment où l'humanisme de la Renaissance se développe. Les mariages mixtes avec des nobles italiens, limités aux XIV<sup>e</sup> siècle, se généralisent dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> surtout durant la domination vénitienne. Langue de communication, puis langue de culture et enfin langue de l'administration, l'italien remplace le français après 1480, après deux siècles de lente pénétration, durant lesquels le bilinguisme français/italien se répand à travers toutes les couches de la bourgeoisie et de l'aristocratie.

Cette italianisation de la société aristocratique se déroule parallèlement à sa progressive hellénisation à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Durant ce processus, les alliances matrimoniales semblent jouer un rôle déterminant ; Isabelle (Marie) de Lusignan épouse Manuel Cantacuzène en 1355, s'installe à Mistra mais revient régulièrement à Chypre<sup>39</sup>. D'autres mariages suivent, avec les Cantacuzène, puis avec les Paléologues ; le plus déterminant, celui de Jean II avec Hélène Paléologue en 1442, symbolise la reconnaissance de cette hellénisation du royaume puisque la fille du despote Théodore II, qui reçoit probablement à Mistra l'enseignement de Georges Gémiste Pléthon, s'emploie à soutenir les fondations orthodoxes dans le royaume latin<sup>40</sup>. Le XV<sup>e</sup> siècle consacre l'émergence des premières familles nobles grecques, au

37. H. Belting, *Das illuminierte Buch in der spätbyzantinischen Gesellschaft*, Heidelberg 1970, p. 5-6 ; C. Havice, « The Marginal Miniatures in the Hamilton Psalter (Kupferstichkabinett 78.A.9.) », *Jahrbuch der Berliner Museen* 26 (1984), p. 79-88.

38. G. Predelli, *I libri commemoriali della repubblica di Venezia. Regesti*, Venise 1876-1914, vol. II, p. 28 ; autres privilèges accordés au XIV<sup>e</sup> siècle, tant à des nobles chypriotes qu'à des Italiens résidant à Chypre : vol. II, p. 44, 54, 57, 281, 312, 324, vol. III, p. 10, 41, 42, 61, 88, 92.

39. Cf. D. A. Zakythinos, *Le Despotat grec de Morée*, Paris 1932, vol. I, p. 97 ; Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 229-230.

40. Léontios Machairas, *Recital Concerning the Sweet Land of Cyprus entitled "Chronicle"*, Richard M. Dawkins éd., Oxford 1932, § 709-712 ; Hill, *History*, vol. III, p. 527-528 ; A. Vacalopoulos, « Une reine grecque de Chypre mal comprise par les historiens, Hélène Paléologue (1442-1458) », dans *ΠΔΚΣ-Α*, vol. II, p. 277-280 ; *id.*, « Δύο βυζαντινές συνονόμαστες πρωτεξάδελφες πριγκίπισσες, νύφες σὲ ξένες αὐλές, ἡ Ἑλένη τοῦ Θεοδώρου Β' καὶ ἡ Ἑλένη τοῦ Δημητρίου Παλαολόγου », dans *Mélanges A. Stratou*, Athènes 1986, vol. I, p. 165-168.

premier rang desquelles les Podocataro, les Flatro et les Singlitico<sup>41</sup>. Leur accession aux fonctions les plus élevées du royaume et de la hiérarchie ecclésiastique latine les amène à employer la langue de communication la plus usitée : l'italien ; loin d'être purement grecophone, cette nouvelle aristocratie participe d'une culture fondée sur le bilinguisme grec/italien ; les poèmes d'amour pétrarquais en fournissent une illustration particulièrement achevée et réussie quand, au même moment, Tommaso Porcacchi célèbre, à Venise, Hettore Podocataro, chevalier possédant les principales langues de la culture renaissance<sup>42</sup>.

L'arabe représente la dernière composante importante du plurilinguisme de la société chypriote. Sa connaissance par les groupes supérieurs de la bourgeoisie reste liée aux relations que le royaume de Chypre entretient avec la Syrie, chrétienne puis mamelouke. Installées dans l'île, probablement après la chute de Saint-Jean d'Acre (1291), les familles Bibi, Audeth, Salah, Urry, Soulouan, Scebba, pour citer les plus célèbres, s'insèrent dans la société latine de Chypre tout en cultivant leur originalité confessionnelle et culturelle ; jacobites, nestoriens, maronites ou catholiques, ils conservent leur héritage linguistique, même s'ils partent étudier à Padoue ; il n'est donc pas surprenant de constater qu'ils fournissent une forte proportion de secrétaires et de notaires à l'administration des Lusignan<sup>43</sup>. Les relations commerciales avec le Levant et la soumission politique du royaume à la suzeraineté de l'Égypte après la défaite de Choïrokitia (1426), renforcent les contacts avec le monde mamelouk ; le curieux manuscrit médical copié par Michel Loulloudès, probablement à Éphèse vers 1300, et acheté par Jacques Singlitico au XV<sup>e</sup> siècle, contient de nombreuses notes marginales, révélant que le manuscrit passe entre les mains de médecins polyglottes qui maîtrisent l'arabe, quitte à en donner une translittération grecque lorsque le terme arabe ne possède pas d'équivalent grec immédiat<sup>44</sup>. Toujours au XV<sup>e</sup> siècle,

41. Sur tous ces aspects : W. H. Rudt de Collenberg, « Recherches sur quelques familles chypriotes apparentées au pape Clément VIII Aldobrandini (1592-1605) : Flatro, Davila, Iozomenoi, Lusignan, Bustron et Nores », *EKEE* XII (1983), p. 9-57 ; *id.*, « Études de prosopographie généalogique des Chypriotes mentionnés dans les registres du Vatican », *Μελέται καὶ Υπομνήματα* 1 (1984), p. 552-553, 648-653.

42. Tommaso Porcacchi, *Il primo volume delle Cagioni delle guerre antiche*, Venise 1566, dédicace dans les trois premiers folios non numérotés.

43. Richard, « La diplomatie royale », p. 79.

44. P. Hoffman, « L'histoire d'un manuscrit médical copié à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : le Paris. Gr. 2207 », *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* 34 (1984), p. 163-165 ; C. Astruc éd., *Les manuscrits grecs datés des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles conservés dans les bibliothèques publiques de France. Vol. I. XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1989, n° 36.

on constate que la pratique de l'arabe se répand chez des grecophones, tels les Gonème ou les Flatro, si l'on suit les informations de l'*Exègèsis*<sup>45</sup>.

Cette situation de plurilinguisme doit aussi être comprise avec tous ses défauts et ses manques, car notre connaissance des conditions d'apprentissage des langues vernaculaires reste immense. Néanmoins, l'expression polyglotte recouvre des niveaux qualitatifs fort distincts ; parler grec, français, italien ou arabe ne signifie pas qu'on s'exprimait en un grec correct, en un bon français, etc... On se rappelle les lamentations de Léontios Machairas sur la barbarisation du grec qui souligne comment, depuis l'instauration du royaume des Lusignan, « [...] ἀπὸ τότες ἀρκέψα νὰ μαθάνουν φράγγικα, καὶ βαρβαρίσαν τὰ ρωμαῖκα, ὡς γοιὸν καὶ σήμερον, καὶ γράφομεν φράγγικα καὶ ρωμῖκα, ὅτι εἰς τὸν κόσμον δὲν ἠξέυρουν ἴντα συντυχάννομεν »<sup>46</sup>. Nul doute que cette remarque révèle l'état d'esprit d'un conservateur désespéré de constater les transformations subies par le grec, avec l'introduction d'un vocabulaire et d'une phonétique tirés du français. Ce précieux commentaire montre que l'intégration d'éléments étrangers dans la langue provoque l'hostilité de lettrés grecs mais, sans craindre le paradoxe, Machairas rédige son texte dans le langage barbare qu'il condamne : le dialecte. De fait, dans une société dépourvue de solides structures d'enseignement, la situation de plurilinguisme provoque la barbarisation des langues par la multiplication des jeux d'interférences linguistiques, phénomène auquel échappent les moines et les secrétaires des principaux services de l'administration royale, c'est-à-dire des hommes évoluant dans des cercles culturels homogènes. Rares sont les exemples où la maîtrise linguistique de deux langues s'affirme avec le talent qui inspire le traducteur grec du sonnet CCXC de Pétrarque où la métrique de l'italien se combine à celle du dialecte chypriote :

« Quando io uegio dal ciel scender l'aurora

Μὲ τὰ μαλλιὰ της τόσον γλαμπρισμένα [...] »<sup>47</sup>.

Pour le reste, quels éditeurs de textes médiévaux chypriotes, grecs, français, latins ou italiens, n'ont-ils pas déploré la médiocre distribution de la ponctuation, les innombrables hésitations des copistes dans la syllabisation des mots ou dans leur accentuation ? Si les notes du premier feuillet du *Paris. gr. 624*, copiées vers 1425, montrent un scribe parfaitement à l'aise dans

45. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 158, 693 ; Rudt de Collenberg, « Recherches sur quelques familles chypriotes apparentées au pape Clément VIII Aldobrandini », p. 11-12 ; *id.*, « Études de prosopographie généalogique », p. 629-630, 640-642.

46. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 158.

47. Siapkaras-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre*, poème n° 15.

l'usage du grec et du français<sup>48</sup>, la courte liste des biens, appartenant vers 1460 à Jacques de Fleury, comte de Jaffa, contient une série de notes rédigées dans un italien mal habile, encore imprégné de français, notes qui inventorient les propriétés du comte enregistrées sous le titre : « *Touta ene ta horia tis macarismenou tou conti de Jafe* »<sup>49</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle, le processus d'acculturation aboutit à une situation linguistique originale où les contacts de langue révèlent le métissage de la société chypriote urbaine ; les indices révèlent l'apparition d'un sabir, langue mixte faite de grec, de français et d'italien, dont la variété répond aux différences socio-culturelles telles que les perçoivent et les restituent les divers locuteurs, auteurs et copistes<sup>50</sup>. Plus tard, les beaux poèmes d'amour pétrarquaisants se dérobaient toujours aux règles de l'accentuation, et suivent une orthographe presque phonétique. Aisément reconnaissable dans les villes, cette situation se rencontre aussi dans les campagnes, si l'on en croit l'acte dressé en grec, le 24 juin 1499, à Kythréa, par lequel « *Βραγμισ* » cède huit arbres à l'église Saint-Georges devant des témoins arabes qui signent tour à tour en grec ou en arabe<sup>51</sup>.

#### LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT

La diversité culturelle de la société médiévale met en évidence le phénomène des interférences linguistiques qui aboutissent à une expression plus ou moins bien maîtrisée, faite de ces mélanges que Léontios Machairas rejette en dénonçant la barbarisation de sa langue maternelle. Dans ce processus de barbarisation des langues, le faible rayonnement des structures éducatives peut être invoqué, mais, n'en déplaise à Machairas, le grec fut bel et bien enseigné à Chypre, pendant toute la durée de la domination latine, d'abord dans les monastères, puis dans des écoles laïques au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>.

L'autobiographie de Georges de Chypre, futur patriarche Grégoire II, possède de précieux renseignements sur l'état de l'enseignement du grec au

48. J. Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre à la Bibliothèque Nationale de Paris », *REB* VIII (1950), p. 178 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. III », *KΣ* XXII (1958), p. 225-226, 240-246 ; Schreiner, « Παράτηρησεις στις πολιτιστικές σχέσεις », p. 81 ; P. Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », *EKEE* XVII (1987-1988), p. 48-49.

49. Richard, *Documents chypriotes des archives du Vatican*, p. 124.

50. Exemples concordants, bien que d'interprétation plus délicate, chez Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 169 (*Paris. gr. 164*), p. 178 (*Paris. gr. 1492*) ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. III », p. 225-226.

51. Ch. A. Maltezos, « Τρία κρητικά ἀφιρωτήρια ἔγγραφα. Συμβολὴ στὴ μελέτη τῆς λατινοκρατούμενης Κύπρου », *Σύμμικτα* VII (1987), p. 9-10 et pl. 1, p. 15.

52. Sur l'enseignement du grec : Philippou, *Τὰ ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. I, p. 27-29 ; Hill, *History*, vol. III, p. 801 n. 6 ; G. S. Ploumidis, *Οἱ βενετοκρατούμενες ἐλληνικὲς χώρες μετὰ τὸ δεύτερον καὶ τὸ τρίτον τουρκοβενετικὸ πολέμου (1503-1537)*, Ioannina 1974, p. 70, repris par D. Holton, « Cyprus and the Cretan Renaissance: a preliminary study of some cultural connections », *EKEE* XIX (1992), p. 517-518.

milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Il confirme ce que Constantin Manassès relevait un siècle plutôt, c'est-à-dire que l'île ressemble à un désert culturel, jugement à apprécier selon les critères propres aux érudits qui évoluent en milieu constantinopolitain, et qui reflète la concentration des activités intellectuelles dans la capitale byzantine<sup>53</sup>. Georges insiste sur le niveau rudimentaire de l'instruction grecque hors de Nicosie, et l'exclusivité de l'enseignement en langue latine dans la capitale pour un degré supérieur<sup>54</sup>. Par la suite et jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, l'absence d'informations sur l'existence d'écoles grecques laisse supposer que l'île ne dispose d'aucun établissement de type laïc, si bien que l'apprentissage de la grammaire et de la langue grecques paraît dévolu aux monastères. Sans doute est-ce dans ce cadre que Georges Lapithès enseigne les *Écritures*, vers 1340<sup>55</sup>. Au siècle suivant, le monastère nicosiate des Saints-Anargyres dispense une instruction élémentaire sur cinq années, même si l'auteur de cette information, Michel Olympitis, oublie de tirer profit des leçons de ses maîtres<sup>56</sup>. Naturellement, lorsque les jeunes Grecs de Chypre veulent poursuivre des études de niveau supérieur, ils quittent l'île pour Constantinople, où Georges, le futur patriarche, ouvre ses classes à ses compatriotes, comme le prouve l'exemple de Léon de Chypre<sup>57</sup>. L'attraction de la capitale byzantine n'est pas davantage documentée, mais rien n'infirme un renversement de tendance, tant que les écoles fonctionnent normalement au XIV<sup>e</sup> siècle. Par la suite, durant l'été 1400, Manuel Calécas songe un instant venir s'installer à Chypre pour y enseigner les lettres grecques, mais la médiocrité de l'environnement culturel l'en dissuade et le dirige finalement vers l'Italie<sup>58</sup>. De fait, quand les lettrés byzantins commencent leur grande

53. K. Horna, « Das Hodoiporikon des Konstantin Manasses », *BZ* 13 (1904), p. 337 ; W. Lameere, *La tradition manuscrite de la correspondance de Grégoire de Chypre, Patriarche de Constantinople (1283-1289)*, Bruxelles-Rome 1931, p. 176-179. Notons néanmoins que Georges porte un jugement tout aussi sévère sur l'éducation byzantine à l'époque de Michel VIII Paléologue : A. Papadakis, *Crisis in Byzantium. The Filioque Controversy in the Patriarchate of Gregory of Cyprus (1283-1289)*, New York 1983, p. 31. Sur la concentration de la production littéraire à Constantinople, contestée seulement à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle : M. Mullett, « Aristocracy and Patronage in the literary circles of Comnenian Constantinople », dans *The Byzantine Aristocracy IX to XIII Centuries*, M. Angold éd., Oxford 1984, p. 173-174 ; I. Ševčenko, « Society and Intellectual Life in the Fourteenth Century », dans *Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Bucarest 1974, vol. I, p. 69-73.

54. Ce qu'il faudrait confirmer par un examen du *Vatic. Urb. 140*, choix d'auteurs classiques, exécuté au XIII<sup>e</sup> siècle, apparemment destiné à l'apprentissage scolaire, cf. J. Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », *RÉB* XV (1957), p. 162 n° 147.

55. Sur Georges Lapithès, voir les références *infra*.

56. Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 175 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. IV », *KΣ* XXIII (1959), p. 33-34.

57. C. N. Constantinidès, *Higher Education in Byzantium in the Thirteenth and Early Fourteenth Centuries (1204-ca 1310)*, Nicosie 1982, p. 108.

58. Loenertz, *Correspondance de Manuel Calécas*, lettre n° 60.

migration loin de Constantinople, dès la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, ils choisissent la Crète et l'Italie comme terres d'accueil ; ils y fondent de nouvelles écoles, et structurent un enseignement des lettres helléniques qui participe du développement de la Renaissance<sup>59</sup>. Dans ce processus de translation de l'éducation grecque, Chypre demeure à l'écart du courant principal.

La situation de cet enseignement grec durant la domination vénitienne est relativement mieux documentée ; les monastères continuent de dispenser leurs leçons comme en témoigne Syméon de Lefka, qui se rend au monastère de la Vierge de Krinéa, métoque de Saint-Georges des Manges, pour y apprendre les lettres en 1563<sup>60</sup> ; plus tôt (1536), un clerc avait acheté un euchologe complété de listes d'empereurs et d'archevêques afin de s'en servir pour son enseignement<sup>61</sup>. Le contenu des études s'appuie sur les *Écritures* et la tradition homilétique, illustrée par la multitude de manuscrits rassemblant des sermons de Grégoire de Nazianze et de Jean Chrysostome ; parmi les recueils circulant à Chypre, plusieurs mêlent lexiques et grammaires à divers classiques de la littérature religieuse<sup>62</sup>.

La principale innovation du XVI<sup>e</sup> siècle réside dans l'apparition d'un enseignement grec laïc officiel à Nicosie, Famagouste et Cérines. La décision intervient en mai-juin 1521, suite aux ambassades envoyées au Sénat de Venise par les conseils des nobles de Nicosie et de Famagouste ; dans la capitale, les nobles réclament deux maîtres de grammaire grecque, mais n'en obtiennent qu'un seul, choisi par les officiers du *Regimento* et rémunéré par un salaire annuel de 50 ducats, augmenté de rentes en nature, prélevé sur les revenus des higoumènes orthodoxes ; à Famagouste, le salaire est divisé de moitié, tout comme à Cérines où la mesure est appliquée à partir d'octobre 1522 ; jusqu'en 1570, cette géographie de l'enseignement du grec se

59. E. Garin, « Le origini e lo sviluppo degli studi greci », dans *Storia della letteratura italiana*, E. Cecchi, N. Sapegno éd., Milan 1979, vol. III, p. 37-73 ; N. M. Panagiotakis, « Η παιδεία κατά την Βενετοκρατία », dans *Κρήνη. Ιστορία και πολιτισμός*, N. M. Panagiotakis éd., Héraklion 1988, vol. II, p. 165-170.

60. S. Eustratiades, « Ἀγιορειτικὸν κωδίκων σημεῖωματα », *Γρηγόριος ὁ Παλαμᾶς* I (1917), p. 758 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 140 n° 26.

61. R. Browning, « Notes on Greek Manuscripts of Cypriot Provenance or Connection in the Libraries of Great Britain », *EKEE* XVII (1987-1988), p. 115 (*Oxon. Lincoln Coll. gr. 19*).

62. En particulier les manuscrits suivants : le *Paris. Suppl. gr. 105* : Canart, « Les écritures livresques chypriotes », p. 17, 46. Le *Paris. gr. 2617* : M. Naoumidis, « Σύμμεκτα παλαιογραφικά », *ΕΕΒΣ* 39-40 (1972-1973), p. 380 ; Browning, « Notes on Greek Manuscripts of Cypriot Provenance », p. 120. Le *Paris. gr. 2632* : Naoumidis, « Σύμμεκτα παλαιογραφικά », p. 379-380, 383 ; E. Gamillscheg, D. Harlfinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 2. Teil. Handschriften aus Bibliotheken Frankreichs*, Vienne 1989, n° 174 (avec bibliographie complète) ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes », p. 42-43. Le *Paris. gr. 2673* : Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 153 n° 102 ; Naoumidis, « Σύμμεκτα παλαιογραφικά », p. 383 ; P. Canart, « Un style d'écriture livresque dans les manuscrits chypriotes du XIV<sup>e</sup> siècle : la chypriote "bouclée" », dans *La paléographie grecque et byzantine*, CNRS éd., Paris 1977, p. 315 ; *id.*, « Les écritures livresques chypriotes », p. 17, 39.

perpétue sans modification notable<sup>63</sup> ; Limassol et Paphos ne paraissent pas bénéficier de ces dispositions, puisque Salomon Rodinos doit quitter son village de Potamiou (Koilani) pour fréquenter les écoles de Famagouste vers 1530<sup>64</sup>. Circonscrit aux trois centres politiques essentiels du pays, l'enseignement du grec échappe en partie au monopole des monastères ; bien que le contenu des leçons demeure inconnu, un parallèle immédiat avec l'apparition d'une littérature vernaculaire dialectale, dans la seconde moitié du siècle, mérite d'être établi : les auteurs ou copistes à l'origine de la Renaissance chypriote émergent une ou deux générations après la création de ces écoles laïques. À la veille de la domination ottomane sur l'île, l'enseignement du grec paraît solidement installé à Nicosie ou à Famagouste, et même inclus dans un système d'échanges élargis à d'autres écoles grecques, telle celle de Chios<sup>65</sup>.

Dans le développement de cet enseignement des lettres grecques, le rôle joué par Iakovos Diassorinos soulève plus de questions que de certitudes. La personnalité trouble et controversée de l'aventurier oblige à conserver une grande prudence quant à sa réelle activité à Chypre. Originaire de Rhodes, Diassorinos réside à Venise de 1543 à 1545, devient ensuite bibliothécaire à Fontainebleau, avant de gagner Bruxelles, puis Chypre où il se fait connaître par ses prédications et son art de la médecine ; il y enseigne à partir de 1561, notamment à Nicosie en 1562 où, dans les écoles dépendantes des églises orthodoxes, il dispense des leçons de grammaire et de théologie ; suspecté de fomenter une révolte contre Venise, Diassorinos est arrêté à Paphos, dans la demeure de l'évêque grec, puis exécuté sur ordre du provéditeur général Giovanni Mattheo Bembo, fin février ou début mars 1563. Surnommé Didascalos pour son œuvre pédagogique, il entretient une correspondance avec des lettrés grecs, surtout des clercs, pour le compte desquels il copie plus d'une vingtaine de manuscrits, mais aucun de ceux-ci ne porte une marque assurant que le Rhodien a exercé son activité de scribe à Chypre. Diassorinos possède également une solide renommée de faussaire, voire de mythomane, dont témoigne son titre de seigneur de Doride, inventé de toutes pièces<sup>66</sup>.

63. ASV, *Senato Mar*, reg. 19, f. 209v, 229r ; G. S. Ploumidis, *Κανονισμοί της νήσου Κύπρου (1507-1521)*, Ioannina 1987, p. 70. En 1556, la situation de l'enseignement du grec n'a pas évolué, cf. BN Marciana, ms. ital. cl. VI n° 80 (= 5767), f. 182v, 183r.

64. Selon le témoignage de son fils Néophyte, cité *infra*, p. 269-270

65. Selon le témoignage de Catherin Le Doux rapporté par Martin Crusius, *Turcogroecia*, Bâle 1584, p. 513.

66. ASV, *Senato*, Dispacci di rettori, Cipro, busta 5, dépêche de G. M. Bembo de Famagouste, le 2 mars 1563 ; É. Legrand, *Bibliographie hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris 1885-1906, vol. II, p. 354-355, 419. Sur Diassorinos, voir aussi : H. Hunger, « Aus den letzten Lebensjahren des Jakob Diassorinos », dans *Tome commémoratif du millénaire de la Bibliothèque Patriarcale d'Alexandrie*, Alexandrie 1953, p. 90-99 ; E. Gamillscheg, D. Harlfinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 1. Teil. Handschriften aus Bibliotheken Grossbritanniens*, Vienne 1981, n° 143 (avec bibliographie sur la production manuscrite) ; Holton, « Cyprus and the Cretan Renaissance », p. 517-518.

La discrétion des sources vénitiennes et le silence complet de la part de témoins d'origine grecque chypriote contrastent singulièrement avec la littérature ultérieure, qui magnifie le personnage et sa lutte contre l'opresseur vénitien ; ce mythe semble en fait construit plus de cinquante ans après les événements par un historien romain, Antonio Maria Graziani, dont les écrits convergent souvent pour jeter le discrédit sur Venise et son administration à Chypre<sup>67</sup>. En l'état actuel de la recherche, aucune source de première main ne permet d'affirmer que Diassorinos a joué un rôle central dans l'enseignement des lettres grecques à Nicosie et qu'il a déclenché un soulèvement contre Venise ; les dépêches des officiers vénitiens dévoilent davantage leurs craintes au sujet de relations nouées par des moines chypriotes, agités par Diassorinos, avec des hommes du sultan<sup>68</sup>.

La situation de l'enseignement dispensé en langue latine se révèle mieux connue. Avec la fondation des évêchés latins et les décisions du Concile de Latran IV (novembre 1215), chaque église cathédrale a pour mission de créer et d'organiser des écoles gratuites pour l'instruction des diacres. Dans le royaume de Chypre, cette mesure se concrétise tardivement, en dépit des assertions inexactes de Léontios Machairas<sup>69</sup>, soit après la visite du légat Eudes de Châteauroux ; celui-ci promulgue un décret en mars 1248, où il révèle que les décisions du Concile de Latran n'ont pas été suivies et que la hiérarchie locale mérite un blâme pour sa passivité ; le légat ordonne à l'archevêque Eustorge de Montaigu d'ouvrir deux écoles, une de grammaire pour les premiers niveaux et une de théologie pour le degré supérieur ; il complète son décret en obligeant les évêchés suffragants (Famagouste, Limassol et Paphos) à entretenir chacun une école de grammaire<sup>70</sup>. La mesure semble appliquée puisque Georges de Chypre, élève des premières classes nicosiates vers 1250-1255, brosse une image peu flatteuse de cet enseignement, tant était ridicule, à ses yeux, une approche de la *Logique* d'Aristote à travers le filtre d'une traduction latine<sup>71</sup>.

67. Cf. A. M. Graziani, *De Bello Cyprio, libri cinque*, Rome 1624, où l'auteur montre son hostilité à la politique de Venise.

68. V. Lamansky, *Secrets d'État de Venise, documents, extraits, notices et études*, Saint-Petersbourg 1884, p. 026-028 ; sur l'hypothétique soulèvement voir : B. Arbel, « Résistance ou collaboration ? Les Chypriotes sous la domination vénitienne », *État et colonisation au Moyen Âge*, M. Balard éd., Lyon 1989, p. 138.

69. Qui attribue en effet la création de chaires de théologie aux premières années de la conquête latine : Léontios Machairas, *Chronicle*, § 28.

70. Ph. Labbe, *Sacrosancta Concilia*, Paris 1671, vol. XI/II, col. 2401-2402 ; J. D. Mansi, *Sacrorum Conciliorum Nova, et Amplissima Collectio*, Venise 1784, vol. XXVI, col. 338-339 ; L. de Mas-Latrie, « Histoire des archevêques latins de Chypre », *Archives de l'Orient latin* II (1882), p. 227-228 ; Hill, *History*, vol. III, p. 1067.

71. Lameere, *La tradition manuscrite de la correspondance de Grégoire de Chypre*, p. 176-179, repris par Hill, *History*, vol. III, p. 1068 ; Schreiner, « Ποσειδημόνης στις πολιτιστικές σχέσεις », p. 78 ; Richard, « Culture franque, culture grecque, culture arabe », p. 241.

Après le passage de Louis IX à Chypre en 1248-1249, le développement de l'enseignement religieux s'avère patent, surtout avec l'installation des ordres mendiants dans l'île. Les couvents franciscains et dominicains possèdent chacun leur propre *studium* de théologie à Nicosie, d'autres peut-être à Famagouste et à Limassol. Ce sont les dominicains qui marquent profondément le développement des études ; ainsi, l'enseignement de Thomas d'Aquin est connu à Chypre même si la nature des liens qu'il entretient avec les Lusignan reste sujet à discussion<sup>72</sup>. Après la chute de la Terre sainte, les couvents dominicains de Chypre obtiennent la possibilité d'envoyer chaque année, à Rome ou en Lombardie, deux ou trois religieux ayant suivi l'enseignement des *studia* locaux pour perfectionner leur formation théologique<sup>73</sup>. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, les activités pédagogiques du *studium* nicosiate se poursuivent normalement, lorsque Benoît de Chypre, bachelier en théologie, est dirigé en 1404 vers les écoles de Montpellier et quand Grégoire de Chypre, O.P., maître en théologie, est proposé en 1407 pour tenir la chaire titulaire de la cathédrale de Nicosie<sup>74</sup> ; par la suite, les étudiants se dirigent principalement vers le *studium generale* de Saint-Augustin de Padoue, mais fréquentent encore ceux de Bologne ou de Naples<sup>75</sup>. Les Franciscains entretiennent également un enseignement de théologie dévoilé par des informations éparses ; s'y illustrent à Nicosie, Raimondo de Albaterra en 1338<sup>76</sup>, Jean Carmesson en 1366<sup>77</sup>, peut-être Christophoro de Chypre vers 1460<sup>78</sup>, et à Famagouste, Petrus Frumenti vers 1340-1342<sup>79</sup>. Une correspondance du 31 décembre 1373 révèle en outre que le *studium* de Nicosie bénéficie de la possibilité accordée à tous les sièges provinciaux franciscains d'envoyer à Paris deux élèves pour améliorer leur apprentissage de la théologie ; l'année suivante (1374), Jean de Chevegnevo

72. On s'interroge en particulier sur un éventuel passage à Nicosie du docteur dominicain, qui n'est mentionné par aucun de ses biographes, mais tous relèvent les multiples lacunes qui jalonnent sa vie entre 1259 et 1269 : A. Walz, *Saint Thomas d'Aquin*, Louvain-Paris 1962, p. 117 ss. ; J. A. Weisheipl, *Friar Thomas d'Aquino. His Life, Thought and Work*, New York 1974, p. 141-239 ; à Nicosie, le souvenir de son enseignement est connu par les souvenirs du frère Nicolas de Marsilly qui écrit en 1306 : Richard, « Culture franque, culture grecque, culture arabe », p. 241.

73. R. J. Loenertz, *La Société des Frères Pèlerins. Études sur l'Orient dominicain*, Rome 1937, p. 28.

74. J. Richard, « Le royaume de Chypre et le Grand Schisme, à propos d'un document récemment découvert », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1965), p. 502 ; Rudt de Collenberg, « Études de prosopographie généalogique », p. 527 n° 31.

75. C. Longo, « Fr. Giulio Stavriano O.P. vescovo armeno di Cipro (1561-1571) e vescovo latino di Bova (1571-1577) », *Archivum Fratrum Praedicatorum* LVIII (1988), p. 190-193.

76. G. Golubovich, *Biblioteca Bio-Bibliografica della Terra Santa e dell'Oriente Francese*, Quaracchi 1906-1925, vol. III, p. 349, vol. IV, p. 244.

77. *Ibid.*, vol. I, p. 398.

78. *Ibid.*, vol. III, p. 202.

79. *Ibid.*, vol. IV, p. 316.

profite de cette mesure, après quelques années d'études fructueuses au *studium nicosiate*<sup>80</sup>. Notons que si les informations manquent pour saisir l'organisation de l'enseignement au sein des autres congrégations catholiques, rien ne permet de douter que les Cisterciens, Carmes, Prémontrés etc..., ne disposent pas eux aussi de leurs propres *studium* pour garantir l'apprentissage de l'écriture, de la lecture et une première formation en théologie à Nicosie, avant d'envoyer leurs bacheliers vers un *studium generale*, en Italie ou en France, pour un approfondissement des études ; c'est la voie que suit, par exemple, Guglielmo Goneme, Augustin, qui obtient à Nicosie, c. 1433, le titre de lecteur de théologie qui lui permet de partir compléter sa formation à Rome, nouvelle étape avant d'obtenir la charge de gouverneur de la province de Terre sainte (1451), puis celle d'archevêque de Chypre (1463)<sup>81</sup>. Un itinéraire similaire est suivi par Nicolas Audeth, qui prend l'habit carmélite à Famagouste en 1495, étudie au couvent de Nicosie, puis prolonge sa formation en Italie, où il est élu lecteur des *Saintes Écritures* à l'université de Parme, en 1510<sup>82</sup>.

Le contenu et la qualité de la formation dispensée dans les écoles conventuelles de Chypre ne reçoivent pour l'instant aucun éclairage particulier ; on peut, cependant, gager de son niveau correct, sinon élevé au début du XIV<sup>e</sup> siècle, quand le franciscain Matthieu de Chypre entre dans une commission constituée à Rome par Jean XXII, en septembre 1321, afin d'examiner les qualités du traité sur les Croisades composé par Marino Sanudo Torsello<sup>83</sup>. Le sérieux de l'enseignement semble moins assuré en ce qui concerne les écoles placées sous la tutelle des évêques. En juin 1313, lors du synode réuni à Sainte-Sophie, le légat Pierre de Pleine-Chassagne critique le niveau d'instruction du bas clergé et insiste pour que celui-ci soit relevé, de façon à ce que les clercs comprennent les textes sacrés qu'ils lisent ; il précise que ces clercs devront dorénavant posséder de solides connaissances en grammaire et en chant<sup>84</sup>. Les sources n'indiquent pas dans quel sens évoluent les écoles au lendemain de ce synode, mais, en 1392, lorsque

80. *Ibid.*, vol. II, p. 383, vol. V, p. 194-195.

81. Mas-Latrie, « Histoire des archevêques latins de Chypre », p. 293-297, corrigé par A. Palmieri, « Un arcivescovo latino di Nicosia nel secolo XV (Fra Guglielmo Goneme O.S.A.) », *Bessarione* 9 (1905), p. 205-214.

82. A. Staring, *Der Karmelitengeneral Nikolaus Audeth und die katholische Reform des XVI. Jahrhunderts*, Rome 1958, p. 3-4, 465.

83. Marino Sanudo Torsello, « Liber secretorum fidelium crucis », dans *Gesta Dei per Francos*, I. Hungars éd., Hannovre 1611, rééd. avec une introduction de J. Prawer, Toronto 1972, vol. II, p. 1-2.

84. Ph. Labbe, *Sacrosancta Concilia*, vol. XI/II, col. 2419 ; J. D. Mansi, *Sacrorum Conciliorum Nova, et Amplissima Collectio*, vol. XXVI, col. 367 ; Hill, *History*, vol. III, p. 1071-1072.

l'Église chypriote recrute ses membres dans les rangs du clergé local, Rome impose un examen de latin aux chanoines de Famagouste.<sup>85</sup>

Naturellement, les structures éducatives propres au royaume de Chypre ne pouvaient rivaliser avec celles des États italiens ou du royaume de France, où se structurait un solide système d'enseignement supérieur avec la création des universités. L'attraction exercée par les maîtres de Padoue et de Bologne, en matière de grammaire, de droit, de médecine et d'arts libéraux<sup>86</sup>, se manifeste dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle car, en 1353, l'université de Padoue accueille déjà un étudiant en droit canonique, Giovanni di Guglielmo et, en 1378, Iacopo de Chypre fréquente la faculté de philosophie<sup>87</sup>. Le renforcement des liens avec l'institution padouane se concrétise avec les clauses du testament de l'amiral du royaume de Chypre, Pierre de Cafran, qui prévoient, le 3 mars 1393, un legs de 200 ducats pour permettre l'entretien de quatre étudiants originaires de Chypre, l'un devant suivre les leçons de la faculté de théologie, un autre celles de la faculté de droit civil, et les deux derniers celles de la faculté des arts et de médecine. Cette fondation, avalisée par les autorités vénitienes en 1407, fonctionnera jusqu'en 1771<sup>88</sup>. En 1556, l'archevêque de Nicosie, Livio Podocataro, répète l'exemple de Pierre de Cafran, en instituant sur son héritage des sommes destinées à l'entretien de trois étudiants chypriotes choisis par son frère Cesare, son neveu Hettore et les procureurs du conseil des nobles de Nicosie<sup>89</sup>.

Le succès de ces fondations ne se démentira pas jusqu'en 1570 ; W. H. Rudt de Collenberg dénombre ainsi 29 étudiants chypriotes inscrits à Padoue, entre 1400 et 1450, tous issus d'importantes familles d'origine française, grecque ou syrienne (Lusignan, Nores, Singlitico, Podocataro,

85. W. H. Rudt de Collenberg, « Le royaume et l'Église de Chypre face au Grand Schisme (1378-1417) d'après les Registres du Vatican », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge-Temps Modernes* 94/2 (1982), p. 677 ; *id.*, « Études de prosopographie généalogique », p. 528 n° 18 ; *id.*, « Le royaume et l'Église latine de Chypre et la papauté de 1417 à 1471 », p. 79.

86. Les arts libéraux rassemblent les sciences représentant la totalité du savoir médiéval, soit les arts du langage (grammaire et rhétorique), l'art de la pensée (dialectique) et les arts du nombre (arithmétique, géométrie, astronomie et musique) ; sur leur influence dans la littérature médiévale : P. Zumthor, *Essai de poétique médiévale*, Paris 1972, p. 47-54 ; plus généralement : J. Le Goff, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris 1962, p. 83-85.

87. G. Fabris, « Professori e scolari greci all'università di Padova », *Archivio Veneto*, 5<sup>e</sup> série, XXX-XXXI (1942), p. 124.

88. G. Giomo, « L'Archivio antico della Università di Padova », *Nuovo Archivio Veneto* VI (1893), p. 441 ; Fabris, « Professori e scolari greci all'università di Padova », p. 124 ; Rudt de Collenberg, « Études de prosopographie généalogique », p. 591-592 ; A. Tselikas, « Η Διαθήκη του Petro de Cafrano και οι Πράξεις Έκλογής Κυπρίων Φοιτητών για τὸ Πανεπιστήμιο τῆς Πάδοβα (1393, 1436-1569) », *EKEE* XVII (1988-1989), p. 261-292.

89. ASV, *Senato Mar*, reg. 34, f. 161 ; E. A. Cicogna, *Delle iscrizioni veneziane*, Venise 1824-1842, vol. IV, p. 143.

Bibi, Audeth)<sup>90</sup>. La plupart de ceux qui achèvent leurs études et obtiennent un titre de docteur ou de maître de l'université de Padoue, poursuivent par la suite leurs carrières en Italie, tremplin débouchant sur de hautes fonctions à la Curie ; le retour à Chypre, très fréquent, permet aux étudiants d'obtenir des postes dans les chancelleries épiscopales ou royales<sup>91</sup>. Ce mouvement, parfaitement documenté pour la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, appellerait d'autres études pour que soit appréciée son évolution après 1450, mais tout indique qu'il se maintient, quand l'île passe sous le contrôle direct de la Sérénissime, car 22 étudiants chypriotes sont recensés dans les actes académiques des années 1501-1550<sup>92</sup> ; cette forte participation se trouve encore révélée par les statuts de l'université, rédigés en 1453, modifiés en 1485 et publiés en 1549-1550, qui prévoient l'organisation des collèges des étudiants en 22 nations ; parmi les 10 nations ultramontaines, c'est-à-dire non italiennes, figure pour tous les étudiants grecs celle enregistrée sous le nom des « *Ultramarinorum [...] quae Cypra vocatur* ». Il semble ainsi que les étudiants venus de Chypre soient assez nombreux, entre 1400 et 1550, pour obtenir le droit de se constituer en une nation autonome dont le poids paraît supérieur à tout autre groupe originaire des territoires grecs ; après 1540, l'hégémonie chypriote s'affaiblit pour laisser place aux contingents crétois, désormais appelés à remplacer les jeunes Nicosiates<sup>93</sup>.

Abandonnant l'enseignement supérieur aux universités étrangères, le royaume de Chypre perpétue son organisation de l'instruction élémentaire sous la responsabilité des évêchés qui, bon an mal an, entretiennent un prédicateur et un maître de grammaire. Il semble cependant qu'au cours du

90. D'après les résultats de Rudt de Collenberg, « Études de prosopographie généalogique », p. 544-545, et le détail des actes chez C. Zonta, I. Brotto, *Acta Graduum Academicorum Gymnasii Patavini ab anno 1406 ad annum 1450*, Padoue 1970<sup>2</sup>, 3 vols, s. v. ; voir encore : G. Fedalto, « Stranieri a Venezia e a Padova », *Storia della cultura veneta, vol. 3/1 : Dal primo Quattrocento al Concilio di Trento*, G. Arnaldi et M. Pastore Stocchi éds, Vicence 1980, p. 530, et Tselikas, « Η Διαθήκη του Petro de Cafrano », p. 268, 288.

91. W. H. Rudt de Collenberg, « État et origine du haut clergé de Chypre avant le Grand Schisme d'après les registres des papes du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècles », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome, Moyen Âge-Temps Modernes* 91/1 (1979), p. 325-327 ; *id.*, « Études de prosopographie généalogique », p. 528 n° 39, et nombreux autres exemples *passim*.

92. E. Martellozzo Forin, *Acta Graduum Academicorum Gymnasii Patavini ab anno 1501 ad annum 1550*, Padoue 1969-1983, 4 vols (s. v. *Cipro*) ; Fabris, « Professori e scolari greci all'università di Padova », p. 133-134 ; Ploumidis, *Oi βενετοκρατούμενες ελληνικές χώρες*, p. 127-130 ; Fedalto, « Stranieri a Venezia e a Padova », p. 527-530 ; Tselikas, « Η Διαθήκη του Petro de Cafrano », p. 268-287 ; Holton, « Cyprus and the Cretan Renaissance », p. 518.

93. Fedalto, « Stranieri a Venezia e a Padova », p. 528 (citation)-530. Dans le même ordre d'idée, notons encore que les Chypriotes forment la communauté la plus volumineuse dans les registres de la *Senola* grecque de Venise pendant les années 1498-1530, bien que les personnes inscrites à cette institution n'appartiennent pas au groupe des étudiants, cf. Holton, « The Cretan Renaissance », p. 4-5.

XV<sup>e</sup> siècle, les Lusignan – Janus ou Jean II, plus sûrement que Jacques II – innovent en créant des écoles destinées aux enfants des nobles, confiées à deux maîtres de grammaire salariés qui reçoivent chacun 50 ducats par an<sup>94</sup>. Durant la domination vénitienne, la structure de l'enseignement primaire ne change pas, car les députations envoyées au Sénat montrent que les nobles chypriotes demandent le respect des anciennes dispositions. Cependant, la précarité économique des institutions religieuses latines menace la survie des écoles épiscopales ; en 1490, les ambassadeurs du conseil de Famagouste demandent au Sénat de Venise de veiller à ce que les trois évêchés suffragants pourvoient correctement les chaires de grammaire et de théologie<sup>95</sup> ; en 1521, le conseil des nobles de Nicosie rappelle l'obligation faite aux évêchés de salarier deux maîtres de grammaire et de théologie, car ceux-ci ont environ soixante enfants sous leur responsabilité ; en 1559, la plainte est renouvelée par des nobles qui constatent la fuite d'élèves à l'étranger<sup>96</sup>. Plusieurs étudiants chypriotes, diplômés à Padoue, préfèrent ainsi intégrer l'université italienne, plutôt que revenir à Chypre ; c'est le cas de Tomaso Secondo, professeur de philosophie morale en 1520, Prospero Podocataro, à qui est offert un enseignement de droit civil en 1546, Bartolomeo Oliva, lecteur de langue en 1548, Giorgio Messina, professeur de droit civil en 1557 ; d'autres encore préfèrent engager leur carrière à l'université de Florence, entre 1480 et 1500<sup>97</sup>.

Dans le secteur de l'enseignement dispensé sous le contrôle du *regimento*, outre les deux maîtres de grammaire installés à Nicosie, deux autres sont salariés, l'un à Famagouste, dès 1491, et l'autre à Cérines, à partir de 1522<sup>98</sup>. En 1556, le relevé des dépenses de la *camera* assure que des salaires ne sont plus versés qu'au maître d'école de Nicosie (60 ducats) et à celui de Famagouste (50 ducats)<sup>99</sup>. Il demeure impossible à déterminer dans quelle mesure le contenu de l'enseignement s'aligne sur celui des écoles de la métropole ; tout aussi mystérieux reste l'impact de la venue à Chypre de Sebastiano Foscarini, conseiller du *Regimento*, de l'été 1521 à l'été 1523, mais surtout professeur de logique et de philosophie à la *scuola* du Rialto, de

94. ASV, *Senato Mar*, reg. 12, f. 202r, 204v ; L. de Mas-Latrie, « Documents nouveaux servant de preuves à l'histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan », *Collection des documents inédits : Mélanges historiques*, IV (1882), p. 538-539 ; Ploumidis, *Oi βενετοκρατούμενες ελληνικές χώρες*, p. 32 ; Hill, *History*, vol. III, p. 801.

95. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 491 ; *id.*, « Documents nouveaux », p. 531.

96. ASV, *Senato Mar*, reg. 19, f. 203v-204r, reg. 34, f. 160v.

97. C. N. Sathas, *Νεοελληνική Φιλολογία*, Athènes 1868, p. 112 ; Fabris, « Professori e scolari greci all'università di Padova », p. 133-134 ; Fedalto, « Stranieri a Venezia e a Padova », p. 530.

98. ASV, *Senato Mar*, reg. 13, f. 54v ; Mas-Latrie, « Documents nouveaux », p. 538-539 ; Ploumidis, *Κανονισμοί της νήσου Κύπρου (1507-1521)*, p. 70 ; Hill, *History*, vol. III, p. 801.

99. BN Marciana, *ms. ital. cl. VI n° 80 (= 5767)*, f. 182v, 183r.

1505 à 1552 ; on sait que Foscarini ne profite pas de son séjour nicosiate pour apprendre le grec ; l'utilise-t-il pour prodiguer quelques leçons aux nobles qui l'entourent ? Trente ans plus tard, Giovanni Giustiniani est pressenti par Lorenzo Contarini pour devenir le précepteur d'un jeune noble chypriote en 1552, mais il n'effectue pas le déplacement en raison de son grand âge<sup>100</sup>. Ainsi, si les Chypriotes n'hésitent pas à partir s'instruire à Padoue et à enseigner dans diverses universités italiennes, aucun professeur de renom italien ne vient exercer son art à Nicosie : au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, les échanges pédagogiques empruntent des voies à sens unique.

Ainsi, il semble qu'à la Renaissance, l'éducation dispensée en langue grecque comme en langue latine, échappe de plus en plus au cadre ecclésiastique qui la structurait à l'origine ; cette laïcisation de l'enseignement, pour autant qu'on puisse en juger, s'accomplit sur des critères empruntés à la culture italienne et surtout à son expression vénitienne, car la Sérénissime attire les étudiants dans les facultés de Padoue et absorbe les jeunes lettrés dans ses services<sup>101</sup>. Aucune école grecque, à Nicosie ou à Famagouste, ne peut rivaliser pour son activité avec celle que le cardinal Bessarion fonde à Candie en 1439, et où vient enseigner Michel Apostolis<sup>102</sup> ; nul doute que, depuis le début du XV<sup>e</sup> siècle, les écoles chypriotes deviennent un rameau du système éducatif italien, alors que les monastères orthodoxes perpétuent le souvenir de l'enseignement religieux byzantin.

#### USAGES ET FORMES DE LA CULTURE ÉCRITE

De l'exposé sur l'évolution du système éducatif à l'époque latine, il ressort que les véritables foyers d'enseignement se rassemblent, d'une part, autour des monastères orthodoxes, d'autre part, dans les villes de Nicosie et Famagouste où se développe un enseignement religieux et laïc, et dans celles de Limassol et Paphos, où les évêchés latins ont probablement employé des maîtres d'écoles. Cette géographie de l'instruction ne restitue pas, à elle seule, la pénétration des habitudes inhérentes à la pratique de l'écriture ou

100. Sur Sebastiano Foscarini : B. Nardi, « La Scuola di Rialto e l'umanesimo veneziano », dans *Umanesimo europeo e umanesimo veneziano*, V. Branca éd., Florence 1963, p. 93-139 ; F. Lepori, « La Scuola di Rialto dalla fondazione alla metà del Cinquecento », *Storia della cultura veneta*, vol. III/2, p. 593-597. Également : Cicogna, *Delle iscrizioni veneziane*, vol. III, p. 362-363, 367 ; Legrand, *Bibliographie hellénique des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 48-49 ; Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 491 ; Hill, *History*, vol. III, p. 801 ; E. Gaeta, *Nunziature di Venezia I (12 marzo 1533-14 agosto 1535)*, Rome 1958, n° 77.

101. Kyris, *Ιστορία της Μέσης Εκπαίδευσης Αμμοχώστου*, p. 2.

102. Cf. Panagiotakis, « Η παιδεία κατά την Βενετοκρατία », p. 172-173 ; Holton, « The Cretan Renaissance », p. 7.

de la lecture, car la production d'écrits administratifs ou religieux suggère que l'alphabétisation atteignait, dans le royaume de Chypre, des niveaux comparables, sinon supérieurs, à ceux estimés dans les autres États européens à la même période.

En témoigne le nombre important de services administratifs employant des secrétaires, scribes, notaires, comptables ; la chancellerie royale, instituée sans doute par Aimery de Lusignan après 1197, suit les usages du bureau d'écriture des rois de Jérusalem et recourt fréquemment aux services de notaires privés pour établir les privilèges à partir du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>103</sup>. L'administration directe des affaires du domaine royal appartient à la *Secrète*, structure héritée des Byzantins, qui rassemble un collège de dix secrétaires et scribes placés sous la responsabilité d'un *pourvéneur du royaume* et d'un bailli, durant le XV<sup>e</sup> siècle<sup>104</sup>. À côté des services administratifs centraux, il existe une foule de bureaux possédant chacun, qui son notaire, qui son écrivain : les cours de justice d'abord, celles des vicomtes, à Nicosie et à Famagouste, celle de l'auditeur, toujours à Nicosie, celles des châtelains de Cérines et Paphos<sup>105</sup>. S'y ajoutent les juridictions commerciales, cours des fondes, cours de la *chaîne*, le bureau d'enregistrement du *comerc* de Famagouste et diverses administrations portuaires mineures à Cérines, Limassol, Paphos, puis aux Salines, durant le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>106</sup>.

À l'échelon régional, la répartition des fiefs ruraux aux mains d'une noblesse, qui réside principalement à Nicosie, conditionne l'existence d'une bureaucratie réduite dans chaque domaine ; celle-ci se voit chargée de surveiller le quotidien de l'administration, et rend ses comptes aux seigneurs qui viennent inspecter leurs propriétés à dates plus ou moins espacées. Très tôt, c'est-à-dire dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle, les baillis sont en majorité recrutés parmi les Grecs et les Syriens du pays, apparemment plus compétents que les baillis latins engagés auparavant<sup>107</sup>. Ainsi, à Psimolofou, en 1318, le personnel d'administration du domaine, propriété du patriarche de Jérusalem, comprend environ sept personnes qui, dans leurs activités quotidiennes, doivent user de quelques connaissances en écriture ou en lecture ; parmi eux,

103. Richard, « La diplomatie royale », p. 77-79 ; P. W. Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades, 1191-1374*, Cambridge 1991, p. 188-189.

104. Richard, *Le Livre des Remembrances*, p. xiii ; G. Grivaud, « Ordine della Secreta di Cipro. Florio Bustron et les institutions franco-byzantines afférentes au régime agraire de Chypre à l'époque vénitienne », *Μελέται και Υπομνήματα* II (1992), p. 542, 561.

105. Richard, « La diplomatie royale », p. 85.

106. G. Grivaud, « Sur le *comerc* chypriote de l'époque latine », dans *The Sweet Land of Cyprus, Proceedings of the 25th Symposium of Byzantine Studies (Birmingham, march 1991)*, A. A. M. Bryer & G. S. Georghallides éds, Nicosie 1993, p. 133-145.

107. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 641-642.

on rencontre deux écrivains, celui du domaine, Georges Panaguir, et celui de la *curia* du village, chacun dépendant d'un bailli<sup>108</sup> ; plus tard, en 1517, le casal de Kato Koutrafas, propriété du comte de Rochas, dispose de son écrivain, à l'instar des domaines de la *reale*, tous administrés au moins par un bailli et un secrétaire<sup>109</sup>.

Les administrations épiscopales latines entretiennent leurs propres secrétariats servis, de façon permanente, par les étudiants chypriotes formés à Padoue<sup>110</sup>. Moins bien documentés, les tribunaux épiscopaux grecs fonctionnent sur un principe parallèle comme en témoigne la collection du *Paris. gr. 1391*, propriété de l'archevêché de Paphos-Arsinoé au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>111</sup>. Dans les monastères, orthodoxes ou latins, la principale surprise tient en la constatation qu'aucune trace de *scriptorium* dûment organisé ne puisse être avancée<sup>112</sup> ; ainsi, en 1553, le relevé des comptes du monastère de Kykkos, communauté qui rassemble quarante caloyers, dont sept chargés de la lecture des *Épîtres* ou des *Évangiles*, n'entretient ni *scriptorium*, ni atelier d'enluminure, ni même un seul peintre d'icônes<sup>113</sup>. Les manuscrits grecs copiés pendant la domination latine restent donc le produit de moines qui œuvrent individuellement ; le meilleur exemple est fourni par le cathigoumène Amvrosios du couvent Notre-Dame d'Andrio, qui copie au moins huit manuscrits religieux pour différents commanditaires locaux, entre 1530 et 1558 (*Athen. B. N. Metochii S. Sepulchri 19, Athon. Dion. 795, Cosinitzae cod. 298, Hierosol. Metochii Constant. 12, Hierosol. Stavrou 9, Paris. gr. 872, Paris. gr. 931, Paris. Suppl. gr. 1105*)<sup>114</sup> ; néanmoins, en dépit de l'inlassable activité d'Amvrosios, aucune trace de *scriptorium* ne peut être décelée dans le monastère nicosiate.

108. J. Richard, « Le casal de Psimolofou et la vie rurale en Chypre au XIV<sup>e</sup> siècle », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome* LIX (1947), p. 130 et *passim*.

109. ASV, *Capi del Consiglio dei Dieci*, Dispacci di rettori e di altre cariche, busta 288, c. 79-80.

110. Rudt de Collenberg, « Études de prosopographie généalogique », p. 528 n° 39, et autres exemples *passim*.

111. Sur ce manuscrit, voir *infra*, p. 137-138.

112. Malgré l'opinion de Hill, *History*, vol. III, p. 1141, qui s'appuie sur la preuve d'un seul manuscrit (Bruxelles, *ms 10175*) pour assurer l'existence d'un *scriptorium* à Chypre, opinion contestée par Buchtal, *Miniature Painting in the Latin Kingdom of Jerusalem*, p. 69-70.

113. G. Grivaud, « Le monastère de Kykkos et ses revenus en 1553 », *Studi Veneziani* n. s. XIX (1990), p. 246-252.

114. Cf. M. Vogel, V. Garthausen, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance*, Leipzig 1909, p. 15 ; Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 181, 182, 184 ; *id.*, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 143 n° 39 ; L. Politis, « Eine Schreiberschule im Kloster τῶν Ὀθρίων », *BZ* 51 (1958), p. 279-280 ; C. N. Constantinidis, « Ο βιβλιογράφος Φιλόθεος, ἡγούμενος τῆς μονῆς τοῦ Ἱεροσολῶν τῆς Κύπρου (16ος αἰ.) », *Λοδῶνη* XIV/1 (1985), p. 78 ; Gamillscheg, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 2 Teil. Handschriften aus Bibliotheken Frankreichs*, vol. I, n° 18 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes », p. 45-46.

Un autre trait fondamental de la culture écrite dans le royaume de Chypre se dessine autour du notariat privé. Selon la législation des Lusignan, seuls les actes constituant une dot, un achat d'esclaves, un testament et un nolis peuvent être passés par-devant notaire, les autres actes devant recevoir la validation d'un officier du roi pour être reconnus<sup>115</sup>. La destruction des archives privées, en 1570, explique le faible nombre d'actes conservés aujourd'hui, surtout si la comparaison est effectuée avec le volume impressionnant de minutiers crétois déposés aux archives de Venise. Nous sont cependant parvenus quelques minutiers de notaires italiens fixant des transactions entre négociants ; les registres sauvegardés concernent les notaires génois qui instrumentent à Famagouste entre 1296 et 1310, puis durant l'occupation génoise de la ville au XV<sup>e</sup> siècle, et un notaire vénitien qui travaille à Famagouste, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>116</sup>. À défaut de révéler une image précise de la pratique notariale du royaume latin, les minutiers des notaires italiens laissent supposer que, dans les domaines échappant au négoce, une activité notariale importante rythmait la vie publique ; quelques notes et testaments en latin, français, italien et grec le confirment<sup>117</sup>.

L'incessant travail que fournissent copistes, secrétaires ou notaires du royaume s'exprime à travers les styles d'écritures que Paul Canart a patiemment tenté de distinguer en étudiant les manuscrits grecs<sup>118</sup>. En se détachant du

115. J. Richard, « Οι πολιτικοί και κοινωνικοί θεσμοί του Μεσαιωνικού Βασιλείου », dans *Ιστορία της Κύπρου*, Th. Papadopoulos éd., Nicosie, 1995, vol. IV, p. 347.

116. C. Desimoni, « Actes passés à Famagouste de 1299 à 1301 par devant le notaire génois Lamberto di Sambuceto », *Archives de l'Orient latin* II (1884), p. 3-120, et *Revue de l'Orient latin* I (1893), p. 58-139, 275-312, 321-353 ; l'édition de Desimoni est à présent en partie remplacée par : M. Balard, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (11 ottobre 1296-23 Giugno 1299)*, Gênes 1983 ; *id.*, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro. Lamberto di Sambuceto (31 marzo 1304-19 luglio 1305, 4 gennaio-12 luglio 1307). Giovanni de Rocha (3 agosto 1308-14 marzo 1310)*, Gênes 1984 ; V. Polonio, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (3 luglio 1300-3 agosto 1301)*, Gênes, 1982 ; C. Otten-Froux, « An unedited source for 15th century Famagusta: the acts of Antonio Foglietta, notary from Genoa », communication orale faite au *25th Symposium of Byzantine Studies*, Birmingham 1991, et qui annonce la publication complète de ce minutier ; chez les notaires vénitiens : A. Lombardo, *Nicola de Botareis, notaio in Famagusta e Venezia (1355-1365)*, Venise 1973.

117. En l'occurrence, les testaments de Guido da Bagnolo (décembre 1362), édité par R. Livi, « Guido da Bagnolo, medico del re di Cipro », *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie modenesi* ser. V XI (1918), p. 52-56, et ceux de Jean Audeth (septembre 1451), Antoine Audeth (juillet 1453) et Dame Jacque, veuve d'Antoine Audeth (mai 1468) édités par Richard, « Une famille de "Vénitiens blancs" », p. 112-115, 118-122, 127-129 ; mentions de notariat grec chez : S. Eustratiadès, « Κυπριακοί κώδικες ἐν τῇ Ἐθνικῇ Βιβλιοθήκῃ τῶν Παρισίων », *Ἀπόστολος Βαρναβάβας* VI (1934), p. 463-464 ; K. Georgiadis, « Μιὰ διαθήκη τοῦ 16<sup>ου</sup> αἰῶνος », *KXX* (1934), p. 228-235 ; Maltezou, « Τρία κυπριακά ἀφιερωτήρια ἔγγραφα », p. 1-17.

118. Canart, « Un style d'écriture livresque : la chypriote "bouclée" », p. 303-321 ; *id.*, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup> et le style palestiniano-chypriote epsilon », *Scrittura e civiltà* 5 (1981), p. 17-76 ; *id.*, « L'écriture des manuscrits chypriotes grecs médiévaux », *KΣ* 50 (1986), p. 83-88 ; *id.*, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 27-53.

tronc commun byzantin à partir du milieu du XI<sup>e</sup> siècle, la minuscule chypriote acquiert des caractéristiques nouvelles au fil des siècles ; du milieu du XII<sup>e</sup> siècle aux premières décennies du XIII<sup>e</sup>, le courant calligraphique principal se caractérise par « le style "epsilon" à pseudo-ligatures basses, à module grand ou moyen, à stylisation le plus souvent rectangulaire ou oscillant entre le rectangulaire et l'arrondi »<sup>119</sup>. L'origine contestée de cette écriture, constantinopolitaine ou provinciale (palestinienne et chypriote), montre que la tradition calligraphique insulaire évolue de concert avec celle d'autres centres de production du livre, et que la création du royaume latin et de son système de chancellerie ne provoque aucune influence notable dans la pratique byzantine, jusqu'en 1214 au moins (date du dernier témoin assuré) ; de prime abord, on ne saurait parler de rupture immédiate dans la florissante tradition manuscrite que l'île abrite auparavant, notamment durant les années 1170-1180, quand s'épanouit le style *décoratif*<sup>120</sup>. La production du XIII<sup>e</sup> siècle révèle un niveau d'exécution plus modeste, typique d'une banalisation de l'écriture calligraphique, qui combine des traits propres au style *epsilon* avec des formes fréquentes dans les manuscrits grecs de la même époque, et avec quelques caractères qui annoncent les manuscrits chypriotes du XIV<sup>e</sup> siècle ; parallèlement, le papier fabriqué en Orient commence à remplacer le parchemin dans le courant de la première moitié du siècle<sup>121</sup>.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, on différencie trois courants d'écriture : le traditionnel qui reprend et banalise des formes issues du modèle *perlé*, et dont les manuscrits témoins présentent une assez grande variété ; la chypriote *bouclée*, que Paul Canart avait d'abord qualifiée de *cursive notariale*, car sa stylisation montre les traits d'une influence reçue de l'écriture de chancellerie ; et le style *érudit-moderne*, adapté d'écritures cursives et employé pour copier des ouvrages érudits composés à Constantinople ou à Salonique<sup>122</sup>. Enfin, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, alors que le papier occidental remplace progressivement le papier oriental, le style traditionnel évolue au gré de chaque copiste qui le personnalise selon ses goûts et son habileté à jouer des oppositions entre pleins et déliés ; quelques exceptions engagent à reconnaître un type

119. *Ibid.*, p. 33.

120. A. W. Carr, « A Group of Provincial Manuscripts from the Twelfth Century », *DOP* 36 (1982), p. 39-82 ; *id.*, « Cyprus and the "Decorative style" », *EKEE* XVII (1988-1989), p. 123-167 ; *id.*, « Thoughts on the Production of Provincial Illuminated Books in the Twelfth and Thirteenth Centuries », dans *Scrittura, libri, e testi nelle aree provinciali di Bisanzio*, G. Cavallo, G. de Gregorio, M. Maniaci éd., Spolète 1991, vol. II, p. 661-688 (avec bibliographie complète dans ces trois études).

121. Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 39-40.

122. *Ibid.*, p. 43-44.

d'écriture *gréco-occidentale*, marqué par l'emploi d'une cursive à l'aspect occidental, et qui se rencontre dans les manuscrits des *Assises des Bourgeois* (Paris. gr. 1390) et des poèmes d'amour (Venet. Marc. gr. IX 32) ; plus déroutantes, les copies de l'*Exègèsis* et de la chronique de Georges Bustron révèlent une combinaison de traits empruntés au style traditionnel et, dans une moindre mesure, à des écritures livresques ou à l'écriture quotidienne<sup>123</sup>. De ces passionnantes études trop brièvement exposées, on retiendra les convergences avec l'évolution linguistique et sociale du royaume, en particulier celles illustrant l'influence des pratiques occidentales (type d'écriture, notariat) sur la calligraphie grecque, et qui sanctionnent l'affirmation d'une culture mixte où l'héritage de la tradition byzantine subit une banalisation de ses modes d'écriture.

La variété des styles paléographiques grecs éclaire le rôle joué par la pratique du notariat dans le développement de la culture écrite. Dès lors, faut-il s'étonner de constater que la plupart des historiens, chroniqueurs ou copistes de cette fin du Moyen Âge chypriote occupent presque tous un poste de notaire ou de secrétaire dans une administration centrale, seigneuriale ou ecclésiastique ? Ernoul, le Templier de Tyr, Léontios Machairas, Georges et Florio Bustron, Michele et Philippe Membre, le copiste du Paris. gr. 1391 et celui du Vatic. Palat. gr. 367, entrent dans cette catégorie, pour se limiter aux exemples célèbres auxquels peut être associé le plus prestigieux, celui de Philippe de Mézières, chancelier de Pierre I<sup>er</sup>. La liste s'allonge avec les noms de notaires anonymes : au début du XIII<sup>e</sup> siècle, Basile, *taboullarios* de l'évêché de Paphos, copie plusieurs textes de Néophyte le Reclus<sup>124</sup> ; en 1368, Vasileios Perderias, *nomikos*, moine et diacre, copie des homélies de Jean Chrysostome (Paris. gr. 723)<sup>125</sup> ; au XV<sup>e</sup> siècle, un membre du personnel de la justice royale compile les notes des feuillets préliminaires du Paris. gr. 624<sup>126</sup>. On constatera, par la suite, le rôle déterminant joué par les notaires

123. Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 178, 187 ; *id.*, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 163 n° 151 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 44-50.

124. Soit les *Coisl. 287, Paris. gr. Suppl. 1317, Edimbourg, Bibl. Univers. 227* : Eustratiadès, « Κυπριακοί κώδικες ἐν τῇ Ἐθνικῇ Βιβλιοθήκῃ τῶν Παρισίων », p. 213-218 ; Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 172, 185-186 ; *id.*, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 143 n° 40 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du milieu du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup>, et le style palestino-chypriote "epsilon" », p. 32-33 ; Carr, « A Group of Provincial Manuscripts from the Twelfth Century », p. 44 ; Gamillscheg, Harlfinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 1 Teil. Handschriften aus Bibliotheken Grossbritaniens*, I, n° 36 ; *id.*, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 2 Teil. Handschriften aus Bibliotheken Frankreichs*, I, n° 56.

125. Vogel, Gardthausen, *Die griechischen Schreiber*, p. 55 ; Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 179-180 ; Canart, « Un style d'écriture livresque dans les manuscrits chypriotes du XIV<sup>e</sup> siècle : la chypriote "bouclée" », p. 305, 308-311, 314 ; Gamillscheg, Harlfinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 2. Teil. Handschriften aus Bibliotheken Frankreichs*, n° 51.

126. P. Schreiner, *Die byzantinischen Kleinchroniken*, Vienne 1975-1979, vol. I, p. 207-212, n° 28.

et les secrétaires dans la diffusion des manuscrits religieux ou profanes. Plus que les écoles nicosiates ou famagostaines, le notariat forme et canalise l'activité littéraire, selon des voies déjà reconnues en Crète et en Italie<sup>127</sup>.

Ce notariat, comme les différentes structures facilitant la pénétration de l'écrit dans la société chypriote, amène à poser la question du degré d'alphabétisation rencontré dans le royaume latin. Les instruments critiques en autorisant une véritable évaluation manquent, mais notre appréciation s'oriente vers une infiltration assez profonde de la culture écrite. Certes, la géographie de l'alphabétisation suit celle des voies commerciales, laissant *a priori* le Troodos à l'écart ; mais c'est précisément dans le Troodos que se concentrent les monastères grecs qui ont transmis les manuscrits inventoriés par Jean Darrouzès ; compte tenu de la langue utilisée dans ces manuscrits, le degré d'instruction des moines dépassait le niveau élémentaire ; rien n'indique, cependant, quel fut le rayonnement culturel des monastères en zone montagnarde, ni de quelle manière ils participent au développement de l'enseignement des masses paysannes. Un acte rédigé à Kythréa, le 14 janvier 1542, montre clairement que le pope du casal remplace le notaire lorsqu'il faut établir légalement une cession de biens : « [...] κ(αι) διατι γι ανοθεν δεν εξερα γραμματα παρακαλεσα εμενα παπ(α) Ζαχαρια κ(αι) πικα το α(νο)θεν εγραφον »<sup>128</sup>.

Appréhendé dans sa globalité, le cas de l'alphabétisation chypriote présente néanmoins des caractères originaux, surtout après comparaison avec la situation prévalant alentour. Confrontée à la Syrie chrétienne<sup>129</sup>, Chypre ne possède pas davantage d'enseignement supérieur, mais offre en revanche, une profusion de centres d'enseignements de taille modeste, à savoir ces écoles que protègent les institutions religieuses latines urbaines et qui transforment les villes en centres intellectuels, comme Nicosie du milieu du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, ou Famagouste du milieu du XIII<sup>e</sup> jusqu'en 1374. À propos de la situation byzantine, si le cas chypriote tranche avec l'élitisme constantinopolitain du XIV<sup>e</sup> siècle observé par Ihor Ševčenko<sup>130</sup>, il se

127. Cf. A. Pertusi, « Le fonti greche del *De gestis, moribus et nobilitate civitatis Venetiarum* di Lorenzo de Monachis, cancelliere di Creta (1388-1428) », *Italia medievale e umanistica* 8 (1965), p. 161-211 ; M. Poppi, « Ricerche sulla vita e cultura del notaio e cronista veneziano Lorenzo de Monachis, cancelliere cretese (ca 1351-1428) », *Studi Veneziani* 9 (1967), p. 153-186 ; J. Heers, « Le notaire dans les villes italiennes, témoin de son temps, mémorialiste et chroniqueur », *La chronique et l'histoire au Moyen Âge*, D. Poirion éd., Paris 1984, p. 73-84.

128. Maltezou, « Τρία κυπριακά ἀφιερωτικά ἔγγραφα », p. 13.

129. Sur l'enseignement et l'alphabétisation dans le royaume de Jérusalem : Runciman, *A History of the Crusades*, vol. III, p. 489-490 ; J. Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, Paris 1969-1971, vol. II, p. 415-417 (sur les écoles juives seulement) ; Folda, *Crusader Manuscript Illumination at Saint Jean d'Acre*, p. 9, 18-19.

130. Ševčenko, « Society and Intellectual Life in the Fourteenth Century », p. 70-76.

rapproche du modèle bureaucratique impérial, où l'usage de l'écrit paraît une nécessité indispensable au bon fonctionnement de l'administration, ce qui implique une diffusion d'une alphabétisation fonctionnelle élargie, pour reprendre les remarques de Robert Browning<sup>131</sup>. Ainsi, Chypre évolue davantage dans le cadre légué par Byzance, se distinguant de l'Occident médiéval, où règne une profonde séparation entre une élite lettrée et les rustres<sup>132</sup>. Néanmoins, à partir de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, par sa fréquentation des universités italiennes, l'aristocratie et la bourgeoisie chypriotes s'alignent sur les modèles occidentaux et se réservent les bienfaits de l'enseignement supérieur. Certes, ces oppositions entre alphabétisations byzantine et occidentale paraissent factices, tant le principal caractère du monde chrétien médiéval réside dans la flagrante disproportion relevée entre le nombre de lecteurs et celui de la population locale. À Chypre, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire lorsque les données démographiques gagnent en précision, l'estimation du volume de personnes capables d'écrire ne saurait excéder 4 à 5 % de la population totale, soit entre 7500 et 8500 individus, dont plus de la moitié à Nicosie. Cette évaluation, à laquelle doit s'ajouter celle du nombre de personnes capables de lire, révèle cependant que le processus d'alphabétisation de la société chypriote dépasse assez largement celui du royaume de France où, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, on évalue à 40 000 personnes sur 15 000 000 le nombre d'individus capables de lire<sup>133</sup>. De telles comparaisons indiquent des tendances que la prudence doit tempérer ; pourtant, à l'examen des trois actes de Kythréa dressés en 1499, 1501 et 1542, dans l'édition donnée par Chrysa Maltezou, la plupart des témoins, de simples paysans, sont capables de signer leurs noms<sup>134</sup>. Finalement, l'estimation de 4 à 5% ne pécherait-elle pas par timidité ?

#### QUELLE COMMANDE, QUELS COMMANDITAIRES ?

En concentrant la totalité des maisons nobles, un nombre important de bureaux d'écriture et les principaux centres d'instruction, Nicosie réunit les conditions nécessaires à son émergence comme foyer culturel autonome. Famagouste, rassemble des caractéristiques comparables, encore que la noblesse délaisse la ville où s'installe en revanche une forte proportion de marchands et de chrétiens d'Orient jusqu'à la conquête génoise. Dans les deux villes, la stimulation de la production littéraire et artistique s'engage

131. R. Browning, « Literacy in the Byzantine World », *Byzantine and Modern Greek Studies* IV (1978), p. 39-54.

132. P. Zumthor, *La lettre et la voix. De la "littérature" médiévale*, Paris 1987, p. 108-121.

133. Chiffres rapportés par Zumthor, *Essai de poétique médiévale*, p. 38-39.

134. Maltezou, « Τρία κυπριακά ἀφιρωτήρια ἑγγράφα », p. 10-13.

conformément aux modèles observés dans le monde chrétien médiéval, byzantin ou occidental ; on distingue la commande émanant de l'aristocratie lettrée de celle destinée à satisfaire les besoins liturgiques ou théologiques des communautés religieuses. Cette dernière situation se révèle mieux documentée, grâce aux abondantes notes des manuscrits grecs.

À l'aube du XIII<sup>e</sup> siècle, les remarques inquiètes de Néophyte le Reclus sur la fuite des archontes loin de Chypre exprimaient sa crainte de voir disparaître le patronage indispensable à l'épanouissement de la communauté de l'Enkleistra<sup>135</sup>. Justifiées ou non, ces assertions ont été acceptées dans le sens d'un évanouissement presque complet de l'aristocratie grecque ; le passage sur l'enfance, contenu dans l'autobiographie de Georges de Chypre, prouve le contraire et, plus encore, la peinture d'icône et la récente redécouverte des précieuses fresques de l'église Saint-Themonianos à Lysi, dont la datation est ramenée au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle par Annemarie Weyl Carr<sup>136</sup>. Assurée dans le domaine des arts, la commande littéraire exercée par des Grecs est certifiée par deux cas tardifs lorsque, vers 1461-1468, Ange Vadios fait exécuter par Michel Apostolis des copies de classiques grecs (*Suidas*, Diodore de Sicile, Apollonios, Ptolémée)<sup>137</sup> ; au siècle suivant, en 1545, un membre de la famille Singlitico emploie Hieronimos Tragoudistès pour reproduire le texte de la chronique de Constantin Manassès (*Paris. gr. 1770*)<sup>138</sup>.

De fait, au sein de la communauté grecque, les exemples de commande proviennent d'abord de clercs ; les manuscrits le confirment à toutes les époques, bien que ce comportement soit mieux documenté au XVI<sup>e</sup> siècle ; ainsi, en janvier 1193, le clergé du village de Sigouris reçoit un évangélaire exécuté à ses frais pour l'église de la Vierge Sigouriatissa (*Berol. 287*)<sup>139</sup> ; en 1203-1204, Georges de Rhodes copie un autre évangélaire pour l'église Saint-Épiphane de Kouklia, métoque de l'Enkleistra (*Paris. gr. 26*)<sup>140</sup> ; en 1328/1329 ou 1336/1337, le prêtre Ioannis Romanos obtient une copie de

135. C. Galatariotou, *The Making of a Saint. The Life, Times and Sanctification of Neophytos the Recluse*, Cambridge 1991, p. 172-177.

136. Lameere, *La tradition manuscrite de la correspondance de Grégoire de Chypre*, p. 176-179 ; Mouriaki, « Thirteenth-Century Icon Painting in Cyprus », p. 9-112 ; A. W. Carr, L. J. Morrocco, *A Byzantine Masterpiece Recovered, the Thirteenth-Century Murals of Lysi, Cyprus*, Austin 1991, p. 99-110.

137. H. Noiret éd., *Lettres inédites de Michel Apostolis*, Paris 1889, p. 38 et lettres n° 8, 27 bis, 111.

138. Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 192 ; J. Grosdidier de Matons, Ph. Hoffman, « Reliquaires chypriotes à la Bibliothèque Nationale de Paris », *EKEE* XVII (1988-1989), p. 229-230.

139. Vogel, Gardthausen, *Die griechischen Schreiber*, p. 150 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 141 n° 34.

140. *Id.*, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 172-173 ; Galatariotou, *The Making of a Saint*, p. 175-176.

synaxaire augmenté de textes d'André de Crète (*Oxon. Auct. E. 5 10, Misc. 75*)<sup>141</sup> ; en 1475, Thomas Raftopoulos, hiérodiaque, commande une copie du *typikon* de Saint-Sabbas à Grégoire, moine de Saint-Georges des Manganes (*Halki Pan. 116*)<sup>142</sup> ; enfin, en 1557, Joachim, higoumène de Saint-Sabbas tis Karonou, commande un exemplaire de l'*Échelle* de Jean Climaque (*Paris. gr. 872*)<sup>143</sup>. Quelques doutes sur le statut de deux commanditaires surgissent à propos de Georgios de Tartous, qui fait exécuter en 1380 une compilation de psaumes, cantiques et lexiques (*Paris. gr. 2632*)<sup>144</sup>, et Demetrios Dimitrakis qui obtient en 1555 une copie de manuscrit à contenu hagiographique et homilétique (*Paris. gr. 1611*)<sup>145</sup>. En dépit des hésitations sur ces deux derniers cas, la commande de manuscrits procède essentiellement de clercs, ce dont on ne saurait s'étonner, puisque le principal trait de la littérature grecque chypriote reste son attachement à la culture religieuse.

Le principe de la commande chez les nobles francs se révèle plus difficile à saisir, tant les données sur la production des manuscrits latins restent fragmentaires. En revanche, des informations éparses sur les nobles comblent les lacunes. Les Lusignan laissent peu de traces de leur patronage ou de leurs goûts littéraires et artistiques. Peu d'informations sont disponibles avant le second quart du XIV<sup>e</sup> siècle ; on sait la solide réputation du roi Aimery pour sa connaissance approfondie des *Lettres du Sépulcre*, dont on raconte qu'il pouvait retraire les assises de mémoire. Alice de Champagne, veuve de Hugues I<sup>er</sup> et régente de 1218 à 1232, avait épousé en troisièmes noces, en 1240 ou 1241, Raoul de Soissons, auteur de six chansons rimées célébrant la *fine Amor*, et d'un *joc-parti* (dialogue proche de la chanson), composés entre 1235 et 1260, dans le royaume de Jérusalem ou en France<sup>146</sup>. Un peu plus tard, on relève deux adresses significatives : l'une de Thomas d'Aquin qui

141. Vogel, Gardthausen, *Die griechischen Schreiber*, p. 107 ; Gamillscheg, Harlfinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 1 Teil. Handschriften aus Bibliotheken Grossbritaniens*, vol. I, n° 100, 177.

142. Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 143 n° 37.

143. *Id.*, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 181 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 17, 46 ; Gamillscheg, Harlfinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 2 Teil. Handschriften aus Bibliotheken Frankreichs*, vol. I, n° 18.

144. Naoumidis, « Συμμεικτα παλαιογραφικά », p. 379-380, 383 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 17, 42-43 ; Gamillscheg, Harlfinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 2 Teil. Handschriften aus Bibliotheken Frankreichs*, vol. I, n° 174.

145. Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 191 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 17, 48 ; Grosdidier de Matons, Hoffman, « Reliures chypriotes à la Bibliothèque Nationale de Paris », p. 233.

146. E. Winkler éd., *Die Lieder Raouls von Soissons*, Halle 1914 ; M.-N. Toury, « Raoul de Soissons : hier la croisade », dans *Les Champenois et la croisade. Actes des IV<sup>e</sup> journées rémoises, 27-28 novembre 1987*. Y. Bellenger et D. Quéruel éd., Paris 1989, p. 97-107.

dédie son traité *De regno* au roi de Chypre, certainement Hugues II, vers 1266-1267, tandis qu'Amaury, seigneur de Tyr, reçoit au début du XIV<sup>e</sup> siècle, la dédicace d'un traité de philosophie composé par maître Pierre de Paris.

Aucun règne ne rivalise avec celui de Hugues IV, dont l'éclat est célébré de Constantinople à l'Italie ; le lettré byzantin, ami du philosophe Nicéphore Grégoras, connu sous le pseudonyme d'Agathangelos, qui visite Chypre vers 1347-1349, brosse un portrait élogieux de la cour du roi, que fréquentent Georges Lapithès et de nombreux érudits latins, grecs ou arabes<sup>147</sup>. Cette réputation vaut à Hugues l'honneur de voir paraître, dans la capitale byzantine un éloge à son nom, œuvre d'abord attribuée à Thomas Magistros, puis restituée à Nicéphore Grégoras par Rodolphe Guiland, sur la base de révélations extraites de la correspondance du savant<sup>148</sup> ; Nicéphore y loue la vertu d'un prince épris de justice, soucieux d'installer une atmosphère de paix bienfaisante, et féru de connaissances érudites. Hugues, fervent adepte de discussions théologiques et philosophiques, inaugure une politique de commande à grande échelle, puisqu'il pousse Giovanni Boccace à composer un traité de mythologie ; le roi insiste, dépêchant un lettré italien, Donnino da Parma, qui rencontre Boccace à Forlì ou à Naples en 1347-1348, puis il relance le Toscan en envoyant des courriers qui passent par l'intermédiaire de savants florentins, comme Paolo Geometra et surtout Becchino Bellincioni qui, à Ravenne en 1350, convainc Boccace d'accepter la commande. Hugues IV meurt avant l'achèvement du texte final, mais Boccace, fier de ce patronage princier, lui dédie sa première version de la *Genealogia deorum gentilium* datée de c. 1360 ; cet ouvrage d'érudition – 191 auteurs et 2372 citations déclarés –, auquel Boccace travaille pendant 24 ans, restera un manuel de consultation jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, où sauront puiser Florio Bustron et Étienne de Lusignan<sup>149</sup>. À la même époque, Hugues IV investit

147. Nicéphore Grégoras, *Historia byzantina*, J. Boivin éd., Bonn 1829, vol. III, p. 29-30 ; C. P. Kyrtis, « Η Κύπρος και τὸ Ἡουχαστικὸν ζήτημα κατὰ τὸν XIV αἰῶνα », *ΚΣ* 26 (1962), p. 23-24 ; Schreiner, « Παράτηρήσεις στὶς πολιτιστικὲς σχέσεις », p. 78-79 ; Agathangelos a été identifié comme le pseudonyme de Manuel Angelos par H. V. Beyer, « Eine Chronologie des Lebensgeschichte des Nikephoros Gregoras », *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* 27 (1978), p. 144.

148. Première édition dans *PG*, vol. CXLV, col. 397-404 ; l'attribution à Nicéphore Grégoras est proposée par R. Guiland, *Essai sur Nicéphore Grégoras. L'homme et l'œuvre*, Paris 1926, p. 151, et *id.*, *Correspondance de Nicéphore Grégoras*, Paris 1927, p. 351 ; cette attribution est définitivement établie par P. L. A. Leone, « L'encomio di Niceforo Gregora per il re di Cipro (Ugo IV di Lusignano) », *Byzantion* LI (1981), p. 211-224 avec une nouvelle édition de l'éloge aux p. 220-224.

149. Giovanni Boccaccio, *Genealogia deorum gentilium libri*, V. Romano éd., Bari 1951, p. 1-7 pour la partie introductive ; voir également : G. Martellotti, *Le due relazioni della Genealogia del Boccaccio*, Rome 1951 ; V. Romano, « Invenzione e fonti nella Genealogia del Boccaccio », *Studi e problemi di critica testuale* 2 (1971), p. 153-171 ; Florio Bustron, *Chronique de l'île de Chypre*, R. de Mas-Latrie éd., Paris 1886, p. 258 ; Étienne de Lusignan, *Description*, f. 40r.

d'ambassades en Occident Philippe de Mézières qui, après son pèlerinage en Terre sainte effectué en 1347, partage le rêve de croisade du souverain<sup>150</sup>.

Pierre I<sup>er</sup> prolonge l'exemple de son père en l'appliquant à ses projets politiques, c'est-à-dire en alignant ses goûts sur ceux des cours européennes qu'il courtise, car les dix années de son règne contrastent avec le milieu cosmopolite, levantin, favorisé par Hugues IV<sup>151</sup> ; Pierre s'entoure de personnalités renommées comme Philippe de Mézières, chancelier du royaume à partir de mars 1363<sup>152</sup>, et Guido di Bagnolo, médecin personnel du roi, entre 1360 et 1364, mais aussi philosophe épris d'avéroïsme, astronome, historien, bon orateur et contradicteur de Pétrarque à Venise, en 1368<sup>153</sup>. Avec la guerre génoise, les préoccupations culturelles et littéraires s'effacent devant les dangers politiques, mais Jacques I<sup>er</sup> et Janus gardent de leur captivité à Gênes une admiration pour l'humanisme italien. Jacques I<sup>er</sup>, malgré la ruine financière du royaume, fait construire le château de Sigouris, embellit celui de La Cava et le manoir de Potamia, s'entoure de lettrés italiens tels Antonio da Bergamo, mais son action dans le domaine des lettres reste inconnue<sup>154</sup>. Incontestablement, il appartient à Janus de ressusciter le souvenir de la brillante atmosphère entretenue par Hugues IV, en lui ajoutant une aura fastueuse rarement égalée chez les Lusignan. À ce jour, Janus reste l'unique prince de la maison de Lusignan à laisser une œuvre écrite, en l'occurrence une composition musicale, puisqu'il est l'auteur d'un

150. N. Iorga, *Philippe de Mézières et la croisade au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1896, p. 87-90. Ajoutons encore au registre des commandes passées par Hugues IV, le bassin en cuivre exécuté par un artisan arabe : H. R. D'Allemagne, « Notice sur un bassin en cuivre exécuté pour Hugues IV de Lusignan », publié par Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, vol. II, p. 743-756.

151. Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, p. 188-190.

152. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 153 ; Iorga, *Philippe de Mézières et la croisade au XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 109 ; Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, p. 162, 189-190.

153. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 153 ; Iorga, *Philippe de Mézières et la croisade au XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 144-145 ; Mas-Latrie, *Histoire*, vol. II, p. 253-254, 272-273, 308 ; Predelli, *I libri commemoriali della repubblica di Venezia*, vol. II, p. 312 ; Livi, « Guido da Bagnolo, medico del re di Cipro », p. 51-68 ; R. Sabbadini, *Le scoperte dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV*, Florence 1914, p. 164-165 ; Rudt de Collenberg, « État et origine du haut clergé de Chypre avant le Grand Schisme », p. 297 n° 119. Sur la querelle de Venise entre Pétrarque et Guido da Bagnolo : P. O. Kristeller, « Petrarch's "Averroists". A note on the History of Aristotelianism in Venice, Padua e Bologna », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance XIV* (1952) (= *Mélanges Augustin Renaudet*), p. 59-65 ; *id.*, « Il Petrarca, l'Umanesimo e la Scolastica a Venezia », *La civiltà veneziana del Trecento*, V. Branca éd., Florence 1956, p. 147-178 ; B. Nardi, « Letteratura veneziana del Quattrocento », dans *La civiltà veneziana del Quattrocento*, V. Branca éd., Florence 1957, p. 101-145.

154. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. II, p. 318, 372 ; T. J. Chamberlayne, *Lacrimae Nicossiensis. Recueil d'inscriptions funéraires la plupart françaises existant encore dans l'île de Chypre*, Paris 1894, p. 120, n° 240 ; Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, vol. II, p. 556-557, 658-661 ; Hill, *History*, vol. II, p. 445-446. Pour une description des châteaux de Jacques I<sup>er</sup> ; Nicolas de Martoni, « Relation de pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni, notaire italien (1394-1395) », L. Legrand éd., *Revue de l'Orient latin III* (1895), p. 634-635.

office, en latin, dédié à saint Hilarion, et approuvé par Jean XXIII en novembre 1413 ; cet office, et plus encore le recueil auquel il appartient (*BN. Torino J II 9*), permettent d'apprécier la culture musicale de la cour des Lusignan qui suit, avec retard, les modes des cours européennes, tant pour la musique sacrée (hymnes, chants, motets, messes) que pour la musique profane, illustrée par une collection de 102 ballades, 43 rondeaux, 21 virolis<sup>155</sup>. Cet environnement musical, certainement renouvelé à Chypre par l'arrivée de Charlotte de Bourbon, accompagne un patronage artistique connu par la construction et la décoration de la chapelle de Pyrga, en 1421-1422<sup>156</sup>. Le goût des mises en scène fastueuses apparaît encore plus nettement lors des réceptions ostentatoires offertes au marquis de Ferrare, Nicolò III d'Este, au printemps 1412<sup>157</sup> ; Janus crée et entretient une vie de cour calquée sur celle des princes italiens, et choisit un célèbre humaniste, Victorinus de Feltrò, comme ambassadeur en 142<sup>158</sup> ; les richesses de son palais nicosiate suscitent la profonde admiration des chroniqueurs égyptiens qui relatent son pillage par les armées mameloukes, en 1426<sup>159</sup>. Ces conditions favorables à l'épanouissement d'une culture littéraire ne débouchent paradoxalement sur aucun achèvement notable, constatation fort singulière pour un roi qui fait graver sur sa tombe une pompeuse épitaphe :

« *Hic situs est Janus, qui Ciprum rexit amenam,  
Irajano similis integritate fuit ;  
Cesar erat bello, superans gravitate Catonem,  
Nobilibus fuerat portus et aura viris [...]* »<sup>160</sup>.

La décadence politique et militaire du royaume après 1374 peut en partie expliquer le silence, mais l'exemple de Janus mérite encore d'être élargi aux deux cardinaux que les Lusignan donnent à l'Église romaine, Hugues et Lancelot qui, en dépit de leurs régulières fréquentations des cours princières européennes, ne suscitent aucune commande littéraire notable en Savoie<sup>161</sup>.

155. R. H. Hoppin, « The Cypriot-French repertory of the manuscript Torino Bibl. Naz. J II 9 », *Musica disciplina XI* (1957), p. 79-125 ; *id.*, *The Cypriot-French repertory of the Manuscript Torino, Biblioteca Nazionale J II 9*, Rome 1960-1963, 4 vol. ; J. Richard, « Culture franque et culture grecque : le royaume de Chypre au XV<sup>e</sup> siècle », p. 405.

156. Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, vol. II, p. 428-439 ; Stylianou, *The Painted Churches of Cyprus*, p. 428-432.

157. G. Grivaud éd., *Excerpta Cypria Nova I. Voyageurs occidentaux à Chypre au XV<sup>e</sup> siècle*, Nicosie 1990, p. 42-49.

158. Rudt de Collenberg, « Le royaume et l'Église de Chypre et la Papauté 1417-1471 », p. 89.

159. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. II, p. 512-513 ; L. Cheikho, « Un dernier écho des Croisades », *Mélanges de la Faculté Orientale de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth I* (1906), p. 374.

160. Florio Bustron, *Chronique*, p. 371.

161. W. H. Rudt de Collenberg, « Les cardinaux de Chypre Hugues et Lancelot de Lusignan », *Archivum Historiae Pontificiae* 20 (1982), p. 121, 126-127.

Les derniers Lusignan, Jean II, Charlotte et Jacques II, ne laissent guère de souvenirs de patronage. La seconde épouse de Jean, Hélène Paléologue, tente d'attirer à Chypre les moines chassés de Constantinople après 1453, mais les indices manquent pour apprécier le succès de cette politique ailleurs que dans le domaine religieux<sup>162</sup>. Charlotte, fidèle à son éducation gréco-levantine, emporte dans son exil romain un précieux psautier décoré de miniatures (le *Psautier Hamilton*) et les deux luxueux évangélistes grecs de sa bibliothèque qu'elle tenait d'un membre de la famille Paléologue, et qui avaient probablement été écrits et décorés à Constantinople, vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>163</sup>. Quant à Jacques II, Florio Bustron s'emploie à le présenter comme un homme d'action qui, dès son plus jeune âge, rejette toute forme d'apprentissage intellectuel<sup>164</sup>. Il faut donc que les Lusignan perdent le pouvoir pour qu'un membre de la famille se consacre au métier des lettres, bien que le bon Étienne de Lusignan exerce ses talents loin de son île natale, pressé par l'urgence de la situation liée au rachat de parents captifs des Ottomans. Auparavant, aucun des princes de Lusignan ne prend la plume pour entrer dans le monde des lettres ; aucun, non plus, n'engage d'historiographe pour élaborer une version officielle des événements marquants du royaume ; pourtant, ce recours avait été adopté par Léon V de Lusignan, roi malheureux d'Arménie, qui avait engagé Jean Dardel, O.M., comme secrétaire pour que soit composée en français une *Chronique d'Arménie* achevée en 1384.<sup>165</sup>

Au sein de l'aristocratie franque, les traces de patronage ou d'activité ne se sont guère plus manifestes ; dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, les Ibelin s'illustrent par deux d'entre eux, Jean et Jacques, reconnus comme d'éminents juristes, mais la conception de l'époque envisage le droit comme une chasse gardée de l'aristocratie, entreprise dépourvue d'ambition littéraire. Au siècle suivant, Guy d'Ibelin évêque de Limassol dévoile sa culture religieuse en collectant 57 volumes dans sa bibliothèque (1367)<sup>166</sup>.

162. Sur les mesures prises par la reine : Léontios Machairas, *Chronicle*, § 709-712 ; Hill, *History*, vol. III, p. 527-528 ; Vacalopoulos, « Une reine grecque de Chypre », p. 277-280, et « Δύο βυζαντινές συνονόμαστες πρωτεξάδελφες πριγκίπισσες », p. 165-168.

163. Sur le Psautier Hamilton : Belting, *Das illuminierte Buch in der spätbyzantinischen Gesellschaft*, p. 5-6 ; Havice, « The Marginal Miniatures in the Hamilton Psalter (Kupferstichkabinett 78.A.9.) », p. 79-142 ; les deux volumes sont ensuite offerts par Charlotte à Innocent VIII et deviennent les *Vatic. gr. 1158* et *Vatic. gr. 1208* : G. Mercati, « I mss. biblici greci donati da Carlotta di Lusignano ad Innocenzo VIII », *Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica* IV (1906), p. 337-338 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 156 n° 116 ; Belting, *Das illuminierte Buch in der spätbyzantinischen Gesellschaft*, p. 62-65.

164. Florio Bustron, *Chronique*, p. 372.

165. J. Dardel, « Chronique d'Arménie », U. Robert éd., *RHC-Arm*, vol. II, p. 1-109 ; U. Robert, « La chronique d'Arménie de Jean Dardel, évêque de Tortiboli », *Archives de l'Orient latin* II (1884), p. 1-15.

166. Richard, « La bibliothèque d'un évêque dominicain », p. 447-454.

La production juridique des Ibelin s'accompagne d'une attitude bienveillante à l'égard des chroniqueurs, historiens, juristes ou hommes de lettres, car tous les noms marquants des lettres du XIII<sup>e</sup> et du début du XIV<sup>e</sup> siècle évoluent dans leur entourage : Ernoul est valet de Balian d'Ibelin, Philippe de Novare, lige des Ibelin, Geoffroy le Tort, ambassadeur des Ibelin en Occident, et le Templier de Tyr, secrétaire au service de Philippe d'Ibelin ; pendant plus d'un siècle, la famille réunit autour d'elle ceux qui construisent l'histoire et le droit du jeune royaume de Chypre. Compte tenu des rivalités qui opposent les Ibelin aux Lusignan, force est d'avancer des mobiles politiques à cette généreuse protection, bien qu'il soit impossible de discerner une attitude franchement calculée de la part du clan Ibelin<sup>167</sup> ; aucun récit ou traité élaboré autour des Ibelin ne possède les traits caractéristiques de l'œuvre de propagande, même si la défense du parti Ibelin anime les plumes d'une réelle vigueur.

Durant le XIV<sup>e</sup> siècle et jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup>, les exemples de patronage littéraire exercé par des nobles demeurent, en l'état actuel de la recherche, inexistant. Faut-il considérer ce silence comme une preuve du désintérêt des aristocrates pour le fait littéraire, ou bien comme une conséquence de la dévotion privée qui provoque une multiplication des fondations religieuses seigneuriales, à Nicosie en particulier<sup>168</sup> ? Léontios Machairas rappelle le souvenir de la reine Alice d'Ibelin qui fonde le monastère de Stavros o Faneromenos, le fait décorer de peintures murales et d'icônes, y dépose des *βιβλία* (Bibles, livres liturgiques ?)<sup>169</sup> ; cet exemple permet-il de généraliser et de conclure à une préoccupation religieuse suffisamment intense pour monopoliser l'essentiel des ressources financières des maisons nobles, comme l'indiquait déjà la lettre d'Honorius III adressée à l'archevêque Eustorge de Montaigu en décembre 1221<sup>170</sup> ?

Par ailleurs, l'attrait exercé par les universités italiennes pousse les érudits chypriotes à s'installer vers les grands centres de culture, Padoue et Venise principalement, là où la vie intellectuelle présente des aspects plus dynamiques, et où leur patronage peut déboucher sur de brillants résultats. Les Podocataro qui fréquentent l'université de Padoue dès le XV<sup>e</sup> siècle, avant d'accéder à de hautes fonctions dans la hiérarchie ecclésiastique

167. Sur les enjeux et l'expression des rivalités entre les Lusignan et les Ibelin, voir Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, p. 39-51.

168. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 618, 757-758 ; G. Grivaud, « Nicosie remodelée (1567). Contribution à la topographie de la ville médiévale », *EKEE* XIX (1992), p. 281-297.

169. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 76.

170. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 618.

(Lodovico est élevé au cardinalat en 1500), jouissent d'une grande réputation comme protecteurs des lettres au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>171</sup>. Suivent cet exemple, de façon plus discrète, les Singlitico, Davila, Goneme, Flatro dont le mécénat est attesté en Italie, lorsque Chypre entre dans le giron de la Sérénissime. Dans l'île, alors que les nobles se signalent par la construction et la décoration d'églises ou de couvents, aucun signe marquant de parrainage littéraire ne peut être produit<sup>172</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le principal commanditaire de manuscrits philosophiques, philologiques, théologiques sera finalement un jeune philosophe istrien, Francesco Patrizi, qui profite de son office d'intendant des domaines du comte de Jaffa, puis de l'archevêque Filippo Mocenigo, pour rassembler les volumes et faire reproduire ceux qu'il ne peut acheter<sup>173</sup>.

Les dignitaires religieux latins évoluent sur le même schéma pour une période qui, d'après la documentation, ne dépasse pas le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Simon le Rat, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui réside à Chypre comme maréchal de l'ordre ou comme commandeur de Chypre entre 1299 et 1310, reçoit la dédicace d'une traduction française d'un *Psautier*, réalisée par maître Pierre de Paris, mais la traduction est peut-être accomplie en France où les deux hommes restent en relation à partir de 1313<sup>174</sup>. Pour une période légèrement postérieure, Florio Bustron célèbre le patronage de l'archevêque Giovanni del Conte qui complète la décoration de Sainte-Sophie vers 1330, et procède à la constitution du cartulaire de l'église cathédrale<sup>175</sup>. L'action des archevêques ultérieurs reste cependant mal documentée, et Mas-Latrie relève avec justesse combien, à partir du second tiers du XIV<sup>e</sup> siècle, les archevêques détiennent leurs fonctions en simples commendes, sans obligation de résidence<sup>176</sup>. Il faut donc attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour observer quelques sursauts montrant que les archevêques participent, eux aussi, du mouvement de la Renaissance ; ainsi, Filippo

171. Le premier Podocataro enseignant à Padoue semble Carolus, mentionné en septembre 1464, cf. Rudt de Collenberg, « Études de prosopographie généalogique », p. 540 n° 194.

172. A. & J. A. Stylianou, « Donors and dedicatory inscriptions, suppliants and supplications in the painted churches of Cyprus », *Jahrbuch der österreichischen byzantinischen Gesellschaft* IX (1960), p. 114, 118, avec mentions des familles de Coron et Zacharia.

173. E. Jacobs, « Francesco Patrizio und seine Sammlung griechischer Handschriften in der Bibliothek des Escorial », *Zentralblatt für Bibliothekswesen* XXV/1-2 (1908), p. 17-47.

174. A. Thomas, « Notice sur le manuscrit latin 4788 du Vatican contenant une traduction française, avec commentaire par Maître Pierre de Paris, de la *Consolatio Philosophae* de Boèce », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques* XLI (1923), p. 29-30.

175. Florio Bustron, *Chronique*, p. 254-255 ; Mas-Latrie, « Histoire des archevêques latins de Chypre », p. 255-261.

176. *Ibid.*, p. 262-324.

Mocenigo qui emploie Francesco Patrizi comme intendant en 1567-1568, reçoit la dédicace de Philothée, higoumène de la Théotokos de *Ιερακος* (Lagoudera) dans le colophon qui clôt l'exemplaire des œuvres de saint Nil copié en 1564-1565 (*Vatic. Ottob. 25*)<sup>177</sup>.

Au total, l'enquête sur le patronage littéraire apporte peu d'informations, et laisse supposer que le principe de la commande s'est développé avec modération, tant chez les Lusignan que parmi l'aristocratie latine ; jamais les Lusignan ne développent une politique de commande littéraire comparable à celle des princes italiens, phénomène qui peut, en partie, expliquer la fuite des lettrés chypriotes vers Padoue, Rome, Bologne, etc... ; en fin de compte, seule la demande en manuscrits religieux parvient à être cernée, et encore, approximativement. Beaucoup plus surprenante demeure la constatation qu'aucun des grands textes profanes n'a été écrit pour répondre à une sollicitation venue des nobles ; Philippe de Novare, Gérard de Monréal, Léontios Machairas et les deux Bustron rédigent leurs traités ou leurs *Histoires*, mus par un souci didactique personnel et non pour satisfaire la volonté d'un puissant. L'indépendance du point de vue n'exclue pas l'appartenance à un groupe social ou à une idéologie déterminée, mais si l'historien/écrivain se laisse gagner par la révolte (le Templier de Tyr), le plus souvent, il entend léguer le fruit de sa pensée en lui conférant la valeur d'un héritage moral, historique, voire philosophique.

#### AU GRÉ DES COURANTS : RÉCEPTION, DIFFUSION ET TRANSMISSION

Qu'ils appartiennent à la société franque ou grecque du royaume, les auteurs évoluent dans une société soumise à de multiples influences, au gré des routes maritimes dessinées par les conjonctures politiques et commerciales. Par ces voies de pénétration, des hommes, des manuscrits, des livres, des lettres, donc des idées, apportent aux Francs et aux Grecs les ferments des débats qui agitent les pays d'Orient ou d'Occident. La querelle palamite, nouée entre Constantinople et Salonique, comme le goût pour l'Antiquité, suscité par plusieurs générations d'Italiens renaissants, trouvent tour à tour des échos passionnés chez les lettrés chypriotes ; l'île baigne dans le jeu de controverses ou de quêtes spirituelles qui lui sont à l'origine étrangères, mais qui imprègnent les esprits au point de participer définitivement de la culture chypriote médiévale ou renaissante.

177. Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 160-161 n° 142 ; Constantinides, « Ο βιβλιογράφος Φιλόθεος », p. 75-83 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 48.

Ces mouvements d'idées venus de l'extérieur n'atteignent pas les lettrés de manière uniforme, car leur cheminement et leur succès chez les intellectuels résultent de phénomènes particuliers qui entrent dans le cadre théorique de l'acculturation, puisque tous relèvent de la mise en contact d'au moins deux cultures. L'installation d'une culture latine et franque dominante sous-entend une suprématie de l'apport occidental sur la société chypriote byzantine dominée ; la réalité des échanges culturels montre une complexité des processus et des résultats fort éloignés de la situation inégale induite par les rapports politiques et sociaux ; de surcroît, l'hétérogénéité des cultures en présence ne pouvait être ressentie en termes identiques par les différents représentants de la société grecque ou de la société latine ; les communautés montagnardes du Troodos ne furent probablement jamais sensibilisées à l'interrogation sur l'Antiquité païenne ; inversement, aucune trace de la controverse hésychaste n'apparaît dans la littérature franque du royaume, alors tournée vers l'espoir de nouvelles croisades.

Ainsi, le processus d'acculturation recouvre une variété de situations intermédiaires, locales, voire individuelles, qui trouvent une place entre les deux pôles extrêmes que représentent, d'une part, le refus catégorique de la culture dominante et, d'autre part, l'intégration ou l'assimilation. Dans ce dernier cas, l'intégration correspond à l'incorporation d'éléments étrangers dans un système culturel qui les soumet à ses propres schèmes et catégories : il y a alors adoption de novations dans le cadre d'une tradition ; l'assimilation recouvre une dissolution des traditions originales qui se trouvent soumises aux valeurs de la société dominante. Entre le refus et l'intégration ou l'assimilation, il convient d'observer de multiples stades mixtes ou transitoires qui révèlent des processus de syncrétismes déroutants par leurs combinaisons d'éléments de diverses origines<sup>178</sup>.

178. Pour une définition de l'acculturation et l'adaptation de sa formulation aux situations historiques, on renverra à N. Wachtel, « L'acculturation », dans *Faire de l'histoire. 1 Nouveaux problèmes*, J. Le Goff, P. Nora éd., Paris 1974, p. 174-202 ; cette leçon, empruntée à l'anthropologie sociale, s'aligne sur les objectifs définis par Fernand Braudel dans son appréhension de l'histoire des aires culturelles : *Écrits sur l'histoire*, Paris 1969, p. 292-296. Pour la situation chypriote : Papadopoullos, « Chypre : frontière ethnique et socio-culturelle du monde byzantin », p. 16-51 ; *id.*, « Κυπριακά Νόμματα », *Μελέται και Υπομνήματα* I (1984), p. 22-31 ; *id.*, « Rapports dialectiques entre les droits co-existants dans le royaume médiéval de Chypre », dans *Cyprus and the Crusades*, N. Coureas, J. Riley-Smith éd., Nicosie 1995, p. 311-321 ; voir aussi les résultats des historiens de l'art : A. Papageorgiou, « L'art byzantin de Chypre et l'art des Croisés : influences réciproques », *Report of the Department of Antiquities, Cyprus* (1982), p. 215-223 ; M. Garidis, « Peintures murales à Chypre pendant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle : traditions byzantines, apports du gothique et de la Renaissance », *Cahiers balkaniques* 11 (1987), p. 25-57.

En l'état actuel de la recherche, il serait prématuré de prétendre discerner les divers degrés d'assimilation culturelle présentés, de manière synchronique, par chacune des communautés chypriotes, seule démarche permettant d'avancer une synthèse nuancée sur les quatre siècles de coexistence franco-byzantine et latino-byzantine. Un seul exemple suffit à montrer de quelle prudence on ne saurait se départir avant d'atteindre des conclusions définitives, celui de la littérature religieuse grecque du XIII<sup>e</sup> siècle ; penche-t-elle vers un rejet viscéral du prosélytisme latin, comme le laisserait supposer le poème sur le martyr des treize moines de Kantara en 1231, ou bien s'aligne-t-elle sur une perspective uniote comme le suggère le *Cycle des Passions du Christ*, adaptation grecque d'un drame liturgique latin et situation unique pour toute la littérature byzantine ? En réalité, il convient de reconnaître l'hétérogénéité des comportements individuels au sein de chaque groupe et de chaque communauté. Plus tard, on peut, certes, conclure à une complète dissolution de l'expression francophone, au XVI<sup>e</sup> siècle, mais les littératures juridique et historique, désormais transmises en italien, conservent les caractères des productions en langue française des siècles précédents. Ainsi, les recherches doivent prendre en compte l'étude des thèmes et des motifs propres à chaque genre littéraire au sein de chaque communauté, avant d'appliquer cette méthode de manière transversale et diachronique pour juger de la diffusion, de l'assimilation ou du rejet des idées et des mentalités dans les divers groupes concernés. Conscients d'utiliser chichement les pistes d'analyse offertes par le schéma des processus d'acculturation, nous concluons d'une modeste tautologie en affirmant que le royaume de Chypre présente une grande variété de cas de syncrétismes qui s'accroissent avec le temps et atteignent, probablement au XV<sup>e</sup> siècle, une disparité déconcertante : celle d'un métissage levantin. Pour illustrer la complexité des phénomènes, il convient, par exemple, de cerner les principaux courants d'idées qui accostent Chypre, et jouent un rôle dans l'évolution de la vie intellectuelle du royaume.

#### D'ORIENT ET D'OCCIDENT

À l'évidence, suivre la progression des influences reçues de l'étranger équivaut à repérer le passage dans l'île de personnalités connues pour leurs activités, car il s'avère plus facile d'établir les mouvements des hommes que suivre la trace des flux d'idées. Le XIII<sup>e</sup> siècle et le début du XIV<sup>e</sup>, époque d'incessantes croisades, ne voient pas tarir le défilé d'Occidentaux venus soutenir l'entreprise de Terre sainte. Avec la conquête elle-même, des troubadours prennent pied à Chypre au côté de Richard Cœur de Lion ; Guiraut de Bornelh, *maître des troubadours*, tenu en grande estime par Dante, passe dans l'île, mais n'y séjourne pas plus longtemps que Richard

qu'il suit à Acre<sup>179</sup>. Peire Vidal, autre célèbre troubadour, originaire de Toulouse, fréquente les cours espagnoles, accomplit un pèlerinage à Jérusalem, puis continue son aventureuse existence à Gênes où, par plaisanterie, il se fait proclamer empereur, fort d'une alliance contractée à Chypre avec une Grecque, nièce de l'empereur de Constantinople...<sup>180</sup> ; certes, l'affabulation règne, mais Chypre et la fille d'Isaac Comnène entrent de plain-pied dans la littérature des troubadours, preuve que l'île devient une étape pour les poètes itinérants du monde occidental ; nul doute qu'ils chantent la *courtoisie*, usant de modes poétiques dont Philippe de Novare saura ensuite s'inspirer. On relèvera encore que dans les mêmes années, Robert de Boron, qui aurait accompagné de Gautier de Montbéliard à Chypre, tirerait de traditions byzantines et syriaques son inspiration pour composer son *Roman de l'Estoire dou Graal*<sup>181</sup>.

Les conditions du passage à Chypre de l'empereur Frédéric II, en 1228-1229, ne lui permettent guère d'exercer une influence sur la vie culturelle locale ; la guerre des Lombards, contée dans l'autobiographie de Philippe de Novare, présente Frédéric sous un jour sinistre ; nulle part n'est fait mention de ses dons pour les langues (il maîtriserait le grec et l'arabe) ou de son action comme protecteur des lettres et des sciences à Palerme ; comme le note Jaroslav Folda, « [...] *he was a star too bright for the Frankish realm of Outremer* »<sup>182</sup>. En revanche, l'arrivée de Louis IX, à l'occasion de la VII<sup>e</sup> Croisade, marque une étape décisive, car avant de provoquer la naissance du grand *scriptorium* d'Acre, le roi passe commande de calices, de tente-chapelle décorée de scènes de la vie du Christ, et de livres sacrés à des copistes et artisans installés à Chypre<sup>183</sup>. On sait, par ailleurs, que Louis IX séjourne dans l'île, de septembre 1248 à mai 1249, avec ses armées, ses vassaux, son chroniqueur Jean de Joinville, avec une compagnie de maîtres maçons et d'artisans, qui purent participer au chantier de l'église cathédrale

179. J. Boutière, A. H. Schutz, *Biographies des troubadours. Textes provençaux des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris 1973<sup>2</sup>, p. 51-52 ; G. Peyrebrune, G. Brunel-Lobrichon, « Guiraut de Bornelh », dans *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le Moyen Âge*, G. Hasenohr, M. Zink éd., Paris 1992<sup>2</sup>, p. 650-652.

180. Iorga, *France de Chypre*, p. 19 ; E. Hoepffner, *Le troubadour P. Vidal. Sa vie et son œuvre*, Paris 1961, p. 53-55, 146 ; Boutière, Schutz, *Biographies des troubadours*, p. 351-355 ; W. H. Rudt de Collenberg, « L'empereur Isaac de Chypre et sa fille (1155-1207) », *Byzantion* 38 (1968), p. 173-174 ; C. Cremonesi, G. Brunel-Lobrichon, « Peire Vidal », dans *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le Moyen Âge*, p. 1119-1120.

181. R. Gallais, « Robert de Boron en Orient », dans *Mélanges offerts à Jean Frappier*, Genève 1970, vol. I, p. 313-319.

182. Folda, *Crusader Manuscript Illumination at Saint-Jean d'Acre*, p. 10-11 ; plus généralement : E. Kantorowicz, *L'empereur Frédéric II*, Paris 1987, p. 270-340.

183. Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, § 134.

de Nicosie<sup>184</sup>. Les six mois de contact permanent entre la cour du roi de France et celle du roi Henri renforcent les pratiques culturelles franques au sein de l'aristocratie nicosiate, mais une influence plus déterminante s'exerce dans le domaine du droit, quand le roi se rend à Acre, en février 1250 ; alors, s'engage une discussion sur l'enregistrement, en français, des *Livres de la Haute Cour* et de ceux de la *Cour des Bourgeois*<sup>185</sup> qui débouche, en 1252-1253, sur la création d'un poste d'écrivain de la *Cour des Bourgeois* ; est-ce un hasard si, à la même époque, Philippe de Novare engage la rédaction de son *Livre de forme de plait* ?

Les traces du passage de Louis IX à Chypre ne s'estompent pas avec son retour en France, car d'autres liens seront tissés entre les deux royaumes<sup>186</sup>. Ainsi, Hugues de Fagianio, maître de théologie à Rouen, qui abandonne la Normandie pour la croisade, s'arrête à Chypre où il prend l'habit des Prémontrés avant d'être élu archevêque en 1250. Louis IX se trouve toujours en Orient, quand Hugues promulgue les constitutions de l'Église latine de Chypre en 1252 (ou 1257), partageant les préoccupations juridiques des législateurs des royaumes de Jérusalem et de Chypre<sup>187</sup>. Depuis Paris ou l'Italie, Thomas d'Aquin noue un lien avec la cour des Lusignan vers 1266-1268, en dédiant un opuscule au roi de Chypre et on peut supposer que les idées du docteur dominicain ont pu circuler à partir du *studium* du monastère nicosiate, animant les débats sur la nature du pouvoir royal et la définition du gouvernement ; plus largement, on peut s'interroger sur la pénétration ultérieure de la pensée scolastique dans la littérature juridique, produite sur les institutions de la Haute Cour, voire dans la conceptualisation de l'architecture gothique locale<sup>188</sup>.

Les Croisades alimentent d'incessants échanges entre Chypre et l'Occident, et renforcent l'île dans son rôle de plaque tournante dans les communications entre l'Europe et l'Asie centrale. Les missions envoyées vers les Mongols et les chrétiens d'Orient se multiplient durant la seconde moitié du siècle. Dès 1245, Innocent IV confie une mission au Franciscain Jean de Plancarpin, et une autre aux Dominicains André de Longjumeau et Ascelin de Crémone, pour proposer au Grand Khan Baiju une conversion au

184. Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, vol. I, p. 83 ; Hill, *History*, vol. II, p. 140-144, 189-190, vol. III, p. 1122 ; J. Richard, *Saint Louis, roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte*, Paris 1983, p. 208-216.

185. *Le Livre du Plédant et du Plaidoyer*, dans *RHC-Lois*, vol. II, chap. XIII, p. 246, chap. XVII, p. 249 ; Folda, *Crusader Manuscript Illumination at Saint-Jean d'Acre*, p. 13, 21.

186. Suivant les affirmations de Enlart, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, vol. I, p. 21-66.

187. Mas-Latrie, « Histoire des archevêques latins de Chypre », p. 229-243.

188. Cf. les réflexions de E. Panofsky, *Architecture gothique et pensée scolastique*, Paris 1967, p. 67-131.

christianisme, offre aussitôt rejetée ; néanmoins, le projet de croisade suggère aux Mongols d'entrer en contact avec le roi de France ; Louis IX reçoit à Chypre deux lettres du représentant du Khan résidant en Iran, en décembre 1248, lettres immédiatement traduites en latin et en français ; au même moment, le roi de Chypre reçoit une lettre du connétable Sempad d'Arménie, qui, depuis Samarkande, observe la vie des chrétiens sous domination mongole. Pour renforcer ces premiers contacts, une nouvelle ambassade est confiée à André de Longjumeau qui quitte Chypre à la fin de janvier 1249 pour l'Asie centrale ; la réponse, négative une fois encore, parvient à saint Louis, à Acre, en 1251<sup>189</sup>. D'autres ambassades se succèdent par la suite, celle du franciscain Guillaume de Rubrouck qui accomplit durant deux ans (1253-1255) un long périple jusqu'à Karakorum ; à son retour, après un passage à Nicosie, il gagne Acre où il rédige sa relation de voyage en 1255-1257<sup>190</sup>. Trente années plus tard, en 1288, le dominicain florentin Ricoldo da Montecroce entreprend depuis Acre un voyage de plusieurs années en Orient, dont il rapporte un récit contenant, lui aussi, des informations sur les Mongols<sup>191</sup>. Bien d'autres missions se déroulent à l'époque, associant les royaumes de Chypre et de Jérusalem dans leur quête d'appuis militaires contre les Arabes ; les nouvelles circulent dans les centres urbains, et se répètent en termes voisins sous des plumes aussi diverses que celles de Ricoldo da Montecroce, Gérard de Monréal, Hayton et Marino Sanudo Torsello, lorsque sont rappelées l'origine et les mœurs des Mongols<sup>192</sup>. On pourrait conclure à l'emprunt de ces derniers au dominicain, mais le Templier de Tyr assure qu'il tient ses sources de marchands ayant rendu visite au maître du Temple<sup>193</sup>. Loin de trancher la question, remarquons que l'information venue de l'Orient arabe ou mongol circule sans entrave, à Acre comme à Chypre, et que les historiens ou les chroniqueurs savent y puiser sans réserve.

189. Sur les premiers contacts à Chypre : A. S. Atiya, *The Crusade in the Later Middle Ages*, New York 1965<sup>2</sup>, p. 241-243 ; J. Richard, *La Papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Rome 1977, p. 70-76.

190. Guillaume de Rubrouck, *Voyage dans l'Empire mongol*, C. & R. Kappler éd., Paris 1985, p. 118, 168, 240, 243 ; sur cette ambassade : Golubovich, *Biblioteca Bio-Bibliografica*, vol. I, p. 229, vol. II, p. 383 ; Atiya, *The Crusade in the Later Middle Ages*, p. 243-246 ; Folda, *Crusader Manuscript Illumination at Saint-Jean d'Acre*, p. 15 ; Richard, *La Papauté et les missions d'Orient*, p. 78-80.

191. U. Monneret de Villard, *Il libro della peregrinazione nelle parti d'Oriente di Frate Ricoldo da Montecroce*, Rome 1948 ; Atiya, *The Crusade in the Later Middle Ages*, p. 158-160 ; Folda, *Crusader Manuscript Illumination at Saint-Jean d'Acre*, p. 11 ; Richard, *La Papauté et les missions d'Orient*, p. 110-113.

192. Marino Sanudo Torsello, « Liber secretorum fidelium crucis », p. 238 ; *Les Gestes des Chiprois*, G. Raynaud éd., Genève 1887, p. 293-294 ; Monneret de Villard, *Il libro della peregrinazione*, p. 59-61 ; Atiya, *The Crusade in the Later Middle Ages*, p. 114-127.

193. *Les Gestes des Chiprois*, p. 294.

À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, l'événement qui détermine l'histoire du royaume de Chypre demeure sans conteste la chute de Saint-Jean d'Acre en 1291 ; le repli dans l'île des fondations religieuses, des ordres militaires et d'une foule de bourgeois syriens, ou chrétiens orientaux, accentue le développement d'une culture latine et chrétienne orientale dans les ports et à Nicosie<sup>194</sup>. Désormais, Chypre, plus que la Petite Arménie, constitue l'avant-poste de la Chrétienté au Levant, île-clé pour ceux qui veulent lancer de nouvelles croisades. Hayton, Marino Sanudo Torsello, Raymond Lulle hantent Famagouste, à la quête d'informations et d'appuis pour étayer leurs projets au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Dans une perspective missionnaire, le fr. Alfonso Buenhombre, dominicain espagnol arabisant, séjourne à Famagouste entre 1339 et 1342 (dates incertaines), où il effectue des traductions de l'arabe vers le latin ; en février 1341, il dédie au cardinal Pedro de Sotomayor une *Vie* de saint Antoine trouvée dans un manuscrit déposé à la bibliothèque du monastère copte Saint-Antoine de Famagouste. Buenhombre poursuit, à Chypre, une carrière d'interprète et de commentateur commencée en Égypte, dans le but de mettre en relation chrétiens d'Orient et d'Occident ; depuis Famagouste, il observe que les frères mendiants installés dans l'île ignorent l'arabe et ne disposent d'aucun interprète ; Buenhombre déplore le fossé qui sépare les communautés, et note que les chrétiens arabes n'ont aucun accès à la pensée des grands docteurs de l'Église romaine (Isidore de Séville, Bernard de Clairvaux, Thomas d'Aquin), tandis que les Latins sont privés de l'enseignement que procure l'étude de la vie des anachorètes d'Égypte et de l'œuvre d'Éphrem le Syrien<sup>195</sup>. Le fait que le dominicain espagnol tente de favoriser le dialogue à Famagouste en 1341, répond aux informations que le marchand Athanasios Lépanthrénos envoie, vingt ans plus tard, à Nicéphore Grégoras, lorsqu'il mentionne les interprètes trilingues actifs dans l'île (grec, italien, syriaque) et dont le plus éminent représentant serait Georges Lapithès<sup>196</sup> ; Buenhombre participe à ce groupe

194. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. I, p. 512-515 ; Hill, *History*, vol. II, p. 193 ss ; Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, p. 101-102.

195. G. Meersseman, « La chronologie des voyages et des œuvres de frère Alphonse Buenhombre O.P. », *Archivum Fratrum Praedicatorum* X (1940), p. 77-108 ; F. Halkin, « La légende de saint Antoine traduite de l'arabe par Alphonse Bonhome, O.P. », *Analecta Bollandiana* LX (1942), p. 143-212 ; S. Ruiz, « Fray Alfonso Bonushomo », *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastiques*, vol. IX, col. 1135-1136 ; A. Santiago-Otero, *Manuscriptos de autores medievales hispanos*, Madrid 1987, vol. I, p. 82.

196. Nicéphore Grégoras, *Nicephori Gregore Epistula*, P. A. M. Leone éd., Martino 1982, lettre n° 18, p. 409-411 ; sur Georges Lapithès, voir *infra*. Notons que l'atmosphère cosmopolite qui règne à Nicosie et surtout à Famagouste, n'échappe pas aux pèlerins, cf. Jacques de Vérone, « Le pèlerinage du moine augustin Jacques de Vérone (1335) », p. 178-179 ; F. Khull, *Zweier deutscher Ordensleute Pilgerfahrten nach Jerusalem in den Jahren 1333 und 1346*, Graz 1895, p. 52-53.

polyglotte, et contribue à renforcer l'image d'une société traversée par un dialogue ininterrompu entre les communautés pendant le règne de Hugues IV.

Si les échanges culturels avec l'Occident et l'Orient se révèlent permanents et intenses au cours du XIII<sup>e</sup> siècle, ceux effectués avec Byzance semblent, de prime abord, bien distendus. De fait, hors du cadre des attitudes politiques, on ne parvient guère à saisir, par exemple, l'influence de Georges de Chypre, patriarche Grégoire II de mars 1283 à juin 1289, sur les milieux lettrés de son île natale. On se rappelle le portrait désastreux qu'il brosse de l'éducation dispensée par les écoles latines de Nicosie dans les années 1250-1255, déception qui le mène à gagner Nicée, Éphèse et Constantinople qu'il ne quitte plus jusqu'à sa mort en 1290. Son action dans la capitale des Paléologues le place parmi les figures éminentes de la renaissance humaniste et théologique des années 1270-1290<sup>197</sup>, mais l'écho que trouvent à Chypre son action et sa pensée reste une question en suspens, à peine esquissée par la lettre envoyée par le patriarche à Henri II, contenue dans le *Vatic. Palat. gr. 367*, et par un manuscrit de la correspondance de Grégoire, qui porte l'ex-libris de Benedetto degli Ovetariis, secrétaire de Jean II (*Estens. 82-III C 3*)<sup>198</sup>. On reste, cependant, frappé par une certaine similitude de préoccupations que Georges partage avec des Francs de Chypre ; on sait la rareté de la démarche autobiographique dans la littérature médiévale, byzantine ou française, or Grégoire II et Philippe de Novare illustrent le genre à trente années d'intervalle<sup>199</sup> ; par ailleurs, Grégoire s'intéresse suffisamment aux proverbes pour en dresser une collection<sup>200</sup>, alors que, à la même époque, les citations parémiologiques abondent dans la littérature franque de Chypre (Philippe de Novare, Jean d'Ibelin, Jean de Journy). À défaut de déceler une relation causale entre ces écrits, on peut attester l'existence de cheminements parallèles dans l'esprit des lettrés de cette seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, preuves de préoccupations communes chez les lettrés au lendemain de l'Union des Églises, proclamée au II<sup>e</sup> Concile de Lyon (1274).

197. Pour une appréhension globale de la vie et de l'œuvre de Georges de Chypre, on renverra aux études de Lameere, *La tradition manuscrite de la correspondance de Grégoire de Chypre*, et de Papadakis, *Crisis in Byzantium*.

198. S. Lambros, « Κυπριακά καὶ ἄλλα ἔγγραφα ἐκ τοῦ Παλατινοῦ κώδικος 367 τῆς βιβλιοθήκης τοῦ Βατικανοῦ », *NE* 15 (1921), n° 47 p. 151-152 ; Lameere, *La tradition manuscrite de la correspondance de Grégoire de Chypre*, p. 23, 193-194 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 151 n° 89.

199. L'autobiographie est éditée par Lameere, *La tradition manuscrite de la correspondance de Grégoire de Chypre*, p. 176-191 ; sur le genre autobiographique dans la littérature byzantine : A. Garzya, « Observations sur l'Autobiographie de Grégoire de Chypre », dans *ΠΑΚΣ-Α*, vol. II, p. 33-36 ; J. Irmscher, « Autobiographien in der byzantinischen Literatur », *Studia Byzantina* II (1973) (= *Berliner byzantinische Arbeiten* 44), p. 3-11.

200. Cette collection de proverbes est mentionnée dans une correspondance éditée par E. Rein, « Die Florentiner Briefsammlung (Codex Laurentianus S. Marco 356) », *Suomalaisen Tiedeakatemia Toimituksia* (= *Annales Academiae Scientiarum Fennicae*), ser. B, XIV/2 (1915), p. 59.

La personnalité de Georges de Chypre marque un tournant dans l'histoire de la renaissance intellectuelle byzantine de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle car on lui doit, en particulier, le rétablissement d'un enseignement supérieur à Constantinople. Parmi les disciples de Georges, figure Jean Glykys qui, avant d'accéder au patriarcat en 1315, se trouve chargé d'une ambassade à Chypre et en Cilicie en 1294 ; accompagné du jeune Théodore Métochite, lui aussi l'éru de théologie, Glykys tente de trouver chez les Lusignan une princesse digne d'épouser Michel, fils de l'empereur Andronic II ; l'entreprise débouche sur un échec mais elle confirme une reprise des relations diplomatiques et l'affermissement d'échanges entre Byzance et le royaume des Lusignan<sup>201</sup>. L'attrait de l'enseignement de Georges incite encore des étudiants grecs chypriotes à venir suivre ses leçons à Constantinople, tel Léon de Chypre<sup>202</sup>. Bien qu'il soit pour l'instant impossible de suivre l'évolution des échanges intellectuels entre Constantinople et Nicosie à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, il paraît certain que des communications régulières s'établissent entre les lettrés des deux villes, et préparent le terrain pour les années suivantes qui voient les Chypriotes participer activement à la querelle palamite ; Georges de Chypre associe les Chypriotes aux débats qui agitent la capitale des Paléologues. En témoigne la correspondance adressée au Chypriote Léon, installé à Constantinople dans le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle ; philosophe, il se réfère aux œuvres de Platon, Aristote, Proclus et Simplicius, se passionne pour l'astrologie et collectionne des manuscrits qu'il recueille en Italie et, peut-être, à Chypre<sup>203</sup> ; à l'évidence, Grégoire ouvre des voies que d'autres lettrés insulaires empruntent par la suite<sup>204</sup>.

201. H. G. Beck, *Theodore Metochites. Die Krise des byzantinischen Weltbildes im 14. Jahrhundert*, Munich 1952, p. 5 ; A. E. Laiou, *Constantinople and the Latins. The Foreign Policy of Andronicus II 1282-1328*, Cambridge (Mass.) 1972, p. 54-55 ; S. I. Kourousès, « Ὁ λόγιος οἰκουμηνικός πατριάρχης Ἰωάννης Π' ὁ Γλυκὺς », *ΕΕΒΣ* 41 (1974), p. 311-312 ; Constantinidès, *Higher Education in Byzantium*, p. 98 ; E. de Vries-van der Velden, *Théodore Métochite, une réévaluation*, Amsterdam 1987, p. 62-66, pour qui l'ambassade ne gagne pas Chypre, mais s'arrête en Cilicie.

202. Constantinidès, *Higher Education in Byzantium*, p. 108.

203. Rein, « Die Florentiner Briefsammlung (Codex Laurentianus S. Marco 356) », p. 9, 57-59, 97, et lettres n° 8, 9, 11, 12, 55, 56, 81, 82, 90-92, 124, 125, 135, 137, 147, 151 ; R. J. Loenertz, « Un Pachymère auteur du *San Marco 356* ? », *BZ* 53 (1960), p. 291.

204. Notons également que des Latins de Chypre partent s'installer dans la capitale byzantine au XIV<sup>e</sup> siècle : Guy de Lusignan, par exemple, qui se trouve mêlé à plusieurs affaires dynastiques, reçoit une lettre sur le Saint Esprit que lui adresse le moine Mathieu Blastarès de Salonique en 1343, texte édité par l'évêque Arsène, *Écrit de Mathieu Blastarès, hiéromonaque de Salonique et écrivain du XIV<sup>e</sup> siècle au prince de Chypre Guy de Lusignan*, Moscou 1891 [non consulté] ; E. Miller, « Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Madrid. Catalogue des manuscrits grecs, supplément au catalogue d'Iriarte », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques XXXI/2* (1886), p. 100-101 ; N. Iorga, *Histoire de la vie byzantine*, Bucarest 1934, vol. III, p. 196 ; *PLP* n° 2808.

Assurées dans le sens Chypre-Constantinople, les relations en sens inverse s'avèrent plus malaisées à saisir ; sans doute est-ce grâce au recueil du *Vatic. Palat. gr. 367*, composé autour des années 1317-1320, que les informations deviennent plus tangibles. Ce manuscrit rassemble une collection de pièces disparates copiées pour Constantin Anagnostès, primicier des archives de Chypre (« *πιμιμικ(ή)ρ(ι)ο τῶν κ(α)τ(α) Κύπρον ταβουλ(α)ρ(ι)ων* »<sup>205</sup>), et révèle les préoccupations professionnelles et culturelles du dignitaire<sup>206</sup> ; outre des documents à caractère administratif ou fiscal, figurent des textes d'inspiration religieuse et, pour la première fois dans l'histoire de la littérature grecque chypriote de l'époque latine, une œuvre profane (le *Spaneas*) accompagnée de poésies religieuses de Jean Cyriote Géomètre, Théodore Prodrome<sup>207</sup>, du hiéromoine Michel Grammatikos (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle)<sup>208</sup> et de Macaire Caloritès. L'histoire du *Vatic. Palat. gr. 367* reste à étudier, mais certaines pièces révèlent qu'une partie du matériel copié remonte aux années 1230, induisant donc des liens avec les lettrés byzantins bien antérieurs à l'époque de composition de la collection. À la réflexion, si le *Vatic. Palat. gr. 367* constitue un témoin fondamental pour la connaissance de la culture des lettrés chypriotes du début du XIV<sup>e</sup> siècle, il concrétise un premier achèvement dans le raffermissement des échanges intellectuels entre Byzance et Chypre.

Dans ces conditions, nul ne saurait être surpris par la vigueur de l'écho rencontré lors la querelle palamite dans le royaume de Chypre, sous le règne de Hugues IV. Le débat qui oppose Barlaam de Calabre à Grégoire Palamas, engagé à partir de 1341, mobilise les lettrés chypriotes, qu'ils résident dans l'île ou qu'ils soient installés à Salonique et Constantinople. Georges Lapithès occupe une place prépondérante dans ce débat ; avant que n'éclate la controverse, le savant chypriote entretient déjà une correspondance

205. Sur cet office, dont la titulature appartient à l'administration impériale byzantine : F. Dölger, *Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges*, Munich 1948, p. 169.

206. Description du manuscrit chez A. Turyn, *Codices Graeci Vaticani saeculis XIII et XIV scripti annorumque notis instructi*, Vatican 1964, p. 117-124 ; édition partielle par S. Lambros, en plusieurs livraisons, dans *NE XIV* (1917), p. 14-50, XV (1921), p. 141-165, 337-356.

207. K. I. Dyobouniotis, « Τὰ ὑπ' ἀριθμὸν ΡΙΖ' καὶ ΡΓ' κατάλοιπα », *NE* 16 (1922), p. 39-59 ; S. G. Mercati, « Osservazioni alle poesie del codice Vaticano Palatino greco 367 edite in Νέος Ἑλληνομνήμων 16 (1922), p. 39-59 », *Studi Bizantini* 2 (1927), p. 276-292 ; *id.*, « Altre osservazioni alle poesie del codice Vaticano Palatino 367 », *Studi Bizantini e Neoellenici* 4 (1935), p. 305-308.

208. Sur les poésies de Michel Grammatikos, voir l'édition de S. Lambros, « Ἐπιγράμματα ἀνέκδοτα Μιχαὴλ τοῦ Γραμματικοῦ », *NE XIV* (1917), p. 3-13, édition à laquelle l'on préfère celle de S. G. Mercati, « Intorno a Μιχαὴλ Γραμματικὸς ὁ Ἱερομόναχος », *Bessarione* 21 (1917), p. 199-207 ; à compléter avec : *id.*, « Ancora intorno a Μιχαὴλ Γραμματικὸς ὁ Ἱερομόναχος », *Bessarione* 21 (1917), p. 348-363.

régulière avec Barlaam dans les années 1335-1336, avec Nicéphore Grégoras avant 1341, et avec Grégoire Akyndinos à partir de 1342<sup>209</sup>. Acteur des discussions philosophiques et théologiques entre lettrés byzantins, Lapithès suit, depuis son île, le déroulement de la controverse, des conciles antipalamites de 1341 jusqu'à la victoire définitive des hésychastes avec l'entrée de Jean Cantacuzène à Constantinople, en février 1347. Dans ce débat, Georges Lapithès et les autres Chypriotes connus, moines et hiérarques orthodoxes, prennent tous le parti des antipalamites<sup>210</sup>.

L'action de Lapithès se manifeste sous deux formes distinctes ; lui-même compose des traités réfutant les thèses de Palamas, mais ses écrits s'avèrent irrémédiablement perdus ; en revanche, les lettres que Lapithès adresse à ses correspondants à Salonique ou Constantinople, dévoilent le rôle vigoureux que le savant assume. Il exhorte Nicéphore Grégoras à prendre la tête du mouvement antipalamite, reproche à Grégoire Akindynos sa tiédeur dans la polémique, tout en le priant de l'informer sur l'évolution des affaires<sup>211</sup>. Il reste bien délicat de déterminer si l'attitude de Lapithès précède ou s'aligne sur celle des Chypriotes antipalamites de Salonique ou Constantinople car, en ce milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, les lettrés chypriotes s'élèvent unanimement contre l'hésychasme ; à Salonique, s'illustre la personnalité du métropolite Yakinthos élu en 1345, à Constantinople, le moine Gérasimos, le « θεῖος Βαρθολομαῖος », « Κοσμάς ὁ θαυμασίος », le « θεσπέσιος Βλάσιος » et « Λέων ὁ λογιώτατος », pour reprendre les termes de Grégoire Akyndinos<sup>212</sup> ;

209. R. E. Sinkewicz, « The Solutions addressed to Georges Lapithes by Barlaam the Calabrian and their philosophical context », *Mediaeval Studies* XLIII (1981), p. 152-154. Voir encore les lettres de Lapithès à Nicéphore Grégoras : Nicéphore Grégoras, *Nicephori Gregore Epistulae*, lettres n° 14-16, p. 406-411 ; A. Karpozilos, « Ἡ Ἡσυχαστικὴ ἔρις καὶ ἡ Κύπρος », *EKEE* XI (1981-1982), p. 493-498.

210. Pour une mise à jour récente de la question, voir D. V. Gonis, « Εἰδήσεις γιὰ τὴν Ἐκκλησία τῆς Κύπρου κατ' ἀνέκδοτη ἐπιστολὴ Πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως (Μέσα ΙΔ' αἰ.) », dans *ΠΑΚΣ-Β*, vol. II, p. 333-350.

211. J. Meyendorff, *Introduction à l'étude de Grégoire Palamas*, Paris 1959, p. 87, 107 ; E. Th. Tsolakis, « Ὁ Γεώργιος Λαπίθης καὶ ἡ Ἡσυχαστικὴ ἔρις », *Ἑλληνικά* 18 (1964), p. 84-92 ; A. C. Hero éd., *Letters of Gregory Akyndinos*, Washington 1983, lettres n° 42, 45, 46.

212. *Letters of Gregory Akyndinos*, lettres n° 60, l. 33-37 pour les citations ; voir également : G. Mercati, *Notizie di Procoro e Demetrio Cidone, Manuele Caleca e Teodoro Meliteniota ed altri appunti per la storia della teologia e della letteratura bizantina del secolo XIV*, Vatican 1931, p. 187, 223, 260-261 ; J. Darrouzès, « Lettre inédite de Jean Cantacuzène relative à la controverse palamite », *REB* XVII (1959), p. 9 ; Meyendorff, *Introduction à l'étude de Grégoire Palamas*, p. 116, 126-127 ; C. P. Kyrris, « Ὁ Κύπριος Ἀρχιεπίσκοπος Θεσσαλονίκης Ἰακίνθος καὶ ὁ ρόλος του εἰς τὸν ἀντιπάλαιον ἀγῶνα », *ΚΣ* 25 (1961), p. 91-109 ; *id.*, « Ἡ Κύπρος καὶ τὸ Ἡσυχαστικὸν ζήτημα », p. 28-30 ; A. Karpozilos, « Seventeen letters of Gregorios Akyndinos (Cod. Monac. Gr. 223) », *Orientalia Christiana Analecta* 204 (1977), p. 83 ; B. Englezakis, « Cyprus as a stepping-stone between East and West during the early Crusades. The two churches », dans *XV<sup>e</sup> Congrès International des Sciences Historiques, Rapports*, Bucarest 1980, vol. II, p. 218 ; Gonis, « Εἰδήσεις γιὰ τὴν Ἐκκλησία τῆς Κύπρου », p. 333-334 ; *PLP*, n° 2225, 2792, 13253, 14772.

notons que ce dernier Léon pourrait être le philosophe et bibliophile Léon, mentionné plus haut, et le moine Gerasimos l'auteur d'un traité antipalamite<sup>213</sup>.

Avec la victoire des hésychastes et la tenue de synodes condamnant leurs adversaires, Chypre devient une terre d'accueil pour ceux qui craignent les persécutions. Si Grégoire Akyndinos songe s'y rendre pour échapper à ses adversaires, dès 1342, Cyrille, métropolitain de Sydé, vient s'y réfugier à partir de 1355<sup>214</sup>. Vers 1359, Ignace II, patriarche d'Antioche, séjourne dans l'île, où il exerce une influence suffisante sur Hugues IV pour lui conseiller de faire exécuter des icônes votives pour combattre les vagues de sauterelles<sup>215</sup>. Le philosophe Jean Kyparissiotès, également menacé, passe à Chypre durant l'été 1371, avant de se convertir à la foi catholique et à la théologie thomiste<sup>216</sup>. Dans le cas de Kyparissiotès, comme dans celui de Georges Cydonès<sup>217</sup>, on s'interroge sur les relations de ces Byzantins avec les dominicains de Nicosie, ordre protégé par Hugues IV, quand le souverain tente d'amplifier le dialogue entre chrétiens d'Orient et d'Occident (cf. fr. Alfonso Buenhombre et la visite à Chypre du saint éthiopien 'Ewost'âtêwos en 1344<sup>218</sup>). Les informations concordent pour assurer que le royaume de Chypre rassemble ceux qui veulent échapper à l'hésychasme ; conscient du danger que représente cette concentration d'esprits hostiles, le moine-empereur Jean-Joasaph Cantacuzène écrit à l'évêque Jean de Carpasia, vers 1369-1371, pour l'assurer de l'orthodoxie de la doctrine

213. Sur Gerasime : Mercati, *Notizie di Procoro e Demetrio Cidone*, p. 223, 260 ; Beck, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, p. 722 ; PLP, n° 3757.

214. F. Miklosich, J. Müller, *Acta et diplomata graeca Medii Aevi sacra et profana*, Vienne 1860-1890, vol. I, n° 175, p. 399-404, n° 176, p. 404-411 ; Mercati, *Notizie di Procoro e Demetrio Cidone*, p. 216 ; Meyendorff, *Introduction à l'étude de Grégoire Palamas*, p. 152 ; Darrouzès, « Lettre inédite de Jean Cantacuzène », p. 9 ; Karpozilos, « Η Ἡσυχαστική ἔριδα καὶ ἡ Κύπρος », p. 493 ; Gonis, « Εἰδήσεις γὰρ τὴν Ἐκκλησία τῆς Κύπρου », p. 335-336 ; PLP, n° 14044.

215. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 40, 77 ; Mercati, *Notizie di Procoro e Demetrio Cidone*, p. 52, 194, 197-198, 215, 223 ; Darrouzès, « Lettre inédite de Jean Cantacuzène », p. 9 ; Gonis, « Εἰδήσεις γὰρ τὴν Ἐκκλησία τῆς Κύπρου », p. 335 ; Karpozilos, « Η Ἡσυχαστική ἔριδα καὶ ἡ Κύπρος », p. 495 ; PLP, n° 8073.

216. R. J. Loenertz éd., *Démétrius Cydonès, Correspondance*, Vatican 1956-1960, n° 35 ; Meyendorff, *Introduction à l'étude de Grégoire Palamas*, p. 152 ; V. L. Dentakis, *Ἰωάννης Κυπριωσώτης ὁ σοφὸς καὶ φιλόσοφος*, Athènes 1977, p. 20-22 ; Gonis, « Εἰδήσεις γὰρ τὴν Ἐκκλησία τῆς Κύπρου », p. 335 ; PLP, n° 13900.

217. Si l'identification entre Georges Cydonès et le philosophe Georges, qui réside à Chypre et correspond avec Démétrius Cydonès, s'avère exacte cf. Loenertz éd., *Démétrius Cydonès, Correspondance*, lettre n° 31, p. 60-62 ; voir également : J. F. Boissonade, *Anecdota Nova*, Paris 1844, p. 299-302 ; R. J. Loenertz, « Fr. Philippe de Bindo Incontri O. P. du couvent de Péra, inquisiteur en Orient », *Archivum Fratrum Praedicatorum* 18 (1948), p. 265-280.

218. Sur le passage à Chypre de saint 'Ewost'âtêwos : B. Turaiiev, *Vite Sanctorum Indigenarum I. Acta S. Eustathii (= Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium, Scriptores Aethiopi, ser. altera, vol. XXI)*, Rome-Paris-Leipzig 1906, p. 57.

hésychaste et combattre les dogmes adverses, mettant en cause quelques antipalamites actifs dans l'île (Arsène métropolitain de Tyr, Théodoros Atouémès, Anthimos Kolyvas, Antonios Foinikès)<sup>219</sup>. Toujours pour alimenter sa propagande, Jean Cantacuzène expédie vers Chypre et d'autres centres de culture grecs, des copies de ses *Antirrhétiques* dans lesquelles il réfute les thèses de Prochoros Cydonès<sup>220</sup>. Le succès de cette politique reste inconnu, mais il est clair que les voies de propagation de l'antipalamisme, puis de l'hésychasme triomphant, passent sans obstacle de Constantinople à Nicosie et permettent en même temps à Georges Lapithès d'utiliser les manuscrits astronomiques persans traduits en grec à Constantinople<sup>221</sup>. Désormais, le royaume de Chypre se trouve consacré comme centre de discussions théologiques et philosophiques.

Dans ce concert de visites et de correspondances soutenues, le rôle tenu par Hugues IV n'apparaît pas clairement, bien qu'aucune décision du souverain ne vienne freiner les échanges. Avec Pierre I<sup>er</sup>, la reprise des entreprises belliqueuses jette une ombre sur la politique de concorde observée durant la première moitié du siècle. Pierre sait s'entourer d'hommes d'esprit et de lettres, attirés d'Occident ou de Byzance (Philippe de Mézières, Guido da Bagnolo, Jean Lascaris Calophéros<sup>222</sup>), qui participent à l'aventure de la reconquête de la Terre sainte ; une rupture s'instaure dans les relations avec le monde musulman, et la nouvelle croisade ancre le royaume dans la mouvance des États italiens et du royaume de France, où Pierre va chercher des appuis. Est-ce un hasard si le long poème (près de 9000 octosyllabes) louant le courage et le sentiment religieux de Pierre naît loin de Nicosie, c'est-à-dire en France, après l'assassinat du roi, sous la plume du poète de cour Guillaume de Machaut qui compose aussi à l'intention du jeune roi le *Dit de la Marguerite*, une complainte, et, sans doute, des œuvres musicales<sup>223</sup> ? À Chypre même, Brigitte de Suède participe à l'exaltation de

219. Lettre éditée par Darrouzès, « Lettre inédite de Jean Cantacuzène », p. 15-21 ; également : Mercati, *Notizie di Procoro e Demetrio Cidone*, p. 223 ; Gonis, « Εἰδήσεις γὰρ τὴν Ἐκκλησία τῆς Κύπρου », p. 335-336 ; PLP, n° 1642, 11987.

220. Mercati, *Notizie di Procoro e Demetrio Cidone*, p. 338-340 ; Darrouzès, « Lettre inédite de Jean Cantacuzène », p. 11.

221. A. Tihon, « Un traité d'astronomie chypriote du XIV<sup>e</sup> siècle », *Janus, Revue internationale de l'histoire des sciences, de la médecine, de la pharmacie et des techniques* 64 (1977), p. 279-280, 68 (1981), p. 107-109.

222. Sur Jean Lascaris Calophéros, qui n'est pas à proprement parler un lettré, mais qui entretient des relations suivies avec Grégoire Akyndinos, le légat Pierre Thomas et Philippe de Mézières : D. Jacoby, « Jean Lascaris Calophéros, Chypre et la Morée », *RÉB* 26 (1968), p. 189-228 ; A. K. Eszer, *Das abenteuerliche Leben des Johannes Laskaris Kalopheros*, Wiesbaden 1969, p. 32-50, 101-105, 110-114.

223. Édité par L. de Mas-Latrie, *La Prise d'Alexandrie*, Genève 1877. Voir encore : D. Poirion, *Le Poète et le Prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Genève 1978, p. 24, 195.

Pentreprise de croisade ; ses prophéties lancées depuis Famagouste impressionnent longtemps les esprits, de Léontios Machairas à Étienne de Lusignan, et révèlent le climat d'intolérance qui accompagne la venue dans l'île du légat Pierre Thomas<sup>224</sup> ; le philosophe Georges Cydonès, pourtant converti au rite latin, doit quitter Nicosie pour échapper au bûcher que lui promettent ses propos hostiles au légat ; en 1362, on le trouve installé à Mistra, à la cour des Cantacuzène<sup>225</sup>.

Les vicissitudes politiques et militaires du royaume, après 1369, font basculer l'île vers une nouvelle époque, éliminant les rêves de croisade et les remplaçant par une dépendance humiliante vis-à-vis de Gênes, puis de Venise. Avec Jacques I<sup>er</sup> et Janus, les Lusignan observent les prémices de la Renaissance et oublient leurs origines françaises, au moment où Jean d'Arras et Coudrette mettent en roman la légende de Mélusine, entre 1392 et les années 1400 ; aucun écho significatif de ce roman généalogique, constitutif de la mémoire familiale des Lusignan, ne peut être décelé dans les écrits du royaume latin au XV<sup>e</sup> siècle, alors que des traductions anglaise et allemande propagent le mythe à travers l'Europe<sup>226</sup>. Ainsi, les relations avec le royaume de France s'estompent, malgré l'arrivée de Charlotte de Bourbon qui ranime une culture francophone pendant quelques années. Ensuite, un certain silence semble s'abattre sur les relations intellectuelles entre l'Occident et l'île dont la réputation n'attire plus les grands esprits. Les cours de Jacques I<sup>er</sup>, Janus et de Jean II offrent toujours des charges à des Italiens, à la renommée plus discrète, qui obtiennent à Nicosie des honneurs qu'ils ne songeraient gagner chez eux ; ainsi, le *famosus magister* Andrea da Bergamo<sup>227</sup>, le Padouan Tommaso de Genariis dont l'exemple est suivi par son fils Francesco<sup>228</sup>, et Benedetto degli Ovetariis<sup>229</sup>. Pourtant, pèlerins et voyageurs abordent sans relâche les ports de l'île ; par dizaines, ils gagnent Nicosie où ils sont reçus à

224. Golubovich, *Biblioteca Bio-Bibliografica*, vol. V, p. 171-172, 175-178 ; Étienne de Lusignan, *Description*, f. 231v-234v ; Englezakis, « Cyprus as a stepping-stone », p. 218 ; E. Piltz, « Saint Bridget and Byzantium. In view of her Cyprian Revelations », dans ΠΑΚΣ-Β, vol. II, p. 51.

225. Loenertz, « Fr. Philippe de Bindo Incontri », p. 265-280 ; ce climat d'intolérance est dénoncé dans une lettre du patriarche Calliste cf. Gonis, « Ειδήσεις γιὰ τὴν Ἐκκλησία τῆς Κύπρου », p. 337-350.

226. Jean d'Arras, *Le Roman de Mélusine ou l'Histoire de Lusignan*, dans une trad. de M. Perret, Paris 1979 ; Coudrette, *Le Roman de Mélusine ou l'Histoire de Lusignan par Coudrette*, E. Roach éd., Paris 1982 ; sur ces deux romans : L. Stouff, *Essai sur Mélusine, roman du XIV<sup>e</sup> siècle par Jean d'Arras*, Dijon-Paris 1930 ; E. Roach, « La tradition manuscrite du Roman de Mélusine par Coudrette », *Revue d'histoire des textes* 7 (1977), p. 185-233 ; à Chypre, une référence indirecte à Mélusine est signalée par J. Richard, « La révolution de 1369 dans le royaume de Chypre », *BÉC CX* (1952), p. 109 n. 1.

227. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. II, p. 372, 418, 421 ; *id.*, *L'île de Chypre, sa situation présente et ses souvenirs du Moyen Âge*, Paris 1879, p. 364-365 n° 48.

228. Rudt de Collenberg, « Études de prosopographie généalogique », p. 622-623.

229. Mas-Latrie, « Documents nouveaux », p. 384, 391 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 151 n° 90, p. 161-162 n° 146.

la cour et reçoivent les armes de chevalier de l'Ordre de l'Épée. Les derniers Lusignan savent attirer ces nobles venus d'Europe, conscients de la propagande qu'il convient d'exercer pour éviter le silence qui lentement s'abat sur le royaume.

Si les échanges intellectuels avec l'Occident se caractérisent en un sens inégal, accentué par le départ des jeunes lettrés chypriotes vers les universités italiennes, les relations avec les Grecs de l'Empire se maintiennent dans la trajectoire du siècle précédent, car les antipalamites continuent de se réfugier auprès des Lusignan. Manuel Raoul, latinophile et antipalamite, occupe une position importante à la cour de Jacques I<sup>er</sup>, puis de Janus, où il cultive les lettres grecques savantes, entretenant une correspondance avec Manuel II Paléologue et avec un Cantacuzène, empereur au tournant du XV<sup>e</sup> siècle<sup>230</sup> ; Manuel Calécas songe un instant, pendant l'été 1400, profiter de la présence de Raoul pour obtenir un enseignement à Nicosie, mais le projet ne se concrétise pas<sup>231</sup>. Cependant, les Grecs antipalamites ne sont pas les seuls à fréquenter l'île puisque, en juin 1406, le moine Joseph Bryennios arrive à Chypre, à la tête d'une commission composée de trois membres, venue examiner la requête des évêques grecs insulaires réclamant leur réadmission au sein de la Grande Église ; au cours du synode clandestin des 28 et 29 juillet 1406, les espoirs des Chypriotes sont déçus, vaincus par l'intransigeance de Bryennios, qui campe sur ses positions antilatines ; une nouvelle tentative de réunion est engagée par les Chypriotes en 1411-1412, démarche que Bryennios repousse avec la même énergie<sup>232</sup>. Condamnés pour leur politique de compromis avec le clergé romain, les Chypriotes continuent d'accueillir les Grecs convertis à la foi catholique, en particulier les dominicains pour qui Chypre constitue toujours un centre important ; en mars 1444, André Chrysobergès de Péra, thomiste convaincu, devient administrateur de l'évêché de Paphos, puis obtient l'archevêché et le titre de légat apostolique, le 19 avril 1447, fonctions qu'il conserve jusqu'à sa mort en février 1451<sup>233</sup>.

230. Cf. la lettre de Manuel II citée dans l'édition de Legrand, *Lettres de l'empereur Manuel Paléologue*, lettre n° 32, p. 44-45 ; Loenertz, *Correspondance de Manuel Calécas*, p. 77-78 ; Jacobs, « Francesco Patricio und seine Sammlung », n° 40 p. 38.

231. Loenertz, *Correspondance de Manuel Calécas*, lettres n° 46, 58, 60, 61, 77.

232. N. Tomadakis, *Ὁ Ἰωσήφ Βρυέννιος καὶ ἡ Κορήνη κατὰ τὸ 1400*, Athènes 1947, p. 133-137 ; Loenertz, *Correspondance de Manuel Calécas*, p. 95-105 ; H. Hunger, *Johannes Chortasmenos (ca. 1370-ca. 1436/37). Briefe, Gedichte und kleine Schriften, Einleitungen, Regesten, Prosopographie, Text*, Vienne 1969, p. 79-81, et lettre n° 11, p. 161-162.

233. R. J. Loenertz, « Les dominicains byzantins Théodore et André Chrysobergès et les négociations pour l'union des Églises grecque et latine de 1415 à 1430 », *Archivum Fratrum Predicatorum* 9 (1939), p. 5-61 ; J. Darrouzès, « La date de la mort d'André Chrysobergès O.P. archevêque de Nicosie et légat apostolique en Chypre », *Archivum Fratrum Predicatorum* 21 (1951), p. 301-305.

Chrysobergès semble être le dernier grand lettré byzantin à rejoindre Chypre ; paradoxalement, après 1453, aucun érudit grec n'accomplit plus le voyage de Nicosie, preuve que les liens de la culture savante byzantine avec la Crète vénitienne et l'Italie se révèlent désormais exclusifs. Ainsi, le royaume de Chypre se trouve privé du rôle stimulant que jouent les fugitifs byzantins en Crète<sup>234</sup>.

Pourtant, on sait que Hélène Paléologue, peut-être élève de Georges Gémiste Pléthon, décide d'attirer des moines byzantins, à Saint-Georges des Manganes et à Pallouriotissa, bien que le succès de l'entreprise reste inconnu ; aucun signe ne vient non plus suggérer que la reine tente de constituer un foyer intellectuel de l'hellénisme médiéval comparable à celui de Mistra, laissant s'évanouir de belles opportunités ; vers 1454-1461, Michel Apostolis tente d'échapper à la misère qui le poursuit en Crète, et demande au hiéromoine Markos de lui trouver une place à Chypre<sup>235</sup> ; toujours en quête de subsides, Michel Apostolis offre ses services de copiste à Ange Vadios en 1463, les renouvelle en 1467, et finit par lui rendre visite à Nicosie l'année suivante, lorsque Bessarion charge le Crétois de collecter des manuscrits grecs<sup>236</sup>. C'est un autre Crétois, Georges Zébédée, élève d'Apostolis, installé à Chypre, où il épouse la nièce de l'archevêque Guglielmo Goneme, que choisit Bessarion comme chargé d'affaires en livres<sup>237</sup>. Signe des temps, la commande vient officiellement d'Italie, de ces lettrés qui rassemblent en lieu sûr les vestiges de l'hellénisme menacé. Documents d'archives et correspondances ne révèlent, à ce jour, aucun projet d'envergure similaire dans le royaume de Chypre<sup>238</sup>.

Le climat de guerres fratricides qui occupe une partie de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle ne pouvait favoriser l'éclosion d'un mouvement de sauvegarde de la culture grecque, ou susciter l'accueil d'érudits venus d'Orient ou d'Occident. L'image renaissante de Chypre se forge donc loin de l'île ; quand Jacques et Charlotte épuisent leurs ressources, l'identité de Chypre acquiert une nouvelle dimension à Rome, où Æneas Sylvius Piccolomini qui devient le pape Pie II en 1458, rédige avant 1464 une *Cosmographia* appelée à servir de référence pour la résurrection de l'Antiquité chypriote<sup>239</sup>. Habile

234. Holton, « The Cretan Renaissance », p. 3-4.

235. Noiret, *Lettres inédites de Michel Apostolis*, p. 35-36 et lettre n° 5.

236. *Ibid.*, p. 37-38 et lettres n° 27 bis, 72, 76.

237. *Ibid.*, p. 39 et lettres n° 73, 81.

238. S'il est exact que Ange Vadios passe commande de manuscrits à Michel Apostolis (*Suidas*, Diodore de Sicile, Apollonios, Ptolémée), le principe de cette commande appartient à un lettré qui œuvre indépendamment de la cour des Lusignan : *ibid.*, p. 38 et lettres n° 8, 27 bis, 121.

239. Pie II (Æneas Sylvius Piccolomini), *Cosmographia*, 1<sup>re</sup> éd. Venise 1477, consultée dans une éd. postérieure, Venise 1503 (sans pagination, la partie consacrée à l'île se trouve en fin de volume) ; sur le succès rencontré par cet ouvrage : N. Broc, *La géographie de la Renaissance 1420-1620*, Paris 1986, p. 18.

compilateur de Strabon, Claude Ptolémée et Pausanias, Piccolomini complète la description du littoral de rapides notices sur les fondateurs des grandes cités, qu'il tire d'Arrien de Nicomédie, de Trogue Pompée et d'auteurs grecs et latins ; désormais, Teucer, Aphrodite, Agapénore, Solon, Stasanor sont rendus à l'île dont l'histoire sous la domination égyptienne et romaine est rappelée. Attisés par la curiosité de Piccolomini, d'autres érudits italiens partent à la conquête des classiques ; les récits s'enrichissent de nouveaux apports, comme chez Marc' Antonio Sabellico, historien romain installé à Venise, où il publie ses *Rerum Venetarum ab urbe condita libri XXXIII* en 1487, chez le diariste vénitien Domenico Malipiero (c. 1499)<sup>240</sup>. Cette conquête scientifique, en dépit de tous les mythes et légendes reproduits sans grand discernement, marque une étape cruciale pour la formation de l'identité culturelle de l'île qui s'élabore dans les *studia* des humanistes de la Renaissance italienne. Sans le savoir, Chypre renoue avec son histoire antique et apprend sa chronologie antérieure à l'évangélisation de saint Barnabé, antérieure à l'arrivée de sainte Hélène, sur la base de la redécouverte des textes fondateurs d'Hérodote, Thucydide, Xénophon et Strabon.

Il paraît bien étrange que, malgré l'incorporation de l'île au *dominio da mar* vénitien dès 1474, il faille attendre près d'un siècle pour rencontrer un écho de cette Renaissance dans la littérature produite à Nicosie, sous la plume de Florio Bustron, vers 1560. Ce retard paraît d'autant plus inexplicable que les jeunes nobles continuent de fréquenter les universités italiennes que les Podocataro, en particulier, participent de cette culture renaissante, à Padoue et à Rome depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle ; or les étudiants diplômés à Padoue et les membres de la diaspora intellectuelle conservent des relations avec leur mère patrie. Nombre d'officiers vénitiens envoyés en poste dans l'île sont aussi des hommes de culture, tels les conseillers Nicolò Michiel (1513-1515) et Sebastiano Foscarini (1521-1523), ou encore le jeune Leonardo Donà qui accompagne son père Giovanni Battista, *luocotenente* de 1556 à 1558<sup>241</sup> ; d'autres Vénitiens se passionnent d'archéologie et sont à l'origine des premières grandes

240. Marc' Antonio Sabellico, *Le historie vinitiane*, Venise 1544, f. 263r ; A. Sagredo éd., « Annali Veneti dal MCCCCLVII al MD del Senatore Domenico Malipiero », *Archivio Storico Italiano* VII/2 (1844), p. 589.

241. Sur Nicolò Michiel : Nardi, « La Scuola di Rialto e l'umanesimo veneziano », p. 84-85, et la référence à son nom dans une note du *Ieros. S. Sab. 234*, cité par A. Papadopoulos-Kerameus, *Ἱεροσολωνικὴ Βιβλιοθήκη*, Saint-Petersbourg 1893, vol. II, p. 365, et Darrouzès, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 147 n° 62 ; sur Leonardo Donà : F. Seneca, *Il doge Leonardo Donà. La sua vita e la sua preparazione politica prima del dogado*, Padoue 1959, p. 13-25.

découvertes (mise au jour du tombeau des Amazones à Soloi, en 1557)<sup>242</sup>. Autant de raisons qui rendent incompréhensible la lenteur des savants chypriotes à se pencher sur leur passé antique, et qui montrent que les ferments du bouillonnement culturel sont désormais directement importés d'Italie. La production poétique suit un cheminement parallèle, puisque le ou les poètes qui compose(nt) le chansonnier pétrarquiste traduit(e), durant la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, en un grec empreint de tournures dialectales, des formes métriques savantes élaborées en Italie, du *Trecento* au début du *Cinquecento*<sup>243</sup>. Même en matière de littérature juridique, une constatation similaire peut être avancée, puisqu'il faut attendre une décision du doge Andrea Gritti en 1531, pour que l'appareil des *Assises de Jérusalem* soit dépoussiéré et transformé en une édition pratique moderne<sup>244</sup>. À chaque fois, c'est Venise, à travers ses institutions et ses officiers, qui prend l'initiative et suscite le renouveau.

Malgré tout, Chypre n'en continue pas moins de recevoir la visite de lettrés : le patriarche de Constantinople Jérémie II, historien, philosophe et théologien, s'arrête à Paphos et séjourne à l'Enkleistra une dizaine de jours, en route pour un pèlerinage vers les Lieux Saints en 1520<sup>245</sup>. Le séjour que Francesco Patrizi accomplit dans l'île, à deux reprises entre 1561 et 1568, s'avère incomparablement plus important pour comprendre l'état des lettres grecques à la veille de la conquête ottomane. En effet, le lettré (né en 1529), passionné par la philosophie grecque, ne pouvait subvenir à ses besoins autrement qu'en se plaçant au service de nobles vénitiens ; il est alors employé par Giorgio Contarini, comte de Jaffa, qui lui confie une charge d'intendant dans ses domaines de Kalopsida et de Maroni ; en 1568, il occupe un poste équivalent pour le compte de l'archevêque Filippo Mocenigo dont il gère le patrimoine dans l'île<sup>246</sup>. Patrizi, qui regrette de ne pouvoir achever ses études de philosophie à Padoue, saisit l'occasion de ce séjour pour approfondir sa connaissance de la littérature classique, partant à

242. Civico Museo Correr, *ms Donà delle Rose 45*, f. 153v ; Florio Bustron, *Chronique*, p. 20 ; L. Beschi, « La scoperta dell'arte greca », *Storia dell'arte italiana, Memoria dell'antico nell'arte italiana*, S. Settis éd., Turin 1986, vol. III : *Dalla tradizione all'archeologia*, p. 335.

243. Sur le chansonnier pétrarquisant, voir *infra* et les deux études de E. Mathiopoulou-Tornaritou, « Τὸ ὀχτάστιχο 61 στὸν ἐλληνικὸ Μαρμαρινὸ Κώδικα IX, 32 », dans *ΠΔΚΣ-Β*, vol. II, p. 487-498, et « Lyrik der Spätrenaissance auf Zypern », p. 63-159.

244. Sur la traduction italienne des *Assises de Jérusalem*, voir *infra* p. 240-245.

245. Cf. les notices rapportant son passage à Chypre dans les *Coisl.* 65, *Coisl.* 105, *Paris. gr.* 1627 : Eustratiadès, « Κυπριακοὶ κώδικες ἐν τῇ Ἐθνικῇ Βιβλιοθήκῃ τῶν Παρισίων », *Ἀπόστολος Βαρνάβας* V (1933), p. 260-261, 295-297 ; Darrouzès, « Manuscrits originaires de Chypre à la Bibliothèque Nationale de Paris », p. 167, 192 ; C. Mango, J. W. Hawkins, « The Hermitage of St. Neophytos and its Wall Paintings », *DOP* 20 (1966), p. 129-130.

246. Selon la lettre écrite par le philosophe : A. Solerti, « Autobiografia di Francesco Patrizio », *Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino* III (1884-1886), p. 277-278.

la recherche de manuscrits qu'il découvre dans les bibliothèques locales (dont celle du monastère nicosiate de Flatro) ; lorsqu'il regagne l'Italie, il possède une bibliothèque d'environ 73 volumes, composée de recueils achetés ou copiés. Cette collection formera le premier noyau des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escorial, car Patrizi, toujours pour résoudre des problèmes financiers, vend ses précieux livres à Philippe II, au printemps 1575<sup>247</sup>. Patrizi peut alors se consacrer à l'étude et à l'enseignement de la philosophie, activité qui le mène d'abord à Ferrare, où il obtient une chaire de philosophie platonicienne en 1577, et à Rome de 1591 jusqu'à sa mort en février 1597.

Par rapport à Patrizi, le cas de Catherin Le Doux présente quelques ressemblances, car le Savoyard se rend à Chypre par hasard, au retour de voyages aventureux au Levant. Catherin met à profit un séjour à Chypre de treize mois pour accomplir des traductions de privilèges français en italien pour le compte des Podocataro et des Davila et, surtout, pour apprendre le grec, projet qu'il chérissait depuis longtemps ; à son retour en Allemagne, il rencontre Martin Crusius à qui il donne une transcription d'un chant populaire dont l'origine chypriote ne peut être assurée, avant d'accomplir une carrière de professeur à Marbourg<sup>248</sup>. Les exemples de Francesco Patrizi et de Catherin Le Doux révèlent malgré tout que Chypre n'est plus visitée par des lettrés de renom ; c'est le hasard qui mène à Nicosie les jeunes humanistes, et c'est l'obéissance aux principes politiques qui contraint Nicolò Michiel et Sebastiano Foscari à résider dans l'île pendant deux ans. Les véritables grands noms de la culture renaissante préfèrent – et de loin ! – voyager en Italie où abondent ruines, collections de peinture, cabinets de curiosités et bibliothèques ; est-ce pour laver cet affront que fut créée la légende de la visite à Chypre de Léonard de Vinci ?

#### QUELLE CIRCULATION DES IDÉES ET DES MANUSCRITS ?

Il paraît manifeste que Chypre ne soit jamais à l'écart des grands courants de pensée qui parcourent la Méditerranée orientale du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Apprécier la pénétration des idées venues de l'extérieur et leur articulation avec les traditions insulaires demeure, en revanche, l'objet de recherches qui restent à mener. Assurément, certains débats effleurent les esprits, alors que d'autres pénètrent les mentalités en profondeur ; les processions organisées

247. E. Miller, *Catalogue des manuscrits grecs de l'Escorial*, Paris 1848, p. xvi-xvii ; C. Graux, *Essai sur le fonds grec de l'Escorial*, Paris 1880, p. 127-129 ; Jacobs, « Francesco Patrizio und seine Sammlung », p. 22-26.

248. Le poème figure chez Martin Crusius, *Turcograecia*, p. 513 ; sur le passage de Catherin Le Doux à Chypre : Manoussacas, « Ἀποκατάσταση τοῦ πρώτου δημοσιευμένου ἐλληνικοῦ δημοτικοῦ τραγουδιοῦ », p. 269-274.

au lendemain de l'épidémie de peste de 1361 illustrent, par exemple, comment les élites latines suivent les pratiques liées au culte orthodoxe de saint Thérapon<sup>249</sup> ; au contact de leurs sujets, les Francs se rapprochent de la piété grecque, mais ils s'imprègnent tout autant des modes propres à la culture occidentale, car les multiples alliances contractées créent des liens profonds entre la cour des Lusignan et celles des princes européens<sup>250</sup> ; ainsi, une vingtaine de nobles savoyards accompagne Louis, le futur époux de Charlotte, dans son exil nicosiate, à l'automne 1459<sup>251</sup>. Les informations manquent pour apprécier le détail de l'apport de ces princes étrangers à la culture du royaume médiéval ; on procèdera donc à un sondage complémentaire sur la circulation des manuscrits pour obtenir un indice probant sur la diffusion des idées chez les lettrés chypriotes, ou du moins, dans leurs bibliothèques.

Cette enquête mérite d'être menée avec circonspection, comme l'enseigne l'exemple du *Paris. gr. 1712*, recueil qui rassemble plusieurs textes essentiels de la littérature historique byzantine, tels les chroniques de Léon le Diacre et de Syméon Métaphraste, l'unique copie connue de la *Chronographie* de Michel Psellos, ainsi qu'un bref itinéraire de *Voyage de Chypre à Tabriz*. En soutenant que l'écriture de ce manuscrit possède les traits caractéristiques de la chypriote bouclée du XIV<sup>e</sup> siècle, Paul Canart provoque immédiatement une interrogation sur l'influence qu'aurait pu exercer cette littérature historique byzantine sur l'historiographie chypriote et, plus spécialement, sur l'*Exègèsis* ; or, on serait bien en peine de trouver des points communs entre Michel Psellos et Léontios Machairas que le style et l'expression opposent. Cette constatation correspond pleinement au point de vue de Kenneth Snipes pour qui le manuscrit, en dépit de ses attributs paléographiques, n'a pu être copié hors de l'entourage immédiat du palais impérial byzantin<sup>252</sup>. Les manuscrits présentant les traits du style chypriote bouclée du XIV<sup>e</sup> siècle appellent désormais un nouveau classement, tout comme ceux du style décoratif des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>253</sup>.

249. Cf. l'analyse de Th. Sofocleous, « Ἐνδείξεις περὶ ἐπιδράσεως τοῦ ὀρθοδόξου Ἑλληνισμοῦ ἐπὶ Φράγκων ἐν Κύπρῳ ἐπὶ Φραγκοκρατίας », *KΣ* 16 (1952), p. 11-23.

250. Cf. le connubium des Lusignan étudié par Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 306-311 ; plus généralement : Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 619-620.

251. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 96 n. 2.

252. K. Snipes, « The Scripts and Scribes of Parisinus Græcus 1712 », dans *Paleografia e codicologia greca. Atti del II Colloquio internazionale (Berlino-Wölfenbüttel, 17-21 ottobre 1983)*, D. Harlfinger, G. Prato eds., Alessandria 1991, vol. I, p. 543-548 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 36. Quant au récit de voyage, publié par J. Ebersolt, « Un itinéraire de Chypre en Perse d'après le Parisinus 1712 », *BZ* 15 (1906), p. 223-226 (texte p. 223), ce n'est qu'un document relatif à un voyage entrepris probablement depuis Venise, où Chypre constitue la première étape de l'itinéraire ; ce texte géographique n'implique aucune relation spécifique à l'île.

253. Carr, « Thoughts on the Production of Provincial Illuminated Books », p. 661-688.

Néanmoins, quelques témoins assurés apportent leur lot d'informations, tant sur la circulation des idées que sur les goûts littéraires et intellectuels. Parmi les manuscrits grecs d'inspiration profane, on relève un choix d'auteurs classiques apparemment destiné à l'apprentissage des élèves, et exécuté au XIII<sup>e</sup> siècle (*Vatic. Urbin. 140*)<sup>254</sup> ; au XIV<sup>e</sup> siècle : un recueil comprenant des vers de Michel Grammatikos et le *Spaneas*, copiés entre 1316 et 1321 (*Vatic. Palat. gr. 367*), un fragment du *Roman d'Alexandre*, copié durant la première moitié du siècle (*Oxon. Bar. 20*)<sup>255</sup>, un recueil disparate comprenant un lexique de vers politiques, des sermons, des vers du rhéteur Michel Holobolos, le prologue de l'*Alexiade* d'Anne Comnène (*Paris. gr. 400*)<sup>256</sup> ; enfin, parmi les manuscrits rédigés par Romain Chartophyllax, on reconnaît une collection de textes philosophiques (Aristote : *De mundo*, Michel Psellos : *De monifaria doctrina*) (*Lavra E 43*)<sup>257</sup> et la *Physique* de Nicéphore Blemmydès (*Paris. gr. 2134*), texte copié à deux autres reprises, en 1314 (*Flor. Laur. Plut. 86, 31*) et en 1332 (*Paris. gr. 2133*)<sup>258</sup>. Au XV<sup>e</sup> siècle : un extrait de la *Géographie* de Ptolémée, augmenté d'un traité sur les éclipses (*Iviron 126*)<sup>259</sup> et une collection de textes d'astronomie, brontologie, sismologie (*Oxon. Auct. T V 8*)<sup>260</sup> ; enfin, on découvre quatre manuscrits dont l'origine chypriote n'est pas certaine, mais dont le passage à Chypre est assuré : un texte de Sophocle, où une note marginale révèle que le manuscrit a été acheté avec un texte d'Euripide et un de Thucydide (*Ambrosian. 399*)<sup>261</sup> ; un recueil compilé par Constantin Porphyrogénète, dans une copie du XI<sup>e</sup> siècle, connu sous le titre *Περὶ ἀστροντομίας καὶ καλίας*, où sont rassemblés des extraits d'auteurs grecs (Jean Malalas, Diodore de Sicile, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Denys

254. Darrouzès, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 162 n° 147.

255. Gamillscheg, Harlfinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 1. Teil. Handschriften aus Bibliotheken Grossbritanniens*, n° 294.

256. Darrouzès, « Les manuscrits originaires de Chypre à la Bibliothèque Nationale de Paris », p. 175.

257. Naoumidis, « Σύμμεκτα παλαιογραφικά », p. 381 ; Browning, « Notes on Greek Manuscripts of Cypriot Provenance », p. 120.

258. Canart, « Un style d'écriture livresque dans les manuscrits chypriotes du XIV<sup>e</sup> siècle : la chypriote "bouclée" », p. 314 n° 2 et 21 ; A. Turyn, *Dated greek manuscripts of the thirteenth and fourteenth centuries in the libraries of Italy*, Urbana-Chicago-Londres 1972, p. 119 ; Browning, « Note on the Greek manuscripts of Cypriot Provenance », p. 120.

259. Vogel, Gardthausen, *Die griechischen Schreiber*, p. 101 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 138-139 n° 20.

260. *Ibid.*, p. 151 n° 92 ; Browning, « Note on the Greek manuscripts of Cypriot Provenance », p. 118.

261. Darrouzès, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 150 n° 85.

d'Halicarnasse, Polybe, Dion Cassius), ayant peut-être appartenu à un membre de la famille Singlitico (*Tours 980*)<sup>262</sup> ; un recueil de correspondances de Georges/Grégoire II dont la présence à Nicosie est attestée en 1459 (*Estens. 82-III C 3*)<sup>263</sup> et un ouvrage d'Aristote, ces deux manuscrits ayant appartenu à Benedetto degli Ovetariis, secrétaire de Jean II vers 1452-1461 (*Vatic. Urbin. 122*)<sup>264</sup>. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on trouve enfin des fables d'Ésope, copiées par Amvrosios du monastère Notre-Dame d'Andrio (*Paris. Suppl. gr. 105*)<sup>265</sup>, une chronique en vers politiques de Constantin Manassès, copiée par Hiéronymos Tragoudistès en 1545 (*Paris. gr. 1770*)<sup>266</sup>, des œuvres du rhéteur Libanius (*Scorial. T II 15*)<sup>267</sup>, une *Physique* d'Aristote, copiée vers 1550 (*Vind. Phil. 188*)<sup>268</sup>, des mélanges philosophiques destinés à l'apprentissage des élèves, copiés en 1502 (*Ieros. Patriar. 210*)<sup>269</sup> et, probablement, des opuscules de Plutarque (*Ambrosian. 628-M 82 sup.*)<sup>270</sup>.

Ce premier inventaire des textes profanes circulant dans l'île montre la faible proportion d'œuvres classiques qui participent de la culture chypriote médiévale et renaissance, lorsque la comparaison est effectuée avec le prodigieux volume de manuscrits liturgiques et théologiques ; les témoins n'affluent guère pour attester une pénétration de la pensée antique ou des grands textes historiques byzantins dans la culture locale<sup>271</sup>. Ange Vadios s'en faisait déjà l'écho, vers 1462-1463, en passant commande à Michel Apostolis, en Crète, de plusieurs classiques qu'il ne parvenait pas à se procurer à Nicosie<sup>272</sup>. Sans doute conviendrait-il d'analyser plus en détail le contenu de ces florilèges, révélateurs à la fois du goût des lecteurs et de la volonté pédagogique des compilateurs. L'enquête montre qu'il faut attendre le XIV<sup>e</sup> siècle pour que se multiplient les copies et que, à partir de cette époque, la variété des genres prédomine, accordant seulement une préférence aux œuvres de philosophie et de rhétorique. De fait, la description des manuscrits grecs de Chypre

262. *Ibid.*, p. 155 n° 111.

263. *Ibid.*, p. 151 n° 89 (avec bibliographie).

264. *Ibid.*, p. 161-162 n° 146.

265. Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 46.

266. Darrouzès, « Les manuscrits originaux de Chypre », p. 192 ; Grosdidier de Matons, Hoffman, « Relieurs chypriotes à la Bibliothèque Nationale de Paris », p. 229-230.

267. Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 144 n° 44.

268. Vogel, Gardthausen, *Die griechischen Schreiber*, p. 270.

269. Papadopoulos-Kerameus, *Ἱεροσολυμιτικὴ Βιβλιοθήκη*, vol. I, p. 289 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 146 n° 52.

270. *Ibid.*, p. 150 n° 87.

271. Observation déjà présente dans la lettre publiée par Noiret, *Lettres inédites de Michel Apostolis*, p. 54, et qui peut être complétée de deux points de vue : M. Wittek, « Pour une étude du scriptorium de Michel Apostolès et consorts », *Scriptorium* VII (1953), p. 293 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 150 n° 85.

272. Noiret, *Lettres inédites de Michel Apostolis*, p. 37-39, et lettres n° 8, 27 bis, 121.

confirme que les lettrés nicosiates suivent les courants intellectuels des autres centres de culture grecs, bien que l'ampleur de la circulation des textes à l'intérieur de l'île constitue un point d'interrogation irrésolu.

Chez les Latins, la question de la pénétration des idées ne peut être appréciée par la description des manuscrits, mais par les inventaires de trois bibliothèques : celles de l'évêque de Limassol Guy d'Ibelin (1367)<sup>273</sup>, du médecin Guido da Bagnolo (1380)<sup>274</sup> et du philosophe Francesco Patrizi (1575)<sup>275</sup>. Chacun de ces inventaires recouvre un cas spécifique qu'on ne saurait généraliser : seul celui de Guy d'Ibelin a été établi dans l'île avant dispersion de l'héritage. Ils montrent que ces bibliothèques rassemblent des manuscrits dont le contenu reste lié à l'activité de leurs possesseurs. Guy d'Ibelin, dominicain, avait recueilli 52 ouvrages, pour l'essentiel des écrits de philosophie et de théologie, des recueils de sermons et des récits hagiographiques, ainsi que des volumes de droit canonique ; tous les textes appartiennent à la production du Moyen Âge occidental des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, et dénotent une faible ouverture d'esprit sur les cultures grecques et arabes, exception faite d'un traité d'hippiâtrie, de provenance inconnue ; Guy d'Ibelin montre surtout que les frères prédicateurs de Chypre suivent plus volontiers l'actualité de la production livresque des couvents d'Occident qu'ils ne s'intéressent à une étude approfondie des textes patristiques<sup>276</sup>. La bibliothèque de Guido da Bagnolo, apportée de Chypre à Venise en 1368, soit un an avant le décès de l'humaniste émilien, est connue par un inventaire daté de 1380 et qui s'applique à une collection de 60 volumes ayant sans doute subi des transformations. L'intérêt pour la médecine et la philosophie ne surprend pas de la part du médecin de Pierre I<sup>er</sup>, contradicteur de Pétrarque en matière d'averroïsme : on dénombre en effet 38 manuscrits de médecine, principalement des traités médiévaux, dont plusieurs traduits de l'arabe, sept œuvres de Galien et une d'Hippocrate, douze de philosophie (Aristote, Avicenne, Averroès, Jean Damascène), sept d'astronomie (dont l'*Almageste* de Claude Ptolémée) et trois de géométrie<sup>277</sup>. Il s'agit d'une collection importante qui dévoile en premier lieu l'érudition professionnelle de Guido, puisqu'il consulte des ouvrages de médecine tirés des traditions grecque, latine et arabe,

273. Richard, « La bibliothèque d'un évêque dominicain de Chypre en 1367 », p. 447-454.

274. Publié par Livi, « Guido da Bagnolo, medico del re di Cipro », p. 83-91.

275. Jacobs, « Francesco Patrizio und seine Sammlung », p. 34-43.

276. Selon l'analyse de Richard, « La bibliothèque d'un évêque dominicain de Chypre en 1367 », p. 449-450.

277. Livi, « Guido da Bagnolo, medico del re di Cipro », p. 82-83 ; Sabbadini, *Le scoperte dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV*, p. 164-165.

suggérant un art de la recherche, voire de la synthèse jusque là insoupçonné<sup>278</sup> ; le choix des ouvrages de philosophie confirme la curiosité et l'absence de préjugés religieux, car Guido puise, une fois encore, dans les héritages grecs et arabes. Il semble bien, en revanche, que l'exercice de cette culture philosophique et scientifique s'accomplisse au détriment d'une ouverture sur le monde de la philologie et de la religion.

À cet égard, la collection rassemblée par Patrizi mérite une attention particulière ; l'inventaire de la collection date de 1575, au moment où les volumes entrent à l'Escurial, soit sept ans après que Patrizi ait quitté Chypre.<sup>279</sup> Logiquement, de nouveaux manuscrits ont pu être ajoutés au noyau chypriote, ce que confirment deux colophons révélant des copies exécutées à Padoue par Sophianos Melissenos. Hormis ces deux cas, les 73 autres manuscrits semblent provenir de Chypre et reflètent une richesse culturelle jusque là insoupçonnée, puisque les commissaires dénombrent au total 75 volumes qui représentent 183 auteurs et 378 traités. Naturellement, les choix de Patrizi tournent autour de la philosophie, puisque vingt volumes contiennent des écrits d'Aristote, Plotin, Proclus, Damascius, Caton, Boèce, Pythagore, Hésiode, Théocrite, Pindare, Michel Psellos, Nicéphore Blemmydès ; 18 volumes d'œuvres à caractère théologique offrent un choix de textes de Grégoire de Nazianze, Jean Damascène, Cyrille d'Alexandrie, Jean Kyparissiotès, Bessarion, outre des sermons et des vies de saints ; plus intéressants pour l'histoire de l'antipalaminisme chypriote, deux traités contre Grégoire Palamas, un dû à la plume de Nicéphore Grégoras, l'autre à celle de Jean Kyparissiotès. Il affirme encore un goût pour la rhétorique (quatre manuscrits de Libanius) et la philologie, représentée par sept volumes rassemblant des textes de Libanius, Hérode Atticus, Aristophane, et un commentaire sur trois pièces d'Eschyle. L'intérêt pour la littérature scientifique, relevé à travers l'inventaire de la collection de Guido di Bagnolo, est évident chez Patrizi qui rassemble sept manuscrits médicaux et dix de mathématiques, de musique et d'astronomie. Pour achever cet inventaire, citons un épitomé de vies d'empereurs, seul témoin d'une littérature historique difficile à apprécier au demeurant, un recueil juridique, vraisemblablement un digeste de Michel Attaliate, auxquels s'ajoutent deux florilèges : le premier regroupe des traités religieux et des pièces de correspondance (Démétrius Cydonès, Théodore Gaza, Andronic Calliste,

278. Notons que cette collection de manuscrits médicaux se révèle importante pour les données de l'époque, cf. la comparaison qui peut être effectuée avec la bibliothèque médicale du monastère de Guadalupe qui réunit 34 volumes à la fin du XV<sup>e</sup> siècle : G. Beaujouan, « La bibliothèque et l'école médicale du monastère de Guadalupe à l'aube de la Renaissance », dans *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du Moyen Âge*, G. Beaujouan éd., Genève-Paris 1966, p. 400-410.

279. Jacobs, « Francesco Patricio und seine Sammlung », p. 34-43.

Bessarion, Nicéphore Blemmydès, Théodore Lascaris, Libanius, saint Augustin, une réponse de Jean Argyropoulos à des médecins chypriotes) ; l'autre, qui fut propriété de Giovanni Singlitico, rassemble des œuvres philologiques, philosophiques et des pièces de correspondance, où voisinent Macrobe, Denys d'Halicarnasse, Théophraste, des lettres de Manuel Raoul, une *Batrachomyomachie* et une *Galéomyomachie*<sup>280</sup>. La culture de langue latine n'est pas oubliée dans cette collection, puisqu'un volume offre un choix de Tibulle, Cicéron et Properce.

Avec la collection de Francesco Patrizi, nous voici bien éloignés des bibliothèques spécialisées de Guy d'Ibelin ou de Guido da Bagnolo, car presque tous les genres sont représentés dans cet inventaire avec, pour chaque domaine, un large choix d'auteurs et de traités ; le faible nombre de manuscrits illustrant la littérature historique ou juridique (un volume à chaque fois) constitue une surprise, dans un pays qui se singularise par sa production dans ces deux genres. Plus impressionnante paraît la variété des auteurs, puisque les titres rassemblés par Patrizi appartiennent à l'Antiquité grecque ou latine (en traduction grecque) et à des érudits des premiers siècles chrétiens et byzantins. À la réflexion, cet inventaire de la collection Patrizi clôt les discussions sur le faible développement de la culture lettrée à Chypre ; sans doute, l'humaniste accomplit des choix en fonction de ses propres questionnements, et reflète l'image d'une société tournée vers d'érudites lectures ; même en admettant que Patrizi ait recueilli la fine fleur des ouvrages disponibles dans les bibliothèques chypriotes, on ne peut nier l'existence de solides réseaux de lecture, et l'organisation de filières d'approvisionnement en manuscrits, filières auxquelles avaient déjà su recourir Laudivius et le cardinal Bessarion au siècle précédent.

En constituant sa collection, Patrizi dévoile que les bibliothèques de l'île recèlent d'innombrables surprises ; certes, les informations manquent pour apprécier quels en sont les possesseurs et les goûts des lecteurs ; en 1467, Michel Apostolis signale au cardinal Bessarion la richesse de la bibliothèque d'Ange Vadios<sup>281</sup> ; en mai 1531, lorsqu'il s'agit de collecter les exemplaires des *Assises de Jérusalem*, afin de leur donner une édition italienne, les trois commissaires n'ont guère de difficulté à sélectionner douze manuscrits ; la bibliothèque de Giovanni de Nores, comte de Tripoli, et celle de Francesco Attar fournissent chacune trois manuscrits des vieux textes français, mais

280. Sur ce manuscrit, coté Y IV 1, voir la description de G. de Andrés, *Catalogo de los Codices Griegos de la Real Biblioteca de El Escorial*, Madrid 1965-1967, vol. II-III, n° 475.

281. Noiret, *Lettres inédites de Michel Apostolis*, lettre n° 76 ; D. J. Geanakoplos, *Bisanzio e il Rinascimento. Umanisti greci a Venezia e la diffusione del greco in Occidente (1400-1535)*, Rome 1967, p. 104-105.

il s'avère bien délicat d'interpréter cette information comme un indice révélateur de collections plus amples, car posséder des textes d'assises illustre le souci de conserver les anciens privilèges<sup>282</sup>. Pourtant, au seul examen des marques de propriété des manuscrits à contenu religieux, l'existence de solides collections reçoit de forts états ; à Nicosie, au XVI<sup>e</sup> siècle, la bibliothèque du monastère Saint-Jean Bibi possède au moins onze manuscrits, dont cinq exemplaires d'œuvres de Jean Chrysostome<sup>283</sup> ; à la même période, l'Enkleistra détient une collection aussi importante<sup>284</sup> et, même dans la lointaine Pitsillia, le monastère de la Vierge de Hiérax peut s'enorgueillir de posséder quatre volumes<sup>285</sup>. Bien que cette reconstruction des bibliothèques s'effectue à travers des informations éparses et fort lacunaires, nul ne peut contester l'importance de la diffusion d'une culture livresque. Les lettrés chypriotes, tant au XIV<sup>e</sup> siècle qu'au XVI<sup>e</sup>, disposent de collections substantielles qui permettent d'établir des comparaisons avec les autres centres de culture de l'époque ; par rapport à l'Occident, le volume de la collection de Guy d'Ibelin se situe dans la moyenne des bibliothèques des évêques du royaume de France de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>286</sup>. Vis-à-vis des collections italiennes, la quantité de manuscrits possédée par Guido da Bagnolo équivaut à celle de son contradicteur François Pétrarque, ou à celles de certains humanistes lombards de la cour des Visconti-Sforza, comme celle de l'archevêque de Milan Francesco Pizzolpasso qui rassemble au moins 82 volumes vers 1340<sup>287</sup>.

282. Sur la collecte des manuscrits des *Assises* en 1531, voir *infra*, p. 240-242.

283. Les témoins assurés sont : *Coisl.* 189, *Paris. gr.* 576, *Paris. gr.* 784, *Paris. gr.* 814, *Paris. gr.* 957, *Lyon 1968*, cf. Darrouzès, « Les manuscrits originaires de Chypre », p. 169-170, 180, 181, 182 ; *id.*, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 150 n° 84.

284. Soit les *Coisl.* 53, *Coisl.* 65, *Paris. gr.* 318, *Paris. gr.* 710, *Paris. gr.* 870, *Paris. gr.* 1021, *Paris. gr.* 1461, *Paris. gr.* 1470, *Paris. gr.* 1492, *Paris. gr.* 1627, cf. Eustratiadès, « Κυπριακοί κώδικες ἐν τῇ Ἐθνικῇ Βιβλιοθήκῃ τῶν Παρισίων », *Ἀπόστολος Βαρνάβας V* (1933), p. 25, 64-65, 260-261, 295-297 ; Darrouzès, « Manuscrits originaires de Chypre », p. 167, 173, 179, 181, 183, 187-188, 192 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 46.

285. Soit les *Paris.* 88, *Paris. gr.* 236, *Paris. gr.* 1313, *Paris. gr.* 1611 cf. Darrouzès, « Manuscrits originaires de Chypre », p. 170-171, 185, 191 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 46, 48 ; Grossdidier de Matons, Hoffman, « Reliures chypriotes à la Bibliothèque Nationale de Paris », p. 230-236. À compléter par l'étude de Constantinides, « Ὁ Βιβλιογράφος Φιλόθεος », p. 75-83.

286. Pour la période 1350-1399, 27 collections rassemblées par des évêques sont dénombrées ; la plus importante rassemble 435 volumes, fait exceptionnel pour des collections privées, dont le nombre de recueils moyen s'établit autour de 60, cf. G. Hasenohr, « L'essor des bibliothèques privées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », dans *Histoire des bibliothèques françaises, vol. I : Les bibliothèques médiévales. Du VI<sup>e</sup> siècle à 1530*, A. Vernet éd., Paris 1989, p. 232-241.

287. Sur la bibliothèque de Pétrarque qui comprenait 60 à 65 volumes : G. Billanovich, « La bibliothèque de Pétrarque et les bibliothèques médiévales de France et de Flandre », dans *L'humanisme médiéval dans les littératures romanes du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, A. Fourier éd., Paris 1968, p. 207 ; sur les bibliothèques lombardes : E. Pellegrin, « Bibliothèques d'humanistes lombards de la cour des Visconti Sforza », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance* 17 (1955), p. 218-245.

Par rapport à Byzance, la comparaison tourne résolument à l'avantage des lettrés chypriotes, comme l'a déjà démontré Ihor Ševčenko, en mettant en parallèle la bibliothèque de Guy d'Ibelin avec celle de Joseph Bryennios, en 1421 (8 volumes rassemblant 18 œuvres)<sup>288</sup>.

La richesse des collections chypriotes, tant au XIV<sup>e</sup> siècle qu'au XVI<sup>e</sup>, démontre que la diffusion des textes s'accomplit sans gêne, car les principaux genres de la production écrite y sont représentés, malgré les exceptions notables de recueils de poésie, de romans et de théâtre. Certes, cette preuve matérielle ne peut remplacer une étude sur la diffusion des modes culturelles à l'intérieur de la société du royaume latin ; David Jacoby en a montré le cheminement pour le XIII<sup>e</sup> siècle, mettant en relief la propagation du roman arthurien et de la culture courtoise<sup>289</sup> ; l'enquête reste cependant ouverte pour résoudre la question aux époques ultérieures.

#### CHYPRE, RELAIS DES CULTURES

Par ses bibliothèques et la circulation des manuscrits, le royaume de Chypre réunit quelques-unes des conditions fondamentales au développement de pratiques culturelles fondées sur une connaissance approfondie des héritages classique, chrétien, byzantin et, dans une moindre mesure, arabe. De nouveau, Chypre remplit sa fonction de plaque tournante des civilisations médiévales, en matière d'histoire culturelle, comme en matière d'histoire politique et économique. La lente migration de la culture de la canne à sucre de l'Égypte et la Syrie vers Chypre et la Crète, puis vers la Sicile, Madère et l'Amérique, suit une linéarité impossible à dessiner pour l'histoire des lettres ou des idées. On aimerait disposer d'exemples aussi édifiants que celui cité par Fernand Braudel pour illustrer le cheminement des modes vestimentaires : « Dans la France un peu folle de Charles VI arrivaient de la Chine lointaine des T'ang les atours "à corne", les hennins, les corsages décollés ; modes évanouies depuis longtemps, en leur lieu d'origine, ces biens fragiles avaient cheminé, un demi-millénaire durant, à travers les routes du Vieux Monde pour gagner, au XIV<sup>e</sup> siècle, l'île de Chypre et la cour brillante des Lusignan. De là, les trafics vifs de la Méditerranée avaient presque en un instant pris en charge ces voyageurs étranges »<sup>290</sup>. Alors, Chypre relais des modes, relais des cultures ?

Nous sommes loin de posséder les instruments autorisant un aboutissement dans la résolution de cette question, et nous nous limiterons,

288. Ševčenko, « Society and Intellectual Life in the Fourteenth Century », p. 92 ; l'inventaire de la bibliothèque de Joseph Bryennios figure dans son testament, publié par A. Papadopoulos Kerameus, *Varia Graeca Sacra*, Saint-Petersbourg 1909, p. 295-296.

289. Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 617-646.

290. Braudel, *Écrits sur l'histoire*, p. 294-295.

une fois encore, à l'examen de quelques hypothèses. Dans le processus de transmission de la culture grecque, Chypre acquiert peut-être un rôle de relais en ce qui concerne la tradition acritique ; l'île reçoit les chants de l'Asie Mineure, sans doute aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, les cultive, les adapte à son propre environnement, et les inclut au répertoire populaire, où ils sont conservés jusqu'à nos jours<sup>291</sup>. Est-ce une tradition chypriote qui gagne l'Italie dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, quand Boccace s'inspire d'une version de Digenis Akritas pour composer sa *Théséide* (composée entre 1339 et 1341)<sup>292</sup> ? Nul ne saurait l'affirmer, mais, dans le *Décameron*, Boccace précise qu'il reprend des légendes chypriotes : « [...] *si come noi nell'antiche istorie de' Cipriani abbiám già letto* »<sup>293</sup>. Cet aveu et, plus encore, les relations que Boccace entretient avec Hugues IV, suggèrent un lien avec des récits épiques, composés ou copiés dans l'île, que les messagers du roi auraient offerts à l'humaniste toscan ; reconnaissons, cependant, que l'indice s'avère tenu tant l'histoire de Cimone et d'Éphigenia peut aussi être tirée d'un quelconque récit mythologique trouvé en Italie, voire en Crète, où Leonzio Pilato avait appris le grec, vers 1350, avant de nouer une solide amitié avec Boccace, à son retour en Italie<sup>294</sup>. De fait, la question de la transmission des chants acritiques depuis Chypre risque de donner longtemps matière à réflexion, tout comme celle de la diffusion du mirologue de la Vierge ; selon Samuel Baud-Bovy, ce chant funèbre naîtrait dans l'île vers la fin du XIII<sup>e</sup> ou au début du XIV<sup>e</sup> siècle ; alors, un chantre s'inspirerait d'un épisode du *Cycle de la Passion du Christ* du *Vatic. Palat. gr. 367*, pour composer son propre poème qu'il mettrait en musique sur une mélodie empruntant à des rythmes d'origine franque ; de Chypre ou des îles de l'Égée, ce mirologue aurait ensuite gagné l'Asie Mineure et la Grèce continentale<sup>295</sup>. Comme l'exemple des chants acritiques, celui du mirologue de la Vierge – qui demande

confirmation – formule le problème de la diffusion de la culture grecque durant la domination latine, tant à l'intérieur du royaume que vers d'autres territoires ; il met surtout en relief le rôle que l'île put jouer dans l'élaboration et la transmission de la culture religieuse orthodoxe, domaine qui reste à défricher. Notons, en revanche, que l'île n'a pas tenu le rôle de centre d'apprentissage du grec pour les lettrés latins ; ni Raymond Lulle au XIV<sup>e</sup> siècle, ni Sebastiano Foscari au XVI<sup>e</sup>, ne profitent de leur séjour en l'île pour s'initier à une langue qui leur aurait permis un accès direct aux traités d'Aristote ou à la patristique grecque.

Si la translation du corpus juridique des *Assises de Jérusalem* vers l'Empire latin de Constantinople relève sans doute d'une légende, comme le sous-entend la chronologie de la composition des différents *Livres d'Assises*<sup>296</sup>, les croisades menées par Pierre I<sup>er</sup> obtiennent un large écho en Europe ; Pierre, qui multiplie les ambassades auprès des cours européennes, ressuscite le souvenir des exploits chevaleresques et devient le héros de romans ; son chancelier, Philippe de Mézières, qui compose en France entre 1386 et 1389 un long roman allégorique, *Le Songe du Vieil Pelerin*, célèbre la rigueur et le faste des règnes de Henri II ou de Pierre I<sup>er</sup> pour mieux stigmatiser la barbarie des Génois qui ruinent Famagouste<sup>297</sup> ; Philippe fournit à Guillaume de Machaut la matière historique nécessaire à la narration de son roman versifié sur la *Prise d'Alexandrie*, composé après 1369<sup>298</sup>. Plus que sa propre production littéraire, le royaume de Chypre procure les images et les souvenirs qui inspirent des auteurs français nostalgiques des grandes entreprises de croisades. En l'état actuel de la recherche, il paraît impossible d'apprécier comment la littérature des Francs de Chypre a pu marquer leur métropole d'origine<sup>299</sup>.

L'étude sur la circulation des manuscrits hors de Chypre apporte quelques points de réflexion complémentaires, notamment pour le XV<sup>e</sup> siècle, lorsque s'engage en Italie une première course aux livres grecs. Les liens qui se tissent entre la maison de Savoie et les Lusignan interviennent au moment où le duc Amédée VIII, fondateur de l'Université de Turin, en 1405, entreprend une collection de manuscrits de grande envergure ; son fils, Louis, épouse Anne de Lusignan, fille de Janus, qui arrive à Chambéry,

291. Sur la tradition acritique à Chypre, voir *infra*, p. 179-182.

292. A. Pertusi, « La poesia epica bizantina e la sua formazione: problemi sul fondo storico e la struttura letteraria del *Digenis Akritas* », dans *Atti del Convegno Internazionale sul tema: la Poesia epica e la sua formazione* (Rome, 28 mars-3 avril 1969), *Accademia Nazionale dei Lincei*, Rome 1970, p. 533-537.

293. Giovanni Boccace, *Décameron* V, 1 ; les rapports entre les récits du *Décameron* et les romans byzantins restent à approfondir, malgré les remarques de A. C. Lee, *The Decameron: Its Sources and Analogues*, Londres 1909, et de S. Deligiorgis, « Boccaccio and the Greek Romances », *Comparative Literature* XIX/2 (1967), p. 97-113.

294. A. Pertusi, « Leonzio Pilato a Creta prima del 1358-1359. Scuole e cultura a Creta durante il secolo XIV », *Κρητικά Χρονικά* XVI (1962), p. 363-381 ; Holton, « The Cretan Renaissance », p. 3.

295. S. Baud-Bovy, « The strophe of rhymed distichs in greek songs », dans *Studia memoria Bele Bartok sacra*, Budapest 1959, p. 362-367 ; *id.*, dans l'étude musicale qui figure en appendice à B. Bouvier, *Le mirologue de la Vierge. Chansons et poèmes grecs sur la Passion du Christ. I. La chanson populaire du Vendredi Saint*, Genève 1976, p. 307-308.

296. Cf. l'examen des sources sur la question par A. Beugnot dans son introduction aux *Assises de Jérusalem*, *RHC-Lois*, vol. I, p. xxvii-xxviii ; voir aussi la mise au point très précise de D. Jacoby, *La féodalité en Grèce médiévale. Les Assises de Romanie : sources, application et diffusion*, Paris-La Haye 1971, p. 39-44.

297. Philippe de Mézières, *Le Songe du Vieil Pelerin*, G. W. Coopland éd., Cambridge 1969, vol. I, p. 295-299, 487, vol. II, p. 227-228.

298. Cf. *supra* note 223.

299. Excluant de ce constat, les relations compliquées entre l'Outremer et la France dans les *Continuations* de Guillaume de Tyr, cf. *infra*, p. 98-102.

en février 1434, accompagnée de 26 dames et demoiselles d'honneur et d'une suite de 60 personnes<sup>300</sup> ; fort de cet environnement, la bibliothèque de Savoie aurait pu s'enrichir de maints volumes provenant de Chypre, supposition que démentent les deux seuls manuscrits connus : un *Lucain* enluminé (désormais disparu) et une *Histoire universelle*, copiée par Bernard d'Acre dans les années 1270-1280 (*Bruxelles ms 10175*)<sup>301</sup>. Peu près, le cardinal Lancelot de Lusignan qui étudie à Padoue à partir de 1428, et accomplit une carrière de notaire dans l'administration pontificale, entre au service de la maison de Savoie, de 1442 jusqu'à sa mort en 1451 ; Lancelot occupe une position importante qui le met en contact avec les principaux humanistes de son temps, tel Francesco Filelfo, un des principaux collectionneurs de manuscrits grecs du milieu du XV<sup>e</sup> siècle ; mais, une fois encore, aucune trace de manuscrits provenant de Chypre en dépit des relations nouées avec le duché de Savoie<sup>302</sup>. Tout se passe donc comme si Chypre se tenait à l'écart du « marché » du livre grec.

Une constatation similaire ressort de l'examen de la collection que le cardinal Bessarion lègue à Venise. Les relations que Bessarion entretient avec le royaume de Chypre sont fréquentes et continues ; parmi les *familiaris* du cardinal qui vivent à la Curie, figurent Jacques Sheba, confirmé dans un canonat à Paphos en 1464, Nicolas Urry et Perrin Urry qui reçoit la *scribaria* de l'évêché de Paphos en 1470<sup>303</sup>. Bessarion fait profiter Isaïe de Chypre du fonds qu'il institue pour soutenir les prêtres favorables à l'Union des Églises ; Isaïe s'installe alors à Rome où, de 1457 à 1465, il noue des amitiés avec Théodore Gaza, Michel Apostolis, Andronic Calliste, Georges de Trébizonde<sup>304</sup>.

300. Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 179-180.

301. Hill, *History*, vol. III, p. 1141, s'appuie sur ce manuscrit pour assurer l'existence d'un *scriptorium* à Chypre, opinion contestée par Buchtal, *Miniature Painting in the Latin Kingdom of Jerusalem*, p. 69-70 ; voir encore : S. Edmunds, « The Medieval Library of Savoy », *Scriptorium* 24 (1970), p. 324, 26 (1972), p. 272, 279.

302. Rudt de Collenberg, « Les cardinaux de Chypre Hugues et Lancelot de Lusignan », p. 121, 127. Sur la bibliothèque de Francesco Filelfo : H. Omont, « Un nouveau manuscrit de la *Rhétorique* d'Aristote et la bibliothèque grecque de Francesco Filelfo », *La Bibliofilia* 2 (1900-1901), p. 136-140 ; A. Calderini, « Ricerche intorno alla biblioteca e alla cultura greca di Francesco Filelfo », *Studi Italiani di Filologia Classica* 20 (1913), p. 204-424 ; *id.*, « I codici milanesi delle opere di Francesco Filelfo », *Archivio storico lombardo* 42 (1915), p. 335-411, et plus spécialement p. 375 (lettre au cardinal Lancelot) ; P. Eleuteri, « Francesco Filelfo copista e possessore di codici greci », dans *Paleografia e codicologia greca. Atti del II Colloquio internazionale (Berlino-Wolfenbüttel, 17-21 ottobre 1983)*, D. Harlfinger, G. Prato éds, Alessandria 1991, vol. I, p. 163-179.

303. Rudt de Collenberg, « Études de prosopographie généalogique », p. 540 n° 195, p. 543 n° 224, p. 630-631 ; *id.*, « Le royaume et l'Église de Chypre et la Papauté 1417-1471 », p. 88, 121.

304. L. Castaldi Palau, « La biblioteca di Marco Mamuna », dans *Scrittura, libri, e testi nelle aree provinciali di Bisanzio*, G. Cavallo, G. de Gregorio, M. Maniaci éds, Spolète 1991, vol. II, p. 534, 554 ; Isaïe, ardent partisan de la politique d'Union prônée par Jean VIII Paléologue, est aussi l'auteur d'un traité sur le Saint Esprit publié dans *PG*, vol. CLVIII, col. 971-976 ; Beck, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, p. 764 ; *PLP*, n° 6745.

Enfin, Bessarion offre sa tutelle pour qu'aboutisse un projet de mariage entre Jacques II et Zoé Paléologue, fille du despote de Morée Thomas, vers 1464-1466<sup>305</sup>. Malgré ces liens, un seul volume entre dans la collection de Bessarion, le *Venet. Marc. gr. 501 (= 555)*, recueil présent à Nicosie en 1353-1354, comprenant un extrait de la chronique de Georges Monachos et des textes d'origine vétéro-testamentaire, homilétique et sacrée<sup>306</sup>. Cet *unicum* surprend d'autant plus que Bessarion avait engagé deux facteurs qui devaient réaliser à Nicosie des achats pour son compte, Michel Apostolis et Georges Zebédée ; on sait qu'Apostolis se plaint de la mentalité des Chypriotes, trop attachés à la culture religieuse et ignorants des lettres profanes<sup>307</sup>. Bessarion fut-il trompé par cet avis erroné, comme le démontre la collection constituée par Francesco Patrizi un siècle plus tard ?

L'opinion de Michel Apostolis est contredite par d'autres indices qui suggèrent que le commerce des manuscrits grecs commence à s'engager dans l'île, durant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Benedetto degli Ovetariis, secrétaire de Jean II en 1454, puis chancelier du royaume en 1459, acquiert ainsi deux volumes qu'il rapporte avec lui en Italie (*Estens. 82-III C 3, Vatic. Urbini. 122*)<sup>308</sup>. Peu après, en 1469 ou en 1475, le ligure Laudivius Zacchia, poète et chevalier de Jérusalem, entreprend un voyage à Rhodes, en Crète et à Chypre, d'où il ramène au moins cinq volumes qu'il cède ensuite à la bibliothèque pontificale (*Vatic. gr. 212, 372, 436, 457, 569*)<sup>309</sup>. Néanmoins, Chypre ne fait pas partie des étapes fréquentées par les collectionneurs et les facteurs de livres ; si, d'aventure, ils abordent l'île en route pour Jérusalem, ils ne sondent pas les possibilités en volumes intéressants ; ainsi, en 1498, Bonsignore Bonsignori et Bernardo Michelozzi qui arrivent de Constantinople, où ils ont acheté des manuscrits pour le compte des Médicis, passent par Chypre sans même s'enquérir des bibliothèques locales<sup>310</sup>. Il faut donc

305. Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 201.

306. Description chez E. Mioni, *Bibliotheca divi Marci Venetiarum. Codices Graeci Manuscripti, vol. II, Thesaurus Antiquus. Codices 300-625*, Rome 1960, p. 338-341 ; voir également : J. Darrouzès, « Textes synodaux chypriotes », *RÉB* 37 (1979), p. 30-32 ; P. Odorico, « Excerpta di Giorgio Monaco nel cod. Marc. gr. 501 (= 555) », *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik XXXII/4* (1982) (= *Actes du XVI<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*), p. 39-48.

307. Noiret, *Lettres inédites de Michel Apostolis*, p. 37-39, 54, et lettres n° 27 bis, 72, 73, 76, 81.

308. Mas-Latrie, « Documents nouveaux », p. 384, 391 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 151 n° 90, p. 161-162 n° 146.

309. Turyn, *Codices Graeci Vaticani saeculis XIII et XIV scripti*, p. 109, 147-149 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 155 n° 112, 113, 114 ; Canart, « Un style d'écriture livresque dans les manuscrits chypriotes du XIV<sup>e</sup> siècle : la chypriote "bouclée" », p. 316-317 n° 30. Sur Laudivius Zacchia, voir D. Pengree, « The Byzantine Version of the Toledan Tables. The Work of George Lapithes ? », *DOP* 30 (1976), p. 85.

310. E. Borsook, « The travels of Bernardo Michelozzi and Bonsignore Bonsignori in the Levant (1497-1498) », *Journal of Warburg and Courtauld Institutes* 36 (1973), p. 145-197 ; Grivaud éd., *Excerpta Cypria Nova I. Voyageurs occidentaux à Chypre au XV<sup>e</sup> siècle*, p. 166-167.

attendre le XVI<sup>e</sup> siècle pour assister à une politique d'achat et de copie systématique, à savoir celle menée par Francesco Patrizi, pendant sept ou huit ans, et qui débouche sur la constitution d'une collection d'environ 73 manuscrits que l'humaniste emporte avec lui, à Padoue, en 1568. Alors que d'autres voies de circulation des manuscrits grecs semblent se dégager en direction de la Palestine et du Sinaï<sup>311</sup>, l'exemple de Patrizi anticipe le pillage que les bibliothèques de l'île subissent au XVII<sup>e</sup> siècle. Cependant, pour toute la période de la domination latine, les collections chypriotes se voient à peine rongées par l'attraction italienne et conservent leur patrimoine.

Si Chypre fournit peu de manuscrits à la Renaissance européenne, elle envoie par contre ses cerveaux en grand nombre. Costas P. Kyrris a souligné combien la participation des Chypriotes à été sous-estimée dans la construction de la Renaissance italienne<sup>312</sup>; Venise a tiré un bénéfice évident de l'émigration chypriote qui lui donne des savants, des interprètes, des lettrés; la contribution des Chypriotes à l'université de Padoue manifeste tout au long du XV<sup>e</sup> siècle, mériterait d'être complétée d'une étude sur le rôle joué par les émigrés dans l'essor de l'imprimerie grecque et dans l'enseignement du grec au XVI<sup>e</sup> siècle. Pour agir sur le développement des idées, les lettrés chypriotes œuvrent au cœur de la métropole, car les nobles préfèrent s'intégrer à la société vénitienne plutôt que former à Nicosie une académie calquée sur le principe des sociétés savantes italiennes, ignorant l'exemple de Francesco Barozzi qui crée son *Accademia dei Vivi* à Réthymnon en 1562<sup>313</sup>. C'est en Italie que les nobles appliquent leur patronage, pas à Chypre, du moins si on s'en tient aux dédicaces et colophons possédés.

Là où Chypre tient au mieux son rôle de relais des civilisations semble bien être le domaine de la traduction. Au XIV<sup>e</sup> siècle, les Lusignan adoptent avec succès une politique attractive à l'égard des savants et des hommes de lettres, transformant leur cour en lieux d'échanges ouverts à tous les esprits, qu'ils soient Francs, originaires de Byzance ou des pays arabes. On ne peut certes comparer l'atmosphère de la cour de Hugues IV à celle de Frédéric II à Palerme, mais les signes d'une activité prolifique sont indéniables; Georges Lapithès traduit un traité d'astronomie, du latin vers le grec, et adapte des

311. Cf. les témoins relevés par Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 145-149, n° 47, 56, 59, p. 154, n° 105.

312. C. P. Kyrris, « Cypriot Scholars in Venice in the XVI and XVII centuries with some notes on the Cypriote Community in Venice and other Cypriote Scholars who lived in Rome and the rest of Italy in the same period », dans *Ο Έλληνομυθός εις τὸ Ἐξωτερικόν. Über Beziehungen des Griechentums zum Ausland in der neueren Zeit*, J. Irmscher, M. Mincemi éd., (= *Berliner Byzantinische Arbeiten* 40), Berlin 1968, p. 183.

313. Holton, « The Cretan Renaissance », p. 7-8.

manuels latins pour élaborer son traité des sept sacrements quand, à peu près au même moment, Alfonso Buenhombre donne une version latine d'un récit hagiographique tiré d'un manuscrit copte écrit en arabe; une enquête approfondie dans les domaines de la littérature religieuse et médicale confirmerait la vigueur des échanges. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'île n'a rien perdu de ce rôle, notamment vis-à-vis des cultures chrétiennes orientales; une liturgie grecque et syrienne est ainsi traduite en latin en 1517 par David, évêque des Arméniens de Chypre, traduction qui obtient une nouvelle copie à Rome en 1519 (*Estens. cod. a R 7, 20-Gr. 19*)<sup>314</sup>. Un quart de siècle plus tard, Pietro Bembo sert d'intermédiaire entre les moines éthiopiens de Rome et l'archevêque Livio Podocataro pour obtenir un manuscrit des lettres de saint Paul déposé dans la bibliothèque du monastère Saint-Sauveur de Nicosie, afin de les faire publier en Italie en 1546<sup>315</sup>. Est-ce en réponse à cet envoi qu'éclate, en 1564, une polémique entre les membres de la communauté éthiopienne de Chypre, à propos de la légitimité à transmettre à Rome des manuscrits appartenant à la communauté de Saint-Sauveur<sup>316</sup>? Le parcours de l'interprète Michele Membré qui use de ses dons linguistiques en Asie Mineure et en Iran pour accéder aux plus hautes charges de l'administration à Venise, paraît emblématique du rôle réservé aux Chypriotes; hommes du milieu maritime, à deux pas des grands empires continentaux d'Orient, ils sont les passeurs qui mènent au Turc ou au Persan, les intermédiaires capables de mettre en relation Latins, Grecs et musulmans. D'ailleurs, n'est-ce pas à Chypre que les pèlerins et voyageurs occidentaux du XVI<sup>e</sup> siècle engagent les drogmans qui les conduiront aux lieux saints de Palestine et d'Égypte?

314. G. Fiaccadori, « Etiopia, Cipro e Armenia: la Vita di 'Ewost'âtêwos, santo abissino del secolo XIV », *Felix Ravenna* (1984-1985), p. 234.

315. O. Raineri, « Pietro Bembo e la prima stampa delle lettere di San Paolo in etiopico », *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei. Rendiconti della Classe di Scienze morali, storiche e filologiche*, XXXV (1980), p. 395-396.

316. E. Cerulli, *Etiopi in Palestina, storia della comunità etiopica di Gerusalemme*, Rome 1947, vol. II, p. 10.

## II

## UNE PREMIÈRE MATURITÉ : DE LA CHRONIQUE D'ERNOUL AU RÈGNE DE HUGUES IV

Une division de l'histoire de la production littéraire du royaume latin en trois périodes distinctes présente inconvénients et avantages ; elle suggère les tendances qui marquent un règne, un siècle, mais schématise les phénomènes d'évolution diffuse de thèmes sur la longue durée. Ainsi, l'expression de la foi balaie d'un revers toute tentative de segmentation séculaire, car les homélies de Jean Chrysostome sont lues et copiées dans l'île avant le XIII<sup>e</sup> siècle, et continuent de l'être bien au-delà du XVI<sup>e</sup> ; leur influence dans la pensée médiévale des Grecs et des Latins échappe à toute périodisation et relève d'une recherche à accomplir. La mort de Hugues IV (1359), entendons le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, sera pris comme repère dans l'histoire culturelle du royaume latin ; cette césure répond à deux événements majeurs puisque la disparition du roi intervient au lendemain des ravages de la Peste noire qui provoque un brutal déficit démographique et accélère la dissolution des groupes aristocratiques francs ; par ailleurs, le règne de Hugues IV marque l'apogée d'une culture humaniste teintée de cosmopolitisme, époque de concorde que les croisades de Pierre I<sup>er</sup> bouleversent par un projet politique désastreux.

Sitôt la conquête de Richard Cœur de Lion achevée, une littérature d'expression française éclot dans l'île ; une première chronique, celle d'Ernoul, narre les années difficiles de l'installation des Lusignan sur les trônes de Jérusalem et de Chypre ; à cheval sur la culture des deux royaumes, Ernoul laisse un témoignage qui survit sous une forme altérée, à travers la tradition compliquée des *Continuations* de Guillaume de Tyr ; aussitôt, l'historiographie chypriote s'inscrit dans la filiation de son aînée d'Outremer et cultive ses origines croisées : de Gérard de Monréal à Florio Bustron, aucun historien franc n'y échappe. Il faut cependant attendre le retour au calme dans les affaires politiques et dynastiques pour que la littérature franque se diversifie. L'école des juristes chypriotes donne plusieurs traités qui participent de l'élaboration des *Assises* des royaumes de Jérusalem et de Chypre, en se réclamant de la tradition engagée par Godefroy de Bouillon. Depuis Saint-Jean d'Acre, se dessine une ébauche de mouvement philosophique qui semble connaître de beaux développements sous les règnes de Henri II et Hugues IV. En revanche, la littérature morale s'affranchit vite d'une tutelle hiérosolymitaine incertaine, trouvant en Philippe de Novare un esprit fécond et imaginatif qui lui confère une place d'auteur fondamental dans la littérature franque d'Outremer, à laquelle il

contribue avec un étonnant traité moral et une autobiographie illustrée de poèmes. Un autre caractère essentiel de la production littéraire de cette première période tient en sa laïcisation, puisque la littérature de langue latine reste confinée à la sphère religieuse ; dans le jeune royaume de Chypre, le monopole de l'écrit échappe aux clercs.

Chez les Grecs, la production littéraire suit une évolution comparable, avec un décalage important, d'un bon demi-siècle. Après la conquête, on ne relève aucune rupture notable dans le contenu des textes écrits ou copiés dans l'île, qui appartiennent tous à la tradition religieuse ; Néophyte le Reclus poursuit l'élaboration d'une œuvre variée (*Catéchèses*, *Panégryriques*, récits hagiographiques, épigrammes, hymnes, lettres, commentaires sur les *Écritures*), engagée dès les années 1170 et qui s'achève vers 1214 ; le changement de domination politique n'influence pas une production qui, au tournant du siècle, gagne en volume et en maturité<sup>1</sup>. Après la disparition du Reclus, son enseignement est entretenu par les moines de la communauté et d'autres disciples de la région de Paphos qui perpétuent le message en répétant les copies<sup>2</sup> ; parallèlement, Neilos compose la *diataxis*, qui fonde le monastère Notre-Dame de Machairas en 1201, *diataxis* avalisée en 1210<sup>3</sup>. Les deux premières décennies de la domination latine laissent l'expression grecque suivre l'inspiration religieuse qui animait auparavant la province byzantine. Fort logiquement, lorsque sera conté le martyre des treize moines de Kantara en 1231, les mémorialistes recourent au genre hagiographique plutôt qu'à la chronique<sup>4</sup>.

Ce sont probablement les institutions laïques du royaume franc qui élargissent les brèches ouvertes dans la culture grecque religieuse ; l'héritage des lois byzantines surgit dans le *Paris. gr. 1391* composé autour de 1300, révélant la permanence d'une tradition juridique insoupçonnée au XII<sup>e</sup> siècle. C'est encore au tournant du XIV<sup>e</sup> siècle qu'apparaissent

1. Sur l'œuvre de Néophyte : Beck, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, p. 633-634 ; Galatariotou, *The Making of a Saint*, p. 18-19, et surtout p. 261-281.

2. Cf. les *Coisl. 287*, *Paris. gr. 301*, *Paris. gr. 1189*, *Paris. gr. Suppl. 1317*, Édimbourg, *Bibl. Univers.* 227 : Eustratiades, « Κυπριακοί κώδικες ἐν τῇ Ἐθνικῇ Βιβλιοθήκῃ τῶν Παρισίων », *Ἀπόστολος Βαρνάβας* VI (1934), p. 213-218 ; Darrouzès, « Les manuscrits originaux de Chypre », p. 172-173, 185-186 ; *id.*, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 143 n° 40 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du milieu du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup> », p. 32-33 ; Carr, « A Group of Provincial Manuscripts from the Twelfth Century », p. 44 ; Gamillscheg, Harlfinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 1 Teil. Handschriften aus Bibliotheken Grossbritaniens*, vol. I, n° 36 ; *id.*, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 2 Teil. Handschriften aus Bibliotheken Frankreichs*, vol. I, n° 56 ; Galatariotou, *The Making of a Saint*, p. 175-176.

3. Édition par I. K. Tsiknoroullou, *Κυπριακά Τυπικά*, Nicosie 1969, p. 1-68.

4. Nombreuses éditions dont on mentionne la dernière, désormais prise en référence : Th. Papadopoulos, « Ματῆριον Κυπρίων », dans *Τόμος ἀναμνηστικός ἐπὶ τῇ 50ῃ ἑτηρίδι τοῦ περιοδικοῦ Ἀπόστολος Βαρνάβας*, Nicosie 1975, p. 307-337.

la traduction grecque des *Assises des Bourgeois* et la collection du *Vatic. Palat. gr. 367*, rassemblée par un agent de la Secrète des Lusignan. À lui seul, ce manuscrit résume la culture des Grecs du royaume en mélangeant des pièces administratives, des poésies religieuses en langue savante, le long poème moral du *Spaneas*, le drame liturgique du *Cycle de la Passion du Christ*. Désormais, la coexistence des deux communautés montre des préoccupations communes, des emprunts réciproques et un débat qui s'engage principalement sur des questions de dogme, de morale, de philosophie et d'astrologie. De Néophyte à Georges Lapithès, l'évolution de la production littéraire grecque marque le rapprochement de communautés qui, au début de la domination latine, paraissent s'éviter, s'ignorer. Sous Hugues IV, les hommes se rencontrent et débattent avec passion ; en 1359, le souvenir du XII<sup>e</sup> siècle, où les échanges se cantonnaient aux quais des ports, semble lointain<sup>5</sup>.

#### LA TRADITION HISTORIQUE DURANT LE LONG XIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Né avec les Croisades, le royaume de Chypre lie ses institutions et son histoire à celles du royaume de Jérusalem et de l'Orient latin. En conséquence, la littérature historique qui s'élabore au XIII<sup>e</sup> siècle, trouve de premiers modèles dans les récits composés auparavant par les lettrés de Jérusalem, de Tyr ou d'Acre. Jusqu'en 1359, l'historiographie chypriote traite de concert les destinées des deux royaumes, et emprunte à divers degrés à l'*Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* de Guillaume de Tyr, à ses *Continuations* ou bien aux recueils d'*Annales de Terre sainte*. Cette production s'inscrit dans la tradition de l'historiographie chrétienne occidentale et se détourne de la culture byzantine, si tant est que les récits des historiens grecs aient atteint Chypre au XII<sup>e</sup> siècle.

Un autre trait notable de l'historiographie chypriote tient en sa richesse, puisque tous les genres constitutifs de la littérature historique médiévale se manifestent au cours du XIII<sup>e</sup> siècle : la chronique, qui privilégie la datation de l'événement et l'évoque par de rapides traits ; l'*histoire*, où la priorité est donnée au récit et à un traitement de fond de faits appréciés pour leur caractère remarquable ; enfin, les annales qui se limitent à de brefs énoncés chronologiques. Il convient certes de se méfier d'acceptions restrictives de cette catégorisation des genres historiques, car les *Gestes des Chipriotes* relèvent d'une composition hybride, empruntant à la fois aux annales, à la chronique

5. Comme le constatait Anthony Bryer en examinant la situation des relations entre Grecs et Latins dans l'Empire byzantin du XII<sup>e</sup> siècle : « Cultural Relations between East and West in the Twelfth Century », dans *Relations between East and West in the Middle Ages*, D. Baker éd., Édimbourg 1973, p. 77-94.

et à l'*histoire*<sup>6</sup> ; dans le royaume latin de Chypre, comme dans l'Occident médiéval, la distinction entre chronique et *histoire* n'est guère perçue de façon claire et l'évolution de la production montre que les efforts des historiens outrepassent les limites de chaque genre ; Léontios Machairas le prouve en nommant ἐξήγησις [...] τουτέστιν Χρονικὸν un récit qui possède tous les caractères d'une *histoire*. Il convient enfin de noter que l'historiographie chypriote, quelle que soit sa langue d'expression, est produite dans la langue vernaculaire ; ce signe évident de l'origine laïque des rédacteurs indique à quel public sont destinés les œuvres ; aucun texte ne sera traduit du vernaculaire en latin, dans les années qui suivent la composition<sup>7</sup>.

#### L'OMBRE DU MAÎTRE

Bien qu'elle n'appartienne ni à la production de l'île, ni au XIII<sup>e</sup> siècle, l'œuvre de Guillaume de Tyr marque, en filigrane, l'évolution ultérieure de la tradition historique chypriote ; en filigrane seulement, car les chroniqueurs actifs à Chypre au XIII<sup>e</sup> siècle utilisent davantage les *Continuations* de Guillaume de Tyr, ou sa traduction française, que le texte de l'archevêque.

Né vers 1130, Guillaume appartient à une famille non noble de Jérusalem qui envoie très tôt l'adolescent étudier en Europe, de c. 1146 à c. 1165. Pendant près de vingt années, le jeune Poulain étudie les arts libéraux, la théologie, le droit civil et peut-être le droit canonique dans les universités de Paris, Orléans et Bologne. De retour en Terre sainte, Guillaume sert le roi Amaury qui lui confie plusieurs ambassades en Occident et l'éducation de son fils Baudouin. Après la mort de son protecteur (1174), Guillaume obtient l'office de chancelier du royaume (fin 1174), puis l'archevêché de Tyr l'année suivante ; il conserve ces fonctions jusqu'à sa mort, en 1184 ou 1185<sup>8</sup>.

6. Sur les genres historiques, on renverra aux études de Bernard Guénée qui s'appuient sur un traitement des sources de l'Occident chrétien, mais dont les méthodes et certaines conclusions peuvent être appliquées à la civilisation chrétienne d'Orient : B. Guénée, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Annales E.S.C.* (1973), p. 997-1016 ; *id.*, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris 1990<sup>9</sup>, p. 203-211 ; *id.*, « Histoire et chronique. Nouvelles réflexions sur les genres historiques au Moyen Âge », dans *La chronique et l'histoire au Moyen Âge*, Daniel Poirion éd., Paris 1984, p. 3-12.

7. *Id.*, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, p. 214-225, pour situer l'originalité de l'expression linguistique de l'historiographie chypriote par rapport à celle de l'Occident médiéval.

8. Pour un développement de la biographie de Guillaume de Tyr : R. B. C. Huygens, « Guillaume de Tyr étudiant. Un chapitre (XIX, 12) de son *Histoire* retrouvé », *Latomus* XXI (1962), p. 811-829 ; *id.*, dans son introduction à Guillaume de Tyr, *Chronique*, R. B. C. Huygens éd., Turnhout 1986, vol. I, p. 1-3 ; R. Hiestand, « Zum Leben und zur Laufbahn Wilhelms von Tyrus », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters* 34 (1978), p. 345-380 ; P. W. Edbury & J. G. Rowe, *William of Tyre, Historian of the Latin East*, Cambridge 1990, p. 13-22.

Guillaume a composé trois textes durant sa vie : deux ont disparu, à savoir une relation sur les décrets du troisième concile du Latran et un ouvrage intitulé *Gesta orientalium principum*, sans doute une histoire des princes musulmans ; seule l'*Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* nous est parvenue<sup>9</sup>. Bien que composée à la demande de son protecteur le roi Amaury, l'*Historia* ne possède pas le caractère d'une histoire officielle du royaume, car Guillaume entend présenter un portrait flatteur de l'Orient latin ; il y narre les événements politiques de l'Outremer depuis la première Croisade jusqu'à l'année 1184, et expose les faits remarquables des règnes successifs des souverains de Jérusalem, en s'appuyant sur une trame chronologique assez rigoureuse. Sa narration, composée et remaniée entre 1170 et 1184, fait appel à diverses sources (*Histoires* de la première Croisade, documents d'archives, récits de témoins oculaires) que Guillaume utilise avec un sens évident de la critique historique, et qu'il enrichit de remarques dues à sa propre expérience des affaires politiques et religieuses.

L'*Historia* de Guillaume de Tyr, écrite en latin, est le fruit d'une riche érudition ; de ses années d'apprentissage dans les écoles françaises et italiennes, Guillaume rapporte une connaissance précise de maints auteurs, encore que des citations soient vraisemblablement extraites d'ouvrages de seconde main. Il connaît l'Antiquité à travers Platon, Cicéron, Juvénal, Lucain, Virgile et Ovide, et use des premiers grands savants de la fin de l'Antiquité, chrétiens ou non, en puisant chez des historiens (Flavius Josèphe, Cassiodore), géographes (Solin) ou chroniqueurs de cour (Éginhard). Guillaume multiplie les citations qu'il tire de la *Bible*, de saint Jérôme, d'Ulpian, et complète son récit avec des présentations topologiques des grandes cités du royaume. Guillaume s'inscrit dans une tradition classique qu'il adapte à sa conception chrétienne de l'histoire, car Dieu commande les lois de la nature. Guillaume « [...] was indebted to pagan antiquity for the genre and form of his historical writings, while allowing his Christian belief to influence its content. His was writing Christian history in a classical mould ».<sup>10</sup>

9. L'édition de référence est celle de R. B. C. Huygens, citée *supra* ; en réalité, Guillaume n'a pas donné d'intitulé explicite à son récit ; les titres connus (*Chronicon*, *Historia*) varient au gré des éditeurs, cf. Edbury, Rowe, *William of Tyre, Historian of the Latin East*, p. 1.

10. *Ibid.*, p. 43 pour la citation ; plus généralement, p. 23-58 et *passim*. Auparavant, l'*Historia* de Guillaume de Tyr a été saluée comme un des plus grands accomplissements de l'historiographie médiévale par Runciman, *A History of the Crusades*, vol. II, p. 476-477, vol. III, p. 489. Pour une analyse détaillée de l'œuvre, outre les études citées *supra* ; R. C. Schwinges, *Kreuzzugsideologie und Toleranz. Studien zu Wilhelm von Tyrus*, Stuttgart 1977.

Paradoxalement, l'œuvre savante de Guillaume rencontre un faible écho dans l'Orient latin, alors que sa diffusion en Occident est mieux cernée<sup>11</sup>. L'*Historia* connaît une première traduction en français, accomplie selon toute vraisemblance en France durant la deuxième décennie du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>. L'*Historia* de Guillaume circule à Chypre dans sa forme vernaculaire. Notons que, parallèlement, Jacques de Vitry, évêque de Saint-Jean d'Acre, en Terre sainte de 1216 à c. 1222, compose aussi une *Historia Hierosolimitana abbreviata* qui, outre une chronique des trois premières croisades, contient une description géographique de la Palestine ; cet ouvrage, traduit en français dès le XIII<sup>e</sup> siècle, ne semble pas exercer sur l'historiographie chypriote une influence comparable à celle de l'*Histoire* de Guillaume de Tyr.<sup>13</sup>

#### LES CONTINUATIONS DE GUILLAUME DE TYR ET LA CHRONIQUE D'ERNOUL

Les *Continuations* de l'*Historia* de Guillaume de Tyr ont rencontré un accueil plus large que le récit laissé par l'archevêque ; pas moins de quarante-neuf manuscrits des *Continuations* ont été à ce jour inventoriés<sup>14</sup>. Ils se répartissent en quatre groupes, selon leur contenu : les traductions françaises, abrégées ou non, de l'œuvre de Guillaume de Tyr, les *Continuations* (désignées sous les titres de *Livre dou Conquest* ou *Estoire d'Eracles*, *Livre d'Eracles*, *Roman d'Eracles* du nom de l'empereur Héraclius dont il est question dans les premiers mots du texte), les chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier,

11. L'œuvre de Guillaume de Tyr est conservée dans neuf manuscrits, tous copiés en Occident cf. R. B. C. Huygens, « La tradition manuscrite de Guillaume de Tyr », *Studi Medievali* 3 s., 5 (1964), p. 282-292.

12. M. R. Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations of William of Tyre*, Oxford 1973, p. 119, 172 ; Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 637 ; Edbury, Rowe, *William of Tyre, Historian of the Latin East*, p. 4-5.

13. Jacques de Vitry, *Historia orientalis et occidentalis*, F. Moschus éd., Douai 1597 ; C. Buridant éd., *La traduction de l'Historia orientalis de Jacques de Vitry. Manuscrit français 17203 de la Bibliothèque Nationale de Paris*, Paris 1896 ; C. Cannuyer, « La date de rédaction de l'*Historia orientalis* de Jacques de Vitry (1160/70-1246) évêque d'Acre », *Revue d'histoire ecclésiastique* 78 (1983), p. 65-72.

14. L. de Mas-Latrie dans son introduction à *RHC-Occ.*, vol. II, p. i-xxiv ; *id.*, « Essai de classification des continuateurs de l'Histoire des Croisades de Guillaume de Tyr », *BÉC* 5<sup>e</sup> série, I (1860), p. 38-72, 140-178, repris dans *id.*, *Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, Paris 1871, p. 473-565 ; P. Riant, « Inventaire sommaire des manuscrits de l'*Eracles* », *Archives de l'Orient latin* I (1881), p. 247-252, 716-717 ; P. Richter, « Beiträge zur Historiographie in den Kreuz-fahrerstaaten, vornehmlich für die Geschichte Kaiser Freidrichs II », *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung* XV (1894), p. 561-593 ; Th. Papadopoulos, « Ἱστορικὰ περὶ Κύπρου εἰδήσεις ἐκ τοῦ Χρονικοῦ τοῦ Ἐρνούλ καὶ Βερνάρδου τοῦ Θεσαυροφύλακτος », *ΚΣ* 28 (1964), p. 39-50 ; J. Folda, « Manuscripts of the *History of Outremer* by William of Tyre : a Handlist », *Scriptorium* 27 (1973), p. 90-95 ; M. R. Morgan, « The Rothelin Continuation of William of Tyre », dans *Outremer. Studies in the History of the Crusading Kingdom of Jerusalem*, B. Z. Kedar, H. E. Meyer, R. C. Smail éd., Jérusalem 1982, p. 244-257 ; *id.*, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 3-5 ; Guénée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, p. 257.

et enfin les *Estoires d'Outremer*<sup>15</sup>. De ces quatre groupes, deux intéressent l'historiographie chypriote : les *Continuations* et la *Chronique d'Ernoul*.

Les *Continuations* comprennent un résumé de l'œuvre de Guillaume de Tyr, en traduction française, et une narration plus ou moins développée des événements politiques et militaires jusqu'aux années 1228, 1229, 1232, 1261 ou 1277, selon les versions. Ces *Continuations*, d'auteurs anonymes, se présentent à la fois comme des compilations et des abrégés ; malheureusement, leur succès a multiplié le nombre de manuscrits, obstacle évident à la perception de leurs modes de formation<sup>16</sup>. Cependant, la classification des manuscrits engagée par Louis de Mas-Latrie, achevée par Margaret Ruth Morgan, met en lumière plusieurs sources qui ont servi à la création de ce corpus.

Dans un premier temps, une chronique primitive, désormais perdue, prolonge le récit de Guillaume de Tyr, en relatant les principaux faits des années 1184-1197. Cette chronique prit le nom de *Chronique d'Ernoul*, selon une information contenue dans le texte, où est précisé : « *Balian d'Ibelin fist descendre un sien vallet qui avoit à nom Hernoul, se fu cil qui ceste conte fist mettre en escrit* »<sup>17</sup>. Cette chronique reflète l'opinion d'un Franc de Syrie qui laisse libre cours à ses sentiments inamicaux à l'égard des Occidentaux venus récemment s'installer en Orient ; le point de vue défend le parti des Ibelin, et des critiques sont émises à l'encontre de Guy de Lusignan ; pourtant, le ton change lorsque l'auteur obtient un fief à Chypre ; par la suite, le chroniqueur revendique avec virulence l'implantation de la foi catholique dans l'île pour « [...] *arachier la mauvaise racine des felons Griffons* »<sup>18</sup>. Le style éloquent du chroniqueur, son goût pour les aphorismes, les locutions proverbiales, les métaphores ou encore les citations bibliques, permettent de reconnaître un lettré originaire de Syrie installé à Chypre après 1193<sup>19</sup> ; l'intérêt porté par Ernoul aux affaires juridiques de l'Outremer révèle l'adhésion du chroniqueur aux préoccupations de ses contemporains<sup>20</sup>.

15. Mas-Latrie, « Essai de classification des continuateurs », p. 38-72, 140-178 ; Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 1-7.

16. Mas-Latrie dans son introduction à *RHC-Occ.*, vol. II, p. xxiv ; Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 30-39.

17. Cité d'après le manuscrit de Berne H. 41 par Papadopoulos, « Ἱστορικὰ περὶ Κύπρου εἰδήσεις », p. 45 ; le texte de la chronique primitive a disparu, mais une version assez proche a été éditée par M. R. Morgan, *La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, Paris 1982.

18. *Ibid.*, p. 119 ; plus généralement : Papadopoulos, « Ἱστορικὰ περὶ Κύπρου εἰδήσεις », p. 44-46 ; Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 98-116.

19. *Ibid.*, p. 106-116.

20. *Ibid.*, p. 136-137.

Sur la base de recoupements de diverses sources documentaires, Mas-Latrie et Morgan identifient Ernoul, secrétaire de Balian d'Idbelin et auteur de la chronique, avec Ernoul de Gibelet, personnage peu connu mais salué par Philippe de Novare pour ses brillantes qualités de jurisconsulte<sup>21</sup>. Cette identification, peu convaincante<sup>22</sup>, n'enlève rien au fait que la démarche engagée par Guillaume de Tyr connaît très tôt un premier prolongement à Chypre ; cependant, à la différence de l'*Historia*, la chronique d'Ernoul est composée en langage vernaculaire, et ignore les emprunts aux auteurs classiques et chrétiens cités par Guillaume de Tyr. Cette *Chronique d'Ernoul*, accessible à travers une version dérivée, estimée proche de l'original (celle du manuscrit de Lyon n° 828<sup>23</sup>), matérialise l'introduction d'une tradition historique issue du royaume de Jérusalem ; de la savante leçon de l'archevêque est conservé le développement narratif propre à la chronique : Ernoul connaît le latin et l'œuvre de Guillaume de Tyr, mais il s'éloigne de la vision savante de l'archevêque.

Au même titre que l'*Historia* de Guillaume de Tyr, le récit d'Ernoul entre dans les sources des compilations produites au XIII<sup>e</sup> siècle. Un abrégé, poursuivant la narration jusqu'à l'année 1232, emprunte à Guillaume de Tyr, à Ernoul et à la compilation accomplie en France par Bernard, trésorier de l'abbaye Saint-Pierre de Corbie<sup>24</sup>. La circulation des copies de l'Outremer vers l'Occident, puis en sens inverse, achève de compliquer le problème de l'identification des sources<sup>25</sup>. D'autres compilations voient le jour ; trois versions principales de l'*Estoire d'Eracles* sont reconnues, disponibles en manuscrits d'origine orientale (Acre ou Chypre), copiés à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIV<sup>e</sup><sup>26</sup>. La place occupée par les Chypriotes dans

21. Sur le problème de l'identification : Mas-Latrie, « Essai de classification des continuateurs », p. 51-60 ; *Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, p. 501-502 ; Papadopoulos, « Ἱστορικὰ περὶ Κύπρου εἰδήσεις », p. 45 ; Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 41-45 ; sur le personnage de Ernoul/Arneis/Elarneis de Gibelet : Mas-Latrie, *Histoire*, vol. II, p. 56 ; *Livre de Philippe de Novare*, p. 525 ; Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 41-45, 133.

22. Les avis sont partagés : Papadopoulos, « Ἱστορικὰ περὶ Κύπρου εἰδήσεις », p. 45 ne prend pas parti ; Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 642-643, 645, suit Mas-Latrie et Morgan ; plus critique : Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, p. 17 n. 18.

23. Version publiée par Morgan, *La Continuation de Guillaume de Tyr 1184-1197* ; la description du manuscrit de Lyon laisse supposer qu'il fut copié à Acre à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, cf. *id.*, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 192-193 ; en fait, cette attribution repose sur une analyse stylistique des miniatures du manuscrit, cf. Buchtal, *Miniature Painting in the Latin Kingdom of Jerusalem*, p. 152-153, et Folda, *Crusader Manuscript Illumination at Saint-Jean d'Acre*, p. 27-37, 216.

24. La chronique de Bernard le Trésorier reprend le texte de la *Chronique d'Ernoul*, et le prolonge jusqu'à l'année 1232 ; deux versions sont identifiées, dont la dernière seulement est disponible : Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 12-13, 51-58.

25. Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 637.

26. À savoir : BNF, *ms. fr. 2634*, *ms. fr. 2628* et *ms. fr. 9086* ; pour leur description : Mas-Latrie dans son introduction à *RHC-Occ*, vol. II, p. xiv-xv ; Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 6, 17-20.

l'organisation de ces compilations reste difficile à déterminer alors que s'élabore un corpus d'œuvres historiques à contenu varié, filtré par plusieurs auteurs, où chacun applique sa propre méthode dans l'organisation du matériel. L'intervention directe de témoins ayant participé à la conquête de l'île semble évidente dans certaines versions (Colbert-Fontainebleau), mais ailleurs ? Finalement, la réflexion historique initiée par Guillaume de Tyr disparaît des *Continuations* qui peuvent être considérées comme des ouvrages de vulgarisation destinés à un large public ; à maintes reprises, on décèle un recours à la fiction pour séduire l'audience<sup>27</sup>.

Si la valeur historique des *Continuations* appelle des réserves, l'appréciation du contenu littéraire marque l'évolution des goûts d'une société. La *Continuation*, qui s'imprègne le plus de la *Chronique d'Ernoul*, montre des traits de culture laïque présents chez Philippe de Novare et le Templier de Tyr ; l'usage des proverbes, par exemple : « *et l'en dit en reprovier, qui tout covoite, tout pert* »<sup>28</sup> ; la perception des antagonismes, selon les codes de la morale féodale, qui insiste sur le comportement loyal des protagonistes ; l'usage courant du discours direct pour rendre le récit plus vivant et dramatique ; la prise de position de l'auteur, qui n'hésite pas à formuler critiques ou conseils<sup>29</sup> ; la disposition à citer une chanson rimée pour amplifier, par un procédé rhétorique, l'expression d'un sentiment chargé d'émotion :

« *Maugré li Polein [ ... ]*

*Avrons nous roi Poitevin* »<sup>30</sup>.

Tous ces caractères appartiennent à la production chypriote de langue française et les auteurs des *Continuations*, Ernoul comme les anonymes, s'inscrivent dans une tradition littéraire dont l'originalité réside dans la combinaison de l'information historique et d'une culture littéraire imprégnée des valeurs de l'éthique féodale laïque.

La composition des *Continuations* évolue dans le cours du XIII<sup>e</sup> siècle ; les compilations les plus récentes de l'*Estoire d'Eracles*, postérieures à 1232, tendent à des récits moins narratifs, atteignant en phase ultime un style voisin des annales, c'est-à-dire un énoncé sec de l'évènement sans commentaires. Dès lors, les textes perdent toute ambition morale ou esthétique<sup>31</sup>. En fin de compte, la veine créatrice des *Continuations* tarit rapidement, vers le milieu du siècle ; par la suite, la production historique et littéraire empruntera des

27. *Ibid.*, chap. 9 et 10.

28. *La continuation de Guillaume de Tyr*, p. 141 ; Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 164-165.

29. *Ibid.*, p. 165-166.

30. *La continuation de Guillaume de Tyr*, p. 53 ; Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 166.

31. *Ibid.*, p. 172-174.

voies similaires, mais elles sont nettement plus abouties avec Philippe de Novare et Gérard de Montréal ; cependant, en dépit de toutes les réserves formulées sur leur authenticité documentaire, les *Continuations* imprègnent la littérature historique chypriote ultérieure car, jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les *Continuations* entrent dans le corpus des sources utilisées par les historiens ou les juristes (Jean d'Ibelin).

#### LES ANNALES DE L'ORIENT LATIN

En parallèle à l'histoire savante et à la narration purement événementielle des chroniques, un troisième genre historique se développe : celui des annales. Au moins trois manuscrits français en ont été sauvegardés qui rapportent une chronologie sommaire des principaux faits, de l'histoire de la Terre sainte, de la première Croisade à la chute d'Acre (1095 à 1291)<sup>32</sup>. Batailles, alliances, traités de paix et autres actes relevant de la vie politique et militaire, y sont enregistrés sans commentaires particuliers et l'histoire de Chypre y tient une place réduite<sup>33</sup>.

Le lieu de composition de ces annales n'est pas déterminé, pas plus que l'origine des manuscrits ; couvrant les deux siècles de l'histoire du royaume de Jérusalem, ces annales ont pu être établies à Chypre, ou, pour le moins, achevées à Chypre avant de passer en Occident, car les copies en langue vernaculaire semblent effectuées en France, dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et durant la première moitié du XIV<sup>e</sup><sup>34</sup>. Le rôle des annalistes chypriotes dans l'enregistrement et la diffusion de ces informations appartient au domaine de la supposition ; néanmoins, ces annales de Terre sainte circulent à Chypre, sous des formes plus ou moins complètes, car elles sont utilisées comme sources par les historiens contemporains et postérieurs à la chute d'Acre (Gérard de Montréal, la *Chronique d'Amadi*, Marino Sanudo Torsello, certains compilateurs des *Continuations* de Guillaume de Tyr et même le chroniqueur anonyme du XV<sup>e</sup> siècle dont le texte est déposé à la bibliothèque du Civico Museo Correr).

32. Les annales, dans leurs versions françaises, sont éditées par R. Röhrich & G. Raynaud, « Annales de Terre sainte », *Archives de l'Orient latin* II (1884), p. 427-461 ; une version en castillan a été publiée par A. Sanchez Candeira, « Las Cruzadas en la historiografía española de la época. Traducción castellana de una redacción desconocida de los *Anales de Tierra Santa* », *Hispania* XX (1960), p. 325-367.

33. Cf. les remarques générales de Richter, « Beiträge zur Historiographie in den Kreuzfahrerstaaten », p. 584-593.

34. Les deux éditeurs de ces annales datent les manuscrits des XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, proposition désormais démentie par la description des manuscrits (BNF, *ms. fr. 6447 et mf. fr. 24 941*), cf. H. Omont, *Catalogue général des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale. Ancien supplément français*, vol. I, Paris 1895, p. 33-34 et *ibid.*, *Ancien petit fonds français*, vol. II, Paris 1902, p. 477-478. Les deux manuscrits latins cités par Röhrich et Raynaud (BNF, *ms lat. 5689e et 17555*) appartiennent à des volumes complétés en Occident et ne laissent pas entrevoir leur origine.

#### D'AUTRES CHRONIQUEURS ?

Durant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, Chypre devient un relais pour les croisés et marchands venus d'Occident désireux de se rendre en Terre sainte ou dans les territoires musulmans. Parmi eux, deux Vénitiens partagent leur temps entre Acre et Chypre : *maistre* Martin da Canal et Marino Sanudo Torsello. Tous deux y effectuent des séjours suffisamment longs pour connaître la littérature historique locale et en tirer profit.

*Maistre* Martin da Canal, Vénitien de cœur ayant longtemps vécu loin d'Italie, rédige une chronique de Venise, des origines de la cité lagunaire jusqu'à 1275. Composant son œuvre entre 1267 et 1275<sup>35</sup>, Martin traduit de veilles chroniques latines en français et les augmente de sources contemporaines. De prime abord, cette œuvre paraît éloignée de la production historiographique chypriote mais deux éléments induisent une parenté. D'une part, la chronique est rédigée en français, d'autre part, Martin da Canal prend à témoin, pour justifier la vérité de ses propos, le pape de Rome, le patriarche de Jérusalem, la reine de Chypre et son fils<sup>36</sup>. De ces observations, Agostino Pertusi a conclu que Martin da Canal était lié aux Lusignan et à leur cour, ce qui expliquerait sa bonne connaissance du français<sup>37</sup>. D'un avis différent, Alberto Limentani assure que l'analyse linguistique du texte prouve l'origine vénitienne du chroniqueur qui choisit d'écrire en français pour des raisons de prestige, voulant adresser son récit à un large public, selon une motivation similaire à celle de Marco Polo qui, à partir de 1298, consigne le récit de ses voyages en français<sup>38</sup>. De fait, dans sa chronique, Martin da Canal ne lève pas le voile sur ses relations avec Chypre et concentre ses propos sur les intérêts vénitiens en Orient, notamment lors de la quatrième Croisade.

Avec Marin Sanudo Torsello, les connaissances s'avèrent plus précises ; l'auteur, né vers 1270, voyage beaucoup, à Acre, Alexandrie, Chypre, en Roumanie vénitienne et tout autour de la Méditerranée ; ses déplacements, liés à ses activités de marchand, lui permettent d'observer de près la situation

35. Martin da Canal, *Les estoires de Venise. Cronaca veneziana in lingua francese dalle origini al 1275*, A. Limentani éd., Florence 1972.

36. *Ibid.*, p. 156.

37. A. Pertusi, « Maistre Martino da Canal interprete cortese delle Crociate e dell'ambiente veneziano del secolo XIII », dans *Venezia dalla prima crociata alla conquista di Costantinopoli del 1204*, Florence 1965, p. 107-109 ; ce point de vue est partagé par A. Carile, *La cronachistica veneziana (secoli XIII-XVI) di fronte alla spartizione della Romania nel 1204*, Florence 1968, p. 177-178, et *id.*, « Aspetti della cronachistica veneziana », p. 81-82.

38. A. Limentani dans son introduction à Martin da Canal, *Les estoires de Venise*, p. xxv-xxviii ; *id.*, « Martino da Canal e l'Oriente mediterraneo », dans *Venezia e il Levante fino al secolo XV*, A. Pertusi éd., Florence 1974, vol. II, p. 232-233 ; *id.*, « Martin da Canal e les estoires de Venise », *Storia della cultura veneta. I. Dalle origini al Trecento*, Vicence 1976, p. 590-601.

politique<sup>39</sup>. Après la chute d'Acre, il entreprend la rédaction en latin d'un long projet de croisade visant la reconquête de la Terre sainte<sup>40</sup>. Commencée en 1306, l'œuvre est présentée au pape Jean XXII à Avignon, en 1321 ; le Vénitien y avance ses conceptions politiques, militaires et diplomatiques, en usant d'exposés géographiques ou historiques, pour rendre son idée de croisade plus concrète ; à ses yeux, l'histoire devient l'instrument de choix politiques. Dans le troisième livre de son *Liber secretorum fidelium crucis*, Marin compose un volumineux traité d'inspiration savante, qui présente l'histoire de la Terre sainte de l'Antiquité à 1291, en insistant sur les succès des Croisades ; il accompagne ce récit de longues descriptions à caractère ethnographique, relatives aux mœurs des Poulains, des chrétiens d'Orient et des Mongols. Il complète son projet de cartes géographiques et de tableaux chronologiques. L'analyse des sources utilisées montre que le Vénitien puise dans la *Bible*, les *Continuations* de Guillaume de Tyr (et non le récit original de l'archevêque), l'*Histoire* de Jacques de Vitry, les *Annales de Terre sainte* et divers récits de voyageurs<sup>41</sup> ; l'examen montre que Marin Sanudo Torsello tire profit de sources qu'il partage avec Gérard de Monréal, les présentant sous une forme plus érudite, se détachant du style des chroniques. On ne saurait assurer que Sanudo travaille son projet à Chypre, mais, à l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle, la culture historique relative à la Terre sainte trouve de solides racines dans les ports de l'île.

#### GÉRARD DE MONRÉAL ET LES GESTES DES CHIPROIS

L'œuvre, connue sous le nom de *Gestes des Chiprois* par la volonté de leurs éditeurs contemporains<sup>42</sup>, rassemble trois chroniques probablement compilées durant la seconde décennie du XIV<sup>e</sup> siècle, puisque les dernières informations mentionnées sont enregistrées à l'année 1309. La première de

39. Sur la vie de Marin Sanudo Torsello : A. Magnocavallo, *Marin Sanudo il vecchio e il suo progetto di crociata*, Bergame 1901, p. 10 ss. et *passim* ; U. Tucci, « I primi viaggiatori e l'opera di Marco Polo », *Storia della cultura veneta. I. Dalle origini al Trecento*, Vicence 1976, p. 667-668.

40. Marin Sanudo Torsello, « Liber secretorum fidelium crucis », dans *Gesta Dei per Francos*, I. Bongars éd., Hanovre 1611, vol. II, p. 1-281.

41. Sur l'œuvre de Marin Sanudo Torsello : Richter, « Beiträge zur Historiographie in den Kreuzfahrerstaaten », p. 587-588 ; J. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1885, p. 32-39 ; Atiya, *The Crusade in the Later Middle Ages*, p. 114-127 ; Carile, « Aspetti della cronachistica veneziana », p. 85-86 ; Morgan, *The Chronicle of Ernoul and the Continuations*, p. 22-23 ; Tucci, « I primi viaggiatori e l'opera di Marco Polo », p. 667-668.

42. Première édition : *Les Gestes des Chiprois*, G. Raynaud éd. (édition prise en référence dans les notes qui suivent) ; les titres *Gestes des Chiprois*, *Chronique de Terre sainte* et *Chronique du Templier de Tyr* sont de l'éditeur moderne. Seconde édition : « Les Gestes des Chiprois », L. de Mas-Latrie et G. Paris éd., dans *RHC-Arm.*, Paris 1906, vol. II, p. 653-872. À ce jour, les études sur ces chroniques restent peu nombreuses ; outre les introductions de G. Raynaud et de C. Kohler aux éditions de 1887 et de 1906, on relève : Hill, *History*, vol. III, p. 1144.

ces chroniques, ou *Chronique de Terre sainte*, couvre l'histoire de la Palestine depuis la création d'Adam jusqu'en 1224 ; la seconde, adaptée des mémoires de Philippe de Novare, les années 1218 à 1242 ; la troisième, ou *Chronique du Templier de Tyr*, la période suivante qui s'achève en 1309. En réunissant et remaniant ou composant ces trois récits, le compilateur inaugure une nouvelle démarche dans l'historiographie produite dans l'île : édifier une histoire générale des royaumes de Jérusalem et de Chypre envisagée sur une longue durée (de 1132 à c. 1310 pour la partie conservée du manuscrit). Le compilateur sort du cadre limité des souvenirs personnels (cas des mémoires de Philippe de Novare) pour élargir sa perspective et développer un récit plus ambitieux sous forme d'une synthèse historique ; il puise ses informations dans la documentation disponible, pour les périodes les plus anciennes, et poursuit la narration jusqu'en 1309, pour l'époque dont il est directement témoin. Notons que le texte des trois chroniques des *Gestes des Chiprois* est connu par un exemplaire unique, copié par Jean le Miège à Cérines, le 9 avril 1343, exemplaire amputé des premiers et derniers feuillets<sup>43</sup> ; plusieurs indices permettent de conclure à une copie imparfaite de l'original par Jean le Miège (fréquentes répétitions, probables interpolations, diverses mutilations ou oublis qui peuvent être constatés à partir d'informations qui apparaissent dans la *Chronique d'Amadi*<sup>44</sup>). Enfin, l'absence de prologue empêche de saisir les intentions et la méthode de l'historien qui exécute sa copie à la demande d'Amaury de Milmars.

L'attribution de cette compilation à Gérard de Monréal relèvera toujours d'une hypothèse invérifiable, bien que fort séduisante. Cette identification, avancée par Paul Riant et acceptée par Gaston Raynaud<sup>45</sup>, se fonde sur une citation extraite du prologue de la chronique de Florio Bustron, où Gérard de Monréal est cité comme compilateur/chroniqueur actif après Philippe de

43. Jean le Miège se trouve alors prisonnier au château de Cérines, et copie le manuscrit à la demande d'Aimery de Mimars ; le personnage de Jean le Miège demeure inconnu mais, dans le récit de la troisième chronique, figure le nom de Samuel le Miège, juif tué accidentellement lors d'une procession à Tyr, le 6 août 1283 : *Les Gestes des Chiprois*, p. 138, 213, 334. Le manuscrit de Cérines, dont la leçon est suivie par Raynaud, avait disparu peu après son édition, et n'avait pu être consulté par C. Kohler lorsqu'il voulut imprimer sa nouvelle version (établie sur une copie du manuscrit de Cérines) ; à présent, le manuscrit d'origine a été retrouvé par A. Bart Rossebastiano, « Sul disperso ms. di Cérines delle *Gestes des Chiprois*, ora *Varia 433* della Biblioteca Reale di Torino », *Studi francesi* 67 (1979), p. 76-79.

44. *Les Gestes des Chiprois*, p. 148, 150, 152-153 et *passim* ; C. Kohler dans son introduction à *RHC-Arm.*, vol. II, p. ccliii-cclviii ; sur la *Chronique d'Amadi*, voir *infra*, p. 252 ss.

45. Comte Riant dans le *Rapport du secrétaire de la Société de l'Orient latin VII* (28 mai 1883), p. 15, cité par Raynaud, *Les Gestes des Chiprois*, p. xxvj. Ajoutons que cette hypothèse, à défaut d'être certaine, recueille notre adhésion. Néanmoins, C. Kohler entend distinguer deux personnages portant le nom de Gérard de Monréal ; un premier, auteur des *Gestes des Chiprois*, et un second, juriste consulté durant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, cf. son introduction à *RHC-Arm.*, vol. II, p. cclxvi-cclxvii.

Novare<sup>46</sup>. Gérard demeure un personnage pratiquement inconnu des sources médiévales et modernes ; on sait qu'il participe à une ambassade, en 1310, qui tente de faire adopter au légat du pape diverses dispositions concernant l'administration du royaume durant la déposition du roi Henri II<sup>47</sup>. Plus tard, au XVI<sup>e</sup> siècle, Gérard de Monréal est salué pour ses talents de juriste, auteur d'un prologue au *Livre des Assises des Bourgeois* selon Francesco Attar, d'une copie des *Assises de la Haute-Cour*, jugée conforme à l'original d'après les commissaires chargés de la collation du texte des *Assises* en 153<sup>48</sup>. La vie publique de Gérard de Monréal se limite à de maigres informations ; s'il est l'auteur de la compilation, il assemble des annales anonymes aux mémoires de Philippe de Novare et à la chronique du Templier de Tyr qui, lui, dévoile maints aspects de son identité.

Par cette dernière chronique<sup>49</sup>, on apprend qu'en 1269, l'historien est page, pour un an, de Marguerite de Lusignan, sœur du roi Henri I<sup>er</sup> et épouse de Jean de Montfort, seigneur de Tyr, ce qui induit une date de naissance au début de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup>. De Tyr, le jeune homme passe à Acre, où il réside jusqu'à la chute de la ville ; il devient secrétaire, puis écuyer du grand maître Guillaume de Beaujeu, pour qui il dresse des actes officiels et accomplit des traductions depuis l'arabe. Après la prise d'Acre et la mort de Guillaume, l'écuyer suit les survivants du Temple à Sidon, gagne Chypre, où il obtient, peut-être, un office dans l'hôtel du roi ; il entre plus certainement au service de Philippe d'Ibelin, oncle du roi et sénéchal du royaume, qui est à plusieurs reprises appelé « *mon seigneur* » ; enfin, au début de XIV<sup>e</sup> siècle, l'historien s'éloigne du Temple pour se rapprocher de l'Hôpital<sup>51</sup>. Sa trace se perd au-delà de l'année 1309, puisque le manuscrit de 1343 est incomplet.

Le chroniqueur templier de Tyr laisse entrevoir que, en Terre sainte comme à Chypre, il évolue dans des milieux qui lui permettent de cueillir

46. Florio Bustron, *Chronique*, p. 8 : « *Dopo di lui, Gerardo Monreal tenne memoria di molte cose accadute in suo tempo [...]* ».

47. F. Lajard, « Philippe de Navarre, Jean d'Ibelin, Geoffroi le Tort, Jacques d'Ibelin et rédacteurs anonymes des Assises de Jérusalem », *Histoire Littéraire de la France* XXI (1847), p. 458-459 ; A. Beugnot éd., *Assises de Jérusalem*, vol. I, p. xxxvii-xxxviii, lxvi-lxvii ; Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 517 ; Florio Bustron, *Chronique*, p. 207 ; *Chronique d'Amadi*, p. 345 ; *Les Gestes des Chiprois*, p. xxvj-xxvij ; C. Kohler dans son introduction à *RHC-Arm.*, vol. II, p. ccxlv-cclxvii.

48. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 516-518, 528-530.

49. Notons à nouveau des divergences sur l'appartenance du secrétaire à l'ordre du Temple ; pour Raynaud, *Les Gestes des Chiprois*, p. xxi, l'historien est effectivement templier, occupant probablement l'office d'*escrivain sarrasinois* attaché à la maison du grand maître ; pour C. Kohler, dans son introduction à *RHC-Arm.*, vol. II, p. ccxlv, l'appartenance du secrétaire à l'ordre du Temple reste incertaine.

50. *Les Gestes des Chiprois*, p. 193.

51. *Ibid.*, p. xx-xxii, 218, 242, 259, 270, 276-277, 331 ; C. Kohler dans son introduction à *RHC-Arm.*, vol. II, p. ccxl-ccliv ; Rudt de Collenberg, « Les Ibelin aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », p. 191.

l'information à sa source ; par ailleurs, son office de secrétaire le prédispose à l'étude des correspondances, voire au maniement des archives. L'historien appartient à une élite politique, évoluant dans une atmosphère chevaleresque et laïque. Son œuvre fournit une image détaillée de la culture historique des groupes aristocratiques du royaume de Chypre au début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>52</sup>. Parallèlement, la langue employée illustre le métissage culturel dans lequel évolue le secrétaire-historien, car le français du Poulain recèle des termes empruntés à l'arabe ou au turc, subit l'influence de l'italien dans la syntaxe ou le vocabulaire.

Pour mener à terme son entreprise de composition et d'unification des trois textes, l'historien structure son récit sur une chronologie rigoureuse des événements et l'énoncé suit, de manière obsédante, le rythme annuel des informations ; soucieux de justifier sa méthode, il explique qu'il « *covient à parler des choses quy avyennent l'un an après l'autre* »<sup>53</sup> ; à l'évidence, le chronographe sait emprunter aux *Annales de Terre sainte*, où figurent les moments saillants de l'histoire du royaume de Jérusalem et des royaumes chrétiens d'Occident<sup>54</sup>. Son intérêt le pousse à noter sous le quantième de l'année les faits remarquables, nominations de papes, alliances des grands princes ; le soin méticuleux porté à l'établissement d'une série chronologique complète mène à enregistrer les années où n'intervient nul épisode mémorable ; dès lors, dans chacune de ses chroniques, le compilateur sème des formules sèches et lapidaires :

« *A M C LXXII de Crist. A M C LXXIII, nient.*

[...] *A M C LXXIII de l'incarnasion de Crist, morut le roy Aumaury, roy de Jerusalem quint, & fu fait roy après luy Bauduyn, qui devint mezel [...]* »<sup>55</sup>

« [...] *en l'an de M CC & XXVII, morut le devant dit pape Honoire le tiers, qui avoit tenu le siege de Rome .x. ans & .vj. Mois & .xxiiij. jors* »<sup>56</sup>.

« [...] *en l'an de M CC. & LXXIII de Crist, au mois de may, si fu le conseil dou pape à Lion sur le Rosne* »<sup>57</sup>.

52. En dépit de la très sévère et très injuste critique formulée par C. Kohler dans son introduction à *RHC-Arm.*, vol. II, p. cclxiv : « [...] *on ne reconnaîtra en lui ni un esprit très raffiné ou de grande envergure, ni un écrivain de race, et il n'y aurait pas d'intérêt à l'étudier de près* ».

53. *Les Gestes des Chiprois*, p. 281 ; une autre explication, allant dans le même sens, figure à la p. 20.

54. De nombreuses analogies entre les *Annales de Terre sainte* et les informations données le chronographe des *Gestes* ont déjà été relevées par Raynaud, Röhrich éd., « *Annales de Terre sainte* », p. 427-461, et C. Kohler dans son introduction à *RHC-Arm.*, vol. II, p. ccxxvii-ccxxviii, repris par Hill, *History*, vol. III, p. 1144.

55. *Les Gestes des Chiprois*, p. 7 (*Chronique de Terre sainte*).

56. *Ibid.*, p. 34-35 (*Mémoires de Philippe de Novare*) et C. Kohler dans son introduction à *RHC-Arm.*, vol. II, p. ccxxvii.

57. *Les Gestes des Chiprois*, p. 202 (*Chronique du Templier de Tyr*).

Néanmoins, l'auteur des *Gestes* se distingue vite de l'annaliste ; dans la *Chronique de la Terre sainte*, l'énoncé des événements se révèle plus développé que dans les *Annales de Terre sainte* ; le texte gagne en détails, en précisions chronologiques, par exemple, quand certaines dates sont rectifiées (années 1205 et 1206). L'historien omet des informations contenues par les *Annales*, sans qu'il soit possible d'affirmer si ces différences résultent d'une démarche originale. Dans le cas des mémoires de Philippe de Novare, le compilateur continue son œuvre de synthèse, en ajoutant à la narration de Philippe des citations annalistiques tirées des *Annales de Terre sainte*, preuve que le texte du Lombard a été remanié<sup>58</sup>. Par contre, dans la *Chronique du Templier de Tyr*, l'historien s'éloigne des *Annales*. Sa démarche suit les *Annales* pour les années antérieures à la guerre civile (*Chronique de Terre sainte*), mélange des notices annalistiques aux mémoires de Philippe de Novare pour les années 1229-1233 et, pour finir, se détourne des *Annales*, en faisant appel aux sources qu'il peut consulter ou aux témoins qu'il peut interroger.

Malgré tout, si la structure événementielle conventionnelle des *Annales* est respectée jusqu'au terme du troisième récit, le chronographe se mue progressivement en chroniqueur, élaborant un récit qu'il emprunte à d'autres sources, certaines citées (*Livre dou Conquest* ou *Histoire d'Éraclès*, mémoires de Philippe de Novare, chronique du Templier de Tyr)<sup>59</sup>. Parfois, en confrontant sa documentation écrite ou orale, l'historien hésite et sombre dans un désarroi qu'il avoue sans gêne aucune<sup>60</sup>. Le plus souvent, il borne son intervention à la rédaction de transitions employées bien à propos, permettant de passer d'un sujet à l'autre : « [...] & de sestu Bauduyn vous diray coment la maladie de la mezelerie ly aparut »<sup>61</sup>, « [...] ensi con vous oirés dire sà après »<sup>62</sup>, « [...] et or vous layrai de se, & vos diray d'une autre aventure »<sup>63</sup>. Par ces habiles constructions, la cohérence de l'œuvre s'accroît, car l'historien annonce de futurs renvois, effectue des liaisons d'un argument à l'autre, suscite l'attente du lecteur. Ainsi, il manifeste sa présence au long de la narration, articule sa pensée et conserve la maîtrise du récit.

La troisième chronique, composée par le Templier de Tyr, révèle d'autres qualités formelles et une réflexion politique inédite dans le contexte du royaume de Chypre. L'auteur, qui rédige son texte dans les années 1310-

58. Les textes relatifs à l'année 1221 se révèlent conformes dans la leçon des *Annales* et dans le texte des mémoires de Philippe de Novare.

59. *Ibid.*, p. xij-xij, xxij, 5, 9, 17, 152.

60. *Ibid.*, p. 330 où le chroniqueur assure que les débats engagés sur les Templiers sont si contradictoires « [...] que je ne say quy verité je puisse écrire ».

61. *Ibid.*, p. 7.

62. *Ibid.*, p. 136, 138.

63. *Ibid.*, p. 315.

1320, possède la clé finale des inlassables guerres qui ont secoué la Méditerranée orientale au siècle précédent, et entrevoit la place originale que tient désormais Chypre dans le contexte politique. Jusqu'en 1291, le récit se concentre sur les affaires de Syrie, les guerres génoises, le conflit entre Mamelouks et Mongols (*Tatars*). Après 1291, Chypre occupe une place plus déterminante et, pour mieux situer les événements ultérieurs, l'auteur procure une courte description géographique de l'île, la première dans un ouvrage historique composé à Chypre : « Près de ceste Surie, est une ihle qui a nom Chypre, mout riche & bone & bien plaintive de tous biens, & a plussors bounes villes en ceste ihle, que je vous noumeray [...] »<sup>64</sup>. Sans doute peut-on y voir une influence directe de l'*Histoire* de Jacques de Vitry, voire du *Livre des Assises des Bourgeois*, mais on remarque que sa démarche rejoint, sous une forme moins élaborée, celle de Marino Sanudo Torsello.

Dès lors, le Templier de Tyr, témoin direct des événements, narre son récit à la première personne, complète son texte d'informations collectées auprès des différents acteurs de la société latine de Syrie ou de Chypre, ou encore auprès de marchands qui l'instruisent, tant sur les coutumes des Mongols que sur le procès des Templiers à Paris<sup>65</sup>. Il perçoit combien l'île se trouve au cœur de relations commerciales et politiques, dont l'évolution conditionne son avenir. À ses yeux, l'histoire de Chypre, à la fin du XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle, dépend des progrès militaires des musulmans contre leurs ennemis mongols, du sort de la seconde guerre entre Venise et Gênes, des succès de la *Reconquista* en Espagne<sup>66</sup>. L'horizon de l'historien englobe les événements d'une Méditerranée élargie à l'Asie centrale ; la présence des Mongols en Syrie lui fournit matière pour un long exposé sur l'origine géographique, les pratiques alimentaires, les migrations et les guerres des *Tatars*<sup>67</sup> ; cette partie semble s'appuyer sur les descriptions de missionnaires qui passent à Chypre à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, tels le franciscain Guillaume de Rubrouck ou le dominicain Ricoldo da Montecroce à qui Marino Sanudo Torsello emprunte nombre de ses informations<sup>68</sup>. Remarquons au passage que le chroniqueur retient de ses informateurs une description ethnographique des *Tatars* ; il ignore le type d'interprétation eschatologique

64. *Ibid.*, p. 258-259. À la suite de cette description de Chypre, l'historien compose, sur le même modèle, une description de la Palestine et de la Syrie qui comprend, en outre, une liste des services militaires dus par les différentes catégories de chevaliers : *ibid.*, p. 259-260.

65. *Ibid.*, p. 294, 331.

66. *Ibid.*, p. 164-167, 273-281, 286-291.

67. *Ibid.*, p. 294-302.

68. Guillaume de Rubrouck, *Voyage dans l'Empire mongol*, p. 240, 243 ; Golubovich, *Biblioteca Bio-Bibliografica*, vol. I, p. 229, vol. II, p. 383 ; Monneret de Villard, *Il libro della peregrinazione nelle parti d'Oriente di Frate Ricoldo da Montecroce*, p. 59-61 ; Richard, *La Papauté et les missions au Moyen Âge*, p. 77-82.

de leur progression en Orient qui accompagne, d'habitude, la littérature sur les Mongols<sup>69</sup>.

Cette subtile analyse politique, accompagnée d'un goût manifeste pour l'exposé géographique, s'accompagne de virulentes prises de position car le témoin de la chute d'Acre ne cache pas ses convictions. Très vite, il s'inscrit dans la lignée de Philippe de Novare en faisant siennes les critiques du mémorialiste contre l'empereur Frédéric II<sup>70</sup>. À plusieurs reprises, il défend la mémoire de Guillaume de Beaujeu contre son successeur, le grand maître Thibaut Gaudin, puis critique le gouvernement d'Amaury de Lusignan, seigneur de Tyr et usurpateur du trône<sup>71</sup>. Enfin, il écrit de superbes strophes contre l'égoïsme des riches et puissants Latins de Chypre, confrontés à l'afflux des réfugiés de Syrie en 1291 ; ses reproches, qui épargnent le roi et la reine<sup>72</sup>, s'adressent à tous les membres de la société insulaire, autrefois amis des chrétiens de Syrie : les bourgeois profiteurs, qui augmentent les loyers des maisons, le clergé régulier, accusé de simonie, les ordres mendiants, pour leur orgueil et les mauvais conseils, les rois, princes et barons, coupables de mauvais gouvernement<sup>73</sup>. Le chroniqueur exprime ses rancœurs, sa déception, et attaque de front les différents acteurs de la classe féodale, qui multiplient actes et paroles contraires à la foi ; néanmoins, selon la morale chrétienne de l'époque, le chroniqueur interprète la chute d'Acre comme une punition divine pour les errements des chevaliers croisés, ignorant l'enchaînement des causes stratégiques, militaires ou politiques qui expliquent la défaite<sup>74</sup>.

L'arrivée des fugitifs syriens à Chypre provoque chez le chroniqueur de violentes émotions, qui s'expliquent par le fait que lui-même partage la destinée des expatriés. Sa souffrance et sa révolte le mènent à composer un long poème que le chroniqueur décide d'incorporer à son récit pour que cette rime « soit tous jours trouvée & remembrée »<sup>75</sup>. Comme dans les mémoires de Philippe de Novare, le poème intervient pour servir d'amplification rhétorique au texte mis en prose, et non pour se substituer à lui ; il éveille l'attention de l'auditeur dans un premier temps, du lecteur ensuite, lui communique, par une forme mieux appréciée pour sa littéralité, le désarroi et

69. À titre de comparaison : C. W. Connell, « Western views of the origin of the *Tatars*: an example of the influence of myth in the second half of the thirteenth century », *Journal of Medieval and Renaissance Studies* 3 (1973), p. 115-137.

70. *Les Gestes des Chiprois*, p. 143.

71. *Ibid.*, p. 201-202, 257, 331, 332-333.

72. *Ibid.*, p. 259 ; le fait qu'Henri II soit ménagé, laisse penser que l'historien bénéficie de la protection royale. Notons encore qu'en 1291, Henri II n'a pas épousé Constance d'Aragon ; la référence à la reine concerne Isabelle d'Ibelin, veuve du roi Hugues III.

73. *Ibid.*, p. 259, 263, 270-271.

74. *Ibid.*, p. 263 ; sur cette attitude que le chroniqueur partage avec ses contemporains d'Occident : Guénée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, p. 208-209.

75. *Les Gestes des Chiprois*, p. 263.

la colère qui assaillent l'auteur lorsqu'il gagne Chypre en 1291. Le poème se compose de 59 quatrains, chacun comprenant des octosyllabes à rimes plates, acceptables si les vers sont déclamés en provençal ou en italien<sup>76</sup>. Par la versification, l'auteur espère renforcer le caractère didactique de son propos :

« *Quar en rimes & en chansons  
Peut on aprendre samples bons* »<sup>77</sup>.

Le chroniqueur, devenu poète, se lamente de la disparition des valeurs chevaleresques et chrétiennes à Chypre, plus qu'il ne pleure la perte d'Acre :

« *Car rancure, descorde, haïne  
entre la gent a fait rasine  
et amour d'iaus departie  
et est cemé entre yaus envie ;*

« *Par coy il sont en grant debat  
Por aver chascun meillor part  
De ce siecle & tant monter  
Que nul ne puisse estre à luy per,*

« *et qu'ils soient plus hennoré  
De son vizin & redouté,  
et grant robes faire & vestir,  
et les grans orguels maintenir.*

« *Ma pour marier orfenines  
Ou soustenir veves mesquynes  
Ne verrés à nul amacer  
Deniers, pour amohne douner.* »<sup>78</sup>.

Le poète répète son argument, en déplorant que l'idéal de la chevalerie croisée disparaisse au profit de valeurs où l'argent acquiert un rôle croissant ; il s'insurge contre les usuriers qui exercent leur commerce en toute impunité et recueillent la considération publique, vitupère contre ceux qui accumulent biens et richesses, sans se soucier des indigents ; désormais, les esprits simples connaissent l'humiliation et les vieux lignages ne sont plus respectés ; la corruption envahit les relations humaines et la simonie l'Église :

« *Dont vait le siecle à reculons,  
Quant l'on tient le mavais por bons...  
Car grant péché est de grans mau  
Quant ahne devient chevau.* »<sup>79</sup>.

76. Selon l'appréciation de G. Raynaud, *ibid.*, p. xxiv.

77. *Ibid.*, p. 264.

78. *Ibid.*, p. 265.

79. *Ibid.*, p. 267, 269.

Au bord de l'écœurement, le poète se remémore les années où la bonne entente régnait à Chypre et conclut avec tristesse :

« Dont le país est empirés ;  
Grant damage est, bien le sachés,  
Grant perill est de lor discorde,  
Se Dieu ne met entre yaus acorde. »<sup>80</sup>.

Ces quatrains expriment le désespoir d'un homme spectateur de la mutation de l'Orient latin et de la société chypriote ; sans doute est-il profondément affecté par la crise politique générée par la déposition du roi Henri II, en 1306, et par la division de l'aristocratie chypriote, au lendemain de la perte de la Syrie. Les vers du chroniqueur fourmillent de critiques plus acerbes que celles contenues dans le récit en prose ; leur virulence n'échappe pas à leur auteur qui, pour se disculper, assure que son public confirme ses points de vue<sup>81</sup>. En employant une forme plus littéraire, l'auteur perd sa réserve d'historien pour retrouver le style passionné d'un témoin bouleversé par les expériences vécues.

Les *Gestes des Chiprois* et surtout la *Chronique du Templier de Tyr* révèlent un brillant historien qui réunit les compétences de compilateur, chronographe et chroniqueur, et qui fournit une précieuse somme à ses contemporains. Sa conception de l'histoire de la Terre sainte et de celle de Chypre résulte d'une appréhension nouvelle du passé ; il procède, d'une part, à une chronologie détaillée, envisagée sur une longue durée<sup>82</sup> et, d'autre part, à un élargissement considérable de l'espace géographique, liant l'Orient latin à la Méditerranée et au Moyen-Orient : nul doute qu'en ce début du XIV<sup>e</sup> siècle, la culture historique et l'information politique circulent sans entrave à Chypre. Cet historien possède de surcroît une certaine érudition laïque : il puise dans les annales locales, utilise Guillaume de Tyr, ses continuateurs et certainement divers récits des premières Croisades, remanie les mémoires de Philippe de Novare, et complète son texte à partir de ses propres observations ou bien en exploitant les renseignements fournis par des marchands, des missionnaires et d'autres témoins oculaires.

80. *Ibid.*, p. 272.

81. *Ibid.*, où il est rapporté que ceux qui ont écouté le poème (*rime*) « [...] dirent que elle parle bien, & à droit & veryté ».

82. Malheureusement, la destruction des premiers feuillets du manuscrit interdit de savoir comment était composée la première partie de la *Chronique de Terre sainte*, soit de la création d'Adam à l'année 1132 ; on peut supposer que le chronographe s'était appuyé sur une chronologie universelle, cf. *ibid.*, p. x, 20 ; C. Kohler dans son introduction à *RHC-Arm.*, vol. II, p. ccxx ; Hill, *History*, vol. III, p. 1144. Cette conception de l'histoire, considérée depuis la création du premier homme, est conforme aux chroniques et annales de l'Occident médiéval, cf. Guénée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, p. 20-21.

En confrontant ses sources, en les citant à plusieurs reprises, en effectuant des renvois d'un chapitre à un autre, en aménageant de subtiles transitions, le compilateur fait œuvre d'historien en construisant un récit cohérent et savant. Par sa narration des événements de Syrie et de Chypre, à partir de c. 1270, l'historien devient un habile chroniqueur, structurant toujours son récit sur un principe de stricte linéarité historique, lui adjoignant une profusion de détails ; il emploie enfin la poésie pour laisser libre cours à ses sentiments, conservant un certain recul dans le traitement de l'information, afin de mieux la distinguer d'une expression personnelle engagée.

L'historien compose son récit pour rappeler le passé de la Terre sainte, plus que celui de Chypre, mais son regard sur l'évolution des affaires chypriotes prouve l'acuité d'une analyse qui aborde d'un même mouvement histoire du passé lointain, histoire du proche passé et témoignages contemporains<sup>83</sup>. Les critiques adressées à la société insulaire manifestent la disparition des idéaux du monde croisé et leur remplacement par les valeurs d'une société mercantile. Gérard de Montréal, s'il est bien l'historien pris en considération, dresse avec émotion le constat de l'effondrement d'une certaine idée de la Croisade et le basculement d'une époque.

#### UNE MOISSON DE NOTICES MARGINALES ET DE PETITES CHRONIQUES GRECQUES (DU XIII<sup>e</sup> AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE)

Confrontée à la volumineuse littérature historique de langue française écrite après la conquête, la production en langue grecque s'avère maigre et, de prime abord, décevante. Son examen démontre, néanmoins, que le goût de l'enregistrement chronologique des événements anime les moines, scribes et notaires. Saluons donc la perspicacité de Sophronios Eustratiadès, Markos Naoumidès, Peter Schreiner et surtout de Jean Darrouzès qui ont publié d'abondantes séries de notices, colophons et notes marginales extraits de manuscrits grecs écrits ou possédés par des Chypriotes<sup>84</sup> ; ainsi a été révélé un volume important d'informations dont l'intérêt littéraire et culturel dépasse

83. Autre démarche caractéristique de l'historiographie médiévale occidentale : *ibid.*, p. 84.

84. S. Eustratiadès, « Ἀποσπαστικὸν κωδικίων σημεῖώματα », *Γρηγόριος ὁ Παλαμάς* I (1917), p. 49-62 et *passim* dans le même volume ; *id.*, « Κυπριακοὶ κώδικες ἐν τῇ Ἑθνικῇ Βιβλιοθήκῃ τῶν Παρισίων », *Ἀπόστολος Βαρνάβας* IV (1932), p. 342-345, 373-375, V (1933) p. 23-25, 64-65, 176-178, 193-197, 207-210, 224-228, 244-247, 257-261, 281-283, 295-298, VI (1934), p. 7-9, 25-26, 40-43, 57-58, 213-218, 229-232 ; Naoumidès, « Σύμμεικτα παλαιογραφικὰ », p. 379-385 ; Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 162-196 ; *id.*, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 131-168 ; *id.*, « Un obituaire chypriote : le Parisinus Graecus 1588 », *KΣ* XI (1951), p. 25-62 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. I », *KΣ* XVII (1953), p. 83-102 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. II », *KΣ* XX (1956), p. 33-63 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. III », *KΣ* XXII (1958), p. 223-250 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. IV », *KΣ* XXIII (1959), p. 27-56.

la simple connaissance du nom du copiste ou les renseignements obtenus du déchiffrement de la marque d'appartenance<sup>85</sup>. Certes, ces notices éparses, écrites en fonction de circonstances locales ou personnelles, le plus souvent par des scribes demeurés anonymes, n'offrent aucune cohérence générale quant à leur contenu, mais une typologie peut être avancée.

Un premier groupe peut être reconnu dans les notices nécrologiques (obits) rencontrés dans les marges des synaxaires, ménées, évangélistes. Les formules suivent généralement une rédaction protocolaire (*τῆ αὐτῆ ἡμέρᾳ ἐκοιμήθη ὁ δοῦλος τοῦ θεοῦ [...] αἰωνία ἡ μνήμη [...]*) et ces stéréotypes se répètent sans variations notables du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle. Certains monastères, tel celui de Ἱερώων, dans l'évêché de Paphos, rapportent sur un seul manuscrit les notices nécrologiques de la congrégation ; ainsi, le *Paris. gr. 1588* enregistre 157 décès de moines et higoumènes, ceux de quelques rois, nobles et fidèles qui testent au bénéfice du couvent entre 1203 et 1438 ; on y ajoute l'annonce d'élections d'higoumènes, des visites et des pèlerinages, des actes de donation ou le rappel de catastrophes ; par cette patiente compilation, les moines construisent et lèguent la mémoire de leur communauté<sup>86</sup>.

Un second ensemble réunit les actes de donation de biens fonciers ou de rentes à des chapelles, églises, monastères. Ces actes adoptent la rédaction des formules du droit privé en faisant suivre la clause de donation d'une malédiction rituelle contre les violateurs, puis de la clause du rédacteur de l'acte qui précède les signatures des témoins : « Κατὰ (τὴν) σήμερον, ἥτις ἐστὶν τετρακαίδεκάτῃ τοῦ μαρτ(ίου) μην(ός) τῆς ἐνχρο(νίας) τοῦ Χ(ριστο)ῦ ἀπὸ, ἐντημος καὶ βελτηρον ζιὸ ἀφ(έν)της μ(αι)σιὸ Τζάμ Βιγαλαοῦτ με ἡδόν του θέλιμαν καὶ καλὴν βολεντ(ά) ἔδοκεν ἡς τω(ν) ναών τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου τῆς Πολλυλεωτήσας ἔναν κομάτη χοράφῃ »<sup>87</sup>.

Ces actes de donations sont, en règle générale, enregistrés sur des évangélistes, car leur caractère sacré sanctionne la donation à l'établissement<sup>88</sup>. Cependant, à la différence du *Paris. gr. 1588*, les notaires ne copient pas les actes sur un volume unique, de sorte que la propriété des sanctuaires reçoit un éclairage limité à une période bien circonscrite ; à cet égard, le cas du

85. Pour une approche plus générale, voir les remarques de K. Treu, « Griechische Schreibnotizen als Quelle für politische, soziale und kulturelle Verhältnisse ihrer Zeit », *Byzantinobulgarica* 2 (1966), p. 127-143.

86. Darrouzès, « Un obituaire chypriote », p. 25-62. D'autres manuscrits remplissent le même rôle auprès de l'église de la Vierge Poliéliotissa, située dans la vallée de la Marathassa au XIV<sup>e</sup> siècle (*Paris. gr. 280*), ou auprès du monastère d'Asinou durant les XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles (*Paris. gr. 1590*) : *id.*, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 172, 191 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. I », p. 85-86, 92-95 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. III », p. 223-225, 227-240.

87. *Ibid.*, p. 232-233.

88. *Ibid.*, p. 223-224.

*Paris. gr. 280* constitue une exception, en rassemblant des actes de donations de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XVI<sup>e</sup><sup>89</sup>. À l'évidence, ces notices procèdent plus d'une volonté de sauvegarder une décision de droit privé que d'un désir d'enregistrer la constitution progressive d'un patrimoine.

Le troisième groupe de notices manifeste davantage l'intérêt que les scribes portent à l'histoire de leur île. Ces notices sont disséminées au gré des espaces libres, sur des feuilles de garde ou des feuillets intercalaires, et prennent l'aspect de petites chroniques (*Βραχέα Χρονικά*), selon l'intitulé consacré par Spyridon Lambros ; celui-ci définit le genre par l'enregistrement d'un événement, par le moyen d'une datation formulée avec l'année, l'indiction, le mois ou le jour, et un énoncé littéraire sommaire, dépourvu de relations grammaticales et syntaxiques entre les notices<sup>90</sup>. Ce type d'enregistrement montre de frappantes analogies avec celui des annales de l'Orient latin.

Si le genre est diffusé dans l'ensemble du monde grec médiéval, six petites chroniques sont connues à Chypre : deux d'entre elles, figurant dans le *Vatic. Palat. gr. 367*, relatent pour l'une, cinq faits saillants enregistrés entre mai 1191 et juin 1222, pour l'autre douze événements essentiels de la vie du royaume entre 1209 et 1310<sup>91</sup>. Le *Paris. gr. 546* conserve, au recto du folio 324, trois notices qui ne possèdent aucun lien entre elles, datées de 1330, 1347 et 1479, mais dont l'aspect évolue de l'énoncé des annales vers un exposé développé de l'événement<sup>92</sup>. Une constatation similaire s'applique aux notices des deux premières feuilles de garde du *Paris. gr. 624*, consacrées pour l'essentiel à la guerre mamelouke de 1425-1426<sup>93</sup>, à une série de notes marginales du *Paris. gr. 1626*, couvrant les années 1450-1452<sup>94</sup>, et aux notices du folio 317 du *Sinait. 1204* qui cible le règne tumultueux de Jacques II<sup>95</sup>.

89. *Id.*, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 172 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. III », p. 223-225, 227-240.

90. Schreiner, *Die byzantinischen Kleinchroniken*, vol. I, p. 21.

91. Ces deux petites chroniques ont été publiées par Lambros, « Κυπριακά καὶ ἄλλα ἐγγραφα ἐκ τοῦ Παλατινοῦ κώδικος 367 τῆς βιβλιοθήκης τοῦ Βατικανοῦ », *NE* 15 (1929), p. 159-162, 339-340, 344 et Schreiner, *Die byzantinischen Kleinchroniken*, vol. I, p. 198-204, chroniques n° 25 et 26.

92. *Ibid.*, p. 205-206, chronique n° 27.

93. Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 178 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. III », p. 240-246 ; Schreiner, *Die byzantinischen Kleinchroniken*, vol. I, p. 207-212, chronique n° 28.

94. Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 191-192 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. IV », p. 41-47.

95. Naoumidis, « Συμμετοχὰ παλαιουργοῦ », p. 383-384.

En règle générale, ces notices à contenu historique s'attachent aux faits marquants de la vie politique du royaume ou aux catastrophes, naturelles ou guerrières, qui touchent l'île. Leur style évolue d'un enregistrement conforme à celui d'annales, tel qu'il a été constaté aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, vers une narration développée, privée de commentaire cependant, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Témoin oculaire de l'événement, le scribe se limite à une perception locale des faits observés dont il consigne le détail avec minutie : « [...] ἔτους ζλωσ' κύκλ(ος) (ἡλίου) δ', κύκλ(ος) (σελήνης) γ, πάσχ(α) ἀπριλλ(ίου) ιζ, ἐγίνετον εἰς τὸ νυσοῦν τ(ῆ)ς κύπρου μία με(γ)άλη ἀνδροία, ὥστε τὸν χειμ(ὸν) β βολ(ὰς) κ(αὶ) μόν(ον) ἐβρεξεν κ(αὶ) τότε ἐστάθη(αν) οἱ ποταμοί, κ(αὶ) ἐξηράνθησαν ἢ βρούσαις, κ(αὶ) ἀργήσασιν οἱ μύλοι, ὥστε ἐλιμοκτονούσασιν πάντε(ες) ἐν λιμῷ καὶ δάφει »<sup>96</sup>. Ces longues descriptions qui permettent d'assimiler ces notices au genre des chroniques, n'accompagnent pas l'enregistrement d'événements à caractère proprement politique, car le scribe se contente de répéter une information qui circule et dont il ne saisit pas les implications. Son point de vue se départit rarement de préoccupations personnelles, comme l'enseigne le cas du *Paris. gr. 624* ; le compilateur y suit la progression des armées mameloukes, en intercalant des notices en rapport avec des décisions liées à la cour du vicomte de Nicosie, sans établir de liens précis entre ces différentes informations<sup>97</sup>. Le scribe perpétue l'esprit des compilateurs d'annales, s'autorisant parfois un développement de la nouvelle, sans expliquer la cohésion du matériel qu'il met bout à bout.

Cette micro-histoire, individuelle et locale, montre le soin que des moines, secrétaires et notaires portent à conserver le souvenir d'événements qui leur paraissent singuliers ; leurs motivations ne sont jamais exprimées, et tous s'effacent devant le poids de l'histoire ; anonymes, ils transmettent une mémoire subjective, privée d'émotion et de commentaires. Grecs, et Francs dans une moindre mesure, participent de cette écriture micro-historique, révélant de la sorte une singulière diffusion de la conscience historique chez ces lettrés qui se recrutent dans les monastères et les administrations régionales ou villageoises<sup>98</sup>. Néanmoins, ces notices évoluent dans leur forme du XIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, s'éloignant du modèle des annales pour s'engager vers une narration développée ; au XV<sup>e</sup> siècle, le style et la technique du chroniqueur du *Sinait. 1204* offrent de troublantes ressemblances avec le

96. *Ibid.*, p. 380.

97. Comme le démontre Darrouzès, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. III », p. 243-244.

98. Cf. l'exemple d'un manuscrit où les notes en grec alternent avec celles en français (*Paris. gr. 624*) : *ibid.*, p. 240-245 ; Schreiner, « Παρατηρήσεις στις πολιτισμικές σχέσεις », p. 81 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 49.

texte de la chronique de Georges Bustron, ou encore avec le sixième livre de l'*Exègèsis*, œuvre du continuateur immédiat de Léontios Machairas ; ces analogies dans la démarche et l'expression prouvent la fertilité de cette conscience historique spontanée, sur laquelle savent s'appuyer les historiens ou chroniqueurs des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles.

#### LA LITTÉRATURE JURIDIQUE AUX XIII<sup>e</sup> ET XIV<sup>e</sup> SIÈCLES

Avec la création du royaume de Chypre par Aimery de Lusignan couronné en septembre 1197, la jeune monarchie se dote d'institutions législatives et juridiques calquées sur celles du royaume de Jérusalem ; elles sont officiellement adoptées par le roi Henri I<sup>er</sup> et ses liges, sans doute durant le moi de mai 1232, afin de légitimer la révolte contre leur seigneur, l'empereur Frédéric II<sup>99</sup>. Ce transfert des pratiques définies dans les premiers États de l'Orient latin aboutit à une superposition de règlements distincts sur un même sol ; selon les diverses communautés sociales ou ethniques, sont appliqués le droit coutumier féodal, le droit canonique, le droit gréco-romain, surtout dans son expression byzantine, le droit coutumier syrien, sans oublier les privilèges juridiques accordés aux ressortissants des nations marchandes installées à Famagouste, Limassol ou Nicosie, qui permettent aux Vénitiens, Génois, Pisans, Catalans d'être gouvernés selon leurs propres lois. Chaque groupe développe ses définitions légales, ses règles de procédure et ses organes de juridiction qui parfois se chevauchent ou se complètent ; la complexité des systèmes juridiques coexistant appelle encore de longues investigations pour appréhender le détail de leur nature, et brosser l'histoire de leurs évolutions respectives<sup>100</sup> ; à cet égard, l'exemple du droit coutumier syrien appliqué à Famagouste illustre la complexité de la question, car si le tribunal de la *cour du raïs* rend des jugements, nul ne peut apprécier les lois sur lesquelles il s'appuie pour trancher les litiges, ni même apprécier si les juges disposaient d'un corpus écrit de ce coutumier syrien<sup>101</sup>.

Le débat animé sur les structures juridiques du royaume de Chypre ne se limite pas aux cercles aristocratiques nicosiates, car la jeune Église latine éprouve le besoin de se doter de statuts et de constitutions qui fixent son

99. *Livre de Philippe de Novare*, chap. XXXVIII, p. 515 et chap. XLVII, p. 521, repris par M. Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises de Jérusalem*, Paris 1923, p. 115-117.

100. En témoignent les dispositions relatives au droit matrimonial qui relève de différentes juridictions dans le royaume de Jérusalem, cf. J. A. Brundage, « Marriage Law in the Latin Kingdom of Jerusalem », dans *Outremer. Studies in the History of the Crusading Kingdom of Jerusalem*, B. Z. Kedar, H. E. Mayer, R. C. Smail éds, Jérusalem 1982, p. 258-271 ; à Chypre, ces dispositions se complètent des clauses propres aux lois de la population grecque de l'île, cf. *infra*.

101. J. Richard, « La cour des Syriens de Famagouste d'après un texte de 1448 », *Byzantinische Forschungen* XII (1987), p. 385-388 (avec nombreux renvois bibliographiques).

administration et sa discipline intérieures. En septembre 1257, Hugues de Fagiano, archevêque de Chypre, fait réunir les statuts disciplinaires et les constitutions de l'Église de Nicosie, promulgués depuis 1252, et ordonne de les copier à la fin du *Passionnaire* de l'église cathédrale Sainte-Sophie<sup>102</sup> ; d'autres canons disciplinaires sont ensuite arrêtés dans le diocèse de Limassol, en septembre 1298, sous la présidence de l'archevêque Gérard de Langres<sup>103</sup>. Par la suite, soit jusqu'en 1354, les synodes réunis à Nicosie continuent de renforcer les structures ecclésiastiques et de définir les règlements intérieurs ; progressivement, les décisions conciliaires viennent augmenter le volume des constitutions de l'Église chypriote<sup>104</sup> alors que, parallèlement, l'essor du droit canonique pousse Jean d'Ancône, peut-être archevêque de Chypre de 1288 à 1295, à composer sa *Summa iuris canonici* – somme des rubriques des *Décrétales* de Grégoire IX (composées en 1234) – à laquelle il travaille, entre 1265 et 1268, en Orient latin<sup>105</sup>. Il semble que les années 1250-1270 marquent la convergence des préoccupations juridiques et législatives des différents organes du jeune royaume. L'initiative des hommes d'Église semble précéder celle des laïcs de quelques années, puisque Philippe de Novare compose son *Livre de forme de plait*, entre 1252 et 1257 ; de fait, les démarches des clercs et des jurisconsultes s'inscrivent dans une parfaite simultanéité. En témoigne le traité *De regno*, composé par Thomas d'Aquin, dédié au roi Hugues, où le docteur vient alimenter le débat sur la nature du pouvoir royal.

#### LE TRAITÉ DE PHILOSOPHIE POLITIQUE DE THOMAS D'AQUIN

L'incertitude sur les liens entretenus par Thomas d'Aquin avec la cour de Chypre laisse planer le doute sur le destinataire du traité : Hugues II, encore

102. Ces statuts ont été édités par Labbe, *Sacrosancta Concilia*, vol. XI/2, col. 2376-2409 et repris par Mansi, *Sacrorum Concilium nova et amplissima collectio*, vol. XXVI, col. 311-347 ; Mas-Latrie, *Histoire*, vol. I, p. 369-371 ; *id.*, « Histoire des archevêques latins de l'île de Chypre », p. 234, 236.

103. Labbe, *Sacrosancta Concilia*, vol. XI/2, col. 2409-2417, repris par Mansi, *Sacrorum Concilium nova et amplissima collectio*, vol. XXVI, col. 347-356 ; Mas-Latrie, « Histoire des archevêques latins de l'île de Chypre », p. 251.

104. Dans leur forme finale, les *Constitutiones Nicosienses* rassemblent les décisions prises entre 1248 et 1354 par le légat Pierre de Ruthénie, en mai 1313 (42 constitutions), l'archevêque de Chypre Giovanni del Conte, entre 1321 et 1325 (10 constitutions), le synode de Nicosie réuni par l'archevêque Élie de Nabinaux, en janvier 1340 (8 constitutions) et l'archevêque Philippe de Chamberlhac, en mars 1350 et en 1354 (5 constitutions) : Labbe, *Sacrosancta Concilia*, vol. XI/2, col. 2418-2441, et Mansi, *Sacrorum Concilium nova et amplissima collectio*, vol. XXVI, col. 356-382 ; Mas-Latrie, « Histoire des archevêques latins de l'île de Chypre », p. 259.

105. Cf. M. Bertram, « Johannes de Ancona: ein Jurist des 13. Jahrhunderts in den Kreuzfahrstaaten », *Bulletin of Medieval Canon Law* 7 (1977), p. 52-58. Sur Jean d'Ancône, archevêque de Chypre : Mas-Latrie, « Histoire des archevêques latins de l'île de Chypre », p. 246-249 ; Golubovich, *Biblioteca Bio-Bibliografica*, vol. I, p. 325, vol. II, p. 447-451 ; Hill, *History*, vol. III, p. 1066-1069.

enfant, meurt à la fin de l'année 1267, et Hugues III est couronné pour les fêtes de Noël de la même année. Claude Roguet a suggéré que le traité s'adressait à un monarque qui pouvait encore recevoir des conseils (Hugues II) ce qui sous-entend une composition autour des années 1265-1267, proposition qui s'accorde avec la datation avancée par d'autres spécialistes de la pensée thomiste<sup>106</sup>. Cette hypothèse expliquerait l'état inachevé du traité, puisque Thomas abandonne sa rédaction après le chapitre 4 du second livre, peut-être suite au décès du jeune roi<sup>107</sup> ; l'opuscule sera complété au début du XIV<sup>e</sup> siècle par un disciple du maître, Ptolémée de Lucques, qui ajoute des réflexions étrangères à l'esprit du docteur et confère à l'ouvrage son titre définitif : *De Regimine Principum*.

La morale politique que Thomas défend dans le *De regno* contraste avec celle professée dans ses autres écrits, notamment dans sa *Somme Théologique* où, quand il aborde des questions de philosophie politique, le maître dominicain suit en général les préceptes d'Aristote pour faire l'éloge d'un gouvernement mixte constitué d'un roi assisté d'un conseil d'aristocrates élus par l'ensemble des citoyens. Dans le *De regno*, le docteur défend au contraire une conception du pouvoir organisé sur le principe d'une monarchie de type absolu, dégagée de l'ingérence des grands du royaume ; est-ce une connaissance précise de la situation conflictuelle des institutions chypriotes qui l'amène à élaborer une théorie appliquée au cas particulier du royaume ?

Dans l'introduction à son opuscule, Thomas constate que la société politique est naturelle à l'homme, animal social doué de raison ; or cette société requiert une organisation qui appartient à une autorité chargée d'assurer le bien commun. Différentes formes de société politique sont alors possibles : la monarchie (gouvernement du peuple par une seule personne), l'aristocratie (gouvernement par un petit nombre d'hommes vertueux) et la démocratie (gouvernement de l'État par une classe nombreuse), chacune de ces formes pouvant être dévoyée, corrompue, et déboucher respectivement sur la tyrannie, l'oligarchie ou la démagogie. De ces trois systèmes politiques, lequel retenir et pour quelles raisons ? Thomas d'Aquin dévoile sa préférence pour le régime de la royauté : « [...] l'intention de tout homme qui gouverne doit être d'assurer le salut de ceux qu'il a entrepris de gouverner, comme celle de

106. P. Mandonnet, dans son introduction à Thomas d'Aquin, *Opuscula omnia*, Paris 1927, vol. I, p. vii ; C. Roguet (traducteur en français) dans sa préface à Thomas d'Aquin, *Du gouvernement royal*, Paris 1931<sup>2</sup>, p. viii.

107. Le traité figure dans toutes les éditions complètes des œuvres de Thomas d'Aquin, dans les volumes consacrés aux opuscules philosophiques ; en outre, le traité a fait l'objet d'éditions indépendantes : 1<sup>re</sup> édition : *Tractatus sancti Thome de Aquino de Regimine Principum*, Cologne, s. d. (c. 1472 ou 1475).

*l'homme qui tient le gouvernail est de préserver son navire des périls de la mer et de l'amener à bon port sans avaries. Or en quoi consiste le bien et le salut de la société politique, sinon dans la paix, sans laquelle la vie sociale perd toute raison d'être et le peuple divisé se devient à charge à lui-même ? Voilà donc ce que celui qui gouverne un peuple doit avant tout se proposer, lui assurer l'unité dans la paix [...]. Par conséquent, un régime sera d'autant plus utile qu'il sera plus efficace pour assurer l'unité dans la paix, puisque c'est la définition même du plus utile que de nous mieux conduire à notre fin. Or de même que les sources de chaleur les plus puissantes sont les objets qui sont chauds par eux-mêmes, de même il est évident que ce qui est un soi-même, est mieux capable de réaliser l'unité que ne pourraient l'être plusieurs : le gouvernement d'un seul est donc plus utile au peuple que le gouvernement de plusieurs »<sup>108</sup>.*

Thomas poursuit sa démonstration pour assurer que la royauté constitue le meilleur régime, bien qu'elle soit redoutée à cause de la tyrannie, mais comme la tyrannie peut également envahir les autres types de régimes politiques, il n'y a aucune raison pour ne pas choisir la meilleure forme de gouvernement. Pour guider sa conduite, le prince s'inspirera de la Providence divine et imitera Dieu dans son gouvernement du monde, afin d'administrer son peuple pour le mener à sa fin : « [...] On doit se représenter la fin d'un ensemble d'individus comme identique à la fin de chacun d'eux. Si donc la fin de l'homme était un bien qui lui fût intérieur, la fin dernière du gouvernement d'un peuple serait de procurer ce bien à tout le peuple et de le lui conserver [...]. Or, il semble bien que la fin d'un peuple qui s'assemble soit de vivre conformément à la vertu [...] ; la vie vertueuse constitue donc la fin pour laquelle les hommes se réunissent en société »<sup>109</sup>. Instruit par la foi et par l'Église, le roi pourra satisfaire le vrai bien commun en assurant la paix de la cité, en administrant par de bonnes lois les hommes enclins au mal, en corrigeant les désordres, en suppléant aux manques ; Thomas souligne combien la conservation de la cité dépend de l'efficacité des services relevant de la médecine ou de l'hygiène, de l'économie, de l'instruction publique ; à cet effet, le roi doit disposer de biens particuliers et de richesses matérielles pour assurer la vie bonne de la multitude, première étape vers la béatitude céleste. Thomas soumet le régime de la monarchie à la puissance divine ; en préconisant la forme politique de la royauté absolue, Thomas exprime sans doute son point de vue sur la situation chypriote telle qu'elle se présente à ses yeux ; selon l'hypothèse de Maurice Grandclaude, le docteur dominicain

avance une théorie philosophique dont les arguments tentaient de sortir le royaume de Chypre de l'anarchie dans lequel il était alors plongé<sup>110</sup>.

L'inachèvement du *De Regno* laisse supposer que le texte n'a pas circulé dans le royaume de Chypre, mais les préceptes de Thomas pouvaient être défendus depuis le *studium* dominicain de Nicosie. Il suffit pour s'en convaincre de constater comment, dans les mêmes années (1265-1266), Jean d'Idelin combat la théorie du pouvoir absolu du monarque préconisée par Thomas en se faisant le chantre d'un contre-pouvoir accordé aux grands du royaume ; certes, le comte de Jaffa ne conceptualise pas ses idées sous la forme d'un traité de philosophie politique, et sa réponse à Thomas s'appuie sur des arguments d'ordre technique, liés à la jurisprudence, s'inspirant davantage du modèle pratique proposé par Philippe de Novare ; néanmoins, le traité du docteur dominicain semble marquer en filigrane la production juridique de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, en engageant un débat sur la nature du pouvoir. Dans ces discussions, Thomas se rapproche d'une conception ancestrale de la monarchie, à savoir celle qui avait inspiré le *Livre au Roi* au siècle précédent ; étranger à la législation des royaumes de Jérusalem et de Chypre, le traité de Thomas d'Aquin participe directement de son élaboration en la formulant par un discours théorique ; ce traité, incomplet et certainement peu diffusé à Chypre au moment de sa composition, constitue le seul ouvrage de philosophie politique produit dans le cadre du royaume latin. Il reste bien difficile à cerner la manière dont la pensée thomiste anime la vie intellectuelle dans les années 1260 ; le goût pour les discussions philosophiques et religieuses est attesté par Philippe de Novare, qui compose son traité moral dans les années 1260, et d'autres indices laissent entrevoir un mouvement de traductions et de commentaires jusqu'au milieu de siècle suivant, particulièrement sous le règne de Hugues IV ; néanmoins, le genre de la philosophie politique ne sera jamais plus abordé dans la production ultérieure, sinon par l'intermédiaire de la littérature juridique et, à un degré moindre, par les rares réflexions contenues dans la littérature historique ou la littérature didactique. De fait, le mode d'expression retenu par les nobles chypriotes du XIII<sup>e</sup> siècle pour structurer leurs organisations politique et judiciaire, ne s'écarte jamais du cadre des traités de jurisprudence qui vont, petit à petit, former le corpus des *Assises*.

108. Thomas d'Aquin, *De regno*, livre 1, chap. 2, cité dans la traduction d'É. Gilson, *Saint Thomas moraliste*, Paris 1974<sup>2</sup>, p. 358-359.

109. *Ibid.*, p. 365-366.

110. Sur le traité : E. Flori, *Il Trattato De regimine principum e le dottrine politiche di S. Tommaso*, Bologne 1928 ; M. Demongeot, *Le meilleur régime politique selon saint Thomas d'Aquin*, Paris 1928 ; M. Grandclaude, « Les particularités du *De regimine principum* de saint Thomas », communication résumée dans la *Revue historique de droit français et étranger* 8 (1929), p. 665-666, repris et analysé dans le *Bulletin thomiste* (1930), p. 153-154 ; É. Gilson, *Le thomisme*, Paris 1942<sup>2</sup>, p. 363-371, 417-454 ; *id.*, *Saint Thomas moraliste*, p. 354-371 ; Weisheipl, *Friar Thomas d'Aquino*, p. 189-195.

## LES ASSISES DU ROYAUME DE JÉRUSALEM ET DU ROYAUME DE CHYPRE

Le domaine couvert par le droit public s'avère bien connu ; il correspond au résultat d'une codification juridique qui se déroule sans interruption du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle, et qui porte le nom impropre d'*Assises de Jérusalem*<sup>111</sup>. Loin des constituer un corpus de droit officiel promulgué par et sur les institutions légales du royaume, ces *Assises* regroupent des souvenirs de diseurs de droit, des écrits de juristes, des procédures de la Haute Cour ou de la Cour des Bourgeois, établies tant dans le royaume de Jérusalem que dans celui de Chypre. Ce caractère disparate contredit l'hypothèse d'une production organisée avec méthode par les Lusignan ; l'essor de la législation du royaume latin n'a jamais abouti à la création d'un code de lois homogènes<sup>112</sup> ; en témoigne la variété des actes contenus dans les recueils des *Assises*, tous consignés en langue française.

Maurice Grandclaude a précisé comment le mot *assise* désigne une décision d'ordre législatif adoptée par le roi et ses liges réunis en un conseil où interviennent régulièrement des juristes et, parfois, des bourgeois membres de juridictions roturières (telle la cour du vicomte), lorsque sont élaborées des assises à caractère non-féodal. Certaines assises sont établies pour une durée déterminée et renouvelables. À côté de ces assises, figurent

111. Nombreuses éditions, partielles ou complètes : G. Thaumassière, *Assises et bons usages du royaume de Jérusalem, tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque Vaticane par Messire Jean d'Ibelin, ensemble les Coutumes du Beauvoisis*, Bourges-Paris 1690, p. 1-292 ; V. Foucher, *Assises du royaume de Jérusalem*, Rennes-Paris-Leipzig 1839-1840, 1 tome en 2 vols (édition inachevée) ; E. H. Kausler, *Les Livres des Assises et des Usages du Royaume de Jérusalem sive Leges et Instituta Regni Hierosolymitani*, Stuttgart 1839, 1 seul volume paru ; comte A. Beugnot, *Assises de Jérusalem, I. Assises de la Haute Cour, II. Assises de la Cour des Bourgeois*, dans *RHC-Lois*, Paris 1841-1843, 2 vol. Dans les notes qui suivent, les renvois sont effectués à l'édition de Beugnot, bien que considérée de qualité inférieure à celle de Kausler, mais cette dernière demeure incomplète ; pour les éditions des traductions grecque et italienne, voir *infra*.

Aucun répertoire bibliographique des études sur les *Assises* n'est disponible ; parmi les nombreuses études : G. Dodu, *Histoire des institutions monarchiques du royaume latin de Jérusalem*, Paris 1894 ; H. L. Zeller, *Die Assisen von Jerusalem nach der Handschrift München Cod. Gall. N° 51*, Berlin 1910 ; C. Giraud, « Du droit français dans l'Orient au Moyen Âge et de la traduction grecque des Assises de Jérusalem », *Revue de législation et de jurisprudence* XVII (1843), p. 22-44 ; A. Beugnot dans son introduction aux *Assises de la Haute Cour* et aux *Assises de la Cour des Bourgeois*, dans *RHC-Lois*, vol. I, p. i-lxxxvii, vol. II, p. l-lxxxiv ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises de Jérusalem* ; *id.*, « Classement sommaire des manuscrits des principaux livres des Assises de Jérusalem », *Revue historique de droit français et étranger* 5 (1926), p. 418-475 ; G. Recoura, « Notes sur six manuscrits inédits ou peu connus des Assises de Jérusalem », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome* 42 (1925), p. 147-166 ; J. C. LaMonte, « Three Questions concerning the Assises de Jerusalem », *Byzantina Metabyzantina* I (1946), p. 201-211 ; J. Prawer, « Étude préliminaire sur les sources et la composition du *Livre des Assises des Bourgeois* », *Revue historique de droit français et étranger* 32 (1954), p. 198-227, 358-382 ; *id.*, « Étude sur le droit des Assises de Jérusalem : droit de confiscation et droit d'exhérédation », *Revue historique de droit français et étranger* 39 (1961), p. 520-551, 40 (1962), p. 29-42 ; Papadopoulos, « Κοινωνία Νόμου », p. 22-32 (avec bibliographie).

des *espéciaux coumandements*, soit des décisions prises par le roi sans l'aide de son conseil de liges ; pour répondre à ces abus du monopole législatif royal, les nobles répondent par des *remèdes*. À ces décisions juridiques, s'ajoutent des *ordonnements de cour* rendus par la cour du vicomte, pour trancher les affaires de police commerciale ou municipale ; enfin, les usages et les coutumes, rédigés eux aussi sous forme d'assises, complètent cet appareil législatif. Le recueil des *Assises* rassemble donc deux catégories d'actes : des décisions émanant de juridictions distinctes et des dispositions transmises par la tradition orale<sup>113</sup>.

La compilation de cet appareil législatif et juridique s'est constituée en réponse à la disparition des *Lettres du Sépulcre* en 1187, après la prise de Jérusalem par Saladin. Ces légendaires *Lettres du Sépulcre*, abritées dans une huche conservée dans l'église du Saint-Sépulcre, rassemblaient des chartes reproduisant le texte d'assises ou de points de coutume<sup>114</sup>. Ces *Lettres* qui auraient fondu le corpus du droit hiérosolomytain, n'étaient accessibles qu'à un nombre limité de législateurs et de juristes, neuf selon Jean d'Ibelin<sup>115</sup> ; après 1187, la résurrection de ce droit préoccupe les juristes des deux royaumes qui entretiennent par une tradition orale ininterrompue le souvenir du premier œuvre législatif ; Philippe de Novare évoque les veillées chez Raoul de Tibériade en 1218, lors du premier siège de Damiette, quand le célèbre juriste « [...] me conteit moult de choses dou royaume de Jérusalem et de ces Assises, et me disait que je les retinsse<sup>116</sup> ». Conscient de sa mission didactique, Philippe inaugure l'école des juristes chypriotes de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, en commençant la rédaction primitive de son *Livre de forme de plait* dans les années 1252-1257.

Cette recomposition du droit hiérosolymitain commence en réalité, peu après l'année 1187, sans doute à l'instigation du roi Aimery ; Jean d'Ibelin sait rappeler la querelle nouée entre le souverain et le célèbre juriste Raoul de Tibériade, où sont évoquées leurs capacités réciproques à retraire de mémoire les assises disparues<sup>117</sup>. Plusieurs juristes importants participent de ce large processus de fixation du droit de l'Orient latin qui anime les membres de l'aristocratie et, peut-être, quelques bourgeois : outre Raoul de Tibériade,

112. Cf. Beugnot dans son introduction aux *Assises de Jérusalem* dans *RHC-Lois*, vol. I, p. xv ; Prawer, *Crusader Institutions*, Oxford 1980, p. 430-431.

113. Sur tous ces aspects : Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 9-26.

114. Sur les *Lettres du Sépulcre* : *Livre de Jean d'Ibelin*, chap. IV, p. 26 ; *Livre de Philippe de Novare*, chap. XLVII, p. 521-522, chap. LXVI, p. 536 ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 101-102 ; LaMonte, « Three Questions concerning the Assises de Jerusalem », p. 204-208.

115. *Livre de Jean d'Ibelin*, chap. IV, p. 26.

116. *Livre de Philippe de Novare*, chap. XLIX, p. 525, également cité par Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 102.

117. *Livre de Jean d'Ibelin*, chap. CCLXXIII, p. 430.

Philippe de Novare, Jean d'Idelin, Balian de Sidon, Ranier de Giblet l'Ancien, Rostain Aimar, Gille Viconte, Hernois de Giblet, Geoffroy le Tort, Jacques d'Idelin animent cette école de juristes qui se passionnent de droit coutumier durant tout le siècle. La première trace écrite<sup>118</sup>, le *Livre au Roi* est consignée autour de l'an 1200 ; vient ensuite le compléter une série de cinq traités composés sur deux générations entre c. 1250 et c. 1290, tous consacrés au droit coutumier (*Livres* de Philippe de Novare, Jean d'Idelin, Geoffroy le Tort, Jacques d'Idelin, *Clef des Assises*) alors que, parallèlement, s'élabore la codification d'un droit spécifique à la bourgeoisie (*Livre des Assises des Bourgeois, Livres du Plédéant et du Plaidoyer*) ; seul le premier de ces deux codes propres aux bourgeois connaît une traduction grecque, alors qu'une version italienne sélective des principaux livres de la Haute Cour et de la Cour des Bourgeois est publiée en 1535. Dans leur ensemble, ces traités abordent des questions particulières d'un droit coutumier élaboré dans le respect d'une tradition orale en cours de fixation ; les dispositions du droit gréco-romain affectent peu les institutions de la monarchie et de la féodalité hiérosolymitaine, ou chypriote, mais influencent la condition des classes roturières<sup>119</sup>.

#### LE LIVRE AU ROI

Le *Livre au Roi* consiste en un recueil de jugements et d'ordonnements, répartis sur 52 chapitres, peut-être composés à Acre vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>120</sup> ; probablement rédigé pour Aimery de Lusignan, ce *Livre* précise les prérogatives du roi sur ses vassaux et leurs obligations réciproques<sup>121</sup> ; quelques institutions royales (connétable, maréchal) y trouvent leurs définitions, mais aussi les conditions de transmission des fiefs ou des chevaux, et les relations entre chevaliers et bourgeois. Cependant, loin de rappeler l'esprit des assises perdues en 1187, le *Livre au Roi* consolide l'autorité du roi et tente de limiter les droits de la haute aristocratie, en claire

118. *Livre de Philippe de Novare*, chap. XCIV, p. 570 ; Beugnot dans son introduction aux *Assises de Jérusalem*, vol. I, p. xxxvii-xxxviii ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 110-111.

119. LaMonte, « Three Questions concerning the Assises de Jerusalem », p. 203.

120. Le *Livre au Roi* est édité par Kausler, *Les Livres des Assises et des Usages*, chap. CCXCVIII-CCCXLIX, p. 357-395, et Beugnot, *RHC-Lois*, vol. I, p. 601-644 ; ces deux éditions sont jugées satisfaisantes par Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 43-44 ; il existe cependant un autre manuscrit (Munich, *cod. Gall. 771*) dont la publication est préparée par M. Greilsammer, « Structure and aims of the *Livre au Roi* », dans *Outremer. Studies in the History of the Crusading Kingdom of Jerusalem*, B. Z. Kedar, H. E. Meyer, R. C. Smail éds, Jérusalem 1982, p. 218.

121. Sur le *Livre au Roi* : Beugnot dans son introduction aux *Assises de Jérusalem*, *RHC-Lois*, vol. I, p. lxx-lxxvi ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 41-50 ; *id.*, « Caractère du *Livre au Roi* », *Revue historique de droit français et étranger* 5 (1926), p. 308-314 ; *id.*, « Classement sommaire des manuscrits des principaux livres des Assises de Jérusalem », p. 419-424 ; Prawer, *Crusaders Institutions*, p. 431-439 ; Greilsammer, « Structure and aims of the *Livre au Roi* », p. 218-226.

contradiction avec la pratique observée durant le règne d'Aimery<sup>122</sup>. Les juristes de Chypre ne paraissent pas intervenir dans l'élaboration d'un traité qui concerne les institutions du royaume de Jérusalem et qui n'est pas mentionné dans les traités de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, en dépit d'une copie accomplie dans l'île vers 1315-1317. On remarquera un aspect capital cependant : le *Livre au Roi* est rédigé en vernaculaire.

#### LE LIVRE DE JEAN D'IDELIN

Le *Livre de Jean d'Idelin* est considéré comme le plus important des *Assises de Jérusalem*<sup>123</sup>. Composé vers 1265-1266, le texte est connu dans la rédaction officielle ordonnée par les liges en 1369, au lendemain de l'assassinat du roi Pierre<sup>124</sup> ; alors, le *Livre de Jean d'Idelin* perd sa forme originale et devient le code officiel du royaume de Chypre<sup>125</sup>. Cette transformation altère le texte primitif de Jean d'Idelin, sans masquer les qualités d'analyse et de synthèse du comte de Jaffa, supérieures à celles que Philippe de Novare présentait, quelques années plus tôt, dans son recueil de jurisprudence, précisément adressé au comte de Jaffa<sup>126</sup>.

De toutes les familles de l'Orient latin, celle des Idelin se singularise par la prééminence de son rang ; détentrice de la plus grande seigneurie du royaume de Jérusalem (comté de Jaffa et d'Ascalon), elle imprègne la vie politique et militaire des deux royaumes latins en contrôlant le royaume de Chypre pendant la minorité du roi Henri, puis en fournissant au royaume ses connétables, des années 1240 aux années 1290, et ses sénéchaux jusqu'aux années 1360<sup>127</sup>. Leur présence dans le domaine des lettres se révèle prépondérante puisque, durant le XIII<sup>e</sup> siècle, les Idelin étendent leur protection ou leur parrainage à trois lettrés (Ernoul, Philippe de Novare et Gérard de Monréal/Templier de Tyr) ; ils donnent enfin deux juristes de

122. Cf. les remarques de Richard, *Le royaume latin de Jérusalem*, p. 69 ; J. Riley-Smith, *The Feudal Nobility and the Kingdom of Jerusalem*, Londres 1973, p. 36 ; Prawer, *Crusaders Institutions*, p. 438-439 ; Greilsammer, « Structure and aims of the *Livre au Roi* », p. 226.

123. Publié à deux reprises par Thaumais de la Thaumassière, *Assises et bons usages du royaume de Jérusalem*, p. 1-238, et par Beugnot, *RHC-Lois*, vol. I, p. 7-423 ; ces éditions sont jugées insuffisantes par Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 88.

124. Sur la relation entre les deux événements, voir Richard, « La révolution de 1369 dans le royaume de Chypre », p. 116-117 ; P. W. Edbury, « The murder of King Peter I of Cyprus (1359-1369) », *Journal of Medieval History* 6 (1980), p. 219-233.

125. Le détail des transformations subies par le *Livre de Jean d'Idelin* est exposé par Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 81-88 ; *id.*, « Classement sommaire des manuscrits », p. 440-453, avec un arbre de parenté des différents manuscrits à la p. 475.

126. Sur l'œuvre juridique de Philippe de Novare, voir *infra*.

127. Rudt de Collenberg, « Les Idelin au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles », p. 117-265 ; Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, p. 39-73.

renom : Jean d'İbelin et son fils Jacques. Le premier, naît vers 1210-1215 ; riche propriétaire foncier en Syrie et à Chypre (Épiskopi, Peristerona), il reçoit la baronnie de Jaffa en 1247, participe à la croisade de Louis IX et devient bailli de Jérusalem, de 1254 à sa mort en décembre 1266)<sup>128</sup>. Par maints aspects, la personnalité du comte figure parmi les plus prestigieuses de son siècle, et incarne la puissance du lignage İbelin ; ses compétences en matière juridique furent unanimement saluées après sa disparition ; aujourd'hui encore, Joshua Prawer reconnaît en lui « *the finest jurist of the Latin East* »<sup>129</sup>.

La parfaite connaissance des arcanes du pouvoir et la précieuse amitié des jurisconsultes hiérosolymitains et chypriotes permettent à Jean d'İbelin de composer deux essais ; un premier, composé vers 1258-1259 et dont est parvenu un court fragment, aborde la question de la succession des liges décédés sans héritiers<sup>130</sup> ; İbelin élabore son traité sur les *Assises de la Haute Cour* durant les deux dernières années de sa vie, entre 1264 et 1266. Les mobiles qui animent le comte de Jaffa associent l'esprit didactique à l'expression d'une idéologie politique propre à renforcer l'autorité de la haute aristocratie. Dans son prologue, İbelin entend enseigner au roi et aux barons, les assises et les usages nécessaires à une bonne administration de la loi<sup>131</sup>. Jean d'İbelin se limite à aborder des questions précises, et ne conçoit pas son livre comme un exposé complet du droit féodal, encore moins comme un ouvrage de théorie ; en 1841, le comte Beugnot remarquait combien le comte de Jaffa « [...] *a moins considéré l'ensemble de la législation que les parties de cette législation où l'influence d'une jurisprudence erronée se faisait sentir. Il examine chaque usage isolément, en pèse la légalité, l'admet ou la rejette, puis porte son attention sur un autre point* »<sup>132</sup>. Jamais, Jean d'İbelin n'envisage une refonte des assises et des usages pour édifier un nouveau code juridique.

128. F. Lajard, « Philippe de Navarre, Jean d'İbelin, Geoffroi le Tort, Jacques d'İbelin », p. 440-455 ; L. de Mas-Latrie, « Les comtes de Jaffa et d'Ascalon du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Archivio Veneto* XVIII/2 (1879), p. 392-394 ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 138-143 ; J. Richard, « Pairie d'Orient latin : les quatre baronnies des royaumes de Jérusalem et de Chypre », *Revue historique de droit français et étranger* 28 (1950), p. 67-70 ; Prawer, *Histoire du royaume latin de Jérusalem*, vol. II, p. 216-220 ; Rudt de Collenberg, « Les İbelin au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles », p. 204-206 ; P. W. Edbury, « The İbelin Counts of Jaffa: A Previously Unknown Passage from the *Lignages d'Outremer* », *English Historical Review* LXXXIX (1974), p. 605-606 ; *id.*, « John of İbelin's Title to the County of Jaffa and Ascalon », *English Historical Review* XCVIII (1983), p. 115-133.

129. Les appréciations sur le personnage opposent Mas-Latrie, *Histoire*, vol. I, p. 413-414, à Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 142-143 ; Richard, « Pairie d'Orient latin », p. 70-71 ; Prawer, *Crusader Institutions*, p. 66.

130. Texte édité par Beugnot, *RHC-Lois*, vol. II, p. 400-401 ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 86-87.

131. *Livre de Jean d'İbelin*, chap. V, p. 27 ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 143.

132. Beugnot dans son introduction aux *Assises de Jérusalem*, dans *RHC-Lois*, vol. I, p. lxi-lxii ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 143-148.

Sur 239 chapitres<sup>133</sup>, le comte de Jaffa développe sa conception du pouvoir royal et de la matière féodale ; il insiste sur les questions de procédure, le duel judiciaire, traite de l'hommage et des liens contractuels entre le seigneur et son vassal ; son intérêt porte sur les questions de confiscation ou de transmission des fiefs, sur le statut des serfs ; il conclut son livre par une description du rôle cérémoniel des grands officiers du royaume, un inventaire des fiefs de Terre sainte, et un rappel des services militaires. En général, İbelin souligne la valeur supérieure accordée à la coutume contre celle des lois ou des décrets royaux ; seule la Haute Cour est souveraine lorsqu'il s'agit de modifier les mauvaises coutumes. Ces développements concernent les institutions du royaume de Jérusalem, accessoirement celles du royaume de Chypre<sup>134</sup>.

Dans l'optique de Jean d'İbelin, le pouvoir royal est étroitement contrôlé par la Haute Cour, et le comte de Jaffa défend les privilèges des vassaux vis-à-vis de leur seigneur. En analysant le détail du chapitre CCLXIX, Jean Richard a souligné comment İbelin crée l'institution des quatre grandes baronnies du royaume de Jérusalem, alors qu'à cette époque, les archives infirment leur existence. Par cette innovation, İbelin s'inspire probablement de modèles occidentaux qu'il adapte à la situation de l'Orient latin ; dès lors, il se fait l'interprète d'une aristocratie résolue à accroître ses privilèges, et dont il légitime l'aspiration en dotant l'institution des baronnies d'une ancienneté qu'elle ne possédait pas<sup>135</sup>. De façon similaire, les trois premiers chapitres qui servent de prologue, et le chapitre de conclusion révèlent comment İbelin appréhende le droit hiérosolymitain, en le replaçant dans une perspective historique. Il fixe l'origine des institutions dans l'organisation de Godefroy de Bouillon, reconduisant une légende dont il ne décèle pas la part d'invraisemblance. En voulant remémorer de vieilles assises, il instaure une continuité ininterrompue et fige le droit hiérosolymitain en niant son évolution historique. Sa théorie vise à construire un parallélisme entre la situation d'origine, quand Godefroy est élu par ses pairs, et la conjoncture observée au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle où la noblesse doit continuer d'exercer un contrôle constitutionnel sur la couronne<sup>136</sup>.

133. Dans son édition du manuscrit collationné en 1369, Thaumassière dénombre 330 chapitres, alors que Beugnot recompose la leçon primitive en 273 chapitres [*nb* : le chiffre de 239 chapitres est celui retenu par P. W. Edbury dans son édition datée de 2003].

134. Dans le *Livre de Jean d'İbelin*, les mentions désignant de façon explicite le royaume de Chypre figurent aux chap. XXII, p. 46, chap. XXVII, p. 51-52, chap. XXXII, p. 56, chap. XXXIII, p. 56, chap. XLIII, p. 68, chap. CLV, p. 235, chap. CXCII, p. 308, chap. CCIII, p. 325, chap. CCXLVIII, p. 396.

135. Richard, « Pairie d'Orient latin », p. 67-80.

136. *Livre de Jean d'İbelin*, chap. I, II, III, p. 21-25, chap. CCLXXIII, p. 428-430 ; J. Prawer, « Les premiers temps de la féodalité dans le royaume latin de Jérusalem : une reconsidération », *Revue d'histoire du droit* 22 (1954), p. 401-424, et *Crusader Institutions*, p. 9, 56-57, 263.

Si le *Livre de forme de plait* de Philippe de Novare sert de base à Jean d'Idelin, celui-ci fait appel à une *Continuation de Guillaume de Tyr* pour légitimer sa théorie historique du droit hiérosolymiteain<sup>137</sup> ; il se réfère, une fois seulement, au code Justinien et montre ainsi la faible pénétration du droit romain dans sa culture juridique<sup>138</sup>. Des situations observées de ses propres yeux lui permettent de donner des exemples, de les commenter et d'argumenter ; les témoignages oraux recueillent la même attention : « [...] et je qui ais fait cest livre, ai veu pluisors des avant dittes choses faire en la Haute Court dou reiaume de Jerusalem et aucunes en celle de Chypre ; et aucunes ais oy dire à pluisors sages homes de mon tems »<sup>139</sup>. Jean d'Idelin évoque enfin l'organisation, à Acre, de commissions d'experts chargés d'interroger les étrangers sur les lois de leurs pays d'origine, commissions également envoyées en Occident pour récolter l'enseignement de diverses écoles juridiques ; Joshua Prawer doute de cette quête méthodique du droit féodal, et suspecte une tradition littéraire héritée de Tite Live<sup>140</sup>. De fait, opérer une distinction entre sources juridiques et sources littéraires s'avère pour le moment impossible. Idelin ne cache pas son goût pour l'emploi d'une rhétorique soignée qui allie l'expression privilégiée de la culture courtoise au raisonnement imprégné de philosophie scolastique : « *Qui cortoisement viaut fuyr, si die* [...] » précise-t-il, lorsqu'il développe une surprenante théorie des procédés dilatoires<sup>141</sup>. Les longs chapitres sur la procédure renvoient à une conception particulière de l'administration de la justice qui ignore le sens des définitions claires rencontrées dans le droit romain.

L'édition défectueuse du *Livre de Jean d'Idelin* et, plus encore, sa refonte en 1369, empêchent de porter des conclusions définitives sur la pensée politique du comte de Jaffa. Idelin reflète la pratique judiciaire de son époque, et exprime le point de vue du groupe auquel il appartient. La frappante similitude des méthodes suivies par Jean d'Idelin, Philippe de Novare ou Gérard de Montréal convainc de la convergence des jeunes disciplines juridiques et historiques dans leur processus de fixation de la mémoire orale, car les lettrés du XIII<sup>e</sup> siècle ancrent leur réflexion dans un passé révisé, et dont la reconstruction vient légitimer les nouvelles options politiques ou morales.

137. La référence au *Livre dou Conquest* figure dans le *Livre de Jean d'Idelin*, chap. CCLXXXIII, p. 429, et est discutée par Prawer, *Crusader Institutions*, p. 56-57 ; l'influence exercée par Philippe de Novare se révèle plus difficile à cerner du fait de l'interpolation de chapitres du *Livre de forme de plait* dans le *Livre de Jean d'Idelin*, cf. Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 145-146, et Prawer, *Crusader Institutions*, p. 9, 57.

138. *Livre de Jean d'Idelin*, chap. CXCII, p. 309-310.

139. *Ibid.*, chap. CCIII, p. 325.

140. *Ibid.*, chap. III, p. 24-25 ; Prawer, *Crusader Institutions*, p. 430.

141. *Livre de Jean d'Idelin*, chap. XXXIII-XXXVII, p. 56-63.

#### LE LIVRE DE GEOFFROY LE TORT

Dans l'ordre chronologique de rédaction, le *Livre de Geoffroy le Tort* est le troisième traité composé sur les Assises de la Haute Cour<sup>142</sup>. Membre d'une famille noble installée en Terre sainte depuis le XII<sup>e</sup> siècle, Geoffroy le Tort participe à la guerre lombarde en prenant le parti des Idelin, pour le compte desquels il effectue une ambassade en Occident ; en 1247, il occupe l'office de chambellan du royaume de Chypre ; la dernière indication connue le mentionne, dix ans plus tard, en qualité d'arbitre dans un tribunal chargé de régler un différend entre le Grand maître de l'Hôpital et Bohémond VI d'Antioche. Comme Philippe de Novare et Jean d'Idelin, les dernières années de sa vie sont consacrées à la composition d'un traité juridique, que Peter W. Edbury attribue aux années 1265-1270<sup>143</sup>.

Par rapport aux traités composés précédemment, celui de Geoffroy le Tort tient une place secondaire ; à partir des deux manuscrits reconnus, le traité comprend 32 ou 19 chapitres, consacrés à des questions de droit féodal. Geoffroy s'appuie sur Philippe de Novare, dont il reproduit l'opinion en termes voisins ; Geoffroy le complète sur certains points, ajoute des remarques qui expriment une réflexion plus élaborée sur quelques aspects. Le manque de construction relevé dans l'agencement des chapitres laisse douter de la pertinence à qualifier de traité un assemblage de notes, quand bien même se voient-elles toutes consacrées au droit coutumier<sup>144</sup>.

#### LE LIVRE DE JACQUES D'IDELIN

Autre traité secondaire dans la production juridique du siècle, le *Livre de Jacques d'Idelin* débat de questions de droit féodal<sup>145</sup>. Jacques d'Idelin, fils du juriste Jean, naît vers 1240 et succède à son père dans la seigneurie de Jaffa que les Sarrasins conquièrent en 1268 ; installé à Chypre, il prend la tête des barons qui, en 1271, refusent d'accomplir le service militaire d'outremer réclamé par Henri I<sup>er</sup> ; sur son lit de mort, en mai-juin 1276, il dicte son traité juridique<sup>146</sup>.

142. Une seule édition disponible : Beugnot, *Assises de Jérusalem*, vol. I, p. 435-443 (manuscrit A composé de 32 chapitres), p. 444-450 (manuscrit B composé de 19 chapitres) ; cette édition est jugée satisfaisante par Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 89.

143. Sur la biographie et le traité de Geoffroy le Tort : Lajard, « Philippe de Navarre, Jean d'Idelin, Geoffroy le Tort, Jacques d'Idelin », p. 455-457 ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 89-90, 148-149 ; P. W. Edbury, « The Livre of Geoffroy le Tort and the Assises of Jerusalem », dans *Historia administrativa y ciencia de la administracion comparada. Trabajos en homenaje a Ferran Valls i Taberner*, M. J. Pelaez éd., Barcelone 1990, p. 4291-4297.

144. *Ibid.*, p. 4292-4293.

145. Édité par Beugnot dans *RHC-Lois*, vol. I, p. 453-468 ; cette édition est jugée satisfaisante par Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 89-90.

146. Le texte de la déclaration de 1271 est publié par Beugnot dans *RHC-Lois*, vol. I, p. 453, vol. II, p. 430-434. Sur la vie de Jacques d'Idelin : Lajard, « Philippe de Navarre, Jean d'Idelin, Geoffroy le Tort, Jacques d'Idelin », p. 457 ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 89-90, 148 ; Rudt de Collenberg, « Les Idelin au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles », p. 209-210 ; Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, p. 72, 93.

Le traité de Jacques d'Ibelin ressemble à celui de Geoffroy le Tort par sa concision et son exposé méthodique qui se développe sur 69 chapitres ; ces deux juristes s'inspirent de Jean d'Ibelin qu'ils résumant, distinguant les principes de la procédure des exemples tirés de la pratique ; quelques corrections interviennent sur le secret qui doit entourer le conseil du roi, le cérémonial de l'hommage rendu par les vassaux<sup>147</sup>.

#### LA CLEF DES ASSISES

Sous ce nom, sont réunis 290 rubriques résumant et, parfois, corrigeant le *Livre de Jean d'Ibelin*<sup>148</sup>. L'auteur de la *Clef des Assises de la Haute Cour du royaume de Jérusalem et de Chypre* reste inconnu et compose l'ouvrage entre 1286 et 1291. Ce bref traité, en forme de sommaire, présente un droit voisin de celui décrit et corrigé par Geoffroy le Tort et Jacques d'Ibelin, en l'exposant par un style analytique et synthétique plus développé que chez ces deux juristes<sup>149</sup>. La *Clef* est le dernier recueil consacré aux *Assises de la Haute Cour* écrit au XIII<sup>e</sup> siècle.

#### LE LIVRE DES ASSISES DES BOURGEOIS

Cet important code sur le droit appliqué à la bourgeoisie se distingue de la production juridique chypriote du XIII<sup>e</sup> siècle par son origine, car l'auteur anonyme appartient aux classes moyennes de la bourgeoisie d'Acre ; il compose son *Livre* entre 1229 et 1244 selon Maurice Grandclaude, entre 1240 et 1244 selon Joshua Prawer, mais le texte prendrait sa forme définitive plus tard, dans les années 1260 selon Claude Cahen et Jonathan Riley-Smith. La leçon originale du code s'avérant perdue, le texte est disponible grâce à deux copies établies au siècle suivant, l'une conservée à Munich, la plus fidèle, datée de 1315-1317, l'autre déposée à Venise, copiée vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>150</sup>. Ce *Livre* constitue l'unique traité légal sur la

147. Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 148-149 ; Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, p. 183, 188.

148. Édition par Beugnot dans *RHC-Lois*, vol. I, p. 575-600, jugée satisfaisante par Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 89-90.

149. *Ibid.*, p. 148-149.

150. Édition par Foucher, *Assises du royaume de Jérusalem*, vol. II/1, p. 1-786 (manuscrit de Venise et texte italien en regard) ; Kausler, *Les Livres des Assises et des Usages*, chap. I-CCXCVII, qui publie les deux manuscrits en regard ; Beugnot, *Le Livre des Assises des Bourgeois* dans *RHC-Lois*, vol. II, p. 1-226 ; l'édition de Kausler est considérée comme excellente par Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 64-65. Sur l'auteur et le texte, on renverra à : Zeller, *Die Assisen von Jerusalem*, p. 1-30 ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 50-70, 123-127 ; Prawer, *Crusader Institutions*, p. 358-372, avec une importante note bibliographique aux p. 408-409 ; J. Richard, « Colonies marchandes privilégiées et marché seigneurial. La fonde d'Acre et ses droitures », *Le Moyen Âge* 59 (1953), p. 325-332 ; C. Cahen, « À propos des coutumes du marché d'Acre », *Revue historique de droit français et étranger* 41 (1963), p. 287-290 ; Riley-Smith, *The Feudal Nobility and the Kingdom of Jerusalem*, p. 85, 268.

pratique des cours des vicomtes et sur les lois propres à la bourgeoisie, contemporain des textes comparables élaborés dans l'Occident médiéval ; il traite de l'organisation judiciaire, de la procédure, du statut des populations non latines, des régimes de la propriété et des contrats en général<sup>151</sup>.

Dans son étude sur les sources utilisées pour la composition du *Livre des Assises des Bourgeois*, J. Prawer met en relief la forte imprégnation exercée par un traité de droit romain, composé vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle en Arles, nommé *Lo Codi* ; rédigé en provençal, puis traduit en latin et en diverses langues vernaculaires (français, dauphinois, catalan, castillan), *Lo Codi* circule à travers la France méridionale, l'Espagne et l'Italie avant de pénétrer dans le royaume de Jérusalem. L'auteur du *Livre* s'en inspire pour plus de la moitié de ses 297 chapitres, mais n'en conserve pas la division originale en *libri*, suivant l'usage des traités *à la romaine*. Le bourgeois d'Acre rédige probablement son *Livre* à partir d'une version latine du traité provençal, qu'il adapte à la pratique judiciaire du royaume de Jérusalem ; il en modifie le texte, en omet plusieurs dispositions et ajoute des clauses spécifiques de la législation du royaume latin dans la partie finale ; le *Livre* permet à l'organisation coutumière de la bourgeoisie aconitaine de recevoir un habillage juridique conforme à l'évolution de sa pratique ; J. Prawer conclut à cet égard : « *The law reproduced in the Livre des Assises des Bourgeois is a composite picture of two great factors in the legal life of the burgesses: Roman customary law brought over from the pays de droit écrit, modified, perhaps, by the current practice of "Syrian" tradition and Italian practices, and the customary law of northern France* »<sup>152</sup>. Ainsi, par des voies détournées, la tradition juridique gréco-romaine acquiert force de loi dans le royaume de Jérusalem, sans emprunter directement au droit byzantin.

La date d'introduction du *Livre des Assises des Bourgeois* dans le royaume de Chypre n'est pas documentée, mais elle ne saurait beaucoup tarder par rapport à sa composition. Le plus intéressant, pour le contexte chypriote, demeure de déterminer quand et dans quelles conditions le traité aconitain obtient sa version grecque. À ce jour, quatre manuscrits de la traduction ont été repérés : le *Paris. gr. 1390*, copié par Antoine Syngritico en 1469, et le *Paris. Suppl. gr. 465* dont la copie est achevée le 11 février 1512, ont tous deux été édités par Constantin Sathas<sup>153</sup>. Un exemplaire conservé à la Grande Laure, également copié en 1512, s'est mystérieusement éclipsé des

151. Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 123-127.

152. Prawer, *Crusader Institutions*, p. 390 pour la citation et, plus généralement p. 366-390 ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 123-127.

153. C.N. Sathas, *Μισοαιωνική Βιβλιοθήκη*, Venise-Paris 1877, vol. VI, p. 1-497, avec description des deux manuscrits aux p. 08' 00', 08' 00' ; par rapport à la lecture de Sathas, l'identité du copiste du manuscrit de 1469 est rectifiée par Darrouzès, « Manuscrits originaires de Chypre », p. 176.

collections athonites vers 1839<sup>154</sup> ; Karl Zacharia von Ligenenthal en a livré une édition partielle qui permet de conclure à son étroite parenté avec le *Paris. Suppl. gr. 465*, au point que Maurice Grandclaude et Jean Darrouzès croient en l'existence d'un seul et même manuscrit<sup>155</sup>. Enfin, une quatrième version copiée au XVIII<sup>e</sup> siècle, et délivrant en apparence une leçon distincte des précédents textes, a disparu dans l'incendie du monastère de Méga Spilaion dans le Péloponnèse<sup>156</sup>.

La datation tardive des copies ne laisse guère entrevoir l'époque à laquelle la traduction fut réalisée. Jusqu'à présent Constantin Sathas et Kyriakos Hadjiioannou soutiennent que la version grecque est réalisée durant le XIII<sup>e</sup> siècle, dès 1250 selon le savant chypriote<sup>157</sup>. Leurs arguments méritent discussion : en premier lieu, les deux manuscrits publiés par Sathas possèdent des caractères linguistiques suffisamment distincts pour discerner deux traductions indépendantes l'une de l'autre, comme le suggère Ménélaos Christodoulou<sup>158</sup>. Pourtant, les deux textes grecs dérivent du même manuscrit, celui de Munich, daté des années 1315-1317 par M. Grandclaude<sup>159</sup> ; ceci exclut donc une traduction immédiate du traité aconitain, au lendemain de sa composition. L'hypothèse d'une traduction à partir d'un archétype plus ancien ne résiste pas davantage à l'analyse. Sathas s'appuie sur l'usage de l'abréviation byzantine  $\nu\nu$  pour suggérer l'ancienneté de la traduction, mais la réforme qui transforme le nomisma en hyperpère remonte à Alexis I<sup>er</sup> Comnène (1092) ; l'argumentation de Sathas se révèle encore plus délicate d'interprétation, eu égard aux rares documents fiscaux rédigés en grec, à Chypre, durant le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>160</sup> et qui établissent leurs relevés en hyperpère, monnaie

154. Giraud, « Du droit français dans l'Orient au Moyen Âge et de la traduction grecque des Assises de Jérusalem », p. 34-44, donne une description des manuscrits et effectue une comparaison des textes, sans grande rigueur scientifique toutefois.

155. Les 61 premiers chapitres du manuscrit athonite ont été publiés par C. E. Zachariae von Ligenenthal, *Historia Juris Graeco-Romani delineatio*, Heidelberg 1839, p. 139-190 ; sur la parenté entre les deux manuscrits : Giraud, « Du droit français dans l'Orient au Moyen Âge et de la traduction grecque des Assises de Jérusalem », p. 34-44, affirme distinguer deux leçons distinctes ; Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. VI, p. ς'-ϑε', 586-594 ; Grandclaude, « Classement sommaire des manuscrits », p. 463-464 n° 9 ; Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 176, et « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 139 n° 22.

156. Cf. N. A. Beès, *Κατάλογος τῶν ἐλληνικῶν χειρογράφων τῆς ἐν Πελοποννήσῳ Μονῆς τοῦ Μεγάλου Σπηλαίου*, Athènes 1915, p. 115 ; *id.*, « Τὰ χειρόγραφα τοῦ Μεγάλου Σπηλαίου καὶ οἱ ἰσοίτες τῆς Κύπρου », *Νέα Ἔστια* (Noël 1954), p. 55.

157. Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. VI, p. ς'-ϑε' ; Hadjiioannou, « The Mediaeval and Modern Greek Cypriot Dialect », p. 494-496 ; *id.*, « The Beginning of the Modern Greek Cypriot Dialect », p. 509-523.

158. Dans une communication personnelle dont nous le remercions.

159. Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 53 ; *id.*, « Classement sommaire des manuscrits », p. 425, 458-459.

160. Cf. Lambros, « Κυπριακά καὶ ἄλλα ἔγγραφα », p. 345-346 ; D. M. Metcalf, *Coinage of the Crusades and the Latin East in the Ashmolean Museum, Oxford*, Londres 1983, p. 51-53.

de compte renvoyant à l'aspect byzantin des pièces frappées par les Lusignan jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. L'argumentation linguistique de Hadjiioannou repose, quant à elle, sur une comparaison avec l'*Exegesis*, datée par le savant de 1450 ; or la chronologie des copies du texte de Machairas peut être repoussée d'un siècle ; par ailleurs, les deux manuscrits grecs des *Assises*, sans prendre en compte les indications de Nikos Beès sur le quatrième manuscrit, n'expriment pas un état de langue fixe, tant leurs dissemblances heurtent en matière de morphologie ou de phonétique<sup>161</sup> ; jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les Grecs de l'île usent d'une langue où la pénétration des variantes dialectales oscillent d'un copiste à l'autre. Ni l'indice monétaire, ni l'approche linguistique n'emportent la conviction ; en revanche, il paraît plus licite de rapprocher les traductions des *Assises* de la copie du *Livre des Assises des Bourgeois* dans la leçon du manuscrit de Munich, avec la collection des *Lois grecques* du *Paris. gr. 1391* et avec la compilation des documents notariaux du *Vatic. Palat. gr. 367*, manuscrits qui prennent leur forme définitive durant les deux premières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>162</sup>. L'identité des traducteurs n'est pas plus indiquée que la datation ; on sous-entend par le paragraphe préliminaire du *Paris. Suppl. gr. 465* qu'un collègue de traducteurs fut mandaté par un roi nommé... Godefroy de Bouillon<sup>163</sup>!

Les traductions grecques du *Livre des Assises des Bourgeois* suivent fidèlement le texte français<sup>164</sup>. Elles en reproduisent l'ordre des chapitres, mais s'écartent de l'original en rejetant les chapitres CCXXXVI-CCXXXVIII de l'édition Kausler, c'est-à-dire les tarifs de la fonde d'Acre, à la fin du livre. Les prix y sont livrés en hyperpères et, s'ils ne contiennent aucune référence explicite aux tarifs de douane en vigueur dans le royaume de Chypre, ils donnent des montants distincts de ceux du texte français. La terminologie propre aux institutions latines contraint le traducteur à créer des néologismes qui

161. Cf. les remarques de Sathas sur les mauvaises césures, la syllabisation erronée des mots et l'accentuation défailante des traductions grecques, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. VI, p. ϑε'. Par ailleurs, Zachariae von Ligenenthal, *Historia Juris Graeco-Romani delineatio*, p. 138, regrette que le manuscrit de la Grande Laure ne soit pas rédigé en un bon grec « [...] *sed dialecto barbara et orthographia neglecta* ».

162. Les autres datations proposées renvoient au XIV<sup>e</sup> siècle, sur une argumentation assez vague : Krumbacher, *Ιστορία τῆς Βυζαντινῆς Λογοτεχνίας*, vol. III, p. 227-228 ; Zoras, « Ἡ Κυπριακή φιλολογία κατὰ τὴν περίοδον τῆς Φραγκοκρατίας », p. 77-79 ; Knōs, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 180-181 ; Dimaras, *Ιστορία τῆς Νεοελληνικῆς Λογοτεχνίας*, p. 76 ; Politis, *Ιστορία τῆς Νεοελληνικῆς Λογοτεχνίας*, p. 57.

163. Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. VI, p. 3 : « Ὁ ἐνδοξότατος αὐθέντης καὶ ὀδηγὸς τοῦ σπηλαίου τῶν Τεροσολύμων, ὀνόματι κοῖντε Ὀφρίον δὲ Ποιλοῖν ἐποίησεν νὰ τὸ γράφουν εἰς τὴν διάλεκτον τοῦ Φραντζόζερκα εἰς τὸ αὐτὸ σπηλαίου τῶν Τεροσολύμων, τὸ ποῖον ἔμεταβίβλην εἰς ῥωμαϊκὰ ἐν ἐπίσημον ἀνδρῶν ».

164. Les manuscrits comptent 296 (*Paris. Suppl. gr. 465*) et 298 chapitres (*Paris. gr. 1390* et manuscrit du monastère de Méga-Spilaion).

passeront dans le dialecte (*ἀβοκάτος, ἀβαντάτζια, βιοκουντάτον, προβελίτζα*) ; parfois, l'équivalent révèle une ascendance byzantine insoupçonnée quand le traducteur assimile *chaene* à *τζαϊάνα*, et précise : « [...] *τουτέστιν εἰς τὸ κουνμέρκιν* »<sup>165</sup>.

Pour la classe bourgeoise grecque de Chypre, cette traduction permet de réconcilier plusieurs dispositions de l'ancien droit gréco-romain et byzantin avec la nouvelle loi des *Assises*, comme l'ont déjà souligné Sathas, Grandclaude, Zepos, Prawer et Papadopoullos<sup>166</sup>. L'influence gréco-romaine traverse en particulier le droit familial, le droit successoral et s'applique à quelques règlements sur la propriété des biens. L'exemple de l'assise sur l'exhérédiation<sup>167</sup>, attribuée à Baudouin II (règne : 1118-1130), révèle des dispositions conformes à la *Novelle* 115 de Justinien, probablement transmises sur la base d'une nouvelle élaboration à partir des chapitres XVII et XIX du recueil provençal *Lo Codi*<sup>168</sup>. D'autres emprunts, par des voies directes ou indirectes, ont été repérés à partir du *Procheiron*, de l'*Eklogè* des Isauriens ou encore de règlements syriens<sup>169</sup>.

Cette coexistence de régimes juridiques distincts permet aux Grecs de maintenir leurs traditions en matière de droit privé, et octroie aux Latins un bénéfice politique évident. En vertu de ces principes, la division sociale du royaume latin confère aux autochtones une capacité à conserver un héritage culturel légal, et à l'entretenir tout en lui donnant une forme écrite conforme au modèle des *Assises*. La traduction, engagée à l'instigation des Lusignan, assure aux bourgeois grecs un statut qui combine le droit des *Assises* et le legs gréco-romain. Notons que parmi les institutions judiciaires relevant du droit coutumier commercial des bourgeois, aucune assise n'a été conservée pour

165. Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. VI, chap. CCLXXIV à mettre en rapport avec le *Livre des Assises des Bourgeois*, chap. CCXCI.

166. Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. VI, p. ξη'-οα' ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 125-126 ; P. I. Zepos, « Quelques remarques sur les rapports entre le droit byzantin et le droit des Latins d'Orient », dans *Festschrift H. Lewald*, Bâle 1953, p. 209-213 ; *id.*, « Τὸ δίκαιον εἰς τὰς ἑλληνικὰς Ἀσισίας τῆς Κύπρου », *ΕΕΒΣ* 25 (1955), p. 306-330 ; *id.*, « Droit et institutions franques du royaume de Chypre », dans *Rapport et co-rapports du XV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Athènes 1976, vol. V/3, p. 5-8 ; *id.*, « Τὸ δίκαιον τῆς Κύπρου ἐπὶ Φραγκοκρατίας », *Ἐπετηρίς τοῦ Κέντρου Ἑρεῖνης τῆς Ἱστορίας τοῦ Ἑλληνικοῦ Λαοῦ* 23 (1976), p. 123-141 ; Papadopoullos, « Chypre : frontière ethnique et socio-culturelle du monde byzantin », p. 29-35 ; *id.*, « Κυπριακὰ Νόμια », p. 28-31.

167. *Livre des Assises des Bourgeois*, chap. CCXXXIV et CCXXXV, p. 162-163 dans l'édition Beugnot, chap. CXXVIII, p. 186-189 et chap. CXXVI et CXXVII, p. 438-440 dans l'édition Sathas.

168. Beugnot dans son introduction au *Livre des Assises des Bourgeois*, p. xlix ; Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. VI, p. ξη' ; Prawer, *Crusader Institutions*, p. 439-457 (avec comparaison des différents textes aux p. 442-449) ; Zepos, « Τὸ δίκαιον τῆς Κύπρου ἐπὶ Φραγκοκρατίας », p. 130 ; Papadopoullos, « Chypre frontière ethnique et socio-culturelle du monde byzantin », p. 33-34.

169. Zepos, « Τὸ δίκαιον τῆς Κύπρου ἐπὶ Φραγκοκρατίας », p. 127-130 ; Th. Papadopoullos, « Chypre frontière ethnique et socio-culturelle du monde byzantin », p. 33-34.

les cours de la Fonde et de la Chaîne<sup>170</sup> ; ces dernières juridictions prévoyaient le règlement des litiges opposant Latins et Grecs sous l'autorité de tribunaux sous la présidence d'un bailli franc et de six magistrats recrutés en majorité parmi les bourgeois grecs<sup>171</sup>.

#### LE SATURIAN DE GUILLAUME DE SAINT-ÉTIENNE

L'effervescence juridique qui baigne le royaume de Chypre pendant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle gagne les ordres militaires, notamment celui de Saint-Jean de Jérusalem. Repliés à Limassol après la perte d'Acre, les Hospitaliers obtiennent de Guillaume de Saint-Étienne un volumineux recueil où sont regroupés des statuts et diverses pièces sur l'histoire de l'ordre. Guillaume reprend à Chypre un travail conçu à Acre en 1282, pour les besoins duquel il avait commandé à Jean d'Antioche une traduction française de Cicéron<sup>172</sup>. Guillaume donne une première version de sa compilation en Lombardie, entre 1287 et 1290, puis décide de la refondre et de l'augmenter à Limassol, où il est précepteur de la commanderie de Chypre (de 1296 à 1303) ; Guillaume achève sa nouvelle collection en septembre 1296, et lui donne le titre de *Saterian*, adapté de *lex Saturiana*, terme employé pour désigner des lois portant sur divers sujets<sup>173</sup>.

Composite et inédite dans sa forme globale, l'œuvre de Guillaume se situe à la confluence des démarches juridique, historique et philosophique<sup>174</sup> ; la compilation se divise en deux livres : le premier rassemble treize textes où règles, coutumes, codes disciplinaires et privilèges relatifs à l'organisation et au développement de l'ordre alternent avec un catalogue des maîtres de l'Hôpital, des correspondances et des mémoires<sup>175</sup> ; à ce premier ensemble sont jointes des décisions prises entre 1301 et 1303, qui viennent compléter l'appareil législatif. Le second livre traite l'histoire de l'Hôpital, puis aborde

170. Cf. C. Cahen, « Notes sur l'histoire des Croisades et de l'Orient latin. III. Orient latin et commerce du Levant », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg* (1951), p. 331-335 ; Richard, « Colonies marchandes privilégiées et marché seigneurial », p. 325-332.

171. Zepos, « Quelques remarques sur les rapports entre le droit byzantin et le droit des Latins d'Orient », p. 213.

172. L. Delisle, « Maître Jean d'Antioche, traducteur, et frère Guillaume de Saint-Étienne, Hospitalier », *Histoire Littéraire de la France* XXXIII (1906), p. 22-40.

173. Sur les conditions de composition de cette compilation : outre l'étude de Delisle citée *supra*, on consultera J. Riley-Smith, *The Knights of St. John in Jerusalem and Cyprus c. 1050-1310*, Londres 1967, p. 272-273.

174. Le texte est contenu dans BNF, *ms. fr.* 6049.

175. Si le manuscrit de Guillaume de Saint-Étienne n'a pas fait l'objet d'une édition complète, plusieurs parties en ont été reproduites par J. Delaville Le Roulx, *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem (1100-1300)*, Paris 1894-1906, vol. I, p. 339-340, 345-347, 425-429, vol. II, p. 31-41, vol. III, p. 43-54, 75-77, 118-121, 186-188, 225-229, 368-370, 450-455, 525-529, 608-609, 638-640, 650-652, 673-674, 810-816.

les principes généraux de droit nécessaires au règlement des questions non résolues dans le premier livre. Dans son entreprise historique<sup>176</sup>, Guillaume emprunte à une *Continuation* de Guillaume de Tyr, se détachant de la paraphrase, ajoutant des informations prises à d'autres sources, éliminant les épisodes qui ne peuvent être vérifiés ; Guillaume élabore son recueil avec scrupule, méritant le qualificatif de « *critical follower of William of Tyre* » accordé par Jonathan Riley-Smith<sup>177</sup>.

Dans la partie juridique du second livre, Guillaume de Saint-Étienne adopte une position de philosophe pour exposer quelles sont les trois différentes origines des droits ; il distingue le droit de nature, conforme à la doctrine de Cicéron, le droit de coutume et le droit des lois, qu'il comprend comme le droit canonique. Cette conception est illustrée par des citations, parfois commentées, tirées de saint Augustin, de Jérôme, d'Isidore, de Grégoire, du *Décret de Gratien*, de Cicéron enfin, dont il n'hésite pas à suivre, mot pour mot, le *De inventione* dans la traduction donnée par Jean d'Antioche<sup>178</sup>. Dans l'ensemble, le *Saterian* montre une organisation déficiente des pièces assemblées, car plusieurs font double emploi. L'ouvrage, destiné à structurer l'ordre de Saint-Jean sur des bases juridiques et historiques écrites, confirme qu'au lendemain de 1291, l'urgence consiste à rassembler les lois et l'histoire des institutions pour éviter la disparition de l'héritage du royaume de Jérusalem. Il s'agit de préoccupations que Guillaume de Saint-Étienne partage avec ses contemporains Philippe de Novare et Gérard de Monréal.

#### LA TRADITION JURIDIQUE AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

Loin de rivaliser avec la science juridique du XIII<sup>e</sup> siècle, la production du XIV<sup>e</sup> se caractérise par un double mouvement : d'une part, un long silence sur l'activité législative liée aux institutions de la Haute-Cour ou générée par celles-ci ; d'autre part, une évolution constante dans la définition du droit des bourgeois et du droit de la population grecque du royaume.

Dans le premier cas, aucun nouveau traité sur la matière féodale ne vient compléter le processus de réflexion sur les *Assises* de la Haute Cour ; le *Livre de Jacques d'Ibelin* reste l'ultime recueil sur la question. Après la disparition du royaume de Jérusalem, les juristes de Chypre adaptent les traités du

176. De cette partie historique est extraite la dissertation sur les origines de l'ordre : « *Comment la sainte maison de Saint-Johan de Jerusalem commença [...]* », publiée dans *RHC-Occ.*, vol. V, p. 422-427.

177. Riley-Smith, *The Knights of St. John in Jerusalem and Cyprus*, p. 36 (citation), 32-33, 272-273 ; Delisle, « Maître Jean d'Antioche, traducteur, et frère Guillaume de Saint-Étienne, Hospitalier », p. 28-32.

178. *Ibid.*, p. 34-40.

XIII<sup>e</sup> siècle à la pratique des institutions, leur donnant une forme commode pour mieux en appliquer les dispositions ; ces juristes, demeurés anonymes, cultivent la tradition léguée par l'école de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle ; ils la fixent en la copiant ou en la traduisant, sans avancer dans la définition du droit coutumier. Les conditions politiques troublées et la dérive de l'exercice du pouvoir royal vers une monarchie de type absolue expliquent, sans doute, le silence sur l'activité législative et le recul dans l'élaboration du droit<sup>179</sup>. Aux prix de violentes crises, la société chypriote se dote cependant des rédactions définitives des textes constitutifs de son droit. Tout aussi significatif pour l'évolution des institutions, la mise en évidence de lois spécifiques à la communauté grecque montre que les signes d'activité juridique ne sont plus l'apanage des cercles aristocratiques.

#### LES LOIS GRECQUES ET LE VATIC. PALAT. GR. 367

Les deux premières décennies du XIV<sup>e</sup> siècle voient l'officialisation d'un droit spécifique aux Grecs. Au tournant du siècle (c. 1300), sont rassemblées les fameuses *Lois grecques* contenues dans le *Paris. gr. 1391* ; un peu plus tard, vers 1317-1320, un scribe collationne des textes à contenu hétéroclite dans le *Vatic. Palat. gr. 367* ; enfin, à peu près à la même époque, le *Livre des Assises des Bourgeois* trouve sa traduction grecque. Cette conjonction des dates ne prouve pas que les Grecs obtiennent seulement après 1300 la possibilité de légiférer en matière de droit religieux, commercial ou privé, mais plutôt que le processus d'association des Grecs aux affaires du royaume latin s'accélère et se fixe par une forme écrite. Dès mai 1191, Richard Cœur de Lion conférait aux archontes chypriotes la possibilité de conserver les règlements et privilèges auparavant concédés par Manuel Comnène. Tous les indices concourent désormais à attribuer aux règnes de Henri II et de Hugues IV, l'entreprise de traduction et de définition du droit des Grecs de Chypre.

Le recueil du *Paris. gr. 1391*, composé pour l'évêque orthodoxe de Paphos, appartenait au tribunal épiscopal de Paphos/Arsinoé et fut certainement rassemblé par un juriste<sup>180</sup> ; il contient une collection complète

179. Cf. les remarques de Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 17-18, 153-168, et Falbury, « The murder of King Peter I of Cyprus », p. 227-229.

180. Description du manuscrit chez Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. VI, p. ρδ'-ρτ', et son édition aux p. 501-585 ; C. E. Zachariae von Ligenthal, *Geschichte des Griechisch-Römischen Rechts*, Berlin 1892<sup>1</sup>, p. 391-392, et édition partielle aux p. 399-406 ; édition en deux parties par D. Simon, *Zyprische Prozesprogramme*, Munich 1973, p. 11-73 (avec traduction allemande en regard), et par J. Maruhn, « Eine Zyprische Fassung eherechtlicher Titel der Epitome », *Forschungen zur byzantinischen Rechtsgeschichte* (1981), p. 218-255 (éditions de référence) ; voir également : Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 187 ; A. C. Aimilianides, « The Hellenic Laws of Cyprus and the *Hexabiblos* of Armenopoulos », dans *Τόμος Κοινοτατινών Λοιμοπολιών (= Επιστημονική Επιτηρίς της Σχολής Νομικών και Οικονομικών Επιστημών Πανεπιστημίου*

de droit destiné à la pratique des tribunaux avec une série de modèles de procédure ; cette collection réunit des extraits de recueils de lois byzantines, à savoir le *Procheiron*, la *Synopsis basilicorum major*, l'*Opus de iure* de Michel Attaliatè, l'*Eklogè* tirée des *Novelles* de Léon VI. Il délivre encore une traduction grecque de la bulle *Constitutio Cypria* de 1260, un poème dédié à Michel Psellos et un manuel relatif au droit familial et successoral des Grecs ; ce manuel, composé par un juriste anonyme, livre une série d'ordonnances détaillées en présentant dix libelles concernant les fiançailles ou le mariage ; notons que la version de Sathas produit un onzième libelle, sur les veuves, fruit d'une interpolation ultérieure.

Deux séries de libelles sont distinguées par Dieter Simon et Joachim Maruhn : les libelles numérotés 1, 3, 5, 7 et 9 délivrent des règlements proprement chypriotes, en alternance avec des extraits de l'*Epitomè legum* compilée vers 920, copiés dans les libelles 2, 4, 6, 8 et 10. L'originalité du manuel tient en une élaboration de certains aspects du droit familial chypriote sans référence précise à des modèles byzantins, tout en restant fidèle à la conception gréco-romaine du droit familial. Le juriste expose les cas concrets que rencontrent les tribunaux ecclésiastiques, et propose des formules de jugements ; dans son esprit se combinent une permanence de la tradition byzantine dans l'administration du droit privé et son exercice, à travers une adaptation conditionnée par la situation locale. Dans le cas de ces libelles, l'application chypriote du droit gréco-romain s'effectue sous diverses influences, celle du droit canon latin, peut-être de la somme des rubriques des *Décrétales* composée dans l'Orient latin par Jean d'Ancône vers 1265-1268 ; dans son ensemble, la conception du recueil dénote l'intention d'un juriste qui penche pour une tradition archaïque et puriste d'un droit qui renvoie à l'héritage juridique de Justinien<sup>181</sup>.

La compilation du *Vatic. Palat. gr. 367* fournit un autre exemple probant de l'affirmation de cette civilisation franco-byzantine du début du XIV<sup>e</sup> siècle. Le manuscrit ne possède guère de cohérence quant à son contenu, rassemblant des pièces fort diverses dont l'origine se situe dans

les lettres byzantines ou latines ; y sont copiés le *Cycle des Passions du Christ*, des poésies de Macaire Kaloritès, de Constantin Anagnostès et des vers du hiéromoine Michel Grammatikos, de brèves chroniques historiques et diverses pièces notariales composées entre 1216 et 1318, compilées dans les années 1317-1320 par un scribe ou un notaire, membre probable de la Secrète ou de la chancellerie royale<sup>182</sup>. L'examen des pièces juridiques montre le soin porté à reproduire les formules conçues pour l'établissement d'actes notariés et de lettres officielles : on découvre des formules de testaments<sup>183</sup>, de privilèges ou d'inventaires, mêlées à des modèles de correspondances entre grands du royaume ou du monde orthodoxe (souverain, empereur, impératrice, patriarche, archevêque, évêque, diacre, higoumène, moine d'obédience hésychaste ou non), tous salués selon un protocole bien défini. D'autres lettres et actes établis par des dignitaires religieux grecs ou des moines attestent la participation de la hiérarchie ecclésiastique à la mise en place des modes d'élection des évêques orthodoxes et, plus généralement, aux dispositions juridiques regardant la population grecque du royaume<sup>184</sup>. Quelques documents fiscaux révèlent l'ancienne organisation byzantine de la fiscalité foncière<sup>185</sup>. La quantité et la variété des actes restituent une activité notariale en langue grecque jusque là insoupçonnée ; elle révèle surtout l'attention portée à la formulation des actes officiels et juridiques qui obtiennent une forme fixe dans une langue peu marquée par les idiomes dialectaux. La réunion de ces pièces hétéroclites révèle le sens pratique du scribe qui classe formules notariales ou lettres officielles. Cette entreprise taxinomique accompagne une volonté de clarifier la procédure, démarche que partagent les jurisconsultes latins dans les *Livres du Plédéant et du Plaidoyer* ; pour une époque à peine plus tardive, le règne de Hugues IV, 29 formules de lettres établies par la chancellerie royale ont été sauvegardées<sup>186</sup>.

182. Description du manuscrit chez Turyn, *Codices Graeci Vaticani saeculis XIII et XIV scripti annotatione notis instructi*, p. 117-124 ; édition partielle par Lambros, « Κυπριακά καὶ ἄλλα ἔγγραφα », *NE* XIV (1917), 14-50, XV (1921), p. 141-165, 337-356, pour les documents de type administratif. Voir également : Darrouzès, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 161 n° 145 ; G. Spadaro, « La redazione cipriota dello *Spaneas* », dans *Lirica greca da Archiloco a Elytis, Studi in onore di Filippo Maria Pontani*, Padoue 1984, p. 260-262.

183. G. Ferrari, « Due formule notarili cipriote inedite del cod. Vaticanus Pal. Gr. 367 », *Studi in onore di Biagio Brugi*, Palerme 1910, p. 429-443 ; Lambros, « Κυπριακά καὶ ἄλλα ἔγγραφα », *NE* XIV (1917), p. 20-23, n° 8-9.

184. K. Hadjipsaltis, « Ἐκ τῆς ἱστορίας τῆς Κύπρου κατὰ τὴν Φραγκοκρατίαν », *ΚΣ* 22 (1958), p. 13-26.

185. G. Grivaud, « Formes byzantines de la fiscalité foncière chypriote à l'époque latine », *EKEE* XVIII (1991), p. 117-127.

186. Éditées par Beugnot, dans *RHC-Lois*, vol. II, p. 381-389.

Θεσσαλονικῆς VI (1952), p. 33-38 ; K. Hadjipsaltis, « Ἐκκλησιαστικά δικαστήρια Κύπρου ἐπὶ Φραγκοκρατίας », *ΚΣ* 19 (1956), p. 25-34 ; Zepos, « Τὸ δίκαιον τῆς Κύπρου ἐπὶ Φραγκοκρατίας », p. 139-140 ; N. Svoronos, « Questions sur la situation sociale et juridique des Grecs Chypriotes pendant la domination franque », dans *Rapports et co-rapports du XV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Athènes 1976, vol. V/3, p. 11-17 ; Papadopoulos, « Κυπριακά Νόμια », p. 3-6.

181. Cf. les remarques de Papadopoulos, « Chypre : frontière ethnique et socio-culturelle du monde byzantin », p. 31-32, et « Κυπριακά Νόμια », p. 3-6 ; Svoronos, « Questions sur la situation sociale et juridique », p. 11-17 ; Simon, *Zyprische Prozesprogramme*, p. 6-8 ; Bertram, « Johannes de Ancona », p. 49-64 ; Schreiner, « Παρατηρήσεις στὶς πολιτιστικὲς σχέσεις », p. 79-80.

## LES LIVRES DU PLÉDÉANT ET DU PLAIDOYER

Attribués au même auteur anonyme, le *Livre du Plédéant* et le *Livre du Plaidoyer* sont rédigés à Chypre vers le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>187</sup>. Malgré les nombreuses incertitudes qui entourent la leçon originale du manuscrit<sup>188</sup>, ces deux ouvrages convergent pour aborder des questions de droit privé, et préciser certaines dispositions du *Livre des Assises des Bourgeois*. Le *Livre du Plédéant* consacre ses 40 chapitres à l'organisation des cours bourgeoises, en stipulant les fonctions et pouvoirs de leurs officiers, et en indiquant les matières qui sont de leur ressort. Le *Livre du Plaidoyer* traite des règles de procédure en 19 chapitres ; il reproduit des formules, des textes d'ordonnement, des extraits de traités de jurisconsultes<sup>189</sup>.

Construits sur un plan logique, ces deux traités clarifient la procédure des juridictions bourgeoises ; le *Livre du Plaidoyer* révèle un progrès dans la définition de divers points de droit, abordant la question de la succession des mineurs, les relations entre feudataire et locataire de biens meubles. La discussion engagée suit la méthode des jurisconsultes du siècle précédent car, comme Philippe de Novare, les sujets de discordance sont débattus avec rappel de citations extraites d'ouvrages antérieurs<sup>190</sup>. L'auteur s'inscrit dans la lignée des grands jurisconsultes dont il cite les noms (Philippe de Novare, Nicolas Antiaume<sup>191</sup>) et prévient du caractère contestable de ses conclusions.

## LES LENDEMAINS DE LA RÉVOLUTION DE 1369

En contrevenant aux prescriptions des *Assises* définissant les rapports entre le roi et les seigneurs, Pierre I<sup>er</sup> provoque la colère des liges qui conduit à son assassinat, le 16 janvier 1369 ; très vite, l'acte récidive fut présenté comme une réponse des vassaux à l'arbitraire du roi ; quelques heures après le meurtre, la noblesse, réunie en conseil, délivre ses doléances dans une ordonnance qui revendique une application rigoureuse des dispositions des *Assises*, et qui décide d'imposer le *Livre de Jean d'Ibelin* comme code officiel

187. Édités par Foucher, *Assises du royaume de Jérusalem*, vol. I/2, p. 1-241 (*Livre du Plédéant*) et p. 245-321 (*Livre du Plaidoyer*), avec traduction italienne en regard, et par Beugnot, dans *RHC-Lois*, vol. II, p. 229-352, sous le titre *Abrégé du Livre des Assises de la Cour des Bourgeois*, texte qui se décompose en *Des offices et des choses* (*Livre du Plédéant* en 72 chapitres), p. 229-292, et *La manière dou plaidoyer* (*Livre du Plaidoyer* en 40 chapitres), p. 293-352 ; sur ces *Livres*, voir l'introduction de Beugnot, p. lix-lx, et Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 90-92, 168-170.

188. *Ibid.*, p. 91-92.

189. *Ibid.*, p. 91-92, 168-169.

190. On relève, par exemple, des ressemblances entre l'*Abrégé du Livre des Assises de la Cour des Bourgeois*, chap. XXVII, et le *Livre de Philippe de Novare*, chap. XV et chap. XVI, entre l'*Abrégé du Livre des Assises de la Cour des Bourgeois*, chap. XXX, et le *Livre de Philippe de Novare*, chap. XII, p. 485, et le *Livre de Jean d'Ibelin*, chap. CVIII, p. 178.

191. *Abrégé du Livre des Assises de la Cour des Bourgeois*, chap. XXVIII, XXIX, XXX, p. 339-344.

du royaume<sup>192</sup>. Pour assurer leurs privilèges et prévenir d'éventuels abus de pouvoir de la reine Éléonore d'Aragon, les nobles avalisent le traité qui défend le plus énergiquement leurs droits.

Un siècle s'écoule cependant entre la rédaction du *Livre de Jean d'Ibelin* et la décision de le transformer en code officiel. Une commission de seize liges est désignée, le 16 novembre 1369, pour établir une nouvelle rédaction du traité destinée à devenir rédaction officielle. Pour mener à terme cette entreprise, on rassemble les différents manuscrits afin de retrouver la leçon la plus complète, puis on procède à la collation du texte, auquel sont joints divers actes<sup>193</sup>. Ces adjonctions comprennent des assises postérieures à 1300, une connaissance du roi Hugues de 1328, des passages du *Livre de Forme de Plait* ou du *Livre des Assises des Bourgeois*, et quelques plaidoiries<sup>194</sup>. Cette actualisation de quelques dispositions s'inscrit dans une perspective conservatrice, puisque les liges de 1369 reconduisent les règles stabilisées par Jean d'Ibelin, et revendiquent la stricte application des anciennes assises ; nulle part il n'est envisagé un renouveau du droit écrit : seule compte l'immutabilité de la tradition, en dépit de l'évident paradoxe à ériger en code de lois, en 1369, un traité de jurisprudence composé cent ans auparavant<sup>195</sup>.

## LA LITTÉRATURE GÉNÉALOGIQUE

Complémentaire et contemporaine de la codification du coutumier féodal, la littérature généalogique se constitue, vers 1265-1270, sous la forme d'un catalogue de notices consacrées aux grandes familles du royaume de Jérusalem, catalogue mieux connu sous le titre de *Lignages d'Outremer*<sup>196</sup>. Les différentes versions de la compilation du XIII<sup>e</sup> siècle, qui réunit à l'origine 42 généalogies, vont progressivement s'enrichir de nouvelles notices jusqu'en 1459 ; au total,

192. Ordonnance publiée par Thaumassière, *Assises et bons usages du royaume de Jérusalem*, p. v-viii, et par Beugnot, *RHC-Lois*, vol. II, p. 378-379, et commentée par Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 161-162, 165-166 ; Richard, « La révolution de 1369 dans le royaume de Chypre », p. 108-111, 115-118.

193. *Ibid.*, p. 115-117.

194. Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 83-84.

195. Selon la remarque de J. Richard, « Le droit et les institutions franques dans le royaume de Chypre », dans *Rapports et co-rapports du XV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Athènes 1976, VI/3, p. 19.

196. Plusieurs éditions à relever : Thaumassière, *Assises et bons usages du royaume de Jérusalem*, p. 271-292 ; Beugnot, dans *RHC-Lois*, vol. II, p. 435-474 ; C. DuCange, *Les familles d'Outre-Mer*, E. G. Rey éd., Paris 1869 ; Vandevorde, « Les lignages d'Outremer et la société nobiliaire de l'Orient latin », p. 177-185 ; également : Beugnot dans son introduction aux *RHC-Lois*, vol. II, p. lxxii ; Edbury, « The Ibelin Counts of Jaffa: A Previously Unknown Passage from the *Lignages d'Outremer* », p. 604-610 ; W. H. Rudt de Collenberg, « A fragmentary copy of an unknown recension of the *Lignages d'Outre-Mer* in the Vatican Library », *English Historical Review* XCVIII (1983), p. 311-327.

plus de mille personnes ayant vécu aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles sont mentionnées dans ces inventaires dispersés dans douze manuscrits dont quatre principaux<sup>197</sup>.

Conçus pour compléter les chapitres sur la transmission des fiefs contenus dans le *Livre de Jean d'Ibelin*, les *Lignages d'Outremer* établissent des parentés en les groupant par familles et en inventoriant pour chacune d'elle, une liste de noms propres enregistrés dans l'ordre de succession derrière le nom du fondateur de la lignée. Les alliances matrimoniales, les décès par accident (de chasse, suite à un tremblement de terre ou encore par assassinat politique), quelques surnoms révélateurs de la personnalité morale ou physique sont enregistrés dans un style sec, proche de la simple énumération onomastique, au demeurant dépourvue de toute prétention philologique. Le texte accorde une attention particulière aux personnes disparaissant sans héritiers, voire aux successions en ligne féminine, mais omet de signaler les cas de révolte contre l'autorité royale, et passe sous silence l'activité juridique des juristes ou les choix religieux des nobles. D'autres oublis plus fondamentaux sont relevés par Marie-Adélaïde Vandevoorde, notamment ceux concernant les lignages possédant des fiefs conquis par les musulmans ; des filiations ou mariages contredits par d'autres sources historiques prouvent que la compilation généalogique des *Lignages d'Outremer* s'est construite à partir d'une tradition orale, puisqu'aucune notice ne fournit la preuve des assertions.

En dépit de ses manques et faiblesses, la littérature généalogique émerge au moment où le royaume de Jérusalem subit de sérieux revers militaires, quand les juristes élaborent leurs traités pour sauvegarder l'esprit des *Lettres du Sépulcre*. Cette situation historique explique l'urgence à fixer et à consolider l'établissement des successions de chaque lignage, comme Jean d'Ibelin dresse la liste territoriale des états des services militaires dus au roi dans son traité juridique<sup>198</sup>. Les *Lignages d'Outremer* donnent la généalogie des rois de Jérusalem et de Chypre, et précisent les filiations des maisons nobles de rang subalterne. Pour le compilateur des notices, seul compte la noblesse du sang des familles croisées ; aucun lignage grec n'y est cité. Cet affermissement de la structure familiale aristocratique participe de la formation d'une conscience de classe particulière, suivant un processus apparu dans le nord du royaume de France durant les XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles<sup>199</sup>.

197. Venet. Marc. Cod. fr. Ap. XX (= 265), Vatic. Lat. 4789, Vatic. Lat. 7806 A, Munich cod. Gall. 771, selon Vandevoorde, « Les lignages d'Outremer et la société nobiliaire de l'Orient latin », p. 177-178.

198. *Livre de Jean d'Ibelin*, chap. CCLXX, CCLXXI, CCLXXII, p. 417-428.

199. Cf. G. Duby, « Remarques sur la littérature généalogique en France aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (avril-juin 1967), p. 335-345 ; B. Guénée, « Les généalogies entre l'histoire et la politique : la fierté d'être Capétien, en France, au Moyen Âge », *Annales E.S.C.* (1978), p. 450-477 ; *id.*, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, p. 63-64.

Le souci de fixer par écrit la généalogie des familles nobles se prolonge bien après le XIII<sup>e</sup> siècle ; une nouvelle rédaction qui incorpore des passages de la première compilation, est établie en 1307-1308 ; elle est suivie d'une troisième version, vers 1398, œuvre probable du vicomte de Nicosie, Pierre de Fleury. Enfin, Simon de Jérusalem reproduit le texte en le prolongeant jusqu'en 1460. Nul doute qu'au XV<sup>e</sup> siècle<sup>200</sup>, les mobiles politiques ou juridiques s'effacent devant la volonté de rappeler le prestige et la gloire de familles nobles, désormais bousculées par la transformation d'équilibres sociaux qui tournent à leur désavantage.

#### UN HOMME UNIVERSEL : PHILIPPE DE NOVARE

Sans doute né durant la dernière décennie du XII<sup>e</sup> siècle, Philippe tire son patronyme de la ville de Novare en Lombardie ; le jeune homme quitte l'Italie et gagne l'Outremer, dans des circonstances et à une date inconnues ; en 1218, il sert dans les contingents chypriotes de la V<sup>e</sup> Croisade, comme écuyer de Pierre Chappes ; c'est à l'occasion du premier siège de Damiette que Philippe rencontre Raoul de Tibériade, juriste de grande réputation ; Raoul, immobilisé par une maladie pendant près de trois mois, requiert de l'écuyer une lecture continue de romans pour le distraire de son ennui ; cette fréquentation assidue de l'homme de loi semble bouleverser la destinée du Lombard.

Par la suite, Philippe de Novare devient vassal des Ibelin, avec lesquels il conserve d'étroits liens tout au long de sa vie. Peu après 1218, Philippe, probable homme lige de Balian III d'Ibelin, seigneur de Beyrouth, fait de son suzerain le parrain de son fils, Balian de Novare. De 1229 à 1233, la guerre qui oppose les Ibelin aux partisans de Frédéric II scelle le sort de Philippe à celui du clan Ibelin. Dans ses souvenirs, Philippe se présente comme un homme d'action jouant un rôle déterminant, se livrant à de spectaculaires faits d'armes pendant la défense de Nicosie (juillet 1229), étant sérieusement blessé lors des combats devant Saint-Hilarion (1229-1230), levant des troupes pour partir assiéger Tyr (1243). Sa fidélité aux Ibelin lui permet de recevoir plusieurs missions de confiance ; par ses talents de négociateur, il obtient la reddition de places fortes, dont le château de Cérines en 1229, celui de Kantara, la tour de Famagouste en juin 1232 et, à nouveau, le château de Cérines en 1233 ; s'il refuse une ambassade auprès des rois de France, d'Angleterre et d'Espagne pendant l'été 1230, il convainc les chevaliers de la Haute-Cour de confier la régence du royaume de Jérusalem à Alice de Champagne, reine de Chypre, au printemps 1243. Philippe de

200. Rudt de Collenberg, « A fragmentary copy of an unknown recension of the *Lignages d'Outremer* », p. 311-312 ; Vandevoorde, « Les lignages d'Outremer et la société nobiliaire de l'Orient latin ».

Novare occupe à maintes reprises un rôle de premier plan, mais la plupart des événements mentionnés restent connus de sa seule plume ; en l'absence de sources contradictoires ou concordantes, certaines exagérations méritent d'être tempérées.

Sa vie, après les événements de 1243, demeure méconnue, car Philippe arrête à cette date le récit de la guerre civile composé, selon toute vraisemblance, à partir de 1247. On peut supposer que, par sa fidélité aux Ibelin, Philippe accède à diverses responsabilités politiques, affirmant ses capacités dans le domaine juridique. En 1253, il est mentionné parmi les exécuteurs testamentaires du roi Henri I<sup>er</sup> ; ses dernières années paraissent consacrées à la rédaction de son autobiographie et de ses mémoires, puis de son manuel de jurisprudence, le *Livre de forme de plait* ; enfin, ayant atteint l'âge de soixante-dix ans, Philippe élabore un traité moral intitulé *Des IIII. tenz d'age d'ome*. Philippe est vivant en 1264, mais, après son fils Balian, aucune descendance ne paraît se maintenir dans l'île au delà du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>201</sup>.

L'œuvre écrite de Philippe de Novare n'est pas accessible dans sa totalité, si l'on en croit la notice post-scriptum que Philippe a jointe au texte de son dernier ouvrage, le traité moral : « *Phelipes de Navarre, qui fist cest livre, en fist autres II. Le premier fist de lui meesmes une partie. Car la est dit dont il fu, et comment et por quoi il vint deça la mer. et comment il se contint et maintint longuement par la grace nostre seignor. Après, i a rimes et chancons plusors que*

201. Éléments biographiques obtenus à partir de : A. Beugnot, « Notice sur la vie et les écrits de Philippe de Navarre », *BEC* 1<sup>e</sup> série, II (1840-1841), p. 1-31 ; *id.*, dans son introduction à *RHC-Lois*, vol. I, p. xxxvii-xlix ; F. Lajard, « Philippe de Navarre », *Histoire Littéraire de la France* XIII (1814), p. 94-96 ; *id.*, « Philippe de Navarre, Jean d'Ibelin, Geoffroi le Tort, Jacques d'Ibelin et rédacteurs anonymes des Assises de Jérusalem », *Histoire Littéraire de la France* XXI (1847), p. 442-447 ; Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 652 ; Raynaud dans son introduction aux *Gestes des Chiprois*, p. xiii-xx ; M. de Fréville dans son introduction à Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme*, Paris 1888, p. i-xiv ; G. Paris, « Philippe de Navarre », *Romania* XIX (1890), p. 99-102 ; *id.*, « Les Mémoires de Philippe de Novare », *Revue de l'Orient latin* IX (1902), p. 164-205 ; P. Richter, « Beiträge zur Historiographie in den Kreuzfahrerstaaten, vornehmlich für die Geschichte Kaiser Friedrichs II. I : Das Geschichtswerk des Philippe de Nevaire », *Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung* XIII (1892), p. 255-310, XV (1894), p. 593-599 ; C. Kohler dans son introduction à son édition de Philippe de Novare, *Mémoires 1218-1243*, Paris 1913, p. iii-xiii ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 127-130 ; Hill, *History*, vol. III, p. 1112-1113 ; Bromiley, « Philip of Novara's account of the war », p. 325-337 ; J. Richard, G. Tyl-Labory, « Philippe de Novare », *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, p. 1148-1149 ; Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 625-628. La disparition du lignage des Novare au XIV<sup>e</sup> siècle n'est pas assurée : Rudt de Collenberg, « État et origine du haut clergé de Chypre avant le Grand Schisme », p. 302, n° 16 et p. 311, n° 52. Sur Balian de Novare, plusieurs adresses au nom de « *Μπαλιάν νουφάρου* » sont relevées dans un manuscrit de Macaire Caloritès, cf. S. G. Mercati, « Macaire Caloritès et Constantin Anagnostès », *Revue de l'Orient chrétien* 22 (1920-1921), p. 162-193 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 154, n° 104.

*il meismes fist. Les unes des granz folies dou siecle que lan apele amors. et assez en i a qu'il fist dune grant guerre qu'il vit a son tens an tre lampereor Fredri et le seignor de Barut, mon seignor Jehan de Belin le viel. et i moult biau compe i a il de cele guerre meismes dès le commencement jusques a la fin, ou que il sont devisé li dit et li fait et li grant consoil des batailles et des sieges atiriez ordonement. Car Phelipes fu a touz. Après, i a chancons et rimes qu'il fist plusors en sa viellesce, de nostre seignor, et de nostre dame, et des sains et des saintes. Celui livre fist il por ce que ces troveures et li fait qui furent ou pais a son tens et les granz wallors des bons seignors fussent et demorassent plus longuement en remembrance a cels qui sont descendu de lui et des autres amis et a touz ces qui les vorront oïr.*

*« Le secont livre fist il de forme de plait, et des us et des costumes des assises doutremer et de jherusalem et de cypre. Ce fist il a la proiere et a la requeste dun de ses seignors qu'il amoit, et après san repanti il moult, por doute que aucunes males gens nan ovrassent malement de ce quil avoit ansaignie por bien et leaument ovrer. et de ce sescusa il au commencement et a la fin dou livre.*

*« et cestui livre, qui est li tiers, fist il de ce qui est dit et devisé en cestui livre meismes, por ce quil voloit ansaignier as siens et as estranges qui les ansaignemenz vouldroient oïr et retenir, que il en ovrassent bien. Ne ja portant ne se tenissent que il napreissent de cels qui plus sevent de lui et valent et sont meillor de lui, et especiaument des menistres et des sarmoneurs de sainte eglise. et que nus ne se done garde a sa persone ne a son estat, ne a ses oeuvres se eles sont bones. et se il na bien fait, tout ait il bien dit. Chascuns doit le bien aprandre et metre a oeuvre. Car touz iors dit l'an : qui bien fera bien trovera. Atant fine li tiers livres »<sup>202</sup>.*

Ainsi, Philippe de Novare a composé trois œuvres distinctes : un premier volume réunissait une autobiographie, des poèmes et des chants d'amour, des chants et un récit sur la guerre des Ibelin contre l'empereur Frédéric II, complété de poésies et de chants d'inspiration religieuse à la gloire du Christ, de la Vierge, de plusieurs saints et saintes ; le deuxième livre comprenait ses écrits juridiques, soit le *Livre de forme de plait*, et le troisième, le traité moral intitulé *Des IIII. tenz d'age d'ome*. L'œuvre de Philippe embrasse donc des productions juridiques, religieuses, morales et littéraires, qui consacrent leur auteur comme un esprit exceptionnel pour son époque. Aucun autre homme de lettres du XIII<sup>e</sup> siècle chypriote ne montre de talents aussi variés, même si maintes critiques ont été formulées sur le contenu ou la qualité de ses écrits<sup>203</sup>. Nulle forme de réflexion intellectuelle ne lui échappe, et sa production

202. BNF, ms. fr. 12581, f. 407r-v, également cité (avec des erreurs de lecture) par M. de Fréville dans son édition de Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme*, p. 122-123.

203. Bromiley, « Philip of Novara's account of the war », p. 325-326, relève que Philippe de Novare est l'auteur le plus productif de l'histoire littéraire de l'Orient latin, alors que Runciman, *A History of the Crusades*, vol. III, p. 491-492, considère Philippe comme le fondateur de la culture franque de Chypre.

confirme la cohérence d'une pensée fondée sur la défense des valeurs chevaleresques et chrétiennes.

### L'ŒUVRE LITTÉRAIRE

Du premier recueil est parvenu un fragment, à savoir le récit de la guerre civile qui oppose les Ibelin à l'empereur Frédéric II ; ce fragment est disponible dans une copie établie le 9 avril 1343 par Jean le Miège, effectuée non pas à partir de l'original de Philippe de Novare, mais depuis une version remaniée par Gérard de Monréal vers 1320. Ainsi, la conception globale du premier livre de Philippe se trouve privée de sens, n'ayant pour témoigner de son existence que l'énoncé de la notice rapporté plus haut et un fragment, dont le contenu a été modifié pour en conserver le strict apport historique.

La récente relecture de cette notice par Michel Zink a pourtant dégagé la profonde originalité de l'intention de Philippe de Novare<sup>204</sup>. Celui-ci compose un volume composé de plusieurs parties (autobiographie, poèmes d'amour, mémoires de guerre, chants religieux) dont le principe d'unité se caractérise par la subjectivité du point de vue et une narration monodique<sup>205</sup>. Quelles que soient les variations de la forme (prose ou poésie) et de l'objet du discours (la vie de Philippe, la guerre civile), Philippe dévoile les principaux événements de sa vie à travers diverses perspectives. La partie autobiographique retrace sa formation et sa jeunesse, les mémoires retracent les années de l'homme confronté aux actes politiques et militaires, les chants religieux expriment les préoccupations philosophiques du vieil homme<sup>206</sup>. La vie de Philippe constitue la matière de son premier livre ; il y relate ses faits et gestes, ses passions et ses craintes ; nulle part, l'auteur ne tend à une quelconque objectivité ; il rapporte, en termes simples, ce que fut sa vie et les enseignements qui peuvent en être tirés.

Suivant cette logique, le fragment des mémoires sur la guerre qui oppose les Ibelin à Frédéric II, informe davantage sur les sentiments de Philippe que sur l'état réel de la situation politique et militaire des années 1229-1233, même si les mémoires constituent une source de première main<sup>207</sup>.

Le mémorialiste est témoin direct des événements qu'il relate, et acteur essentiel de ces épisodes ; Philippe revendique sa partialité dans son prologue, en interpellant le lecteur auquel il se présente comme « *Phelippe de Nevaire, quy fu a tous les fais et les conseils, et quy mainte fois a esté amés des bons pour le voir dire, et haïs des malvais, vous en dira la verité* »<sup>208</sup> ; en conséquence, la *vérité* de Philippe illustre son engagement aux côtés du seigneur de Beyrouth, et explique le caractère apologétique d'un récit soutenant les positions du clan Ibelin<sup>209</sup>. On peut certes reprocher au mémorialiste un manque de modestie, pour ne pas parler d'ostentation ou de fatuité, lorsqu'il évoque sa propre participation aux événements<sup>210</sup>. Néanmoins, par son prologue, Philippe assure combien il se porte garant d'une vérité collective appelée à devenir la mémoire officielle du parti Ibelin<sup>211</sup>.

Philippe de Novare construit son récit de la guerre des Lombards sur une chronologie détaillée des événements consécutifs à la mort du roi Henri I<sup>er</sup> (à Tripoli, le 10 janvier 1218), et qui mènent à la régence, cause du conflit. L'enchaînement des discussions, tractations, engagements militaires s'effectue sur un principe unique : la succession chronologique des informations. Les sources du chroniqueur résultent de sa propre expérience, consignée sous forme de mémoires, quinze ans après les événements. Néanmoins, on peut douter de la fidélité de la copie établie par Gérard de Monréal/Jean le Miège vis-à-vis du texte original ; à maintes reprises, le récit de Philippe, reconnaissable à l'emphase avec laquelle le Lombard traduit ses émotions, alterne avec des notices au style bref et sec, probablement empruntées aux divers recueils d'annales circulant en Terre sainte ou à Chypre ; Philippe put lui-même procéder à un enrichissement de ses mémoires en tirant matière des annales locales, mais l'hypothèse d'une intervention directe de Gérard de Monréal, voire de Jean le Miège, acquiert davantage de crédibilité<sup>212</sup>. Dans la *Chronique d'Amadi* figurent ainsi des vers attribués à Philippe absents de la version remaniée par Gérard de Monréal<sup>213</sup>.

208. *Les Gestes des Chiprois*, p. 27.

209. Cf. les remarques de Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, p. 48, 70. On écarte cependant la proposition faisant de ces mémoires constituer un plaidoyer en faveur des Ibelin devant le tribunal d'une opinion publique européenne, cf. A. L. Foulet, « Les mémoires de Philippe de Novare sont-ils un plaidoyer ? », *Romania* 56 (1930), p. 419-427. Voir aussi le point de vue de S. Melani, « A proposito dei cosiddetti *Mémoires* attribuiti a Filippo di Novara », *Studi mediolatini e volgari* 34 (1988), p. 97-127.

210. *Les Gestes des Chiprois*, p. 52, par exemple. Des remarques concordantes sont développées par Edbury, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades*, p. 54, 81.

211. À ce propos, l'attitude de Philippe correspond à celle des chroniqueurs médiévaux français, cf. C. Marchello-Nizia, « L'historien et son prologue : forme littéraire et stratégies discursives », dans *La chronique et l'histoire au Moyen Âge*, D. Poirion éd., Paris 1984, p. 13-24.

212. Cette intervention est dévoilée à la fin du récit des mémoires : *Les Gestes des Chiprois*, p. 138.

213. Cf. *infra*, p. 255-256.

204. M. Zink, *La subjectivité littéraire*, Paris 1985, p. 207-221.

205. Le terme *monodie* est emprunté à Guibert de Nogent, abbé de Laon qui compose, vers 1114-1115, un ouvrage intitulé *De vita sua* ; l'auteur y développe une conception du discours littéraire de la confession qui englobe à la fois l'autobiographie (forme d'expression rare au Moyen Âge) et les mémoires : *ibid.*, p. 179-202.

206. *Ibid.*, p. 214-215.

207. Ces mémoires ont connu plusieurs éditions ; 1<sup>re</sup> éd. : *Les Gestes des Chiprois*, p. 25-138 (version prise en référence dans les notes qui suivent) ; 2<sup>e</sup> éd. : *Les Gestes des Chiprois*, L. de Mas-Latrie, G. Paris et C. Kohler éd., dans *RHC-Arm.*, vol. II, p. 653-872 ; 3<sup>e</sup> éd., Philippe de Novare, *Mémoires 1218-1243*, C. Kohler éd., Paris 1913. Le titre exact au manuscrit est le suivant : « *Estoire de la guerre qui fu entre l'empereur Frederic et Johan d'Ibelin* ».

Pour la partie du texte qui conserve l'empreinte du style de Philippe, le récit suit l'auteur dans ses déplacements, consigne ses actes et ses propos ; le mémorialiste se met en scène, parlant de lui à la troisième personne ; rares demeurent les occasions où Philippe relate des événements auxquels il n'a pas directement participé. Sa narration est élaborée à partir d'observations personnelles, qui fournissent des descriptions physiques et morales des principaux protagonistes ; le mémorialiste use de notes prises pendant le conflit, ou de sources retrouvées dans des archives locales, citant des courriers parfois reproduits dans leur intégralité. Les délibérations sont restituées sous forme de dialogues passionnés, où l'emploi du style direct renforce l'aspect dramatique du contexte, et accentue les caractères des personnages ; l'exemple de la rencontre qui oppose Philippe d'Belin à Frédéric II à Limassol, fin juillet 1229, montre comment Philippe transcrit les antagonismes par une présentation manichéenne des personnages. Sa conception de la querelle dynastique ne s'appuie guère sur une appréhension politique des oppositions, mais sur une rivalité de pouvoir entre deux hommes, l'un symbolisant l'attitude juste et légitime (Philippe d'Belin), l'autre la prétention tyrannique (Frédéric II)<sup>214</sup>. Pour Philippe de Novare, cette guerre devient l'expression de la lutte du bien contre le mal, selon des préoccupations morales qui traversent les autres pans de son œuvre.

Cette conception moraliste de l'histoire se fonde sur les valeurs chevaleresques et chrétiennes. Le récit de Philippe de Novare fourmille de cas où la fidélité de l'homme lige fustige la félonie<sup>215</sup> ; le respect des institutions (la Haute-Cour mais aussi les us) est célébré contre la loi des armes imposée par l'empereur<sup>216</sup>. L'honneur du lignage est loué, tant pour la dignité acquise au nom de mérites reconnus, que pour la capacité à maintenir un patrimoine foncier transmissible<sup>217</sup>. Enfin, le renoncement à la vie matérielle est conçu comme un premier pas vers le repentir qui précède l'entrée en religion à la veille de la mort ; ainsi se comporte Jean d'Belin, seigneur de Beyrouth, en 1236, que Philippe érige en exemple de probité morale et religieuse<sup>218</sup> ; quant à Frédéric II, il est excommunié pour l'ensemble de ses méfaits par le pape Innocent IV en 1245<sup>219</sup>.

214. *Les Gestes des Chiprois*, p. 40-42.

215. *Ibid.*, p. 109-110, plus spécialement, où Novare montre sa détermination à faire punir de mort le traître Martin Rousseau et ses complices, en mai 1233.

216. *Ibid.*, p. 42, 49-53.

217. *Ibid.*, p. 81-82, 117.

218. *Ibid.*, p. 117-118.

219. *Ibid.*, p. 138.

Acteur essentiel et chroniqueur partisan de la guerre civile, Philippe de Novare appelle de longues remarques quant à la forme utilisée pour conter ses mémoires, car son récit dévoile des qualités littéraires originales. Par rapport aux chroniques de Guillaume de Tyr et de ses continuateurs, Philippe rompt avec le style de la narration chronologique en prose pour intercaler cinq poèmes (*rimes*) entre différents épisodes, n'hésitant pas à falsifier le récit des circonstances historiques pour en faciliter l'insertion<sup>220</sup> ; on relève ainsi : une lettre que Philippe envoie, depuis Nicosie, à Balian d'Belin à Acre, en mai 1229<sup>221</sup> ; une chanson sur la bataille de Nicosie qui se déroule le 14 juillet 1229<sup>222</sup> ; une autre sur le siège de Saint-Hilarion, et une chanson d'aube sur celui de Kantara<sup>223</sup> ; enfin, Philippe livre une étonnante branche du *Roman de Renart* adaptée au conflit<sup>224</sup>. Les procédés de versification montrent sa capacité à employer l'octosyllabe, parfois l'alexandrin (lettre à Balian d'Belin) ou le décasyllabe (chanson d'aube sur Kantara) ; il annonce la composition d'un *serventois*, poésie satirique familière aux trouvères. Les résultats illustrent, cependant, les médiocres qualités du versificateur ; tantôt il use de rimes embrassées, tantôt de rimes plates, les combinaisons s'avérant souvent banales et lourdes ; à l'évidence, Philippe forge ses premières armes de poète ; conscient de ses maladresses, il déclare dans un élan de sincérité :

« L'on ne me doit par blasmer s'il n'i a boune rime,  
Ne les vers ordenés, car ceste en est la prime »<sup>225</sup>.

On ne saura jamais si Philippe améliora ses procédés de versification puisque ses œuvres poétiques ultérieures ont disparu. L'examen des quelques strophes incorporées dans le traité moral laisse pourtant douter de sa réelle aptitude à l'art poétique.

Quelles que puissent être leurs imperfections, ces *rimes* reprennent les thèmes d'épisodes traités auparavant en prose : « [...] à chaque fois, le poème est une sorte de commentaire affectif et d'amplification rhétorique de la prose, mais il ne se substitue jamais à elle pour le récit des événements »<sup>226</sup> ; Philippe considère le récit en prose comme une expression de la *vérité* possédant un degré de littéralité inférieur au langage poétique<sup>227</sup> ; M. Zink remarque, en

220. Selon les remarques de Richter, « Beiträge zur Historiographie in den Kreuzfahrerstaaten... Das Geschichtswerk des Philippe de Nevaire », p. 278-279, et Bromiley, « Philip of Novara's account of the war », p. 329-336.

221. *Les Gestes des Chiprois*, p. 55-57.

222. *Ibid.*, p. 61-62.

223. *Ibid.*, p. 64-67, et l'étude de A. Bart Rossebastiano, « La chanson d'aube di Filippo di Novara », *Annali dell'Istituto Universitario Orientale, sez. Romanza XXI* (1979), p. 417-424.

224. *Les Gestes des Chiprois*, p. 69-75.

225. *Ibid.*, p. 57.

226. Zink, *La subjectivité littéraire*, p. 208.

227. *Ibid.*, p. 217-218.

outre, que le mémorialiste combine vers et prose, suivant les règles des chansonniers qui font précéder de *vidas* et *razos* leurs chansons lorsqu'ils veulent, soit établir de brèves notices biographiques sur l'auteur des chansons (*vidas*), soit éclaircir les circonstances de la composition d'un poème (*razos*)<sup>228</sup>. Maniant à l'envi *sirventois*, chanson d'aube<sup>229</sup> et poèmes rimés de façon plus personnelle, Philippe montre comment le chevalier lombard assimile et propage Outremer les modes littéraires d'Occident.

La littérature médiévale française fournit encore matière à Philippe pour développer par l'allégorie une féroce satire de ses ennemis. Réfugié dans la tour de l'hôpital Saint-Jean de Nicosie, assiégé par les troupes des cinq baillis, Philippe imagine l'argument du conflit en l'interprétant à travers les aventures des animaux du *Roman de Renart*. Les deux camps sont clairement définis : le bailli Aimery Barlais, blâmé pour ses méchants actes, devient *Renart*, son cousin Amaury de Bethsan *Grimbert*, le sournois blaireau cousin de *Renart*, Hue de Giblest, parce qu'il « *avoit la bouche torte* », le singe *Cointreau* allié de *Renart*<sup>230</sup>. Dans le camp des Ibelin, le loup *Ysengrin*, ennemi de *Renart*, incarne Jean seigneur de Beyrouth, et les louveteaux les fils Ibelin ; Anceau de Brie « *juenes hom et fort et durs, membrus et ossus, vigourous et penibles* » est assimilé à l'ours *Brun* et le chevalier toscan Toringuel, de la maison de Philippe d'Ibelin, au chat *Tibert*<sup>231</sup>. Quant à Philippe de Novare, il se réserve le rôle du coq *Chantecler*, héraut qui se distingue « *à la fois par son chant et par ses prouesses sur le champ de bataille* »<sup>232</sup>. Les lieux d'affrontement entrent également dans le cadre de la géographie imaginaire du *Roman de Renart*, puisque le château de Saint-Hilarion se transforme en *Maucreux*, repaire de *Renart*, et celui de Kantara en *Maupertuis*<sup>233</sup>.

À trois reprises, Philippe de Novare met en scène les animaux du *Roman de Renart* pour narrer, toujours sous forme versifiée, les épisodes de la guerre : une première fois, lorsque le narrateur est blessé devant Saint-Hilarion, puis lorsqu'il assiste au siège de Kantara. Novare dévoile son talent par le poème parodique de 220 octosyllabes intitulé « *C'est la rime de Renart, come*

228. Suivant les définitions de Boutière et Schutz, *Biographie des troubadours*, p. vii-viii.

229. La chanson d'aube appartient à un genre lyrique courtois dont le thème principal est la séparation de deux amants qui se quittent au lever du jour, prévenus par un guetteur, cf. Bart Rossebastiano, « La chanson d'aube di Filippo di Novara », p. 417-424.

230. *Les Gestes des Chiprois*, p. 57, et J. Flinn, *Le Roman de Renart dans la littérature française et dans les littératures étrangères au Moyen Âge*, Paris-Toronto 1963, p. 160-161.

231. *Les Gestes des Chiprois*, p. 69-75 ; Flinn, *Le Roman de Renart dans la littérature française*, p. 163-164.

232. Pour reprendre la formule de Flinn, *ibid.*

233. *Les Gestes des Chiprois*, p. 64, 69. Cependant, dans la chanson d'aube sur Kantara (p. 65-67), Philippe ignore la géographie du *Roman de Renart*, et conserve les toponymes habituels : *la Castrie, Deudamors, Nicosie, la Candare*.

*Yzengrin le desconfist* »<sup>234</sup>, où le chroniqueur prétend élaborer une nouvelle branche du *Roman*. Désormais, les animaux entrent seuls en scène, et deviennent acteurs d'événements qui rappellent des épisodes de la guerre civile. L'inlassable dispute de *Renart* avec ses ennemis permet à Philippe d'exposer qualités et défauts des protagonistes, chargeant la félonie, la jalousie ou l'hypocrisie de *Renard* et ses alliés, louant la sagesse, la clairvoyance et la loyauté d'*Yzengrin* et ses partisans. Philippe délivre une sévère satire des cinq baillis, sans jamais les nommer, ni citer les événements auxquels il fait allusion. La parfaite adaptation des intrigues du *Roman de Renart* au contexte chypriote souligne l'*érudition renardesque* – pour reprendre l'expression de Lucien Foulet – de Philippe, qui puise son inspiration dans plusieurs branches du *Roman*<sup>235</sup>.

L'imprégnation de la littérature renardesque gagne aussi les chevaliers chypriotes, si l'on observe la réponse que Jean d'Ibelin donne à l'évêque de Sidon, à Acre, au printemps 1233, lorsque ce dernier lui demande de reconnaître l'autorité de l'empereur. Ibelin recourt alors à une longue parabole construite sur un conte tiré des fabliaux de *Renart* (*Le Cerf qui n'avait pas de cœur*), où l'empereur est associé au loup et Ibelin au cerf<sup>236</sup>. La culture médiévale française suggère encore à Philippe deux analogies tirées, l'une de la *Chanson de Roland*, lorsque *Renart* est comparé au traître Ganelon<sup>237</sup> l'autre du cycle arthurien, quand le chroniqueur déclare que la famille Ibelin organise une fête où l'on « *contrefait les aventures de Bretagne et de la Table ronde* »<sup>238</sup>.

Aux yeux du lecteur contemporain, les mémoires de Philippe de Novare possèdent deux traits principaux, celui de chronique historique et celui de témoin littéraire. Comme mémorialiste, Philippe développe son récit sur une trame chronologique où alternent batailles, entrevues, discours des principaux protagonistes. Son récit constitue une source de première main, conforme aux chroniques françaises. Cependant, il convient de rappeler que ces mémoires, incomplètes et partiellement transformées, appartiennent à un volume dont l'objet était de rapporter la vie de Philippe, ses engagements et ses actes. La diversité des formes littéraires employées pour illustrer son

234. *Ibid.*, p. 69.

235. Flinn, *Le Roman de Renart dans la littérature française*, p. 172 ; Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 626.

236. *Les Gestes des Chiprois*, p. 114-115 ; Flinn, *Le Roman de Renart dans la littérature française*, p. 173.

237. *Les Gestes des Chiprois*, p. 64 ; Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 626.

238. *Les Gestes des Chiprois*, p. 31, et les remarques de R. S. Loomis, « Chivalric and dramatic imitations of Arthurian romance », dans *Medieval studies in memory of A. Kingsley Porter*, W. R. W. Koehler éd., Cambridge (Mass.) 1939, vol. I, p. 79-80, et de Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 627-628.

propos (autobiographie, mémoires, prose, poésie, satire) confère à ce livre un caractère unique comme objet littéraire, puisque construit sur un principe de pure subjectivité. Cette démarche, profondément moderne pour l'époque, place Philippe de Novare parmi les plus singuliers hommes de lettres du XIII<sup>e</sup> siècle chypriote et de la littérature française médiévale, et illustre le développement parallèle et simultané des expériences littéraires en Outremer et dans le royaume de Louis IX.

#### L'ŒUVRE JURIDIQUE

Le *Livre de forme de plait* n'est connu que dans l'édition défectueuse réalisée par le comte Beugnot en 1841<sup>239</sup>; Maurice Grandclaude en a souligné les principales erreurs, notamment plusieurs inversions de chapitres qui nuisent à la compréhension du texte ; par ailleurs, le nombre exact de chapitres reste sujet à discussion<sup>240</sup>. L'hypothèse finale de Grandclaude relève que les deux copies manuscrites disponibles procèdent d'un ancêtre commun, aujourd'hui disparu ; le texte publié par Beugnot serait ainsi une version revue et corrigée par Philippe dans la perspective d'une refonte définitive du matériel original, refonte qui n'a jamais vu le jour<sup>241</sup>. En fin de compte, Philippe laisse deux œuvres de jurisprudence : d'une part, le *Livre de forme de plait*<sup>242</sup>, composé de 89 chapitres, rédigé à Chypre pour les institutions chypriotes, entre 1252 et 1257 dans sa forme primitive, repris quelques années plus tard après l'achèvement du traité *Des IIII. tenz d'age d'om*<sup>243</sup> ; d'autre part, le texte de dix réponses à des consultations que Philippe donne à divers requérants<sup>244</sup>. Notons que la distinction apportée entre ces deux collections concerne l'histoire de la production juridique de Philippe ; le contenu du *Livre* et des dix réponses témoigne en fait de la parfaite similitude des arguments développés.

Dans les deux cas, Philippe se préoccupe de restituer l'esprit des vieilles assises perdues après la disparition des *Lettres du Sépulcre* à Jérusalem en

239. *Le Livre de Philippe de Novare*, Beugnot éd., dans *RHC-Lois*, vol. I, p. 469-571.

240. Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 70-76, et « Classement sommaire des manuscrits », p. 426-440.

241. *Id.*, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 76-79, et « Classement sommaire des manuscrits », p. 428-430.

242. Intitulé exact : « Ici orrés le livre de forme de plait que sire Felippe de Novaire fist pour un sien ami apprendre et enseigner coument on doit plaidoier en la haute court » : *Le Livre de Philippe de Novare*, p. 475.

243. Selon Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 80-81.

244. Soit les chapitres LXIII, XLVII, LXXVII, LXXXIX, LXV, XC, LXXVI, LXIV, LXXVIII et LXVI de l'édition de Beugnot, *Le Livre de Philippe de Novare*, suivant l'ordre établi par les corrections de Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 80, et les précisions ultérieures dans *id.*, « Classement sommaire des manuscrits », p. 433-440.

1187 ; il inaugure l'école de juristes du royaume latin en élaborant un traité, dont le modèle sera évoqué jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle ; remarquons que Philippe compose son traité au moment où Eudes de Châteauroux, légat du pape, puis Hugues de Fagianio, archevêque de Chypre, réunissent le synode local pour doter l'Église de Nicosie de ses statuts et de sa constitution (1252-1253), entreprise de codification du droit canonique qui put concourir à accélérer la rédaction des recueils de jurisprudence. Philippe conçoit le *Livre de forme de plait* comme un traité privé destiné à apprendre le métier de la plaidoirie à un ami, très certainement Jean d'Ibelin, comte de Jaffa<sup>245</sup>. Une première partie rassemble des règles de procédure sur la manière de déposer des conclusions et de conduire un procès ; Philippe tente, ensuite, de retracer de mémoire les principales assises, indiquant pour chacune d'elles les points de litige et les solutions proposées par les principaux jurisconsultes de l'époque ; Philippe conclut sur les qualités morales et intellectuelles réclamées par la profession d'avocat<sup>246</sup>. Dans les dix réponses qu'il donne lors de diverses consultations juridiques, Philippe prolonge son essai didactique en traitant des assises, ou en délivrant des formules exécutoires.

Le guide pratique élaboré par Philippe est considéré comme un succès<sup>247</sup> ; le juriste sait partir de cas concrets pour dégager les règles de procédure, et expliquer le sens des assises avant d'examiner les difficultés rencontrées dans leur application. Sa capacité à exposer et analyser les arguments ne débouche pas sur une appréhension originale de la matière juridique ; Philippe résout les questions litigieuses par un recours systématique aux avis de ses pairs, auxquels il rend de vibrants hommages<sup>248</sup>. Le manque d'originalité du *Livre de forme de plait*, souligné par Grandclaude<sup>249</sup>, révèle la place que Philippe veut tenir dans l'histoire juridique du royaume latin : il rappelle les *Assises de Jérusalem*, rétablit des us, ranime le souvenir de ses contemporains jurisconsultes pour entretenir la continuité d'une tradition menacée, sinon de disparition, du moins de profondes altérations. Jamais, Philippe n'envisage une modification des anciens principes de jurisprudence ; il se présente comme le conservateur d'une pratique qu'il veut transmettre aux générations futures en reproduisant des modèles anciens.

245. *Le Livre de Philippe de Novare*, p. 475-476, et suivant la notice d'un manuscrit reproduisant partiellement le titre en traduction italienne le *Livre de forme de plait*, cf. Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 129, et « Classement sommaire des manuscrits », p. 427.

246. Selon la description de l'ouvrage proposée par Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 130-131.

247. *Ibid.*, p. 132.

248. Par exemple au chapitre XCIV, Philippe célèbre les *plaidours* Raoul de Tibériade, Jean Ibelin le Vieux, Gérard de Sidon, Ranier de Giblet l'Ancien, Rostain Aimar, Gille Viconte, Hernois de Giblet : *Livre de Philippe de Novare*, p. 570.

249. Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 132-134.

Certes, la clarté de son propos se voit altérée par un style lourd et parfois confus, probablement consécutif à la réécriture partielle de son traité à l'automne de sa vie, quand l'écrivain montre d'évidents signes de sénilité<sup>250</sup>. Certains arguments de Philippe sont aussi contestés dans leur principe, notamment par Jean d'Ibelin<sup>251</sup>, et le *Livre de forme de plait* rencontre finalement un faible écho dans les productions juridiques des époques ultérieures<sup>252</sup>. La modestie de la démarche de Philippe de Novare juriste mérite cependant d'être louée, car le but recherché s'inscrit dans une perspective didactique. La volonté de conserver vivant l'héritage juridique du XIII<sup>e</sup> et de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle marque la cohérence d'un lettré, avocat fidèle des principes politiques et moraux de son milieu.

#### L'ŒUVRE MORALE

Les préoccupations éthiques traversent l'œuvre de Philippe de Novare homme de lettre, mémorialiste ou juriconsulte, et sa plume se délie lorsqu'il traite de sujets comme la fidélité ou la trahison, la justice ou la coutume ; à chaque fois, Philippe inscrit sa réflexion dans le cadre de la société féodale. Aucune surprise donc à observer que le Lombard consacre son ultime énergie à la composition d'un traité moral qui expose sa conception globale de la vie de l'homme, individu social doué de raison et responsable de ses actes. Déjà dans le *Livre de forme de plait*, deux chapitres contenaient d'abondantes réflexions sur la sagesse et la science, réflexions qui auraient pu trouver place dans le traité<sup>253</sup>. Malheureusement, le grand âge de Philippe altère le résultat, car de notables redites figurent dans le texte *Des IIII. tenz d'age d'om*<sup>254</sup>.

Le but de Philippe frappe par sa simplicité et sa cohérence : développer les préceptes moraux qui doivent guider l'homme durant les quatre périodes principales de sa vie, c'est-à-dire l'*Anfance*, la *Juvent*, le *Moien age* et la *Viellese* ; il s'agit d'un projet qui reprend la matière biographique de son

250. Cf. *infra* les remarques identiques au sujet du traité moral.

251. *Livre de Jean d'Ibelin*, chap. IX, XIII, XXXIII, LXXIX et CXXXIV ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 142-146.

252. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 516-518 ; Florio Bustron, *Chronique*, p. 8 ; Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises*, p. 134-135.

253. *Livre de Philippe de Novare*, chap. XCII-XCIII, p. 565-569.

254. Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme* ; cette édition a été sévèrement critiquée par P. Meyer, cf. son compte rendu dans *BÉC* L (1889), p. 669 ; la thèse de S. Melani, *Les quatre temps d'age d'ome di Filippo di Novara, proposta per un'edizione critica*, présentée à la faculté de lettres de l'Université de Pise, en 1985-1986, 2 vols, nous est restée inaccessible. Voir encore : B. Ferrari, « Un frammento inedito del trattato *Les quatre âges de l'homme* di Filippo di Novara », *Studi mediolatini e volgari* 38 (1992), p. 9-30.

premier livre<sup>255</sup>. Le traité est complété de trois parties *post-scriptum* ; elles comprennent une échelle chronologique adaptée aux précédents propos, un long conseil sur quatre valeurs communes aux quatre âges de la vie, une récapitulation générale des règles énoncées<sup>256</sup>. L'ensemble se termine sur un court poème de mauvaise qualité<sup>257</sup>. Ainsi, Philippe prolonge l'examen de sa propre existence (soit son premier livre de forme *autobiographique*) par une réflexion élargie à la vie de l'homme ; dans les deux cas, il s'appuie sur un exposé respectant les phases chronologiques, mais Philippe unifie le style de son traité en utilisant la prose comme unique mode d'expression littéraire.

Le traité s'ouvre par les considérations sur l'enfance ; dans l'introduction, Philippe rappelle que l'éducation de l'enfant doit être conçue sur le modèle chrétien : « *Tuit li anfant devoient panre exemple a lui [...] (Nostre Sires Jhesu Criz) et a sa grant humilité d'anfance* »<sup>258</sup>. Dès le plus jeune âge, l'enfant apprendra l'obéissance à Dieu et à ses parents, l'amour de son prochain ; il recevra un métier, de préférence parmi les plus dignes (ecclésiastique ou chevalier), dans la perspective d'atteindre le grade de maître. Naturellement, l'éducation du jeune chevalier suit des voies culturelles élevées, afin d'acquérir la générosité, le goût de la rhétorique et la *cortoisie* (modestie, contrôle de soi, équilibre entre raison et sentiment) ; pour y parvenir, le jeune chevalier apprendra « *les estoires et les livres des autors ou il a mout de biaux diz, et de bons consaus, et de granz senz* »<sup>259</sup>. Philippe conseille de ne pas laisser trop jouer les enfants et surtout, de garder en sujétion les jeunes filles car « *A fame ne doit apanre lettres ne escrire* »<sup>260</sup> ; on ne doit lui autoriser d'autre générosité que la distribution d'aumônes, lui interdire la fréquentation des garçons, et l'obliger à suivre des règles strictes de comportement lorsqu'elle va en société ; Philippe diabolise la femme qui, par le commerce charnel, jette le déshonneur sur la maison ; le proverbe n'assure-t-il pas « *au serpent ne puet on doner venin, car trop en i a* »<sup>261</sup> ?

La jeunesse, de 20 à 40 ans, est considérée comme la période la plus périlleuse de la vie. Le manque de jugement, l'inconscience, la tentation des péchés, tout menace de ruine le jeune homme. Philippe condamne l'outrage aux pauvres, prêche l'obéissance au suzerain, même mauvais, le respect de

255. Respectivement : Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme*, p. 1-21, 21-52, 52-91, 91-102.

256. Ces trois parties correspondent aux p. 102-105, 106-117, 117-121.

257. Un autre poème, d'aussi médiocre facture, est inclus dans le traité ; il s'agit d'une réponse de Philippe sur les qualités de l'homme adulte qui comprend deux strophes de quatorze alexandrins : *ibid.*, p. 64-66.

258. *Ibid.*, p. 3.

259. *Ibid.*, p. 13.

260. *Ibid.*, p. 16.

261. *Ibid.*, p. 17.

la hiérarchie, puisque les adultes détiennent pouvoir et sagesse. Le but essentiel du jeune homme sera d'accomplir des exploits, de conquérir des biens pour protéger sa vieillesse, et construire un patrimoine transmissible. Mais la plus grande richesse que l'homme peut entrevoir « *est de fame espouser, a cui Dieus a doné grace de bone fame avoir, et des bons anfananz engendrer* »<sup>262</sup>. Quant à la jeune fille, la morale de son époque tourne en sa défaveur, car il faut empêcher une femme de commettre l'adultère : « *Autrement est des homes : car, comment qu'il soit dou pechié, il ont une grant vaine gloire, que l'an dit ou seit que il ont beles amies, ou jones, ou riches* »<sup>263</sup>. Comparé au déshonneur qui frappe le lignage d'une femme légère, le péché de chair du jeune homme se rachète par le repentir ; ainsi, Philippe souscrit à la règle qui veut que le siècle punisse la femme, quand la religion sauve l'homme.

Durant l'âge adulte, soit de 40 à 60 ans, l'homme doit consolider et développer ses biens, condition indispensable pour nourrir ses enfants, construire son lignage et vivre dans l'honneur en distribuant des aumônes. Le *moien age* consacre la sagesse de l'homme qui, courtois, droit et humble, répand l'exemple autour de lui. Trois règles, qui ouvrent la voie du paradis, doivent le guider : acquérir honnêtement ses biens, servir Dieu, respecter la paix et le cœur d'autrui. L'homme adulte doit employer son esprit à distinguer le bon du mauvais, et rejeter l'outrecuidance, l'orgueil et la félonie. Philippe délivre encore une longue liste, souvent répétitive, des qualités ou des défauts dont il faut être conscient. Pour atteindre la perfection, Philippe recommande de prendre des modèles : « *et qui viaut estre bons, il doit parre exemple a çaus qui sont tenu et conneü a bons, et aus choses que li commun des gens tiennent a bones et qui sont devisées por bones ; et cil qui fait le contraire de ce qui est devant dit, est mauveis* »<sup>264</sup>. Ainsi, les obligations morales prônées par Philippe, sont calquées sur celles de son siècle, laissant une faible part à l'élaboration personnelle. Dans son concert d'exhortations, Philippe ajoute de longs paragraphes destinés aux femmes ; leur condition ne saurait les soustraire aux devoirs d'abstinence, donc d'honneur, d'éducation des enfants, de simplicité dans la vie quotidienne. Celles qui préfèrent la luxure seront abandonnées par leurs amants, quand leur beauté sera fanée, puis honnies par Dieu et le siècle.

La vieillesse sera placée sous le signe de la pénitence et du repentir, car l'homme âgé doit se préoccuper de sauver son âme, quitte à mépriser son siècle. Il lui faut prendre garde aux défauts, en particulier à la luxure, à

262. *Ibid.*, p. 46.

263. *Ibid.*, p. 50.

264. *Ibid.*, p. 77.

l'orgueil et à la convoitise s'il est pauvre, car le grand âge rend les hommes imparfaits plus haïssables. Philippe insiste sur la honte des vieux luxurieux qui prennent de jeunes femmes, et le déshonneur des vieilles luxurieuses qui se lardent pour masquer leur décrépitude.

Dans son ensemble, le traité moral de Philippe de Novare est riche d'enseignements. Son appréhension demeure cependant malaisée, car les chapitres consacrés au *moien age* et à la *viellesce* n'ont ni la clarté de construction, ni la légèreté de style des deux premières parties. Philippe montre des signes de sénilité mentale en multipliant les redites, en livrant ses idées en vrac, au risque de semer la confusion ; enfin, les trois dernières parties *post-scriptum* n'apportent rien de neuf dans l'argumentation, et prouvent combien « *sor l'orle de sa fosse* »<sup>265</sup>, Philippe ne maîtrise ni logique ni expression.<sup>266</sup>

Ce traité peut-il être considéré comme une œuvre personnelle ? Charles-Victor Langlois répond par l'affirmative, arguant que Philippe n'emprunte pas aux sources classiques dans lesquelles puisent d'habitude les auteurs de traité moraux de l'époque médiévale<sup>267</sup>. Cette remarque conserve tout son sens, puisque Philippe ne se réfère effectivement pas à des auteurs latins ou chrétiens. En revanche, que d'extraits de romans, que de citations de proverbes, que de rappels des valeurs du *siècle* auquel Philippe appartient ! Le traité fourmille de références qui explicitent la démarche de Philippe, et justifient ses positions. Encore une fois, on peut discerner un singulier manque d'originalité dans des propos qui tendent à la parfaite harmonie avec la morale de la société chrétienne<sup>268</sup> et féodale. Dans son traité, comme dans le *Livre de forme de plait*, Philippe fait œuvre de conservateur des traditions et principes qui régissent le royaume latin. Les seules critiques qu'il formule, sur un ton personnel, sont dirigées contre les riches bourgeois qui outragent les pauvres, contre quelques puissants qualifiés d'ânes, contre la luxure qui envahit la société chypriote. Ces exemples de franc-parler, dégagés de préjugés religieux, n'ocultent pas le fait que la prose de Philippe reflète les valeurs ambiantes.

L'autre intérêt de ce traité tient en la manière dont Philippe utilise les références culturelles de son époque pour construire son discours. Les formules proverbiales fréquentes sont traitées comme des preuves d'autorité supplémentaire qui doivent consolider le propos : « *l'an doit ploier la verge*

265. *Ibid.*, p. 35, pour reprendre l'expression même de Philippe.

266. Cf. les remarques de C.-V. Langlois, *La vie en France au Moyen Âge d'après quelques moralistes du temps*, Paris 1908, p. 188-189, 219.

267. *Ibid.*, p. 187.

268. Philippe cite Lucain, sans le nommer ; Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme*, p. 88.

tandis que ele est graille et tendre » écrit-il, pour justifier les punitions que les parents infligent à leurs enfants<sup>269</sup>. Ces citations parémiologiques, conformes à l'usage observé dans les romans français composés dans les années 1270-1285, rejettent la fonction ornementale pour renforcer la valeur didactique de l'exposé<sup>270</sup> ; Philippe puise dans cette sagesse populaire dont la vogue se concrétise par l'élaboration de recueils de proverbes : « *Cuidier n'est pas savoir* », « *De jone saint, viel diable* », « *Qui tout covoite tout pert* », « *Mesure dure* »<sup>271</sup>. Philippe s'appuie sur ces adages, sachant se départir des faux proverbes colportés par les hypocrites<sup>272</sup>. Philippe illustre encore son texte de figures allégoriques, de paraboles ou d'exemples empruntés à des contes, à des romans médiévaux ; il tire sa matière d'*exempla*<sup>273</sup>, de romans (*Lancelot*, *Alexandre le Grand*, *Roman de Troie*, *Barlaam et Josaphat*)<sup>274</sup> et de traditions orales (paraboles du roi, du hérisson, de l'arbre, du blé, récit de la belle femme et des *quenivets*)<sup>275</sup>.

L'œuvre morale de Philippe de Novare n'apprend rien de neuf sur l'auteur par rapport à ses précédents écrits. Conservateur dans l'âme, il adhère aux valeurs de la société qu'il côtoie ; il en défend les concepts moraux et en utilise les référents culturels pour illustrer son texte. En consignait le détail de l'éducation et des préceptes qui doivent guider l'homme dans sa vie, Philippe entend élaborer un ouvrage de référence, toujours dans une perspective didactique, au moment où des débats philosophiques s'annoncent, puisque Philippe compose son traité dans la décennie qui suit

269. *Ibid.*, p. 6.

270. Cf. les recueils de proverbes médiévaux publiés par J. Morawski, *Proverbes français antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1925 ; E. Schulze-Busacker, *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du Moyen Âge français*, Paris 1985, p. 151-155. Notons que l'emploi de formules parémiologiques se retrouve dans le *Livre de Philippe de Novare*, chap. XCII, p. 565, par exemple.

271. Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme*, p. 22, 34, 76 ; plusieurs citations proverbiales de Philippe se retrouvent dans des recueils français : on peut comparer Philippe, p. 14, 31, 74-75, 76, 92, 106, 123, avec Morawski, *Proverbes français antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle*, n° 1832, 201, 754, 2165, 1229, 44, 1060, 1843, et avec Schulze-Busacker, *Proverbes et expressions proverbiales*, n° 754, 2165, 1060 et 1843 ; sur cette culture des proverbes, voir également : Zumthor, *Essai de poétique médiévale*, p. 78-79.

272. Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme*, p. 35.

273. Ainsi, p. 7-8, où Philippe s'inspire d'un *exemplum* connu depuis la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et fréquemment reproduit par la suite (Eude de Cherrington, Jacques de Vitry, Vincent de Beauvais), cf. P. Meyer, « L'enfant gâté devenu criminel », *Romania* XIV (1885), p. 581-583.

274. Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme*, p. viii-xi, 23-24, 39-41, 96 ; Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 626.

275. Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme*, p. 53-55, 55-56, 60-61, 68-69, 89-90, où *quenivet* signifie petit couteau. P. Meyer, « Le conte des petits couteaux », *Romania* XIII (1884), p. 595-597, relève, dans un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle conservé à Florence, une historiette anonyme qui reprend l'argument de la parabole sur la femme et les *quenivets* ; Meyer ignore cependant si le texte italien procède d'une tradition, imite Philippe de Novare ou bien si le texte et Philippe empruntent à la même source.

le passage de Louis IX à Chypre. Jusqu'à la fin de sa vie, la voix de Philippe s'affirme comme celle d'un porte-parole de la société aristocratique, dans ses préoccupations comme dans son expression.

#### PHILIPPE DE NOVARE, TÉMOIN DE LA CULTURE DE SON ÉPOQUE

L'œuvre de Philippe de Novare frappe par sa cohérence, quels que puissent être les genres dans lesquels l'écrivain verse. Les mémoires, la poésie, le guide de jurisprudence ou le traité moral lui permettent de poursuivre un but fondamental : affirmer les valeurs de la société franque de Chypre dont il retrouve les fondements juridiques, formule l'éthique et rappelle l'histoire. Philippe élabore la mémoire du royaume latin en ancrant sa démarche sur le respect des institutions et de la morale chevaleresque et chrétienne. Dans ces conditions, on ne peut lui faire grief d'un manque d'originalité ou d'esprit d'innovation ; ce reproche paraît anachronique car Philippe assiste aux différentes crises qui minent le jeune royaume de Chypre. Son attitude s'inscrit dans le débat qui agite les penseurs de son époque, pour assurer les fondements idéologiques de la société franque, débat qui aboutit aux autres productions juridiques et historiques du XIII<sup>e</sup> siècle. N'oublions pas que Philippe, dans la notice *post-scriptum* de son traité moral, insiste sur le caractère didactique de ses trois livres.

Son œuvre s'adresse à la société aristocratique du royaume, ignorant tout emprunt à la culture grecque, byzantine ou autochtone<sup>276</sup>. Pour transmettre son message, Philippe use de référents culturels propres au groupe dont il est membre ; il puise des exemples dans les romans médiévaux, dans les fabliaux, dans les recueils de proverbes, voire dans les chansons de geste françaises<sup>277</sup> ; il tente de retraire de mémoire les *Lettres du Sépulcre* et les *us disparus*. Son élaboration s'appuie sur un corpus culturel qu'il manie à merveille. Cependant, si Philippe inscrit son œuvre dans le cadre de la morale chrétienne du royaume croisé, il exprime le processus de laïcisation de la culture dominante, empruntant peu à la culture religieuse et rédigeant en français, c'est-à-dire en une langue vernaculaire qui n'est pas sa langue maternelle, mais celle de l'élite à laquelle Philippe appartient.

Dès lors, son témoignage constitue une source essentielle pour connaître les pratiques culturelles de cette société chevaleresque. Les injonctions de Philippe sur l'éducation des jeunes nobles ont déjà été citées : les garçons doivent apprendre à lire et à écrire. Durant sa vie entière, l'homme trouve

276. Pourtant, Philippe n'ignore pas les archontes locaux qu'il nomme *artondes*, et qui peuvent détenir des terres appartenant à une catégorie fiscale particulière (*vaselico*), cf. *Le Livre de Philippe de Novare*, chap. LXII, p. 533, chap. LXV, p. 536.

277. Cf. Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 625-628.

chez les classiques matière à réflexion, méditant sur la réponse de Farien à son neveu Lanbague dans le *Roman de Lancelot*, pour prendre un exemple extrait du traité moral<sup>278</sup>. Philippe de Novare et Jean d'İbelin empruntent au *Roman de Renart* pour construire des allégories ou des satires. En s'établissant en Orient, les chevaliers français transportent leurs codes culturels, et Philippe célèbre à maintes reprises la *courtoisie*, art de vivre combinant l'élégance morale avec une conduite fondée sur la générosité et la loyauté. Par son engagement, Philippe devient le chantre de la société courtoise de Chypre.

Philippe écrit pour l'aristocratie du royaume, bien que son audience ne puisse être mesurée. Ses mémoires de la guerre civile des années 1229-1233, dans la version remaniée par Gérard de Montréal, servent à tous les chroniqueurs ultérieurs, mais l'œuvre juridique et moral paraît vite sombrer dans l'oubli. Un lointain écho peut être discerné dans l'*Exègèsis* de Léontios Machairas, mais ce n'est pas certain. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle seulement, Florio Bustron, habité de préoccupations didactiques similaires à celles de Philippe, sait rendre hommage à l'homme de lettres et au jurisconsulte dont il veut rappeler l'exemple, en assurant qu'il s'agit d'un *homme d'exception*<sup>279</sup>; à maints égards, cet hommage paraît justifié puisque Philippe de Novare marque l'épanouissement de la culture franque de Chypre.

#### LA LITTÉRATURE MORALE ET LA PHILOSOPHIE

Parmi les préoccupations communes aux Latins et aux Grecs, on relève un sens aigu de la réflexion sur la vie de l'homme et sur les modalités de son engagement dans la société. Philippe de Novare semble être l'initiateur du mouvement, car son traité moral, composé dans les années 1260, trouve un écho assez précis chez Jean de Journy, vingt ans plus tard. En revanche, du côté des Grecs, les sources d'inspiration proviennent de la capitale byzantine, preuve que les courants intellectuels entre Constantinople et Chypre s'affirment; destinés à des publics distincts, deux systèmes moraux se rencontrent à la cour de Hugues IV.

#### LA DIME DE PÉNITANCE DE JEAN DE JOURNY

L'auteur du plus long poème écrit en langue française dans le royaume de Chypre, comprenant 3296 vers, n'a marqué ni la littérature médiévale, ni la vie politique de son pays d'adoption. Les qualités stylistiques de *La dime de pénitance* laissent peu de souvenirs au lecteur moderne, même si l'œuvre mérite attention, dans la mesure où elle reflète le degré de pénétration du sentiment de la contrition, et le développement de la pratique de la confession chez les Latins de Chypre.

278. Philippe de Novare, *Les quatre temps d'âge d'homme*, p. 23-24.

279. Florio Bustron, *Chronique*, p. 8.

Jean de Journy appartient à un lignage originaire d'Artois qui se croise au XII<sup>e</sup> ou au XIII<sup>e</sup> siècle, et qui n'est pas documenté dans les sources du royaume de Jérusalem. Selon les *Lignages d'Outremer*, la famille possède une certaine renommée, contractant des alliances avec des maisons aristocratiques; Jean épouse Eufémie de Soissons, fille de Jean de Soissons, et côtoie les grands de son époque, si l'on s'en tient aux prières qu'il exprime dans son ouvrage pour les princes du royaume. Un autre membre de sa famille joue un rôle notable dans l'histoire religieuse des années 1270-1275, puisque Enguerran de Journy, qui suit Louis IX dans sa croisade à Tunis, représente Hugues I<sup>er</sup> de Lusignan au Concile de Lyon en 1274. Aucun détail ne complète le portrait de Jean de Journy, excepté la brève information par laquelle il conclut son poème, révélant qu'il compose sa *Dime de pénitance* en 1288, à Nicosie<sup>280</sup>.

Le poème de Jean de Journy a pour objet la pénitence que l'humanité entière doit rendre à Dieu, *dime* à laquelle Jean veut se soumettre; pour illustrer son discours, Jean use et abuse de l'allégorie, affirmant que Dieu agit comme une fontaine qui lave les souillures du péché, notamment celles des plaisirs de la chair qui harcèlent l'esprit de l'homme. La rédemption s'acquiert en développant l'humilité, qui permet de se reconnaître comme pécheur et d'accéder au salut et à la charité, les bonnes œuvres atténuant le mal. L'unique voie de justice se trouve dans la pénitence, et Jean de Journy se lance dans de longues et précises explications sur sa pratique et les conditions de la contrition<sup>281</sup>.

La pénitence implique un exercice régulier de la contrition, de la confession et de la satisfaction; la contrition, comparée à une lessive qui brasse avec douleur le linge sale, mène le pécheur à la confession, aspect qui retient le plus son attention. Celle-ci doit être fréquente auprès du desservant de la paroisse habituelle; en cas d'extrême péril, le pécheur peut se confesser à un laïc, ou bien à Dieu directement, mais il ira se confesser à un prêtre dès que les conditions le permettront. De Journy décrit comment se confesser, précisant que le pécheur doit spontanément reconnaître ses fautes plutôt que supporter un interrogatoire du prêtre; pour aider le coupable à identifier ses offenses, de Journy énumère les différents péchés capitaux avec leurs catégories,

280. Jean de Journy, *La dime de pénitance*, H. Breymann éd., Stuttgart 1874; sur la vie et l'œuvre de Jean de Journy: *ibid.*, p. 97-123; W. Röhrs, « Sprachliche Untersuchung der *Dime de pénitance* », *Romanische Forschungen* 8 (1896), p. 283-351; Hill, *History*, vol. III, p. 1113-1114; J.-C. Payen, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale*, Genève 1967, p. 569-576; K. V. Sinclair, « The versified adaptation of the prone prayers by Jean de Journy », *Romanische Forschungen* 92/3 (1980), p. 247-250; Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 641-642.

281. Par contrition, on désigne un repentir parfait dans l'amour de Dieu; la contrition se distingue de l'attrition, détestation imparfaite des péchés qui peut être provoquée par une peur de l'enfer et qui, en conséquence, ne peut que frayer le chemin à la contrition selon Thomas d'Aquin: J. Delumeau, *L'aveu et le pardon. Les difficultés de la confession XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris 1964, p. 47.

et spécifie qu'il convient d'apprécier les péchés selon leur gravité, plus que selon leur nature ; ainsi, de Journy reconduit l'avis de Philippe de Novare pour assurer que le péché de luxure est d'autant plus grave si le coupable est âgé<sup>282</sup> ; il cherche à élucider les motivations qui poussent au crime, à déterminer le degré de préméditation dans chaque acte, à comprendre les circonstances du péché. L'aveu accompli, le pécheur reçoit sa pénitence du prêtre ; elle lui permet d'accéder à la satisfaction<sup>283</sup>.

Ayant instruit son lecteur sur le sacrement de pénitence, Jean de Journy poursuit en revenant sur le combat que l'homme doit assurer contre l'ennemi, la chair et le monde, pour se délivrer de la prison qui le tient captif. Le poème s'achève sur une longue prière inspirée par l'état désespéré de la Terre sainte, trois ans avant l'assaut final contre Saint-Jean d'Acre ; de Journy admire l'effort de guerre mené par Henri II :

« *Dont est il bien cose certaine  
Que grant despens et molt grant paine  
Couvient à ches cités deffendre,  
Pour que couvient au roi despendre.  
et il le fait mout volentiers,  
Quamqu'amasser peut de deniers  
en Chypre dont est rois et sire,  
et à paines puet che souffire* »<sup>284</sup>.

La précarité de la situation militaire de l'Orient latin amène de Journy à prier pour le pape, l'empereur d'Allemagne, Philippe le Bel, les souverains de Castille et d'Angleterre, le comte d'Artois (« *Qui est sages, pieus et courtois* », v. 3100), le roi d'Arménie, le prince d'Antioche, le seigneur de Tyr et le roi Henri<sup>285</sup>.

Traité destiné aux laïcs, la *Dime de pénitance* révèle la fréquence de la pratique de la confession dans la société catholique. Ce sacrement, accompli à de rares occasions dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, semble se généraliser avec rapidité dans l'Orient latin ; cependant, Jean de Journy, qui repousse l'attrition et la conversion, entend susciter chez le pénitent une capacité à apprécier la gravité de ses actes par un effort de conscience ; de Journy instruit l'homme par ses considérations théoriques, afin de le placer

282. Comparer Jean de Journy, *La dime de penitance*, v. 1705 ss, et Philippe de Novare, *Les quatre temps d'âge d'homme*, p. 95-96.

283. Sur tous ces aspects : Payen, *Le motif du repentir*, p. 569-574.

284. Jean de Journy, *La dime de penitance*, v. 3187-3194.

285. *Ibid.*, v. 2985-3265 ; Payen, *Le motif du repentir*, p. 575.

face à ses responsabilités morales au sein de la société. Jean-Charles Payen remarque notamment que « [...] la Dîme de pénitence traduit à sa manière une relative promotion du laïc dans l'Église »<sup>286</sup> ; dans le contexte de la culture chypriote, de Journy illustre, en matière de littérature religieuse, le processus de laïcisation de la culture observé dans le domaine de la production historique.

D'autres éléments tirés du fond laïc émergent encore dans ce long poème ; le recours aux citations parémiologiques par exemple, où de Journy reproduit un proverbe qu'affectionnait Philippe de Novare (« *Mesure dure* »<sup>287</sup>) ; le goût pour la courtoisie et le beau parler est également affiché<sup>288</sup>. À cette culture laïque, de Journy ajoute une connaissance assidue de la Bible, cite ses sources (Bède, Isidore de Séville, saint Augustin, saint Jérôme, Bernard de Clairvaux, Grégoire le Grand), n'hésitant pas à renvoyer à Cicéron et à Proclus<sup>289</sup> ; néanmoins, en dépit d'une volonté d'inscrire son poème dans une tradition lettrée, Jean de Journy connaît davantage des recueils de seconde main qui donnent une illusion de culture savante ; loin des références aux classiques, de Journy emprunte à une œuvre moins noble, le traité du Pseudo-Augustin *De vera et falsa paenitentia*<sup>290</sup> ; il s'inspire encore des prières d'un rituel paroissien de la France médiévale dont il reproduit la progression des arguments et des exhortations, adaptant le texte liturgique à ses besoins littéraires<sup>291</sup>. Le style de sa versification ne laisse aucun doute sur ses éventuelles prétentions poétiques, car les vers maladroits de 7, 8 ou 9 pieds à rimes plates, n'éveillent guère d'émotion. L'intérêt de la *Dime de pénitance* réside dans son message, puisqu'il dévoile les préoccupations religieuses et morales d'un noble chypriote confronté à la pratique de la confession. L'exhortation au repentir sacramentel parachève l'évolution de la contrition latine, telle qu'elle se développait en Occident au XIII<sup>e</sup> siècle, mais on peut remarquer que ce progrès s'effectue dans l'ignorance totale des interprétations propres à la théologie orthodoxe. Au siècle suivant, la littérature morale connaît d'autres prolongements dans le royaume des Lusignan, par des œuvres dont l'esprit se rapproche davantage des modèles didactiques élaborés par les auteurs ecclésiastiques, dont témoigne un

286. *Ibid.*, p. 576.

287. Jean de Journy, *La dime de penitance*, v. 2311, 2448 (citation), 2568, 2828 ; Philippe de Novare, *Les quatre temps d'âge d'homme*, p. 76 ; Morawski, *Proverbes français antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle*, n° 1229.

288. Jean de Journy, *La dime de penitance*, v. 2828, 3100.

289. *Ibid.*, v. 229, 238-240, 448, 685, 1076, 1085, 1229-1230, 1419, 1582, 1615, 2022, 2272, 2350, 2387.

290. Payen, *Le motif du repentir*, p. 572-573.

291. Cf. les conclusions de Sinclair, « The versified adaptation of the prone prayers by Jean de Journy », p. 247-250.

manuel de confession anonyme, publié par Édith Brayer, inspiré de la *Somme du Roi* composée en 1279 par fr. Laurent du Bois<sup>292</sup>. Le devenir de cette littérature de la contrition ne peut être suivi au-delà du XIV<sup>e</sup> siècle ; pourtant, après la chute d'Acre, Chypre devient une destination de substitution pour les catholiques condamnés à effectuer un pèlerinage expiatoire ; jusqu'en 1434, l'île accueille des pèlerins pénitents, mais aucun n'y laisse une trace écrite dévoilant l'évolution de la pratique de la pénitence<sup>293</sup>.

#### ENTRE RELIGION ET PHILOSOPHIE

S'il est relativement aisé de suivre les progrès de la littérature morale à Chypre, de Philippe de Novare à Jean de Journy et au manuel de confession du XIV<sup>e</sup> siècle, la fortune de la réflexion philosophique s'avère plus difficile à cerner, d'une part car les témoins sont rares, d'autre part car les frontières entre production religieuse et pensée philosophique pure sont ténues.

S'il reste impossible de mesurer l'impact du traité composé par Thomas d'Aquin sur les idées philosophiques et politiques ayant cours dans le royaume de Chypre durant la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, l'événement qui précipite la prise de conscience paraît être la chute d'Acre. Le choc émotionnel ravive les esprits et soulève de nouveaux projets de croisades. La catastrophe de 1291 a pour principale conséquence de transformer Chypre en avant-poste de la chrétienté au Levant, ce dont le port de Famagouste tire un bénéfice commercial fulgurant ; plusieurs indices convergent cependant pour suggérer que Famagouste, et Chypre dans son ensemble, forment désormais une étape régulière pour ceux qui veulent raviver l'esprit de la Croisade, tels Marino Sanudo Torsello, Hayton et Raymond Lulle.

Le séjour à Chypre du philosophe, penseur et poète catalan Raymond Lulle se déroule entre août et décembre 1301, alors que le franciscain entre dans sa soixantième année. L'annonce de l'arrivée des troupes mongoles en Syrie provoque son départ pour Chypre, car Lulle entend profiter de cet appui militaire pour repousser les Mamelouks hors de Terre sainte ; sa venue en Orient figure dans les nombreux projets de croisade contre l'islam, que Lulle développe jusqu'à sa mort et qui le mène à rencontrer plusieurs souverains européens. Sitôt arrivé à Chypre, le franciscain apprend que l'alliance avec les Mongols n'a pu être nouée ; il tente alors de sensibiliser Henri II à un projet d'évangélisation des hérétiques et schismatiques du royaume (jacobites, nestoriens), proposition que le roi écarte. Malade ou bien empoisonné, Lulle se fait soigner au monastère Saint-Jean Chrysostome, où il rédige un traité de rhétorique qu'il achève au mois de septembre.

292. Brayer, « Un manuel de confession en ancien français », p. 155-198.

293. Grivaud éd., *Excerpta Cypria Nova*, vol. I, p. 18.

Par la suite, il reçoit un accueil plus chaleureux chez le Grand-Maître du Temple, à Limassol, puis se rend à Famagouste où il rédige en décembre un traité philosophique. En janvier 1302, Lulle se rend à l'Ayas, puis regagne Majorque au printemps suivant<sup>294</sup>.

Les deux ouvrages que Lulle compose dans l'île entrent dans une production que seul le hasard des circonstances fait naître à Chypre et le franciscain confirme que son traité de logique entre dans son *Arte general*. Néanmoins, ce traité, intitulé *Liber de natura*<sup>295</sup>, doit à la situation chypriote une réflexion particulière en ce qu'elle résulte d'un débat engagé avec des chrétiens monophysites. L'échange permet à Lulle de développer les différences entre la nature divine et la nature humaine du Christ, afin de réfuter les erreurs adverses. Quant au second traité, la *Rhetorica nova*<sup>296</sup>, rédigé en catalan et resté inédit, il s'attache à exposer l'art et la technique de la persuasion, tout en se livrant à des considérations sur le langage. Ces deux traités, mineurs dans l'œuvre de Raymond Lulle (qui laisse près de 280 items), n'ont probablement connu aucune diffusion à Chypre ; cependant, selon une situation déjà observée à propos du traité de Thomas d'Aquin, le philosophe catalan a certainement alimenté de nombreux débats autour de lui, tant pour justifier l'entreprise de nouvelles croisades, que pour évangéliser les monophysites de Chypre ; n'oublions pas que, afin de combattre les hérésies orientales, Thomas d'Aquin avait auparavant adressé son traité *De rationibus fidei contra Saracenos, Grecos et Armenos* au dignitaire du chapitre cathédral de Jérusalem<sup>297</sup>.

Dans sa tournée des grands du royaume, Lulle avait trouvé la sympathie des Templiers, preuve que les débats politiques et religieux rencontraient un écho chez les ordres militaires. À cet égard, les Hospitaliers semblent jouer un rôle non négligeable dans le domaine de la commande, puisque plusieurs membres de la commanderie de Chypre ont écrit ou suscité des ouvrages. Ainsi, Guillaume de Saint-Étienne, chevalier à Acre en 1282, incite Jean

294. Sur la vie de Raymond Lulle et plus particulièrement sur son passage à Chypre : Golubovich, *Biblioteca Bio-Bibliografica*, vol. I, p. 368-369 ; Delaville Le Roulx, *La France en Orient au XIV<sup>e</sup> siècle*, p. 27-32 ; Atiya, *The Crusade in the Later Middle Ages*, p. 90-91 ; A. Llinares, *Raymond Lulle philosophe de l'action*, Grenoble 1963, p. 112-115 ; E. W. Platzeck, *Raimund Lull. Sein Leben, seine Werke, die Grundlagen seines Denkens (Prinzipienlehre)*, Düsseldorf 1964, vol. I, p. 30-31 ; J. N. Hillgarth, *Ramon Lull and lullism in fourteenth-century France*, Oxford 1971, p. 58-59, 98.

295. Texte catalan inédit ; sur ce traité : Golubovich, *Biblioteca Bio-Bibliografica*, vol. I, p. 369 ; Llinares, *Raymond Lulle*, p. 431, n° 100 ; Platzeck, *Raimund Lull*, vol. II, p. 40, n° 109 ; R. D. F. Pring Mill, « La estructura del *Liber de natura* del beato Ramon Lull », dans *La filosofia della natura nel medioevo. Atti del terzo congresso internazionale di filosofia medioevale*, Milan 1966, p. 566-575.

296. Texte original catalan perdu ; traduction latine, accomplie à Gênes en 1303, inédite ; sur ce traité : Golubovich, *Biblioteca Bio-Bibliografica*, vol. I, p. 369 ; Llinares, *Raymond Lulle*, p. 431, n° 99 ; Platzeck, *Raimund Lull*, vol. II, p. 40, n° 108 ; J. Rubio, « La *Rhetorica nova* de Ramon Lull », *Estudios Lulianos* 3 (1959), p. 5-20, 261-274.

297. Richard, *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge*, p. 12.

d'Antioche, également membre de l'Hôpital, à traduire en français deux ouvrages réunis sous le titre *Rettorique de Marc Tullies Ciceron*, et dont seul le *De inventione* appartient au philosophe latin ; considérée comme une traduction exemplaire pour son respect du texte d'origine, cette *Rettorique* inaugure, en Orient latin, un mouvement de traduction vers les langues vernaculaires qui trouve ses origines dans l'Italie des années 1250-1260. Cette traduction devait aider Guillaume de Saint-Étienne dans son entreprise de compilation des statuts et usages de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, projet qui voit le jour, sans doute à Limassol, en septembre 1296 ; dans son *Saterian*, Guillaume inclut des passages de la traduction de Jean d'Antioche pour étayer sa dissertation sur la nature et l'origine des droits (*cf. supra*)<sup>298</sup>.

Toujours à Chypre, Simon le Rat, frère hospitalier qui réside dans l'île de 1299 à 1310, commande à maître Pierre de Paris, probable sujet vénitien, une traduction française d'un psautier latin. Or ce maître Pierre de Paris semble jouir d'une certaine notoriété puisqu'on possède trois traductions de sa plume ; outre le psautier, Pierre de Paris traduit une *Politique* d'Aristote, toujours du latin vers le français, puis un peu plus tard, la *Consolatio Philosophiae* de Boèce qu'il augmente de commentaires personnels ; une relative incertitude demeure cependant quant au lieu où Pierre accomplit cette dernière traduction, peut-être à Chypre, mais les indices penchent davantage pour la France ou Gênes, où le manuscrit est copié en 1309 ; cette traduction, fort critiquée pour ses faibles qualités linguistiques et l'inexactitude des arguments du commentaire, contient encore des notes qui révèlent en Pierre de Paris l'auteur d'un traité de philosophie dédié au seigneur de Tyr, certainement Amaury de Lusignan, frère du roi Henri et usurpateur du trône de 1306 à 1310. Le contenu du traité demeure inconnu mais, par les notes de la traduction de la *Consolatio*, on apprend que Pierre y traitait du libre arbitre de l'homme, de la nature du mariage, du rapport entre *littera* et *expositio*<sup>299</sup>. Ainsi, à l'aube du XIV<sup>e</sup> siècle, une tradition philosophique paraît s'installer à Chypre ; elle combine un mouvement de traductions avec une élaboration de traités originaux, et prépare le terrain aux célèbres discussions qui animeront la cour de Hugues IV, quelques années plus tard.

298. Sur tous ces aspects : Delisle, « Maître Jean d'Antioche, traducteur », p. 1-40 ; J. Monfrin, « Humanisme et traductions au Moyen Âge », dans *L'humanisme médiéval dans les littératures romanes du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècles*, A. Fourrier éd., Paris 1964, p. 224-226 ; Riley-Smith, *The Knights of Saint-John in Jerusalem and Cyprus*, p. 32-33, 36, 272-273 ; sur le *Saterian* de Guillaume de Saint-Étienne, voir *supra*, p. 135-136.

299. Cf. Thomas, « Notice sur le manuscrit latin 4788 du Vatican », p. 29-90.

#### LE GOÛT POUR LA DIDASCALIE : LE SPANEAS CHYPRIOTE

Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le goût pour les sujets moraux, religieux et philosophiques concerne aussi les lettrés grecs du royaume ; en témoigne un poème didactique, en démotique, que la tradition littéraire connaît sous le titre de *Spaneas*, poème qui appartient au recueil du *Vatic. Palat. gr. 367*<sup>300</sup>. L'auteur anonyme se présente comme un homme âgé dont la vie publique s'achève dans l'échec de l'exil ; de son lieu de relégation, le vieil homme écrit à son fils un long poème en forme de traité moral, où sont multipliées les exhortations visant à éduquer et instruire le jeune homme ; les conseils insistent sur le crime de blasphème, le danger à critiquer l'empereur, et portent sur le sens de l'amitié, la maîtrise du langage, la prière, la vertu, la richesse, la pauvreté, les devoirs à rendre à un supérieur, la nature du comportement dans une relation de service. Composé au XII<sup>e</sup> siècle, le poème présente des qualités littéraires incertaines, organise son discours en trois parties, copiant ses arguments dans les *Écritures* ou dans le *Πρός Ἀμμώνιον* du Pseudo-Isocrate. Faciles de compréhension, les instructions du *Spaneas* s'adressent à un large public, et trouvent un succès public ininterrompu jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle ; au XIV<sup>e</sup> siècle, le texte est transcrit, remanié en diverses versions en Italie du Sud et à Chypre, traduit en serbe avant 1338 ; au XV<sup>e</sup> siècle, des scribes d'Épire fournissent une autre rédaction accessible dans un manuscrit qui sauvegarde également la *Chronique des Iocco* ; enfin, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le texte est imprimé à Venise<sup>301</sup>.

Dans la tradition du *Spaneas*, la rédaction chypriote conserve un texte jugé complet et proche de la composition originale par Giuseppe Spadaro<sup>302</sup>. L'élaboration relevée dans le *Vatic. Palat. gr. 367* se caractérise par l'emploi de tournures savantes révélées par des formes grammaticales imprégnées d'archaïsmes, un style livresque conventionnel usant de termes recherchés et rares ; l'aspect classicisant du *Spaneas* chypriote n'évite pas des transcriptions phonétiques propres au dialecte insulaire, ainsi qu'une orthographe hésitante. Ces caractères montrent que l'auteur de la version chypriote concilie la fidélité

300. La version chypriote du *Spaneas* a été publiée par S. Lambros, « Ο Σπανέας του Βατικανού Πολιτικού κώδικος », *NE XIV* (1917), p. 353-380.

301. Sur le *Spaneas* et sa diffusion : première édition par É. Legrand, *Bibliothèque grecque vulgaire*, Paris 1880, I, p. 1-10 ; Beck, *Geschichte der byzantinischen Völksliteratur*, p. 105-108 ; G. Danezis, *Spaneas: Vorlage, Quellen, Versionen*, Munich 1987 ; I. Rosenthal-Kamarinea, « Die byzantinische Mahnrede im 12. Jahrhundert: Tradition und Wandlung dargestellt am Beispiel des Spaneas », *Folia Neohellenica* 4 (1982), p. 182-189 ; G. Spadaro, « Due redazioni inedite di *Spaneas* (Vat. gr. 1276 e Crypt. Z. a. XLIV) », *Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik* XXXII/3 (1982) (= *Actes du XVII<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, vol. II-3, p. 277-288 ; *id.*, « Antico e Nuovo Testamento in *Spaneas* », *Folia Neohellenica* IV (1982), p. 204-212.

302. Hormis l'édition de Lambros, on renverra à : S. G. Mercati, « Osservazioni allo Spaneas del Codice Vaticano Palatino Greco 367 edito in *Νέος Ἑλληνομνημον* 14 (1920), p. 359-380 », *Studi Bizantini* II (1927), p. 275-276 ; Spadaro, « La redazione cipriota dello *Spaneas* », p. 259-271 ; G. Danezis, « Ο Σπανέας και οι Πολιτικοί στίχοι του Γεωργίου Λασιθίη », *Διατρυχα* IV (1986-1987), p. 413-425.

à l'esprit du texte byzantin avec une expression démotique teintée d'une certaine prétention littéraire. L'*inscriptio* du *Spaneas* chypriote révèle surtout que la parenté du poème est attribuée à Georges « γραμματικὸν τοῦ ῥηγινοῦ σεκρέτου »<sup>303</sup>. Cette référence à un secrétaire de la Secrète confirme l'imprégnation de la culture grecque dans le personnel de l'administration des Lusignan, et le flux littéraire qui nourrit les lectures des Grecs de Nicosie. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, et au même titre que l'Épire ou l'Italie du Sud, Chypre participe de la tradition littéraire grecque médiévale en langue populaire, en proposant une version locale d'un modèle byzantin. À Chypre, le succès de cette littérature parénétiqne ne fait aucun doute, puisque Georges Lapithès appuie son propre poème didactique sur la leçon du *Spaneas*.

### GEORGES LAPITHÈS

Les informations biographiques sur Georges Lapithès apparaissent de manière fragmentaire dans les correspondances que le Chypriote entretient avec les lettrés byzantins dans les années 1336-1351 ; Grégoire Akindynos, Barlaam de Calabre, Nicéphore Grégoras, Hyacinthe métropolitain de Salonique et Irène-Eulogie Choumnos le saluent pour ses connaissances et sa réflexion qui lui valent le surnom d'Achille. Épistolier important, enseignant les *Écritures* (dans des écoles monastiques ou épiscopales ?), Lapithès est un propriétaire foncier nanti, possédant une riche demeure sur son domaine situé vers la rivière Lapithos, où il aime convier philosophes et hommes de diverses confessions et langues (Grecs, Latins et Arabes). Lui-même maîtrise le latin, discute des dogmes catholiques, fréquente la cour du roi Hugues IV, pour y débattre de théologie ou de philosophie. Sa prodigalité dans le rachat de captifs tombés aux mains de pirates musulmans est également saluée<sup>304</sup>. Personnalité influente et appréciée, Georges Lapithès s'engage dans la controverse hésychaste en prenant le parti des antipalamites de Salonique et de

303. Mercati, « Osservazioni allo Spaneas », p. 404 ; Spadaro, « La redazione cipriota dello Spaneas », p. 265.

304. Sur la vie et l'œuvre de Georges Lapithès : Nicéphore Grégoras, *Nicéphori Gregorae Epistulae*, lettres n° 14-16, p. 406-411 ; Guiland, *Essai sur Nicéphore Grégoras*, p. 344-346 ; Mercati, *Notizie di Procoro e Demetrio Cidone*, p. 223, n° 16 ; Hill, *History*, vol. II, p. 305 n. 2, vol. III, p. 1105 ; Meyendorff, *Introduction à l'étude de Grégoire Palamas*, p. 67, 126-127 ; Knöös, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 176 ; R. J. Loenertz, « Gregorii Acindyni epistulae Selectae IX. Ex Codice Veneto Marciano 155 », *EBBS* 27 (1957), p. 90-91, lettres n° 1, 8 ; Hunger, *Die hochsprachliche profane Literatur der Byzantiner*, vol. II, p. 119, 165 ; Beck, *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, p. 722 ; Kyrris, « Ἡ Κύπρος καὶ τὸ Ἡουχαστικὸν ζήτημα κατὰ τὸν 14ον αἰῶνα », p. 23-24 ; Tzolakis, « Ὁ Γεώργιος Λαπίθης καὶ ἡ ἡσυχαστικὴ ἔρις », p. 84-96 ; *PLP* n° 14479 ; Ševčenko, « Society and Intellectual Life in the Fourteenth Century », p. 71 ; Pengree, « The Byzantine Version of the Toledan Tables. The Work of George Lapithes ? », p. 85-132 ; Sinkewicz, « The Solutions addressed to Georges Lapithes », p. 151-217 ; Hero éd., *Letters of Gregory Akindynos*, lettres n° 10, 42, 44-47, 60 ; Karpozilos, « Ἡ Ἡουχαστικὴ ἔρις καὶ ἡ Κύπρος », p. 491-498 ; Danezis, « Ὁ Σπανέας καὶ οἱ Πολιτικοὶ στίχοι τοῦ Γεωργίου Λαπίθης », p. 413-425 ; Darrouzès, « Textes synodaux chypriotes », p. 39-41.

Constantinople, qu'il soutient sans réserve depuis Chypre ; l'érudit révèle divers talents qui l'amènent à réaliser des traductions, et à élaborer des écrits dont un faible nombre a été sauvegardé. On sait que Lapithès compose plusieurs traités, contre Grégoire Palamas, contre les Latins, tous irrémédiablement perdus ; trois lettres, envoyées à Nicéphore Grégoras, ont été conservées<sup>305</sup>, ainsi que trois fragments d'œuvres théologiques<sup>306</sup>, probablement une traduction d'un traité d'astronomie arabe<sup>307</sup>, un traité sur les sept sacrements destiné à l'enseignement<sup>308</sup> et un long poème didactique<sup>309</sup>.

Sans relation avec le débat sur les doctrines de Grégoire Palamas, Georges Lapithès compose son poème en forme de guide spirituel sur les devoirs que le citoyen doit rendre à son siècle ; en 1490 vers politiques, ses *Στίχοι πολιτικοὶ αὐτοσχέδιοι* avancent des règles de comportement pratiques pour la vie privée et sociale, soit des arguments qui s'inscrivent dans cette tradition parénétiqne illustrée par le *Spaneas* du *Vatic. Palat. gr. 367* ; il ne fait aucun doute que Lapithès s'inspire de ce dernier traité, car Georgios Danezis a observé que près de 140 vers du *Spaneas* sont assez fidèlement reproduits, même si ces emprunts ne sont pas effectués *ad verbum*. Lapithès utilise le *Spaneas* de deux manières : d'une part, il paraphrase le texte byzantin en jouant sur les synonymes ; d'autre part, il traduit l'expression vernaculaire en langue savante, démarche exceptionnelle dans le contexte de la littérature chypriote ; ainsi, les v. 336-338 du *Spaneas* :

« Θέλε τὸν ὄντας μετὰ σοῦ καὶ ἔχεις ἐξουσίαν  
μᾶλλον νὰ σὲ ἐντρέπονται παροῦ νὰ σὲ φοβοῦνται  
γεννᾶ γὰρ σέβας ἢ ἐντροπή, ὁ φόβος δ' ἔχει μίσος ».

deviennent chez Lapithès (v. 562-564) :

« Μὴ πᾶσιν εἶναι φοβερός ζήτει, τυραννικόν γὰρ,  
αἰδέσιμος δὲ καὶ σεπτὸς καὶ ποθεινὸς τοῖς πᾶσι  
γεννᾶ γὰρ φίλτρον αἰδώς, ὁ δὲ γε φόβος μίσος »<sup>310</sup>.

305. Publiées par J. Boivin dans la préface à son édition de Nicéphore Grégoras, *Byzantine History*, Bonn 1829, lettres n° I, p. lix-lx, n° XXV-XXVI, p. xcii-xciii, et leur nouvelle édition : Nicéphore Grégoras, *Nicéphori Gregorae Epistulae*, lettres n° 14-16, p. 406-411.

306. Deux fragments sont publiés par Tzolakis, « Ὁ Σπανέας καὶ οἱ Πολιτικοὶ στίχοι τοῦ Γεωργίου Λαπίθης », p. 85, 94-96.

307. Pengree, « The Byzantine Version of the Toledan Tables. The Work of George Lapithes ? », p. 85-132.

308. Édité par Darrouzès, « Textes synodaux chypriotes », p. 97-113.

309. Publié par J. E. Boissonade, « Poème moral de George Lapithès », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et autres bibliothèques* XIII/2 (1831), p. 3-74 (texte aux p. 15-70), repris ensuite dans la *PG*, vol. CXLIX, col. 1002-1046 (texte aux col. 1010-1046). Les références renvoient à cette dernière édition.

310. Selon l'exemple retenu et analysé par Danezis, « Ὁ Σπανέας καὶ οἱ Πολιτικοὶ στίχοι τοῦ Γεωργίου Λαπίθης », p. 424.

Les ressemblances ne se limitent pas à une altération linguistique et stylistique dont le résultat final est jugé heurté, affecté, sans valeur littéraire. Les exhortations morales de Lapithès, comme celles du *Spaneas*, insistent sur le respect dû à l'autorité, la vie vertueuse dans l'esprit de l'orthodoxie, et le philosophe aborde des questions plus larges comme la nature de l'homme, la justice, la famille et l'amitié<sup>311</sup>. Cette démarche annonce, au siècle suivant, celle du Crétois Marin Falier qui s'inspire également du *Spaneas* pour composer ses *Λόγοι Διδακτικοί* ; chez Falier, comme chez Lapithès, la réflexion se fonde sur un modèle emprunté à la littérature byzantine populaire<sup>312</sup>.

Georges Lapithès possède aussi des qualités de traducteur, du latin vers le grec, qu'il met au service de la religion et de la science. David Pengree pense reconnaître en lui l'astronome qui élabore, à partir d'un manuscrit latin, la version grecque des *Tables de Tolède* (*Vatic. gr. 212*), ouvrage d'érudition composé en arabe, vers 1070, par al-Zarqali, et qui fournit les données nécessaires au calcul du mouvement des planètes. Le texte grec, autographe, établi à Chypre dans les années 1330-1340, révèle, outre les compétences techniques du traducteur, la culture scientifique du savant ; il commente les passages, établit des comparaisons avec d'autres traités d'astronomie, tels l'*Almageste* de Claude Ptolémée et les *Tables Alphonsines*, montrant des connaissances en astronomie supérieures à celles des *Tables de Tolède* qu'il traduit<sup>313</sup>.

Si la paternité de cette traduction n'est pas assurée, celle du *Traité des sept sacrements* est authentifiée par Jean Darrouzès<sup>314</sup>. Lapithès compose une œuvre de vulgarisation qui rassemble des résumés destinés aux évêques grecs, et qui sont tirés d'un manuel latin sur les sept sacrements. De nouveau, les compétences linguistiques et théologiques de Lapithès se manifestent et confirment son attachement au dogme orthodoxe, puisqu'il conserve des formules grecques étrangères à l'esprit de la foi romaine.

À la réflexion, les trois principaux écrits de Lapithès laissent entrevoir une démarche caractérisée par la volonté de traduire, de commenter ou de développer plus que de créer une œuvre *ex nihilo*. Comme chez Philippe de Novare, la fidélité à la tradition religieuse et morale pousse Lapithès à ne pas s'écarter des modèles qui façonnent l'identité grecque. Un aspect intéressant de la pensée de Lapithès tient en un précepte (aux v. 218-231) où, pour guider le chemin de sa conscience, il recommande le recours à la lecture des histoires anciennes :

311. Sur tous ces aspects, outre les ouvrages généraux cités *supra*, on renverra surtout à l'étude de Danezis, *ibid.*, p. 415-425.

312. N. Papatriandaphyllou-Theodoridi, « Σπανέας καὶ Λόγοι διδακτικοί τοῦ Φαλιέρου », *Ἑλληνικά* 28 (1975), p. 92-101.

313. Sur tous ces aspects, voir l'étude détaillée de Pengree, « The Byzantine Version of the Toledan Tables. The Work of George Lapithes ? », p. 85-132.

314. Darrouzès, « Textes synodaux chypriotes », p. 38-48, et l'édition du texte p. 97-113.

« Διέρχον μοι τὰς παλιὰς προθύμως ἱστορίας,  
Παρατηρῶν ἐπιμελῶς τὰς πράξεις καὶ τὰς τύχας,  
καὶ τίνα μὲν κατώρθωσαν καὶ πῶς καὶ τίσι τρόποις,  
Τίνα δὲ παρεσφάλησαν καὶ δ' ἦντιν' αἰτίαν,  
Καὶ τίνας ἔλαβε τροπὰς ἢ τύχη τοῖς ἀνθρώποις  
Ἄνω καὶ κάτω στρέψασα τὰ πράγματα τοῦ βίου,  
Καὶ μεταστήσασα ταχὺ ταῦτα πρὸς τὸνναντίον.  
Πλειοστην γὰρ οὕτω φρόνησω ὡς ἐν βραχὺ συλλέξεις.  
Ἐπεὶ γὰρ τὸ ἀκύμορον τοῦ ἀνθρωπίνου βίου  
Ἀφείλετο τὸν ἀνθρωπον τῆς μακρᾶς ἐμπειρίας,  
ἐξ ἧς ὀρθῶς συλλέγεται φρονήσεως τὸ κάλλος.  
Δύνανται τοῦτ' ἀναπληροῦν τῶν παλαιῶν αἰ πράξεις.  
Ὅρῶν γὰρ ταύτας ἐναργῶς δοκῶμεν ἐν τοῖς λόγοις  
Ἵσπερ παρόντες τοῖς καιροῖς ἐκείνοις καὶ τοῖς τρόποις ».

Cette démarche, que préconisait en des termes voisins Philippe de Novare dans les années 1260<sup>315</sup>, confirme qu'une culture lettrée d'expression grecque s'épanouit à Chypre pendant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Les témoins, sur qui Georges Lapithès et ses contemporains s'appuient, pour développer leurs réflexions manquent, mais la correspondance avec le moine Barlaam de Calabre fait référence à Platon et Aristote ; la discussion engagée par le philosophe chypriote avec Barlaam porte sur divers points de la pensée classique ; abordant les sciences naturelles, Lapithès se réfère à Aristote (*Τὰ Φυσικά, Περὶ Οὐρανοῦ*) et Platon (*Φαῖδρος*), puis continue en examinant les contradictions internes de la *Μεταφυσική* d'Aristote ; de fait, l'échange avec Barlaam tourne autour du thème de la réconciliation possible entre Platon et Aristote, dans une perspective chrétienne<sup>316</sup>. Nul doute que nous sommes en présence d'éléments qui infirment la thèse d'une disparition de la culture grecque savante à Chypre, durant le premier siècle de la domination latine. Quelques manuscrits, identifiés comme chypriotes, tendent à confirmer que les lettrés de l'île suivent de près l'évolution de la pensée byzantine<sup>317</sup> ; la *Φυσική* de Nicéphore Blemmydès rencontre un succès relatif, à travers trois copies réalisées durant le premier tiers du XIV<sup>e</sup> siècle : la première, datée de

315. Philippe de Novare, *Les quatre temps d'âge d'homme*, p. 23-24.

316. Sinkewicz, « The Solutions addressed to Georges Lapithes », p. 154-165 ; autre référence à Platon au v. 1447 du poème moral.

317. Un nom mérite en particulier d'être cité, celui d'Athanase Lépentrènos, ami et correspondant de Nicéphore Grégoras, hôte d'Agathangelos ; Nicéphore Grégoras, *Nicéphori Gregora Epistula*, lettre n° 18, p. 414-416 (de Lepentrènos à Nicéphore Grégoras, après l'été 1351) et lettre n° 44, p. 152-156 (de Nicéphore Grégoras à Lepentrènos durant l'été 1361) ; Guiland, *Essai sur Nicéphore Grégoras*, p. 76 ; *id.*, *Correspondance de Nicéphore Grégoras*, p. 346-347 ; Kyrris, « Ὁ Κύπριος Ἀρχιεπίσκοπος Θεσσαλονίκης Ὑάκινθος », p. 106 ; *id.*, « Ἡ Κύπρος καὶ τὸ Ἡουρασιτικὸν ζήτημα κατὰ τὸν 14ον αἰῶνα », p. 25-26.

1314, de la main du lecteur Léon (*Flor. Laur. Plut.* 86, 31)<sup>318</sup>, la seconde attribuée à Romain Chartophylax (*Paris. gr.* 2134)<sup>319</sup>, une troisième achevée en 1332 (*Paris. gr.* 2133)<sup>320</sup>; parallèlement, Romain Chartophylax copie, en 1323-1324, un recueil de mélanges comprenant le *Περὶ Κόσμου* d'Aristote, un traité de Michel Psellos et diverses sentences (*Athon. Lavra e.* 43)<sup>321</sup>. À la même époque, à Constantinople, Léon le Chypriote entretient une correspondance qui révèle sa passion de bibliophile, collectionneur des volumes de Platon, Aristote, Proclus, Simplicius, Grégoire de Chypre et des ouvrages d'astronomie, dont certains ont pu être achetés à Chypre<sup>322</sup>.

La première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle marque l'épanouissement d'une tradition philosophique grecque, au moment où un mouvement de traduction d'œuvres latines vers le français se manifeste. Aucune personnalité franque ne paraît rivaliser avec l'érudition de Georges Lapithès ; notons que sans les descriptions rapportées par Agathangelos, on aurait douté de l'existence de discussions directes entre Grecs et Latins sur des sujets hérités de la philosophie classique. Les débats engagés, pendant le règne de Hugues IV, entraient dans le cadre de discussions centrées sur des questions de dogme et de doctrine. Néanmoins, quelles que puissent être les formes empruntées par les contradicteurs, nul ne peut contester que, durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, l'aristotélisme ne soit au goût du jour dans les palais et les écoles de Chypre, comme il l'était depuis longtemps à Paris ou à Constantinople.

#### L'ÉNIGMATIQUE CYCLE DES PASSIONS DU CHRIST

Dès 1916, Spyridon Lambros publiait un drame de la *Passion du Christ* qui appartenait à la compilation du *Vatic. Palat. gr.* 367, et qui pouvait en conséquence être daté du début ou du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>323</sup>. Le texte connut deux nouvelles éditions, l'une accompagnée d'une traduction française, l'autre d'une traduction anglaise<sup>324</sup>; enfin et surtout, le cycle a entretenu des discussions sur le théâtre religieux byzantin, certains y discernant la preuve

irréfutable de l'existence de drames liturgiques mis en scène par la hiérarchie orthodoxe, d'autres rejetant cette position, affirmant que l'origine chypriote de la pièce renvoyait à une création occidentale conçue à l'écart d'une société qui, depuis les canons du concile *In Trullo*, interdisait le développement de l'art dramatique<sup>325</sup> ; loin d'être clos, le débat a été clarifié par les récentes études de Walter Puchner<sup>326</sup>.

Le *Cycle des Passions du Christ* comprend dix tableaux destinés à illustrer le thème pascal du triomphe de la Résurrection sur la mort ; les scènes présentent successivement la *Résurrection de Lazare*, l'*Entrée à Jérusalem*, la *Cène*, le *Lavement des Pieds*, la *Trahison de Judas*, le *Reniement de Pierre* couplé avec le *Procès de Jésus*, les *Moqueries d'Hérode*, la *Crucifixion*, la *Résurrection*, l'*Incrédulité de Thomas*. Pour chaque tableau, le scénariste reproduit dialogues et monologues des *Évangiles*, puis les complète d'indications pour faciliter la mise en scène (jeu et déplacement des acteurs, installation des décors, détail des costumes et accessoires). Dans l'ensemble, ces indications correspondent aux *Écritures*, mais frappent par leur caractère abstrait, laissant maints épisodes sans directive précise.

Dans sa forme connue, le scénario des *Passions* n'a pu donner lieu à des représentations ; le très grand nombre d'acteurs (six hommes et trois femmes protagonistes, une cinquantaine de figurants), la multiplication des plateaux et l'absence d'instructions concrètes excluent l'organisation matérielle d'un spectacle à partir du manuscrit, spectacle dont l'existence n'est confirmée par aucune source contemporaine. Dès lors, le scénario du *Cycle* apparaît comme une première version d'un texte destiné à être remanié<sup>327</sup>; malheureusement, l'anonymat de l'auteur et le silence qui entoure les conditions de création n'aident guère à clarifier l'origine du texte. Pour Samuel Baud-Bovy, le cycle chypriote suit un prototype occidental, en s'appropriant la forme des *Passions* dramatiques latines qu'il adapte au public grec, en puisant dans les traditions religieuses orthodoxes, et en s'exprimant au moyen de la *koinè* byzantine. L'auteur emprunterait à un modèle parent de la *Passion* du Mont-Cassin

318. Canart, « Un style d'écriture livresque dans les manuscrits chypriotes du XIV<sup>e</sup> siècle : la chypriote "bouclée" », p. 312 n° 2.

319. *Ibid.*, p. 315 n° 22 ; Browning, « Notes on the Greek Manuscripts of Cypriot Provenance », p. 120.

320. Canart, « Un style d'écriture livresque dans les manuscrits chypriotes du XIV<sup>e</sup> siècle : la chypriote "bouclée" », p. 314 n° 21.

321. *Ibid.*, p. 312 n° 1 ; Browning, « Notes on the Greek Manuscripts of Cypriot Provenance », p. 120.

322. Rein, « Die Florentiner Briefsammlung », p. 57-59, 97 et lettres n° 8, 81.

323. S. Lambros, « Βυζαντινὴ σαμωθετικὴ διάταξις τῶν παθῶν τοῦ Χριστοῦ », *NE* 13 (1916), p. 381 ss.

324. Respectivement par A. Vogt, « Études sur le théâtre byzantin », *Byzantion* VI (1931), p. 37-74, 623-640, et A. C. Maht, *The Cyprus Passion Cycle*, Notre Dame (Indiana) 1947.

325. Parmi l'abondante bibliographie, on notera, outre les commentaires des éditeurs du texte : S. Baud-Bovy, « Sur un *Sacrifice d'Abraham* de Romanos et l'existence d'un théâtre religieux à Byzance », *Byzantion* XIII (1938), p. 332-333 ; *id.*, « Le théâtre religieux, Byzance et l'Occident », *Ελληνικά* 28 (1975), p. 337-349 ; Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 112-113. Dans le cadre de la littérature médiévale chypriote, le cycle a été signalé par : R. M. Dawkins, « Τὸ θεματολογικὸν δράμα εἰς τὴν μεσαιωνικὴν Κύπρον », *Ἄγωγή* 2 (1947-1948), p. 2-3 ; Hill, *History*, vol. III, p. 1105-1106.

326. W. Puchner, « Τὸ βυζαντινὸ θέατρο », *EKEE* XI (1981-1982), p. 178, 213, 224-233 ; *id.*, « Θεατρολογικὴ παρατηρήσις γὰρ τὸν Κύκλο τῶν Παθῶν τῆς Κύπρου », *EKEE* XII (1983), p. 87-107 (chaque article avec une bibliographie exhaustive sur le sujet).

327. Ces aspects sont discutés par Puchner, « Τὸ βυζαντινὸ θέατρο », p. 225-233, et « Θεατρολογικὴ παρατηρήσις γὰρ τὸν Κύκλο τῶν Παθῶν τῆς Κύπρου », p. 91-97.

(XII<sup>e</sup> siècle), lui ajouterait des scènes tirées d'apocryphes (*Acta Pilati*), compléterait le dialogue d'éléments tirés de l'*Homélie* pour le Samedi Saint – faussement attribuée à saint Épiphane de Chypre – ou de l'*Homélie* du pseudo-Chrysostome, et accorderait une part à l'improvisation pour la partie comprenant les lamentations de la Vierge<sup>328</sup>.

L'hypothèse de l'origine occidentale, avancée par Baud-Bovy et rejetée par Puchner, sur une appréciation erronée de l'histoire des relations entre les deux Églises du royaume des Lusignan, revêt un caractère exceptionnel pour la connaissance de la culture chypriote du début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>329</sup>. Le drame liturgique, se répand à partir du XI<sup>e</sup> siècle en France, en Angleterre et en Allemagne, puis se propage, au XII<sup>e</sup> siècle vers l'Italie ; sa diffusion atteint l'Orient latin plus tard, comme l'atteste le cas du *Cycle* chypriote. Une transmission du modèle par l'intermédiaire de monastères bénédictins, suggérée par Baud-Bovy, semble plausible, dans la mesure où les religieux possédaient quatre établissements à Nicosie, et surtout, l'abbaye de Stavrovouni, lieu de pèlerinage fréquenté et où un certain syncrétisme latin-orthodoxe est observé au XV<sup>e</sup> siècle<sup>330</sup>. Néanmoins, une transmission par l'intermédiaire de laïcs peut aussi être envisagée puisque la *Passion des jongleurs*, dont dérivent les premières pièces religieuses en français, fut composée sous la forme d'un poème dont le style était à mi-chemin entre un récit et un jeu, laissant aux jongleurs la liberté d'interpréter et d'imiter plusieurs caractères<sup>331</sup>. Dans cette perspective, le *Cycle* chypriote pouvait participer d'expériences littéraires contemporaines, en faisant appel à des techniques semi-dramatiques destinées à des représentations qui n'appelaient pas nécessairement des tableaux mis-en-scène selon des règles précises.

Exécuté ou non, le *Cycle des Passions du Christ* révèle l'assimilation par la culture orthodoxe d'une forme dramatique propre à l'Église latine, et le désir de la diffuser vers un large public, puisque les gigantesques moyens réclamés par la mise en scène suggèrent une représentation sur le parvis d'une église ou sur une place. La conception du *Cycle de la Passion* illustre un phénomène d'interpénétration culturelle, propre à une société traversée par de profonds débats sur les références artistiques. Malheureusement, les lendemains

328. Vogt, « Études sur le théâtre byzantin », p. 45, 61, et Mahr, *The Cyprus Passion Cycle*, p. 34, 37, cités par Baud-Bovy, « Le théâtre religieux, Byzance et l'Occident », p. 341-345 ; Puchner, « Θεατρολογικὴ παρατηρήσις », p. 89-91.

329. Baud-Bovy, « Sur un *Sacrifice d'Abraham* de Romanos », p. 333 ; *id.*, « Le théâtre religieux, Byzance et l'Occident », p. 345-349 ; Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 112 ; Puchner, « Θεατρολογικὴ παρατηρήσις », p. 90-91.

330. Baud-Bovy, « Le théâtre religieux, Byzance et l'Occident », p. 343-349. Sur Stavrovouni : Papadopoulos, « Chypre : frontière ethnique et socio-culturelle du monde byzantin », p. 28 n. 73 ; Richard, « Culture franque et culture grecque dans le royaume de Chypre au XV<sup>e</sup> siècle », p. 408-409.

331. A. Joubert Amari Perry, *La Passion des jongleurs*, Paris 1981, p. 75-92.

de cette tentative demeurent inconnus, et le *Cycle des Passions* chypriote reste un témoin unique de théâtre religieux dans le cadre de la littérature du royaume latin, comme dans le domaine franco-byzantin.

#### ROMANS BYZANTINS ET ROMANS ARTHURIENS

Dans la production littéraire chypriote de langue grecque comme de langue française, il s'avère bien délicat de déterminer la place tenue par le genre du roman, qu'il soit byzantin ou arthurien. Philippe de Novare et Gérard de Monréal affirment que la matière de Bretagne pénètre la cour des Ibelin et celle des Lusignan à deux reprises ; d'abord, à l'occasion des festivités organisées à Chypre en 1224, pour l'adoubement des deux fils aînés de Jean d'Ibelin, sire de Beyrouth, puis pour le couronnement de Henri I<sup>er</sup> à Tyr, en 1271 ; à chaque fois, les aventures des chevaliers de la Table Ronde et de Bretagne servent de support à des représentations scéniques où sont célébrés les héros Lancelot, Tristan et Palamède<sup>332</sup>. Jusqu'à la chute d'Acre, la culture chevaleresque brille de ses plus beaux feux dans le royaume de Jérusalem, entretenue tant par les Poulains que par la circulation des romans manuscrits envoyés depuis l'Italie ou la France<sup>333</sup>.

Du côté des lettres byzantines, les textes restent silencieux sur la diffusion de romans dans le public grec de l'île. Chypre apparaît dans les romans écrits à Constantinople au XII<sup>e</sup> siècle, généralement comme lieu de dénouement d'aventures amoureuses aux péripéties multiples ; Théodore Prodrome organise dans l'île les retrouvailles de Rodanthi et Dosiklis, et Eustathe Makrembolitès inclut Chypre parmi les étapes où se cherchent et se poursuivent Hysminias et Hysminè<sup>334</sup>. Plus tard, on sait combien les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles marquent l'entrée dans les lettres byzantines<sup>335</sup> de modèles tirés de romans écrits en Occident, modèles que les poètes grecs traduisent ou adaptent librement en vers politiques ; la *Guerre de Troie*, l'*Histoire du très éprouvé Apollonius de Tyr*, et peut-être l'*Achilléide*, révèlent une pénétration

332. *Les Gestes des Chiprois*, p. 31, 220 ; R. S. Loomis, « Chivalric and dramatic imitations of Arthurian romance », p. 79-80 ; Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 627-632.

333. Sur tous ces aspects : *ibid.*, p. 627-629.

334. Deligiorgis, « Boccaccio and the Greek Romances », p. 104 ; Hunger, *Die hochsprachliche profane Literatur der Byzantiner*, vol. II, p. 128-133, 137-141 ; Beaton, *The medieval Greek romance*, p. 68-70.

335. Dimaras, *Ιστορία της Νεοελληνικής Λογοτεχνίας*, p. 28-29 ; Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 135-147 ; Beaton, *The medieval Greek romance*, p. 15-17, 137-142 et *passim*. Notons que K. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, Munich 1897<sup>3</sup>, p. 853, suggère que le roman d'*Apollonius de Tyr* aurait été composé à Chypre, assertion fondée sur des considérations linguistiques, sur lesquelles reste prudent G. Spadaro, « La fortuna del romanzo di *Appollonio di Tiro* in Grecia », *Thesaurismata* 21 (1991), p. 24-25. Pour situer la problématique de manière plus large : V. Pecoraro, « La nascita del romanzo moderno nell'Europa del XII secolo. Le sue origini orientali e la mediazione di Bisanzio all'Occidente », *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* XXXII/3 (1982), p. 307-319.

certaine de la culture franque et latine dans l'esprit des lettrés byzantins. Dans cet environnement, Chypre pouvait jouer un rôle significatif dans le processus de transmission d'images culturelles entre pays où cohabitent Grecs et Latins. L'examen du contenu des manuscrits grecs de Chypre montre que, malheureusement, il est trop tôt pour apporter une conclusion sur la question, car le genre du roman est peu représenté dans les inventaires ; certes, le roman de *Barlaam et Joasaph* a été copié ou a circulé dans l'île avec un succès modeste (*Paris. gr. 1129*<sup>336</sup>, *Paris. gr. 1130*<sup>337</sup>, *Paris. gr. 1131*<sup>338</sup>, *Hieros. S. Sab. 334*<sup>339</sup>), mais à l'aune de la vogue rencontrée par ce texte d'inspiration religieuse au Moyen Âge, en Orient comme en Occident, l'indice n'est guère pertinent pour affirmer que les Chypriotes apprécient le genre du roman<sup>340</sup>. Quant au fragment du *Roman d'Alexandre* contenu dans l'*Oxon. Bar. 20*<sup>341</sup>, lui non plus ne suffit pas à convaincre d'un goût prononcé pour le roman byzantin dans le royaume des Lusignan.

Dans ces conditions, un doute germe à la lecture de l'étude de Pierre Breillat qui, en 1938, exhumaît du *Vatic. Gr. 1822* un fragment de roman de chevalerie comprenant 307 vers politiques, c'est-à-dire un récit amputé de son début et de sa fin<sup>342</sup>; le texte s'inspire d'un épisode narratif les exploits du

336. Copié en 1353 par Michel, *nomikos* de Myrianthousa : Darrouzès, « Manuscrits originaires de Chypre », p. 184 ; Gamillscheg, Harlfinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 2 Teil. Handschriften aus Bibliotheken Frankreichs*, n° 285 (avec bibliographie complète).

337. Manuscrit des XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, selon Darrouzès, « Manuscrits originaires de Chypre », p. 184 ; *id.*, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 140 n° 30.

338. D'origine chypriote douteuse, le manuscrit entre dans des collections locales durant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle : *id.*, « Manuscrits originaires de Chypre », p. 184 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 17, 28.

339. Copié à Constantinople en 1336, il se trouve à Chypre au début du XV<sup>e</sup> siècle : Papadopoulos-Kerameus, *Γεωσοφικὴ Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. 460 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 147 n° 64.

340. Sur le *Roman de Barlaam et Joasaph* : Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 35-41.

341. Gamillscheg, Harlfinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 1 Teil. Handschriften aus Bibliotheken Grossbritanniens*, n° 294.

342. Breillat, « La *Table Ronde* en Orient. Le poème grec du Vieux Chevalier », p. 308-340, le texte figure aux p. 326-340 ; sur les précédentes éditions défectueuses du texte : p. 308-310 ; également : Darrouzès, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 157 n° 120 bis. La description du manuscrit ne résout pas le problème de l'origine du texte, puisque la copie figure sur un papier dont le filigrane appartient aux années 1426-1462, cf. P. Canart, *Bibliotheca Apostolica Vaticana Codices Manu Scripti Recensiti, Codices Vaticani Graeci, Codices 1745-1962*, Vatican 1970, p. 217-224. Sur ce poème : E. Löseth, *Le Roman en prose de Tristan, le Roman de Palamède et la Compilation de Rusticien de Pise d'après les manuscrits de Paris*, Paris 1890, p. 424-428 ; A. Garzya, « Matière de Bretagne a Bisanzio », dans *Letterature comparate problemi e metodo. Studi in onore di Ettore Paratore*, Bologne 1981, vol. III, p. 1029-1041 ; F. Rizzo Nervo, « Il Mondo dei padri nella metafora del Vecchio Cavaliere », *Quaderni del Sicularum Gymnasium* 15 (1985), p. 115-128 ; Beaton, *The medieval Greek romance*, p. 139-142 ; Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 138 ; Beaton, *The medieval Greek romance*, p. 139-142 ; G. Spadaro, « Influssi occidentali in Grecia dalla IV crociata alla caduta di Creta in mano ai Turchi », *Italoellenica* (1989), p. 78-79.

Vieux Chevalier Branor le Brun, épisode qui sert de prologue au roman français *Guiron le Courtois*, ample roman arthurien en prose, parfois appelé *Palamède*, sans doute composé dans les années 1235-1240 ; cette œuvre connaît une énorme diffusion, et son incroyable succès se perpétue jusqu'à l'époque de la Renaissance, puisque Boiardo et l'Arioste s'en inspirent au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. En Italie, le roman circule métamorphosé par une compilation due à Rusticien de Pise, entre 1274 et 1298<sup>343</sup>. L'épisode de Branor le Brun fait l'objet ultérieurement de plusieurs traductions italiennes indépendantes et d'une traduction grecque sur laquelle les opinions divergent : selon Breillat, le texte grec voit le jour durant la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, probablement à Chypre, sur la foi d'appréciations portant sur la langue du poème, appréciations qui méritent toutefois un réexamen approfondi, tant les traces dialectales se révèlent ténues<sup>344</sup> ; conscients de la faiblesse de l'argumentation linguistique, Antonio Garzya et Roderick Beaton repoussent l'hypothèse d'une traduction accomplie à Chypre, pour admettre que le texte est issu d'un quelconque milieu où Grecs et Latins sont en contact, entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le milieu du XV<sup>e</sup> siècle<sup>345</sup>.

Le poète qui traduit en grec les exploits du Vieux Chevalier, reproduit un original français ou italien dans ses grandes lignes, mais s'écarte du prototype, sans doute parce qu'il travaille à partir de réminiscences de lectures, ou parce qu'il suit une version remplie d'interpolations. L'original français relate le défi lancé par le Vieux Chevalier aux compagnons de la Table Ronde et aux rois de la suite d'Arthur, défi que Branor le Brun remporte sur tous ses adversaires, y compris le roi Arthur ; ainsi, Branor le Brun affirme la supériorité des chevaliers de la Première Table sur ceux de la Table Ronde. Dans l'élaboration du texte grec, le poète faillit dans sa restitution des liens des héros arthuriens, nouant une fausse amitié entre Gauvain et Palamède, donnant une parenté imaginaire à Gauvain, mêlant au récit du Vieux Chevalier des traits puisés dans le roman de Tristan<sup>346</sup>.

À mi-chemin entre la fidélité au modèle français et l'inspiration personnelle, le poète grec voue un grand respect à la dignité royale, lui accordant notamment une investiture divine<sup>347</sup>. L'autorité du roi n'est jamais bafouée, comme le propose le modèle arthurien car, dans la version grecque,

343. Löseth, *Le Roman en prose de Tristan*, p. 423-432, 466-472.

344. Breillat, « La *Table Ronde* en Orient. Le poème grec du Vieux Chevalier », p. 324-325.

345. Garzya, « Matière de Bretagne a Bisanzio », p. 279-280 ; Beaton, *The medieval Greek romance*, p. 139-142.

346. Breillat, « La *Table Ronde* en Orient. Le poème grec du Vieux Chevalier », p. 313-317. Sur la circulation du roman de Tristan en Orient : Jacoby, « La littérature française dans les états latins », p. 628-629.

347. Breillat, « La *Table Ronde* en Orient. Le poème grec du Vieux Chevalier », p. 327, v. 25.

Branor le Brun refuse de le combattre ; le poète exalte la loyauté des chevaliers envers leur suzerain devant qui ils se prosternent en signe de soumission ; la déférence portée aux relations de dépendance personnelle, exagérée par rapport au modèle français, peut être interprétée comme l'expression d'un attachement immodéré aux valeurs de la féodalité latine. Dans la seconde partie du fragment, le poète s'éloigne du texte de Rusticien de Pise en laissant libre cours à son sens de l'ironie et du comique, sentiments rarement exprimés dans la littérature du royaume médiéval<sup>348</sup>. Le modèle français ou italien fournit donc la trame du récit, mais le poète use de traits propres à sa culture grecque pour créer des images et des effets de style ; sa langue, distincte de celle utilisée dans les romans de chevalerie byzantins, porte des marques d'archaïsme étudié, presque anachroniques par rapport à une syntaxe dépourvue d'originalité et une métrique peu conforme aux règles alors en vigueur dans les lettres byzantines ; le goût pour une rhétorique classique aboutit même à l'élaboration de formules inspirées de l'*Iliade* :

« Ὡσπερ τις ναῦς τοῖς κύμασιν σφοδρῶς χειμαζομένη  
Καὶ τῆ φορᾷ τοῦ πνεύματος προσκρούσασα τοῖς λίθοις  
Καὶ συντριβεῖσα καθ' αὐτὴν τῆς πλήξεως τῆ βία,  
Οὕτως καὶ πάντες ἔπιπτον ὡς ἀδρανεῖς φανέντες »<sup>349</sup>.

Incontestablement, le poème du Vieux Chevalier s'inscrit à la croisée des cultures françaises et grecques, puisque le modèle provient de ces romans de chevalerie qui circulent en Orient latin. L'incertitude liée à l'origine de la traduction et la difficulté à déterminer des indices fiables en matière d'analyse linguistique, ne permettent pas d'assurer que le poème naît dans le royaume des Lusignan. D'autres découvertes et études autoriseront peut-être un progrès dans la résolution de l'énigme ; dans le cas où le poème du Vieux Chevalier serait l'œuvre d'un Chypriote, il confirmerait la pénétration de modèles culturels francs chez les érudits grecs et l'épanouissement d'une culture lettrée nourrie de références à Homère ; il élargirait ainsi au roman le cadre des échanges et des emprunts constatés dans les domaines de la philosophie, de la poésie ou du théâtre religieux.

348. *Ibid.*, p. 320-322.

349. *Ibid.*, p. 320, 330, à mettre en rapport avec l'*Iliade*, XV, 624-629 ; l'imitation de traits homériques a été très tôt signalée par G. Montelatici, *Storia della letteratura bizantina*, Milan 1916, p. 191-192 ; voir également Garzya, « Matière de Bretagne à Bisanzio », p. 273-275 ; Beaton, *The medieval Greek romance*, p. 140-142.

## UNE TRADITION POÉTIQUE ININTERROMPUE

Dans la tradition de la poésie épique et acritique grecque, Chypre tient une place remarquable car les grands chants composés par des poètes byzantins ont fait souche dans la mémoire insulaire ; le chant d'Armouris (*Τὸ τραγούδι τοῦ Ἀρμούρη*), celui des fils d'Andronic (*Τὸ τραγούδι τῶν υἱῶν τοῦ Ἀνδρονίκου*), ou encore les chants de Porphyris (*Τὸ τραγούδι τοῦ δεινοῦ Πορφύρη*) et de Théophylaktos (*Τὸ τραγούδι τοῦ Θεοφυλάκτου*) appartiennent à un patrimoine entretenu par tradition orale, de l'époque byzantine à nos jours, permettant à Athanasios Sakellarios d'en recueillir les premières versions vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>350</sup>. Dans la longue permanence de cette culture byzantine, aucune pièce manuscrite de l'époque de la domination latine n'éclaire le problème de l'apparition de la tradition épique dans l'île, ni les conditions de représentation ou de transmission à l'intérieur de la société rurale ; Chypre conserve le souvenir de cette épopée sans lui octroyer de forme écrite, contrairement aux Crétois à l'origine du *Digenis* de l'Escorial copié au XV<sup>e</sup> siècle.

Ces quatre chants possèdent en commun un récit sur les combats qui opposent un héros grec aux Arabes, lors des guerres de frontières qui se déroulent en Asie Mineure, en général dans l'Euphratèse au cours des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles ; le problème des identifications historiques, sujet d'innombrables discussions, n'importe guère pour la genèse de la tradition épique chypriote ; on ne saurait fixer l'époque à laquelle ces chants arrivent dans l'île, bien que le mouvement de populations micrasiatiques fuyant l'arrivée des Turcs seldjoukides, après 1071, constitue une hypothèse plausible<sup>351</sup>. Les Chypriotes reçoivent cette tradition épique et acritique d'autres Grecs, et lui donnent corps en la transmettant d'une version à une autre, éliminant toute paralysie par une fidélité absolue aux premiers modèles ; les interférences d'un chant à l'autre compliquent l'appréhension de cette culture épique, dont l'étude systématique par rapport aux autres traditions grecques reste toujours à mener.

350. Ces quatre chants épiques ont connu plusieurs éditions successives, dont on retient celles de : A. A. Sakellarios, *Τὰ Κυπριακά*, Athènes 1891, vol. II, p. 9-14, 34-37 ; X. P. Pharmakidès, *Κύπρια ἔπη*, Nicosie 1926, p. 18-45 ; H. Grégoire, H. Lüdeke, « Nouvelles chansons épiques des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Ὁ Ἀζγουρής », *Byzantion* 14 (1939), p. 235-263 ; Th. Papadopoulos, *Δημιῶδη Κυπριακά ἄσματα ἐξ ἀνεκδότων συλλογῶν τοῦ 16<sup>ου</sup> αἰῶνος*, Nicosie 1975, p. 165-172, 189-190 ; M. N. Christodoulou, K. D. Ioannidou, *Δημιῶδη Κυπριακά ἄσματα*, Nicosie 1987, p. 592-627.

351. G. K. Spyridakis, dans son introduction à *Ἑλληνικά δημοτικά τραγούδια*, G. K. Spyridakis, G. A. Megas, D. A. Petropoulos éd., Athènes 1962, vol. I, p. 18' ; voir le point sur cette question par N. Ch. Konomis, « Πῶθεν καὶ πῶς μετεφέρθη ἡ ἀκριτικὴ ποίησις ἐν Κύπρῳ », *Κυπριακά Γράμματα* XIX/228 (1954), p. 247-250, et les doutes émis par R. Beaton, « Was Digenis Akritas an Oral Poem ? », *Byzantine and Modern Greek Studies* 7 (1981), p. 21-22.

La trame générale des chants épiques insiste sur les prouesses personnelles des chefs dans leurs expéditions contre l'ennemi, contre la mort et, parfois, dans leurs révoltes contre le pouvoir légal. Le respect par rapport à l'esprit de la tradition originale ne fait aucun doute, notamment dans le *Chant de Porphyris*, où les variantes chypriotes ne s'écartent pas plus des modèles initiaux que les versions crétoises ; cette fidélité s'accompagne parfois d'une liberté dans le développement des situations ou dans l'exposé des réactions des personnages ; les variantes chypriotes se manifestent, par exemple, dans le chant du *Fils d'Andronic*, lorsque la mère recommande à son fils de fuir en Roumanie pour trouver son père et son frère Constantin, épisode que la version chypriote partage avec une tradition pontique mais à laquelle elle ajoute un dénouement original, quand Constantin est finalement frappé et tué par son frère<sup>352</sup>. Dans le *Chant d'Armouris* (connu par une centaine de versions dans le monde hellénique), l'inspiration des poètes chypriotes paraît puiser dans les expéditions lancées par les hommes de Pierre I<sup>er</sup>, quand on compare les premiers vers d'une version recueillie à Emba (Paphos), par Hedwig Lüdeke, dans les années 1930 ; là où le manuscrit de Moscou rapporte :

« Παφούτις έκουρσέψασιν Σαρακηνοί τ' Αμουρίν »

la variante chypriote affirme :

« Παφούτις έκουρσέψασιν οί Φράντζοι τ' Ανεμούριν  
κουρσέψαν χάρεις τζαί βουνά, κουρσέψαν μοναστήρια,  
κουρσέψαν τζαί τόν Αντζουλήν τζαί πήραν τον τζαί 'πήαν ».

montrant ainsi une indéniable parenté avec le récit de l'*Exègèsis* :

« ... και άπεξέψαν εις τόν Ανεμούριν και έκουρσέψαν το »<sup>353</sup>.

La variante paphienne du *Chant d'Armouris* renverse les situations historiques en plaçant comme protagonistes les Francs au lieu des Sarrasins ; surtout, en corrompant Amorion, ville de Phrygie, en Anamur, port de la côte cilicienne, le poète chypriote associe deux événements de la lutte contre les Sarrasins distants de cinq siècles ; il actualise l'éternel combat, où s'affrontent chrétiens et musulmans, à travers les croisades désespérées de Pierre I<sup>er</sup> dont les exploits évoquent des noms plus familiers aux oreilles du poète chypriote que ceux des villes d'Asie Mineure. Quant au *Chant de Théophylaktos* et sa variante le *Chant de Konstantas*, ils semblent connaître un réel succès à Chypre où les poètes le chantent plus que dans toute autre région de l'hellénisme médiéval et moderne, les consignants dans une dizaine de versions parallèles.

352. Selon les remarques de Beck, *Geschichte der byzantinischen Volkliteratur*, p. 58.

353. Grégoire, Lüdeke, « Nouvelles chansons épiques des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Ο Αζουρός », p. 239, et tableau comparatif aux vers 3-6 de la version n° 5 ; Léontios Machairas, *Chronicle*, § 143.

Ces remarques générales sur les chants épiques s'appliquent au cycle de chansons composées autour du personnage mythique de Digénis Akritas, mieux connu et plus étudié que la tradition épique. À présent, les spécialistes s'accordent pour affirmer qu'un poète de Cappadoce ou de Mésopotamie, probablement témoin de la vie agitée des soldats du *limes* oriental byzantin, s'est emparé de la matière des chants épiques pour inventer un héros né de deux races, destiné à symboliser le rapprochement de civilisations auparavant ennemies. Le poète forge son récit, vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle ou un siècle plus tard, en multipliant des emprunts tirés de chansons populaires, de sources savantes grecques et arabes, de romans ; la narration, consignée dans le langage vernaculaire, connaît par la suite une tradition manuscrite, illustrée par quatre recensions principales, trois grecques, versifiées ou en prose, et une russe-slave. Le succès du poème donne naissance à une longue tradition orale qui perpétue le souvenir des exploits de Digénis ; petit à petit, de nouveaux épisodes, fruits de l'imagination populaire, apparaissent et se fondent dans la tradition des chants initiaux<sup>354</sup>.

À Chypre, le cycle acritique est connu par la seule tradition orale qui a privilégié certains épisodes, au détriment d'un récit plus linéaire des faits et gestes du héros<sup>355</sup>. Le chant *Ο Διγενής άπάγων* célèbre la fougue du soldat qui n'hésite pas à braver des noces officielles, pour ravir la mariée et l'emmener chez lui après de nombreuses péripéties. Ce thème du rapt est abordé à travers de nombreuses innovations propres aux poètes chypriotes ; dans leur mémoire, « ό ρήγας τής Ανατολής κι' ό βασιλιάς τής Δύσης » décident de marier leurs enfants ; Iannakos, héritier du royaume d'Occident doit épouser dans le faste la fille du roi du Levant, événement auquel sont conviés des invités du monde entier ; parmi eux trois Gitans, en route pour la fête, rencontrent Digénis et lui apprennent que l'élue de son cœur est destinée à Iannakos ; Digénis incite alors son ami Philiopappous, à demander la main de la fiancée en son nom, mais la quête est repoussée en raison des origines douteuses de Digénis, fils d'un Sarrasin et d'une juive. Le conseil avisé d'un

354. Sur l'état de la recherche et les bilans de l'enquête : Dimaras, *Ιστορία τής Νεοελληνικής Λογοτεχνίας*, p. 21-27 ; Knös, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 54-71 ; Beck, *Geschichte der byzantinischen Volkliteratur*, p. 65-97 ; Pertusi, « La poesia epica bizantina e la sua formazione », p. 481-537 ; L. Politis, « L'épopée byzantine de Digenis Akritas, problèmes de la tradition du texte et des rapports avec les chansons acritiques », dans *Atti del Convegno Internazionale sul tema: La poesia epica e la sua formazione (Rome, 28 mars-3 avril 1969)*, *Accademia Nazionale dei Lincei*, Rome 1970, p. 553-581 ; S. Alexiou, *Άκριτικά*, Ηράκλιον 1979 (avec abondante bibliographie aux p. 123-131) ; Beaton, « Was Digenis Akritas an Oral Poem ? », p. 7-28.

355. Les principales collections de chants acritiques chypriotes ont été rassemblées par : Sakellarios, *Τά Κυπριακά*, vol. II, p. 14-16, 26-29 ; S. Menardos, « Ο Διγενής τής Κύπρου » *Ακρίτας* I (1904), p. 297-301 ; Pharmakidès, *Κύπρια Έπη*, p. 1-17 ; Papadopoulos, *Δημιώδη Κυπριακά έπηματα*, p. 26-27 ; Christodoulou, Ioannidou, *Κυπριακά δημοδή έπηματα*, p. 641-668. Parmi les études sur la tradition acritique chypriote : K. Hadjiioannou, « Η μεσαιωνική και δημιώδη Κυπριακή ποίηση », repris dans K. Hadjiioannou, *Τά έν Διασπορά*, A', p. 70-88.

Gitan permet à Digénis d'envoûter la fille du roi par la musique de sa tamboura et de la conquérir. Les deux amants fuient vers un bonheur que Digénis doit protéger, au prix d'inlassables combats menés contre leurs adversaires<sup>356</sup>.

Dans ce récit, les poètes chypriotes apportent de nombreux éléments qu'ils tirent, peut-être de leur imagination, plus certainement de leurs propres expériences du royaume médiéval ; qui sont donc ces rois d'Occident et d'Orient qui interviennent dans le récit, d'où arrivent les Gitans, pourquoi la mère de Digénis échange-t-elle sa naissance grecque contre une extraction juive<sup>357</sup> ? L'image d'une société métissée, pétrie de rencontres improbables, émerge de cette version chypriote du chant de Digénis amoureux ; sans pouvoir affirmer que cette tradition, transmise et remaniée par des générations de paysans, restitue l'esprit des chants des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, on ne peut éviter un rapprochement avec l'évolution de la société chypriote médiévale. Signalons enfin, que le combat de Digénis avec Charon offre aux poètes chypriotes la possibilité de développer le thème de la lutte du héros dans une série de chants qui figurent parmi les plus riches de la tradition acritique<sup>358</sup>.

Ces deux chants illustrent l'empreinte laissée dans la culture populaire par l'épopée de Digénis, et d'autres indices montrent sa pénétration dans les légendes locales, à des époques qu'on ne sait préciser cependant car, en ce qui concerne la toponymie historique, aucune preuve ne peut être apportée pour assurer qu'un village porte un nom associé à la tradition acritique au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>359</sup>. Chypre entretient le souvenir des récits acritiques en les adaptant à sa propre échelle selon des modalités qui restent sujets d'enquête.

De la culture byzantine, Chypre reçoit d'autres thèmes qui appartiennent au cycle des récits sur les animaux ; trois chansons populaires contemporaines, étudiées par Hans Eideneier, montrent l'aboutissement d'une élaboration orale remontant à l'époque médiévale, et qui s'inspire de motifs et de formules extraits de plusieurs récits : la *Διήγησις τετραπόδων*, le *Συναξάριον τοῦ τιμημένου Γαϊδάρου*, la *Γαδάρου*, *Λύκου κι' Ἀλεποῦς διήγησις χαρῆς*<sup>360</sup>.

356. Trois variantes de ce chant ont été publiées : Christodoulou, Ioannidou, *Κυπριακά δημοῦδη ᾠσματα*, p. 643-648, 652-654 ; sur ces variantes, voir les commentaires de Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 87-89.

357. Cf. les questions de Beck, *ibid.*, p. 89.

358. Plusieurs éditions disponibles : Sakellariou, *Τὰ Κυπριακά*, vol. II, p. 26-29 ; Menardos, « Ὁ Διγενῆς τῆς Κύπρου », p. 297-301 ; Pharmakidès, *Κύπρια ἔπη*, p. 4-8 ; Hadjiioannou, « Ἡ μεσαιωνική καὶ δημόδης Κυπριακή ποίηση », p. 100-116 ; Christodoulou, Ioannidou, *Κυπριακά δημοῦδη ᾠσματα*, p. 655-666.

359. Menardos, « Ὁ Διγενῆς τῆς Κύπρου », p. 297-298.

360. Hadjiioannou, « Ἡ μεσαιωνική καὶ δημόδης Κυπριακή ποίηση », p. 80 ; H. Eideneier, « Μεσαιωνική ποίηση καὶ οἱ ἀπολήξεις τῆς οἰκτιροῦσα κυπριακά τραγῳδία », dans *ΠΛΚΣ Β*, vol. III, p. 415-423 (avec réédition des trois chansons) ; sur ces fables d'animaux dans la littérature byzantine, voir Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 174-177.

Enfin, la poésie écrite aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles s'exprime à travers des épigrammes et deux poésies contenues dans le *Vatic. Palat. gr. 367*, toutes deux attribuées à Constantin Anagnostès<sup>361</sup>. Dans son premier poème, composition de circonstance destinée à un secrétaire inconnu, l'auteur s'écarte de la métrique classique en adoptant le vers de sept syllabes, hémiambe, construit d'après la quantité et non d'après l'accent ; les 92 vers sont groupés en 23 strophes de quatre vers ; selon leur éditeur, ils se caractérisent par une première tendance à la rime, ou du moins à l'assonance, assertion que rejette G. Mercati, se référant aussi bien à l'analyse métrique qu'à l'histoire de la rime, qui apparaît seulement au XV<sup>e</sup> siècle dans la littérature byzantine. L'autre poème de Constantin Anagnostès exhorte Paul, l'un de ses jeunes disciples, peut-être son fils, à ne pas se décourager après les punitions du maître ; le thème, familier de la littérature parénétiq (cf. le *Spaneas* et le long poème de Georges Lapithès), est développé dans un récit de 46 vers politiques, rédigés pour une partie en grec savant, pour une autre en langue vernaculaire. Offrant un intérêt médiocre pour l'histoire de la poésie chypriote médiévale, les poésies de Constantin Anagnostès montrent qu'une expression poétique lettrée s'initie à Chypre, selon des critères comparables à ceux en vigueur à Constantinople, à la même époque.

361. Publiés par N. Banescu, *Deux poètes byzantins inédits du XIII<sup>e</sup> siècle*, Bucarest 1913, p. 11-18, édition défectueuse à laquelle on ajoutera les corrections de Mercati, « Macaire Caloritès et Constantin Anagnostès », p. 181-193. Aux études de ces deux savants, on peut ajouter les observations de Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 112.

## III

**SOUS LE SIGNE DE L'INQUIÉTUDE :  
DES CROISADES DE PIERRE I<sup>er</sup> À LA GUERRE CIVILE**

Les mutations économiques, sociales et politiques qui bouleversent le royaume latin, durant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, trouvent leur expression dans le domaine littéraire au siècle suivant. L'heure n'est plus aux discussions morales ou philosophiques, quand les esprits du royaume sont confrontés à la guerre contre Gênes ou aux expéditions mameloukes ; aussi, lorsqu'il s'agit de restaurer un code juridique au lendemain de l'assassinat de Pierre I<sup>er</sup>, les feudataires exhument les traités du XIII<sup>e</sup> siècle au lieu d'élaborer de nouvelles lois. Le premier caractère de cette période, qui couvre la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et le XV<sup>e</sup> jusqu'à l'installation du pouvoir vénitien, montre une concentration de l'expression littéraire autour de l'historiographie et de la poésie, peut-être du roman. La profusion de genres observée à l'époque précédente s'estompe.

Parallèlement, l'affaiblissement de l'aristocratie de souche franque entraîne un évanouissement progressif de la culture francophone ; certes, le manuscrit musical de Turin prouve la permanence d'une culture raffinée à la cour de Janus, et une tradition cynégétique semble se maintenir, en particulier autour du traité de fauconnerie de Molopin et Michelin<sup>1</sup>, mais comment cacher sa déception à la lecture de la petite chronique du musée Correr qui, tant pour sa technique de compilation élémentaire que pour la faible ampleur de son témoignage, ne supporte aucune comparaison avec les textes composés auparavant. Désormais, la culture historique de langue française oublie le goût de la synthèse ou de l'analyse, et se contente d'énoncés descriptifs d'événements remarquables. De fait, le seul renouvellement notable dans le domaine de l'historiographie appartient à l'*Exègèsis* de Léontios Machairas, qui reflète l'épanouissement de la culture grecque dans le royaume latin. À lui seul, ce monument de la littérature médiévale illustre la transformation de l'héritage des Croisades et suggère le lent cheminement vers le métissage.

1. Les deux auteurs sont à l'origine du *Traité du Prince*, composé pour Pierre I<sup>er</sup> et qui est une source utilisée par Jean de Francières lorsqu'il compose son propre traité, à Rhodes, entre 1458 et 1469 ; J. Richard, « La Fauconnerie de Jean de Francières et ses sources », *Le Moyen Âge* 69 (1963), p. 893-902 ; R. Wisted, *Le livre de fauconnerie de Jean de Francières. Auteur et ses sources*, Stockholm-Göteborg-Uppsala 1967, p. 20-25.

LA TRADITION HISTORIQUE DURANT LE XV<sup>e</sup> SIÈCLE

Entre les *Gestes des Chypriotes* et Léontios Machairas, une interruption d'un siècle environ marque la tradition historiographique, car Guillaume de Machaut et Philippe de Mézières ne rédigent pas leurs œuvres dans l'île, et rien n'indique qu'elles y aient circulé. Cette fracture n'implique pas la disparition d'une production en langue française, puisque deux témoins peuvent être cités : le premier, malheureusement perdu, est révélé par Léontios Machairas qui consulte un livre composé par Jean de Mimars, probablement une chronique<sup>2</sup> ; le second texte consiste en une chronique inédite dont une copie a été sauvegardée en traduction italienne. En dépit de ces ultimes traces de culture française, le XV<sup>e</sup> siècle consacre le grec, dans sa forme vernaculaire, comme langue de rédaction et instrument du caractère démotique de la culture historique ; la voie tracée par Léontios Machairas et, dans une moindre mesure, par Georges Bustron, va désormais engager les lettres grecques vers un développement inédit qui marquera la production historique du XVI<sup>e</sup> siècle quant au contenu ; cependant, par un étrange paradoxe, elle ne connaît aucun héritier immédiat chez les historiens de langue grecque. Le cas de la chronique de fr. Christophoro échappe à cette règle car, en rédigeant son récit en latin et à Gênes, le franciscain quitte l'environnement chypriote pour intégrer un milieu depuis longtemps rompu à la pratique de l'histoire officielle.

## L'EXÈGESIS DE LEONTIOS MACHAIRAS

Trois manuscrits de l'*Exègesis* de Machairas ont été sauvegardés, à Venise (*Marc. gr. cl. VII, 16*), Oxford (*Bodl. Selden supra 14*) et Ravenne (*Ravennat. Clas. 187*), sans compter les traductions italiennes de l'œuvre, connues sous le nom de *Chronique* de Diomedes Strambaldi<sup>3</sup>. Les éditions que Constantin

2. Richard, « Culture franque et culture grecque », p. 399.

3. L'œuvre a connu plusieurs éditions : C.N. Sathas, « Λεοντίου Μαχαίρα. Χρονικόν Κύπρου », vol. II, p. 53-409 ; E. Miller, C. N. Sathas, *Λεοντίου Μαχαίρα, Χρονικόν Κύπρου, Chronique de Chypre*, Paris 1881-1882, 2 vol. ; R. M. Dawkins, *Recital Concerning the Sweet Land of Cyprus entitled "Chronicle"*, Oxford 1932, 2 vol. (édition prise en référence et citée par la suite : Léontios Machairas, *Chronicle*).

Sur l'*Exègesis* et Léontios Machairas : Sathas dans son introduction à son édition, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. ρκη'-ρλα' ; Sakellarios, *Τὰ Κυπριακά*, vol. I, p. 791-792 ; Krumbacher, *Ιστορία της Βυζαντινής Λογοτεχνίας*, vol. III, p. 229-231 ; Dawkins, dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 1-40 ; *id.*, *The Nature of the Cypriot Chronicle of Leontios Machairas*, Oxford 1945 ; Hill, *History*, vol. III, p. 499, 1106-1107, 1145 ; Ch. S. Kyprianou, « Λεοντίου Μαχαίρα, ὁ χρονογράφος τῆς Φραγκοκρατίας ἐν Κύπρῳ », *Κυπριακά Γράμματα* XXXI (1956), p. 133-157 ; Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 160-161 ; Knöds, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 177-179 ; Vitù, *Histoire de la Littérature Grecque Moderne*, p. 31-33 ; R. T.

Sathas et Richard M. Dawkins ont réalisées suivent, soit la leçon de Venise (Sathas), soit celle de Venise augmentée d'extraits du manuscrit d'Oxford (Miller-Sathas, Dawkins), mais toutes deux ignorent la version de Ravenne. Ces trois versions divergent quant au style employé ; la syntaxe, le vocabulaire, les tournures, tantôt savantes, tantôt démotiques, opposent les trois manuscrits, au point qu'Aneta Ilieva constate la difficulté à trancher sur la paternité des manuscrits, et remet en question l'opinion d'Emmanuel Kriaras qui voit les trois copies procéder d'un archétype commun ; finalement, sommes-nous en présence de copies d'un archétype composé par Léontios Machairas, ou bien de deux textes distincts, Machairas s'inspirant d'un chroniqueur demeuré anonyme, hypothèse que Dawkins avait déjà suggérée dans l'introduction à son édition<sup>4</sup> ? Remarquons enfin que ces trois manuscrits, dont la description codicologique reste à achever, datent de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle ou du début du XVII<sup>e</sup>, et qu'ils reflètent une situation linguistique postérieure à celle de la composition originale<sup>5</sup>.

L'incertitude liée à la généalogie des manuscrits pose la question de la paternité du texte, en termes plus explicites : qui a effectivement composé l'*Exègesis* ? Dawkins avait proposé de reconnaître en Dimitrios Daniel, un religieux secrétaire de la reine Éléonore d'Aragon, l'auteur de notes ou de récits par la suite reproduits dans l'*Exègesis*<sup>6</sup> ; à l'appui de cette hypothèse, Francesco Attar affirme vers 1521, rédiger son *Trattato* pour répondre à « [...] un certo frate che assai inettamente compone un certo sopplimento delle croniche delle cose di Cipro »<sup>7</sup>. Attar ne cite pas de nom, mais développe dans la partie historique de son *Trattato* une argumentation qui réhabilite le règne du roi Pierre I<sup>er</sup>, et donne une image contrastée des pages contenues dans l'*Exègesis*. Le religieux contre qui s'élève Attar est-il Dimitrios Daniel ? Les preuves absolues manquent pour trancher ; parmi les historiens du XVI<sup>e</sup> siècle, aucun ne se réfère explicitement à Léontios Machairas car ni

« Tendances patriotiques dans la chronique chypriote de Leontios Machairas », *Byzantinobulgarica* 5 (1978), p. 147-174 ; Politis, *Ιστορία τῆς Νεοελληνικῆς Λογοτεχνίας*, p. 57 ; PLP, n° 17517 ; M. Pieris, « Γύρω ἀπὸ τὴν χρονολόγησιν τοῦ Λεοντίου Μαχαίρα », *Ἀριάδνη* 5 (1989), p. 229-254 ; Ilieva, « Franks and Greeks : Patterns of Initial Co-existence in Morea and in Cyprus », p. 145-161 ; C. Galatariotou, « Leontios Machairas *Exegesis of the Sweet Land of Cyprus*: Towards a re-appraisal of the text and its critics », dans *The Sweet Land of Cyprus*, A. A. M. Bryer, G. S. Georghallidès eds, Nicosie 1993, p. 393-413.

4. Cf. les remarques de Dawkins dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 1-3, 18-21.

5. Des trois manuscrits, seul celui d'Oxford est daté puisque le colophon indique que la copie est achevée le 13 juin 1555 à Ktima (Paphos) : *ibid.*, p. 1 ; Darrouzès, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 151-152, n° 94 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 46, 50.

6. Dawkins dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 18-20.

7. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 519 et *infra*.

Diomedes Strambaldi, ni Florio Bustron, ni Étienne de Lusignan n'y font allusion ; or Florio Bustron se révèle être, d'une part, un fin connaisseur des sources locales et, d'autre part, un historien scrupuleux qui cite ses sources ; Florio recourt à l'*Exègèsis* dont il reproduit assez fidèlement les informations sans, toutefois, en préciser l'origine<sup>8</sup>. Quelles que puissent être les limites d'un *argumentum ex silentio*, l'hypothèse qui mène à considérer l'*Exègèsis* comme une synthèse anonyme de plusieurs chroniques, accomplie au XVI<sup>e</sup> siècle, acquiert une part de vraisemblance ; tous les spécialistes s'accordent pour reconnaître que le sixième et dernier livre de l'*Exègèsis* possède des caractères stylistiques distincts des cinq premiers livres et qu'il a, en conséquence, été ajouté au texte après la composition ; on discerne la même intention dans l'esprit du scribe/copiste auteur du manuscrit de Venise, qui complète l'*Exègèsis* de la chronique de Georges Bustron. D'après cette lecture, l'*Exègèsis* participerait du mouvement de synthèse qui, au sein de la littérature historique, s'exprime avec force vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : l'*Exègèsis* serait, en définitive, l'une des versions de l'histoire du royaume latin, au même titre que la *Chronique d'Amadi* et l'*Historia* de Florio Bustron. Dans ce processus de formation de l'*Exègèsis*, résultat d'une démarche restée anonyme, Léontios Machairas serait l'un des auteurs constitutifs du texte définitif. Insister sur les conditions de naissance de l'*Exègèsis* amène à relativiser la participation de Léontios Machairas à l'établissement de l'archétype, au profit d'un copiste/compilateur anonyme, actif au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle ; cette lecture n'enlève rien au fait que Léontios Machairas a certainement laissé un récit qui fournit la trame de l'*Exègèsis*.

Les maigres connaissances sur la vie de Léontios Machairas n'éclaircissent guère la question de la genèse de l'*Exègèsis* ; la famille Machairas, qui n'appartient pas à la bourgeoisie grecque ascendante de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, est absente des documents des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles ; son activité est connue par les quelques informations livrées dans le récit : le père, Stavrinós Machairas, est un prêtre reconnu pour ses qualités de théologien et a eu, au moins, quatre fils : Nikolis, Pol, Léontios et Pérris. Les deux premiers, remarqués pour leurs aptitudes militaires durant le siège de Célines en 1374, occupent ensuite des postes de secrétaires auprès du vicomte de Nicosie Jean de Neuville, en 1385 (Pol) et de Jean de Nores, en 1401 (Nikolis) ; Pérris, le cadet, est écuyer du roi Janus en 1427<sup>9</sup>. Quant à Léontios, fort discret sur sa propre carrière, les avis des spécialistes divergent pour situer sa naissance entre 1355 et 1365 (Pieris, Galatariotou) ou vers

8. Comme l'a démontré Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. ρλη' ρμ'. repris par Dawkins dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 8-9.

9. Kyprianou, « Λεόντιος Μαχαίρας ὁ χρονολόγος », p. 138-139 ; *PLP*, n° 17519-17522 (avec renvois bibliographiques).

1380 (Dawkins, Ilieva)<sup>10</sup>. Léontios obtient un office de secrétaire auprès de Jean de Nores en 1401, et entre probablement au service de la maison de Janus dans les années qui suivent ; en 1427, il est à Choïrokitia, commis à la distribution de vin aux troupes du roi ; en 1432 enfin, Léontios effectue une ambassade chez le Grand Caraman pour le compte du souverain, selon Bertrand de la Brocquière qui observe combien Machairas s'exprime en un assez bon français<sup>11</sup>. Les autres membres de la famille, mentionnés par l'*Exègèsis*, prouvent que les Machairas exercent des professions liées au service des armes, à des activités artisanales ou administratives ; il ressort que les seuls parents dotés d'une éducation lettrée demeurent Stavrianos, père de l'historien, homme d'Église dont la confession n'est pas indiquée, Philippe, cousin au second degré de Léontios, prêtre catholique et confesseur de Pierre II, et Georges Bili, neveu de Machairas, bailli de la Secrète<sup>12</sup>. Ainsi, l'historien baigne très tôt dans une culture religieuse qui imprègne son œuvre ; son insertion et celle de ses frères ou cousins dans l'administration des Lusignan, voire des comtes de Nores, lui confèrent une place de témoin bien informé des affaires du royaume. Léontios Machairas se présente comme un historien pétri de culture grecque orthodoxe, et un observateur introduit dans les rouages de la vie politique et juridique du royaume latin, soit une position propice à l'élaboration d'un récit à la croisée des deux cultures principales du royaume.

L'*Exègèsis* de Machairas, dans l'édition donnée par Dawkins, se divise en six livres, le dernier étant attribué à un copiste parachevant la chronique d'un bref récit du règne de Jean II (de 1423 à 1453, soit les § 703-713)<sup>13</sup>. Le premier livre (§ 1-89) se caractérise par un prologue succinct (§ 1-2) et une narration de l'histoire de l'île du miracle de sainte Hélène à la fin du règne de Hugues IV (1359). Les quatre autres livres suivent la succession des règnes des Lusignan : Pierre I<sup>er</sup> (§ 90-281), Pierre II (§ 282-598), Jacques I<sup>er</sup> (§ 599-627) et Janus (§ 628-702). Cette volumineuse *Exègèsis*,

10. Dawkins, *The Nature of the Cypriot Chronicle of Leontios Makhairas*, p. 3 ; Pieris, « Γύρω από την χρονολόγηση του Λεοντίου Μαχαίρα » p. 251-252.

11. Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. ρκη'-ρλα' ; Bertrand de La Brocquière, *Le voyage d'outremer*, C. Schefer éd., Paris 1922, p. 106 ; Dawkins dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 14-16 ; Kyprianou, « Λεόντιος Μαχαίρας ὁ χρονογράφος », p. 139-140 ; Pieris, « Γύρω από την χρονολόγηση του Λεοντίου Μαχαίρα », p. 250-253 ; *PLP*, n° 17517.

12. On peut sans crainte affirmer que Stavrianos suit le credo orthodoxe, comme sa cousine, religieuse au monastère nicosiate Saint-Mamas, et mère du prêtre Philippe : Léontios Machairas, *Chronicle*, § 40, 563, 566-571, 633. Sur Georges Bili, bailli de la Secrète : *ibid.*, § 563, 633 et notes. Le nom de Georges Bili apparaît dans la marque d'appartenance d'un recueil à contenu hagiographique daté du XI<sup>e</sup> siècle : Darrouzès, « Manuscrits originaires de Chypre », p. 187.

13. Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. ρλα' ; Dawkins dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 21, et *The Nature of the Cypriot Chronicle of Leontios Makhairas*, p. 11-12 ; Pieris, « Γύρω από την χρονολόγηση του Λεοντίου Μαχαίρα », p. 231-235.

qui comprend environ 340 pages de texte grec, traite surtout les règnes tumultueux des deux Pierre (respectivement 94 et 161 pages) et n'accorde que 42 pages à leurs successeurs (10 pages pour le règne de Jacques I<sup>er</sup>) ; il s'agit d'un traitement narratif inversement proportionnel aux périodes historiques prises en compte, donc un exposé développé sans souci de l'équilibre chronologique ou du temps réel<sup>14</sup>. En d'autres termes, si Machairas est bien l'auteur du récit, il relate davantage le proche passé que les événements dont il est le contemporain<sup>15</sup>. Quelle que soit son année de naissance, Machairas engage un minutieux processus de reconstruction de l'histoire du royaume, en choisissant d'en rappeler une phase révolue, mais récente, en insistant sur les croisades de Pierre I<sup>er</sup>, puis sur la guerre génoise.

Pour composer son *Exègèsis*, Machairas recourt à de multiples sources souvent déconcertantes, imparfaitement identifiées, et que l'historien ne cite pratiquement jamais. Des sources écrites, Machairas connaît une *Continuation* de Guillaume de Tyr, quelques chansons de geste et, de son propre aveu, le livre de Jean de Mimars<sup>16</sup> ; parallèlement, Georges Kechagioglou a émis l'hypothèse d'une source historique commune que Machairas partagerait avec l'*Histoire de Léon le Pauvre* (XIV<sup>e</sup> siècle)<sup>17</sup> ; Machairas utilise aussi nombre de documents officiels, des chartes, des assises, des traités et des correspondances diplomatiques, des registres fiscaux, des actes notariés et des listes de passagers provenant sans doute de livres tenus par les administrations portuaires (*cour de la chaene* ?)<sup>18</sup>. Machairas s'inspire de récits hagiographiques (livre du pseudo-Cyriaque) ou de listes épiscopales, émaille son texte de citations tirées ou adaptées des *Écritures*<sup>19</sup> ;

14. Knös, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 177.

15. Dans son prologue, Machairas divise les périodes historiques en passé, présent et futur, preuve que son organisation du récit relève d'un choix conscient et délibéré : Léontios Machairas, *Chronicle*, § 2.

16. *Ibid.*, § 548, pour la référence explicite au livre de Jean de Mimars ; pour les autres identifications : Dawkins dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 16.

17. G. Kechagioglou, *Κριτική έκδοση της Ιστορίας Πτωχολέοντος. Θέματα ύστεροβυζαντινής και μεταβυζαντινής λογοτεχνίας*, Salonique 1978, p. 132-137, 223-226.

18. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 55-56, 86, 88, 90, 119, 154-156, 163, 190, 200, 224, 230, 277, 315, 346-347, 514-519, 522, 529, 542 ; remarquons que la terminologie des actes officiels n'y est guère rigoureuse, ce qui s'explique aisément puisque l'historien n'appartient pas à la chancellerie royale ou à la Secrète ; pourtant, Machairas sait distinguer différents types d'actes aux § 514-516, 522, 526 : « χαρτίν... χαρτίν νοταριόν... χαρτίν ανοιχτόν... προβολίζια νοταριά... έξαζόμενα και στερεομένα... ».

19. *Ibid.*, § 1, 5-10, 30-40, 67-71, 74-77 (avec renvoi à un livre de l'église de la Croix), 189, 270, 402, 412, 473, 482, 560, 591, 593, 669, vol. II, p. 2, 4, 12-14 ; R. M. Dawkins, « On a Hagiographical Source Used by Leontios Makhairas », *KX* 11/1 (1935), p. 10-23 ; N. Cappuyens, « Le Synodicon de Chypre au XII<sup>e</sup> siècle », *Byzantion* 10 (1935), p. 494-495 ; V. Laurent, « Les fastes épiscopaux de l'Église de Chypre », *RÉB* VI (1948), p. 154-155, 165-166 ; Th. Papadourpoulos, « Ἐπὶ τῆς ἀρχαιοτάτης Ἱστορίας τοῦ Πατριαρχείου Ἱεροσολύμων. Τὸ κείμενον ἀρχαίας παραδόσεως περὶ ἐπισκέψεως τῆς ἁγίας Ἐλένης εἰς Παλαιστίνην καὶ Κύπρον », *Νέα Σιών* XLVII (1952), p. 206-235, consulté en tiré à part, Jérusalem 1952, p. 3-4, 7-8, 25-30.

il exploite des traditions orales pour reconstituer l'histoire byzantine et le premier siècle de celle du royaume latin<sup>20</sup> ; enfin, il recueille des témoignages oraux, et ajoute des renseignements liés à sa propre expérience<sup>21</sup>.

Machairas collecte un matériel considérable dont il distingue les articulations, confondant sources authentiques et traditions locales ; s'il fait œuvre d'historien en assemblant sa documentation, son évidente absence de culture historique le prive de sens critique<sup>22</sup> ; sa conception de l'histoire ne suit pas les voies d'une érudition savante, calquée sur des modèles byzantins ou sur l'*Historia* de Guillaume de Tyr, et s'inscrit dans le cadre d'une mémoire populaire enrichie de sources officielles. Les reproches adressés à l'historien Machairas peuvent être légitimes selon les critères retenus ; on observe, par exemple, que les dates données pour le règne de Pierre I<sup>er</sup> se révèlent souvent inexactes, et que le souci d'établir une chronologie scrupuleuse des faits ne caractérise pas davantage les règnes de Jacques I<sup>er</sup> et de Janus qui lui sont pourtant contemporains<sup>23</sup>. Paradoxalement, Machairas pousse le sens du détail jusqu'à fournir les heures de certains événements, preuve que sa conception de la chronologie ne suit pas les voies d'une érudition savante<sup>24</sup>. En conséquence, l'*Exègèsis* constitue un riche témoin sur la perception de l'histoire byzantine et latine de Chypre par un Grec bilingue moyennement lettré<sup>25</sup>.

Dans son long récit, Machairas suit la conception de l'histoire chrétienne traditionnelle, soumettant la destinée de l'île au bon vouloir de la toute

20. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 7, 12-29, 77, 92-96, 249 ; Ilieva, « Franks and Greeks : Patterns of Initial Co-existence in Morea and in Cyprus », p. 151, observe en particulier que « It is obvious that Makhairas had scarce information on the Byzantine age in Cypriot history, especially concerning its civilian aspects » ; la possibilité que Machairas ait puisé à diverses sources grecques est discutée par Dawkins dans son introduction à Machairas.

21. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 31, 40-41, 88, 96, 238, 249, 522, 631, 634, 674, 679, 683 ; Dawkins, *The Nature of the Cypriot Chronicle of Leontios Makhairas*, p. 3-14 ; Pieris, « Γύρω από τήν χρονολόγηση τοῦ Λεοντίου Μαχαιρά », p. 235-238.

22. Cf. les critiques de Dawkins, *The Nature of the Cypriot Chronicle of Leontios Makhairas*, p. 4-15, 20-32.

23. Ilieva assure que seulement 68 % des dates concernant le règne de Janus sont exactes et 65 % en ce qui concerne le règne de Pierre II ; pour le règne de Henri II, toutes les dates sont fausses.

24. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 388, par exemple ; Zoras, « Ἡ Κυπριακή φιλολογία κατά τήν περίοδον τῆς Φραγκοκρατίας », p. 79.

25. Une seule référence explicite renvoie à Aristote (Léontios Machairas, *Chronicle*, § 487), mais elle relève d'une évocation générale plus que d'une connaissance précise de son œuvre ; de la même manière, lorsque Machairas cite une maxime prise à la pensée populaire, il l'attribue à un philosophe : *ibid.*, § 11, 412, et les remarques de Ph. I. Koukoulès, « Παροιμία καὶ γνωμιά ἐν τῷ Χρονικῷ Λεοντίου Μαχαιρά », *Ἀθηνά* LVIII (1954), p. 236.

puissance divine<sup>26</sup>; il s'écarte de l'histoire universelle chère aux lettrés, byzantins ou occidentaux, en fondant les racines de l'identité chypriote dans le règne de Constantin et le passage de sainte Héléne, au lieu de commencer son récit avec la création d'Adam, comme Gérard de Monréal le proposait un siècle plus tôt. L'empereur et sa mère, qui incarnent la défense de la foi chrétienne, placent Chypre sous leur protection. Cette double tutelle, divine et impériale, fournit à l'île un cadre politique, administratif et militaire cohérent (στρατεία, καπνικόν, δούξ), complété d'une hiérarchie religieuse entretenue sans discontinuité depuis l'apôtre Barnabé (liste épiscopale)<sup>27</sup>. Chypre, bénie des saints, grecs et latins confondus, est une terre de miracles dont témoigne le nombre fabuleux de reliques dispersées à travers les villages<sup>28</sup>. Nul doute que Chypre soit une « ἀγία νῆσος » qui tire bénéfice de l'ordre byzantin<sup>29</sup>. Malheureusement, ce « τόπος [...] γεμάτος Ρωμαῖοι » est capturé par les Latins qui profitent d'une vacance du pouvoir impérial ; désormais, les Grecs de Chypre ne peuvent espérer le retour de l'empereur des Grecs (ὁ βασιλεύς τῶν Ρωμαίων) et vivent la destinée d'un peuple soumis<sup>30</sup>. Machairas cultive le souvenir de cette *taxis* byzantine, notamment dans le domaine des affaires religieuses<sup>31</sup>. Pour lui, les Latins jalourent les orthodoxes, et volent à la hiérarchie locale ses sources de revenus ; la foi grecque est supérieure à celle de Rome, et Dieu punit ceux qui méprisent la confession orthodoxe en acceptant le dogme catholique ; le crime d'apostasie mérite ainsi la mort, comme le prouvent les exemples du prêtre Philippe et de Thibaut Aboul-Feraj. Dès lors, la tolérance religieuse ne peut être acceptée qu'en un sens inégal : « τὸ λοιπὸν δὲν κατδιμάζω τοὺς λατίνους, ἀμμέ ἔντα χρῆσι εἶνε Ρωμαῖος νὰ γενῆ Λατίνος / [...] ἀποστολοῖκοι οἱ λατῖνοι, καὶ καθολικοὶ οἱ Ρωμαῖοι »<sup>32</sup>.

26. Comme l'indique le prologue : Léontios Machairas, *Chronicle*, § 12 ; G. Emrich, « Anmerkungen zum Proömium der Chronik des Leontios Machaeras », dans *ΠΑΚΣ:Β*, vol. II, p. 445 ; l'appel à la protection divine est un topos de la littérature médiévale et ne relève pas d'un emprunt précis au *Roman d'Alexandre le Grand*, comme le suggère Dawkins, dans son commentaire à Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 41.

27. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 3-9, 30 ; Ilieva, « Franks and Greeks : Pattern of Initial Co-existence in Morea and in Cyprus », p. 151-153.

28. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 31-39.

29. *Ibid.*, § 30.

30. *Ibid.*, § 22, pour les citations, et plus généralement § 17-29.

31. *Ibid.*, § 158, 580 ; on définit par *taxis* l'ordre divin qui repose sur une structure hiérarchique des pouvoirs, cf. H. Ahrweiler, *L'idéologie de l'Empire byzantin*, Paris 1975, p. 136-137.

32. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 579 pour la citation ; plus généralement : § 27, 29, 67, 73, 101, 348, cf. Zoras, « Ἡ Κυπριακή φιλολογία κατὰ τὴν περίοδον τῆς Φραγκοκρατίας », p. 79 ; Τινδὲν, « Tendances patriotiques dans la chronique chypriote de Leontios Machaeras », p. 154-155, 169.

La *taxis* byzantine s'est effondrée parce que Dieu subit les assauts du diable qui déstabilisent l'ordre originel. L'histoire entière du royaume latin reflète le combat acharné que se livrent Dieu, protecteur naturel des Chypriotes, et le diable qui inspire le tyran Isaac Comnène, les Génois, les Sarrasins et les traîtres<sup>33</sup>. Cette conception chrétienne de l'histoire s'articule autour d'un principe manichéen de la lutte du bien contre le mal, chaque camp défendant l'un ou l'autre principe. Cette répartition des forces trouve les Lusignan du côté de Dieu, car Guy de Lusignan refuse de se convertir à l'islam, et ses successeurs font preuve de courage dans leurs croisades contre les musulmans ; en outre, les rois français dotent l'île d'institutions stables (les *Assises*) et respectent les bons usages et les coutumes (« τὰ καλὰ συνηθία τοῦ ρηγάτου »)<sup>34</sup>. La *taxis*, qui a perdu son caractère byzantin, dans son expression politique, se perpétue sous la forme d'un système de valeurs qui bénéficie de la protection divine, puisque sainte Héléne prodigue toujours son aide<sup>35</sup>. En d'autres termes, Machairas opte pour une attitude conservatrice : il regrette la *taxis* byzantine, s'accommode de la *taxis* des Lusignan qui se structure sur une hiérarchie précisément codifiée, et désespère de la dégénérescence des institutions après la mort de Pierre II<sup>36</sup>. Fort logiquement, si Janus subit une cuisante défaite à Choïrokitia le 7 juillet 1426, la cause n'est pas à chercher dans la mésentente et l'impréparation des forces chypriotes, mais davantage en Dieu qui abandonne les Chypriotes, parce que « [...] δὲν ὀρπίζουσι εἰς τὸν Θεόν, ἀμμέ ὀλπίζουσι εἰς τὰ ψευματινά τους ἄρματα »<sup>37</sup>.

Dieu aide les Chypriotes bien que l'optique féodale élimine de cette protection le peuple, fauteur des troubles ou des tumultes qui bouleversent l'ordre établi<sup>38</sup>. Là encore, l'attitude conservatrice de Machairas transparait ;

33. Sur l'intervention de Dieu ou du diable : Léontios Machairas, *Chronicle*, § 13, 268, 270, 374, 464, 473, 481, 545, 549, 560, 580, 593, 651, 670, 696 ; sur les qualificatifs moraux attribués à Isaac Comnène, aux Génois, Turcs et Sarrasins : Pieris, « Γύρω ἀπὸ τὴν χρονολόγησι τοῦ Λεοντίου Μαχαιρά », p. 252.

34. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 24, 270, 315, 320, 324, 325, 611 ; Ilieva, « Franks and Greeks : Pattern of Initial Co-existence in Morea and in Cyprus », p. 149 ; paradoxalement, ces coutumes renvoient aux pratiques juridictionnelles du royaume latin et n'envisagent jamais les lois grecques.

35. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 68 ; autre exemple de miracles dont bénéficie le roi Pierre au § 39.

36. *Ibid.*, § 88, 89, 99, 232 et 396 (où le peuple de Nicosie réclame un chef).

37. *Ibid.*, § 670-671.

38. La crainte du tumulte (*ταραχή*) revient fréquemment sous sa plume : *ibid.*, § 101, 281, 325, 329, 330, 335, 433 ; plus généralement : C. Spyridakis, « Ὁ χαρακτήρ τῆς Κυπριακῆς ἐπαναστάσεως τοῦ 1462 καὶ ὁ Λεόντιος Μαχαιράς », dans *Mélanges K. Amandos*, Athènes 1960, p. 71-75, dont l'opinion est rejetée par Τινδὲν, « Tendances patriotiques dans la chronique chypriote de Leontios Machaeras », p. 173.

comment s'en étonner puisque l'historien évolue dans l'entourage du roi Janus et des grands du royaume ? Il partage avec eux le dédain du peuple, accusé des pires méfaits lors de la révolte du roi Alexis en 1426, assurant que « [...] ἐσηκώθησαν πολλοὶ πτωχοὶ καὶ ἐκουρτζέψαν τοὺς χριστιανοὺς καὶ ἐσοκτώσαν καὶ πολλοὺς »<sup>39</sup>. L'admiration et la fidélité dont témoigne Machairas vis-à-vis du roi Pierre ne font guère de doute ; dans sa mémoire, le roi devient symbole de force, de puissance, et mérite les qualificatifs laudatifs de « ρὲ Πιερὸ τοῦ μεγάλου [...] ὁ ρὲ Πιερὸ ὁ ἀντρειωμένος »<sup>40</sup> ; cependant, cette défense des Lusignan trouve des limites, car Machairas n'hésite pas à formuler des critiques sur le mauvais gouvernement des princes<sup>41</sup>. Maintes fois, son attitude reflète son analyse morale et politique des événements ; lorsqu'il décrit la richesse ostentatoire des Famagostains, qui attise envie et jalousie, Machairas verse dans la condamnation, comme un écho tardif au poème que le Templier de Tyr compose sur l'égoïsme des Chypriotes en 1291 ; à nouveau, la puissance de l'argent est blâmée puisqu'elle sape l'éthique de la société chrétienne et chevaleresque<sup>42</sup>.

Chez Machairas, la réunion des valeurs chrétiennes et féodales s'exprime par une appréhension parallèle des événements politiques et des querelles individuelles ; si les moteurs de l'histoire trouvent leur origine dans la lutte que se livrent Dieu et le diable, leur expression correspondent à des sentiments humains qui s'enchaînent inlassablement, produisent un mouvement répétitif des situations, et fonctionnent comme de véritables leitmotivs. Fondamentalement, la jalousie et/ou la vexation provoquent dans un premier temps l'humiliation, puis engendrent la colère qui libère les forces permettant de récupérer l'honneur perdu<sup>43</sup>. Cette succession caractérise maints épisodes, et se trouve bien résumée lors de la guerre génoise, quand Jacques de Lusignan, connétable, lance une attaque contre Raphos, en 1373 : « Μανθάνοντα τὸν ξηλεμμὸν τὸ ἐποίκων εἰς τὴν Πάφον οἱ Γενουβίσοι, ὁ σὶρ Τζᾶκ τὲ Λουζοννίας, ὁ κοντοσταύλης, ἔχουχλούμισεν τὸ αἶμαν του, καὶ μὲ κολάκιον ἐσυνπίασεν πολλοὺς ἀνθρώπους καὶ πῆρεν τοὺς καὶ ἐπῆρεν τοὺς καὶ μὲ κολάκιον ἐσυνπίασεν πολλοὺς ἀνθρώπους καὶ πῆρεν τοὺς καὶ ἐπῆγεν εἰς τὴν Πάφον, καὶ ἐμηνύσαν τοὺς νὰ πολεμίσουν, καὶ

ἀρματώθησαν καὶ ἐπῆγαν μὲ ὁμορφὴν τάξιν [...] »<sup>44</sup>. Cette chaîne causale qui s'applique à tous les acteurs, chypriotes, génois, vénitiens ou mamelouks, caractérise encore les conflits personnels. La liaison nouée par le roi Pierre et Jeanne l'Aleman multiplie les crises de jalousie, les actes de colère et de vengeance, portant ces sentiments à leur paroxysme<sup>45</sup>.

La conception uniforme des causalités engendre des tensions identiques dont la résolution aboutit, tantôt à l'honneur recouvré quand Dieu protège les Chypriotes, tantôt à l'humiliation définitive si Dieu les abandonne. Là encore, le parallélisme des situations est souligné : les galères de Janus ravagent de façon éhontée le littoral syrien et égyptien, ce qui provoque, en juste retour, l'arrivée de la flotte mamelouke et la défaite de Choïrokitia<sup>46</sup> ; Éléonore d'Aragon qui a humilié Jeanne l'Aleman en la traitant de « κακὴ πολιτικὴ », reçoit une injure équivalente de Thibaut Aboul-Feraj : « βρωμισμένη καὶ κακὴ πολιτικὴ »<sup>47</sup>. D'une manière plus générale, le règne de Janus est perçu comme l'antithèse de celui de Pierre I<sup>er</sup><sup>48</sup>. Le mouvement répétitif des lois de causalité et de résolution des conflits n'aboutit pourtant pas à l'élaboration d'une histoire cyclique ; aux yeux de Machairas, le royaume de Chypre subit une évolution dramatique qui le plonge définitivement dans l'abîme de la sujétion. La répétition et le parallélisme des situations résultent de modes d'analyse propres à l'historien, lorsqu'il narre les événements appréhendés sur le court terme.

Machairas reproduit nombre de valeurs de la société latine de Chypre, même s'il garde un profond attachement à la culture orthodoxe. Pierre I<sup>er</sup>, coupable d'entretenir deux maîtresses, est excusé au nom de son jeune âge, en des termes qui rappellent étrangement ceux que Philippe de Novare emploie dans son traité moral : « [...] ἐποίκων τὸ ἀπὸ πολλὴν λουξουρίαν τὴν εἶχεν, ὅτι ἦτον παῖδιος ἀνθρώπος »<sup>49</sup>. Lorsqu'il aborde le sujet de la perte de Famagouste, Machairas attribue les responsabilités du désastre aux chevaliers chypriotes, coupables de trahison vis-à-vis de Jean Visconti, puis régicides, mais surtout aux comportements répréhensibles des Chypriotes ; l'historien pointe du doigt les péchés d'orgueil et de luxure, insiste sur le blasphème et la sodomie en des termes qui rappellent les prophéties lancées par Brigitte de

39. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 696 ; autres exemples : § 92, 685.

40. *Ibid.*, § 39, 310, 368, vol. II, p. 4 ; Zoras, « Ἡ Κυπριακὴ φιλολογία κατὰ τὴν περίοδον τῆς Φραγκοκρατίας », p. 79 ; Knös, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 177.

41. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 56, 61, 261, 327 ; Τινέβεν, « Tendances patriotiques dans la chronique chypriote de Leontios Machaeras », p. 152-154, 172-173.

42. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 91-92.

43. *Ibid.*, § 95, 176, 177, 186, 188, 192, 206, 219, 220, 227, 234, 236, 250, 259, 264, 265, 270-272, 276, 279, 284, 308, 329, 335, 373, 394, 416, 417, 443, 509, 520, 566, 584, 640, 646, 666, 678.

44. *Ibid.*, § 382.

45. *Ibid.*, § 234-281.

46. *Ibid.*, § 636, 645, 646.

47. *Ibid.*, § 234, 575 ; au § 235, Machairas traite lui-même la reine de « ἄθεις καὶ κακῆς οἰήσας ».

48. Pietis, « Γύφοι ἀπὸ τὴν χρονολόγησι τοῦ Λεοντίου Μαχαίρα », p. 234.

49. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 242 ; Philippe de Novare, *Les quatre temps d'âge d'homme*, p. 45, 47.

Suède lors de son passage à Famagouste en 1372<sup>50</sup>. Machairas célèbre la culture courtoise des Francs qui se caractérise par une rhétorique soignée, où les arguments sont bien ordonnés : « [...] ἐπειδὴ εἶσαι Φράγγος, θέλεις εἶσταιν κουρτέσης, καὶ ὅπου εὐρίσκεται κουρτεχία, οὐλα τὰ λογία εἶνε παιδεμένα »<sup>51</sup>. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, la courtoisie reste une référence explicite ; Machairas l'admire, salue les exemples qui renvoient à son code, reproduit les quolibets qui accueillent la lettre des Sarrasins imitant avec maladresse le style des beaux discours<sup>52</sup>. L'influence de cette culture courtoise dans l'œuvre de Machairas reste malaisée à définir avec précision, mais le souvenir de l'*epos* chevaleresque transparait dans le récit des expéditions militaires de Pierre I<sup>er</sup> contre les Turcs et les Arabes ; on peut d'ailleurs trouver des traits communs dans la folie suicidaire de Pierre I<sup>er</sup> et la fureur dévastatrice du Roland de l'*Orlando furioso* qui risquent, toutes deux, de mener à leur perte les royaumes de Chypre ou de France ; Machairas et l'Arioste empruntent leur matière à la vieille culture chevaleresque, même si l'un et l'autre optent pour des développements originaux ; cependant, si Machairas introduit des éléments de fiction dans son récit, il ne s'écarte jamais longtemps de sa démarche d'historien.

Empruntant à la culture courtoise, Machairas puise aussi dans les traditions populaires et la culture démotique. Il partage avec ses contemporains le goût du merveilleux, exalte le pouvoir thaumaturge des icônes, accrédite les miracles produits par les reliques, observe les signes de l'astrologie<sup>53</sup> ; les visions des saints (sainte Héléne) ou les rêves des humbles sont reproduits et interprétés comme des présages<sup>54</sup>. L'histoire ancienne du royaume est retracée à travers des récits qui ressemblent davantage à des fables qu'à des exposés documentés (invention du système de télégraphe par signaux due à sainte Héléne, affaire des Templiers, légende de Godefroi de Bouillon, légende sur la fondation du monastère de Kykkos<sup>55</sup>). Ainsi,

50. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 482 et note ; sur la prophétie de sainte Brigitte relative à Famagouste : Golubovich, *Biblioteca Bio-Bibliografica*, vol. V, p. 175 ; Piltz, « Saint Bridget and Byzantium. In view of her Cyprian Revelations », p. 51. Notons que sainte Brigitte a pour compagnon de pèlerinage à Jérusalem le fr. Martin d'Aragon, secrétaire de la reine Éléonore, et dont un autre secrétaire se trouve être Dimitrios Daniel, source potentielle de l'historien selon Dawkins, cf. son introduction à Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 18-20.

51. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 488 ; c'est à propos de cette belle rhétorique que Machairas emploie le terme de *τάξις* aux § 336, 490 et 633.

52. *Ibid.*, § 490, 676.

53. *Ibid.*, § 8, 31, 34, 115, 668, 695 (sur le merveilleux), 33, 36-37, 40, 368 (sur les icônes thaumaturges), 8, 32-36, 39, 40, 70, 74, 77 (sur les reliques), 246, 251, 678 (sur l'astrologie).

54. *Ibid.*, § 8 (vision de sainte Héléne), 37 (vision d'Isaïe), 68 (vision de l'esclave Georges de Kalamoulli), 71 (vision du roi Hugues IV), 668-670 (vision de Georges d'Alexandrie).

55. *Ibid.*, § 6, 12-17, 18, 37.

Machairas attribue la désertification de la péninsule de l'Akamas aux Sarrasins, lors des expéditions navales des années 1420, en contradiction avec les sources narratives égyptiennes qui consignent le détail des opérations sur le littoral chypriote<sup>56</sup>. Machairas a raison sur le fond de l'argumentation, mais commet une grossière erreur de datation, caractéristique d'une mémoire populaire qui transmet un événement sans le situer correctement dans le temps. Toujours au sujet de la chronologie, Aneta Ilieva a mis en relief la symbolique chrétienne des dates concernant l'affaire des Templiers, symbolique qui pourrait être étendue à d'autres situations<sup>57</sup>. Notons que la sensibilité de Machairas rejoint celle des poètes populaires, en soulignant la situation pathétique de Jeanne l'Aleman soumise à la vindicte criminelle de la reine Éléonore ; en prenant le parti de la maîtresse du roi, Machairas opte pour une appréhension affective d'une question morale, alors que son orthodoxie aurait dû condamner la liaison ; dans ce cas précis, Machairas brosse un portrait dévastateur de la reine, en contradiction avec l'image pieuse, vertueuse et humble qu'en donnent les chroniqueurs catalans<sup>58</sup>.

L'inscription de l'*Exègèsis* dans la culture démotique s'exprime aussi par l'emploi de la langue populaire dans sa forme dialectale. Pourquoi Machairas agit-il de la sorte, alors que l'historien dénonce la barbarisation du grec qui emprunte de plus en plus au français<sup>59</sup> ? Machairas avait-il les moyens de rédiger son texte dans une langue plus savante, ou bien est-ce une motivation proprement didactique qui le pousse à utiliser le seul langage vernaculaire ? À l'examen, la finalité de la démarche de Machairas conditionne probablement son choix linguistique, car l'historien effectue non seulement un patient travail de compilateur de documents officiels, mais il accomplit encore un effort considérable de traducteur pour rendre accessibles ses sources dans une forme démotique<sup>60</sup>. La langue de l'*Exègèsis* procède d'une décision didactique délibérée dont témoigne le titre même de l'ouvrage<sup>61</sup> ;

56. *Ibid.*, § 645, à confronter avec : Mas-Latrie, *Histoire*, vol. II, p. 506-514 ; Cheikho, « Un dernier écho des Croisades », p. 303-375 ; M. M. Ziada & J. L. LaMonte, « Bedr ed-Din Al-Aini's account of the conquest of Cyprus 1424-1426 », *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoires Orientales et Slaves* VII (1939-1940), p. 241-264.

57. A. P. Ilieva, « The Extermination of the Templars in Cyprus According to the Chronicle of Leontios Machairas », dans *The Military Orders : Fighting for the Faith and Caring for the Sick*, M. Barber éd., Aldershot 1994, p. 212-219.

58. A. Sola, « Éléonore de Prades, reine de Chypre, vue par les écrivains catalans de son âge », dans *Résumés des communications du XV<sup>e</sup> Congrès International d'Études Byzantines*, Athènes 1976, p. 122.

59. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 158.

60. Cf. Miller-Sathas, *Αετοῦ Μυχαῖρα. Χρονιὸν Κύπρου*, *Chronique de Chypre*, vol. I, p. xiii.

61. Cette volonté didactique se manifeste dans le prologue : Léontios Machairas, *Chronicle*, § 2 ;

Machairas expose les événements, en explique l'enchaînement, et commente leurs causes ou leurs conséquences<sup>62</sup>. Pour rendre compréhensible son texte, il le met à la portée de ses auditeurs/lecteurs qui, à l'évidence, ne possèdent pas une culture lettrée. Certes, ces remarques méritent d'être nuancées, tant les versions de Venise et d'Oxford varient sur certains points ; le manuscrit de Venise contient quelques tournures savantes, alors que les formes dialectales sont plus fréquentes dans la leçon d'Oxford. D'après les études de Dawkins, la langue de Machairas possède maints aspects du dialecte contemporain (assimilation des voyelles, gémination des consonnes, confusion des chuintantes et des sifflantes)<sup>63</sup>. Le vocabulaire révèle le degré de pénétration des termes français, latins, italiens, arabes ou arméniens dans la démotique ; fréquemment, les versions de Venise et d'Oxford optent chacune pour un synonyme français ou grec du même mot, preuve que ce degré de pénétration dépend aussi de l'appréciation des copistes, et que le dialecte, loin de posséder des caractères définitifs, vit une perpétuelle transformation. L'influence du français imprime la langue juridique et administrative, alors que l'italien et les langues orientales marquent davantage la vie maritime et commerciale. Ces influences ne permettent pas de conclure au bilinguisme d'une société ni même de groupes entiers ; le français demeure une langue de cour et d'administration, et le grec la langue parlée par une grande partie de la population ; selon Machairas, l'italien n'est pas compris<sup>64</sup>.

L'emploi de la prose illustre l'esprit didactique de Machairas ; comme le remarque Catia Galatariotou, dans le contexte déjà riche de l'historiographie grecque médiévale, Machairas innove en relatant son histoire en langue démotique et en prose<sup>65</sup>. Au siècle précédent, les auteurs de la *Chronique de Morée* ou de la *Chronique de Tocco*, pour prendre deux exemples de production historique en territoire grec placé sous domination latine, optent pour des formes versifiées, le vers politique, solution que Salomon Rodinos

62. Emrich, « Anmerkungen zum Proömium der Chronik des Leontios Machaeras », p. 444. La fréquence du verbe *ἐξηγῶ*, employé à la première personne, à la voie médio-passive ou à divers temps de l'indicatif, appelle par exemple une longue étude : Léontios Machairas, *Chronicle*, § 2, 99, 129, 159, 173, 232, 242, 284, 443, 464, 544, 584, 634.

63. Meyer, « Il dialetto delle Cronache di Cipro », p. 255-286 ; Dawkins dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 31-38.

64. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 456. Sur le vocabulaire de Machairas : Meyer, « Romanische Wörter im kyprischen Mittelgriechisch », p. 33-56 ; Menardos, p. 360-384 ; R. M. Dawkins, « Notes on the Vocabulary of the Cypriote Chronicle of Leontios Makhairas », *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher* 3 (1922), p. 137-155 ; *id.* dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 31-40 ; Stanitsas, « Les gallicismes et les occitanismes dans les *Assises de Chypre* et les chroniques de L. Machairas et de G. Bustron », p. 80-127.

65. Cf. Miller-Sathas, *Λεοντίου Μαχαίρα, Χρονικὸν Κύπρου. Chronicle de Chypre*, vol. I, p. xiii.

saura adopter au siècle suivant<sup>66</sup>. Machairas préfère la prose, certes accessible à un plus large public, et perçue comme la transcription d'une forme orale qui affleure ci et là dans le texte. Machairas possède le talent d'un conteur populaire, et utilise les procédés du récit oral : dans son prologue, il annonce son intention de séduire ses lecteurs en rappelant ces vieilles histoires qui procurent du plaisir (« [...] διὰ τὴν διαβάξουσιν ἐκεῖνοι [...] οἱ ποιγοὶ θέλουσι ἀλεγριάζεσθαι τὰς παλαιὰς ἱστορίας »)<sup>67</sup>. Sa méthode narrative use d'un discours à la première personne, et l'historien conserve le fil de son récit, précisant à intervalles réguliers qu'il va expliquer un événement (« Καὶ τὰ σὰς ἐξηγηθῶ [...] Ἀκόμη τὰ σὰς δεῖξω »)<sup>68</sup>, effectuer une digression (« Καὶ ἐλθισμόνησα τὰ σὰς ἐξηγηθῶ πῶς [...] »)<sup>69</sup>, ou fermer sa parenthèse (« Τώρα θέλουμε ν' ἀφήσωμεν τοῦτον [...] »)<sup>70</sup> pour revenir au sujet principal (« Πάλι τὰ σφραφισμένον [...] »)<sup>71</sup>. Machairas stimule l'éveil du lecteur par des apostrophes directes (« Γινώσκετε ἀπὸ μένα ὅτι [...] »)<sup>72</sup>, lui rappelant un exposé précédent (« Καθὼς τὸ ἐξηγήθηκα ὀπίσω [...] »)<sup>73</sup> et surtout, en l'interpelant par des verbes qui indiquent l'origine orale du récit (« Νὰ σὰς εἰπῶ [...] », « Τώρα εἶνε χρῆσις τὰ σὰς πῶ [...] », « Νὰ μηδὲν μείνη τὰ μηδὲν σὰς πῶ [...] »)<sup>74</sup>.

Ces procédés, empruntés à la tradition orale, permettent à Machairas de relancer l'attention de son auditoire ; à cet effet, Machairas use de longues descriptions centrées sur le merveilleux, qu'il soit sacré (miracles des reliques) ou profane (richesse des frères Lacha), sans craindre l'exagération<sup>75</sup>. À chaque fois, la volonté de séduction est manifeste, et Machairas ne s'embarrasse pas des scrupules de l'historien érudit lorsqu'il veut éblouir ; il glisse avec facilité vers la fable, surtout lorsqu'il traite des premiers siècles de l'histoire byzantine de Chypre ; la désertion de l'île pendant 36 ans sous le règne de Constantin, et les miracles de sainte Héléne appartiennent à l'imaginaire orthodoxe, et reflètent le style des récits hagiographiques qui circulent à Chypre au XV<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>. Machairas participe de cette littérature populaire dont il

66. Sur la *Chronique de Morée* et la *Chronique des Tocco*, voir les remarques générales de Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 157-160.

67. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 2 ; Knös, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 178.

68. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 443, 668, 686, pour les citations, et encore § 41, 99, 112, 129, 130, 157, 159, 218, 245, 261, 284, 464, 482, 548, 549, 584, 589, 562, 621 et 685.

69. *Ibid.*, § 232, pour la citation.

70. *Ibid.*, § 542 (citation) et 31, 99, 232 et 234.

71. *Ibid.*, § 279 (citation) et 6, 214, 222, 251, 590 et 678.

72. *Ibid.*, § 576.

73. *Ibid.*, § 173.

74. *Ibid.*, § 112, 157, 549, 589, 685 (citations) et 218, 482, 559, 562 et 621.

75. *Ibid.*, § 91-92, 95.

76. Comme l'ont démontré S. Menardos, « Ἡ Ἀγία Ἑλένη εἰς τὴν Κύπρον », *Λαογραφία* II (1906), p. 266-298, et K. Hadjiioannou, « Γλωσσικὰ καὶ λαογραφικὰ σταχυολογήματα », *Κυπριακὰ Γράμματα* 17 (1952), p.

accrédite les croyances et les superstitions locales, et dont il partage l'émotion lorsque l'aspect sentimental prend le pas sur l'événement historique (cf. l'épisode d'Arodaphnoussa<sup>77</sup>) ; en harmonie avec la langue de son public, Machairas émaille son texte des proverbes et maximes empruntés au quotidien<sup>78</sup>, et emploie fréquemment le style direct pour susciter l'intérêt du lecteur/auditeur. Son style est concis, ses phrases juxtaposées sans grand souci des liaisons, comme si le fil de la narration laissait au public le soin de combler les silences de la rédaction ; cette simplicité de l'expression confère au récit un goût de vivacité et d'authenticité, unique dans la littérature grecque médiévale de Chypre<sup>79</sup>.

Cette narration a longtemps dérouté les lecteurs modernes, au point que Dawkins refuse de reconnaître en Machairas un historien, puisque l'*Exègèsis* emprunte à des genres distincts (l'histoire, la chronique ou le conte populaire). En fait, cette mixité des genres, courante dans la production historique de la fin du Moyen Âge occidental<sup>80</sup>, ne caractérise guère le texte de Machairas qui frappe au contraire par la cohérence de son propos et par la maîtrise d'une technique narrative originale<sup>81</sup>. Effectivement, l'*Exègèsis* rompt avec la tradition historique lettrée byzantine, tradition qui lui demeure étrangère ; la forme du récit, la prose – certes une innovation dans le monde des lettres grecques médiévales – s'inscrit dans la tradition historique laïque engagée à Chypre depuis la *Chronique d'Ernoul*, et que poursuivent les *Continuations* de Guillaume de Tyr et les *Gestes des Chiprois*. Machairas appartient à ce groupe de secrétaires et de notaires qui recueillent les témoignages et les transmettent en s'investissant d'une mission didactique ; faut-il insister sur la fréquence des mentions de notaires dans l'*Exègèsis*, pour convaincre de l'immersion de Machairas dans la culture notariale du XV<sup>e</sup> siècle chypriote<sup>82</sup> ? L'*Exègèsis* se situe au confluent d'une culture de scribe, qui exploite la documentation officielle, et de la mémoire populaire, en relatant les événements sous une forme vivante et imagée.

La principale rupture que Machairas engage dans l'historiographie chypriote tient davantage dans le *pathos* avec lequel il relate la décadence du

77. Sur la chanson d'Arodaphnoussa et ses rapports avec le texte de Machairas, voir *infra*, p. 211-212.

78. N. Ch. Konomis, « Παροιμιαί καὶ γνωμικά ἐν τῷ Χρονικῷ Λεοντίου Μαχαιρά », *ΕΕΒΣ* 23 (1953), p. 472-480 ; Koukoulès, « Παροιμιαί καὶ γνωμικά ἐν τῷ Χρονικῷ Λεοντίου Μαχαιρά », p. 235-242.

79. Dawkins dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 4-32, et, surtout, les commentaires de Galatariotou, « Leontios Machairas *Exegesis of the Sweet Land of Cyprus* », p. 399-401.

80. Guénée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, p. 205-207.

81. L'originalité de la démarche de Machairas vis-à-vis de présumés modèles byzantins a déjà été soulignée en ce qui concerne le prologue de l'*Exègèsis* par Emrich, « Anmerkungen zum Proömium der Chronik des Leontios Machaeras », p. 440-445.

82. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 53, 56, 224, 310, 311, 314, 329, 332, 334, 461, 504, 515, 517.

royaume ; sa plume s'imprègne de tristesse quand il constate combien, désormais, « ἡ μεγαλότητα τοῦ νησιῶν σου, εἶνε μία πέτρα φυτεμένη εἰς τὴν θάλασσαν [...] »<sup>83</sup> ; il n'est plus question de célébrer en Chypre un carrefour de la Méditerranée orientale, comme le démontrait le Templier de Tyr ; certes, les conditions politiques et économiques ont évolué depuis le début du XIV<sup>e</sup> siècle, mais Machairas propose aussi une lecture affective des événements. À la différence des précédents chroniqueurs, Machairas axe son récit sur les vicissitudes subies par le royaume ; Machairas aime son île et rejette volontiers ce qui peut lier son passé aux autres États de l'Orient latin (pas un mot sur 1291 !). De fait, l'*Exègèsis* relève d'une analyse profondément chypro-centrée, et l'amour sincère que Machairas porte à son île ne trouve aucun équivalent dans la production historique antérieure. Le titre même du récit exprime la nostalgie d'un historien contraint de narrer la succession dramatique d'événements qui entraîne l'île vers sa ruine ; à la réflexion, quelle surprise de constater que cette longue série de guerres, complots, assassinats et vengeances se déroule bien en cette « γλυκεία χώρα Κύπρου » !

#### UNE PETITE CHRONIQUE ANONYME EN FRANÇAIS

L'ultime témoin de la tradition historiographique de langue française nous est parvenu par le filtre d'une traduction italienne, plus précisément vénitienne, qui interdit l'approche linguistique du document ; cette chronique, dont l'unique copie est achevée le 28 octobre 1590 par le secrétaire Giovanni Tiepolo, porte le titre de *Cronica delli Re, et successi del Regno di Cipro di Gallico in Italiano tradutta*<sup>84</sup>. Assez brève, cette chronique ne saurait être comparée à l'*Exègèsis*, voire au récit de Georges Bustron. Par son style, elle ressemble davantage aux petites chroniques grecques dont elle se distingue par des dimensions plus respectables, et une par forte densité d'informations peu connues ou à caractère personnel.

L'auteur anonyme de la chronique, vit assurément au XV<sup>e</sup> siècle, narrant les événements marquants des années 1413-1451, ce qui correspond aux règnes de Janus et de Jean II. Bien qu'il taise son nom, il laisse entrevoir quelques traits de sa personnalité ; de langue française, il vit maritalement avec une Grecque qui lui donne deux fils, et semble appartenir à cette catégorie de bourgeois à cheval sur deux cultures, pour le moins sur deux confessions, puisque le chroniqueur se félicite de l'Union des deux Églises,

83. *Ibid.*, § 664.

84. Civico Museo Corren, *Wecowich-Lazzari*, busta 49, fasc. N° 22, f. 1 r-6 v (foliotation personnelle).

adoptée au concile de Florence en 1439, et de sa proclamation à Nicosie par Athanaël, métropolitain de Rhodes, en mars 1440 ; il rapporte l'élection d'évêques grecs, se lamente de la disparition de maître Jacques, érudit familier des lettres latines et grecques. Ce chroniqueur évolue dans l'entourage immédiat des Lusignan, occupant un poste soit à l'hôtel du roi, soit dans un service de la Secrète où il connaît le *practora* Sebo Salacha. Sa fréquentation des milieux grecs est révélée par le style de la chronologie, car si notre chroniqueur anonyme compte les années à partir de Jésus-Christ, il omet le chiffre du millésime, pratique habituelle des scribes grecs de Chypre<sup>85</sup>.

La chronique se compose de trois parties : une succession des quinze rois de Chypre précède une série d'annales parfois assez longues, mélangeant des faits se déroulant entre 1310 et 1490 (f. 1v-6r) ; le dernier folio est consacré au rappel d'épisodes de l'histoire du royaume de Jérusalem en 1257, 1258 et 1264, où sont évoquées la guerre de Saint-Sabbas et la rupture de la trêve avec les Sarrasins décidée par les Ordres militaires en 1264 ; l'analyse montre que ces trois passages sont extraits des *Annales de Terre Sainte* publiées par Reinhold Röhrich et Gaston Raynaud<sup>86</sup>. Dans l'historiographie de langue française, cette chronique déconcerte ; d'une part, elle offre une succession d'annales qui s'enchaînent dans le plus grand désordre chronologique ; d'autre part, la plupart des événements rapportés le sont à des dates contredites par d'autres sources. Ces deux remarques suffisent à prouver combien l'auteur ignore la littérature historique de l'époque précédente ; on aurait grand mal à retrouver une trace des mémoires de Philippe de Novare ou des emprunts aux *Gestes des Chipriotes*, voire aux *Continuations* de Guillaume de Tyr. Les seules sources consultées consistent en un catalogue des rois de Chypre ou des recueils d'annales, dans lesquels il puise les informations antérieures au XV<sup>e</sup> siècle. Hormis ces emprunts, exécutés au demeurant sans esprit critique et dans une certaine confusion, le contenu de cette chronique permet de l'inclure immédiatement dans cette « école » historique spontanée où fleurissent les petites chroniques grecques ; de ce genre, la chronique copiée par Giovanni Tiepolo se distingue par une dimension supérieure et par sa langue de rédaction.

Le caractère sommaire des informations et leur énoncé lapidaire ne manquent pas d'intérêt. Certes, le chroniqueur concentre son attention sur

la famille des Lusignan, leurs alliances, leurs décès ou la naissance des rejetons royaux, mais il s'échappe du carcan officiel pour inclure des notes sur ses propres enfants, sur la disparition de ses amis ; à maints égards, le chroniqueur offre une vision sentimentale de l'histoire, mélangeant les grands événements aux péripéties de la vie quotidienne. L'anonyme rappelle quelques faits remarquables du XIV<sup>e</sup> siècle, tels l'assassinat d'Amaury de Lusignan par Simon de Montolif en juin 1310, la mort du « bon » roi Henri en 1325 (sic), l'inondation de Nicosie de novembre 1330. De la vie publique des règnes de Janus et de Jean II, il retient les événements militaires et sanglants : il accorde un large écho à l'humiliation de Choïrokoitia, insiste sur les raids que les Génois lancent contre Limassol et en Messarée en avril-mai 1452, puis sur ceux des Turcs qui ravagent les côtes de Pentageia en août 1453 ; il relate enfin une expédition navale de Jean II contre Anamur en juin 1451, et l'exécution de Jacques de Bologne qui avait remis le château de Korikos au sultan de Caraman en 1448 ; le chroniqueur dévoile la violence qui marque le règne de Jean II en notant les assassinats politiques (Valentin Cappadoca en janvier 1440, Perin Cafia en mars 1451, Thomas de Morée, Zamberlan et Jacques Gourri victimes de Jacques le Bâtard en juillet 1457 et avril 1458), en révélant une révolte inconnue du capitaine de Paphos, Alvistro de Baldaia, contre son roi, en juin 1457.

La chronique apporte son lot d'informations nouvelles en dévoilant la dégradation de la vie politique pendant le règne de Jean II ; elle montre l'évolution de la société chypriote vers un métissage franco-byzantin. On peut regretter que le chroniqueur n'esquisse pas d'analyse, car les rares commentaires personnels sur les événements ou sur les hommes se limitent à un qualificatif laudatif, accordé aux rois Henri II et Janus. Le chroniqueur ignore les grands récits des siècles précédents, et calque son entreprise sur les recueils d'annales qui devaient circuler dans son entourage. Aucune allusion, non plus, à l'*Exègèsis* qui acquiert *de facto* un statut unique et exceptionnel dans la production historiographique du XV<sup>e</sup> siècle ; l'unique récit contemporain auquel cette chronique française puisse être comparée se révèle la chronique de Georges Bustron, dont elle partage la simplicité de narration et l'absence de réflexion politique et historique.

#### LA CHRONIQUE DE GEORGES BUSTRON

Avec Georges Bustron, l'historiographie de langue grecque trouve un chroniqueur important dont les qualités ont souvent été dépréciées, tant la comparaison avec Léontios Machairas tourne à son désavantage. Pourtant, Georges Bustron écrit, avec une étonnante retenue, une *Chronique* (titre exact : *Αλληγορικός κρονικός Κύπρου ἀρχεμένοντα ἀπὸ τὴν ἐχρονίαν αὐνὺς Χροιστοῦ*) qui se distingue de l'*Exègèsis* de Machairas ; le fait que les deux

85. Ainsi trouve-t-on au f. 3 r : « *Il lunedì à 28 giorni de Maggio del 443 [...] Il giorno de Domenica 19 zorni de maggio de 444 [...]* » ; sur les particularités de la chronologie des scribes chypriotes grecs : Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 165-166.

86. Comparer le texte de la chronique f. 5 v-6 v et Röhrich, Raynaud éd., « Annales de Terre Sainte », p. 450-454.

textes soient consignés en prose et en démotique, au XV<sup>e</sup> siècle, ne justifie pas le discrédit jeté sur Georges Bustron ; son récit appartient au genre de la chronique, alors que Machairas compose une histoire augmentée de commentaires. Leurs démarches diffèrent dans leur principe, et appellent en conséquence des traitements originaux<sup>87</sup>.

La vie de Georges Bustron se résume à peu d'informations sûres, la plupart étant connues de sa propre plume. Sa date de naissance peut être située entre 1430 et 1440, puisqu'en 1457, Georges est déjà au service de Jacques de Lusignan, alors archevêque de Chypre et rival de sa demi-sœur Charlotte. Sa fidélité à Jacques lui permet d'obtenir, certainement en octobre 1460 et alors que la querelle dynastique dégénère en conflit ouvert, le civitanat de la *contrée* des Salines avec résidence à Larnaca. Durant la guerre civile, Georges suit scrupuleusement les ordres de Jacques ; en janvier 1473, il occupe un autre poste au sein de l'administration à Nicosie, ce qui lui permet d'observer l'évolution des affaires politiques depuis la capitale. Sa narration s'achevant en 1487, il est probable que le chroniqueur disparaît avant la fin du siècle<sup>88</sup>.

La maigre documentation concernant le personnage doit néanmoins être mise en relation avec les informations dont on dispose sur la famille des Bustron ; si on peut chercher leur origine du côté de la Syrie<sup>89</sup>, les Bustron apparaissent au XV<sup>e</sup> siècle parmi les familles de cette bourgeoisie ascendante qui pénètre les institutions du royaume ; on relève parmi les hommes d'Église, Paul, chanoine puis abbé de Bellapaïs en 1445, et Jean, chanoine de

87. La chronique de Georges Bustron est connue à partir de trois manuscrits ; deux sont déposés à Venise (*Venet. Marc. gr. cl. VII n° 16*, f. 308-401, et *Venet. Marc. gr. cl. VII n° 17*), et un à Londres (*Lond. Arundel 308*) ; les deux manuscrits de Venise ont servi à établir l'édition grecque de C. N. Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. 413-543 ; R. M. Dawkins a donné une traduction anglaise du texte, en y ajoutant quelques corrections mineures à partir d'une relecture des manuscrits de Venise, augmentés de quatre paragraphes apparaissant seulement dans la version de Londres : *The Chronicle of George Boustronios 1456-1489*, Melbourne 1964 ; les notes qui suivent renvoient à l'édition de Sathas.

88. Sur la vie de Georges Bustron, on renverra à sa chronique, p. 425, 431, 437, 438, 454, 464, 509, qui contient les informations reprises par Sathas, vol. II, p. ρμα'-ρμγ' ; Dawkins, *The Chronicle of George Boustronios*, p. 1-2 ; G. Kechagioglou, « Βουστρώνος ἢ Μπουστρώνιος Γεώργιος », dans *Εκπαιδευτική Ἑλληνική Ἐργατοκοινωνία. II. Παγκόσμιο Βιογραφικό Λεξικό*, Athènes 1984, p. 359-360.

Des appréciations générales sur sa vie et son œuvre sont disponibles chez : Krumbacher, *Ἱστορία τῆς Βυζαντινῆς Λογοτεχνίας*, vol. III, p. 231-232 ; Beck, *Geschichte der byzantinischen Völksliteratur*, p. 160-161 ; Hill, *History*, vol. III, p. 1107, 1146-1147 ; Zoras, « Ἡ Κυπριακή φιλολογία κατὰ τὴν περίοδον τῆς Φραγκοκρατίας », p. 81-82 ; Knös, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 179.

89. Contrairement à ce qu'affirment nombre d'études sur Georges Bustron, la famille Bustron n'appartient pas à la vieille aristocratie française ; le patronyme mérite en revanche d'être rapproché du toponyme de Boutron, petit port sur la côte libanaise, selon une argumentation avancée par le professeur Jean Richard (communication personnelle) et à laquelle nous souscrivons.

Nicosie en 1460. La présence des Bustron dans l'administration royale s'avère plus marquante, répartissant ses membres dans les différents bureaux du royaume : le *Livre des Remembrances* de l'année 1468-1469 contient des actes mentionnant Philippe, écuyer de la chambre du roi, un second Philippe, officier gérant les dépenses militaires de Jacques II, et Pierre, bailli de la *reale* ; on peut leur ajouter Dimitrios Bustron, adversaire de Jacques II, que le roi fait décapiter en 1470<sup>90</sup>. À l'évidence, la famille des Bustron, comme celle des Machairas, entretient des liens étroits avec la société franque, bien que placée dans une position subalterne, puisqu'elle n'apparaît pas dans les alliances nouées par les grands lignages du royaume.

Cette similitude des environnements sociaux et culturels ne produit pas des œuvres comparables sous les plumes de Machairas et de Georges Bustron. Là où Machairas engage un patient travail de compilation de documents officiels traduits et commentés, Georges Bustron répond par une narration rudimentaire, centrée sur les vicissitudes politiques du royaume, entre 1456 et 1487, et fondée sur une trame purement événementielle. L'analyse du texte de la chronique montre que nous sommes en présence d'une version tronquée de la rédaction originale, car les trois manuscrits reconnus, copiés dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>91</sup>, présentent des lacunes dans la narration ; on remarque, notamment, l'absence de relation sur la prise de Famagouste par Jacques II, et une longue interruption du récit de mai 1474 jusqu'à l'année 1485 ; la fin du texte soulève également des interrogations, car les derniers paragraphes du manuscrit de Londres, qui poursuivent la chronique par de brèves annales jusqu'à l'année 1501, n'appartiennent pas à la leçon originale<sup>92</sup>. Par ailleurs, le texte de la chronique se singularise par plusieurs changements de rythme avec une alternance de paragraphes courts, reprenant la forme des énoncés typiques des annales, et des paragraphes développant une narration détaillée des faits<sup>93</sup>. Cette mixité de genres convainc que la technique de Georges Bustron emprunte à la fois

90. Sur les Bustron : Richard, *Le Livre des Remembrances de la Secrète du royaume de Chypre*, n° 78, 122, 124, 126, 136, 152, 176, 205, 211, 212, 220, 230 ; Rudt de Collenberg, « Études de prosopographie généalogique », p. 654-655 ; Grivaud, « *Ordine della Secreta di Cipro* », p. 533-536.

91. Le *Venet. Marc. gr. cl. VII n° 17* porte en particulier sur ses feuilles de garde des essais de plume et de calligraphie, quelques opérations et la signature de Zuan Zamberlano, personnage connu comme avocat fiscal en 1545, cf. ASV, *Consiglio dei Dieci*, cod. 107, f. 7 v, et Grivaud, « *Ordine della Secreta di Cipro* », p. 565.

92. Cf. les descriptions des manuscrits par Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. ρμθ'-ρνα', et les remarques de Dawkins, *The Chronicle of George Boustronios*, p. 4, 7, reprises par Beck, *Geschichte der byzantinischen Völksliteratur*, p. 160-161.

93. On relève ainsi un exposé composé de brefs paragraphes de 1465 à 1469, puis de 1474 à 1487/1501, et des paragraphes narratifs plus développés pour les périodes qui couvrent les années 1456 à 1464, puis 1470 à 1474.

aux annales et à la chronique, si tant est que les scribes du XVI<sup>e</sup> siècle n'altèrent pas le texte original lors de l'établissement des copies.

En acceptant le texte édité par Constantin Sathas comme un ensemble cohérent effectivement produit par le chroniqueur, il apparaît que Bustron reconstruit un passé récent dont il a été témoin, et auquel il participe comme acteur secondaire ; jamais il n'engage un récit de mémoires, similaire dans son intention à celui de Philippe de Novare ; il se présente lui-même comme un protagoniste discret, manifestant sa propre participation aux faits en usant de la troisième personne du singulier : « [...] και ἐμπλασέν τους ὁ Τζορτζής ὁ Πουστρούς εἰς τὴν λαξιάν τοῦ Λευκομάτη, και ἔρχετον ἀπὸ τὴν Ἀμμόχουστον, και θωρώντα τους ὁ Πουστρούς [...] δὲν ἐμοβίασεν ὁ Πουστρούς τίποτες [...] »<sup>94</sup>.

Sa narration des événements suit un ordre chronologique strict, avec de fréquentes notations des dates, ignorant les digressions qu'affectionne Machairas. La forme de l'enregistrement, sèche et généralement dépourvue de commentaires personnels dans les paragraphes courts, rappelle celle des petites chroniques grecques. Comme les chroniqueurs anonymes, Bustron tait le but de son entreprise, et ne fait aucune allusion à une motivation didactique ; il n'effectue pas davantage de références aux sources qu'il exploite, qu'elles soient écrites ou orales. Pourtant, il puise – modestement, il est vrai – dans des registres officiels, citant des lettres, la liste des partisans de Charlotte, les confiscations de villages et redistributions de fiefs organisées par Jacques II ou Catherine Cornaro, preuve que Georges Bustron sait faire appel aux techniques de l'historien pour étayer son récit<sup>95</sup> ; néanmoins, il n'inscrit pas son propos dans la trace ouverte par Machairas, préférant calquer son approche sur la démarche des chroniqueurs anonymes.

Pourtant, Bustron sait s'écarter de son rôle d'annaliste/chroniqueur confiné à la neutralité ; il exprime son attitude favorable à Jacques II, et ne discute jamais le bien-fondé de la querelle dynastique, encore qu'il souligne à plusieurs reprises le caractère arbitraire de certaines décisions royales<sup>96</sup>. Son attachement à la légitimité du roi se poursuit, lorsqu'il rapporte les péripéties des années 1473-1474 durant le règne de Catherine Cornaro. Le chroniqueur observe, note les événements, enregistre les faits en prenant le parti de celui qui gagne le combat ; plus que d'opportunisme ou de soumission au patronage du roi, Bustron applique une distance résignée aux événements dont il perçoit mal les enjeux. Par cette fidélité au pouvoir, Bustron manifeste un conservatisme qui procède d'un attachement aveugle

94. Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. 509.

95. *Ibid.*, p. 444-445, 448-449, 505-507.

96. *Ibid.*, p. 415-445.

et non d'une réflexion argumentée. En relatant l'histoire de Chypre depuis Constantin jusqu'à Janus, Machairas peut dégager une évolution générale des gouvernements ; en optant pour une narration d'événements contemporains, Bustron développe un point de vue qui restitue l'absence d'alternatives politiques aux conflits dynastiques, ce qui explique en partie l'enregistrement des événements effectué avec un faible nombre de commentaires, dans l'ignorance complète des causes provoquant l'enchaînement des situations. Une fois encore, les démarches et les compétences des deux hommes divergent. Pour reprendre les termes de Florio Bustron, Georges Bustron laisse un récit composé « *senza passione* »<sup>97</sup>.

Malgré son manque évident de culture historique ou politique, Bustron reflète nombre de valeurs de la société féodale. L'honneur et la vexation fonctionnent toujours comme leitmotivs dans les antagonismes de personnes, la trahison est condamnée, le tumulte craint, la vengeance de Dieu invoquée quand le diable anime l'esprit des félons<sup>98</sup>. Si Bustron ne fait pas appel aux traditions locales pour renforcer son propos, il rappelle l'esprit de certaines sentences de Néophyte le Reclus, en reproduisant une lettre de fr. Simon de Saint-André, abbé de Stavrovouni : « *Και ἐβγήκαμεν ἀπὸ τὰ χέρδια τοῦ σκύλλου, και ἐπέεσσαμεν εἰς τὸ κουκούτιν [...]* »<sup>99</sup>. À l'évidence, Georges Bustron use de *τοποὶ* communs aux Francs et aux Grecs de l'île, et n'innove guère en matière d'images littéraires. Ses dons d'observation classent néanmoins sa *Chronique* parmi les plus passionnantes sources sur l'évolution de la société chypriote durant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Le style de la *Chronique*, souvent présenté comme « artless »<sup>100</sup>, ne possède ni la richesse, ni la vivacité de celui de l'*Exegèsis*, bien que les deux textes soient composés en prose et en démotique. La composition alterne entre des enregistrements effectués sur le modèle des annales, dépourvus de toute ambition littéraire, et des paragraphes plus fournis en détails et en explications. Les liaisons entre les différentes entrées suivent presque irrémédiablement le modèle des annales, avec enregistrement des jours, mois, années précédés de la conjonction de coordination *καὶ*. Ce style des annalistes est également employé pour compléter les paragraphes narratifs que Bustron veut rapporter sans savoir comment les inclure au récit<sup>101</sup>.

97. Florio Bustron, *Chronique*, p. 9.

98. Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. 423, 435, 441, 490, 509, 511, 535, 537, 539-540.

99. *Ibid.*, p. 514, à comparer avec le célèbre texte de saint Néophyte, intitulé *Περὶ τῶν κατὰ χωρὶν Κύπρου σκαιῶν*, dans l'édition donnée par I. P. Tsiknoroullou, « Τὰ ἐλάσσονα τοῦ Ἁγίου Νεοφύτου τοῦ Ἐργλείστου », *Byzantion* 39 (1969), p. 336 : « [...] οὐδὲ γὰρ ἠῤῥόκησεν ἡ πρόνοια κῆρας ἐλεῶσαι και λόγους ἀντιεῖσαι [...] ».

100. Hill, *History*, vol. III, p. 1107, 1146-1147.

101. Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. 480, par exemple.

Des ruptures de ton interviennent parfois pour réparer un oubli, ce qui oblige Bustron à employer la première personne afin de reconstituer le fil du récit, mais cette occurrence reste exceptionnelle<sup>102</sup>. Rarement, Bustron trouve une veine épique expressive pour relater un épisode<sup>103</sup>. La langue, la démotique dans sa forme dialectale, use de procédés parataxiques propres à la narration populaire ; elle révèle également une connaissance limitée du vocabulaire, soit un niveau de langue assez pauvre par rapport à celui employé par Machairas ; son grec est marqué par la présence de mots italiens (*ma, fede, crudel*), et la transcription phonétique des mots révèle l'influence exercée par la prononciation de l'italien ; ceci illustre combien, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, le français perd son caractère de langue dominante dans les institutions et probablement à la cour<sup>104</sup>.

En comparant la *Chronique* de Bustron à l'*Exègèsis*, le premier récit inspire une déception continue. En revanche, si la confrontation est effectuée à partir des chroniques anonymes, le récit de Bustron acquiert une toute autre valeur, car si Bustron suit l'enregistrement classique des annalistes, il s'en échappe pour élargir son propos de détails et parfois de commentaires. Jamais Bustron ne se réfère à l'antécédent de l'*Exègèsis*, et rien ne permet de conclure au fait qu'il en ait eu connaissance ; jamais il ne manifeste le moindre désir de prolonger la narration de Machairas. La relation entre les deux auteurs sera établie un siècle plus tard, lorsque les lettrés chypriotes entreprennent un patient travail de sauvegarde de leur identité. À ce moment seulement, Bustron trouve une place logique de continuateur de Machairas, alors qu'au siècle précédent, il se perçoit lui-même comme un modeste chroniqueur reproduisant d'anciens modèles appartenant à une civilisation démotique privée de culture savante.

#### LA CHRONIQUE DE FR. CHRISTOPHORO DE CHYPRE

Sous le titre de *Chronica rerum gestarum Genuensium*, le franciscain *Christophorus Cipricus* a livré une chronique de Gênes, commençant en 1099 et s'achevant en 1496<sup>105</sup>. Le texte révèle que Christophoro appartient à une famille installée à Famagouste, probablement de nation chypriote, puisque Christophoro se déclare *Cipricus* ; il y naîtrait vers 1430, selon Girolamo Golubovich et le 10 avril 1460, Christophoro participe à une réunion du

102. *Ibid.*, p. 466 ; autre intervention à la première personne p. 461, 471.

103. *Ibid.*, p. 452-453.

104. M. Pinson, « Observations sur la transcription des mots français et italiens dans la *Chronique* de Georges Bustron », dans *IAK-A*, vol. II, p. 213-220.

105. Conservée à Gênes par trois manuscrits datés des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, cette chronique est accessible par les extraits concernant Chypre publiés par G. Golubovich, *Biblioteca Bio-Bibliografica*, vol. II, p. 200-213. Les informations sur la vie et la chronique de Christophoro proviennent de cette étude.

chapitre du couvent des franciscains de Nicosie ; par la suite, il occupe probablement une chaire de philosophie, plutôt à Nicosie ou à Gênes qu'à Chios, où il séjourne avant de se retirer en Italie. Christophoro rédige sa chronique à Gênes, entre 1496 et 1497, à la demande du patricien génois Niccolò de Mari qui lui commande un résumé d'anciennes chroniques génoises. L'examen du plus ancien manuscrit révèle que Christophoro arrête une première rédaction aux événements de l'année 1435, puis reprend son récit qu'il poursuit jusqu'en 1496.

La chronique de Christophoro revêt le caractère d'une œuvre de compilation effectuée à partir des archives génoises et d'autres chroniques déposées dans les bibliothèques de la ville ; Christophoro profite d'un milieu d'autant plus favorable à son propos que Gênes abrite une école historiographique qui produit un discours officiel sur le passé de la république depuis le milieu du XII<sup>e</sup> siècle ; l'intérêt que les Génois portent à la chronique de Christophoro est assuré, puisque la seconde partie du manuscrit (années 1436-1496) est copiée par Giovanni Stella, chancelier de la Commune de Gênes<sup>106</sup>. Christophoro puise donc dans les archives et bibliothèques génoises, y joignant d'autres sources car il mentionne des témoignages oraux de franciscains, celui de son père qui lui rapporte la mémoire d'un complot fomenté par Janus contre les Génois de Famagouste en 1402. Les pages consacrées à Chypre contiennent d'autres références à des sources locales que Christophoro distingue des sources génoises ; ainsi, pour la narration de la perte d'Acre en 1291, il précise : « *Hec de cronicis vestris, sed quia excidium huius inclitissime urbis in cronicis cipricis non sine lacrimarum profluvio diffusius legi, aliquid sub brevi compendio his dictis subinferam* »<sup>107</sup>.

Les extraits publiés par Golubovich ne permettent pas de reconnaître les chroniques chypriotes auxquelles Christophoro renvoie ; en possède-t-il le texte lorsqu'il travaille à Gênes, ou bien rappelle-t-il le souvenir de lectures accomplies à Nicosie ou à Famagouste ? Les dates et les chiffres sur le nombre de combattants participant à la défense d'Acre ne concordent pas avec les données tirées du Templier de Tyr, de la *Chronique d'Amadi* ou avec le récit de Marino Sanudo Torsello ; en outre, le comportement du roi Henri II durant les combats est présenté sous un jour élogieux. Les autres extraits relatifs à l'histoire de Chypre ne comportent pas de références explicites à des chroniques locales. La translation des reliques de la tête de saint Barnabé à Gênes, ordonnée par Hugues IV en 1342, est rapportée par une tradition

106. Sur la tradition historiographique génoise : Guénée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, p. 136, 338.

107. Golubovich, *Biblioteca Bio-Bibliografica*, vol. II, p. 205.

franciscaine ; la querelle de préséance entre Génois et Vénitiens, lors du couronnement de Pierre II à Famagouste le 10 octobre 1372, est évoquée en quelques lignes et la destinée des derniers Lusignan, de Janus à Jacques III, occupe un seul folio que Christophoro conclut en illustrant le prestige de la dynastie fondée par Guy de Lusignan, au moyen de vers empruntés à une traduction latine d'Homère.

La chronique de Christophoro se situe en marge de la production historiographique chypriote dont elle tire certains enseignements, et les inclut à la littérature propre à la tradition génoise. Christophoro se dégage de l'école chypriote en mettant son talent au service de nobles génois pour lesquels il rédige en latin, langue inusitée des auteurs chypriotes. Christophoro s'inscrit ainsi dans une perspective historique étrangère à celle de son île natale, mais matérialise une des voies d'échange qui relie Chypre à l'Italie ; cette voie aboutit à Gênes, et démontre que l'influence génoise sur le royaume de Chypre au XV<sup>e</sup> siècle dépasse le seul cadre des affrontements militaires et diplomatiques. L'éducation reçue par Janus durant sa captivité à Gênes avait déjà permis à la cour des Lusignan de connaître l'évolution des pratiques culturelles des cités italiennes. Avec Christophoro, on assiste à un développement particulier qui place le franciscain dans la lignée des érudits génois dont il emprunte les techniques de compilation et de rédaction. On ignore cependant pour quelles raisons Christophoro quitte Chypre, car son récit contient de véritables déclarations d'amour pour sa patrie : « *cum sim Cipricus et patrie deditissimus* »<sup>108</sup> ; la réponse à cette question permettrait peut-être de comprendre pourquoi Christophoro, seul historien à participer d'une culture en langue latine, écrit à Gênes et non à Chypre.

#### L'ÉLARGISSEMENT DU CHAMP POÉTIQUE

Il peut paraître péremptoire d'affirmer que la production poétique de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle et du XV<sup>e</sup> siècle s'enrichit de nombreuses compositions, quand on sait la difficulté à fixer une chronologie précise concernant l'apparition des chansons populaires ; tel semble pourtant être le cas, car plusieurs poèmes de l'époque médiévale font référence à des événements qui peuvent être identifiés (liaison de Pierre I<sup>er</sup> avec Jeanne l'Aleman, prise de Constantinople). On peut admettre que la production poétique qui, jusque là, vit à travers la tradition épique et acritique, s'enrichit de nouveaux thèmes (chansons d'amour, chansons historiques, mirologues) et surtout, accomplit ses premiers pas vers une révolution formelle promise à de somptueux développements : la rime.

108. *Ibid.*, p. 202.

La plus célèbre chanson de cette époque demeure la ballade d'Arodaphnousa dont on possède cinq versions distinctes, d'une longueur variant de 80 à 140 vers politiques<sup>109</sup>. Ces versions s'accordent pour célébrer la beauté de la jeune femme qui voue au roi une passion amoureuse, au demeurant réciproque ; profitant de l'absence du roi, la reine appelle Arodaphnousa au palais afin de la rencontrer pour apprécier ses charmes et qualités ; Arodaphnousa satisfait le désir de la reine mais, après avoir quitté le palais, elle ne peut s'empêcher de proférer de sombres injures à l'encontre de la reine qui en est rapidement informée ; alors, Arodaphnousa, habitée de sombres pressentiments, doit à nouveau accepter de retourner au palais où la reine l'accueille méchamment et finit par l'assassiner d'un couteau d'argent. Sur ces entrefaites, au terme d'une furieuse cavalcade, le roi arrive sur les lieux du drame et découvre le crime. Ensuite, le dénouement varie selon les versions qui s'achèvent avec des épilogues plus ou moins tragiques : le roi se lamente de la mort de la bien-aimée, et fait lier la reine à un poteau d'étable/le roi tue la reine/le roi tue la reine puis se suicide/le roi se suicide et se fait enterrer avec Arodaphnousa. L'imagination populaire conclut la chanson avec des différences notoires, et narre l'évolution du drame en développant certains épisodes d'un nombre variable de détails.

Constantin Sathas fut le premier à remarquer que la trame de l'histoire appartient à l'*Exègèsis* dont est extraite la liaison du roi Pierre I<sup>er</sup> avec Jeanne l'Aleman, liaison qui provoque la jalousie d'Éléonore d'Aragon<sup>110</sup>. De cet événement historique, les poètes chypriotes retiennent une lecture sentimentale bien éloignée de la version donnée par Machairas. Les noms des personnages disparaissent et le contexte historique s'efface pour laisser place à une intrigue où la passion finit en drame. La simplification de la situation met en valeur l'amour naïf et fidèle de la jeune femme, confrontée à la cruauté de la reine noyant dans le sang une union qui menace de lui enlever l'affection du roi. La chanson se détourne de la morale chrétienne en prenant le parti de la maîtresse au lieu de défendre l'honneur perdu de la reine ; si Arodaphnousa éprouve des remords, ils portent sur les paroles injurieuses proférées contre la reine, non sur une culpabilité sociale pourfendant l'amour adultère. L'accent est porté sur les valeurs élémentaires de l'individu

109. Éditions par Sakellarios, *Tà Κυπριακά*, vol. II, p. 46-52 ; Pharmakidès, *Κύπρια ἔπη*, p. 88-96 ; Spyridakis, Megas, Petropoulos édés, *Ἑλληνικά δημοτικά τραγούδια*, vol. I, p. 440-441. Parmi les principales études sur cette chanson : Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. ρστ', ρξα' ; C.-A. Gidel, *Nouvelles études sur la littérature grecque moderne*, Paris 1878, p. 445-475 (éditions avec tr. fr.) ; Zoras, « Ἡ Κυπριακή φιλολογία κατά τὴν περίοδον τῆς Φραγκοκρατίας », p. 88 ; Κνήδς, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 181-182 ; A. Nikolaou, « Ἀροδαφνούσα », *Μεγάλη Κυπριακή Ἐγκυκλοπαίδεια*, Nicosie 1985, vol. II, p. 322-324.

110. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 234-281.

attaché à sa famille, à sa maison, au paysage environnant auxquels Arodaphnousa adresse des adieux pathétiques, lorsqu'elle quitte une seconde fois son foyer. Dans la seconde partie de la chanson, la tension croît à chaque péripétie, notamment avec le suspens entretenu par la cavalcade du roi qui veut sauver Arodaphnousa d'une mort attendue.

Dans la ballade d'Arodaphnousa se retrouvent maints thèmes familiers de la chanson d'amour populaire dont plusieurs ont sans doute été ajoutés durant les cinq siècles qui suivent sa composition, jusqu'à l'enregistrement accompli par Sakellarios. Les conditions particulières de transmission expliquent certaines interférences, telles la présence de janissaires ou de Turcs qui poursuivent le roi. D'autres éléments sont en revanche tirés de la tradition épique ; dans l'une des versions, le roi possède une titulature déjà rencontrée dans une version du chant de *Digénis* (« Ὁ ὄχας τῆς Ἀνατολῆς καὶ ὁ βασιλιάς τῆς Δύσης »)<sup>111</sup>; lorsque le roi décide de rejoindre au plus vite le palais, il ordonne qu'on lui prépare son merveilleux cheval qui brûle le pavé, se nourrit de fer et boit l'Euphrate (« τζαὶ πίννει τὸν Ἀφροίτην »)<sup>112</sup>. Une fois encore, nous voici confrontés à l'assimilation d'événements historiques disparates ; par un paradoxe incroyablement anachronique, Pierre I<sup>er</sup> participe de la légende des acrites qui combattent le musulman<sup>113</sup> !

Les relations avec les Arabes et l'intervention magique de sorcières, pour que la passion de l'amant soit partagée de son aimée, fournit le sujet d'une chanson épique, celle de Khartziannis et Arété, suivant une trame qui n'est pas sans rappeler celle du *Digénis amoureux* (« Ὁ Διγενῆς ἀπάγων »)<sup>114</sup>. Une très jeune fille, Arété, se plaint au roi d'avoir été séduite par un de ses soldats égyptiens, le blond Khartziannis ; repoussé par la mère de l'enfant, le prétendant suit le conseil de deux sorcières pour conquérir le cœur d'Arété, et l'épouser au prix de maints rebondissements. Selon Émile Legrand, cette chanson se réfère à la situation particulière du royaume de Chypre entre 1460 et 1462, quand Jacques II conquiert son trône avec l'appui des armées mameloukes ; cette interprétation historique, séduisante et plausible, mérite d'être relativisée car cette chanson possède une tradition terriblement compliquée à Chypre et hors de l'île ; on y reconnaît des traits tirés de chants acritiques, d'autres rappelant un héros des *Mille et une Nuits* (Sharkan) ; dans l'île, les versions offrent une grande variété de situations qui jettent le doute sur les hypothèses de Legrand<sup>115</sup>.

111. Comparer Christodoulou, Ioannidou, *Κυπριακά δημοῦδη ἄσματα*, p. 414.5, et p. 643.1.

112. Pharmakidès, *Κύπρια ἔπη*, p. 92.98, 92.100, 95.79, 95.81.

113. Ce qu'avait déjà parfaitement remarqué Sathas dans son compte rendu de l'édition des *Chroniques d'Amadi et Strambaldi* parue dans *Nuovo Archivio Veneto* VI (1893), p. 485.

114. D. Petropoulos, *Ἑλληνικά δημοτικά τραγούδια*, Athènes 1958, p. 88-89 ; Knös, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 182-183.

115. Cf. les éditions de Sakellarios, *Τὰ Κυπριακά*, vol. II, p. 157-159 ; Pharmakidès, *Κύπρια ἔπη*, p. 63-66 ; Christodoulou, Ioannidou, *Κυπριακά δημοῦδη ἄσματα*, p. 776-782.

Au registre des chansons historiques peut enfin être versée une *Lamentation sur Constantinople* dont l'origine a soulevé de belles controverses. On sait combien la conquête de la capitale byzantine par les armées de Mehmet II sème la stupeur chez les Grecs, et l'effroi dans le monde chrétien. À Chypre, l'écho de la catastrophe apparaît dans une ou deux notes marginales de manuscrits et chez un continuateur de Machairas<sup>116</sup> ; on peut gager que d'autres informations circulent à Nicosie, colportées par Michel Synkritikos qui se trouve précisément en 1453 à Brousse, où il achète un exemplaire d'*Oraisons* de Grégoire de Nazianze copié en 1007<sup>117</sup>. La chute de Constantinople place le royaume de Jean II devant le problème de sa survie face au grand empire continental qui, tôt ou tard, finira par l'engloutir ; par delà les mesures prises par Hélène Paléologue pour accueillir au monastère nicosiate Saint-Georges des Manganes des moines byzantins réfugiés, Jean II dépêche, dès novembre 1453, une ambassade au pape Nicolas V pour obtenir une aide militaire<sup>118</sup> ; entre temps, une flotte ottomane avait attaqué les côtes de Pentageia, en août 1453, soit trois mois après la conquête de Constantinople<sup>119</sup>. Dans ces conditions, Chypre, foyer important de l'hellénisme médiéval, ne pouvait se taire sur l'émotion suscitée par l'effondrement de la Ville.

Emmanuel Kriaras a permis d'éclairer la question sous un angle nouveau, en rééditant une *Lamentation sur Constantinople* (*Ἀνακάλυμμα τῆς Κωνσταντινούπολης*) où l'analyse morphologique du poème mène à reconsidérer la place occupée par les Chypriotes dans la composition de ce texte, publié pour la première fois par Legrand en 1875<sup>120</sup>. L'auteur anonyme de ce poème, composé de 118 vers iambiques de quinze syllabes, use d'une

116. Darrouzès, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. II », p. 36, 52-55 ; Léontios Machairas, *Chronicle*, § 711.

117. Il s'agit du *Paris. gr. 519*, cf. Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 176-177.

118. Léontios Machairas, *Chronicle*, § 711 ; *Chronique de Strambaldi*, p. 288 ; plus généralement, K. M. Setton, *The Papacy and the Levant*, Philadelphie 1978, vol. II, p. 158.

119. Cf. la petite chronique française du musée Correr citée *supra*, et Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 143 n° 41 ; *id.*, « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. II », p. 36, 52-55 ; A. Pertusi, *La caduta di Costantinopoli. I: Le testimonianze dei contemporanei*, Milan 1990<sup>2</sup>, p. xxxvii.

120. É. Legrand, *Les Oracles de Léon le Sage, La Bataille de Varna, La Prise de Constantinople, poèmes en grec vulgaire*, Paris 1875, p. 85-100 ; Kriaras, *Τὸ ἀνάκλυμμα τῆς Κωνσταντινούπολης* ; autre éd. par Pertusi, *La caduta di Costantinopoli. vol. II: Leco nel mondo*, p. 366-377. Sur cette complainte et d'autres suscitées par l'événement : Dimaras, *Ἰστορία τῆς Νεοελληνικῆς Λογοτεχνίας*, p. 57-60 ; Knös, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 158-166 ; *id.*, « Autour du poème appelé *La prise de Constantinople* », *Ἑλληνικά* XX (1967), p. 311-337 ; E. Fenster, *Laudes Constantinopolitane*, Munich 1968, p. 289-300 ; Beck, *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, p. 163-167 ; Alexiou, *The ritual lament in Greek tradition*, p. 83-90 ; Pertusi, *La caduta di Costantinopoli. II: Leco nel mondo*, p. 363-403.

langue populaire simple où figurent plusieurs tournures archaïques et d'autres propres au dialecte chypriote. Fort de cette identification, Kriaras attribue le poème à un Chypriote, vivant ou non dans sa patrie, mais cette position trouve un farouche contradicteur en Stylianos Alexiou qui maintient l'origine crétoise de l'auteur, en expliquant les formes propres au dialecte insulaire par l'intervention d'un copiste chypriote<sup>121</sup> ; sur d'autres critères liés au contenu du poème, l'avis des spécialistes converge vers l'origine crétoise de l'auteur<sup>122</sup>.

En l'état actuel des recherches, les probabilités penchent davantage en faveur d'une origine chypriote, notamment sur la base de rapprochements effectués par Bertrand Bouvier, entre l'incipit de la *Lamentation* et celui d'un thrène de la Vierge chanté le jour du vendredi saint, tel qu'il fut recueilli par Sakellarios au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>123</sup> ; la mémoire populaire vient finalement enrichir le débat en rappelant le lien intime qui unit Chypre, la capitale de l'Empire byzantin et le culte marial.

Ce court poème commence par l'annonce de la chute de Constantinople apportée par un navire fuyant la capitale et qui, au large de Ténédos, dialogue avec une galère curieuse de la résolution du conflit. Aussitôt, le poète introduit une longue plainte de Constantin XII Paléologue (v. 20-56) où l'empereur narre, par un discours à la première personne, la défection des alliés vénitiens, génois et crétois face à la pression ottomane ; il prie alors les chrétiens romains de lui trancher la tête et de la porter en Crète pour éviter l'injure des chiens musulmans. Le poète engage ensuite sa propre plainte (v. 57-118), soulignant l'esclavage des nobles, craignant que les femmes n'enfantent de futurs soldats ennemis ; il rappelle le souvenir de Constantin et Justinien, soleils de la Ville, pleure la destruction des icônes, des objets liturgiques et des reliques déposés à Sainte-Sophie. Désormais, l'Antéchrist approche.

La chute de Constantinople bouleverse le poète dont l'émotion participe de la tristesse infinie ressentie par les Grecs de toute la Romanie. L'auteur se contente d'informations historiques sommaires, celles que véhiculent rumeurs et légendes en cours de constitution, et qui offrent une version dramatique des événements ; aucune source littéraire ne peut *a priori* être avancée et l'éloge de Constantin XII n'emprunte pas directement aux auteurs

121. Kriaras, *Tò ανακάλημα της Κωνσταντινούπολης*, p. 5-9 ; Alexiou, « Κρητικά σύμμοια », p. 444-447.

122. Cf. le rappel des différentes convictions par Kriaras, *Tò ανακάλημα της Κωνσταντινούπολης*, p. 3-5.

123. Bouvier, *Le mirologue de la Vierge*, p. 140.

byzantins, à Critobule d'Imbros en particulier<sup>124</sup> ; les informations colportées par la rumeur suffisent donc pour construire une double plainte : celle de l'empereur, imaginaire, et celle du Chypriote, gorgée d'inquiétude : contre qui se tourneront les enfants chrétiens qui entreront dans les troupes ottomanes ? Du fait de l'immense prestige qui auréole la capitale byzantine, sa conquête par les Ottomans équivaut à l'annonce d'une prochaine fin du monde (arrivée de l'Antéchrist). Le fait historique se trouve interprété à travers une vision eschatologique des civilisations chrétiennes, byzantine et latine confondues<sup>125</sup>.

L'interprétation religieuse de cet événement majeur reste soumise à une expression culturelle complexe, à mi-chemin entre tradition lettrée et expression populaire ; le poète use d'une démotique mêlée d'archaïsmes, ici augmentée d'idiomes chypriotes, et le style de la *Lamentation* combine le ton des chansons démotiques à des vers et distiques marqués de tournures savantes<sup>126</sup>. De fait, hormis ses caractères linguistiques<sup>127</sup>, rien ne distingue ce poème des productions littéraires comparables provenant des autres centres de culture grecque. Par ailleurs, le style même de la plainte sur la perte ou la destruction d'une ville trouve une large diffusion dans le monde orthodoxe, résurgence composite des auteurs classiques pleurant la destruction de Troie et des lamentations bibliques de Jérémie sur la chute de Jérusalem, comme le signale, avec perspicacité, Étienne de Lusignan un siècle plus tard<sup>128</sup>. La difficulté à établir avec certitude l'origine lettrée ou populaire de la *Lamentation* soulève encore la question de la parenté de ce chant avec celui intitulé *La perte de Constantinople* (*Η Άλωσις της Κωνσταντινουπόλεως*)<sup>129</sup> ; Emmanuel Kriaras et Margaret Alexiou constatent que huit passages des deux poèmes peuvent être mis en parallèle, sans qu'il soit possible de trancher sur le sens de la relation ; pour Kriaras, la *Lamentation* et la *Perte* pourraient constituer deux versions d'un archétype

124. Sur ces aspects : Pertusi, *La caduta di Costantinopoli. II: L'eco nel mondo*, p. 250-251, 484-486.

125. Pertusi remarque en particulier que l'assimilation de Mehmet II à l'Antéchrist est plus fréquente en Occident qu'en Orient : A. Pertusi, « Ripercussioni della caduta di Costantinopoli. Un esempio di interrelazioni culturali nel sec. XV », dans *Rapport, Histoire B/2, III<sup>e</sup> Congrès International des Études du Sud-Est Européen*, Bucarest 1974, p. 21 ; *id.*, *La caduta di Costantinopoli. I: Le testimonianze dei contemporanei*, p. xvi ; *id.*, *Documenti inediti o poco noti sulla caduta di Costantinopoli*, Bologne 1983, p. 16-17.

126. Kriaras, *Tò ανακάλημα της Κωνσταντινούπολης*, p. 5-10, 15-16.

127. Ce qu'avait déjà parfaitement remarqué Sathas dans son compte rendu de l'édition des chroniques d'Amadi et Strambaldi parue dans *Nuovo Archivio Veneto* VI (1893), p. 485.

128. Étienne de Lusignan, *Description*, f. 220 v ; Alexiou, *The ritual lament in Greek tradition*, p. 86.

129. Éditée par Legrand, *Bibliothèque Grecque Vulgaire*, vol. I, p. 169-202.

disparu<sup>130</sup> ; selon Alexiou, ces huit passages regorgent de formules et d'épithètes communes dans le répertoire des poètes populaires, ce qui invalide toute forme de relation d'interdépendance<sup>131</sup>. De nouveau, surgissent les problèmes de la diglossie et de l'origine des modèles dans la littérature grecque médiévale, chypriote ou non ; paradoxalement, la parenté avec des archétypes constantinopolitains se révèle presque plus manifeste dans le cas du *Thrène de Chypre* (cf. *infra*). D'autres recherches mériteraient d'être entamées pour apprécier la place de cette *Lamentation sur Constantinople* dans la tradition des complaintes historiques propres à l'Orient latin, dans lesquelles sont pleurées les chutes d'Édesse, Jérusalem, Damiette et Tripoli<sup>132</sup>.

L'approche de la production poétique du XV<sup>e</sup> siècle chypriote ne saurait être complète, sans évoquer un bouleversement formel fondamental dans l'évolution de la poésie grecque moderne : l'apparition de la rime. Pour être plus exact, le XV<sup>e</sup> siècle ne marque pas la découverte de la rime par les versificateurs grecs, mais sa généralisation dans la production poétique, savante ou populaire. Dans ce processus, l'influence française ou italienne joue un rôle prépondérant car la rime, fréquente dans la poésie française à partir du XII<sup>e</sup> siècle, acquiert droit de cité dans ces centres grecs où se mélangent les traditions autochtones et occidentales<sup>133</sup>. Chypre, où les cultures franques et grecques se côtoient plus longuement que dans tout autre territoire grec, ne pouvait échapper à cette règle. Les précieuses études musicales de Samuel Baud-Bovy ont révélé qu'un air, avec ses multiples variantes, sert à chanter presque toutes les lamentations chypriotes rimées, profanes ou religieuses, en s'appuyant sur un système de strophes contenant deux longs vers unis par le rythme et le sens. Or cet air présente de fortes similitudes avec un air de lamentation religieuse de la *Passion du Christ* recueilli en Normandie, dans les Alpes et en Provence ; les caractères communs se rencontrent dans la division syllabique, la place de la césure ; de surcroît, on découvre une identité presque totale entre la première phrase de la version normande et celle de la version chypriote. Cette observation

130. Κριaras, *Τὸ ἀνακάλυμμα τῆς Κωνσταντινούπολης*, p. 16-19, observe, en particulier, l'absence d'idiomes purement chypriotes dans la *Perte de Constantinople* dont la langue appartient au groupe des dialectes chyprio-dodécanséniens. La parenté entre les deux poèmes a été pour la première fois observée par Krumbacher, *Ἱστορία τῆς Βυζαντινῆς Λογοτεχνίας*, vol. III, p. 114.

131. Alexiou, *The ritual lament in Greek tradition*, p. 87-88.

132. Cf. R. Röhrich, « Gabriel Bar Kalai, évêque de Nicosie. Poème sur la chute de Tripoli (27 avril 1289) », *Archives de l'Orient latin* II (1884), p. 462-463.

133. Baud-Bovy, « The strophe of rhymed distichs in greek songs », p. 360-369 ; *id.* dans son étude musicale concluant l'ouvrage de Bouvier, *Le mirologue de la Vierge*, p. 306-309 ; Dimaras, *Ἱστορία τῆς Νεοελληνικῆς Λογοτεχνίας*, p. 75-76.

conduit Baud-Bovy à émettre l'hypothèse que le nouveau système strophique a été introduit dans la poésie chypriote par l'intermédiaire d'un chant importé de France à l'époque des Lusignan. Par la suite, le succès de la mélodie et du système strophique sort du cadre des chansons religieuses pour se répandre chez les poètes populaires (ποιητάρχιδες) qui les emploient, pour rimer tant d'anciennes ballades non rimées que leurs nouvelles compositions<sup>134</sup>. S'il se révèle délicat d'établir une chronologie précise à propos de chants transmis par la mémoire populaire depuis le début de l'époque médiévale, la validité de la démonstration ne fait guère de doute ; dans cette perspective, les superbes poésies pétrarquistes composées au siècle suivant prouvent que la maturité littéraire en matière de versification s'engage plus tôt, c'est-à-dire précisément durant ce XV<sup>e</sup> siècle qui se caractérise par d'intimes échanges de thèmes littéraires, de valeurs culturelles et de modes d'expression entre Francs et Grecs dans le royaume des derniers Lusignan.

134. Baud-Bovy, « The strophe of rhymed distichs in greek songs », p. 361-369.

## IV

## LES FEUX D'UNE RENAISSANCE TARDIVE

Avec l'incorporation de Chypre au *dominio da mar* vénitien, l'île perd son indépendance mais retrouve une stabilité politique interne, disparue depuis plus d'un siècle. Face à la menace des Mamelouks ou des Ottomans, la protection de la Sérénissime nourrit un sentiment de sécurité, au moment où la démographie, le commerce et l'économie retrouvent un élan qui les propulse vers les magnifiques embellies du XVI<sup>e</sup> siècle : la période de la domination vénitienne est marquée par un essor matériel et la stabilisation des rapports de force face aux dangers extérieurs. En d'autres termes, les conditions générales s'améliorent et atteignent une prospérité qui, dans ses grandes lignes, rappelle la situation observée dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'à la fin du règne de Hugues IV<sup>1</sup>.

Très vite, Venise considère Chypre comme une base pour asseoir ses relations diplomatiques en Orient ; tantôt la *Signoria* tente de tisser des liens avec la Perse à l'insu de la Sublime Porte, tantôt, elle dépêche des ambassadeurs vers Le Caire, Damas ou Alep pour défendre ses intérêts ; à chaque fois, l'île devient un relais où convergent avis et correspondances aussitôt transmis vers la métropole. Durant le siècle de domination vénitienne, Chypre se trouve au centre d'un réseau de communications élargi aux divers pays du Proche et du Moyen-Orient : l'île renforce sa fonction de zone frontière entre l'Occident et l'Orient<sup>2</sup>. Michele Membrè sait, le premier, tirer profit des circonstances pour s'investir d'une mission en Perse, en 1539-1540, mission qui lui permet d'acquérir, à Venise, le poste de drogman de la Sérénissime, dix ans plus tard. Par la suite, les contacts avec les Ottomans se multiplient, au point de justifier la création d'un poste permanent de drogman à Nicosie, confié à partir de l'été 1551 au Naupliote Niccolò/Angelo Pachimamma, puis, à sa mort en juin 1564, au neveu de Michel Membrè, Ambrogio Cyroico, à qui succède probablement Philippe

1. Sur la situation de l'île au XVI<sup>e</sup> siècle : B. Arbel, « Cypriote population under Venetian Rule (1473-1571). A Demographic Study », *Μελέται και Υπομνήματα* I (1984), p. 181-215 ; *id.*, « The Cypriot Nobility from the Fourteenth to the Sixteenth Century: A New Interpretation », *Mediterranean Historical Review* IV/1 (1989), p. 175-197 ; *id.*, « Η Κύπρος υπό Ένετική κυριαρχία », dans *Ιστορία της Κύπρου*, Th. Papadopoulos éd., Nicosie 1995, vol. IV, p. 455-536 ; G. Grivaud, « Sur quelques contradictions de l'administration vénitienne à Chypre (1473-1570) », *Thesaurismata* 20 (1990), p. 185-205.

2. Les avis et dépêches venus d'Orient arabe, turc ou persan abondent dans les correspondances des officiers vénitiens, cf. les nombreux exemples figurant chez Marino Sanudo, *I Diarii*, R. Fulin, G. Berchet éd., Venise 1879-1903, vol. XV, col. 438-439, vol. XIX, col. 85-87, et *passim* dans les autres volumes ; Giovanni Battista Ramusio, *Delle navigationi e viaggi*, Venise 1559, vol. II, f. 107r.

Membre<sup>3</sup>. Rome tire également parti des circonstances en se servant des communautés maronites et éthiopiennes insulaires pour tisser des liens avec les Églises chrétiennes orientales afin de contrer l'influence de l'islam.

Dans l'île, ce raffermissement des liens avec l'Orient ne débouche pas sur un mouvement d'échanges intellectuels comparable à celui observé à la cour de Hugues IV. Dans les écrits produits à Chypre, on discerne un faible intérêt pour la philosophie, la médecine ou les sciences ottomanes ou arabes. Après 1473, les élites chypriotes sont définitivement tournées vers l'Occident, pour ne pas dire vers l'Italie qui devient un refuge naturel pour les Grecs après la chute de Constantinople. Un des caractères marquants de la production littéraire du XVI<sup>e</sup> siècle réside dans son étroite liaison avec le monde italien et d'abord vénitien ; désormais, la culture de l'île acquiert un caractère italo-grec, car tous les ferments de renouveau procèdent d'une adaptation de modèles italiens ou d'une combinaison de ces modèles avec la tradition chypriote, grecque ou franque ; dans sa dimension culturelle, l'apport oriental semble réduit.

Réceptive aux courants venus d'Italie, la littérature chypriote du XVI<sup>e</sup> siècle évolue lentement, selon plusieurs phases chronologiques. Dans un premier temps, l'élaboration de nouveaux courants se dessine en Italie, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au début du XVI<sup>e</sup>, sous la plume de ces émigrés chypriotes qui fréquentent l'université de Padoue ou, de façon plus récente, la cour de Catherine Cornaro à Asolo ; sans doute est-ce dans ces cercles que naissent les premiers poèmes du *Chansonnier* chypriote, plus connu sous le nom de recueil des *Poèmes d'amour* ; il s'agit de traductions et d'imitations de modèles littéraires italiens dont les équivalents sont rendus dans une métrique propre au dialecte chypriote. Dans ce processus, la capacité à élever le dialecte au rang de langue poétique savante, illustre le débat engagé en Italie sur l'aptitude et l'habileté des langues vernaculaires à restituer une émotion poétique élaborée<sup>4</sup>. Par un étrange paradoxe, ce sont les lettrés chypriotes d'Italie qui accordent au dialecte une nouvelle dimension littéraire en calquant leur démarche sur le principe de l'imitation originale, principe cher aux intellectuels de la Renaissance. Vers 1500, une traduction complète d'un ouvrage est réalisée en démotique, sans doute à Venise, mais avec une coloration dialectale indéniable ; cette fois, le prototype appartient au genre de la littérature parénétiqve médiévale, puisqu'il s'agit d'un florilège spirituel composé à Florence en 1323 et remanié à Venise au siècle suivant<sup>5</sup>.

3. ASV, *Senato Mar*, filza 7, 13, 23, 32.

4. Cf. les remarques de Holton, *The « Cretan Renaissance »*, p. 13-14.

5. Cette traduction figure dans le *Vindo. Theol. gr. 218*, aux f. 1-75v. cf. E. D. Kakoulidi, « Fior di Virtù. Άρθος Χάριτων », *Ἑλληνικά* 24 (1971), p. 267-311 ; Holton, « Cyprus and the Cretan Renaissance », p. 523-524.

Les émigrés de Padoue et Venise amorcent la Renaissance chypriote dont les premières manifestations apparaissent dans l'île avec un décalage de plusieurs dizaines d'années. On ne sait expliquer pourquoi ces lettrés d'Italie n'insufflent pas une dynamique comparable à Nicosie<sup>6</sup>. Pourquoi, par exemple, Hiéronymos Tragoudistès qui reçoit probablement sa formation en Italie, revient à Chypre où il commence une carrière de copiste et de musicien vers 1540, puis retourne en Italie et gagne Augsburg, où il entre au service des Függer en 1558-1559<sup>7</sup>? Autant de questions qui restent en suspens ; nul ne saurait nier que la Renaissance chypriote s'épanouit d'abord en Italie, avant de se diffuser dans l'île.

Quand le mouvement s'initie en Vénétie, à Chypre les lettres semblent plongées dans un profond mutisme, si bien qu'entre Georges Bustron et Francesco Attar, on ne relève aucune trace d'écrit important, hormis l'activité de copie, qui se poursuit à la demande des communautés religieuses orthodoxes<sup>8</sup>. Cette crise de la connaissance qui dure environ quarante années, appelle des analyses plus précises pour être appréciée ; quelques indices montrent que l'immobilisme est battu en brèche autour des années 1520-1521. En effet, Francesco Attar compose vers 1520 un *Trattato* qui se situe à mi-chemin entre le rapport administratif et le résumé historico-juridique ; dépourvu de qualités proprement littéraires, ce texte illustre la nature des savoirs diffusés à Nicosie. Par ailleurs, en mai-juin 1521, les nobles de l'*università* de la capitale obtiennent la création d'un enseignement de grammaire grecque à Nicosie, Famagouste et Célines

6. Sur la participation des émigrés chypriotes à la vie intellectuelle italienne, on renverra au bilan de Ch. A. Maltzeou, « Ο Κυπριακός Ελληνισμός του εξωτερικού και η πνευματική του δράση κατά την περίοδο της Ενετοκρατίας (1489-1571) », dans *Ιστορία της Κύπρου*, Th. Papadopoulos éd., Nicosie 1996, vol. V, p. 1209-1227, et à Philippou, *Τὰ Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 24-97, repris et développé par C. P. Kyrris, « Cypriot scholars in Venice in the XVI and XVII centuries », p. 183-272 ; *id.*, « Further documents relating to Cypriot immigrants in Venice (XVI-XVII centuries) », *EKEE* III (1969-1970), p. 145-165.

7. Sur Hiéronymos Tragoudistès : O. Strunk, « A Cypriot in Venice », *Natalicia musicologica: Knud Jeppesen septuagenario collegis oblata*, Copenhague 1962, p. 101-113 ; O. Lampsidis, « Eine cypriotische Handschrift der Chronik von K. Manasses », dans *ΠΔΚΣ-Α*, vol. II, p. 121-141 ; A. Jakovljević « Cypriot musicians and copyist of Byzantine musical manuscripts in the 15th and the 16th centuries », *Δέντρα* 2 (1980-1981), p. 76-77 ; B. Schartau, *Hieronimos Tragodistes. Über das Esfondernis von Schriftzeichen für die Musik der Griechen*, Vienne 1990, notamment p. 28-31, pour une liste des manuscrits copiés par Tragoudistès ; Holton, « Cyprus and the Cretan Renaissance », p. 519-521.

8. Témoins datés assurés, les *Simait. gr. 813*, achevé le 23 août 1507, *Paris. gr. 254*, et *Hierosol. Patriar. 210*, tous deux copiés en 1509, et le *Paris. Suppl. gr. 465*, copié en 1512, cf. Vogel, Gardhausen, *Die griechischen Schreiber*, p. 271, 376 ; Darrouzès, « Manuscrits originaux de Chypre », p. 171, 176 ; *id.*, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 154 n° 107 ; Gamillscheg, Harllinger, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 2. Teil. Handschriften aus Bibliotheken Frankreichs*, n° 461 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 45-46.

(cf. *supra*). Cette décision dénote une volonté délibérée d'établir un cadre laïc pour structurer l'éducation grecque ; on sait que Salomon Rodinos fait son premier apprentissage dans ces écoles.

Dans le processus de diffusion des idées et de la culture de la Renaissance à Chypre, on ne peut, pour l'instant, apprécier le rôle tenu par le commerce du livre imprimé<sup>9</sup> ; en revanche, l'intervention directe des officiers vénitiens pour modifier les mentalités, et stimuler la réflexion se révèle plus facile à établir que celle des nobles agissant depuis Padoue ou Venise. Benjamin Arbel a montré comment les officiers vénitiens combattent les superstitions locales afin d'enrayer les ravages provoqués par les nuées de sauterelles<sup>10</sup> ; par la suite, on remarque que Francesco Attar compose son *Trattato* pour répondre à la demande du *luocotentente* Silvestre Minio, que les *Assises de Jérusalem* sont traduites en italien suite à l'ordonnance du doge Andrea Gritti, et que le jeune Leonardo Donà organise – de sa seule autorité – une collecte de documents et de traductions dont l'envergure annonce la gigantesque entreprise de Francesco Patrizi durant les années 1561-1568. Ces stimulations portent leurs fruits vers le milieu du siècle, plus précisément à partir de 1560 ; alors, la culture de la Renaissance trouve une expression originale en terre chypriote.

Le bouillonnement intellectuel du *Quattrocento* italien atteint donc Chypre tardivement, près d'un siècle après la première tentative d'Æneas Sylvius Piccolomini pour reconstituer l'histoire antique de l'île. Néanmoins, la Renaissance chypriote présente les caractères propres à toute renaissance humaniste : rassemblement du matériel manuscrit dispersé, copie de textes classiques, et traductions vers l'italien ou vers le dialecte d'écrits composés en français, italien et grec (*koinè* ou dialecte)<sup>11</sup>. On assiste à un processus d'amples dimensions, qui allie le sauvetage des lettres anciennes à une volonté de les rendre accessibles à un public érudit ; le patient travail accompli autour de cet héritage débouche sur une

9. À titre de comparaison, la situation crétoise se présente, elle aussi, sous un jour difficile à apprécier, selon S. Kaklamanis, « Ειδήσεις για τη διακίνηση του έντυπου δυτικού βιβλίου στον Βενετοκρατούμενο Χάνδακα (μέσα ιστ' αιώνα) », *Κρητικά Χρονικά* 26 (1986), p. 152-186.

10. B. Arbel, « Sauterelles et mentalités : le cas de la Chypre vénitienne », *Annales E.S.C.* (septembre-octobre 1989), p. 1057-1074.

11. Comme exemples de traduction du grec vers l'italien : l'*Exègèsis* et la chronique de Georges Bustron ; du français vers l'italien : la *Chronique d'Amadi*, l'*Histoire* et les traités de Florio Bustron ; de l'italien vers le dialecte : le *Chansonnier* pétrarquiste et la *Chorograffia* d'Étienne de Lusignan ; de la *koinè* vers le dialecte : des homélies de Jean Damascène qui figurent dans le *Vatic. gr. 1171* ; sur ce manuscrit dont le style paléographique appartient aux années 1555-1583 : P. G. Nikolopoulos, « Μετάφρασις ὁμιλίας Ἰωάννου τοῦ Δαμασκηνοῦ περὶ τῶν ἐν πίστι κακοποιημένων εἰς τὴν Κυπριαίῳ γλώττιαν », dans *ΠΔΚΣ-Α*, vol. III/2, p. 237-240 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 46.

production originale qui tente de s'affranchir des modèles italiens, et oriente les lettrés chypriotes sur le chemin de la construction d'une nouvelle identité ; cette démarche répond au besoin d'une historiographie « nationale » d'un type nouveau. Cette élaboration s'inscrit cependant dans les voies tracées par la culture du royaume médiéval, puisqu'elle s'illustre dans deux domaines principaux : l'historiographie et la poésie ; à la différence des Crétois, les Chypriotes se détournent du genre romanesque et de l'art dramatique.

Certes, on se désole de constater combien cette Renaissance chypriote s'amorce aussi tardivement, même si elle se manifeste avec une avance relative par rapport à son homologue crétoise, car les conditions permettant son épanouissement sont bouleversées après une petite vingtaine d'années d'existence. Le choc de 1570 a pour principale conséquence de freiner les relations entre Venise et Chypre et, surtout, de distendre les liens des émigrés avec leur patrie ; ceux qui entendent poursuivre une carrière dans le domaine des lettres ou des arts ont pour unique perspective l'intégration aux cercles qui les accueillent (ainsi Jason de Nores à Padoue, Enrico Caterino Davila à la cour de France). À Chypre pourtant, le mouvement renaissant ne s'arrête pas avec l'arrivée des Ottomans en ce qui concerne la sauvegarde des manuscrits, puisque des copies de l'*Exègèsis* et de la *Chronique* de Georges Bustron semblent bien appartenir aux premières années de la domination ottomane. Plus étonnant encore, Loizos, skévophylax de Lefkara, traduit en dialecte vers 1620, la *Chorograffia* qu'Étienne de Lusignan publie à Bologne en 1573<sup>12</sup>, renforçant ainsi le mouvement de pénétration des écrits italiens dans la conscience insulaire moderne ; il peut paraître anachronique de considérer cette traduction comme l'ultime éclat de la Renaissance chypriote, mais ce texte jette un pont entre l'historiographie médiévale et la production lettrée des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; grâce à cette traduction et à la perpétuelle activité des émigrés chypriotes d'Italie, l'héritage de cette brève Renaissance chypriote ne sera jamais occulté.

#### LE CHANSONNIER PÉTRARQUISTE

Chronologiquement, la littérature chypriote du XVI<sup>e</sup> siècle engage sa première révolution en Italie, quelque part entre Venise, Asolo et Padoue, là où s'installent les nobles et les lettrés de la Grande Île ; dans ce milieu, solidement constitué depuis presque un siècle, naissent les *Poèmes d'amour*,

12. P. Papadopoulou Stathi, « Η Ελληνική μετάφραση της *Χωρογραφίας* του Στεφάνου Λουζιανίου και τὰ σχετικά σημεῖωματα του Χρόσιου Νουτάρου », dans *ΠΔΚΣ-Β*, vol. III, p. 367-382.

célébrés comme un achèvement majeur de l'expression poétique du XVI<sup>e</sup> siècle, salués à l'unanimité par la critique comme un chef-d'œuvre de la poésie néohellénique<sup>13</sup>. La surprise suscitée par l'existence de ce recueil tient au fait que ce *Chansonnier* révèle une maîtrise d'une culture lettrée mixte, grecque et italienne, impossible à imaginer à partir de l'étude des sources historiques ou littéraires produites pendant la domination vénitienne ; dans la tradition de la poésie savante insulaire, aucun auteur (depuis Georges Lapithès), ni aucun texte ne suggère le développement d'une métrique élaborée, raffinée, de surcroît combinée à une singulière fidélité aux modes littéraires européennes. Le long silence qui marque l'évolution de l'expression poétique de langue savante pendant deux siècles ne s'explique guère ; ainsi mesure-t-on l'intérêt et les questions qui surgissent à la lecture du *Chansonnier*<sup>14</sup>.

Les conditions de sauvegarde de l'unique manuscrit disponible (*Venet. Marc. gr. cl. IX, 32*) n'aident guère à éclairer la genèse de l'œuvre<sup>15</sup> ; dépourvu de titre et anonyme, le texte est accessible en une copie exécutée par un Chypriote, dans son île natale ou en Italie ; la marque de possession du manuscrit fournit un repère chronologique, puisque le volume appartient à Natale Conti (Milan 1520-Venise 1582), humaniste de modeste talent qui s'est essayé à la composition de poèmes en grec ancien, avant de se lancer dans une entreprise historiographique de grande envergure qui lui permet notamment de traiter la *Guerre de Chypre*<sup>16</sup> ; par ses activités littéraires et ses

13. Dimaras, *Ιστορία τῆς Νεοελληνικῆς Λογοτεχνίας*, p. 76 ; Zoras, « Ἡ Κυπριακὴ φιλολογία κατὰ τὴν περίοδον τῆς Φραγκοκρατίας », p. 83-85 ; Knös, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 183-184 ; Politis, *Ιστορία τῆς Νεοελληνικῆς Λογοτεχνίας*, p. 52-54 ; *id.*, « Ἡ λογοτεχνία τῆς Αναγέννησης στὴν Ἑλλάδα », *Πνευματικὴ Κύπρος* III/13 (1961), p. 65-69 ; Vitti, *Histoire de la Littérature Grecque Moderne*, p. 48-49 ; Holton, « Cyprus and the Cretan Renaissance », p. 527-528 ; également : Hill, *History*, vol. III, p. 1109-1110.

14. Première édition partielle (un tiers des poèmes) par É. Legrand, *Bibliothèque grecque vulgaire*, vol. II, p. 58-93 ; édition complète par Th. Siapkaras-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre. Poèmes d'amour en dialecte chypriote d'après un manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris-Athènes 1975<sup>2</sup> ; parmi les principales études sur le chansonnier : K. Hadjiioannou, « Ἡ κριτικὴ ἐκδοσις τῶν κυπριακῶν ἐρωτικῶν ποιημάτων », *Κυπριακά Γράμματα* 3 (1936-1937), p. 79-84 ; *id.*, « Ὁ ποιητὴς τῶν κυπριακῶν ἐρωτικῶν ποιημάτων », *Κυπριακά Γράμματα* 21 (1956), p. 159-163 ; Pecoraro, « Primi appunti sul canzoniere petrarchista di Cipro », p. 97-127 ; Mathiopoulos-Tornaritou, « Τὸ ὀκτάστιχο 61 στὸν ἐλληνικὸ Μαρκιανὸ Κώδικα, IX, 32 », p. 487-498 ; *id.*, « Lyrik der Spätrenaissance auf Zypern », p. 63-159 ; Spadaro, « Influssi occidentali in Grecia dalla IV crociata alla caduta di Creta », p. 89-90 ; L. Marcheselli Loukas, « Ρίμες Ἀγάπης: modelli ritmici dell'endecasillabo cipriota », *Thesaurismata* 21 (1991), p. 316-346.

15. Sur le manuscrit : Darrouzès, « Autres manuscrits originaux de Chypre », p. 163 n° 151 ; Siapkaras-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre*, p. 2-13 ; Canart, « Les écritures livresque chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 46.

16. Natale Conti, *Natalis Comitis Universe Historia sui Temporis*, Venise 1581, p. 423-425, 447, 453, 539, 619 ; Siapkaras-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre*, p. 2-4 ; Mathiopoulos-Tornaritou, « Lyrik der Spätrenaissance auf Zypern », p. 67-68.

préoccupations politiques, Conti entretient certainement des contacts avec des nobles chypriotes émigrés à Venise ; dans ses écrits, il tait cependant l'origine des témoignages qu'il utilise et rien ne peut, pour l'instant, expliquer comment le manuscrit entre dans la collection de Natale Conti.

L'identité du poète auteur du recueil reste, elle aussi, tout aussi mystérieuse car, depuis plus d'un siècle, les hypothèses n'ont cessé de se multiplier. Constantin Sathas en attribue la paternité à Zacharias Bustron, proposition qu'Émile Legrand rejette en notant la lecture maladroite du poème n° 137 par le savant grec<sup>17</sup> ; l'attention de Legrand fut en revanche attirée par la description du blason contenue dans la première strophe du premier poème qui, selon lui, permettait de lever une part de l'énigme :

« Διὰ σημάδιον ἔχω λιόντα  
τὴν ὄχρᾶν ὀπού 'ν γοιὸν ἄστρον,  
πράσινον δεντρον σὰν κάστρον  
πάντα στέκεται θωρώντα.  
μ' ὄρεξην παντὲς βιγλώντα,  
τοῦ δεντροῦ τοὺς κλώνους χάσκει,  
νὰ πηδήση πάνω πάσκει  
καὶ γι' αὐτὸν στέκει στεκόντα » (n° 1, v. 1-8).

L'étude héraldique montre qu'il n'existe pas d'armoiries de familles chypriotes correspondant à cette description ; s'agit-il d'un blason mi-parti composé d'un lion rampant de gueules ou d'or, affronté à un arbre de sinople, ou plus simplement d'un emblème-image poétique, comme le suggère Thémis Siapkaras-Pitsillidès ? Dans le premier cas, on pense au lion rampant des armoiries des Lusignan, puis au blason des Zacharia, reproduit sous l'inscription dédicatoire de l'église de la Panagia Théotokos de Galata, datée de 1514 : à dextre, une fleur de lys argent sur azur, à senestre, trois barres azur sur argent, un lion de gueules brochant ; les indices abondent sans qu'il soit possible de reconnaître un blason particulier ; ainsi, l'inspiration du poète se fonde sur des exemples concrets de l'héraldique chypriote, sans se référer à des armoiries spécifiques ; désormais, le blason est admis comme simple support d'une image poétique<sup>18</sup>.

17. Sathas, *Μουσικὴ Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. 96<sup>e</sup> ; Legrand, *Bibliothèque grecque vulgaire*, vol. II, p. lxx ; Siapkaras-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre*, p. 28-29.

18. Legrand, *Bibliothèque grecque vulgaire*, vol. II, p. lxxi ; Siapkaras-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre*, p. 19-20 ; Stylianou, *The painted churches of Cyprus*, p. 90-92 ; W. H. Rudt de Collenberg, « L'héraldique de Chypre », *Cahiers d'héraldique du C.N.R.S.* III (1977), p. 97-100, 105-106, 122.

Si l'auteur du *Chansonnier* tait son nom, il distille quelques détails sur ses activités : dans les poèmes n° 134 et 135, il pleure sa patrie natale, qu'il doit quitter pour la servir en terre étrangère, et se lamente de ne plus revoir Kiti, son paradis sur terre<sup>19</sup>. Sur le fief de Kiti, les sources indiquent que les querelles autour de la possession du domaine rebondissent sans arrêt ; propriété des Lusignan, de la branche du prince de Galilée, jusqu'au règne de Jacques II, le casal est confisqué à Henri de Lusignan par le roi qui le lui restitue, en juillet 1468 ; le fief ne paraît pas passer à ses descendants car Venise repousse, en 1521, la requête de Phoebus de Lusignan qui demande à rentrer en possession d'un domaine passé aux mains des Flatro ; un peu plus tard, par un privilège du 21 juin 1532, Bernardo Flatro cède le bailliage de Kiti à Hercule Podocataro qui le transmet ensuite à son fils Hettore. Ainsi, trois des plus illustres familles de la colonie vénitienne peuvent nouer des liens sentimentaux avec la terre de Kiti, y compris Étienne de Lusignan qui vit dans le souvenir de la dépossession accomplie aux dépens de son aïeul<sup>20</sup>. La possibilité que la référence à Kiti reprenne un thème tiré de la tradition populaire constitue une autre piste, mais il convient de rappeler la visite que Pietro della Valle effectue, en septembre 1625, chez le docteur grec Alvisi Cucci qui possède, précisément à Kiti, un jardin magnifique depuis longtemps réputé pour ses espèces rares ; l'évocation de Kiti pourrait s'appliquer à un jardin de la Renaissance italienne transplanté à Chypre par les Flatro ou les Podocataro<sup>21</sup>. L'incertitude sur l'identité exacte du poète ne peut non plus être levée en prenant appui sur le service rendu à l'étranger pour le compte de la patrie natale car les Flatro et les Podocataro ont été étroitement associés au pouvoir politique, participant à plusieurs ambassades pour défendre les doléances de l'*università* de Nicosie devant le Sénat de Venise.

En dépit des silences savamment entretenus par le poète du *Chansonnier*, les propositions pour reconnaître l'auteur des poèmes n'ont cessé de se multiplier : en s'appuyant sur un jeu de mots contenu dans le poème n° 137, Thémis Siapkaras-Pitsillidès avance le nom de Stamatiou Donato, Chypriote connu par la visite qu'il rend à Martin Crusius à

19. Siapkaras-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre*, p. 308.

20. Civico Museo Correr, ms. *Donà delle Rose 215*, f. 104r, 119r ; Étienne de Lusignan, *Description*, f. 22v, 180v ; Siapkaras-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre*, p. 17-18 ; Richard, *Le Livre des Remembrances de la Secrète du royaume de Chypre (1468-1469)*, n° 169 n. 3.

21. L'hypothèse que Kiti puisse être un thème récurrent dans la poésie populaire chypriote est avancée sur la base d'une comparaison avec un distique publié par Sakellarios, et d'une information fournie par Martin Crusius, cf. Mathiopoulou-Tornaritou, « Lyrik der Spätrenaissance auf Zypern », p. 68-70 ; sur la visite de Pietro della Valle : C. D. Cobham, *Excerta Cypria. Materials for a history of Cyprus*, Cambridge 1908, p. 211-212.

Tübingen en 1579<sup>22</sup>. Kyriakos Hadjiioannou, reprenant l'étude de ce jeu de mots, repousse cette identification et suggère que l'ami Manuel du poème n° 141 pourrait être le poète du *Chansonnier*<sup>23</sup>. Enfin, le nom d'Étienne de Lusignan a été récemment suggéré<sup>24</sup>, sur la base d'une argumentation peu convaincante en regard des travaux d'analyse philologique effectués par Vincenzo Pecoraro, et surtout de ceux menés depuis dix ans par Elsie Mathiopoulou-Tornaritou ; dans ses deux études, l'érudite chypriote s'appuie sur une approche statistique relative aux formes dialectales, au choix du vocabulaire, aux répétitions de formules et de *topoi* pour distinguer plusieurs styles dans les techniques de traduction et dans l'expression. Désormais, la question de l'identité du poète du *Chansonnier* devient caduque, car le recueil regroupe la production de six ou sept versificateurs (« *diese zypriotischen Poeten, die man korrekterweise besser nur als Vers- oder Reimschreiber bezeichnen sollte [...]* ») dont certains ont pu fréquenter la cour de Catherine Cornaro à Asolo, alors que d'autres évolueraient dans les cercles lettrés de Venise, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>25</sup>.

Il semble assuré que le *Chansonnier* ait été composé à Venise (ou en Terre Ferme) car l'œuvre suit l'esprit et l'évolution des mouvements littéraires de l'Italie du *Quattrocento* tardif et du premier *Cinquecento*. Le manuscrit rassemble 156 poèmes qui ne sont pas ordonnés selon des critères d'organisation ou de classement particuliers ; comme le remarque V. Pecoraro, il s'agit d'une *miscellanea* de matériaux poétiques de provenances diverses et de factures multiples, *miscellanea* qui se présente en structure cumulative, et mérite d'être comparée aux anthologies de poèmes circulant en Italie du Nord à la même époque<sup>26</sup>. Dans le cas du *Chansonnier* chypriote, on distingue trois groupes de poèmes : d'une part, les traductions fidèles d'originaux italiens, d'autre part, des adaptations libres de prototypes italiens et enfin, des compositions originales. Les traductions et adaptations identifiées renvoient tantôt au maître du *Trecento*, tantôt à des poètes plus tardifs qui participent soit de la veine pétrarquisante, soit de la littérature courtisane de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XVI<sup>e</sup>. Le détail souligne que les sources d'inspiration sont d'abord tirées de Pétrarque (poèmes n° 5, 9, 13, 15, 24, 26, 90, 93, 94, 95, 96, 106, 108, 131, 136, 143, 145, 146, 154, 155), mais aussi de Jacopo Sannazaro (n° 12, 88, 107,

22. Martin Crusius, *Turcogrecia*, p. 188-189, 208-210 ; Siapkaras-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre*, p. 21-26.

23. Hadjiioannou, « Ο ποιητής τῶν κυπριακῶν ἐρωτικῶν ποιημάτων », p. 159-163.

24. S. A. Georgiadès, « Ο ἀνόνημος ποιητής τοῦ χειρογράφου τῆς Μαριανθῆς Βιβλιοθήκης τῆς Βρυττίας », *EKEE XIX* (1992), p. 531-546.

25. Mathiopoulou-Tornaritou, « Lyrik der Spätrenaissance auf Zypern », p. 72 pour la citation.

26. Pecoraro, « Primi sul canzoniere petrarchista di Cipro », p. 100-101.

111, 114), Pietro Bembo (n° 8, 14), l'Arioste (n° 102), Bernardo Cappello (n° 84), Baldassare Castiglione (n° 79), Panfilio Sasso (n° 17), Serafino dall'Aquila (n° 4, 19, 22, 30, 40, 44, 60, 97), Antonio Tibaldeo (n° 104), Niccolò Delfino (n° 7, 23 et 110), Camillo Scroffa (n° 27), Andrea Alciato (n° 156), Niccolò da Corregio (n° 2) et Leonardo Giustiniani (n° 3)<sup>27</sup>. L'éventail des auteurs italiens, reproduits dans le *Chansonnier*, confirme que seuls des Chypriotes installés en Italie pouvaient suivre les modes littéraires d'aussi près, et s'intéresser au problème des équivalences métriques entre l'italien et le grec.

L'une des particularités du recueil tient en effet à l'incroyable variété de formes métriques fixes, propres à la poésie italienne que les versificateurs chypriotes reprennent à leur compte ; le *Chansonnier* contient 25 sonnets, 11 chansons, 7 sextines, 6 ballades, 4 *barzelle*, 3 madrigaux, 7 *terze rime*, 2 *serventasi caudati*, 50 octaves, 24 poèmes à strophes de six vers ou de quatre vers et 17 à rimes plates ; le travail d'adaptation en grec aboutit à des choix rythmiques où domine l'hendécasyllabe (92 poèmes), à des formes plus longues (11 poèmes en décasyllabes, un seul à seize syllabes), combinées (19 poèmes comprennent des hendécasyllabes avec des heptasyllabes et 7 autres des variations plus rares), ou plus courtes (19 poèmes à huit syllabes) ; enfin, phénomène extraordinaire pour la littérature grecque de l'époque, tous les poèmes sont rimés (paroxytons à l'exception de quatre poèmes iambiques, oxytons ou proparoxytons)<sup>28</sup>.

Les poèmes originaux italiens n'ont pas tous été traduits avec la même technique, ni avec le même souci de perfection esthétique par les différents versificateurs. Un premier style rassemble 14 poèmes, les n° 27, 90-94, 97-100, 104 et 116-118 ; ils sont l'œuvre d'un poète qui affectionne des formes métriques amples et classiques, et qui dévoile son admiration pour Pétrarque, dont il traduit deux chansons (n° 90 et 94) en restituant correctement l'interprétation mais en simplifiant souvent la richesse expressive de l'original ; la fidélité au maître italien s'exprime encore par une inspiration qui tourne autour du thème de l'amour nostalgique pour une jeune femme imaginaire, nommée Chrystalleni qui se substitue, aux yeux du versificateur grec, à la Laure de Pétrarque :

27. Siapkarak-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre*, p. 31-37 ; Pecoraro, « Primi appunti sul canzoniere petrarchista di Cipro », p. 101-106 ; Mathiopoulou-Tornaritou, « Lyrik der Spätrenaissance auf Zypern », p. 73-78, et *passim* ; *id.*, « Τὸ ὀχτάστιχο 61 στὸν ἐλληνικὸ Μαρμαριὸν Κώδικα, IX, 32 », p. 488-492.

28. Voir le détail de l'analyse des formes métriques chez Siapkarak-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre*, p. 38-63, qu'il convient de compléter avec les remarques contenues dans les études de Pecoraro, Mathiopoulou-Tornaritou et Marcheselli Loukas citées *supra* n. 14.

« Δὲν αὐταρκεῖ κ' ἔδησέμ με τὸ δεῖο σου  
στὴν ἄλυσον τοῦ πόθου τὸ καμίνιν  
κ' εἶμαι μέσα στὸν ἄδην 'π' ἀφορμήσ σου ;  
« Δὲν σώννει εἰς ὄσην ἔχουν σκληποσύνην  
τὸ βλέμμαν καὶ τὰ κάλλη σου σ' αὐτόν μου  
στὸν ποιὸν ἔπρεπεν νὰ 'χες λεμοσύνην,  
« ἀμμὶ ἔθεν νὰ πνιτώννουν τὸ λαμπρόν μου  
τὸ χάδι κ' ἡ ὄξυπνιά σου, ἀγγέλισσά μου  
τὰ 'χεις γιατί 'ν κακὸν τὸ ριζικόν μου ;  
« Ἄν εἶχες τόσην λύπησιν, κυρά μου,  
εἰς ὅσα πάθη βρίσκονται σ' ἐμένα,  
ἐλπίζα σωτηριὰν εἰς τὰ λαμπρά μου.  
« Ἀμμὲ γιὰ νὰ 'χω πὰ παρὰ κανένα  
πάθος, ἡ τύχη ἐποίκεν, Χρυσταλλένη,  
νὰ 'ναι τόση σκληριά σ' αὐτόν σου σέναν  
« οὐ δείχνεις εἰς τὸ πρόσωπον σιμμένη  
γλυκάδα καὶ ταπεινώσιν γμιές ὁ ξένος,  
πῶς ἡ καρδιά σου ἔν μέσα διαμαντένη ! » (n° 100, v. 1-18).

Cette poésie de la douleur sentimentale, qui trouve ses origines dans les pièces du *Canzoniere* de Pétrarque empreintes de tristesse et d'angoisse, débouche sur une appréhension de la mort où les contraires s'opposent et s'harmonisent :

« Ζωντανὸν μὲ δυὸ θανάτους  
μὲ κρατεῖ τὸ δεῖο σου σέναν  
κι ἂν οὐδὲν λείπη τὸ ἔναν  
πάντα μαρτυρῶ μιὰ τους » (n° 118, v. 1-4).

Le principe de cette dialectique des contraires suit les principes du fonctionnement de l'oxymoron pétrarquiste qui réunit en une formule synthétique des entités contradictoires ; ainsi poursuit le poète :

« Τὸ λαμπρόν πάλε φυράζει  
καὶ τὸ δάκρυο μου στεγνώνει » (n° 118, v. 33-34).  
« Ἡ τὰ μμάτια στέγνωσέ τα  
κι ἄφησ' τὴν καρδιάμ μου ν' ἄψη,  
τὰ λαμπρά μου βλέπσέ τα  
'ποὺ νερὸν μηδὲν τὰ βλάψη  
καὶ νὰ δῆς βουργὰ νὰ πάψη  
καὶ τῶν δυὸ ἡ μάχητά τους » (n° 118, v. 47-52).

Si le versificateur chypriote connaît bien l'œuvre de Pétrarque, son goût pour la sophistication évoque l'esprit d'une littérature courtoise, voire les

maniéristes italiens, tel Camillo Scroffa, auteur vicentin actif vers 1550 ; dans l'unique poème qui reçoit un titre (*Παιδαγωγός* poème n° 27), le versificateur glisse vers des formules archaïsantes qui altèrent la compréhension du texte ; ailleurs, il manie avec dextérité les allitérations et les jeux de mots, emploie des termes qui renvoient à un vocabulaire philosophique abstrait ; il dévoile son goût pour une culture lettrée, raffinée, mais le résultat de ses tentatives métriques ne dépassent guère le stade d'un lyrisme expérimental dépourvu de ressources expressives cohérentes<sup>29</sup>.

Un deuxième groupe de poèmes, qui rassemble les n° 101, 112-115 et peut-être 22-24, révèle un versificateur plus sensible à la poésie populaire dont il sait utiliser le vers de quinze syllabes. De l'inspiration pétrarquaisante, ce versificateur conserve la tristesse nostalgique et lui donne une profondeur proprement hellénique, en évoquant la mort à travers le personnage de Charon ; l'inspiration bucolique, présente chez Pétrarque et Sannazaro, pour ne pas remonter aux classiques romains, incite le versificateur à associer la nature à son affliction et à son chagrin :

« Ὅρη, βουνὰ μοναξικά, κάμποι μου μπιστεμένοι,  
χόρτα μου δροσοφύτευτα κι ἄθροί μου μυρισμένοι,  
ποὺ θέλησεν ὁ Ἔρωτας κ' ἡ τύχη μου θλιμμένη  
τόσον καιρὸν οἱ δρόμοι μου σ' αὐτόν σας νά 'ν χαμένοι,  
« Πότε θέλ' εἶσταιν ὁ καιρὸς π' ὁ Χάρος, ναγγισμένος  
μ' ἐκείνους ποὺ τὸν κραζοῦσιν 'χ τοὺς ἄλλους μισισμένος,  
'ποὺ μὲν νὰ σβήσῃ τὸ λαμπρὸν στὸ ποιὸν εἶμαι καμένος  
καὶ μέλλεται πολλὸν καιρὸν ν' ἀξάφτη μουλλωμένος ; » (n°112, v. 9-16).

À la différence du versificateur chantant l'amour de Chrystalléni, celui-ci atteint un équilibre, par la combinaison de thèmes propres à la culture poétique renaissante, avec une expression issue de la tradition populaire, lui permettant de renouer avec des motifs déjà rencontrés dans la poésie chypriote, tel celui du romarin (poème n° 115), présent dans la ballade d'Arodaphnousa ou dans les poèmes d'amour de Rhodes, les *Ἐρωτοπαίγνια*<sup>30</sup>.

Dans un troisième groupe de poèmes, les n° 5 à 23, on reconnaît des sonnets traduits librement des maîtres italiens, qui pourraient constituer un noyau primitif du *Chansonnier*, œuvre de Chypriotes installés en Vénétie durant la première décennie du XVI<sup>e</sup> siècle ; dans la mesure où l'inspiration

des versificateurs offre des points de comparaison avec des recueils de poésie italienne de la même époque, comme la collection des *Asolani* de Pietro Bembo, on peut attribuer ces traductions à des Chypriotes fréquentant la cour de Catherine Cornaro à Asolo<sup>31</sup>. Le caractère principal de ces sonnets réside dans leur forte coloration dialectale et l'expression d'un goût qui relève de l'imitation des originaux, situation conforme aux canons esthétiques de la Renaissance ; en suivant leurs modèles italiens, les versificateurs chypriotes respectent l'esprit de leur époque, agissent dans une perspective tournée vers un lectorat chypriote et non grec. Vers 1500, la conscience de l'identité linguistique paraît suffisante pour que ces versificateurs écartent la possibilité de traduire les maîtres italiens dans la langue savante ou dans une *koinè* accessible au monde grec ; ils concentrent leurs efforts sur les choix à opérer pour élaborer de nouveaux rythmes<sup>32</sup>. Leur démarche vise l'élévation du dialecte au niveau de langue littéraire à part entière, attitude qui reflète les discussions engagées sur la question de la langue en Italie, où s'opposaient *provincialistes* et *italianistes* ; dans cette controverse, les écrivains de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle débattaient des capacités de la langue vulgaire à satisfaire les besoins de l'esthétique littéraire. À l'évidence, le versificateur chypriote du troisième groupe de poèmes soutenait les positions du parti des *provincialistes*, légitimant le recours aux formes dialectales<sup>33</sup>.

Un quatrième groupe de poèmes, distingué par Elsie Mathiopolou-Tornaritou, s'organise autour d'un thème fort prisé par les poètes de la Renaissance italienne : celui de la polémique entre deux amis (poèmes n° 141 et 150 d'une part, auxquels répondent les n° 132, 133, 135, 153 qui peuvent être attribués à un versificateur nommé Manogèlès). Dans le poème n° 150, un homme de lettres répond à son ami (Manogèlès), lui reprochant un précédent courrier qui l'accablait de flatteries mal venues, car le destinataire écrit peu et cultive le secret pour s'épanouir ; il refuse une gloire imméritée bien que ces considérations soient finalement motivées par une fausse modestie, car le poème n° 141 entre en pleine contradiction avec l'image d'humilité que l'auteur prétend cultiver. Ce poème n° 141 se présente comme un long conseil développé au bénéfice d'un jeune écrivain qui se destine à l'art poétique ; il lui est recommandé de s'exercer à la versification, et surtout d'entrer dans le monde de la connaissance en lisant la mythologie, Homère, Aristophane. Les réponses attribuées à Manogèlès

29. Politis, « Ἡ λογοτεχνία τῆς Αναγέννησης στὴν Ἑλλάδα », p. 66-67 ; Mathiopolou-Tornaritou, « Τὸ ὀχτάστιχο 61 στὸν ἑλληνικὸ Μαρτιανὸ Κώδικα, IX, 32 », p. 488-489, et « Lyrik der Späterenaissance auf Zypern », p. 65-67, 75-77, 79-87.

30. *Id.*, « Τὸ ὀχτάστιχο 61 στὸν ἑλληνικὸ Μαρτιανὸ Κώδικα, IX, 32 », p. 399-400, et « Lyrik der Späterenaissance auf Zypern », p. 87-96.

31. Pecoraro, « Primi appunti sul canzoniere petrarchista di Cipro », p. 102, 123 ; Mathiopolou-Tornaritou, « Lyrik der Späterenaissance auf Zypern », p. 96-97.

32. Marcheselli Loukas, « Πρὸς Ἀγίου: modelli ritmici dell'endecasillabo cipriota », p. 342-343.

33. Cf. les remarques de Holton, « The Cretan Renaissance », p. 13-14.

révèlent un poète qui s'abandonne à ses peines avec complaisance ; l'écriture lui permet d'épancher son malaise existentiel, en composant une lettre d'adieu à la veille de sa mort, épitaphe imaginaire (n° 133), de pleurer son paradis terrestre de Kiti (n° 135) ; enfin dans le poème n° 153, Manogèlès évoque des antagonismes d'ordre juridique, social et politique, en adressant de vifs reproches à son destinataire dont il critique les jugements arbitraires, le goût pour le pouvoir, un comportement privé d'amour chrétien :

« Ἐσὸ ἀρματώθης τὴν ἐχθροῖα σ' αὐτόν μου μένα  
καὶ δὲν γρικᾶς τὰ γράφονται μὲ τὰ γραμμένα  
καὶ φαίνεται σου πῶς εἶσαι ὁ θεῖος Ἄρης  
καὶ κάμνεις κρίσην ἄδικα· πῶς γιουδικάρεις;  
δὲν εἶν' παντοτινὴ χαρὰ ἄντρες ν' λπίζουν  
παρὰ ναι ὅλα πρόσκαιρα καὶ καταλυσούνται  
κ' οἱ δύνამες πού χεις τωρὰ τέλεια χαλοῦνται; » (n° 153, v. 9-16).

Ce courage lucide ne sait éviter la soumission au puissant dont sont espérés clémence et pardon. De ce poème, Elsie Mathiopoulos-Tornaritou offre une lecture politique, et décèle une illustration des tentatives de rébellion des Chypriotes contre leurs maîtres vénitiens, lecture qui n'emporte pas l'unanimité ; on imagine mal comment des nobles chypriotes, milieu où se recrutent les versificateurs du *Chansonnier*, auraient pu développer des sentiments hostiles à la *Signoria*, alors que leur attitude, jusqu'à la capture de l'île par les Ottomans, se caractérise par une fidélité absolue à Venise<sup>34</sup> ; en revanche, le poème éclaire d'un jour nouveau la relation entre un seigneur et un homme de lettres plus jeune, vivant sous sa tutelle ou dans sa clientèle, occupant un statut social subalterne. À travers leur joute poétique, les deux versificateurs énoncent des arguments qui agitent les lettrés chypriotes ; l'auteur des poèmes n° 141 et 150 s'affirme comme un écrivain expérimenté, qui sait employer à bon escient des termes du vocabulaire philosophique ou esthétique, et affirme une solide culture classique en faisant référence aux grands classiques (Homère, Aristophane, Aristote) ; son contradicteur, Manogèlès, moins cultivé, se présente comme un poète en phase d'apprentissage qui demeure soumis au patronage intellectuel de son maître<sup>35</sup>.

34. Sur l'attitude politique des nobles au XVI<sup>e</sup> siècle, voir : Arbel, « The Cypriot Nobility from the Fourteenth to the Sixteenth Century: A New Interpretation », p. 188-190 ; *id.*, « Résistance ou collaboration ? Les Chypriotes sous la domination vénitienne », p. 134-137 ; G. Grivaud, « Aux confins de l'empire colonial vénitien : Nicosie et ses fortifications (1567-1568) », *EKEE* XIII-XVI/1 (1984-1987), p. 273-275.

35. Mathiopoulos-Tornaritou, « Τὸ ὄχτάστιχο 61 στὸν ἑλληνικὸ Μαρτιανὸ Κώδικα, IX, 32 », p. 490-491, et « Lyrik der Späterenaissance auf Zypern », p. 97-115.

Dans les sextines n° 105 à 111, les octaves n° 28 à 68 et les poèmes n° 2, 3 et 61, on discerne la plume d'un autre versificateur, peut-être le plus accompli et le plus doué de ceux qui composent le *Chansonnier*. Celui-ci connaît bien les auteurs italiens, sachant reproduire avec art et technique les styles de Pétrarque, Jacopo Sannazaro, Niccolò Delfino ; quelques traductions sont effectuées avec une grande liberté à partir de Niccolò da Correggio ou de Leonardo Giustiniani. Ses goûts le portent vers des thèmes propres à la littérature amoureuse courtoise, dont il sait éviter les tentatives acrobatiques maniéristes ; à la recherche d'une cohérence expressive, il élimine, d'une part, les recours appuyés à la langue dialectale et aux termes habituels de la poésie populaire ; d'autre part, il se dérobe à l'emploi de formules et de vocabulaire empruntés à une langue savante qui nuiraient à la spontanéité de son inspiration, et réduiraient le potentiel de ses ressources émotives. Dans le poème n° 3, le versificateur traduit ainsi un vers de Leonardo Giustiniani (« *Chi non ha provato amore* »), joue sur la répétition de l'inspiration en conservant la mélodie de son prototype pour adresser une mise en garde au lecteur :

« Ὅτις τοῦ πόθου δὲν εἶναι πειρασμένος  
τὰ δολερὰ του πάθη δὲν γνωρίζει  
ὅτις πὸ κείνον δὲν εἶναι καμένος  
κι ἀκόμη στὴν καρδιὰν νὰ τὸν φλογίξει,  
ὅτις γι' ἀγάπην δὲν ἔν πληγωμένος  
εἰς τὴν καρδιὰν κι ἀκόμη μαρτυρίζει,  
τοῦτα τὰ λλίγα φύλλα μὴν τανύση  
γιατὶ ξεύρω δὲν θέλει τ' ἀγνωρίσει » (n° 3, v. 1-8).

Dans l'octave n° 61, il réitère ce procédé en traduisant un vers de Leonardo Giustiniani, « *Come fa la cera al foco* », qu'il développe en jouant sur les oppositions duelles rappelant l'oxymoron pétrarquiste, insistant sur la combinatoire lumière/ténèbres arrangée autour du thème de la lampe de vie ; ainsi, ce thème issu de la philosophie platonicienne trouve-t-il une nouvelle vie dans les écrits des Grecs de la Renaissance, par l'intermédiaire de la poésie italienne<sup>36</sup>.

La richesse et la complexité de ce *Chansonnier* appellent d'autres études pour conclure définitivement sur les auteurs de sa composition et de son organisation, la place qui doit lui être accordée dans l'histoire de la

36. Stavrakas-Pitsillides, *Le pétrarquisme en Chypre*, p. 84 ; Politis, « Η λογοτεχνία τῆς Αναγέννησης στὴν Ἑλλάδα », p. 67 ; Mathiopoulos-Tornaritou, « Τὸ ὄχτάστιχο 61 στὸν ἑλληνικὸ Μαρτιανὸ Κώδικα, IX, 32 », p. 491-498, et « Lyrik der Späterenaissance auf Zypern », p. 115-123.

littérature grecque de la Renaissance. L'extrême variété des formes métriques employées, la multiplicité des thèmes poétiques, avec leurs innombrables variations, répondent aux critères de ce mouvement pétrarquiste dont l'engouement se répand à travers les cours de toute l'Europe occidentale ; les versificateurs chypriotes participent d'un courant qui plonge ses racines dans le *Canzoniere* de Pétrarque et une relecture de l'œuvre du maître par les écrivains courtisans de la fin du XV<sup>e</sup> siècle (Sannazaro, l'Aquilano) ; ils ménagent encore une ouverture sur le nouveau goût poétique du premier XVI<sup>e</sup> siècle (Bembo, l'Arioste). Quels que soient les auteurs traduits, les poètes chypriotes restent fidèles au principe de l'*imitation originale* de modèles italiens d'où ils tirent thèmes et motifs, et leur donnent un équivalent grec dans une métrique nouvelle, conforme à celle des prototypes qu'ils entendent reproduire.

Pour suivre aussi précisément l'évolution des goûts littéraires italiens, le pétrarquisme chypriote ne pouvait éclore hors de Venise, Padoue, peut-être Asolo. Aucune relation avec la poésie du royaume médiéval ne peut être discernée, notamment avec ces sirventois, madrigaux et ballades que chantaient Philippe de Novare, les troubadours, ou encore les auteurs du manuscrit musical de Turin. La nouvelle tradition poétique semble émerger *ex nihilo* par rapport à l'héritage littéraire des auteurs de langue française, et procède du contact fructueux avec l'Italie. Le *Chansonnier* chypriote se révèle être un témoin irremplaçable pour percevoir le climat de symbiose culturelle dans lequel évoluaient les nobles émigrés. Mieux que tout autre texte, il restitue les diverses facettes du syncrétisme italo-grec qui caractérise la culture des nobles chypriotes du XVI<sup>e</sup> siècle.

Il ne fait aucun doute que la majeure partie des versificateurs qui composent le *Chansonnier* appartient aux groupes les plus élevés de la noblesse chypriote ; les références à Kiti et à l'ambassade opérée à l'étranger renvoient aux Flatro ou aux Podocataro ; le poème n° 137 cite les noms de Bustron et de Zaccaria. Que les poèmes soient écrits en Italie ou à Chypre, que l'entreprise de collecte qui débouche sur le *Chansonnier* soit menée à terme à Venise ou à Nicosie importe peu, puisque les versificateurs et le compilateur évoluent mentalement entre les modèles de la métropole et la langue de la colonie ; leur conception de l'art poétique les dirige vers une expression savante et raffinée, accordant au dialecte des formes stables et stabilisées ; il s'agit d'une manifestation élitiste qui se développe en marginalisant la tradition populaire. Aucun écho de ce *Chansonnier* n'est passé dans la production littéraire de Chypre aux époques ultérieures ; sa diffusion dans le monde néohellénique reste confidentielle, puisque la véritable invention de l'hendécasyllabe moderne revient à Dionysios Solomos qui construit et rime ses vers sur des modèles italiens du

XIX<sup>e</sup> siècle, dans l'ignorance de l'antécédent que constituait le *Chansonnier* chypriote<sup>37</sup>.

De l'aventure du *Chansonnier* chypriote, il convient encore de souligner que, si les versificateurs engagent leur entreprise de façon désordonnée et individuelle entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVI<sup>e</sup>, la conceptualisation du recueil final intervient entre 1560 et 1582, c'est-à-dire lorsque les germes de la Renaissance fleurissent dans l'île. Le travail de collecte des différents poèmes s'aligne à l'évidence sur le principe de rassemblement des anciens textes, observé en matière d'historiographie. Ce souci de la compilation se révèle d'autant plus frappant qu'on ne distingue aucune volonté de structurer le contenu sur une aventure sentimentale et poétique établissant une ligne de développement continu : le *Chansonnier* chypriote reste un florilège poétique sur des thèmes pétrarquaisants et devient, par sa cohérence imparfaite, un témoin éclatant de la Renaissance chypriote.

#### LE TRAITÉ DE FRANCESCO ATTAR

Alors que s'épanouit une poésie raffinée en Italie, la situation dans l'île paraît sombre, au point que la période qui couvre les années 1480-1520 semble marquer une profonde crise de la connaissance. Une première tentative se concrétise sous l'impulsion du *luocotenente* Silvestro Minio qui demande à Francesco Attar de composer, en 1520-1521, un court traité sur les affaires de Chypre ; ce traité, qui n'est pas un texte littéraire, comprend des passages essentiels pour apprécier l'état de la conscience historique et du droit durant le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>, étant entendu que le texte d'Attar ne présente pas les qualités d'achèvement comparables à celles de l'*Historia* de Florio Bustron. Entre les chroniques grecques et françaises du XV<sup>e</sup> siècle et les travaux d'érudition des années 1550-1570, ce traité éclaire la période de transition qui aboutit aux sommes de la Renaissance, trente ans plus tard.

37. Pour reprendre les conclusions de L. Coutelle, *Formation poétique de Solomos (1815-1833)*, Athènes 1977, p. 171-172 ; Marcheselli Loukas, « Πίμεις Ἀγγάμης: modelli ritmici dell'endecasillabo cipriota », p. 342-343.

38. Il a été publié par Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 519-536, qui ne précise pas à partir de quelle version il établit son édition ; le titre exact de ce traité n'est guère fixé, tant les énoncés varient d'une copie à l'autre : *Relatione del Regno di Cipro/Trattato di Cipro/Historia compendiarium del Regno di Cipro* ; de fait, ces imprécisions proviennent de l'incroyable succès que le traité de Francesco Attar a connu, et dont témoigne le nombre important de copies déposées dans les bibliothèques européennes ; *ibid.*, p. 519, et G. Grivaud, « Sur la datation du mémoire de François Attar (c. 1520) », *Centre d'Études Chypriotes, Cahier 10/2* (1988), p. 31-35.

Francesco Attar appartient à une famille de la chevalerie chypriote qui apparaît tardivement dans l'histoire du royaume médiéval (c. 1430) et qui prend le parti de Venise ; Francesco rappelle le souvenir du capitaine de Paphos, Giovanni Attar, fidèle de Catherine Cornaro, qui abandonne Chypre après 1474, pour aller en Italie servir Venise comme soldat ; dans les années 1543-1548, Leonida Attar sert la *Signoria* comme architecte-ingénieur militaire, travaillant à la construction de ponts à Venise (1543) et à la remise en état des forteresses de Famagouste et de Cérines (1548)<sup>39</sup>. Francesco Attar, dont la vie et les activités restent mal connues<sup>40</sup>, occupe une place prééminente dans la colonie vénitienne durant les années 1520-1531. Outre le traité de 1521, Francesco est nommé, le 20 mai 1531, parmi les trois commissaires chargés de choisir les exemplaires des *Assises de Jérusalem* destinés à être traduits en italien (cf. *infra*). Le 21 juin il rédige le rapport où il révèle extraire de sa bibliothèque personnelle trois volumes d'*Assises de la Haute-Cour*, d'*Assises des Bourgeois* et du *Livre du Plédéant*<sup>41</sup>. Au même titre que Florio Bustron, Francesco Attar se lance dans une entreprise de clarification de l'histoire et des institutions du royaume médiéval, pour permettre aux autorités vénitienes de mieux administrer la colonie<sup>42</sup>.

Le traité a été composé vers 1521, à la requête de Silvestre Minio ; Francesco Attar répond à cette attente en distinguant trois exposés, le premier sur l'histoire politique de l'île, le second sur les institutions féodales, et le dernier qui se présente sous la forme d'un tableau statistique sur la population et sur le volume annuel des productions agricoles. Cette dernière partie dont les récapitulations sont mises à jour dans les copies ultérieures, rapporte sans commentaires des chiffres sans doute tirés des registres de la Secrète et de la chambre fiscale du *Regno* ; dans les deux premières parties, Attar livre une synthèse qui aurait, *a priori*, dû se présenter comme le fruit d'une réflexion personnelle ; l'analyse montre en fait que seul l'exposé sur les institutions féodales offre des caractères originaux, puisque le résumé historique suit une autre source inconnue,

39. ASV, *Senato Mar*, reg. 27, f. 61v, reg. 29, f. 164v-165r, et filza 5.

40. On sait simplement qu'il tire ses revenus du *prastio* San Christo à partir du 12 août 1516, et qu'il achète ce hameau en 1534 : Civico Museo Correr, *ms. Donà delle Rose 215*, f. 107r, 119v.

41. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 516-518 ; Recoura, « Notes sur six manuscrits inédits ou peu connus des Assises de Jérusalem », p. 148, et Grandclaude, « Classement sommaire des manuscrits des principaux livres des Assises de Jérusalem », p. 456-458 n° 2, ont identifié l'un des manuscrits des *Assises* possédés par Attar, celui déposé à Oxford (*Bodleian. Selden n° 3457*).

42. Sur la famille Attar et sur Giovanni Attar : la chronique de Georges Bustron dans Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. 431, 477, 507, 525 ; Florio Bustron, *Chronique*, p. 420, 453 ; Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 516, 527 ; Hill, *History*, vol. III, p. 699, 702 ; Rudt de Collenberg, « Études de prosopographie généalogique des Chypriotes », p. 647-648.

déjà exploitée par le diariste vénitien Domenico Malipiero pour composer ses annales<sup>43</sup>.

D'entrée de jeu, Attar déclare saisir l'occasion qui lui est offerte pour rectifier les erreurs colportées par des chroniques locales ; il s'en prend en particulier à « [...] *un certo frate che assai inettamente compose un certo sopplimento delle croniche delle cose di Cipro, vi mette quelle che mai non segui, e che lui solo giudico l'habbia* »<sup>44</sup>. Faut-il comprendre que cette référence vise Dimitrios Daniel, l'une des sources présumées de l'*Exègèsis* ? L'hypothèse possède une part de vraisemblance mais reste difficile à vérifier, car elle peut concerner un religieux inconnu dont l'œuvre aurait disparu. Attar s'insurge contre la circulation de cette chronique fallacieuse et avoue encore sa déception à la lecture des *Rerum Venetarum ab urbe condita* de Marc' Antonio Sabellico, mal informé des affaires chypriotes<sup>45</sup>. Attar se lance dans la composition d'une histoire de l'île dont il livre un résumé d'une dizaine de pages ; il indique qu'il tient pour superflues les informations des auteurs de l'Antiquité, et se contente de puiser dans « *le croniche nostre* » pour développer son argument ; il ne cite aucun nom permettant d'identifier ses sources, bien que le texte présente maintes similitudes avec celui de Malipiero ; leurs informations se révèlent identiques, tant pour l'ordre suivi dans l'établissement de la chronologie que pour les formules adoptées dans l'énoncé ; les différences, minimes, concernent le style, plus raffiné chez le diariste que chez Attar, et l'introduction sur l'histoire antique que Malipiero développe en citant ses sources (Claude Ptolémée, Héraclite, Justin, Plutarque, Isocrate)<sup>46</sup>.

Le traité de Francesco Attar présente l'enchaînement chronologique des événements ; il rappelle l'évangélisation des insulaires par saint Barnabé, la mythique désertion de l'île au début du IV<sup>e</sup> siècle, la visite de sainte Hélène et l'instauration de la *strateia* par Constantin afin de financer les troupes chargées de défendre l'île. Jusque là, cette version de l'histoire chrétienne et protobyzantine de Chypre suit celle de Machairas ; Attar ajoute des développements inattendus par la suite, car l'exposé sur les différents groupes de la paysannerie du royaume latin insiste sur l'origine byzantine

43. Sagredo, « Annali Veneti dal MCCCCLVII al MD del Senatore Domenico Malipiero », p. 589-612.

44. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 519.

45. Marc' Antonio Sabellico, *Le historie vinitiane*, f. 261v-263r (pour la partie consacrée à Chypre) ; notons que la critique de Francesco Attar au sujet de l'œuvre de Sabellico rejoint celle des historiens contemporains, cf. F. Gaeta, « Storiografia, coscienza nazionale e politica culturale nella Venezia del Rinascimento », dans *Storia della cultura veneta*, vol. III/2, p. 65-75.

46. Sagredo, « Annali Veneti dal MCCCCLVII al MD del Senatore Domenico Malipiero », p. 589-590.

des catégories fiscales (*perpiriarii, parici, leufteri, francomati*). Par delà les erreurs commises ponctuellement par Attar, le principe général qui assure la permanence des divisions sociales byzantines sur une base fiscale connaît un bel avenir avec Florio Bustron et Étienne de Lusignan. Attar n'est pas l'inventeur de cette association ; par rapport à Machairas, il la développe et la place au niveau d'une structure qui se perpétue jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Sa facilité à établir des raccourcis chronologiques surprend, notamment lorsqu'il fait référence aux archontes byzantins demeurés en l'île après la conquête latine : « [...] *li descesi delle famiglie nobili sopradette mandate da Costantinopoli, li quali poi, venuti i re latini, chiamarono, all'usanza de Francia, Borghesi* »<sup>47</sup>. La mémoire que renvoie Attar ne s'applique pas à des faits précis mais aux structures sous-jacentes dans l'histoire de l'île, étant entendu que son analyse reproduit une perception des phénomènes antérieure à 1520, puisque les *Diarii* de Malipiero les présentent sous une forme similaire.

Du gouvernement des Lusignan, Francesco Attar retient la succession des règnes, chacun recevant un faible éclairage, tant le traité délivre des informations sur le mode d'annales à peine développées. Le règne de Pierre I<sup>er</sup> « *cognomenato il valente* »<sup>48</sup> se voit encensé et bénéficie d'une description plus longue qui emprunte probablement à l'*Exègèsis* ; Attar mentionne la fabuleuse richesse des marchands de Famagouste, masque les comportements immoraux du roi qui provoquent son assassinat. Attar procède à une réhabilitation de Pierre I<sup>er</sup>, ce qui semble bien correspondre à une volonté de contredire les chroniques qui répandent de fausses informations (entendons Dimitrios Daniel/Léontios Machairas ?). L'entreprise de correction des chroniques mène à d'autres surprises : la reine Éléonore est accusée d'avoir cédé Famagouste aux Génois, alors que Janus est vaincu par les Mamelouks à la bataille de Vassilipotamo... Les erreurs abondent tant pour les dates que dans l'interprétation des événements. Francesco Attar se révèle un piètre historien, peu attentif à la confrontation des sources à sa portée ; il suit des annales ou des chroniques, dont s'inspire auparavant Malipiero, sans corriger le texte ni proposer de lecture personnelle.

La partie sur l'histoire des institutions féodales rachète les confusions précédentes. Fort bizarrement, cette partie est introduite par une série de considérations sur la géographie de l'île où sont présentées les principales

villes, réparties en cités du littoral ou de l'intérieur ; le rapide énoncé tente parfois une identification avec un site antique, sans atteindre la qualité de l'exposé que Florio Bustron et Étienne de Lusignan construisent sur la géographie ou l'archéologie. Par la suite, Attar aborde le sujet des institutions en brossant un tableau complet des organisations judiciaire, ecclésiastique et nobiliaire de l'île, les présentant dans une perspective historique. Cette dernière partie montre à quel point Attar manie avec aisance les questions juridiques, s'appuyant sur le *Livre du Plédéant*, le *Livre des Assises de la bourgeoisie*, les *Livres des Remembrances* et un prologue de Gérard de Montréal plusieurs fois cité. Attar utilise sa connaissance des textes qui conditionnent le droit féodal ; il les livre sous forme de compendium pour les rendre compréhensibles aux officiers vénitiens ; en ce sens, le but didactique de son entreprise est manifeste.

La synthèse esquissée par Francesco Attar pêche par maints aspects ; son appréciation des événements historiques, claire dans la construction, contient une foule d'inexactitudes, et le rapide tableau géographique augmenté de quelques notices d'archéologie possède les mêmes défauts ; finalement, seule la présentation des institutions dans la seconde partie acquiert une valeur documentaire. Malgré ces incohérences, Francesco Attar fait figure de précurseur dans sa volonté de lier histoire, géographie et institutions du *Regno di Cipro*, questions qu'il aborde sur la longue durée pour mieux souligner les permanences. Certes, les graves lacunes du traité lui confèrent l'image d'un juriste dénué de culture historique car, en 1521, les sources dont usent Domenico Malipiero, Florio Bustron et le compilateur de la *Chronique d'Amadi* circulent à Nicosie<sup>49</sup>. Peut-être fallait-il un travail d'analyse et de sauvegarde des chroniques plus avancé pour en tirer profit ; Attar passe ainsi à côté d'une synthèse importante qui verra le jour quarante ans plus tard, sous la plume de Florio Bustron.

49. Il convient de signaler une réserve relative aux chroniques chypriotes que Domenico Malipiero aurait pu consulter ; en effet, le diariste qui disparaît en 1515, rédige des annales qui couvrent les années 1457 à 1499 ; son texte, resté à l'état de manuscrit, est ensuite repris par le sénateur Francesco Longo (décédé en 1584) qui abrège Malipiero et l'organise en divisant les matières. L'éditeur contemporain du texte, Andrea Sagredo, assure que Longo conserve les documents officiels (essentiellement des ordonnances et des correspondances) dans leur intégralité ; on ne saurait cependant rejeter l'hypothèse d'une intervention de Longo qui pouvait ajouter de nouvelles sources aux annales de Malipiero ; d'autres recherches pourront confirmer le sens des emprunts c'est-à-dire déterminer si Attar et Malipiero tirent leur matière d'une chronique chypriote du XV<sup>e</sup> siècle, ou bien si Longo complète les annales de Malipiero à partir du traité de Francesco Attar, voire d'un autre archétype chypriote qu'Attar aurait fidèlement suivi ; Sagredo, « *Annali Veneti dal MCCCCLVII al MD del Senatore Domenico Malipiero* », p. xix-xxiii.

47. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 520, et passage similaire chez Malipiero ; Sagredo, « *Annali Veneti dal MCCCCLVII al MD del Senatore Domenico Malipiero* », p. 589-590.

48. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 524, et Sagredo, « *Annali Veneti dal MCCCCLVII al MD del Senatore Domenico Malipiero* », p. 593.

## VENISE ET LA TRADUCTION DES ASSISES DE JÉRUSALEM

Après 1369, l'activité juridique et législative entre dans une relative léthargie, phénomène qu'expliquent les violentes crises militaires et politiques jusqu'en 1474. Lorsqu'il s'empare des propriétés de ses adversaires, Jacques II ne s'encombre guère de l'héritage juridique du royaume latin pour distribuer les privilèges à ses partisans, nobles ou aventuriers, au gré de ses humeurs, selon ses besoins. Pourtant, la loi des *Assises* reste vivante ; elle continue de régir la matière féodale et les rapports quotidiens entre roi, vassaux et bourgeois, comme le révèlent les actes de la pratique conservés dans les *Livres des Remembrances*<sup>50</sup>. En 1474, le changement de statut provoque la transformation des vieilles institutions monarchiques (suppression de la Haute Cour et remplacement de l'autorité royale par le *regimento*, collègue de trois officiers élus par le Sénat)<sup>51</sup> ; Venise n'abroge pas pour autant la loi des *Assises* qu'elle propose de reconduire dès 1474 : jusqu'en 1570, Chypre échappe à une application exclusive du droit vénitien pour conserver des traditions juridiques peu altérées dans leur principe<sup>52</sup>. En cela, Venise poursuit la politique de compromis qu'elle avait appliquée dans ses colonies romaniotes ; en Crète, à Modon, à Coron, en Eubée ou dans l'Archipel, la *Signoria* optait tantôt pour un maintien des institutions coutumières locales, tantôt pour une application de règlements importés de la métropole, tantôt pour une savante combinaison des deux régimes<sup>53</sup>.

À Chypre, Venise s'engage à respecter la loi des *Assises*, probablement dans l'espoir de se concilier l'aristocratie chypriote et d'en obtenir un soutien efficace dans la gestion des affaires insulaires ; maints obstacles vont cependant surgir, car les feudataires tentent sans relâche de profiter de la faiblesse de l'implantation vénitienne pour usurper terres et main-d'œuvre de la *reale*, l'ancien domaine royal désormais géré par le *regimento*. Le problème essentiel auquel sont confrontés les officiers vénitiens tourne

50. Cf. Richard, *Le Livre des Remembrances de la Secrète du royaume de Chypre (1468-1469)*, n° 148, 149, 157, 162, 175, 183, 188.

51. Pour une liste des transformations juridictionnelles, qui mérite d'être revue : Grandclaude, *Étude critique sur les Livres des Assises de Jérusalem*, p. 173-174.

52. S. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, Venise 1857, vol. VI, p. 280 ; G. Cozzi, « La politica del diritto nella Repubblica di Venezia », dans *Stato, società e giustizia nella Repubblica veneta (sec. XV-XVIII)*, G. Cozzi éd., Rome 1980, vol. I, p. 30-39 ; G. Cozzi, M. Knapton, *Storia della Repubblica di Venezia. Dalla guerra di Chioggia alla riconquista della Terraferma*, Turin 1986, p. 185, 190-191 ; G. Cozzi, M. Knapton, G. Scarabello, *La Repubblica di Venezia nell'età moderna*, Turin 1992, p. 392-393.

53. F. Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Âge. Le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris 1959, p. 235-242 ; Jacoby, *La féodalité en Grèce médiévale*, p. 295-308 ; É. Santschi, « Aspects de la justice en Crète vénitienne d'après les *Memoriali* du XIV<sup>e</sup> siècle », *Κρητικά Χρονικά* 24 (1972), p. 294-324 ; Cozzi, « La politica del diritto nella Repubblica di Venezia », p. 31-38 ; Cozzi, Knapton, *Storia della Repubblica di Venezia*, p. 185-186.

autour de la maîtrise linguistique des anciens textes du royaume latin, puisque les lois, les privilèges et les registres des *Livres des Remembrances*, rédigés en français, leur échappent. Dès 1480, le Sénat impose la rédaction des actes officiels en italien, mais il faut attendre plus de cinquante ans pour que soit envisagée une traduction officielle des *Assises de Jérusalem*, alors que le texte grec des *Assises des Bourgeois* avait connu une nouvelle copie, celle qui figure dans le *Paris. Suppl. gr.* 465<sup>54</sup>.

L'impulsion vient de Venise, du doge Andrea Gritti dont le gouvernement marque, du 20 juin 1523 au 28 décembre 1538, une tentative de refonte générale du droit vénitien<sup>55</sup>. La lettre dogale du 2 mars 1531 exprime le souci de connaître et maîtriser le droit propre au *Regno*, notamment pour les juges vénitiens instruisant les procédures d'appel tranchées depuis Venise<sup>56</sup>. Le *regimento* répercute à l'échelon local les décisions prévues par le doge et, le 20 mai, est créée une commission de trois membres composée de Giovanni de Nores, comte de Tripoli, Francesco Attar et Alvise Cornaro ; ils sont chargés d'organiser une collecte de tous les manuscrits des *Assises*, de choisir les exemplaires idoines, éventuellement de les commenter, puis de les faire traduire par un scribe ou un écrivain de leur choix ; le ban annonçant la collecte des manuscrits est crié le 22 mai ; il y est précisé que les délais accordés pour la remise des textes ne peuvent excéder une semaine<sup>57</sup>.

La diligence des trois commissaires ne fait aucun doute ; le 21 juin, ils ont sélectionné douze manuscrits : quatre des *Assises de la Haute Cour* (*Livre de Jean d'Ibelin*), quatre des *Assises des Bourgeois* et autant des *Livres du Plédeant et du Plaidoyer*<sup>58</sup>. L'abondante collecte illustre l'intérêt constant que portent les nobles à la littérature juridique des siècles précédents ; elle révèle encore l'existence de collections privées riches en manuscrits juridiques : celles de Giovanni de Nores et de Francesco Attar fournissent

54. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 515-516 ; sur les difficultés rencontrées par les officiers vénitiens à Chypre : Grivaud, « *Ordine della Secreta di Cipro* », p. 541-546. Sur le *Paris. Suppl. gr.* 465 voir *supra*, p. 131-132.

55. Cozzi, « La politica del diritto nella Repubblica di Venezia », p. 122-138.

56. La lettre dogale figure en préliminaire à l'édition de la traduction italienne : *L'Alta Corte, le Assise, et buone usanze del Reame de Hyerusalem*, Venise 1535, f. viir ; elle a plusieurs fois été rééditée, en particulier par P. Canciani, *Barbarorum leges antiquae*, Venise 1792, vol. V, p. 129, et par Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 515-516.

57. *L'Alta Corte, le Assise, et buone usanze del Reame de Hyerusalem*, f. viir ; Canciani, *Barbarorum leges antiquae*, vol. V, p. 129-130. Pour les brillantes compétences démontrées en 1531, Giovanni de Nores sera salué comme un nouveau Solon et un Lycurgue, soixante ans plus tard, sous la plume de Jason de Nores, *Apologia contro l'attor del Verato*, Padoue 1590, f. 13.

58. Le texte du rapport a été plusieurs fois publié : *L'Alta Corte, le Assise, et buone usanze del Reame de Hyerusalem*, f. viiv-viir ; Canciani, *Barbarorum leges antiquae*, vol. V, p. 130-131 ; Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 516-518.

chacune trois exemplaires des différentes catégories des *Livres d'Assises* retenus<sup>59</sup>. Outre les trois principaux *Livres* choisis pour l'établissement de la version italienne, la commission examine d'autres traités appréciés pour leur valeur, qu'elle écarte finalement de l'entreprise de traduction ; ainsi, les écrits de Gérard de Monréal et ceux de Philippe de Novare sont reconnus importants, mais comme ils n'ajoutent aucune clause nouvelle par rapport au texte de Jean d'Ibelin, les rapporteurs refusent de leur donner une version italienne. Plus intéressantes, les remarques sur des recueils de lois civiles, traduites en français à partir d'un original latin, révèlent la permanence d'un droit canon dont aucune trace de traduction italienne n'a été conservée. Enfin, les commissaires confirment l'existence d'un registre de *Remembrances* de la Haute Cour établi dès 1244, à Acre, puis tenu à Chypre, et dont semble avoir été sauvegardé un court fragment daté de 1420<sup>60</sup>. Le rapport des trois commissaires assure combien l'esprit des traités juridiques de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle est cultivé par la mémoire des Chypriotes renaissants et combien les actes de la pratique possèdent toujours force de loi dans le règlement de litiges. En 1531, l'héritage juridique du royaume latin acquiert un regain de vitalité, même si son actualité conforte l'aspect conservateur des institutions chypriotes.

Sitôt les conclusions de la commission déposées, le notaire Florio Bustron est chargé de la traduction, tâche qui l'occupe jusqu'au printemps 1534, puisque les deux manuscrits du texte italien sont remis au Conseil des Dix par le *luocotenente* Marc' Antonio Trevisan le 21 mai 1534 ; ce sont ces deux manuscrits qui débouchent sur l'édition *princeps* qui paraît à Venise l'année suivante<sup>61</sup>. Les deux manuscrits autographes montrent que Florio, de son propre chef ou suivant les injonctions des commissaires, procède à un remaniement des *Livres des Assises* ; sa traduction ne suit pas, livre par livre, chapitre par chapitre, l'ordre des manuscrits de référence<sup>62</sup> ; il opère un

59. Outre les informations contenues dans le texte du rapport des trois commissaires : Grandclaudé, « Classement sommaire des manuscrits des principaux livres des Assises de Jérusalem », p. 456-458 n° 2, p. 460-463 n° 5 et 7 ; Recoura, « Notes sur six manuscrits inédits ou peu connus des Assises de Jérusalem », p. 147-148.

60. P. Viollet, « Les Remembrances de la Haute Cour de Nicosie. Les usages de Naxos », *Archives de l'Orient latin* I (1881), p. 610-613.

61. Description des manuscrits de la BN Marciana, *cod. Ital. cl. II n° 46 (= 5057)*, et *cod. Ital. cl. II n° 47 (= 5058)* chez C. Frati, A. Segarizzi, *Catalogo dei codici marciani italiani...*, Modène 1909-1911, vol. I, p. 226-228 ; Grandclaudé, « Classement sommaire des manuscrits des principaux livres des Assises de Jérusalem », p. 464-465, n° 11 et 12. Ces deux manuscrits conservent les indications techniques destinées à faciliter l'édition de 1535.

62. Cf. les remarques formulées à partir d'une comparaison des textes français et italien établie à partir du manuscrit de Giovanni de Nores déposé à la BN. Marciana, *cod. fr. App. XX (= 265)* par D. Ciampoli, *I codici francesi della Reale Biblioteca Nazionale di San Marco in Venezia*, Venise 1897, p. 126-127 ; également : Grandclaudé, *Étude critique sur les Livres des Assises de Jérusalem*, p. 29-30.

choix autour des deux traités considérés comme fondamentaux : celui de Jean d'Ibelin<sup>63</sup> et le *Livre des Assises des Bourgeois*<sup>64</sup>, qu'il complète, dans le premier cas, des *Livres* de Geoffroy le Tort<sup>65</sup> et de Jacques d'Ibelin<sup>66</sup> et, dans le second cas, du *Livre du Plédéant* uniquement<sup>67</sup>.

La conception de l'ensemble répond à une mission législative particulière, à savoir présenter une leçon cohérente des *Assises* du royaume de Chypre telles qu'elles sont observées en 1531, et dans le respect des anciennes lois ; comme le permettait l'ordonnance du 21 mai, des remaniements sont apportés ; ils concernent l'ordre des chapitres du *Livre de Jean d'Ibelin* dans lequel 13 des derniers chapitres de la rédaction officielle de 1369, dans le manuscrit de Venise, sont interpolés après le chapitre VII<sup>68</sup>. Les *Livres de Geoffroy le Tort* et de *Jacques d'Ibelin* connaissent une sous-division accentuée de leurs chapitres qui, en général, reflète une volonté d'établir au rang d'assises des clauses spécifiques des leçons originales<sup>69</sup>. Aucune suppression délibérée d'assises tombées en désuétude n'est relevée ; paradoxalement, il faut attendre une décision du Conseil des Dix pour que soient rendues caduques les clauses relatives au duel judiciaire contenues dans le *Livre de Jean d'Ibelin*, à la requête des feudataires chypriotes ; l'ordonnance des Dix est promulguée dans la plus grande hâte, le 10 avril 1535, alors que l'édition des *Assises* est presque achevée, incluant le texte de la nouvelle ordonnance aux feuillets préliminaires<sup>70</sup>. Pour les commissaires comme pour Florio, la traduction devait restituer les textes d'assises que seul le pouvoir politique pouvait abroger<sup>71</sup>.

63. Éditions : *L'Alta Corte, le Assise, et buone usanze del Reame de Hyerusalem*, f. 1-74v ; Canciani, *Barbarorum leges antiquae*, vol. V, p. 133-296.

64. Éditions : *L'Alta Corte, le Assise, et buone usanze del Reame de Hyerusalem*, deuxième partie sous le titre : *La Bassa Corte, le Assise et bone usanze del reame de Hyerusalem* ; Canciani, *Barbarorum leges antiquae*, vol. II, p. 484-539 ; Foucher, *Assises du royaume de Jérusalem*, vol. I/1, p. 1-786.

65. Éditions : *L'Alta Corte, le Assise, et buone usanze del Reame de Hyerusalem*, f. 78-79v ; Canciani, *Barbarorum leges antiquae*, vol. V, p. 305-309.

66. Éditions : *L'Alta Corte, le Assise, et buone usanze del Reame de Hyerusalem*, f. 74v-77v ; Canciani, *Barbarorum leges antiquae*, vol. V, p. 297-304.

67. Éditions : *L'Alta Corte, le Assise, et buone usanze del Reame de Hyerusalem*, seconde partie : *La Bassa Corte* ; Canciani, *Barbarorum leges antiquae*, vol. II, p. 540-565 ; Foucher, *Assises du royaume de Jérusalem*, vol. I/2, p. 1-241.

68. Comme l'avait déjà remarqué Ph. Labbe, *L'abrégé royal de l'alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane*, Paris 1651, p. 560-565.

69. Ainsi, les 32 chapitres du manuscrit A du *Livre de Geoffroy le Tort* sont sous-divisés en 63 chapitres ; le *Livre de Jacques d'Ibelin*, qui comprend à l'origine 69 chapitres, en possède désormais 92.

70. *L'Alta Corte, le Assise, et buone usanze del Reame de Hyerusalem*, f. viiiv ; sur le détail de la procédure engagée par les nobles chypriotes pour modifier le texte de l'assise sur le duel judiciaire : ASV, *Consiglio dei Dieci*, Parti Comuni, filza 19, c. 40.

71. La seule intervention des autorités vénitienes dans la publication du texte des *Assises* concerne les deux déclarations sur le service militaire en Outremer, faites à Acre en 1271, que Florio traduit mais que l'édition de 1535 ne reproduit pas, cf. BN Marciana, *cod. Ital. cl. II n° 46 (= 5057)*, f. 190r-193r.

La confrontation du texte français du *Livre des Assises des Bourgeois* avec sa traduction italienne révèle plusieurs enseignements. En premier lieu, le texte de Florio Bustron suit la leçon du manuscrit de Venise, presque mot à mot : aucune trace de collation de texte n'apparaît, et les rares modifications apportées entrent soit dans le cadre d'une rationalisation, soit dans celui d'une actualisation des procédures initiales ; par exemple, les rubriques sont contractées, car là où le manuscrit français énonce « *Ci ores la razon de selui ou de selle qui ne peut paier le luer de la maizon, et à quy se peut prendre le seignour ou la dame de la maizon* », Florio résume « *Del pagamento del fitto de le case* »<sup>72</sup>. Dans le même esprit, Florio procède à une restitution de rubriques manquantes, notamment dans le *Livre du Plédéant*, mais il ne s'agit pas d'un processus d'interprétation des anciennes lois. Le respect scrupuleux de la terminologie française conduit à d'étranges incohérences, puisque le terme *Gryffon* (Grec) n'est pas traduit en italien par *Greco*, mais laissé dans sa forme originale (*Grifon*)<sup>73</sup> ; parallèlement, les monnaies restent exprimées en besants, la monnaie de compte de la colonie vénitienne<sup>74</sup>. Plus rarement, la version italienne abrège le sens du prototype, mais ce résultat procède davantage d'un souci de concision que d'une transformation délibérée du texte<sup>75</sup>.

La traduction montre néanmoins une volonté de simplifier les règles de procédure, limitant ainsi les possibilités de témoignages de parents lors d'un procès, gommant certains pouvoirs des vicomtes, tels ceux relatifs à l'application du droit des *Assises* sur les consuls étrangers tombés en désuétude<sup>76</sup>. Une seule adjonction, concernant la peine appliquée à la divulgation des délibérations de la cour du vicomte, est ajoutée au texte italien<sup>77</sup>. Enfin, le tarif des droits de la fonde d'Acre (chap. CCXXII et CCXXIII) disparaît de la traduction, ce que justifie Florio Bustron en ces termes : « *Et perche in el libro de tutti li datij del'isola son specificati piu distintamente dicti pagamenti, et quelli che si usano al presente non essendo piu questi in construction, non mi parse di copiarli* »<sup>78</sup>. Au total, les remaniements dus à la traduction de Florio Bustron s'avèrent minimes et relèvent des principes d'actualisation de quelques vieilles dispositions, peu nombreuses au demeurant.

Ainsi, soixante ans après l'incorporation de l'île au *Dominio da Mar*,

Venise dispose d'une édition de référence des lois coutumières chypriotes ; loin des intentions réformatrices du doge Gritti, cette entreprise de traduction ne marque pas une refonte du droit féodal, mais une clarification de ses principales dispositions pour faciliter sa pratique par les officiers vénitiens ; aucun des autres traités des juristes du XIII<sup>e</sup> siècle, appréciés par les trois commissaires, ne connaîtra une édition italienne ultérieure, preuve que l'entreprise de 1531-1534 sanctionne une décision politique qui ne débouche pas sur une renaissance d'une école de droit : la science juridique du royaume latin devenu colonie vénitienne se moule dans l'héritage légué par les juristes de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Par la traduction de Florio Bustron, Venise s'en approprie l'essence, pour mieux administrer le *Regno*.

#### MICHELE MEMBRE, UN DROGMAN AU SERVICE DE VENISE

Comme Francesco Attar, Michele Membre évolue dans l'entourage des officiers, et illustre un cas original dans le milieu des lettres insulaires. Personnage trouble et entouré de mystère, Michele Membre incarne la plus éminente figure des drogmans chypriotes du XVI<sup>e</sup> siècle, quand l'île retrouve sa fonction centrale au sein du réseau de messageries qui couvre le Proche et le Moyen-Orient. Conscient de cet avantage, Michele Membre forge les opportunités d'une carrière qui le conduit jusqu'au poste convoité d'interprète officiel de la Seigneurie, à partir de 1550.

Né vers 1509, Michele Membre est issu d'une famille d'origine grecque ou circassienne ; on ignore dans quelles conditions il apprend le turc, et peut-être l'arabe et le persan ; jusqu'en février 1539, il sert les intérêts de Bernardo Benedetti, noble chypriote, pour qui il accomplit plusieurs missions commerciales en Turquie et en Syrie. Membre profite d'une rencontre avec le *luocotenente* Domenico da Mosto, fin février 1539, pour s'investir de la qualité de messenger officiel de la *Signoria* ; celle-ci désire alors faire parvenir une lettre au shah Tahmasp, afin de nouer une alliance contre Soliman le Magnifique. Cachant cette lettre dans la reliure d'un psautier grec, Membre se met en route le 1<sup>er</sup> mars pour la Crète, première étape d'un long voyage qui dure un an, et qui le mène à la cour du shah à Marand, puis à Tabriz ; le retour s'effectue par Ormouz à bord d'un navire portugais ; échappant de peu au scorbut par un séjour forcé de trois semaines dans une île de l'archipel du Cap-Vert, il arrive à Lisbonne le 19 août 1541 ; à nouveau malade, il profite d'une immobilisation de trois mois pour écrire la relation de son ambassade en l'attente d'un signal financier de Venise qui n'arrive pas. Entre-temps, en 1540, Venise avait conclu un traité de paix avec Soliman qui rendait vaine la mission de Membre. Conscient que

72. Foucher, *Assises du royaume de Jérusalem*, vol. I/1, chap. LXXXVII, p. 150-151.

73. *Ibid.*, chap. LVII, p. 100-103, chap. CXXIV, p. 232-233 et *passim*.

74. *Ibid.*, chap. XXIX, p. 50-51, chap. LI, p. 90-91, par exemple.

75. *Ibid.*, chap. XCIX, p. 170-175, chap. CXCVI, p. 458-459.

76. *Ibid.*, chap. CXXII, p. 224-227, chap. CXXX, p. 246-247.

77. *Ibid.*, chap. X, p. 16-17.

78. *L'Alta Corte, le Assise, et buone usanze del Reame de Hyerusalem*, seconde partie : *La Bassa Corte*, chap. CCXXII, f. 24r.

les circonstances avaient tourné à son désavantage, le Chypriote décide de tirer un profit personnel de l'aventure. Dans un premier temps, il se rend à Valladolid, y rencontre Charles Quint à qui il remet un message du shah ; cette lettre, un faux, apparaît vite comme une imposture, et l'affaire oblige le drogman à gagner rapidement Avignon et Gênes. Membre s'installe ensuite à Venise, lit la relation de son ambassade devant le Collège du Sénat, le 5 juillet 1542, ce qui lui vaut l'octroi d'une pension annuelle de 120 ducats, somme augmentée de 50 ducats annuels, prélevés sur les revenus de la *camera* de Chypre ; par la suite, Membre gravit un à un les échelons d'une carrière d'interprète officiel de la *Signoria* pour la langue turque (élection le 7 septembre 1550). Parallèlement à cette charge de drogman, Membre semble enseigner le grec à Raphaël Corner, et posséder une activité de cartographe mais, là encore, il serait question d'imposture. Durant la Guerre de Chypre, il traduit en turc la réponse que donne le Sénat à Kubad Cawush, émissaire de Selim. Il meurt à Venise en novembre 1594, après avoir testé en faveur de son neveu Filippo Emanuele, peut-être l'auteur de la relation sur la prise de Nicosie (cf. *infra*)<sup>79</sup>. Notons encore que Ramusio dresse un portrait flatteur de Membre, qu'il présente comme un « [...] *huomo dottissimo nella lingua araba, persiana e turca, et persona di molto gentile costumi, il quale è per il suo valore hoggidi interprete di questa Illustrissima Signoria nella lingua turca* »<sup>80</sup>.

Cet éloge salue les qualités du récit de Membre sur l'ambassade à Tabriz<sup>81</sup>. L'unique réserve concerne la propension du drogman chypriote à insister sur ses propres aventures à travers l'Anatolie à l'aller (p. 1-18), puis au retour (p. 51-65) ; il consacre un tiers du récit à mettre en valeur les immenses sacrifices accomplis pour le compte de la *Signoria*. Quand Membre compose sa relation à Lisbonne, il ne dispose pas de notes prises pendant la mission, n'ayant pas tenu de journal de voyage ; en conséquence, les dates restent vagues, et la chronologie est indiquée par la mention du mois. Néanmoins, le plan de la relation se fonde sur la succession chronologique des étapes.

79. Éléments biographiques établis à partir de : Michele Membre, *Relazione di Persia (1542)*, G. Cardona éd., Naples 1969, avec une riche introduction de G. Scarzia aux p. i-lxx, et plus particulièrement l'examen de la correspondance de Membre autour des conditions du voyage aux p. xli-xlii ; ASV, *Consiglio dei Dieci*, Parti comuni, filza 34, c. 39/I, 89 ; Civico Museo Correr, *ms. Cicogna 3596*, pièce n° 27 ; BN Marciana, *ms. Ital. cl. VI 80 (= 5767)*, f. 184r ; Federico Sanudo, *Historia della guerra mossa da Selim II Imperator de Turchi alla Serenissima Republica Veneta*, déposé à la BN Marciana, *ms. Ital. cl. VII 542 (= 7939)*, p. 12-13 ; A. Bombaci, « Una lettera turca in caratteri latini del dragomano ottomano Ibrahim al veneziano Michele Membre (1567) », *Rocznik Orientalistyczny* XV (1939-1949), p. 129-144 ; F. Mavroïdi, Συμβολή στην ιστορία της ελληνικής αδελφότητας Βενετίας στον ΙΣΤ' αιώνα. Έκδοση του Β' μνημείου έγγραφων (1533-1562), Athènes 1976, p. 95-96. Voir également : Holton, « Cyprus and the Cretan Renaissance », p. 521.

80. Giovanni Battista Ramusio, *Delle navigationi e viaggi*, vol. II, f. 14v.

81. Michele Membre, *Relazione di Persia*, où la relation occupe les p. 1-65.

Deux enseignements peuvent être tirés de la relation de Membre ; l'un touche à la connaissance du personnage et à sa conception de l'ordre des choses, l'autre aux informations qu'il livre sur les Persans. La véracité du ton caractérise la partie descriptive du récit (p. 20-51) ; Membre dépeint la cour du shah sur le mode d'une chronique, en commençant par un tableau des dignitaires, en élargissant par un inventaire méthodique des bâtiments du palais de Marand ; à partir du mois de septembre 1539, le drogman suit la vie de la cour dont il observe les habitudes, les passe-temps et le déplacement jusqu'à la résidence d'hiver à Tabriz (nouvelle description de palais) ; la curiosité du Chypriote s'applique à l'enregistrement du protocole et des cérémonies, à l'examen des coutumes alimentaires dont il livre les recettes et les modes de cuisson. Membre continue par l'observation d'usages funéraires et de fêtes religieuses chiïtes. Le principal mérite de Membre tient en sa capacité à conserver un œil extérieur aux événements qu'il relate. Lorsqu'il évoque les querelles de palais, il ne prend jamais parti et se borne à délivrer les faits constatés ; il n'interprète pas les pratiques religieuses des Persans en les commentant selon une optique chrétienne. Ses descriptions évitent le piège de l'exotisme et frappent par l'objectivité du regard ; nulle trace de jugement moral ou d'ironie n'émaille le récit, ce qui dénote une attitude assez impartiale dans l'appréhension de la civilisation persane, disposition rare pour l'époque. Par ailleurs, plusieurs informations historiques consignées par Membre sont vérifiées par des sources persanes, preuve que le Chypriote n'affabule pas.

L'authenticité de ce regard ethnographique contraste avec les aspects troubles du personnage. Pour atteindre son but, Membre emploie tous les moyens ; son récit révèle ses dons d'observation qui l'aident à imiter les mœurs des marchands grecs dans les caravanes traversant l'Anatolie ou la Perse. À force d'expliquer comment il trompe les uns et les autres (les Ottomans en particulier), Membre jette le doute sur ses propres compétences ; il prétend parler persan, mais les citations en langue originale sont effectuées en turc, quelques-unes en karamanlidika, voire en arabe lorsqu'il s'agit de formules sacrées. L'habileté de Membre à jouer sur différents registres (messenger/marchand) déroute, au point de jeter le doute sur la véracité de ses descriptions ; quand adopte-t-il un ton objectif ? Quand met-il en scène les événements pour accentuer son courage, le danger de la mission ? Son talent de conteur confirme l'impression de malaise, car le drogman ménage des effets de suspense qui renforcent l'image valeureuse du protagoniste. Encore une fois, le but de Membre, consistant à tirer un profit personnel d'une mission diplomatique vouée à l'échec, entache la crédibilité de son entreprise.

En dépit de ces réserves, la relation de Membre est riche d'enseignements pour le contexte proprement chypriote. Membre comprend les avantages qu'il peut tirer de la situation géopolitique de Chypre, carrefour des messageries du Proche-Orient ; rompu à la pratique des pays turcs ou arabes, le drogman n'hésite pas à se lancer dans l'aventure de Perse, État avec lequel Chypre entretient des relations, notamment par l'intermédiaire des communautés arméniennes<sup>82</sup>. De cette familiarité avec les civilisations orientales, Membre acquiert un œil dépourvu de préjugés, si bien que la relativité des religions et des mœurs semble définitivement établie à ses yeux. Pour ce Grec de Chypre qui écrit en italien une relation sur la Perse, l'île est le tremplin d'une carrière qui le conduit à de hautes charges à Venise. Dans ce contexte, Michele Membre incarne la position de relais entre Orient et Occident dévolue à son île.

#### LA RENAISSANCE HISTORIOGRAPHIQUE DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Par rapport à la production des siècles précédents, l'historiographie de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle offre des résultats paradoxaux. Comme Gérard de Monréal ou Léontios Machairas, Florio Bustron part à la recherche de sources officielles qu'il rassemble, organise et synthétise, mais il se distingue de ses prédécesseurs en taisant le récit des événements de son époque, concluant son ouvrage sur le départ de Catherine Cornaro pour Venise (1489). La *Chronique d'Amadi* garde un silence identique sur le devenir des affaires insulaires après 1441, identifiant l'histoire de l'île à celle du royaume des Lusignan. Pour toute la période de la domination vénitienne, nous sommes bien en peine de produire des chroniques, longues ou brèves, sur la vie des Chypriotes sous la tutelle de Saint-Marc<sup>83</sup>. Cette constatation se révèle d'autant plus étrange que le niveau général d'éducation s'élève dans les villes, et que plusieurs monastères montrent les signes d'une inlassable activité dans le domaine de la copie de manuscrits théologiques ou liturgiques. Il suffit de rappeler l'exemple du cathigoumène Amvrosios, du monastère nicosiate Notre-Dame d'Andrio qui copie au moins huit manuscrits entre 1530 et 1558, pour être convaincu que maints scribes restent actifs<sup>84</sup>. La Guerre de Chypre est le seul événement qui suscite une abondante littérature ; il faut donc le fracas des armes pour que les Chypriotes se penchent sur leur histoire contemporaine.

82. Sur les relations entre Chypre et la Perse, on renverra en particulier aux courriers mentionnés par Marino Sanudo, *Diarii*, vol. XL, col. 199-200, vol. LVII, col. 313-314 ; Arbel, « Sauterelles et mentalités : le cas de la Chypre vénitienne », p. 1061-1062.

83. La *Chronique* de Salomon Rodinos échappait peut-être à cette règle, mais comme le texte en est perdu, il ne s'agit que d'une supposition (cf. *infra*).

84. Références *supra* p. 45, n. 114.

Les manifestations d'une renaissance historiographique se présentent vers le milieu du siècle et durant les vingt dernières années de l'administration vénitienne, lorsque se met en place une vaste entreprise de sauvegarde du matériel historique. L'impulsion donnée par des Vénitiens, tel le jeune Leonardo Donà ou de puissantes personnalités comme l'omniprésent Florio Bustron, se concrétise par un nombre important de copies, traductions, compilations qui déborde le strict domaine de l'historiographie ; la jeune science historique accuse quelque retard sur sa rivale juridique, dépoussiérée dès les années 1531-1534. Il semble qu'un mouvement analogue s'opère dans le domaine de l'histoire des institutions religieuses, puisque le *Cartulaire* de l'église cathédrale Sainte-Sophie obtient une version supplémentaire, mise à jour jusqu'à l'année 1564<sup>85</sup>, alors que l'Église grecque se dote elle aussi d'une collection d'anciens textes synodaux par le *Dionysiou gr. 489*<sup>86</sup>.

C'est à cette renaissance historiographique que nous devons en premier lieu la sauvegarde de l'*Exègèsis* de Léontios Machairas. Le manuscrit d'Oxford est copié en 1555 à Ktima, ceux de Venise et Ravenne plus tard, sans doute avant 1570 pour l'exemplaire vénitien. Le copiste du *Venet. Marc. gr. VII 16* mérite une attention supplémentaire, car il complète le texte de l'*Exègèsis* avec celui de la *Chronique* de Georges Bustron, instituant Bustron comme le continueur de Machairas ; cet assemblage des deux textes fondateurs de l'historiographie grecque, peu légitime en regard des projets distincts des deux auteurs, révèle la cohérence d'un programme d'unification de la pensée historique ; sans doute est-ce à l'occasion de cette reproduction du texte de l'*Exègèsis*, que les notices sur le règne de Jean II sont jointes au récit initial ; l'enrichissement du texte se poursuit, quand le possesseur du manuscrit ajoute une série de notes sur les calamités qui frappent l'île de 1570 à 1589<sup>87</sup>. Toujours à la même époque, sont copiés les

85. Mas-Latrie, « Histoire des archevêques latins de l'île de Chypre », p. 318-319 ; notons que cette copie, exécutée à Rome et déposée à Venise sous le ministère de l'archevêque Aldobrandini des Ursins, reprend le texte du *Cartulaire* exécuté en 1322 et l'augmentation de pièces ultérieures jusqu'à l'année 1472 ; elle sera par la suite complétée de quelques documents des années 1496 à 1564 ; ce manuscrit a été partiellement publié par Mas-Latrie (sur la base d'une copie moderne du manuscrit de Venise déposée à la BNF) dans son *Histoire*, vol. III, p. 293, 644-645, 651, et ses « Documents nouveaux », p. 346-356 ; le texte a aussi une version résumée en traduction anglaise par J. C. La Monte, « A register of the Cartulary of the Cathedral of Santa Sophia of Nicosia », *Byzantion* V (1929), p. 439-522.

86. Étudiés et publiés par Darrouzès, « Textes synodaux chypriotes », p. 5-122 ; il conviendrait également de considérer le cas du *Sinait. gr. 989* qui contient un synodikon du XII<sup>e</sup> siècle, mais dont l'origine chypriote reste douteuse, cf. Cappuyens, « Le Synodicon de Chypre au XII<sup>e</sup> siècle », p. 489-504.

87. Cf. la description du manuscrit par Mioni, *Bibliotheca Divi Marci Venetiarum. Codices Graeci Manuscripti*, vol. II, p. 30-31 ; autre description chez Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. 808' - 808'', qui publie les notes du f. 239 aux p. 80' - 80a' ; autre édition de ces notes par A. Indianos, « Συμβολή στη μελέτη της Κυπριακής Ιστορίας I. Δύο σελίδες του χειρογράφου Μαζαρά στην Μαριανή » ΚΣ II (1938), p. 111-122.

deux autres exemplaires connus de la *Chronique* de Georges Bustron : l'exemplaire de Londres, selon les remarques de Paul Canart, et le *Venet. Marc. gr. VII 17*, écrit de la même main que le *Venet. Marc. gr. VII 16*, et dont les feuillets de garde conservent des essais de plume et la signature de Zuan Zamberlan, chancelier de la vicomté à partir de novembre 1526, puis avocat fiscal de la *camera*, charge pourvue d'un salaire annuel de 100 ducats en juillet 1545<sup>88</sup>.

Copiés chacun en plusieurs exemplaires, ces deux textes fondateurs sont rédigés en traduction italienne. La destination de l'entreprise de traduction frappe par sa clarté, car c'est dans les dossiers rassemblés par Leonardo Donà que se trouve une version italienne de la *Chronique* de Georges Bustron, réalisée vraisemblablement à la demande du jeune Vénitien, dans les années 1556-1560<sup>89</sup>. C'est de la même époque que peut être datée la traduction de l'*Exègèsis*, connue sous le nom de *Chronique de Diomedes Strambaldi*, personnage qui est plus vraisemblablement le possesseur du manuscrit que l'auteur de la traduction<sup>90</sup>. Diomedes Strambaldi appartient à une famille mal connue de l'aristocratie insulaire ; lui-même accède à d'importants postes de responsabilité, exerçant la charge de vicomte de Nicosie de juillet 1555 à l'été 1556 ; il en démissionne le 9 août 1556, officiellement pour raisons de santé, en vérité à cause de profonds différends avec le *regimento* sur la question de l'approvisionnement en blé de la ville<sup>91</sup>.

Cette *Chronique de Strambaldi* mérite un examen particulier, car elle montre comment évolue l'historiographie en cette seconde moitié du siècle. La traduction italienne de l'*Exègèsis* suit la leçon de l'exemplaire d'Oxford, avec quelques variantes qui laissent supposer l'existence d'un manuscrit original distinct des trois versions aujourd'hui connues du texte grec ; les différences marquent la partie consacrée aux premières années du règne de Pierre II<sup>92</sup>. Hormis ces variantes, mineures au demeurant, le texte original ne reçoit pas de complément d'informations, et aucune nouvelle source

88. Mioni, *Bibliotheca Divi Marci Venetiarum. Codices Graeci Manuscripti*, vol. II, p. 31-32 ; Canart, « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », p. 46 ; sur Zuan Zamberlan : ASV, *Consiglio dei Dieci*, cod. 107, f. 1v-10v ; Grivaud, « *Ordine della Segreta di Cipro* », p. 565.

89. Cette traduction, intitulée *Prima cronica di Cipro*, est déposée au Civico Museo Correr, ms. Donà delle Rose 45, f. 1-54.

90. Publiée par R. de Mas-Latrie, *Chronique d'Amadi et de Strambaldi*, Paris 1893, vol. II. Sur ce texte : Dawkins dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 5-6 ; Hill, *History*, vol. III, p. 1115, 1146.

91. ASV, *Senato Mar*, filza 13 (dépêche de Marco Grimani du 9 janvier 1554 m. v.) ; *id.*, *Senato*, Dispacci di rettori, busta 1 (dépêche de Gioan Battista Donato et Nicolò da Mula du 8 octobre 1556).

92. Cf. les notes apportées par Dawkins dans son édition de Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. I, p. 271-358.

n'est produite ; on remarque l'adaptation des monnaies, car les prix donnés en besants dans l'*Exègèsis* le sont en ducats chez Strambaldi<sup>93</sup>. Dans l'ensemble, l'impression générale mène à conclure qu'il s'agit d'une traduction assez fidèle en ce qui concerne le fond des événements. En revanche, le traducteur n'hésite pas à résumer des actions, à supprimer quelques passages ; il procède à quelques narrations détaillées de l'*Exègèsis* sur les expéditions de Pierre I<sup>er</sup> de Lusignan<sup>94</sup>, omet ou déforme des références à l'astrologie<sup>95</sup>. Plus fréquente, la disparition de jugements moraux montre le recul pris par le traducteur vis-à-vis du texte, effet probable de mentalités en pleine évolution, mais aussi reflet d'une autocensure délibérée ; la *παλαιὰ μοιτεία* que portent les Francs aux Grecs dans l'*Exègèsis* devient *l'antiqua consuetudine* chez Strambaldi<sup>96</sup> ; plus loin, les considérations sur l'amour que Machairas expriment à la première personne sont placées dans la bouche de Thibaut Aboul-Feraj chez Strambaldi, preuve que le traducteur refuse de prendre à son compte ces remarques<sup>97</sup>.

La principale transformation opérée dans le texte italien concerne la forme du récit, car la traduction élimine les références à l'expression orale de l'*Exègèsis* ; les transitions entre les paragraphes ignorent les renvois à un dit ou à une écoute<sup>98</sup> ; désormais, l'historiographie entre dans une phase écrite et littéraire. Ce passage s'effectue avec de réelles difficultés sur le plan linguistique. À maintes reprises, le traducteur ne trouve pas l'équivalent italien du mot grec, et reproduit le terme dans sa graphie originale ; ces mots inconnus appartiennent au langage de la marine ou des armes, domaines où les transformations techniques du XVI<sup>e</sup> siècle relèguent la vieille terminologie médiévale aux oubliettes. Des erreurs dénotent une compréhension déficiente de la langue grecque, et Dawkins relève des traductions impropres, de fréquentes erreurs de lecture dues à la confusion des lettres β ou κ<sup>99</sup>. Nul doute qu'un examen plus détaillé des deux textes mettrait en lumière le processus de transformation qui vise à rendre l'*Exègèsis* accessible et compréhensible au lecteur vénitien. Dans ce processus de traduction, le nom supposé de l'auteur de l'*Exègèsis* (Léontios

93. Par exemple, *Chronique de Strambaldi*, p. 138, 187, et Léontios Machairas, *Chronicle*, § 339, 452.

94. Comparer *Chronique de Strambaldi*, p. 64, avec Léontios Machairas, *Chronicle*, § 160.

95. Comparer *Chronique de Strambaldi*, p. 95, 99, avec Léontios Machairas, *Chronicle*, § 243, 251.

96. Comparer *Chronique de Strambaldi*, p. 95, 141, avec Léontios Machairas, *Chronicle*, § 242, 348.

97. Comparer *Chronique de Strambaldi*, p. 244, et Léontios Machairas, *Chronicle*, § 576.

98. Comparer *Chronique de Strambaldi*, p. 264, et Léontios Machairas, *Chronicle*, § 634.

99. Dawkins dans son introduction à Léontios Machairas, *Chronicle*, vol. II, p. 5-6, et la note 3 du § 344.

Machairas) et la référence au livre de Jean de Mimars disparaissent, preuves du silence qui entoure ces deux noms vers 1550, et qui contribue à épaissir le mystère autour de la genèse de l'*Exègèsis*.

Ce travail fondamental de copie et de traduction accompagne une patiente activité de compilation qui débouche sur la constitution de trois histoires, maladroitement nommées chroniques par leurs contemporains ; elles ont jusqu'à présent été associées à trois personnalités : Florio Bustron, Francesco Amadi et Hettore Podocataro. Laissant à un examen ultérieur l'œuvre de Florio Bustron, il apparaît que la *Chronique d'Amadi* contient en réalité une version d'une compilation qui se trouvait aux mains des membres de la famille Podocataro. Qu'Amadi ne puisse être l'auteur de la *Chronique* à laquelle son nom est associé, avait déjà été souligné par René de Mas-Latrie<sup>100</sup>. Francesco Amadi, noble vénitien qui meurt en 1566 à Venise, participe aux plus célèbres académies humanistes de son temps ; auteur de recueils de poésie sans grande valeur, il laisse surtout le souvenir d'un inlassable collectionneur, rassemblant des manuscrits littéraires pour sa bibliothèque, et des œuvres d'art pour ses cabinets où il rassemble médailles, instruments de musique, statues et toiles de maîtres (Titien, Raphaël, Michel-Ange) ; aucune de ses activités à Venise ne dévoile un intérêt spécifique pour l'histoire, ni de liens particuliers avec Chypre, contrairement au cas de Natale Conti abordé plus haut<sup>101</sup>. En revanche, l'attribution de la composition de la *Chronique* à un membre de la famille Podocataro semble plus convaincante, sur la foi d'un intitulé figurant dans la collection de documents constituée par Leonardo Donà qui annonce : *Summario extratto dalla cronica di Cipro, laquale e in casa de messer Hercule Podocataro cavalier*<sup>102</sup>. Au siècle dernier, d'autres études, dues à Emmanuele Cicogna et Louis Dyer insistaient sur l'existence d'un ouvrage historique composé par un Podocataro, Hettore pour être précis<sup>103</sup>. Dès lors se pose le problème de la relation entre la *Chronique d'Amadi*, l'abrégé de la chronique possédée par Hercule Podocataro et l'ouvrage écrit par Hettore Podocataro<sup>104</sup>.

100. Cf. son introduction à la *Chronique d'Amadi*, p. i-ii.

101. G. Todini, « Amadi, Francesco », *Dizionario Biografico degli Italiani*, vol. I, p. 609 ; M. Zorzi éd., *Collezioni di antichità a Venezia nei secoli della Repubblica*, Rome 1988, p. 54.

102. Civico Museo Correr, *ms Donà delle Rose 45*, f. 66r-88r.

103. Cicogna, *Delle iscrizioni veneziane*, vol. IV, p. 145-146 ; L. Dyer, *Studies of the Gods in Greece at Certain Sanctuaries Recently Excavated*, Londres 1891, p. 330-342.

104. Remarquons que Gian Francesco Loredano, *Historie de re Lusignani publicata da Henrico Giblet, cavalier, libri undeci*, Bologne 1647, p. viii, assure tirer ses informations sur le royaume de Chypre « delle Relazioni de' due fratelli Podocataro » ; s'agit-il du *Ritratto* et de l'abrégé ?

L'hypothèse attribuant à l'un des deux Podocataro la paternité de la *Chronique d'Amadi* appelle un rapide examen. Hettore Podocataro, noble chypriote dont la vie reste imprégnée de maintes zones d'ombre, appartient à une illustre famille qui partage sa destinée entre Chypre et l'Italie depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Hettore, dont la sœur Margarita a épousé Giacomo de Nores, comte de Tripoli, fréquente les cercles humanistes de Venise dans les années 1555-1567 ; à Chypre, il entretient des relations avec Étienne de Lusignan que Podocataro recommande au cardinal de Verceil en octobre 1569, lorsque le dominicain part visiter la Curie. En 1570, il se trouve à Nicosie, à l'arrivée des troupes ottomanes ; le 9 septembre, il dirige les soldats retranchés dans le palais du comte de Tripoli, mais cède aux ennemis, parvenant à négocier sa reddition ; il devient esclave, tombant aux mains de Lala Mustafa Pasha ; on ignore si son rachat intervient rapidement, dans quelles conditions se poursuit son existence<sup>105</sup>. Son passage à Venise demeure, pour l'instant, documenté par des citations tirées d'auteurs italiens ayant fréquenté le noble chypriote. En 1557 et 1567, sont publiées à Venise deux traductions commandées par Hettore Podocataro à Orazio Toscanella : *Dell' invenzione dialettica* de Rodolfo Agricola et une *Dialettica* de Georges de Trébizonde. En 1566, Tommaso Porcacchi lui dédie le premier volume de ses *Cagioni delle guerre antiche* en esquissant un éloge de la famille<sup>106</sup>. Porcacchi répète son hommage à Hettore en 1572, puis en 1574, quand il célèbre le noble chypriote qui a composé « [...] opere et historie elegantissime, vivendo cavallerescamente, donando a tutti i meritevoli et eccellenti in qualche professione, e in somma facendosi amare et honorare da tutti i buoni et da tutti gli huomini di valore et di pregio »<sup>107</sup>. De cet éloge, il ressort que Podocataro agit en protecteur des lettres et des arts, dispensant son mécénat avec une prodigalité qui suscite les flatteries ; les références à ses ouvrages littéraires et historiques laissent supposer une production abondante, dont seule subsiste la mention du *Ritratto del Regno di Cipro*. De cet ouvrage, Porcacchi parle dans la première édition de son traité sur les îles et dans un ouvrage consacré aux rites funéraires de

105. Étienne de Lusignan, *Raccolta di cinque discorsi, intitolato Corona*, Padoue 1577, Quinta Corona, f. 171v-172r ; Ch. A. Maltezos, « Η περιπέτεια ενός ελληνόφωνου Βενετού της Κύπρου », dans ΠΑΚΣ-Β, vol. II, p. 237 ; W. H. Rudt de Collenberg, « Les Littere Hortatorie accordées par les papes en faveur de la rédemption des Chypriotes captifs des Turcs (1570-1597), d'après les fonds de l'Archivio Segreto Vaticano », *EKEE* XI (1981-1982), p. 60.

106. Tommaso Porcacchi, *Il primo volume delle Cagioni delle guerre antiche*, dans les feuillets préliminaires ; Cicogna, *Delle iscrizioni veneziane*, vol. IV, p. 145 ; Legrand, *Bibliographie hellénique des XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 133 n° 644.

107. Lodovico Domenichi avec adjonctions de Tommaso Porcacchi, *Facetie, motti, et burle, di diversi signori et persone private*, Venise 1571, p. 459 ; Tommaso Porcacchi, *L'Isola più famosa del mondo*, Venise 1572, p. 20 ; Cicogna, *Delle iscrizioni veneziane*, vol. IV, p. 145.

l'Antiquité<sup>108</sup>. Si Porcacchi rappelle sans erreurs le plan décidé par Podocataro, le noble commence son traité par une présentation géographique de l'île, poursuit par des considérations sur l'histoire antique, le climat, les habitants, les productions, avant de s'attacher à l'histoire du royaume médiéval où il met l'accent sur la guerre génoise, la soumission au sultan d'Égypte et la succession houleuse des derniers Lusignan.

Si l'on s'en tient aux propos de Porcacchi, le *Ritratto* d'Hettore Podocataro possède tous les caractères d'une œuvre encyclopédique, similaire dans son intention à la *Chronique* de Florio Bustron ou à la *Chorographia* d'Étienne de Lusignan ; un certain nombre d'informations, déjà repérées dans les *Diarii* du vénitien Domenico Malipiero, transparaissent çà et là, indiquant une filiation possible entre les deux textes. Incontestablement, le *Ritratto* de Podocataro était doté d'une ambition et d'une envergure qui, de prime abord, font défaut à la *Chronique d'Amadi*. En ce qui concerne l'abrégé de la chronique possédée par Hercule Podocataro, sa parenté avec la *Chronique d'Amadi* se révèle évidente, bien que commençant sa relation avec le récit de la première Croisade, et non par un rappel de la première phrase d'une *Continuation de Guillaume de Tyr*<sup>109</sup>. La succession chronologique se structure sur les mêmes événements, s'achevant par l'arrivée à Chypre d'Hélène Paléologue et son mariage à Jean II en 1441<sup>110</sup>. De fait, l'analyse comparée du contenu de cet abrégé avec la *Chronique d'Amadi* montre que, soit l'abrégé reprend la *Chronique d'Amadi*, soit les deux textes procèdent d'un archétype commun. La relation avec le *Ritratto* composé par Hettore Podocataro ne peut, pour l'instant, être davantage précisée ; dans la mesure où Hettore est certainement le fils d'Hercule, on peut supposer que le *Ritratto* tire une partie de ses sources de l'archétype déposé dans la bibliothèque familiale.

Quelles que soient les discussions sur l'auteur du texte, la *Chronique d'Amadi* et l'abrégé de la chronique appartenant à Hercule Podocataro, contiennent une compilation historique riche d'enseignements. L'époque à laquelle cette compilation est réalisée n'est pas indiquée, mais le fait que

108. Tommaso Porcacchi, *L'Isole più famose del mondo*, p. 20-23 ; *id.*, *Funerali antichi di diversi popoli et nationi*, Venise 1574, p. 11 ; Cicogna, *Delle iscrizioni veneziane*, vol. IV, p. 146 ; Dyer, *Studies of the Gods in Greece*, p. 330-331. Dans la traduction anglaise que C. D. Cobham donne de Tommaso Porcacchi, le passage sur Hector Podocataro est omis, car la traduction anglaise est effectuée à partir de la seconde édition ; elle contient cependant une référence au noble qui possède le village de Kiti : *Excerpta Cyprica*, p. 165.

109. « La Crociata si muove del 1096 per la impresa di terra santa, erano, dice questa cronica, cento mille cavallj e seicento millia fanti, Capitano Godifredo di Boglione [...] » : Civico Museo Correr, ms. Donà delle Rose 45, f. 66r.

110. « 1441. Venne Helena Paleologo dalla Morea e si marito al Re Joanne sopraddetto. Qui finisce la Cronica » : *ibid.*, f. 88r.

l'abrégé figure dans la collection de manuscrits rassemblée par Leonardo Donà, indique que le recueil original date au plus tard de c. 1557 et que, en conséquence, il doit précéder de quelques années la *Chronique* de Florio Bustron. Par rapport au texte du manuscrit Amadi, l'abrégé recèle quelques différences, suffisantes pour affirmer que le manuscrit Amadi ne donne pas la version complète de l'archétype.

Dans la leçon donnée par René de Mas-Latrie, la compilation contient le plus volumineux récit jamais produit par l'historiographie latine de Chypre (517 pages) ; la narration couvre l'histoire de l'île depuis le règne d'Héraclius jusqu'au mariage de Jean II avec Hélène Paléologue, le 3 février 1441. La composition suit le plan des différentes phases chronologiques sans les diviser en livres, comme le fait Florio Bustron. La dépendance évidente du compilateur vis-à-vis de ses sources le mène à reproduire certains développements qui nuisent à une conception de l'histoire considérée dans son temps réel. Dans le manuscrit Amadi, maints épisodes décrits par Gérard de Montréal et l'*Exègèsis* ont une exposition similaire. Les informations inédites concernent des aspects secondaires, et empruntent à des sources jusque-là inconnues ; ainsi, le manuscrit Amadi insiste sur la guerre des Lombards ou l'usurpation d'Amaury, mais ne lève pas le voile mystérieux qui entoure le règne de Hugues IV, traité en quelques lignes.

L'étroite dépendance, qui lie le manuscrit Amadi à ses modèles, a le mérite de reconstruire le fonds historique dans lequel le compilateur puise ses informations. Une *Continuation* de Guillaume de Tyr, la *Chronique d'Ernoult*, les *Gestes des Chypriotes*, l'*Exègèsis* et des recueils d'annales forment l'essentiel des sources du compilateur. Par rapport à ce matériel, la conception de l'histoire ne dévoile aucune réflexion originale, et laisse douter d'une capacité à analyser l'histoire de l'île selon un point de vue autonome. Le récit commence par une phrase délibérément copiée d'une *Continuation* de Guillaume de Tyr : « *Dicono le antiche storie che nel tempo de Eraclio [...]* »<sup>111</sup>. La narration continue en suivant la *Continuation*, l'augmentant de notices prises aux recueils d'annales, voire aux *Gestes des Chypriotes*, focalisant son attention sur l'histoire de la Terre sainte. À la page 78 seulement, intervient la première mention sur Chypre, dont l'entrée dans l'histoire est marquée par l'évangélisation de saint Barnabé. De fait, la moitié du manuscrit Amadi est consacrée au royaume de Jérusalem ou aux affaires de Syrie et d'Arménie ; la destinée de l'île ne prend corps qu'après 1291, lorsque le royaume de Chypre devient l'unique héritier des États de l'Orient latin.

111. *Chronique d'Amadi*, p. 1.

Fidèle à ses sources, le compilateur en restitue des détails inconnus des éditions modernes ; les *Gestes des Chiprois* rapportent des vers de Philippe de Novare que le manuscrit Amadi ignore, sauf deux qui ne figurent pas dans les *Gestes des Chiprois*<sup>112</sup>. D'autres événements reçoivent un éclairage supplémentaire démontrant ainsi que le compilateur possède des textes plus complets : il donne la liste des chevaliers dont les fiefs sont confisqués par Henri I<sup>er</sup> en 1232, révèle le nom de l'assassin de Pierre I<sup>er</sup>, Simon de Montolif<sup>113</sup>. En comparant la nature des enrichissements apportés, d'un côté par Florio Bustron, de l'autre par le compilateur du manuscrit Amadi, ce dernier ne recourt pas à la consultation de sources administratives, preuve que le compilateur évolue dans un milieu distinct de celui de Florio, et que la compilation résulte de la confrontation de manuscrits littéraires et non d'archives ou de registres de la Secrète. Ainsi, le compilateur atteste que les sources dont il dispose au milieu du siècle, concordent avec celles qui nous sont parvenues, mais que désormais, ces sources nous sont accessibles en copies tronquées par rapport aux textes d'origine.

L'organisation du matériel historique du manuscrit Amadi souligne le faible degré de réflexion du compilateur : il met bout à bout les informations sans livrer de commentaires ; lorsque ses sources littéraires tarissent, il puise dans les annales, en reproduit l'énoncé classique sans adjonctions sur le fond ou dans la forme. Jamais le compilateur n'intervient à la première personne, et la marque de son intervention se résume à des éliminations de formules rhétoriques médiévales ; les chansons de Philippe de Novare et la plainte du Templier de Tyr, versifiées, disparaissent ; les références à la culture renardesque de Philippe de Novare sont à peine évoquées : « *Et ne li suoi versi ha chiamato messer Almerico de Betssan Grinbert, et messer Hugo de Ziblet scimia, perchè, per cattiva usanza, sempre moveva la sua bocca, la qual era storta* »<sup>114</sup>.

Certes, on ne saurait porter un jugement définitif sur les qualités du compilateur dans l'ignorance des manuscrits utilisés, mais son regard reste marqué par une profonde neutralité ; son apport essentiel se résume à la réunion d'un matériel historique composé depuis plusieurs siècles, hétéroclite dans son expression linguistique, et homogénéisé par une traduction italienne. Hormis cette entreprise de traduction, probablement destinée à un lectorat vénitien, comme en témoignent quelques formes

112. *Ibid.*, p. iv, 153 : « *Dio ci presti tanta forza et vigore, De mantener con nason il nostro bene et il nostro honore* ».

113. *Ibid.*, p. v, 108 ; notons que le nom de Simon de Montolif figure déjà dans la chronique française anonyme du Civico Museo Correr, cf. *supra*, p. 203

114. *Ibid.*, p. 140 ; comparer avec l'original : *Les Gestes des Chiprois*, p. 57.

dialectales vénitiennes, le compilateur ne propose pas une lecture originale de l'histoire de Chypre. Son regard sur les événements ne possède ni la profondeur de la réflexion, ni la qualité littéraire de la *Chronique* de Florio Bustron. Cette compilation, qui se refuse à innover, marque l'aboutissement tardif de l'historiographie du royaume médiéval, en se détournant des perspectives offertes par les historiens renaissants.

La renaissance historiographique chypriote produit cependant des œuvres originales, d'abord sous la plume de Florio Bustron qui tente d'épurer la tradition héritée de l'Orient latin, pour la replacer dans un contexte d'historiographie nationale ; d'autres tentatives semblent, par la suite, s'orienter vers une nouvelle appréhension de l'histoire chypriote, chez Salomon Rodinos ou chez un membre de la famille Flatro qui aurait composé des *Diarii* utilisés par Loredano ; selon Enrico Caterino Davila, l'auteur en serait Paolo Flatro, érudit de *studio* vivant à Padoue qui entretenait une correspondance avec Paolo Manuzio<sup>115</sup>. Ces textes perdus suggèrent que la production de cette époque fut volumineuse, et qu'elle contenait des ferments de renouveau qui ne pourront jamais être appréciés. Avec l'arrivée des Ottomans, les bibliothèques aristocratiques brûlent dans la mise à sac de Nicosie au lendemain du 9 septembre 1570 ; gageons que sauvegardées, ces collections eussent transformé notre perception de cette renaissance, car même à Venise, des textes aussi précieux que le *Ritratto* d'Hettore Podocataro ou les *Diarii* des Flatro semblent irrémédiablement perdus.

#### FLORIO BUSTRON ET SON HISTOIRE DE CHYPRE

En Florio Bustron, l'historiographie chypriote trouve un lettré doué de capacités de synthèse sans équivalent pour la période concernée, et dont la science procède d'une inlassable réflexion sur l'héritage du royaume féodal. Si Philippe de Novare associe la littérature et l'éthique courtoises à la tradition juridique du royaume de Jérusalem, si Léontios Machairas conjugue l'esprit de la civilisation orthodoxe avec l'ordre des Lusignan, Florio Bustron inscrit son propos dans le rappel des vieilles institutions latines, et leur survivance à l'intérieur du système colonial vénitien, au moment où les formes du savoir propre à la Renaissance gagnent l'île. À la

115. Gian Francesco Loredano, *Historie de' re Lusignani*, p. viii ; Enrico Caterino Davila, *Historia delle guerre civili in Francia*, Venise 1733, vol. I, p. ix ; sur ce Paolo Flatro : W. H. Rudt de Collenberg, « Recherches sur quelques familles chypriotes apparentées au pape Clément VIII Aldobrandini », p. 18. Le titre de l'œuvre (*Diarii*) renvoie à une tradition florissante dans l'historiographie vénitienne, principalement illustrée au XVI<sup>e</sup> siècle par Marino Sanudo le Jeune, cf. G. Cozzi, « Marin Sanudo il Giovane: dalla chronica alla storia », dans *La storiografia veneziana fino al secolo XVI. Aspetti e problemi*, p. 333-358.

charnière de deux régimes politiques distincts, Florio se lance dans une entreprise nouvelle : exprimer et défendre la légitimité de l'identité chypriote. La cohérence de sa démarche comme traducteur, juriste et historien, montre que le personnage joue un rôle essentiel dans le processus de sauvetage des traditions insulaires engagé vers le milieu du siècle, étant entendu que son intérêt se porte sur les traditions féodales de l'Orient latin et la spécificité de leur régime politique.

La place occupée par Florio dans le cadre des institutions du *Regno di Cipro* mérite en effet d'être amplement soulignée, car son *Historia ovvero commentarii de Cipro*<sup>116</sup> parachève un patient travail accompli dans l'administration vénitienne tout au long du siècle. Florio naît probablement durant la première décennie du siècle, au sein d'une famille qui s'est déjà illustrée dans le domaine des lettres par le chroniqueur Georges Bustron, dont l'exacte parenté avec Florio ne saurait être établie ; durant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, l'influence de cette famille ne cesse de croître, plaçant plusieurs de ses membres à la tête des principaux offices de la colonie vénitienne, et contractant des alliances avec la meilleure aristocratie du royaume<sup>117</sup>. Les conditions dans lesquelles Florio reçoit sa formation et son éducation morale ne bénéficient d'aucun éclairage ; dans l'état actuel de la recherche, nulle information ne permet de confirmer un passage par les universités de Padoue ou de Bologne ; il paraît plus raisonnable de supposer que le jeune Florio dut se satisfaire de l'enseignement des maîtres de Nicosie ; grâce à ceux-ci, il développe des dons linguistiques qui impressionnent ses contemporains, puisque Florio maîtrise le français, le latin, l'italien et le grec. Les premières informations assurées datent de

116. Le texte a été édité par R. de Mas-Latrie sous le titre « Chronique de l'île de Chypre », *Collection de documents inédits sur l'histoire de France, Mélanges historiques*, V, Paris 1886, p. 1-459. Cette édition se fonde sur cinq manuscrits qui n'ont pas été décrits, et dont la parenté n'est pas établie ; de ces manuscrits, Mas-Latrie suit principalement la version d'un exemplaire copié à Gênes (!), à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui révèle logiquement des formes empruntées au dialecte génois, alors que le manuscrit de Paris (BNF *ms. ital.* 832), incomplet, est rédigé dans une langue proche du dialecte vénitien. Les cinq manuscrits ont des titres différents : *Historia ovvero commentarii di Florio Bustron* (manuscrit de la BNF), *Istoria di Cipro* (manuscrit de Londres), *Historie di Cipri* (Gênes, *Bibliothèque Universitaire n° C. V. 3*), *Chronique dil regno di Cipro* (Gênes, *Bibliothèque Universitaire n° E. V. 15*) ; ces intitulés, accordés probablement lors de la copie, tendent à inclure le texte de Florio dans le genre de l'histoire plutôt que dans celui de la chronique, ce que l'analyse du texte confirme ; cette constatation n'a pas empêché René de Mas-Latrie de retenir le titre de *Chronique de Chypre* que, par convention, nous suivrons dans les notes.

117. Sur Florio Bustron et la famille Bustron aux XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles : Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. 96<sup>d</sup>-96<sup>e</sup> ; Hill, *History*, vol. III, p. 1116, 1146 ; Siapkarakas-Pitsillidès, *Le pétrarquisme en Chypre*, p. 25-27 ; Rudt de Collenberg, « Études de prosopographie généalogique des Chypriotes », p. 654-655 ; *id.*, « Recherches sur quelques familles chypriotes apparentées au pape Clément VIII Aldobrandini », p. 41-46 ; Grivaud, « *Ordine della Secreta di Cipro* », p. 533-541.

1530, lorsque Florio est cité comme témoin dans une instruction menée contre Thomaso Ficardo ; durant l'année 1531, Florio se voit consacré pour sa grande autorité juridique et linguistique, réputation qu'il conserve et qui ne cesse de croître jusqu'à sa disparition ; en juin 1531, il remet un exemplaire des *Assises de la Cour des Bourgeois*, déposé dans la bibliothèque de son père, aux trois commissaires chargés de rassembler les exemplaires des *Assises de Jérusalem* ; peu après, il est chargé par ces mêmes commissaires de procéder à la traduction italienne des *Assises de la Haute Cour* « *come nodaro* », activité qui semble l'occuper jusqu'au printemps de l'année 1534<sup>118</sup>.

Par la suite, Florio poursuit sa carrière de spécialiste des institutions insulaires, étant chargé de retrouver les vieilles traditions féodales, et de les traduire en italien ; il occupe alternativement des charges de secrétaire ou de notaire dans les bureaux de la Secrète, instruit plusieurs dossiers pour le compte des Procureurs de *Citra* ou de divers provéditeurs généraux (de 1544 à 1566) ; durant ces années, il accomplit des traductions d'actes officiels des Lusignan, de registres de la chambre fiscale ou de *Livres des Remembrances* ; en 1549, il établit un *pratico* de la vallée de la Marathassa<sup>119</sup> et achève de borner quelques domaines de la *reale* durant l'année 1566. Ses activités dépassent le cadre des charges administratives, puisque Florio compose de sa propre initiative deux traités, l'un sur les règles de la chevalerie (1552), l'autre sur la Secrète (*Ordine della Secreta di Cipro*, 1554)<sup>120</sup>. À chaque fois, Florio justifie son entreprise par le souci d'assainir les rouages de l'administration locale, tout en restant fidèle aux traditions héritées du royaume latin. Les compétences juridiques et surtout linguistiques de Florio n'échappent pas aux officiers vénitiens envoyés dans l'île ; le jeune Leonardo Donà, en 1557, le conseiller Antonio Zane, en mai 1559, puis le provéditeur général Bernardo Sagredo, en 1562, expriment leur admiration pour Florio dont ils louent les services, fort utiles pour assurer la bonne marche des affaires insulaires<sup>121</sup>. Cette étonnante carrière s'achève entre 1568 et 1570 ; la dernière mention figure chez Étienne de Lusignan, venu consulter auprès de Bustron un exemplaire des *Assises* en

118. Cf. Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 515-516 ; *L'Alta Corte, le Assise, et bone usanze del Reame de Hyerusalem*, f. 79v.

119. Ce *pratico* est publié par B. Imhaus, « Un document démographique et fiscal vénitien concernant le casal du Marethasse (1549) », *Μελέται και Υπομνήματα* I (1984), p. 375-520.

120. Ces traités ont été édités par René de Mas-Latrie en appendice à la *Chronique* de Florio Bustron, p. 465-473 (traité sur les règles de la chevalerie), et par Grivaud, « *Ordine della Secreta di Cipro* », p. 560-592 (traité sur la Secrète) ; pour les références sur les différentes charges et missions de Florio : *ibid.*, p. 538-540.

121. *Civico Museo Correr, ms. Donà delle Rose 45*, f. 153v ; Lamansky, *Secrets d'État de Venise*, p. 626 ; Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 550 ; Grivaud, « *Ordine della Secreta di Cipro* », p. 546.

français, en 1568<sup>122</sup>. Selon Giovanni Sozomeno, un Florio Bustron tombe à Nicosie le 9 septembre 1570, mais l'information n'est confirmée par aucun autre témoin, et peut concerner un membre homonyme de cette famille aux multiples ramifications<sup>123</sup>.

La position centrale occupée dans l'administration du *Regno* prédisposait Florio à composer une large synthèse historique. Aucun détail ne vient renseigner sur la date et les conditions de composition d'un ouvrage qui s'insère dans la lignée des précédents traités sur les institutions féodales ; attribuer une rédaction autour de l'année 1560 répond à une certaine logique, car l'*Historia* frappe par la maturité de sa composition<sup>124</sup>. Dans son prologue, Florio assure qu'il engage sa rédaction mû « *Dall' affetto della mia illustre et nobilissima patria mosso molti anni [...]* »<sup>125</sup>. À ses yeux, l'analogie entre sa démarche d'historien et son activité de juriste ou de traducteur ne fait aucun doute. L'*Historia* procède à l'évidence d'une volonté de synthèse.

L'*Historia* de Florio Bustron se divise en trois livres ; après un rapide prologue (p. 7-9) où l'historien expose ses objectifs, présente le plan de l'ouvrage, et dévoile les principales sources utilisées, Florio dresse dans un premier livre (p. 10-134) un exposé géographique et historique, centré sur la période antique, qui se fonde sur des emprunts aux auteurs classiques (p. 10-31) ; cet exposé est suivi de notices sur les hommes célèbres et les saints originaires de Chypre (p. 31-44), complété d'un récit relatif à l'histoire médiévale de Constantin à 1304 (p. 44-134). Le second livre (p. 135-252) se concentre sur les années tumultueuses du règne de Henri II, c'est-à-dire de la prise du pouvoir par Amaury de Lusignan, frère du roi, en 1306, jusqu'à la mort de Henri II, en 1324. Le troisième et dernier livre (p. 253-474), fort volumineux, narre assez rapidement le règne de Pierre I<sup>er</sup> (p. 258-275), entre dans le détail de la guerre génoise (p. 288-341), insiste sur les péripéties du gouvernement de Jacques II, avant et après son

122. Étienne de Lusignan, *Les généalogies de soixante et sept très-nobles et très-illustres maisons, partie de France, partie étrangères*, Paris 1586, p. 97, repris par Sathas, *Μεσοιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. ρμϵ'.

123. Giovanni Sozomeno, *Narratione della guerra di Nicosia fatta nel regno di Cipro da' Turchi l'anno MDLXX*, Bologne 1572, f. 11v, repris par G. A. Quarti, *La Guerra contra i Turchi a Cipro e a Lepanto*, Venise 1935, p. 297.

124. À partir des éléments de chronologie disponibles dans le récit, le *terminus post quem* de la rédaction de l'*Historia* peut être placé en 1559, puisque Florio rapporte une information de l'année 1558, et le *terminus ante quem* au début de l'année 1567, car l'historien n'aborde pas le sujet des transformations appliquées à la ville de Nicosie à partir de mai 1567 : Florio Bustron, *Chronique*, p. 20, 27.

125. *Ibid.*, p. 7.

accession au trône (p. 373-433), et s'achève par le règne de Catherine Cornaro dont il souligne les premières années difficiles (p. 433-459). L'*Historia* se clôt au 14 mars 1489, avec le départ de la reine pour Venise ; l'évocation de l'organisation administrative du *Regno di Cipro*, colonie vénitienne, conclut l'ouvrage de trois rapides paragraphes.

Pour Florio Bustron, l'histoire politique du royaume latin s'achève en 1489, et lui-même refuse d'aborder la question du devenir de l'île sous la domination vénitienne, alors que cette période contemporaine lui est *a priori* plus familière, et que les archives de l'époque lui sont connues et accessibles. Ce refus de développer l'*Historia* au-delà de l'année 1489 illustre une volonté d'affirmer la particularité de l'identité chypriote vis-à-vis du pouvoir vénitien ; par ailleurs, étant donné les étroites relations que Florio entretient avec les officiers coloniaux, on aurait pu s'attendre à une dédicace en hommage à un doge ou à un noble vénitien ; il préfère, au contraire, adresser son récit « [...] *alli illustri signori conti, cavaglieri et nobili ciprii* »<sup>126</sup>. À l'image de sa carrière administrative fondée sur la volonté d'entretenir l'héritage des *Assises* et du droit féodal latin, l'*Historia* entend prouver l'ancienneté de la civilisation insulaire, et souligner la dignité de ses institutions, en dépit d'un statut politique humiliant.

Pour connaître le passé de l'île, Florio emprunte les voies des érudits de la Renaissance, en partant à la recherche de la culture classique. Florio, qui visite peut-être à cette intention des bibliothèques italiennes<sup>127</sup>, délivre une longue liste des auteurs qu'il consulte pour élaborer son entreprise ; il rompt avec l'historiographie chrétienne des siècles précédents, car l'histoire de Chypre ne commence plus avec Adam ou la visite de sainte Hélène, mais par une référence à Homère (peut-être natif de Salamine !) et à la mythologie grecque. L'Antiquité est abordée par la lecture assidue des auteurs classiques, dont les noms et parfois les œuvres sont dévoilés ; Florio consulte les Grecs (Hérodote, Homère, Isocrate, Lycophron, Pausanias, Pindare, Plutarque, Strabon, Thucydide, Arrien de Nicomédie, la *Géographie* de Ptolémée), les Latins (Pline, Tite-Live, Ovide), les premiers chrétiens (Denys le Périégète, Libanius le rhéteur, Orose, Théodoret de Cyr), et leur ajoute le traité de Boccace dédié à Hugues IV<sup>128</sup>. Dans le fil du récit, il étaye ses commentaires sur l'histoire antique de Chypre, empruntant à Ératosthène, Cicéron, saint Augustin, Justin, Flavius Josèphe et saint

126. *Ibid.*

127. Ainsi, dans les paragraphes consacrés à l'histoire de la famille Costanzo, Florio précise que ses informations sont obtenues de ses propres lectures : « [...] *per quello ho veduto nelle croniche che stanno a San Lorenzo di Napoli* » *ibid.*, p. 408.

128. *Ibid.*, p. 7.

Jérôme<sup>129</sup>. Pour les périodes byzantine et latine, il s'inspire de l'*Exègèsis* de Léontios Machairas (dont il tait ou ignore le nom), mentionne la légende de saint Barnabé, Philippe de Novare, Gérard de Monréal, Georges Bustron, Æneas Sylvius Piccolomini (Pie II) ; il complète sa documentation de sources officielles (*Assises, Livres des Remembrances*) ou généalogiques (*Lignages d'Outremer*)<sup>130</sup>.

Rarement, Florio emploie les souvenirs de ses contemporains, et il ne s'autorise pour exception que les réflexions retenues de discussions avec son père<sup>131</sup> ; il délaisse les témoignages directs, et répugne à tout commentaire personnel, sauf en cas d'extrême nécessité, c'est-à-dire lorsqu'il doit, à partir de ses propres observations, pallier la défaillance des sources (au début du premier livre). À l'évidence, Florio entend livrer une œuvre d'érudition, en suivant les voies inaugurées par les écoles historiques de la Renaissance italienne dont il connaît certainement diverses productions, puisqu'il cite à plusieurs reprises Piccolomini. Ainsi, Florio Bustron inaugure une voie nouvelle dans la tradition historiographique chypriote, utilisant la méthode d'investigation propre aux œuvres marquées du sceau de l'érudition ; il renoue avec une forme d'histoire savante qui avait disparu de l'Orient latin depuis Guillaume de Tyr et Jacques de Vitry.

La partie consacrée à la présentation géographique de Chypre et à l'évocation de son histoire antique, sert Florio dans son dessein d'asseoir l'ancienneté de la civilisation chypriote, et sa dignité par rapport à celle des autres îles de la Méditerranée : « *Cipro d'antiquità, et per conseguenza de nobiltà, a nessun'altra isola è inferiore* »<sup>132</sup>. Pour établir cette légitimité, Florio dresse un catalogue des noms donnés à Chypre par les différents auteurs de l'Antiquité<sup>133</sup> ; sa démarche se résume, malheureusement, à une compilation d'extraits sans développement, avec des tentatives d'explications étymologiques peu convaincantes mais assez habituelles à son époque ; l'exposé consacré à la présentation géographique manque aussi de ressources critiques. Florio ne possède pas une large culture classique ; celle-ci se limite à quelques ouvrages consultés sans analyse.

Pour construire cette nouvelle géographie de Chypre, Florio distingue plusieurs parties : la situation maritime de l'île, les villes antiques du littoral, les châteaux, les villes de l'intérieur, les rivières et les sources, les montagnes

129. *Ibid.*, p. 11-17.

130. *Ibid.*, p. 8-9, 19, 30, et *passim* pour les emprunts à Machairas, outre ceux relevés par Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. ρλη'-ϑμ'.

131. Florio Bustron, *Chronique*, p. 9.

132. *Ibid.*, p. 10.

133. *Ibid.*, p. 10-11.

et les productions<sup>134</sup>. L'ordre de l'exposé minimise la description des principales formes du relief et de l'espace physique, pour concentrer la narration sur les sites urbains du littoral dont Florio rappelle le passé antique. Ce mélange des genres s'effectue autour de la *Géographie* de Claude Ptolémée, base sur laquelle Florio édifie sa propre géographie, et qu'il enrichit de commentaires tirés de Strabon ou d'autres classiques. Soucieux de vérifier ses sources écrites, Florio reconnaît les champs de ruines, les visite, en rapporte de précieuses descriptions archéologiques ; il est attentif aux résultats des fouilles menées par les Vénitiens, rappelant la mise au jour du sarcophage des Amazones à Soloi, en 1557-1558<sup>135</sup>, mais il manque de connaissances sur les cultes païens pour interpréter correctement la découverte. Florio ne sait comprendre l'organisation d'un site, interroger la civilisation des anciens Chypriotes, et il se borne à décrire les monuments debout ou en ruine, à signaler la présence de tombes, d'objets rares, de pièces ; ainsi, à Kourion, il remarque : « [...] *apresso la città era il tempio di Apollo, in loco eminente e spazioso molto, superba fabrica, per quello che le vestigie mostrano, di colone dei marmoro fino grosissime* »<sup>136</sup>. Sa confrontation des sources l'amène parfois à constater l'échec de ses tentatives pour fixer l'emplacement d'un site (Throni)<sup>137</sup>. Certes, la documentation alors déposée à Nicosie ne peut être comparée à celle des riches bibliothèques et archives dont disposent Pietro Bembo ou Francesco Sansovino à Venise, François Guichardin à Florence ; comme ces historiens, Florio interroge le passé, mais ses maigres possibilités, d'ordre documentaire ou critique, ne lui permettent pas d'atteindre un stade d'analyse satisfaisant. Florio répète nombre de croyances populaires qui assurent la présence d'or, d'étain et de palladium à Chypre ; en l'occurrence, Florio reproduit une tradition rhétorique sur la loi des sept métaux précieux, tradition établie sur la base d'observations astrologiques fort répandues au cours du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>138</sup>. Le principal progrès réalisé par Florio dans le domaine de la connaissance géographique tient finalement en l'esquisse de carte administrative dessinant les limites des onze *contrées*, qui figure au début du manuscrit déposé à Paris<sup>139</sup>.

134. *Ibid.*, p. 12-31.

135. *Ibid.*, p. 20.

136. *Ibid.*, p. 16.

137. *Ibid.*, p. 17.

138. Cf. les remarques de R. Halleux, « Une description pseudo-aristotélicienne des mines de Chypre », *L'Antiquité classique* 50 (1981), p. 389.

139. Cette carte, oubliée dans l'édition de R. de Mas-Latrie, a été publiée et commentée par A. & J. A. Stylianou, *The History of the Cartography of Cyprus*, Nicosie 1980, p. 28, 204.

Une confusion similaire de sources et de méthode apparaît dans la rapide évocation de l'histoire de Chypre aux époques classique, hellénistique et romaine. L'exposé sur les grands hommes du passé mêle les figures de la mythologie et les philosophes de l'Antiquité aux saints, grecs, *allemands* ou français, avant de continuer le récit en mentionnant des soldats célèbres (Teucer, Évagoras). La succession des archevêques de Chypre diffère de celle donnée par Léontios Machairas, puisant sans doute dans un très ancien synodikon de l'Église métropolitaine, complété d'une liste tirée d'un synodikon secondaire ; cependant, là encore, Florio met bout à bout ses informations sans vérifier leur concordance, par rapport à la succession de Machairas par exemple<sup>140</sup>. Toujours par rapport à l'*Exègèsis*, Bustron dresse un catalogue des saints honorés dans l'île, privé de commentaires, alors que l'*Exègèsis* insiste sur les miracles qui se déroulent autour des reliques ; le merveilleux n'inspire pas Bustron qui enregistre froidement les preuves de la sainteté de l'île, et n'aborde pas la question des cultes populaires<sup>141</sup>. Incontestablement, Florio veut construire une histoire de Chypre en modelant la structure de son récit sur des formes du savoir propres à la Renaissance ; son approche géographique, qui fonctionne comme une remarquable innovation dans le cadre de l'historiographie chypriote<sup>142</sup>, et qui révèle un progrès important par rapport à l'ébauche esquissée par Francesco Attar, accuse un net retard si on la rapproche des résultats obtenus par les cartographes vénitiens de la même époque (Matheo Pagano, Giovanni Francesco Camocio)<sup>143</sup>. Florio évolue dans un milieu qui suit l'évolution générale des idées et des connaissances de l'Italie, sans en posséder la riche documentation et l'esprit critique. Par son exposé introductif sur la géographie et l'histoire antique de Chypre, Florio dévoile ses difficultés à maîtriser les techniques de l'historiographie et de la géographie de la Renaissance ; fort heureusement, ses compétences apparaissent sous un jour meilleur lorsqu'il aborde l'histoire du royaume des Lusignan.

L'histoire politique du royaume de 1191 à 1489 occupe l'essentiel du récit, soit 413 pages du volume. La narration s'effectue suivant la trame chronologique des événements et Florio ne s'autorise que de maigres

140. Selon l'analyse de Laurent, « Les fastes épiscopaux de l'Église de Chypre », p. 155-166, qui se réfère à la liste de Florio Bustron, *Chronique*, p. 32-33.

141. Comparer Léontios Machairas, *Chronicle*, § 31-39, et Florio Bustron, *Chronique*, p. 33-35.

142. Il convient de noter que la redécouverte de Ptolémée à Chypre n'appartient pas à Florio ; l'extrait de la *Géographie* de Ptolémée relatif à Chypre circule à Famagouste dès le début du XV<sup>e</sup> siècle ; il figure dans le manuscrit *Iviron 126*, cf. Darrouzès, « Autres manuscrits originaires de Chypre », p. 138-139, n° 20. À titre de comparaison, la redécouverte de l'œuvre de Ptolémée en Italie s'effectue à partir de 1409 (première traduction latine), point de départ de sa diffusion dans l'Europe de la Renaissance ; Broc, *La géographie de la Renaissance 1420-1620*, p. 9-15.

143. Cf. Stylianou, *The History of the Cartography of Cyprus*, p. 16-17, 30-31.

digressions, à savoir deux rappels sur l'origine des ordres militaires de l'Hôpital et du Temple<sup>144</sup>. Ce principe de succession chronologique guide l'enchaînement du récit mais l'historien se dégage de l'obsession chronographique qui animait ses prédécesseurs ; Florio se situe aux antipodes de l'écriture des annalistes et mémorialistes en omettant de citer les dates ; il se contente d'une mise en rapport implicite des faits pour indiquer l'enchaînement historique<sup>145</sup> ; dès lors, il développe un récit dont il soigne l'expression en négociant d'habiles transitions : avec Florio Bustron, l'historiographie chypriote connaît un achèvement littéraire jusqu'alors inconnu.

De fait, les qualités formelles de l'*Historia* l'emportent sur la valeur historique du récit ; dans la partie sur la géographie et l'histoire antique, Florio dévoile la maladresse de ses techniques de compilation, sans doute du fait de son ignorance des sujets abordés. Pour l'histoire du royaume des Lusignan, la situation se présente sous un caractère inverse, car Florio avance en terrain connu ; ses procédés de compilateur perdent de leur évidence et le narrateur développe son récit avec fluidité. Pourtant, la dépendance de l'historien vis-à-vis de ses sources reste évidente. Florio puise dans la production historiographique antérieure ; la visite de sainte Hélène et l'instauration de l'impôt de la *stratia* reprennent la version de l'*Exègèsis* ou suivent une source hagiographique commune ; une *Continuation* de Guillaume de Tyr le renseigne sur la conquête de l'île et l'installation des Lusignan sur le trône ; la guerre des Ibelins et l'histoire de l'île jusqu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle sont tirées des mémoires de Philippe de Novare revues et complétées par Gérard de Montréal, dans une leçon proche de celle de la *Chronique d'Amadi*. La version donnée par Florio du règne de Henri II diffère peu de celle donnée par la *Chronique d'Amadi*, et Florio préfère suivre cette dernière compilation pour relater les règnes des deux Pierre plutôt qu'emprunter à l'*Exègèsis*. Dans la partie consacrée aux derniers Lusignan (Jean II, Jacques II et Catherine Cornaro), la source essentielle reste la chronique de Georges Bustron que Florio complète de plusieurs augmentations tirées de lectures d'archives.

L'identification aisée des sources de l'*Historia* montre à quel point Florio n'entend guère innover dans la construction de son récit ; il suit ses sources en adoptant un ton neutre dont il ne se départit jamais. Rares sont ses commentaires sur les événements, exceptionnels sont les qualificatifs louant ou blâmant un caractère, et les rares exemples relevés procèdent apparemment

144. Florio Bustron, *Chronique*, p. 143-148, 171-172.

145. Attitude commune aux historiens de la Renaissance, plus préoccupés de beaux discours que de dates précises selon Guénéac, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, p. 164-165.

de l'imitation de modèles établis ; ainsi, son appréciation sur Isaac Comnène, « *huomo molto disoluto et lussurioso* », répond au « *δούξαν ὀνόματι Ἰσαάκιον, ὁ ὁποῖος ἦτον πόρνος* » de Léontios Machairas<sup>146</sup>. Concernant le procès des Templiers, sa réserve apparaît plus nettement ; il rejette les affabulations de Machairas sans prendre le parti des Templiers, comme le fait la *Chronique d'Amadi*<sup>147</sup>. Cette neutralité résulte du choix que Florio opère dans le tri de ses informations. L'historien abrège les descriptions et discours qui fleurissent chez Gérard de Monréal, Léontios Machairas ou Georges Bustron ; il ignore les références à la culture renardesque de Philippe de Novare, exclut la rhétorique poétique des chroniqueurs médiévaux ; par rapport à l'*Exègèsis*, Florio élimine une forte proportion des courriers reproduits par Machairas et lorsqu'il en conserve un, jugé important et dont la citation relance l'intérêt dramatique, il l'écourte (cas de la lettre de Jean Visconti au roi Pierre<sup>148</sup>). Florio opte pour une version de l'histoire privée de ses aspects merveilleux (la richesse des Lacha est évoquée en deux mots) ou scandaleux, préférant trancher la tête du roi Pierre plutôt que ses attributs virils, comme le rapporte Machairas<sup>149</sup>. D'une manière plus générale, Florio élimine les informations relatives à l'Occident si elles ne possèdent pas de lien immédiat avec l'histoire de l'île ; il opère ainsi des choix précis pour établir la cohérence d'une histoire politique et militaire centrée sur l'île, soit une conception conforme à celle de l'*Exègèsis*.

Dans son *Historia*, Florio compile et abrège, mais il sait aussi enrichir sa narration d'apports originaux qui proviennent, en général, d'archives officielles ; ainsi donne-t-il les formules de consécration de l'archevêque de Chypre pour le couronnement des rois<sup>150</sup>. Plus loin, il relève l'épithète du roi Janus, cite des courriers inconnus de Georges Bustron, et le complète d'informations détaillées, par exemple sur les conditions qui mènent à la prise de Famagouste par Jacques II en 1464<sup>151</sup>. À plusieurs reprises, Florio dégage un rapide bilan du gouvernement des rois (Henri II, Hugues IV, Jean II) ou de l'archevêque Giovanni del Conte, célébré pour la prodigalité de son mécénat artistique<sup>152</sup>. Pour la période récente de l'histoire des

146. Florio Bustron, *Chronique*, p. 46, et Léontios Machairas, *Chronicle*, § 9.

147. Florio Bustron, *Chronique*, p. 162-171 ; Léontios Machairas, *Chronicle*, § 13-17 ; *Chronique d'Amadi*, p. 289-290.

148. Florio Bustron, *Chronique*, p. 269, et Léontios Machairas, *Chronicle*, § 241.

149. Florio Bustron, *Chronique*, p. 259, 276, à comparer avec Léontios Machairas, *Chronicle*, § 91-96, 281.

150. Florio Bustron, *Chronique*, p. 284-287, et *Assises de Jérusalem*, vol. I, p. 29, 310 n.

151. Florio Bustron, *Chronique*, p. 371, 382-384, 391, 425-432.

152. *Ibid.*, p. 249, 254-255, 258, 384.

Lusignan, Florio profite de son accès immédiat aux sources administratives d'où il tire le texte des privilèges accordés aux Famagostains, et la liste des fiefs distribués par Jacques II à ses partisans entre 1464 et 1468<sup>153</sup>. Si Florio ne cite pas les archives qu'il utilise, il les reproduit sous une forme qui les rend identifiables (*Lignages d'Outremer, Livres des Remembrances*) ; en revanche, le dialogue engagé entre Catherine Cornaro et son frère Giorgio qui aborde la question de l'abdication de la reine en faveur de Venise, manque de crédibilité et relève probablement de la fiction<sup>154</sup>. Dans le fil de son récit, Florio procède encore à de rapides actualisations d'informations ; les sommes d'argent sont exprimées en ducats et non en besants, même lorsque la référence est faite à la distribution de fiefs par Guy de Lusignan en 1192<sup>155</sup>. Fréquemment, quand Florio cite une famille ou une institution du XV<sup>e</sup> siècle, il accompagne la mention d'une référence à la réalité de cette famille ou de cette institution au XVI<sup>e</sup> siècle : ainsi, en 1461, Jacques II « [...] *per sublimar et honorar il detto Gioan Peres Fabrices più di tutti gli altri gentilhuomini e baroni, fece una baronia [...] e la chiamo el contado del Carpasso, e questo diede al detto Gioan Peres, e suoi discendenti ; la qual dignità hora è pervenuta in gentilhuomini venetiani da cha Giustinian* »<sup>156</sup>. Florio dessine la permanence des institutions féodales, bien que le royaume latin ait perdu son indépendance politique.

En dépit d'un des titres de l'œuvre (*Historia overo commentarij*), rares sont les avis personnels de Florio sur l'évolution des affaires insulaires, et l'historien intervient peu dans le récit à la première personne ; cette absence de commentaires démontre à quel point l'historien se démarque des attitudes partisans, et combien il compose une version qui se veut objective des faits (une histoire officielle ?) ; le style enflammé de l'*Exègèsis*, comme la virulence des critiques émises par Machairas contre les Latins sont sans équivalent chez Florio qui se retranche derrière une position d'observateur détaché<sup>157</sup>. Il tait son avis et reproduit l'opinion commune : « *Re Alvise [...] con la regina Carlotta non fece figlioli, e morsero tutti duoi senza lasciar descendentia. Si giudica sia stato per il peccato che due germani cugini s'habbiano congiunti insieme in matrimonio* »<sup>158</sup>. La neutralité de l'expression et la modération des avis caractérisent l'*Historia*, s'atténuant ici ou là pour

153. *Ibid.*, p. 412-424.

154. *Ibid.*, p. 455-457.

155. *Ibid.*, p. 52.

156. *Ibid.*, p. 407.

157. À titre d'exemple, on peut comparer le récit du miracle de la Croix de Tochni chez les deux auteurs : *ibid.*, p. 256, et Léontios Machairas, *Chronicle*, § 69-76.

158. Florio Bustron, *Chronique*, p. 411.

faire place à quelques allusions à l'encontre des encombrants protecteurs vénitiens. Les derniers paragraphes du récit éclairent sa position : le 14 mars 1489 « *fu redotto il regno di Cipro in provincia* » ; désormais, les officiers envoyés par Venise remplacent les officiers royaux, et seuls des offices subalternes sont concédés aux Chypriotes<sup>159</sup>. À une seule reprise, Florio critique ouvertement l'administration locale, jugeant excessives les sommes dépensées pour détruire le château de Limassol, suite à la décision du providiteur Francesco Bragadin, en 1538<sup>160</sup>. Néanmoins, il serait faux de considérer Bustron comme un opposant déclaré au pouvoir vénitien ; l'historien rappelle l'ancienneté de l'île, narre le détail de ses heures de gloire comme État souverain, tout en admettant que l'évolution de la conjoncture oblige Chypre à accepter la tutelle de la Sérénissime. Les arguments qui figurent dans la bouche de Georges Cornaro, pour convaincre sa sœur Catherine de laisser flotter sur l'île l'étendard de Saint-Marc, sonnent comme une démonstration de l'impasse stratégique et politique dans laquelle se trouve plongé le royaume. Florio raisonne avec pragmatisme sur le cours de l'histoire ; jamais il n'en tire un enseignement théorique ou un argumentaire pour élaborer des principes de philosophie politique.

La leçon que livre Florio Bustron en rédigeant son *Historia* mérite un large détour. Tous les grands textes produits par l'historiographie médiévale trouvent un écho chez Florio ; il les consulte, les abrège ou les rallonge, et les rassemble en un récit condensé et cohérent, structuré sur le principe de la linéarité chronologique. En ceci, Florio s'inscrit comme un brillant compilateur et un continuateur authentique de la tradition médiévale ; il veut cependant élargir la réflexion en puisant chez les auteurs classiques des renseignements sur la situation géographique de l'île et son histoire antique, étant entendu que les méthodes empruntées aux savants de la Renaissance servent un but politique évident, c'est-à-dire mettre en avant la noblesse et l'ancienneté de la culture de l'île qui, en conséquence, ne doit pas être considérée comme une simple province du *dominio da mar*. Florio organise son discours en définissant et expliquant quelles furent l'histoire politique et l'histoire des institutions d'un État original, à savoir le royaume latin de Chypre.

Certes, la maladresse de l'historien prive son récit de la perfection qui aurait pu classer l'*Historia* parmi les belles sommes de la Renaissance ; nul doute que Florio ne possède pas les moyens de son ambition, ce dont il est conscient, puisqu'il s'excuse de sa médiocre rhétorique et du désordre de sa

159. *Ibid.*, p. 458-459.

160. *Ibid.*, p. 24.

pensée<sup>161</sup>. Ces réserves s'appliquent davantage à la première partie de l'ouvrage qu'à la narration des fortunes du royaume latin ; Florio donne alors la mesure de son talent, livrant un texte homogène, produit d'une analyse qui dépasse la simple compilation ; il puise à des sources écrites en plusieurs langues, et en restitue fidèlement l'esprit en les traduisant en italien, langue employée par le public auquel Florio destine son œuvre, à savoir la noblesse chypriote. En homogénéisant ce matériel historique, Florio élimine les traces de la transmission orale qui affleuraient chez Philippe de Novare ou Léontios Machairas ; dès lors, l'*Historia* s'affirme comme le produit d'une culture définitivement fondée sur la transmission écrite des traditions. C'est par un processus intellectuel et érudit que Florio construit son histoire de Chypre, et qu'il l'anime d'une expression froide et détachée, bien éloignée du pathos qu'emploie Machairas pour relater les vicissitudes de son doux pays ; Florio, homme d'institution, forge l'identité de l'île en rappelant la dignité de l'héritage de l'Orient latin, en dépit des compromissions politiques et des réalités consécutives au métissage gréco-italo-levantin.

#### LE TEXTE PERDU DE SALOMON RODINOS

Le mystère planant sur l'œuvre de Salomon Rodinos est né du témoignage que son fils Néophyte rapporte en quelques lignes dans son *Traité* sur les grands hommes de l'île, composé à Chypre entre 1656 et 1658 et publié à Rome en 1669<sup>162</sup>. « Δὲν μοῦ φαίνεται νὰ κάμνω πρᾶγμα ψόγου ἄξιον, διότι δὲν τὸ κάμνω διὰ καύχησιν, ἢ πατρικὴν ἀγάπην, ἀν σιμὰ εἰς ἐκείνους, ὅπου εἶπα παρ' ἐπάνω συναριθμήσω καὶ τὸν μακαρίτην τὸν πατέρα μου Σολομὸν τὸν Ροδινὸν ἀπὸ τὴν Ποταμιῶν, μάλιστα γνωρίζω πὼς ἔκαμνα ἄδικον τῆς ὑποθέσεως, ὅπου ἐμεταχειρίσθηκα. Τοῦτος ὄντας νέος εἰς τὰ σπουδαστήρια τῆς Ἀμμοχώστου ἐγεύτικεν ὀλίγον τίποτις τῶν γραμμάτων, γραμματικῆς, καὶ ποιητικῶν, καὶ ἰταλιανικῆς γλώσσης. Ἀπέκει γυρίζωντας εἰς τὸν τόπον του ἐσυνέβησαν οἱ πόλεμοι ἐναντίον τῆς πατρίδος. Τότε αὐτός, ὡς νέος φιλομαθῆς καὶ ὀξύνους ὅπου ἦτον, ἔβαλεν εἰς τὸν νοῦν του νὰ κάμη πρᾶγμᾶ, διὰ τὸ ὅποῖον ἢ σπουδῆ καὶ ἢ ἐπιστήμη του ἦταν πολλὰ ὀλίγη, μὲ τοῦτον παίζωντας ἢ σπουδάζωντας ἐβάλθηκε καὶ ἔγραψεν εἰς τρόπον ἱστορίας ὕσα λόγον καὶ μνήμης ἄξια ἐσυνέβησαν εἰς ἐκεῖνο τὸ νησί, ἀφόντις ἐφάνηκεν

161. *Ibid.*, p. 9. Dans la partie traitant l'histoire du royaume des Lusignan, l'ordre des arguments semble au demeurant parfait, à une exception près, lorsque Florio répète, aux p. 246-247, la liste des domaines de l'ordre du Temple qui figure déjà aux p. 170-171, mais peut-être s'agit-il d'une erreur de copiste.

162. Néophyte Rodinos, *Περὶ ἡρώων, στρατηγῶν, φιλοσόφων, ἁγίων καὶ ἄλλων ὀνομαστῶν ἀνθρώπων, ὅπου ἐβγήσαν ἀπὸ τὸ νησί τῆς Κύπρου*, Rome 1669, cité dans la réédition de G. Valetas, *Νεόφυτος Ροδίνος, Κυπριακὴ δημοτικὴ πεζογραφία*, Athènes 1969, p. 157-204.

τοῦ ἀντιδίκου ἢ ἀρμάδα εἰς ἐκεῖνην τὴν θάλασσαν, ἤγουν πῶς εὐγῆκαν ἔξω εἰς τὴν γῆν, τὴν μάχην αἰχμαλωσίαν τῆς Λευκοσίας, τὴν παράδοσιν τῆς Ἀμμοχώστου, καὶ καθεξῆς εἴτι δυστυχία ἤθελε συνέβη τοῦ νηοῦ ἐκεῖνου, τουτέστι σεισμοὺς πολυχρονίους, ἀβροχίας, ἀκρίδες, πείναν, θανατικά καὶ ἄλλα. Καὶ ἀκόμη μέσα εἰς ὅλα γράφει καὶ ἐξηγᾶται μὲ ταῖς μούσαις ὄχι χωρὶς τὸν πρεπάμενον θρήνον, τὴν πολὺκλαστον πούλησιν τῶν περιφῆμων μοναστηριῶν, ὅπου τότε εὐρίσκονταν εἰς ἐκεῖνο τὸ νησί. Ἐπιδεξήνετον ἀκόμη, ἀμὴ αὐτοδίδακτος, εἰς ζωγραφικὴν, καὶ τὰ ὅσα ἔγραφε, τὰ ἔδειχνεν ὅσον τοῦ ἦτον δυνατὸν καὶ μὲ τὴν ζωγραφίαν. Αὐτὴν τὴν ἱστορίαν τὴν ἐσύνθεσεν εἰς ἀπλὴν γλῶσσαν, ποτὲ εἰς στίχους πολιτικούς, ποτὲ εἰς πεζῶν μίλημα. Ἔσυρεν αὐτὸν τὸν κόπον ἕως δεκαπέντε χρόνους ὕστερα ἀπὸ τὴν αἰχμαλωσίαν. Ἀπέθανεν ἑβδομήντα χρόνων ἄνθρωπος »<sup>163</sup>.

De ces lignes, il ressort que Salomon Rodinos naît en 1515, et reçoit un maigre enseignement à Famagouste, suivant des leçons de grammaire, de poésie et de langue italienne ; il assiste à la guerre de 1570 dont il relate les événements, et augmente son récit d'un inventaire de catastrophes naturelles ; ce récit, un thrène, est composé en démotique, alternant vers politiques et prose ; il est enfin illustré de dessins tracés de la plume de Salomon, peintre autodidacte qui disparaît en 1575/1576.

Les informations données par Néophyte Rodinos se révèlent précieuses, car elles indiquent comment un villageois peut acquérir un certain niveau de culture ; elles montrent que les écoles de Famagouste recrutent leurs élèves bien au-delà de la Messarée et du Carpatos et confirment qu'un double enseignement est tenu dans la ville, en grec et en italien ; elles assurent qu'une production littéraire mineure, d'origine laïque, se développe dans les montagnes, indépendamment des centres monastiques, et que cette production locale se perpétue après 1570. Salomon Rodinos incarne ces figures de lettrés qui bénéficient de nouvelles conditions de formation, et ne conçoivent d'autre mode d'expression qu'une littérature rédigée dans le dialecte ; quels que soient les doutes suggérés par Néophyte sur les talents littéraires de son père, Salomon Rodinos participe du mouvement qui anime les copistes/continuateurs de l'*Exègesis* de Léontios

163. Texte de Néophyte Rodinos dans l'édition de Valetas, *ibid.*, p. 203-204 ; cet extrait avait déjà été reproduit et commenté par É. Legrand, *Bibliographie Hellénique ou Description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1894-1904, vol. III, p. 302 ; S. Menardos, « Περὶ τοῦ Θρήνου τῆς Κύπρου ». *Δελτίον τῆς Ἱστορικῆς καὶ Ἐθνολογικῆς Ἐταιρείας τῆς Ἑλλάδος* VII (1907), p. 65-66 ; Philippou, *Τὰ Ἑλληνικά γράμματα*, vol. II, p. 54-55 ; Th. Papadopoulos, « Ὁ Θρήνος τῆς Κύπρου », *ΚΣ* 44 (1980), p. 11. Parmi les diverses études sur Salomon Rodinos, toutes fondées sur le texte de Néophyte, on peut retenir : C. N. Sathas, *Νεοελληνική φιλολογία*, Athènes 1868, p. 201-202 ; Sakellarios, *Τὰ Κυπριακά*, vol. I, p. 793 ; Hill, *History*, vol. III, p. 111 ; Holton, « Cyprus and the Cretan Renaissance », p. 524-525.

Machairas et plus tard Loizos de Lefkara, le traducteur d'Étienne de Lusignan. Salomon Rodinos contribue à l'épanouissement d'une littérature originale qui se conçoit désormais exclusivement dans un cadre « national ».

#### LE CHANT SUR LE SIÈGE DE MALTE

L'héroïque résistance des chrétiens assiégés à Malte par la puissante armée ottomane (25 000 hommes conduits par 181 voiles) commandée par le Kapudan Piyâle Pasha, du 20 mai au 11 septembre 1565, symbolisa l'échec de l'avancée turque en Méditerranée ; cette victoire résonnait aux oreilles des Crétois et des Chypriotes comme l'exemple à chanter pour stimuler les esprits. Sur cet argument, le réthymniote Antonios Achelis compose un poème, imprimé à Venise en 1571, sur un prototype italien<sup>164</sup>. À Chypre, un chant recueilli par Sakellarios assure la survivance de l'événement dans la mémoire des insulaires au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>165</sup>. Il paraît bien impossible de comprendre sur quelles informations le chant chypriote se construit, avant ou après 1571, mais le 4 septembre 1570, sur les murs de Nicosie assiégée, on scande le cri « *Malte ! Malte !* » en observant les feux allumés sur le Troodos qui annoncent les secours vénitiens tant attendus. L'exploit des Maltais exaltait les Nicosiates ; chantaient-ils alors le poème qui nous est parvenu, comme le laisse entendre Étienne de Lusignan dix ans plus tard, depuis son lointain exil<sup>166</sup> ?

On pourrait l'affirmer, au vu d'une frappante identité entre les premiers vers du chant du siège de Malte et ceux du thrène de Chypre :

« Ὁ Τοῦρκος, σὰν ἐκάθετον 'ς τὴν Πόλιν, 'ς τὸ σκαμνὶν του,  
τῆς Μάλτας ἐθθυμήθηκεν, γιὰ νὰ τὴν πολεμήσῃ [...] »

(*Ἄσμα Πολιορκίας τῆς Μάλτας*, v. 1-2)

« Ὁ Τοῦρκος, σὰν ἐκάθετον 'ς τὴν Πόλιν 'ς τὸ σκαμνὶν του,  
τῆς Κύπρου ἐνθυμήθηκεν κι εἶπεν πῶς ἐν δική του [...] »

(*Thrène de Chypre*, v. 3-4)

Est-ce la preuve d'une élaboration commune des deux chants ou, plutôt, les conditions de transmission des deux poèmes pendant la domination

164. Cf. Knös, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 228 ; S. Alexiou, « Ἡ Κρητικὴ λογοτεχνία τὴν ἐποχὴ τῆς Βενετοκρατίας » *Κρητικὴ Ἱστορία καὶ Πολιτισμὸς*, N. M. Panagiotakis éd., Réthymnon, 1988, vol II, p. 209-210.

165. Édition par Sakellarios, *Τὰ Κυπριακά*, vol II, p. 181-183 ; Christodoulou, Ioannidou, *Κυπριακά δημοδῶδη ἄσματα*, vol. I, p. 125-126 ; sur le chant du siège de Malte : K. Prousis, « Τὰ ἱστορικά κυπριακά τραγούδια », *ΚΣ* 8 (1943), p. 24-25 ; Knös, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 185.

166. Zuan Falier, *Relazioni della presa di Nicosia*, déposé au Civico Museo Correr, ms Cicogna 3596, pièce n° 22, f. 21v-22r ; Étienne de Lusignan, *Description*, f. 220v.

ottomane qui ont fini par assimiler événements et situations ? Rien n'est clair, car dans le chant du siège de Malte figure une référence à un pallikare chypriote, originaire de Lapithos, qui aurait participé à la défense de Malte en 1565 (v. 43-47) ; le récit de ce pallikare, ou de l'un de ses compagnons revenu à Chypre, pourrait fournir le sujet du poème sans emprunter aux prototypes vénitien ou crétois. Dans la première partie du chant (v. 1-40), l'imagination des conteurs chypriotes s'emploie à retracer les préparatifs psychologiques dans le camp turc, montrant un Turc (Piyâle Pasha ?) priant le sultan, puis sa mère, de lui accorder l'autorisation d'armer les galères ; ignorant les avis des astronomes/astrologues, il engage ses armées dans l'aventure et lance l'offensive. La seconde partie du poème (v. 41-72) narre le combat désespéré des chrétiens, et insiste sur la bravoure du pallikare lapithote qui contribue à la victoire sur l'ennemi.

Dans cette version chypriote du siège de Malte, les faits historiques forment une trame vague, inexacte. La mémoire populaire, une fois encore, restitue l'événement dans une profusion de dialogues et d'images puisés dans sa seule imagination. Les fréquentes répétitions de formules, le recours à une construction fondée sur un jeu de questions et de réponses (cf. les *tsiatismata* ?) renvoient à une conception dégagée de toute influence lettrée ; si le chant du siège de Malte est effectivement composé entre 1565 et 1570, il est alors l'expression d'un poète qui ignore les formes savantes de la Renaissance. Son œuvre constitue l'un des rares témoins de la poésie populaire du XVI<sup>e</sup> siècle, et un texte qui annonce les chants de l'époque de la domination ottomane<sup>167</sup>.

#### AUTOUR DE LA GUERRE DE CHYPRE (1570-1571)

La confrontation majeure, centrée sur la Guerre de Chypre, dépasse le cadre de l'histoire et de l'historiographie chypriotes ; l'île qui constitue l'enjeu initial du conflit entre Venise et la Porte, bascule en moins de trois mois sous les coups portés par les troupes du *serdar* Lala Mustafa Pasha. Les combats se limitent à une série de rapides expéditions sur le littoral méridional, en Messarée et dans le Carpasse, souvent des escarmouches qui laissent peu de souvenirs ; en revanche, deux épisodes frappent les esprits, suscitant une abondante littérature : le siège de Nicosie, du 25 juillet au

167. Notons que nous n'abordons pas dans le cadre de la poésie populaire chypriote du XVI<sup>e</sup> siècle, les *Ἐρωτοπαίγνια* composés à Rhodes et qui se diffusent à Chypre à une date inconnue ; transmis par la tradition de la période ottomane, il paraît délicat d'apprécier comment ces poèmes ont été reçus à Chypre ; sur les *Ἐρωτοπαίγνια* chypriotes, voir leurs éditions par : Sakellarios, *Τὰ Κυπριακά*, vol. II, p. 38-45 ; Pharmakidès, *Κύπρια ἔπη*, p. 127-148 ; Christodoulou, Ioannidou, *Κυπριακά δημοῦδη ἄσματα*, vol. I, p. 427-441.

9 septembre 1570, et celui de Famagouste, du 29 juillet 1570 au début du mois d'août 1571.

Dans cette production circonstancielle, se distinguent deux narrations versifiées en grec et le récit perdu de Salomon Rodinos, rédigé également en grec, mêlant prose, poésie et dessins ; à ces récits en vers se joignent des rapports rédigés en italien par les témoins oculaires des deux sièges de Nicosie et Famagouste, à savoir le fr. Augustin, le fr. Angelo Calepio, Philippe Membre, Alessandro Podocataro, Giovanni Sozomeno et Pietro Valderio. Aucun Chypriote ne s'exerce à composer un récit plus ample dans son appréhension ou plus synthétique dans son exposé ; la forme de l'*Histoire*, le genre noble de la littérature historique de la Renaissance, restera finalement l'apanage des Vénitiens et des Italiens, face aux Chypriotes qui limitent leur apport à celui de témoignages directs des événements. Les narrations des acteurs natifs de l'île sont toutes effectuées dès le lendemain des phases militaires, à l'exception probable de Pietro Valderio ; en général, ces rapports veulent profiter de l'émotion suscitée par la récente actualité, pour sensibiliser les cours européennes ; tous sollicitent l'envoi de prompts secours à Chypre, ou la participation active des Occidentaux au rachat des captifs.

La précipitation dans la composition des récits sur la guerre de Chypre nuit à la valeur des témoignages. Giovanni Sozomeno fait publier son récit par Francesco Altomira, à Bologne en février 1571, alors que Famagouste résiste toujours<sup>168</sup>. Tout aussi diligent, Philippe Membre, capturé à Nicosie en septembre 1570, rédige durant sa captivité dans les prisons de Constantinople, et parvient à éditer son témoignage en traductions allemande et polonaise dès 1571<sup>169</sup>. Alessandro Podocataro compose sa *Relatione* à la demande de Melchior Michiel, sitôt arrivé à Venise au début

168. Giovanni Sozomeno, *Narratione della guerra di Nicosia, fatta nel Regno di Cipro da' Turchi l'anno MDLXX*, Bologne 1571 ; une première version abrégée paraît un peu plus tôt sous le titre : *Il minutissimo ragguaglio della perdita di Nicosia descritto da un M. Giovanni Sosomeno Ciprioto*, cf. C. Göllner, *Turcica. Die europäischen Türckendrucke des XVI. Jahrhunderts*, Bucarest-Baden Baden 1968, n° 1373. Une traduction anglaise a été éditée par Cobham, *Excerpta Cyprica*, p. 81-87 ; sur Giovanni Sozomeno : Cicogna, *Delle iscrizioni veneziane*, vol. II, p. 578-579 ; Legrand, *Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 172-173, n° 682 ; Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. 191-192 ; Philippou, *Τὰ Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρω*, vol. II, p. 55-56 ; Hill, *History*, vol. III, p. 1004, 1153.

169. Philippe Membre, *Warhafftige und unterschiedliche Beschreibung wie die Türcken außenglich das treffliche Königreich und Insel Cypern, mit grosser Macht überfallen, und darinnen die Hauptstadt Nicosia mit gewalt erobert*, Nuremberg 1571 ; Göllner, *Turcica*, n° 1349, 1350, 1351. L'original de la rédaction, en langue italienne, n'a été ni publié ni même retrouvé sous forme manuscrite. Notons aussi que Philippe Membre a exercé une activité de drogman à Chypre, et qu'il est probablement le neveu en faveur de qui teste Michele Membre, cf. *supra*.

de l'année 1572, c'est-à-dire peu de temps après sa rocambolesque évasion du camp ottoman de Famagouste<sup>170</sup>. Le fr. Augustin, prieur du monastère Saint-Antoine de Famagouste, présente son rapport sur la chute de la ville devant le Collège de Venise, le 13 février 1572<sup>171</sup>. Le fr. Angelo Calepio, enfin, livre le fruit de son expérience en 1573, sollicité par Étienne de Lusignan<sup>172</sup>. Pietro Valderio, unique témoin qui compose son texte à Chypre, semble le rédiger deux ou trois ans après la chute de Famagouste<sup>173</sup>.

Aucun des six témoignages n'échappe à la construction purement chronologique des événements ; tous revêtent l'aspect de journaux tenus durant les combats, journaux repris et parfois mis en forme littéraire lorsqu'ils sont destinés à la publication. La forme orale du discours domine les rapports du fr. Augustin et d'Alessandro Podocataro ; les récits du prieur de Saint-Antoine et de Philippe Membre (pour autant que la traduction allemande restitue fidèlement la leçon de l'original italien<sup>174</sup>) abandonnent toute prétention stylistique, et se limitent à une rapide énumération des faits, négligeant les transitions et suivant les modèles ancestraux des annalistes. Alessandro Podocataro commente davantage la chronologie, insistant sur les préparatifs militaires et le déroulement des combats. Giovanni Sozomeno a le souci de relever les noms des victimes du siège de Nicosie, et met l'accent sur la disparition de l'aristocratie insulaire. Aucune des quatre relations n'ébauche une approche critique des événements ; leurs auteurs lancent des appels au secours dictés par l'urgence de la situation, sans saisir l'ampleur du conflit qui mobilise l'Occident chrétien contre le Turc ; ces témoins restent

170. Alessandro Podocataro, *Relazione di Alessandro Podocataro de' successi di Famagosta dell' anno 1571*, A. Tessier éd., Venise 1876.

171. Fr. Augustin, *Relation del Reverendo Padre Fra Augustin Famagostano fo prior in Famagosta nel monasterio de Santo Antonio de l'Ordine Eremitano, della perdita di Famagosta, del valore et gloriosa morte del clarissimo Bragadino*, N. Morosini éd., Venise 1891.

172. Angelo Calepio a composé deux récits distincts : l'un sur la prise de Nicosie, sous le titre : « Vera et fidelissima narratione del successo dell' espugnatione, & defensione del Regno di Cipro », dans Étienne de Lusignan, *Chorografia*, f. 92v-112v ; l'autre, sur le siège et la chute de Famagouste : « Vera et fidelissima narratione dell' espugnatione, & defensione de Famagosta », dans Étienne de Lusignan, *Chorografia*, f. 112v-123v ; ces deux récits ont été traduits en français et inclus à Étienne de Lusignan, *Description*, f. 237v-271v, et f. 272r-291r ; une traduction anglaise partielle est disponible chez Cobham, *Excerpta Cypria*, p. 122-162. Sur Calepio, on peut consulter : Sathas, *Νεοελληνική Φιλολογία*, p. 228 ; Philippou, *Τὰ Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 41-42 ; Rudt de Collenberg, « Les Littere Hortatoria », p. 72.

173. Pietro Valderio, *La guerra di Cipro*, déposé à la Bibliothèque communale de Trévise, *ms. ital. n° 505* et *ms. ital. n° 726*. Les notes qui suivent renvoient à la leçon du *ms. ital. n° 505*.

174. Il convient de remarquer que la relation de la prise de Nicosie par Philippe Membre est précédée d'une description géographique et d'un résumé sur l'histoire de l'île, composés à l'intention des lecteurs allemands peu familiers des affaires de Chypre, et qui emprunte largement à une version du traité de Francesco Attar ; rien ne permet d'en attribuer la parenté au Chypriote, cf. Philippe Membre, *Warhafftige und unterschiedliche Beschreibung*, p. 8-17.

prisonniers d'une observation des faits limitée au microcosme insulaire, à laquelle seuls Angelo Calepio et Pietro Valderio échappent.

La particularité des récits livrés par Angelo Calepio ne tient pas aux détails que le dominicain ajoute à la chronologie du siège de Nicosie, souvent démentis par d'autres acteurs. L'intérêt du texte de Calepio réside dans sa tentative de fixer l'enchaînement des causes qui provoquent la guerre ; son appréhension combine des raisons stratégiques ou diplomatiques, et insiste sur les motivations intimes de Selim II et des grands pashas, optant pour une version de l'histoire où les caractères des protagonistes jouent un rôle essentiel ; Calepio criminalise le marrane Joseph Nassi, véritable instigateur de la perte de Chypre dont il convoite les richesses. Cette présentation psychologique des causes renvoie à une conception manichéenne des antagonismes où les Chypriotes, alliés de Venise, représentent la position juste contre le Turc soutenu par le Juif ; Calepio applique à son récit une vision chrétienne le privant de toute critique qui pourrait jeter le discrédit sur le camp vénitien ; sous sa plume, aucun fait ne doit bouleverser le mythe de la Sérénissime, bras séculier de la foi latine. Calepio s'associe à de nombreux historiens italiens dans leur diabolisation de l'ennemi ottoman.

À cette perspective chrétienne militante, Calepio ajoute de réels dons d'historien ; son récit ne commence pas avec l'arrivée de la flotte ennemie au large de Paphos en juin 1570, mais avec l'accession au trône de Selim. Il poursuit en retraçant les événements de l'hiver 1569 à Constantinople, les préparatifs militaires dans les deux camps durant le printemps 1570 ; Calepio cherche l'information et l'organise avant de narrer le quotidien du siège de Nicosie. Il affiche d'autres talents en construisant sa relation du siège et de la prise de Famagouste sur la base de témoignages qu'il recueille auprès de prisonniers, alors que lui-même subit la captivité depuis novembre 1570 ; Calepio sait confronter les avis des témoins pour relater des événements auxquels il n'a pas participé. On peut regretter la partialité du dominicain qui n'hésite pas à se mettre en scène sous un jour favorable ; le doute surgit à la lecture du couplet sur sa sœur Isabelle qui vit dans la gêne à Silikou, car Calepio ne pouvait solliciter l'appui de ses lecteurs italiens et, en même temps, blâmer les pouvoirs chrétiens dont la désunion abandonnait Chypre aux mains du Turc. Une fois encore, l'urgence de la situation contraint Calepio à censurer ses propos, si tant est que le dominicain puisse échapper à la conception chrétienne de cette guerre.

À cet égard, le point de vue de Pietro Valderio frappe par l'indépendance de sa réflexion. Le personnage de Valderio ne figure pas parmi les personnalités les mieux connues des institutions famagostaines. Valderio appartient à la bourgeoisie de la ville, possède un domaine à Trapeza, et

fréquente probablement une université italienne dans sa jeunesse ; en 1564, il est élu vicomte de Famagouste, charge qu'il occupe à nouveau de 1569 à 1571, après avoir été provéditeur de la ville en 1568. Dans les *Histoires de la Guerre de Chypre* composées par Bernardo Sagredo et Paolo Paruta, il tient un rôle effacé, surtout si on le compare à celui des officiers vénitiens (Marc' Antonio Bragadin, Astore Baglioni)<sup>175</sup>. Le récit que Valderio compose à Famagouste vers 1573, a été sauvegardé par deux copies effectuées par des Vénitiens à Chypre en 1753 ; malheureusement, elles révèlent quelques incohérences dues à la copie d'un archétype en mauvais état. Malgré cette réserve liée à l'histoire du manuscrit, le récit de Valderio figure parmi les grands textes de la littérature historique chypriote.

Valderio n'entreprend pas une *Histoire* de Chypre en réunissant une large documentation historique, ignorant les œuvres de Gérard de Monréal, Léontios Machairas ou Florio Bustron, modèles auxquels il ne fait pas allusion ; son propos se limite à laisser une chronique de la guerre dans sa phase proprement chypriote, c'est-à-dire en omettant les événements qui se déroulent hors du terrain insulaire ; aucun écho de la bataille de Lépante ou des insurrections grecques du Péloponnèse des années 1569-1572 ne peut être relevé, et le traité de paix de mars 1573 qui cède Chypre à la Porte, n'est pas davantage évoqué. Les seules tentatives de Valderio pour échapper à cette narration chypro-centrée, tiennent en l'exposé sur les causes de la guerre qui le contraignent à aborder une succession d'affaires diplomatiques dont il possède une vague trace. Le point de vue de Valderio dévoile les préoccupations d'un Famagostain qui n'appartient pas à l'aristocratie, et qui ne possède pas les ressources des archives de Venise ni de Rome, pour donner à son récit l'ampleur des grandes *Histoires* de Paolo Paruta ou de Pietro Bizarri. Il exprime l'inquiétude d'un bourgeois confronté au devenir incertain des valeurs chrétiennes et d'une patrie chérie (« *giardino di tutta l'Asia* ») qui vient de passer à l'ennemi.

Le journal de Valderio, le plus volumineux de tous ceux composés sur la guerre narre les événements diplomatiques et militaires de l'hiver 1569 à 1573 observés depuis Famagouste. L'essentiel du récit consiste en notices chronologiques, presque quotidiennes, qui relatent les préparatifs militaires, les progrès des assaillants, la résistance des assiégés jusqu'à la reddition de Famagouste, début août 1571. Cette structure événementielle de la

175. Sur la vie de Valderio, les informations sont extraites de : ASV, *Senato*, Dispacci di rettori, Cipro, busta 3 (dépêche de Piero Navagier datée de Nicosie le 15 avril 1564) ; *id.*, *Capi del Consiglio dei Dieci*, Dispacci di rettori e di altre cariche, busta 290, c. 295 ; Bernardo Sagredo, *Istoria delle tre Guerre de' Veneziani con Turchi 1520, 1537, 1572*, déposée au Civico Museo Correr, ms. Cicogna 3757, p. 344.

chronique ne provoque pas la lassitude du lecteur, car le cadre quotidien sert à montrer la progression des combats ; Valderio insiste sur les dates pour montrer les efforts des Famagostains à repousser les assauts des Ottomans. Chaque jour, l'ennemi creuse de nouvelles tranchées et sape les murailles ; les défenseurs lancent quotidiennement des sorties, renforcent leurs dispositifs sur les remparts, comblent les brèches des canons ennemis, sondent l'intention des stratèges ottomans. L'obsession de l'énoncé chronologique dévoile l'angoisse des Chypriotes qui luttent, dans l'attente du secours chrétien attendu pour le lendemain : « *Alli 8 cominciorno li nemici a condurre terreno et empire la fossa [...] Alli 18 il Signor Federico Boglioni volendo andare alla visita della mura trovo alquanti turchi vicini pure alla controscarpa [...] Alli 19 fu dato un assalto al Rivellino grandissimo, mai li nemici sono stati anco maltratti, et rebattuti [...]* »<sup>176</sup>.

Aussi précise soit-elle, cette chronologie des événements ne s'accorde pas toujours avec les dates données par les autres témoins directs, notamment avec celles d'Angelo Gatto, proluxe auteur d'une chronique sur le siège de Famagouste<sup>177</sup> ; parallèlement, Valderio rapporte des faits qui ne sont mentionnés nulle part ailleurs, ce qui jette un léger doute sur le contenu de la chronique, impression renforcée par le manque évident de modestie du vicomte qui exagère sa propre participation aux faits, s'érigeant une statue de probité et de fidélité politique à Venise qui relègue Marc' Antonio Bragadin au rang de figurant émergeant parfois des coulisses. Pourtant, lorsqu'elles peuvent être vérifiées, les nouvelles de Valderio trouvent confirmation de leur contenu et, le plus souvent, de leurs dates. Valderio n'hésite pas à citer ses sources pour certifier la véracité de ses propos : des soldats rescapés lui narrent la chute de Nicosie ; son domestique, qui accompagne des messagers, rapporte la capitulation de la forteresse de Célines ; des renégats, qui fuient le camp ottoman, viennent dévoiler les préparatifs de l'ennemi, tandis que des espions effectuent de réguliers va-et-vient entre les deux camps. La correspondance envoyée par le baile de Constantinople, le Sénat de Venise, et les missives échangées par les officiers vénitiens du *Regno*, complètent sa documentation. Si l'on tient compte du fait que la charge de vicomte octroie un accès immédiat aux informations militaires et aux sources administratives, Valderio acquiert le statut de témoin capital des événements. Cette position privilégiée explique le caractère inédit des informations de son journal. Quant à l'honnêteté de l'analyse, elle transparait lorsque Valderio avoue son incapacité à trancher

176. Pietro Valderio, *La Guerra di Cipro*, p. 148-151.

177. Angelo Gatto, *Narratione del terribile assedio e della resa di Famagosta nell'anno 1571*, P. Catizzani éd., Orvieto.

entre deux avis différents, par exemple lorsqu'il évoque la responsabilité de l'échec de la sortie du 15 août à Nicosie, laissant le lecteur libre de croire l'une ou l'autre version des faits.

Une autre originalité de cette chronique réside dans la liberté de ton que Valderio adopte à l'égard de l'aristocratie, des officiers coloniaux et de Venise. Les critiques fusent avec régularité et libèrent d'acribes formules : « [...] *il primio assedio l'abbiamo avuto da Nicosiotti* » note-t-il pour clore la question de la répartition des vivres organisée au détriment des Famagostains, en février 1570<sup>178</sup>. Au lendemain de la sortie catastrophique du 15 août à Nicosie, il commente : « [...] *erano in tutto discordi, et non vi era quell'unione, che si conveniva in una tale importante guerra, come avevimo [...] la fazione del Conte di Tripoli, che era Capitano dell' Artiglieria non voleva cedere a quella del Conte di Rocas, che era Generale della Cavaleria, et Mastro di Campo Generale, nè quella del Conte di Rocas a quella del Conte di Tripoli, et la Nobiltà era divisa in due parti* »<sup>179</sup>. Il poursuit encore sa critique de l'aristocratie, en lui reprochant son avarice alors que les pauvres mendient ; il amplifie le discrédit sur la noblesse nicosiate en jetant le doute sur son courage lors des combats.

Vis-à-vis de Venise, Valderio défend un point de vue clair, celui de la fidélité absolue à la métropole. Il assure qu'au dernier jour de la résistance, les Famagostains vénèrent l'étendard de Saint-Marc, et aspirent à l'arrivée de la flotte chrétienne. Plus incroyable encore, Valderio révèle que, fin juillet 1571, les officiers vénitiens décident la capitulation de la place alors que le vicomte, lui-même, exhorte les soldats et le peuple à combattre jusqu'à la dernière extrémité. Valderio incarne cette bourgeoisie famagostaine qui lie ses intérêts au maintien de l'ordre vénitien. Cependant, après la chute de Famagouste, la plume de Valderio distille une franche amertume, voyant que les sacrifices consentis n'ont reçu aucun écho ; dans la conclusion de la chronique, Valderio adresse ouvertement des reproches à Venise : « [...] *ci è stato promesso cose grandi, ma ci è stato poco atteso, quando venne il soccorsetto di quelle quattro navi, che ne anno levata quella poca di moneta che avevimo, sebben siano venute qui più tosto per mercanzia* [...] »<sup>180</sup>.

Désabusé, Valderio manifeste l'opinion d'un bourgeois de Famagouste qui observe l'évolution des événements, et les analyse sans dissimuler son point de vue. Sa qualité de bourgeois le pousse à déconsidérer le petit peuple, craint pour sa capacité à créer le tumulte dans les pires instants ; le

vicomte profite de sa position officielle pour déshonorer la noblesse, responsable de l'effondrement de la défense de Nicosie, et coupable des mœurs dissolues qui provoquent la colère divine. Le Famagostain brosse un développement parallèle des sièges de Nicosie et de sa propre ville en noircissant le contexte nicosiate, auquel il oppose la parfaite concorde des différents groupes sociaux à Famagouste ; par cette appréhension manichéenne des situations militaires et sociales, le vicomte dévoile la force des antagonismes qui dressent les deux villes au cours du XVI<sup>e</sup> siècle ; nul doute que Valderio exprime le point de vue d'une bourgeoisie marchande, rarement entendu dans le cadre insulaire.

En divisant Chypre en deux partis distincts, Valderio applique à la situation chypriote une conception manichéenne du monde imprégnée de morale chrétienne. Comme chez Léontios Machairas, Dieu se trouve du côté des Chypriotes et de la chrétienté ; son ennemi, le diable, anime les musulmans. Depuis longtemps, les Chypriotes étaient conscients de la menace turque, mais Dieu les protégeait ; le changement de l'ordre originel sanctionne en fait les péchés commis : « [...] *cosi concluderemo, che questa infelice perdita del famoso Regno di Cipro sii causata da nostri peccati* »<sup>181</sup>. Valderio fustige tour à tour l'orgueil, la malhonnêteté, la désobéissance aux seigneurs, la luxure des nobles et, selon une tradition déjà relevée dans les textes chypriotes, la bestialité et le blasphème. Pourtant, Dieu avait prévenu les Chypriotes de l'imminence de son courroux, en lançant des signaux que Valderio enregistre scrupuleusement : une famine durant les années 1556-1560, de violentes tempêtes en novembre 1566, une épidémie de variole en octobre 1567, un tremblement de terre en 1568, et plusieurs insurrections populaires en octobre 1569. Malheureusement, les Chypriotes n'ont pas su interpréter ces présages, et la colère divine s'est abattue sur les pécheurs. Valderio prie pour que la chute de Chypre n'annonce pas de nouvelles défaites chrétiennes ; à ses yeux, la catastrophe de 1570-1571 s'insère dans une longue série de revers perçus comme des punitions : la prise de Constantinople en 1453 – où s'installe l'Antéchrist, image déjà présente dans la *Complainte sur Constantinople* – et celle de Jérusalem en 1187, rappellent le Déluge et l'épisode d'Adam et Ève chassés du Paradis. L'unité de la pensée de Valderio se fonde donc sur une conception chrétienne du conflit ; il ignore les analyses diplomatiques ou stratégiques qu'affectionnent les historiens italiens ; cette approche morale démontre que Valderio ne s'éloigne guère de la mentalité médiévale chrétienne, latine et orthodoxe confondues, selon laquelle Dieu punit par la guerre les hommes remplis

178. Pietro Valderio, *La Guerra di Cipro*, p. 26.

179. *Ibid.*, p. 93.

180. *Ibid.*, p. 221.

181. *Ibid.*, p. 2.

d'orgueil<sup>182</sup>; néanmoins, Valderio sait aussi conserver une liberté de ton rare dans cette littérature de langue italienne générée par la Guerre de Chypre, car aucun des autres témoins n'a poussé l'observation des situations aussi loin que lui, aucun n'a restitué aussi finement la complexité des enjeux sociaux et politiques insulaires durant cette crise.

Les deux textes grecs connus, qui relatent la perte de Chypre, se rapprochent à plus d'un titre de l'optique de Valderio, bien qu'il s'en distinguent à la fois par la langue d'expression (le grec), et la forme (le vers politique). Malheureusement, de ces deux textes, seul le thrène de Chypre (*Διήγησις εἰς τὸν θρήνον τοῦ αἰχμαλωτισμοῦ τῆς εὐλογημένης Κύπρου*) a fait l'objet d'une édition complète, due à Théodore Papadopoullos<sup>183</sup>, alors que le manuscrit sinaïtique n'est accessible qu'à travers un résumé et quelques extraits fournis par le métropolitite Tzédakis<sup>184</sup>. Le thrène de Chypre est connu par une version manuscrite, datée du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont l'expression linguistique est bien ultérieure à sa composition<sup>185</sup>. Le témoin oculaire, qui compose le récit de 906 vers politiques rimés, ne dévoile pas son nom et ne livre aucune indication permettant de l'identifier ; Simos Menardos et Théodore Papadopoullos, suivis de David Holton, s'appuient sur la description de Néophyte Rodinos pour accorder la paternité du thrène à son père, Salomon Rodinos<sup>186</sup>. L'analyse du style permet de reconnaître un lettré qui manie avec difficulté certaines tournures de la culture savante (archaïsmes) ; il les mêle à une langue populaire, riche en idiomes, qui foisonne de redondances et répétitions.

Plusieurs parties composent le thrène de Chypre : les préludes diplomatiques et les préparatifs militaires sont relatés sous la forme d'un dialogue entre le sultan et le baile de Constantinople (v. 1-38). Puis, Dieu entre en scène, et annonce le funeste avenir par des présages ; Venise, à son tour, envoie le message révélant l'état de guerre qui précède de peu l'arrivée de la flotte ennemie à Paphos ; Pietro Rondacchi suit la progression des

Ottomans qui ravagent le monastère Saint-Nicolas des Chats (v. 39-80). La peur gagne alors les Nicosiates qui prient la Vierge d'intercéder en leur faveur auprès du Christ ; ce passage est suivi d'un étrange dialogue où la Vierge tente de fléchir le courroux de son fils, mais celui-ci se révèle inflexible, tant les Chypriotes méritent un châtement pour leurs péchés (v. 81-144). Dès lors, les Nicosiates se tournent vers la mer pour lui reprocher d'entraîner le fléau turc vers les côtes de l'île ; les expéditions ultérieures frappent Lefkara où les paysans sont massacrés dans l'église ; malgré le miracle qui permet de sauver une relique de la Croix, les villageois doivent accepter le joug ennemi, ce qui provoque la colère des Vénitiens qui organisent une expédition punitive contre les survivants ; la cruauté des Vénitiens se montre alors l'égal de celle du Turc, et n'épargne ni les veuves, ni les orphelins (v. 145-238). Maîtres de la campagne, les ennemis assiègent Nicosie ; Pietro Rondacchi tente une sortie qui échoue ; les nobles préfèrent fermer les portes, alors que le peuple veut aller combattre. Pendant ce temps, le pacha procède à de terribles bombardements depuis les fortins installés sur les hauteurs de Mandia ; effrayés, les Nicosiates adressent une nouvelle prière à la Vierge pour qu'elle facilite le secours de Venise ; dans le même but, ils prient Dieu d'intervenir, avant d'entonner des mirologues (v. 239-336). Le 9 septembre, l'assaut final est donné par les Ottomans qui massacrent les civils, réduisent en esclavage nobles, religieux et savants, pillent et profanent églises et monastères ; les Turcs sont devenus les seigneurs, et les nobles se cachent chez les pauvres, comme le prouve l'exemple de Tuzio Costanzo (v. 337-478). Une parenthèse dans le récit rappelle un miracle qui s'est produit à Notre-Dame de Machairas à l'époque des rois (v. 479-500). Puis, le poète se répand en lamentations sur les malheurs de l'exil et de l'esclavage, ceux des enfants en particulier ; les mères expriment leur douleur avec désespoir, les pères avec fureur ; le poète conclut sur sa propre prière qu'il adresse à Dieu, pour qu'il mette un terme aux souffrances des Chypriotes (v. 501-626). Ainsi s'achève le thrène de Nicosie (« [...] ἐτελείωσεν τῆς Λευκωσίας ὁ θρήνος », v. 627).

Le thrène de Nicosie est complété d'un récit deux fois moins long sur Famagouste (*Διήγησις τῆς Ἀμοχώστου*, titre au v. 627). Très vite après la prise de Nicosie, les Ottomans viennent assiéger Famagouste. Le pacha envoie une lettre aux défenseurs pour qu'ils rendent la ville sans combats ; ceux-ci refusent par un long courrier, où ils expriment leur détermination et leur courage (v. 627-674). Les Turcs préfèrent se replier et rassembler leurs forces en attendant la fin de l'hiver ; pendant ce temps, les Famagostains écoutent sermons, didascalies et psaumes (v. 675-718). Le siège reprend en avril, mais les Turcs connaissent de lourdes pertes, tant les Famagostains organisent une énergique défense ; Venise écrit pour soutenir

182. Attitude qui, naturellement, outrepassé le cadre de l'historiographie chypriote, cf. Guénéé, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, p. 208-210.

183. Th. Papadopoullos, « Ὁ Θρήνος τῆς Κύπρου », *ΚΣ* 44 (1980), p. 1-78 ; cette édition qui confronte le texte des deux manuscrits existants (Fasoulla et Métropole de Kiton n° 63) est prise en référence.

184. Th. V. Tzédakis, « Τὸ περιεχόμενον τοῦ περὶ Ἀλώσεως τῆς Κύπρου ὑπὸ τῶν Τούρκων (1570-1571) ποιήματος ἐκ κώδικος τῆς Συναίνης Βιβλιοθήκης », dans *ΠΑΚΣ-Β*, vol. III, p. 391-414.

185. Parmi les études portant sur le thrène de Chypre, outre l'introduction de Papadopoullos à son édition du texte, on renverra à : Menardos, « Περὶ τοῦ Θρήνου τῆς Κύπρου », p. 312-314 ; Prousis, « Τὰ ιστορικά Κυπριακά τραγούδια », p. 26-29 ; Hill, *History*, vol. III, p. 1110 ; Κηὸς, *L'histoire de la littérature néo-grecque*, p. 185 ; Alexiou, *The ritual lament in Greek tradition*, p. 90.

186. Menardos, « Περὶ τοῦ Θρήνου τῆς Κύπρου », p. 312-314 ; Papadopoullos, « Ὁ Θρήνος τῆς Κύπρου », p. 11-12.

le siège tandis que l'armada chrétienne se constitue ; les Turcs intensifient leurs pressions en bombardant, plaçant des mines sous les murs, multipliant les messages demandant la reddition (v. 719-814). Dans le camp chrétien, le moral ne faiblit pas, en témoigne la lettre que le capitaine envoie au pacha pour rejeter la capitulation. Les bombardements reprennent, les mines explosent et tuent Turcs et Grecs (Ρωμαίους) ; les Famagostains renouvellent leurs prières à Dieu et à la Vierge ; le poème s'achève sur une étrange révélation sortie de la bouche d'une jeune victime, peu avant son enterrement : elle annonce que l'armada ne pourra venir, car la peste a frappé les équipages (v. 815-906).

L'information historique de l'auteur du thrène convainc de sa connaissance correcte des événements ; les principales phases des opérations sont respectées et présentées dans un ordre chronologique assez rigoureux. Quelques rares dates sont mentionnées, le plus souvent par la seule indication du jour de la semaine, vague rappel d'une mémoire qui se fonde sur des notes prises pendant les opérations :

« Τετράδα ἦτον δύσκολη, ἡμέρα μεσημέρι [...] »

« Ἐναν Σαββάτον δύσκολον καὶ πικραμμένην ὥραν [...] »

« Μίαν Δευτέραν τὸ πρωὶ ἀπτέσω καὶ ἀπτέξω [...] »<sup>187</sup>.

Quelques personnages historiques entrent en scène, le capitaine de la cavalerie stratiote Pietro Rondacchi, et Tuzio Costanzo que le poète observe lors de l'assaut final donné à Nicosie ; il en tait la mission à Famagouste pour demander la reddition de la place au nom de Lala Mustafa Pasha. Ce recoupement permet de saisir les limites de l'information directe de l'auteur, témoin oculaire de la situation à Nicosie, qui se contente néanmoins de rapporter les actions extérieures à la capitale, selon les nouvelles qui circulent dans l'île. Les événements qui se déroulent à Nicosie provoquent l'affliction du narrateur, ceux qui ont pour cadre Famagouste n'éveillent pas d'effusions comparables, même si la bravoure appelle le respect. Par ailleurs, le poète n'est pas familier des titulatures officielles vénitiennes, ce qui laisse supposer qu'il évolue hors du cercle des notaires et des officiers du *Regno* ; la parfaite connaissance de la géographie sacrée (églises, monastères) révèle enfin la piété d'un familier des églises de la capitale.

Il serait vain de chercher dans ce thrène l'exactitude historique d'une chronique ; le poète clame son désespoir à la vision d'un peuple meurtri par les combats, et plongé dans la détresse. Le pathos va crescendo à l'évocation

187. *Ibid.*, v. 78, 239 et 763 pour les citations ; autres exemples conformes aux v. 50, 763 ; aux vers 242-243 et 337, sont indiquées des dates précises : mercredi 26 juillet, samedi 9 septembre ; aux vers 344 et 345, puis 496 et 497, l'auteur évoque ses prises de notes.

du spectacle qu'offrent les nobles, moines et savants réduits en esclavage ; la mise à sac de Nicosie suscite l'effroi face aux sacrilèges commis dans les églises dont la soldatesque ennemie pille les trésors, volant le revêtement d'argent des icônes, dispersant les livres sacrés. L'émotion gagne encore en intensité au récit de la captivité des enfants qui jette les parents dans une détresse accablante ; mères et pères entonnent des lamentations qui résonnent à travers les montagnes, en espérant qu'elles gagneront le ciel :

« Καὶ πάλιν ὁ πατέρας τὼν κλαίει καὶ ἀναστενάξει,  
θυμᾶται τέκνων καὶ γυνῆς, τὴν τύχην τ' ἀτιμάζει.

Εἰς τὰ βουνὰ περιπατεῖ, σὺν λέοντας φωνάζει  
καὶ διὰ τὰ παιδάκια τὼν κλαίει καὶ ἀναστενάξει:

« Ποῦ εἶστε, τὰ παιδάκια μου, κουφέρτιασις δική μου,  
νὰ σᾶς ἰδοῦν τ' ἀμμάτια μου, προτοῦ νὰ βγῆ ἡ ψυχὴ μου,  
προτοῦ νὰ δώσω θάνατον, προτοῦ νὰ μπῶ 'ς τὸν Ἄδην,  
προτοῦ νὰ δώσω τὴν ψυχὴν, νὰ βγῶ ἀπὸ τὰ βάρη,  
προτοῦ τὸ χῶμαν σκεπαστῶ καὶ τάφος μὲ καλύψῃ »<sup>188</sup>.

Le désespoir se mue en un hymne à la liberté adressé à Dieu, pour que les enfants retournent prier dans leur patrie, un cierge à la main :

« Εἰς τὸν Θεὸν φωνάξετε ὅλοι ἀπὸ καρδίας,  
γιὰ νὰ τοὺς δώσῃ ὁ Θεὸς ὅλους ἐλευθερίαν,  
νὰ κάμῃ νεκρανάστασιν ὅσ' εἶναι σκορπισμένοι  
νὰ συναχθοῦσιν σύντομα ὅλοι λευθερωμένοι,  
νὰ ἴβρη καθένας τὸ παιδὶν καὶ τὴν γυνὴν ἀντάμα,  
ἕνας τὸν ἄλλον νὰ φιλοῦν μὲ τὸ μέγαν κλάμαν »<sup>189</sup>.

Fidèle aux thèmes de la chanson démotique, le poète associe l'amour des enfants au monde physique, si bien que le désastre qui frappe les familles devient celui de l'île entière :

« [...] νὰ τρέχουσιν τ' ἀμμάτια τους, σὺν τρέχει τὸ ποτάμιν [...] »<sup>190</sup>.

Lorsque la flotte ottomane aborde Paphos, l'envahisseur n'est pas repoussé par les stratiotes de Rondacchi, mais par Chypre animée d'un bel élan patriotique :

188. *Ibid.*, v. 563-564, 573-579.

189. *Ibid.*, v. 599-604.

190. *Ibid.*, v. 617.

« Μὲ φούργιαν ἐκατέβαινε ἐκεῖνον τὸ φουσατόν,  
 κι ἡ Κύπρος ἢ κακότυχη ποτὲ δὲν τὸ 'φφορῶτον·  
 ἐδάκκανεν τὰ χέργιά του, αἵματα 'πολομοῦσαν,  
 ἡ θάλασσα 'ταράττετον, τὰ ὄρ' ἀντιδονοῦσαν [...] »<sup>191</sup>.

Parallèlement, la mort marque l'entrée dans le monde d'Hadès, dans l'ignorance d'une référence au Paradis ou à l'Enfer ; la crainte de la séparation sans retour pousse les parents à prier Dieu, bien que la foi chrétienne n'interfère pas dans la représentation de la mort ; ainsi, une mère se désole :

« [...] καὶ δὲν σὰς δοῦν τ' ἀμμάτια μου, παιδάκια μου καμένα,  
 περιχού 'ς τὸν Ἄδην κατεβῶ κι εἰς τὰ σκοτεινιασμένα,  
 νὰ 'χω τὸν Ἄδην συντροφιὰν καὶ γῆν κοντά μου 'μέναν,  
 ν' ἀσφαλιστοῦν τ' ἀμμάτια μου καὶ νὰ 'ν' σκοτεινιασμένα,  
 νὰ μὴν θωροῦν τὸν ἥλιον οὐδ' ἄστραν ἕναν κι ἕναν,  
 τὲς ὁμορφιὲς τοῦ οὐρανοῦ, τὰ ὄρη πλουμισμένα [...] »<sup>192</sup>.

En composant cette lamentation, le poète emprunte maintes images à cette culture populaire qui rassemble autour d'un imaginaire commun les Grecs de l'époque byzantine et post-byzantine. On peut s'interroger sur le modèle suivi par le poète ; lui-même avoue composer une homélie (v. 479) et renvoie à des mirologues improvisés durant les veilles (v. 297, 319, 508, 597)<sup>193</sup> ; une double inspiration le guide, à la fois religieuse et populaire. À cet égard, une troublante analogie apparaît entre les dialogues du thrène de Nicosie, opposant la Vierge au Christ, et une homélie en démotique sur la chute de Constantinople, publiée par Spyridon Lambros en 1905<sup>194</sup>. Cette dernière homélie rapporte une légende selon laquelle, au moment où les Turcs font irruption sur les murs de Constantinople, l'empereur rencontre une reine, accompagnée d'eunuques, qui s'apprête à entrer dans une église dédiée à la Vierge ; l'empereur la suit et, dans le temple, la pieuse inconnue dévoile son identité, se révélant être la Vierge ; celle-ci s'adresse alors à Constantin XII, lui précise qu'elle est plusieurs fois intervenue pour éviter que la Ville ne tombe aux mains de l'ennemi, et qu'elle a intercédé auprès de son Fils pour sauver la Ville de la colère divine ; en vain, car le Christ

191. *Ibid.*, v. 57-60.

192. *Ibid.*, v. 549-554.

193. Alexiou, *The ritual lament in Greek tradition*, p. 90, remarque que, dans la tradition des lamentations historiques byzantines, le thrène de Chypre est le premier texte où figure une évidence explicite sur la transcription par écrit d'une lamentation orale.

194. S. Lambros, « Μονοδία καὶ Θρηνοὶ ἐπὶ τῇ ἀλώσει τῆς Κωνσταντινουπόλεως », *NEV* (1908), p. 248-250.

a refusé, irrité des nombreux péchés commis par le peuple ; l'empereur tente de convaincre que la responsabilité des péchés est sienne, mais Dieu abandonne la Ville à son sort. Le poète chypriote a-t-il en mémoire cette monodie constantinopolitaine lorsqu'il compose son thrène ? Sans doute car, dans les deux complaintes, figure le motif du dialogue entre la Vierge et le Christ, évoqué dans la monodie byzantine, développé dans le thrène chypriote sous la forme d'une conversation au style direct. D'autres indices prouvent que l'esprit du poète chypriote est marqué par la littérature générée autour de la catastrophe de 1453, notamment par cette *Complainte sur Constantinople*, attribuée à un poète chypriote anonyme par Emmanuel Kriaras (cf. *supra*). Ainsi, le récit de la dévastation des églises nicosiates et du pillage des icônes, objets liturgiques et reliques, résonne des descriptions de la *Complainte sur Constantinople*<sup>195</sup> ; la tristesse du spectacle des nobles tombés en captivité trouve un développement comparable dans les deux poèmes<sup>196</sup>. La parenté entre les sièges de Constantinople et de Chypre, établie aux vers 3 et 4 du thrène, souligne à quel point le poète assimile les situations historiques de 1453 et 1570 ; en établissant ce parallèle, le poète inscrit son texte dans la tradition démotique des complaintes sur Constantinople. Sans pouvoir assurer que le poète chypriote dispose, sous ses yeux ou en mémoire, des textes des complaintes générées par la catastrophe de 1453, on constate, une nouvelle fois, une probable parenté d'inspiration chez le Chypriote et ses prédécesseurs byzantins. Confrontés aux mêmes drames, les poètes usent de modes d'expression voisins, sans qu'il soit possible d'établir les influences<sup>197</sup>. Bien que le thrène de Chypre contienne des tournures idiomatiques propres au dialecte insulaire, il possède les traits des autres lamentations composées dans le monde grec médiéval ; il fournit un exemple probant de la permanence d'une culture orthodoxe dégagée des modes d'expression de la Renaissance italienne et, par conséquent, extérieure à la Renaissance chypriote ; à l'opposé du sentiment raffiné des *Poèmes d'amour*, le thrène rappelle que différentes formes d'expressions culturelles se côtoient à Chypre.

Parallèlement à cette expression immergée dans la culture orthodoxe constantinopolitaine, le thrène possède des caractères purement chypriotes

195. Comparer Kriaras, *Τὸ Ἀνακάλημα τῆς Κωνσταντινουπόλεως*, v. 63-70, et Papadopoulos, « Ὁ Θρηνὸς τῆς Κύπρου », v. 419-456.

196. Comparer Kriaras, *Τὸ Ἀνακάλημα τῆς Κωνσταντινουπόλεως*, v. 70-86, et Papadopoulos, « Ὁ Θρηνὸς τῆς Κύπρου », v. 373-384, 405-418.

197. Cf. les remarques générales sur la difficulté à trancher sur les jeux d'influence entre les différentes lamentations composées sur la chute de Constantinople : Knös, « Autour du poème appelé *La Prise de Constantinople* », p. 318.

qui, eux, renvoient à la culture populaire déjà repérée chez Léontios Machairas. Aux vers 483-494, le thrène mentionne un miracle survenu au monastère Notre-Dame de Machairas, où une reine devient aveugle pour avoir osé violer l'entrée d'une église interdite aux femmes ; cette légende figure chez Léontios Machairas, lorsque Alice d'Ibelin devient muette pour avoir commis le même sacrilège<sup>198</sup>. Le poète se réfère-t-il alors à l'historien du XV<sup>e</sup> siècle, ou bien évoque-t-il des légendes colportées et transformées par la mémoire collective ? La seule parenté manifeste entre Machairas et le poète du thrène réside dans leur usage commun de l'expression *γλυκιὰ χώρα* pour désigner Chypre<sup>199</sup>. Pour le reste, tel le récit du miracle de Lefkara, où une relique de la Croix est sauvée par deux femmes, l'auteur du thrène emprunte à l'imaginaire populaire, comme Machairas le faisait auparavant.

Le caractère profondément orthodoxe et chypriote de l'expression et de la sensibilité, se double d'une conscience politique plus radicale que celle de Pietro Valderio. Si le vicomte de Famagouste conclut son journal par une violente critique de Venise, le poète du thrène distille des reproches tout au long du récit ; cette âpreté traduit le désespoir d'un Nicosiate qui a perdu parents et biens le 9 septembre ; un sentiment de solidarité vis-à-vis des Lefkariotes l'anime quand il dénonce l'attaque vénitienne contre les villageois. Venise, célébrée pour son faste et sa brillante civilisation, a su tirer de Chypre de copieux profits ; aussi la Sérénissime est-elle interpellée :

« [...] και για την Κύπρον την μικρήν ποσώς δὲν ἐβουλήθης  
νὰ στεύλης τὴν ἀρμάδα σου, γιὰ νὰ τῆς βοηθήσῃς [...] »<sup>200</sup>.

Comme chez Valderio, le jugement procède d'une analyse accomplie après le dénouement de la guerre, et manifeste un rejet de l'attitude vénitienne en des termes qui auraient sans doute été différents avant 1570. Le poète du thrène, comme Valderio, énonce les positions d'une bourgeoisie grecque jusque là méconnues.

Le second récit grec, qui attend toujours une publication depuis sa découverte en 1957, n'apporte pas d'informations suffisantes pour juger de sa parenté avec le thrène de Chypre, voire avec le journal de Valderio. La description du manuscrit et les extraits de ce manuscrit sinaïtique, incomplet et privé de titre, affirment que le poème contient 3295 vers

198. Comparer Léontios Machairas, *Chronicle*, § 74, et Papadopoullos, « Ὁ Θρήνος τῆς Κύπρου », v. 483-494.

199. Comparer Léontios Machairas, *Chronicle*, titre en haut de la p. 2, et Papadopoullos, « Ὁ Θρήνος τῆς Κύπρου », v. 321.

200. *Ibid.*, v. 283-284.

politiques rimés. Le texte, copié au début du XVII<sup>e</sup> siècle, narre la perte de Chypre de l'accession au trône de Selim jusqu'à la paix de mars 1573. L'auteur, anonyme, n'écrit pas dans le dialecte chypriote, mais dans une démotique assez simple ; selon Stylianos Alexiou, la langue possède suffisamment d'idiomes crétois pour assurer l'origine de l'auteur<sup>201</sup> ; un doute subsiste néanmoins car, étant donné la qualité des sources historiques rassemblées par le poète, on ne peut exclure une provenance chypriote ; plusieurs titres de strophes font référence à des courriers échangés entre Lala Mustafa Pasha et les défenseurs de Nicosie ou de Famagouste ; or ces lettres figurent rarement dans les *Histoires* de la Guerre de Chypre composées hors de l'île<sup>202</sup>. Chypriote ou Crétois, le poète révèle ses dons d'historien, capable de rassembler une documentation imposante sur les hésitations des commandants vénitiens ou espagnols, capable d'élargir la phase chypriote du conflit au contexte diplomatique et militaire de la Méditerranée. Une analyse du texte élucidera la question de la formation du récit, à partir de sources distinctes ou bien dérivées d'*Histoires* de la Guerre de Chypre circulant à Venise ou en Crète. Ce long poème démontre combien la perte de la Grande Île par les Chrétiens rencontre un large écho en Crète, ou en Italie, qu'il soit, ou non, le fait de Chypriotes.

#### ÉTIENNE DE LUSIGNAN

Que l'œuvre du fr. Étienne de Lusignan participe d'une étude sur les lettres chypriotes du XVI<sup>e</sup> siècle, ne saurait surprendre. En effet, s'il rédige en Italie ou en France, l'historien ne cache pas sa profonde affection pour sa patrie natale à laquelle il reste attaché par des liens familiaux et sentimentaux qu'il ne cesse de rappeler. Son cœur bat au rythme de cette île où il vit pendant près de quarante ans, et qui lui devient inaccessible à partir de 1570. Ainsi, une des œuvres fondamentales de la Renaissance historiographique chypriote va éclore entre Naples, Bologne, Padoue et Paris, sous la plume d'un descendant de la famille royale. La valeur du témoignage de Lusignan est double : il restitue à la fois la mémoire d'un lignage et les préoccupations des intellectuels de la Renaissance, confrontés à la disparition de la culture latine dans l'île.

Ce point de vue a été contesté, au point que l'œuvre du brave Étienne a subi d'incessantes attaques qui ont fini par jeter un discrédit absolu sur l'auteur ; en 1747, Dominique Jauna est le premier à mettre l'accent sur ses

201. Alexiou, « Ἡ Κοιμητὴ λογοτεχνία τὴν ἐποχὴ τῆς Βενετοκρατίας » p. 209.

202. Tzedakis, « Τὸ περιζήτητον τοῦ περὶ Ἀλώσεως τῆς Κύπρου », p. 397, 405.

faiblesses : « [...] il faut avouer, que ce bon Religieux était beaucoup plus recommandable par sa naissance, & par sa piété, que par son savoir [...] »<sup>203</sup> ; un siècle plus tard, Louis de Mas-Latrie accentue la critique « [...] le bon Étienne est si dénué d'esprit de suite, de critique et de ressources historiques qu'on ne peut jamais fait grand fond sur lui [...] »<sup>204</sup>. Trente années s'écoulent, et Hippolyte Delahaye amplifie le discrédit d'une remarque acerbe : « Son érudition n'est égalée que par son manque de critique [...] »<sup>205</sup>. Depuis, les opinions penchent vers plus de modération, lorsque George Hill et Wipertus H. Rudt de Collenberg affirment : « *This work (Chorograffia) is often valuable because of the author's local knowledge. His history is often quantly garbled [...]* », « *Ni la vérité historique ni l'humilité sont le fort du père de Lusignan, mais ses ouvrages donnent néanmoins une quantité non négligeable d'informations sur Chypre [...]* »<sup>206</sup>. Malgré tout, les jugements négatifs continuent de peser, comme en témoigne l'opinion récente de Benjamin Arbel : « *It should be emphasized in the first place that Lusignan, who is repeatedly quoted and used as one of the main sources for Cypriot history is a distinctly unreliable authority* »<sup>207</sup>. À présent, les apriori méritent d'être dépassés pour apprécier à sa juste valeur Lusignan car, lorsque les informations données par le dominicain peuvent être recoupées, celui-ci possède des qualités et des dons suffisants pour être accepté comme un historien sérieux ; Étienne est une source indispensable pour comprendre la formation de l'identité chypriote à l'époque de la Renaissance.

Sa vie est connue par les renseignements que lui-même avance dans ses œuvres, bien qu'ils ne puissent pas toujours être recoupsés<sup>208</sup> ; sa date de naissance, qui figure indirectement dans la *Description*, conserve une part d'approximation, car le religieux déclare être dans sa quarante-et-unième année le 23 novembre 1578, ce qui renvoie sa naissance entre fin novembre 1527 et fin novembre 1528<sup>209</sup>. Fils de Jason de Lusignan et de Lucia Flatro, Jacques prend le nom d'Étienne à son entrée dans l'ordre des frères

203. Dominique Jauna, *Histoire générale des royaumes de Jérusalem, de Chypre, d'Arménie et d'Égypte, comprenant les croisades...*, Leide 1747, vol. I, p. 86.

204. L. de Mas-Latrie, « Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre », *BEC* XXXII (1871), p. 359.

205. H. Delahaye, « Saints de Chypre », *Analecta Bollandiana* XXVI (1907), p. 262.

206. Hill, *History*, vol. III, p. 1147 ; Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 252.

207. Arbel, « The Cypriot Nobility from the Fourteenth to the Sixteenth Century », p. 179.

208. Sur la vie et l'œuvre d'Étienne de Lusignan : Sathas, « *Νεοελληνική Φιλολογία* », p. 196-197 ; Philippou, *Τὰ Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 45-50 ; Hill, *History*, vol. III, p. 1116, 1147 ; Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 251-252 ; *id.*, « Recherches sur quelques familles chypriotes apparentées au pape Clément VIII Aldobrandini », p. 38-39.

209. Étienne de Lusignan, *Description*, f. 230r.

210. *Ibid.*, f. 204v ; *id.*, *Les généalogies de soixante et sept très-nobles et très-illustres maisons*, f. 98v ; Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 251.

Prêcheurs, car Stefanos, en grec, signifie couronné et évoque son origine princière<sup>210</sup> ; il effectue un premier voyage en Italie en 1556, en compagnie du dominicain Giuliano, évêque des Arméniens de Chypre, voyage qui lui permet probablement d'obtenir la charge de vicaire de l'évêché de Limassol, auprès de l'évêque Andrea Mocenigo, qui résidait alors à Venise<sup>211</sup> ; il occupe ce vicariat entre 1564 et 1568 et son ministère reçoit de virulentes critiques sous la plume du provéditeur général Bernardo Sagredo (« *Il suo vicario [...] stando fuor del suo monasterio per un poco di premio, si puo sperar poco di bene [...]* »)<sup>212</sup>. Étienne demeure toujours à Chypre en 1569, et prépare un nouveau voyage en Italie, sans doute pour obtenir un autre ministère, puisqu'il se munit d'une lettre de recommandation d'Hettore Podocataro, en date du 11 octobre<sup>213</sup> ; il tente d'embarquer pour Venise le 14 novembre, mais des vents contraires le retiennent jusqu'au 4 mai 1570, lorsqu'il monte à bord de la nave Vianolà<sup>214</sup>. Sans le savoir, le dominicain part pour un long exil, puisqu'il se trouve en Italie au moment où les armées ottomanes conquièrent Chypre.

Le drame que vivent ses frères et sœurs et, plus généralement, les nobles chypriotes conditionne la seconde partie de son existence, car Étienne sollicite sans arrêt des aides financières afin d'obtenir le rachat de ceux tombés aux mains des Ottomans, après le 9 septembre 1570. Cette année-là, il se rend à Rome, à nouveau en compagnie de Giuliano<sup>215</sup>, puis gagne Naples où il entreprend la rédaction de sa *Chorograffia*, à partir de la fin novembre 1570, au monastère Sainte-Catherine de Formello<sup>216</sup>. Le 21 juillet 1571, il reçoit une *littera hortatoria* afin de réunir la rançon de quatre frères et d'une sœur captifs<sup>217</sup>. Durant les deux années qui suivent, Étienne effectue de multiples voyages en Italie pour recueillir les sommes nécessaires, tout en continuant de rédiger la *Chorograffia* qu'il achève à Bologne entre décembre 1572 et le début de l'année 1573 ; c'est dans cette ville qu'il rencontre Angelo Calepio, dominicain lui aussi, qui lui remet les longs récits des sièges de Nicosie et Famagouste<sup>218</sup>. Fin 1573-début 1574, il

211. Étienne de Lusignan, *Raccolta di cinque discorsi, Intitolati corone*, Padoue 1577, Quinta Corona, f. 171v ; *id.*, *Les généalogies de soixante et sept très-nobles et très-illustres maisons*, f. 98v ; Longo, « Fr. Giulio Stavriano O.P. vescovo armeno di Cipro », p. 201.

212. Étienne de Lusignan, *Description*, f. 211v ; Mas-Latrie, *Histoire*, vol. III, p. 543 ; Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 251.

213. Étienne de Lusignan, *Raccolta di cinque discorsi, Intitolati corone...*, Quinta Corona, f. 172r.

214. *Id.*, *Chorograffia*, f. 88r ; *id.*, *Description*, f. 212v-213r.

215. *Ibid.*, f. 72v, 204v.

216. *Id.*, *Chorograffia*, f. 91r ; *id.*, *Description*, f. 229r.

217. Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 251 ; *id.*, « *Les Littere hortatorie* », p. 104-105.

218. Étienne de Lusignan, *Chorograffia*, f. 123v ; *id.*, *Description*, f. 229v-230r.

se tourne vers la France pour compléter sa collecte de fonds, sans grand succès<sup>219</sup> ; il regagne l'Italie et semble vivre plusieurs années à Padoue, où il enseignerait le grec et l'italien à l'université, encore que lui-même se désigne « *lettore minimo nell' O.P.* » au couvent de Padoue, le 19 mars 1577<sup>220</sup>. En avril 1577, au cours d'un voyage en Allemagne, il effectue un pèlerinage en Souabie, où sont conservées les reliques de la sainte chypriote Afre<sup>221</sup>. Il s'installe définitivement en France, à partir de 1578, au couvent Saint-Jacques (ou des Jacobins) de Paris, où la composition de la *Description* l'occupe du 9 mai au 23 novembre<sup>222</sup>. L'année suivante, il signe une épître dédicatoire en précisant qu'il enseigne la théologie, fonction qu'il conserve au moins jusqu'en 1585<sup>223</sup>. Le 27 avril 1588, Sixte IV le crée évêque de Limassol *in partibus*, titre que le religieux garde jusqu'à sa mort, probablement à Paris vers 1590<sup>224</sup>.

L'environnement culturel et intellectuel d'Étienne de Lusignan montre que celui-ci connaît les premières entreprises de la Renaissance chypriote des années 1550-1570. À Chypre, Étienne fréquente diverses personnalités de renom : avec Giordano Calepio, prieur dominicain de Terre sainte (du 22 novembre 1548 au 26 juillet 1556), il parcourt le Carpasse et visite le monastère Saint-Barnabé<sup>225</sup> ; il se réfère à une *Vie de saint Jean l'Aumônier* écrite par le dominicain Serafino Fortebraccia, Famagostain élu évêque de Limassol le 24 janvier 1569<sup>226</sup> ; vers 1564, il assiste aux « fouilles » archéologiques des tombes de Kouklia et Limassol, et décrit un grand vase de porphyre, peut-être propriété de Giulio Podocataro<sup>227</sup> ; durant l'été 1567, il assiste à la fortification de Nicosie, et en note les démolitions engagées par

219. P. Hurtubise, *Correspondance du nonce en France Antonio Maria Salviati (1572-1578)* (= *Acta Nuntiatura Gallicæ XII*), Rome 1975, vol. I, p. 643 n° 250, p. 748 n° 292 ; Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 251.

220. Cf. l'étude mal documentée de Fabris, « Professori e scolari greci all'università di Padova », p. 134 ; Étienne de Lusignan, *Description*, chap. 18 ; *id.*, *Raccolta di cinque discorsi, Intitolati corone*, dans l'épître dédicatoire.

221. *Id.*, *Description*, f. 49 r-50v, 106v.

222. *Ibid.*, f. 230r.

223. *Id.*, *Histoire contenant une sommaire description des généalogies, Alliances, et gestes de tous les Princes et grands Seigneurs, dont la plupart estoient François, qui ont jadis commandé es Royaumes de Hiérusalem, Cypre, Arménie, et lieux circonvoisins*, Paris 1579, épître dédicatoire ; *id.*, *La deffense des religieux*, Paris 1581, épître dédicatoire ; *id.*, *Basilicon Philactirion*, Paris 1585, épître dédicatoire.

224. Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 252.

225. Étienne de Lusignan, *Description*, f. 46r-v ; Longo, « Fr. Giulio Stavriano O.P. vescovo armeno di Cipro », p. 252-253.

226. Étienne de Lusignan, *Description*, f. 20r, 57v-58r ; Longo, « Fr. Giulio Stavriano O.P. vescovo armeno di Cipro », p. 263.

227. Étienne de Lusignan, *Chorographia*, f. 7r ; notons que ces informations ne sont pas complètement reprises dans la *Description*.

Giulio Savorgnan, insistant sur les découvertes des reliques déposées dans l'abbatiale du couvent Saint-Dominique, sous l'autel dédié à sainte Eulalie<sup>228</sup>. En 1568, il rencontre Florio Bustron qui lui présente quelques registres d'archives<sup>229</sup>. À Limassol, il côtoie Marco Scebba, probable secrétaire d'une administration portuaire, avec qui il observe les mouvements des bateaux<sup>230</sup>. Même si Étienne affirme demeurer peu de temps dans son île natale<sup>231</sup>, les dernières années de sa résidence chypriote le mettent en contact étroit avec des religieux et des officiers du *Regno di Cipro*, qu'ils soient vénitiens ou chypriotes ; nul n'est surpris de constater que les informations sur la période 1565-1570 contiennent nombre de renseignements corroborés par d'autres sources<sup>232</sup>.

À ce milieu marqué par des personnages évoluant dans les services administratifs doivent être ajoutés les liens qu'Étienne conserve avec l'aristocratie insulaire ; outre les Lusignan et les Flatro, ses parents, Étienne connaît Hettore Podocataro, Jason de Nores, Nicolò Giustiniani (son cousin), Antonio Davila, Tuzio Costanzo, dont la plupart iront se réfugier à Venise et Padoue après 1570<sup>233</sup>. Dans ces conditions, le dominicain avait accès aux sources déposées dans l'île, qu'elles soient composées en latin ou en italien<sup>234</sup>. S'il acquiert sa connaissance du français lors de son installation à Paris, il avoue ignorer la langue de ses ancêtres à Chypre, précisant qu'il a besoin d'une traduction de Florio Bustron pour connaître les droits de sa famille sur le fief de Kiti<sup>235</sup>. En revanche, sa maîtrise du grec paraît solide, car Étienne affirme traduire la chronique de Georges Bustron en italien et en latin<sup>236</sup>. D'autres liens avec le monde orthodoxe peuvent être confirmés, puisque Hilario, frère aîné d'Étienne, intègre le clergé séculier orthodoxe au

228. *Id.*, *Chorographia*, f. 27v, 71r-v ; *id.*, *Description*, f. 63v-64v, 147v, 157v, 180r-v, 222r.

229. *Id.*, *Les généalogies de soixante et sept très-nobles et très-illustres maisons*, f. 97v, et Sathas, *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, vol. II, p. 9μξ

230. Étienne de Lusignan, *Description*, f. 9v.

231. *Ibid.*, f. 13v.

232. *Ibid.*, f. 211v-212v ; sur l'exactitude des informations données par Lusignan quant aux démolitions de monuments nicosiates pendant l'été 1567, voir Grivaud, « Nicosie remodelée. Contribution à la topographie de la ville médiévale », p. 281-306.

233. Étienne de Lusignan, *Description*, f. 80r-81r, 193r ; *id.*, *Les généalogies de soixante et sept très-nobles et très-illustres maisons*, f. 58r.

234. Remarquons au passage, que le texte italien d'une lettre envoyée par Étienne au cardinal Sirelto, le 2 avril 1583, révèle un médiocre talent d'épistolier, tant la syntaxe et l'expression regorgent d'incorrections, cf. Bibliothèque Vaticane, *Vat. Lat. 6195*, f. 106, cité par Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 252. Dans la *Chorographia*, f. 123v, Étienne admet sa médiocre connaissance de l'italien.

235. Étienne de Lusignan, *Les généalogies de soixante et sept très-nobles et très-illustres maisons*, f. 97v.

236. *Id.*, *Description*, f. 187r.

couvent d'Antiphonitis et, au titre de hiéromoine, se présente à l'élection à l'archevêché de Solia en juin 1568<sup>237</sup>.

Pour l'historiographie chypriote, l'apport d'Étienne de Lusignan figure dans ses deux ouvrages principaux : la *Chorographia*<sup>238</sup> et sa traduction française augmentée, la *Description*<sup>239</sup>. Les conditions de rédaction de la *Chorographia* ont déjà été évoquées, quand Étienne désirait sensibiliser l'opinion occidentale au sort des Chypriotes après la conquête ottomane, afin de recueillir les sommes indispensables au rachat des esclaves. La rédaction de la *Chorographia* occupe Étienne pendant plus de deux ans (de fin novembre 1570 à début 1573), alors que le religieux parcourt l'Italie, de Naples à Venise en passant par Rome, Padoue et Bologne. Privé de l'accès aux bibliothèques chypriotes, il recourt aux documents et archives des villes qu'il traverse ; il cite scrupuleusement ses sources, à savoir des ouvrages composés dans son île natale ; il utilise la chronique de Georges Bustron, l'*Histoire* de Florio Bustron et un *Supplément* dont il tait le contenu (fort probablement l'*Exègèsis*), une *Vie des saints Pères* de Léontide, évêque de Limassol, et le traité de Thomas d'Aquin dédié à Henri II<sup>240</sup>. Sa culture religieuse s'appuie sur la *Bible*, Eusèbe de Césarée, saint Jérôme, des ménées grecs, une *Histoire Ecclésiastique* de Nicéphore, un martyrologe (composé par un Dorotheo), un catalogue de saints (signé par un Pietro Veneto) et une *Histoire Sacrée*<sup>241</sup> ; il puise sans retenue dans les auteurs de l'Antiquité, les Latins surtout (Pline, Virgile, Strabon, Horace, Valère, Ovide, Justin, Plutarque), qu'il augmente de textes médiévaux, tels ceux de Vincent de Beauvais, le traité de mythologie de Boccace et des chants de Dante<sup>242</sup> ; il sait emprunter aux *Histoires* et aux textes majeurs qui circulent dans l'Italie de la Renaissance, citant l'Arioste, Pie II, Marc' Antonio Sabellico, Flavio Biondo, Bartholomeo Platina<sup>243</sup>. Lusignan a réellement tenté de mettre à profit les riches bibliothèques

237. ASV, *Senato Mar*, filza 40, pièce datée du 5 juin 1568 ; Étienne de Lusignan, *Les généalogies de soixante et sept très-nobles et très-illustres maisons*, f. 72v ; Rudt de Collenberg, « Les Lusignan de Chypre », p. 250-251.

238. Titre complet : *Chorographia, et brevis Historia universale dell'Isola di Cipro principiando al tempo di Noé per in sino al 1572*, Bologne 1573 ; sur cet ouvrage : Legrand, *Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 181 n° 693, et Philippou, *Tà Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 45-46.

239. Titre complet : *Description de toute l'isle de Cypre, et des Roys, princes, et seigneurs, tant Payens que Chrestiens, qui ont commandé en icelle : Contenant l'entière Histoire de tout ce qui s'y est passé depuis le déluge universel, l'an 142 et du monde, 1798 Jusques en l'an de l'incarnation et nativité de Jesus-Christ, mil cinq cens soixante et douze*, Paris 1580 ; sur cet ouvrage : Legrand, *Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 228-230 n° 745 ; G. Atkinson, *La littérature géographique française de la Renaissance*, Paris 1926, n° 281 ; Philippou, *Tà Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 47.

240. Étienne de Lusignan, *Chorographia*, f. 25r, 54v, 65r, 75r, 91r.

241. *Ibid.*, f. 1r, 3r, 22r, 26r-27v.

242. *Ibid.*, f. 1r-v, 7r, 17r, 56v, 57v, 91r.

243. *Ibid.*, f. 3r, 7v, 21v, 22r, 91r.

italiennes. Mieux encore, il n'hésite pas à rappeler les légendes qu'il se remémore, ses souvenirs familiaux et le fruit de ses propres expériences ; ainsi, le dessein du religieux acquiert une dimension encyclopédique à l'échelle d'une nation, puisque l'ouvrage traite de Chypre, et de Chypre seulement.

Le plan suivi dans la *Chorographia* confirme une ambition globalisante marquée par la tradition des *Histoires Universelles* ; on peut supposer que le dominicain s'inspire de la démarche de Florio Bustron car, comme lui, Étienne ouvre son étude sur des considérations géographiques (f. 3v-5v), qui permettent de situer l'île en Méditerranée, affirmant un clair souci pédagogique pour éclairer le lecteur italien ; comme Florio encore, Étienne se livre à de laborieuses recherches sur l'Antiquité chypriote (f. 6r-28r), qui débouchent sur un inventaire des sites maritimes, puis des châteaux et des casaux ; à chaque fois, Étienne donne le fruit de ses investigations sous la forme de notices géographiques comprenant une localisation et une identification, une datation de la fondation du site, et quelques citations extraites des classiques. L'origine du peuplement, envisagée selon les classes sociales féodales religieuses et ethniques (f. 28v-35r), préoccupe le dominicain qui ne dispose pas des sources chypriotes pour étayer un exposé détaillé. La partie centrale de la *Chorographia* (f. 35r-75r) est consacrée à une chronologie des différents régimes politiques ayant soumis l'île, ce qui permet de développer l'histoire du royaume des Lusignan jusqu'en 1489. Étienne donne ensuite libre cours à sa manie des inventaires en dressant un catalogue des barons du royaume latin (f. 75r-76r), une généalogie des Lusignan (f. 76r-80r), une récapitulation chronologique depuis le Déluge jusqu'au départ de Catherine Cornaro (f. 83v-84r), une liste des productions agricoles et minières (f. 84v-88v), un dénombrement des destructions subies par Chypre du Déluge à 1570 (f. 88v-91r). L'ouvrage recèle les qualités et les défauts de la culture encyclopédique de la Renaissance car, avec la *Chorographia*, la géographie et l'histoire antique de Chypre connaissent un authentique progrès en dépit de l'approximation d'informations mal recoupées.

Étienne fut le premier à déplorer les conditions agitées qu'il traversait durant de la composition de la *Chorographia* ; dans sa postface, il déclare avoir délaissé le manuscrit à Venise pendant un an (donc en 1572), et découvrir beaucoup d'erreurs dans le texte imprimé<sup>244</sup> ; un folio entier d'errata ne suffisait pas à corriger les inexactitudes de l'édition de Bologne qui, par ailleurs, ne disposait ni de table des matières ni d'index. Étienne attendra cinq années pour reprendre le texte italien, et le corriger à Paris en 1578 ; entre-temps, il publie trois autres ouvrages, l'un à Padoue, en 1577<sup>245</sup>, et deux à Paris<sup>246</sup>. Les motivations, pour lesquelles Étienne décide

244. *Ibid.*, f. 123v.

de reprendre la *Chorographia*, ne relèvent pas d'un souci d'amélioration scientifique du texte original, mais davantage de ses préoccupations personnelles ; déçu par l'indifférence des pouvoirs italiens dans l'affaire du rachat de ses parents captifs, Étienne se tourne désormais vers la France afin d'obtenir les soutiens qui lui manquent. Pour asseoir sa position à la cour des Valois, il lui fallait justifier la noblesse de la maison de Lusignan, et souligner les liens qui rattachaient Chypre à la France. Ses mobiles reflètent une coloration politique et personnelle dont le résultat ira dans le sens d'un perfectionnement de la *Chorographia*.

Durant les cinq années qui séparent la *Chorographia* de la *Description*, Étienne poursuit ses recherches en bibliothèque, notamment pour constituer des catalogues généalogiques qui forment la base de ses autres ouvrages. Fort de ces nouvelles lectures, la *Description* contient des sources qu'Étienne n'avait pas utilisées auparavant ; parmi les auteurs antiques, il ajoute Aristote et Diogène Laërce<sup>247</sup> ; il puise davantage dans les sources chrétiennes, citant des martyrologes circulant à Rome, des actes de Conciles, plusieurs œuvres de Pierre de la Palud O.P. patriarche de Jérusalem, saint Augustin, Thomas d'Aquin, Théodoret de Cyr, Bernard de Clairvaux, saint Grégoire et les *Révélations* de Brigitte de Suède<sup>248</sup>. Enfin, il actualise ses résultats en consultant des auteurs médiévaux ou renaissants : Hayton, peut-être Philippe de Mézières, des *Annales de Bourgogne*, des *Chroniques de Savoie*, une histoire de la Gaule Belgique de Guillaume Paradin, *Les gestes des Tholosais* de Nicolas Bertrand, la *Cosmographie* d'André Thevet, un livre de François de Corlieu sur les comtes d'Angoulême, Guillaume de Tyr et une *Continuation*, Paul Émile, Pietro Bembo et des cartes géographiques<sup>249</sup>. Par rapport à la *Chorographia*, l'enrichissement est manifeste, d'autant plus qu'Étienne relit les auteurs cités en 1573, en précisant tantôt les titres des ouvrages consultés, tantôt en donnant des extraits de textes mentionnés dans la *Chorographia*<sup>250</sup>. La période, qui couvre les cinq années, offre donc à Étienne la possibilité

245. *Id.*, *Raccolta di cinque discorsi, Intitolati corone*, Quinta Corona, cité *supra* n. 211 ; sur cet ouvrage : Legrand, *Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 207-208 n° 719, et Philippou, *Tà Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 46.

246. Étienne de Lusignan, *Histoire contenant une sommaire description des généalogies*, cité *supra* n. 223 ; sur cet ouvrage : Legrand, *Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 218 n° 737, et Philippou, *Tà Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 46-47. Étienne de Lusignan, *Catalogus virorum illustrium Veteris et Novi Testamenti*, Paris 1580, et Legrand, *Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 226 n° 742, et Philippou, *Tà Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 47.

247. Étienne de Lusignan, *Description*, f. 2r, 41v, 67r, 97v.

248. *Ibid.*, f. 58v, 60v-61r, 62v-63r, 66v, 222v-223r, 231v-234v.

249. *Ibid.*, f. 3v, 30v, 130v, 145v, 152r, 174r, 189r, 191r, 193r-v, 195r, 205v, 228v.

250. Ainsi, au f. 3v.

d'approfondir sa réflexion et de corriger ses erreurs. En d'autres termes, la *Description* a acquis les traits d'un patient travail de maturation.

Pour mener à terme l'entreprise de la *Description*, Étienne fait preuve d'un véritable talent d'historien ; à plusieurs reprises, il exprime sa volonté de composer son texte avec un sens critique aigu ; quand il rapporte que l'eau bue au puits de Fontana Amorosa rend amoureux, il précise « *Quant à la vérité du fait, je la laisse à l'opinion de chacun [...]* »<sup>251</sup>. Il renvoie à Boccace le lecteur qui veut compléter son information sur la mythologie<sup>252</sup>, s'interroge sur des thèses trouvées chez Théodoret de Cyr, dont il ne parvient pas à confirmer la véracité<sup>253</sup>, compare les données prises chez Plutarque à celles trouvées chez Diogène Laërce<sup>254</sup> ; il refuse d'entamer le sujet des péripéties de la succession des rois de Jérusalem « *[...] pour ce que leurs gestes sont décrits par autres Historiographes [...]* »<sup>255</sup>. Dans sa postface, Étienne explicite sa démarche d'historien, en ajoutant qu'il refuse de rapporter toutes les controverses nées de la lecture des différents auteurs ; il choisit ceux qui tendent à la vérité<sup>256</sup>. Étienne possède une haute conscience de son rôle et de sa responsabilité, n'hésitant pas à repousser les mensonges contenus dans les romans écrits sur Mélusine<sup>257</sup> ; lorsqu'il s'écarte de son rôle d'historien, il l'annonce avec sincérité : « *[...] s'il est licite de discourir & sortir hors des bornes d'Historiographe [...]* »<sup>258</sup>. À une reprise, il livre une profession de foi, montrant la détermination et le sérieux avec lesquels il mène sa tâche : « *[...] ie diray ce mot en passant, que tels Historiens sont grandement à reprendre, lesquels sçachans que la verité est le fondement de l'histoire, ne craignent toutefois de mettre en leurs livres infinies mengeries, ou assurer ce qu'ils ne sçavent que par ouyr dire, & encore de personnes telles quelles, ou de simples femmelettes, ou autres de semblable farine : veu qu'il est necessaire à quiconque se mesle d'escrire, premier que s'amuser à raconter & venir à la déduction de l'histoire, sçavoir les Chroniques, & ne dire rien, ou qu'il n'ait veu de ses yeux, ou qui n'ait prins ce qu'il escrit, de quelque grave authieur, ou qu'il ne l'ait entendu de personne digne de foy, qui ait esté présent à l'exécution, que la chose ait esté confirmée par la commune renommee* »<sup>259</sup>. Dans le cadre de l'historiographie chypriote médiévale ou renaissante, aucun auteur n'avait poussé aussi loin la réflexion sur la pratique du métier d'historien.

251. *Ibid.*, f. 29v.

252. *Ibid.*, f. 40r.

253. *Ibid.*, f. 67r-v.

254. *Ibid.*, f. 97v.

255. *Ibid.*, f. 126r.

256. *Ibid.*, f. 228v.

257. *Ibid.*, f. 191r-v.

258. *Ibid.*, f. 219v.

259. *Ibid.*, f. 152r.

L'intention étant posée, il reste délicat de porter un jugement définitif sur le résultat ; par rapport à la *Chorographia*, la *Description* présente un matériel mieux organisé, mieux classé ; les chapitres sont davantage articulés, grâce à une subdivision accentuée des matières traitées, même si le plan général de la *Chorographia* est reconduit. Pour le détail, on s'aperçoit qu'Étienne élimine certains passages de la *Chorographia* : par exemple, le nombre des églises de la capitale, 250 à 300 selon la *Chorographia*, n'apparaît pas dans l'édition française<sup>260</sup> ; Étienne rectifie des inexactitudes à propos de la lutte fratricide entre Henri II et Amaury, qui aurait permis au sultan d'Égypte de conquérir la Terre sainte<sup>261</sup> ; il gomme de la *Description* l'affirmation selon laquelle une procession se déroule chaque année à Nicosie, en mémoire de l'inondation de 1330<sup>262</sup>, et taille dans le récit de la guerre civile opposant Jacques le Bâtard à Charlotte<sup>263</sup>. Enfin, de nombreuses considérations subjectives sur le naturel des hommes et des femmes de Chypre de la *Chorographia* disparaissent de la *Description*<sup>264</sup>.

Le sens critique d'Étienne sur ses propres écrits confirme que la *Chorographia* pouvait être améliorée en ajoutant le fruit de nouvelles lectures, si bien que le volume de la *Description* contient une centaine de pages d'augmentations. Les descriptions de Limassol et du monastère Saint-Barnabé gagnent en précision<sup>265</sup> ; plus loin, Étienne insiste sur les miracles et la vie des saints chypriotes<sup>266</sup> ; ses précédents travaux sur la généalogie lui permettent d'adjoindre une liste des comtes, des barons et des familles nobles du royaume franc<sup>267</sup>. Dans la partie proprement historique, il introduit la période des guerres arabo-byzantines<sup>268</sup>, note la sécession d'Isaac Comnène<sup>269</sup>, développe l'opposition entre Henri II et ses frères<sup>270</sup>, et lance de violentes critiques à l'encontre de Hugues IV (« [...] son courage & bonne affection estoient assez grands, mais ses forces petites [...] »)<sup>271</sup>. L'enrichissement de la *Chorographia* est manifeste dans la dernière partie de la *Description*, où Étienne accroît son récit par de nouveaux chapitres ; il décrit les blasons des Lusignan (chap. 25) et fournit dans les chapitres 26 et 28 une chronique des années de la domination vénitienne, la seule connue dans

260. *Id.*, *Chorographia*, f. 15r ; *id.*, *Description*, f. 32v.  
 261. *Id.*, *Chorographia*, f. 55v ; *id.*, *Description*, f. 138r.  
 262. *Id.*, *Chorographia*, f. 56v ; *id.*, *Description*, f. 144r.  
 263. *Id.*, *Chorographia*, f. 68r ; *id.*, *Description*, f. 171v-172r.  
 264. *Id.*, *Chorographia*, f. 84v-85v ; *id.*, *Description*, f. 218v-221v.  
 265. *Ibid.*, f. 19v-20v, 46r-v.  
 266. *Ibid.*, f. 61v-62v.  
 267. *Ibid.*, f. 79r-83v.  
 268. *Ibid.*, f. 107v-108v.  
 269. *Ibid.*, f. 115v.  
 270. *Ibid.*, f. 139v-143r.  
 271. *Ibid.*, f. 144r-v.

l'historiographie chypriote. Notons, pour finir, que le style de la *Description* est plus littéraire que celui de la *Chorographia*, où le principe de l'énoncé parataxique était de règle<sup>272</sup>.

Dans la *Chorographia* comme dans la *Description*, Étienne de Lusignan dévoile ses partis pris, ses ambitions. Pour prouver les liens étroits qui unissent à la France la maison de Lusignan, donc le royaume de Chypre, Étienne dénigre l'administration vénitienne avec une singulière sévérité ; les critiques fusent contre l'imprudence de ces officiers qui négligent les plus élémentaires règles d'hygiène, et meurent trop rapidement pour gouverner l'île avec efficacité ; Venise, coupable d'« *usurpation* », est blâmée pour son refus d'affranchir les parèques, pour sa politique conservatrice qui risquait de jeter les Chypriotes dans les bras du Turc ; désirant minimiser la durée de la domination vénitienne, Étienne repousse la date officielle de l'intégration au *dominio da mar* à l'année 1489, alors que les Vénitiens s'emparent des rênes du pouvoir dès 1473<sup>273</sup>. Aux yeux du dominicain, jamais l'île ne connut plus grande richesse et renommée que sous le règne de Pierre I<sup>er</sup> qui « [...] obtint le surnom de Grand, à raison de ses entreprises généreuses [...] » ; sa mort marque le basculement du royaume dans la déchéance et la misère<sup>274</sup>.

Fidèle à l'héritage du royaume franc, Étienne vante le bel équilibre social et ethnique de la société féodale où se mélangeaient, sans heurts violents, des communautés qui parlaient douze langues distinctes (mais pas le français) ; sa description des groupes sociaux l'incite à mettre l'accent sur les nobles et religieux latins plus que sur les Grecs, proposant une image idéale de la vie quotidienne des aristocrates<sup>275</sup>. Étienne insiste sur le caractère pieux des Chypriotes, toutes religions confondues, qui vivent au rythme de fréquentes processions pour célébrer leurs saints (107 grecs et 315 étrangers) ; pour convaincre son lectorat du bien-fondé de ses propos, Étienne fixe la naissance de l'histoire de Chypre au lendemain du Déluge, et retrace la chronologie des fondations monastiques latines, car si la piété des insulaires est commune, celle des Latins recueille plus d'attention<sup>276</sup>. Cet attachement à la foi romaine n'empêche pas Étienne de partager les goûts de ses contemporains pour l'astrologie : les funestes présages des astres viennent corroborer les révélations de Brigitte de Suède sur la future catastrophe qui attend le royaume de Chypre en 1570<sup>277</sup>.

272. *Ibid.*, f. 2r, 76r-80r.  
 273. *Ibid.*, f. 13v, 69v, 88v, 210v, 213r, 214v.  
 274. *Ibid.*, f. 144v, 147v.  
 275. Comme l'a démontré M. Zink, « Groupes nationaux, sociaux et religieux en Chypre au XVI<sup>e</sup> siècle vus par Estienne de Lusignan », dans *ΠΑΚΣ-Β*, vol. II, p. 294-296.  
 276. Étienne de Lusignan, *Description*, f. 1v-2r, 6v-7r, 44r-65r, 89r-90v, 91r.  
 277. *Ibid.*, f. 1v, 11r-v, 88v, 106v-107r, 147v, 210v-213r.

Dans cette œuvre trop riche, les contradictions ne manquent pas. En bon historien de la Renaissance, Étienne s'obstine à élever Chypre au rang de nation dont les origines remontent à la *Bible*, à la mythologie ou à Constantin. Dans ce but, l'étude des auteurs classiques se combine à une recherche des étymologies et aux résultats de découvertes archéologiques<sup>278</sup>. Ayant établi ce passé mythique et glorieux, Étienne veut démontrer que les Chypriotes du XVI<sup>e</sup> siècle conservent dans leur caractère une trace de la fabuleuse antiquité ; ils restent marqués du sceau de Vénus, mais Étienne assure que le sentiment de profonde piété détruit la propension à la sensualité ; Chypre possède la double qualité d'être une nation aux origines prestigieuses et un pays attaché à la foi chrétienne<sup>279</sup>. Dès lors, les arrière-pensées d'Étienne se dévoilent nettement, car son but inavoué reste bien de sensibiliser les puissants princes d'Europe à une reconquête de l'île. À maintes reprises, Étienne montre les avantages matériels que fournirait Chypre à son nouveau maître : l'inventaire des produits de l'île suggère des approvisionnements à bon prix et de substantiels bénéfices, puisque le coton acheté aux Salines est revendu vingt-cinq fois plus cher à Venise<sup>280</sup> ; pour convaincre les princes, Étienne exagère et simplifie, ce qui oblige à garder une certaine réserve dans l'exploitation des informations qu'il donne<sup>281</sup>.

Le tri qu'il convient de faire dans les deux œuvres majeures de Lusignan, ne doit pas conduire à sous-estimer l'entreprise ; aujourd'hui, il est temps de réhabiliter ces ouvrages qui, tant pour l'historiographie chypriote que pour celle de la Renaissance européenne, marquent une étape. Le dominicain demeure le premier à engager une appréhension générale de la civilisation chypriote, en empruntant à de multiples domaines ; il donne une *Histoire Universelle* de l'île en puisant dans des sciences aussi diverses que la géographie, l'archéologie, l'héraldique, la généalogie, l'histoire, la chronique, sans oublier de recourir aux légendes, aux remarques à caractère ethnographique, et à quelques souvenirs familiaux et personnels. Cette démarche s'inspire de celle de Florio Bustron, mais Étienne la développe considérablement, avec ces sources faisant défaut à l'historien qui ne fréquentait pas les bibliothèques italiennes ou françaises. Jamais

278. *Ibid.*, chap. 15 et 16, f. 102v.

279. *Ibid.*, f. 219r-220v ; Zink, « Groupes nationaux, sociaux et religieux en Chypre au XVI<sup>e</sup> siècle vus par Estienne de Lusignan », p. 294-295.

280. Étienne de Lusignan, *Description*, f. 9v ; Zink, « Groupes nationaux, sociaux et religieux en Chypre au XVI<sup>e</sup> siècle vus par Estienne de Lusignan », p. 299-300.

281. Au registre des exagérations, on peut ajouter les chiffres concernant la population surestimée de villages : Étienne de Lusignan, *Description*, f. 28r. 36v ; pour son appréciation idéalisée des classes sociales : Arbel, « The Cypriot Nobility from the Fourteenth to the Sixteenth Century », p. 179-180.

282. Chronologiquement : *La défense des religieux*, cité *supra* n. 223 (sur cet ouvrage : Legrand,

l'historiographie chypriote n'avait produit de traité aussi complet et aussi riche. Lusignan s'affirme comme un digne émule de Florio Bustron, en construisant une histoire nationale qui s'affranchit de la tutelle de l'histoire du royaume de Jérusalem. Le succès de la *Chorographia*, comme de la *Description*, ne se démentira jamais, puisque le cadre général établi par le dominicain sera réutilisé par tous ceux qui travailleront sur le passé de l'île ; la fortune critique de Lusignan doit être mesurée à l'aune des citations extraites de la *Chorographia* ou de la *Description* : qui n'a jamais recouru aux informations du dominicain ?

Pour l'historiographie chypriote, les six ouvrages qu'Étienne de Lusignan publie ultérieurement, à Paris, entre 1581 et 1587, n'apportent rien de neuf dans l'investigation du passé de l'île<sup>282</sup>. Étienne répète les informations et les conclusions déjà établies, sauf lorsqu'il traite l'histoire de la famille Lusignan, à laquelle il ajoute des précisions tirées de la mémoire familiale. Dans les *Généalogies*, il revient sur les affirmations de la *Description*, où il rejetait l'historicité de Mélusine ; désormais, il avalise les fables puisqu'elles servent son intérêt, la descendance de Mélusine permettant d'établir de nouvelles parentés avec des familles du royaume de France<sup>283</sup>. Jusqu'à sa mort, Étienne n'a de cesse de prouver la noblesse de son lignage, y compris avec les Médicis ; ainsi espère-t-il trouver de prestigieux protecteurs, à défaut d'obtenir les appuis indispensables à la reconquête de l'île tant aimée.

*Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 235 n° 755, et Philippou, *Tà Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 48) ; *Basilicon Philactirion*, cité *supra* n. 223 (sur cet ouvrage : Legrand, *Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 276-277 n° 791, et Philippou, *Tà Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 48-49) ; *Les Droits, Autoritez et Prerogatives que pretendent au Royaume de Hierusalem, les Princes et Seigneurs spirituels et temporels cy apres nommez : Le Pape, Patriarche, Empereur, Rois de France, Angleterre, Arragon, Naples, Hongrie, Cypre et Armenie, Les Republiques de Venise, et Genes, les Ducs d'Anjou, Bourbon, Savoye, Lorraine et Montferat, les Comtes de Brienne, Laval et autres*, Paris 1586 (sur cet ouvrage : Legrand, *Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 281 n° 799, et Philippou, *Tà Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 49) ; *Les Généalogies de soixante et sept très-nobles et très-illustres maisons, partie de France*, cité *supra* (sur cet ouvrage : Legrand, *Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 280-281 n° 800, et Philippou, *Tà Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 49) ; *Les grands miracles et les tres saintes playes advenuz à la R. Mère Prieure aujourd'hui 1586 du Monastere de l'Annonciade, en la Ville de Lisbonne, au Royaume de Portugal, de l'ordre des Freres Prescheurs*, Paris 1586 (sur cet ouvrage : Legrand, *Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 283 n° 801, et Philippou, *Tà Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 50) ; *Affinitates omnium Principum Christianitatis, cum serenissimo Francisco Medices Magno Duci Hetruria*, Paris 1587 (sur cet ouvrage : Legrand, *Bibliothèque hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, vol. IV, p. 285, et Philippou, *Tà Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ*, vol. II, p. 50) ; une réédition posthume intervient plus tard sous le titre, *Histoire generale des Royaumes de Hierusalem, Chypre, Armenie, et lieux circonvoisins*, Paris 1613, qui rassemble l'*Histoire contenant une sommaire description des généalogies...* [Paris 1579] et la *Description de toute l'isle de Chypre* [Paris 1580].

283. Étienne de Lusignan, *Les généalogies de soixante et sept très-nobles et très-illustres maisons*, f. 52 ss.

## CONCLUSION

Est-t-il besoin d'argumenter davantage pour convaincre de la richesse du domaine que représentent les lettres et la vie intellectuelle à Chypre sous les dominations franque et vénitienne, quels que soient les préjugés dépréciatifs entretenus jusqu'à aujourd'hui ? Cette étude, limitée à une approche des textes profanes, a écarté la production littéraire religieuse, pourtant très abondante. Nous avons volontairement laissé de côté l'analyse des textes à contenu scientifique – qu'ils relèvent de l'astronomie, de la médecine, humaine ou vétérinaire, de la cynégétique – car ils appellent les compétences de spécialistes. Enfin, la littérature musicale a été à peine effleurée, qu'elle soit byzantine, franque ou latine. Malgré ces réserves, un premier constat s'impose : le royaume de Chypre et le *Regno di Cipro* ont créé des conditions propices au développement des activités littéraires et intellectuelles. Par rapport aux productions des pays grecs ou latins de la même époque, Chypre possède un Moyen Âge et une Renaissance riches d'enseignement.

Certes, l'épanouissement ne marque pas toute la période de la domination latine ; deux époques retiennent l'attention, tant par le nombre que par la qualité des écrits, de c. 1260 à c. 1360, puis de c. 1550 à c. 1570. Cette chronologie ne relègue pas les autres périodes au rang de siècles obscurs, car les mutations s'engagent pendant les périodes de silence apparent. Si la crise de la connaissance observée entre la chronique de Georges Bustron et la Renaissance historiographique du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle s'explique par l'éloignement des élites chypriotes et leur fréquentation des cercles padouans et vénitiens, cette émigration profite de circonstances inédites pour élaborer progressivement la merveilleuse poésie qui prend corps dans le chansonnier pétrarquaisants. Par ailleurs, défions-nous d'une opposition entre l'humanisme médiéval – celui de Hugues IV – et l'esprit de la Renaissance, car le faste des cours de Jacques I<sup>er</sup> et de Janus suggère que ces rois préparaient le terrain d'une première Renaissance, vraisemblablement ralentie après les coups des cimenterres mamelouks.

Ces deux époques d'épanouissement montrent combien les Chypriotes, de culture grecque, franque, ou italienne, donnent la mesure de leurs talents. À chaque fois, les modèles proviennent des pays avec lesquels des relations étroites sont tissées ; aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, les germes de bouillonnement sont empruntés à l'Orient latin (*Continuations* de Guillaume de Tyr, *Annales de l'Orient latin*, *Assises de Jérusalem*), à l'Occident (littérature courtoise, littérature des Croisades) et à Byzance (*Spaneas*, textes juridiques, chants acritiques), mais au XVI<sup>e</sup> siècle, seule l'Italie suscite la régénération.

Cette stimulation, venue de l'extérieur, incite les lettrés chypriotes à s'approprier genres et thèmes, à les fondre pour leur donner une nouvelle expression : les deux périodes d'acmé de la littérature chypriote sont celles où les écrivains s'emparent de modèles étrangers pour créer des œuvres originales ; aux XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle, Philippe de Novare, Gérard de Monréal, les compilateurs des *Lois grecques* ou du *Vatic. Palat. gr. 367*, et Georges Lapithès s'inscrivent dans un processus d'adaptation de traditions exogènes au milieu local. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'affirmation d'une longue historiographie patriotique dans les villes italiennes provoque la naissance de l'identité chypriote moderne fondée sur une littérature chypro-centrée qui, lorsqu'elle s'exprime en grec, préfère le dialecte à la *koinè*. À chaque fois, le succès procède de la rencontre des influences étrangères et de leur cheminement créatif dans l'esprit des insulaires.

Trois genres singularisent la production littéraire profane : l'historiographie, le droit et la poésie. Les premiers grands récits historiques sont rédigés en français durant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, puis en grec aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, enfin en italien au XVI<sup>e</sup> siècle. Le droit, celui de l'Orient latin comme celui hérité de Byzance, trouve ses textes fondamentaux entre c. 1260 et c. 1320 ; par la suite, il ne s'agit que d'adaptations ou de traductions conformes aux textes d'origine. Pour la poésie, si quelques traces peuvent être repérées du côté des Francs, aucun témoignage n'a pu être sauvegardé ; en revanche, les Grecs illustrent le genre sans discontinuité, de la tradition acritique au chant sur le siège de Malte. Ces trois domaines constituent assurément les caractères originaux de la littérature profane chypriote de l'époque latine, auxquels il conviendrait d'ajouter les littératures médicale, astronomique et musicale pour obtenir un panorama complet. Au registre des genres ignorés ou peu représentés, relevons la littérature dramatique (exception faite du *Cycle des Passions du Christ*), la littérature satirique et allégorique (ni fable, fabliau, bestiaire ou parabole, pourtant si fréquents dans la littérature française ou byzantine). Pas de littérature politique non plus, ce dont on ne saurait s'étonner dans une société qui reste fidèle à l'idéologie féodale, et évolue loin des cadres de l'Italie communale. La littérature morale et la philosophie animent quelques esprits dans les années 1270-1340, mais la réflexion s'effondre ensuite, peut-être absorbée par les querelles religieuses (l'antipalamisme) ou la relance des entreprises croisées (Pierre Thomas). Quant au genre du roman, si prisé des lecteurs du royaume capétien ou des Byzantins, les indices convergent pour assurer qu'il semble peu prisé.

Une autre originalité de la littérature chypriote de l'époque latine réside dans son expression profondément laïque. Aucun homme d'Église (hormis les cas de fr. Christophoro et d'Étienne de Lusignan) ne laisse d'œuvres

écrites pour un public laïc, alors que secrétaires et notaires produisent sans répit. Les Francs se détournent de la culture des clercs, et optent pour le langage vernaculaire et les Grecs, avec un décalage certain, empruntent le même chemin et choisissent la langue populaire. Pourtant, les Grecs pouvaient suivre les voies de la culture savante byzantine ; quelques exemples le prouvent, car on discerne les traces d'une expression lettrée de Georges de Chypre aux versificateurs du *Chansonnier* pétrarquiste, en passant par Michel Anagnostès, le primicier des archives royales du *Vatic. Palat. gr. 367*, Georges Lapithès, Manuel Raoul, sans oublier les remarques du paragraphe 158 de l'*Exègèsis*. Malgré ces bribes d'informations, l'environnement local réunissait davantage de conditions permettant un épanouissement d'une culture démotique. À cet égard, l'influence de la société franque sur les auteurs grecs s'est avérée déterminante.

La coexistence des Grecs, des Francs et des Italiens devait aboutir à une diffusion des idées, des valeurs et thèmes à travers les différents écrits de chaque groupe, car quatre siècles de contacts permanents, quelles que furent les tensions, ont laissé de profondes marques dans les esprits. Constatons ainsi l'évolution de l'historiographie chypriote : au XIII<sup>e</sup> siècle, elle évolue à l'ombre de la tradition léguée par les historiens du royaume de Jérusalem ; au XVI<sup>e</sup>, elle s'affranchit de modèles trop étroits pour offrir des textes majeurs rédigés en grec (*Exègèsis*), en italien (Florio Bustron) et en français (Étienne de Lusignan). La maturité de la Renaissance chypriote, qui précède son homologue crétoise, illustre l'aboutissement d'un long processus.

Il appartiendra à d'autres recherches d'apprécier et de nuancer les rythmes et les modalités des échanges.

## BIBLIOGRAPHIE

## ABRÉVIATIONS

ASV	Archivio di Stato di Venezia
BEĆ	<i>Bibliothèque de l'École des Chartes</i> (Paris)
BN	Biblioteca Nazionale
BNF	Bibliothèque Nationale de France
BZ	<i>Byzantinische Zeitschrift</i> (Berlin-Leipzig-Munich)
DOP	<i>Dumbarton Oaks Papers</i> (Washington)
EEBS	<i>Ἐπετηρίς τῆς Ἐταιρείας Βυζαντινῶν Σπουδῶν</i> (Athènes)
EKEE	<i>Ἐπετηρίς τοῦ Κέντρου Ἐπιστημονικῶν Ἐρευνῶν</i> (Nicosie)
KΣ	<i>Κυπριακαὶ Σπουδαὶ</i> (Nicosie)
KX	<i>Κυπριακὰ Χρονικά</i> (Nicosie-Larnaca)
NE	<i>Νέος Ἐλληνομῆμιον</i> (Athènes)
ΠΑΚΣ-Α	<i>Πρακτικά τοῦ Πρώτου Διεθνoῦς Κυπριολογικοῦ Συνεδρίου</i> , Nicosie, 1972-1973, 3 vol.
ΠΑΚΣ-Β	<i>Πρακτικά τοῦ Δευτέρου Διεθνoῦς Κυπριολογικοῦ Συνεδρίου</i> , Nicosie, 1985-1987, 3 vol.
PG	<i>Patrologiae cursus completus. Series Graeca</i> , Jacques Paul Migne éd., Paris 1857-1866, 161 vol.
PLP	<i>Prosopographisches Lexikon der Palaiologenzeit</i> , Erich Trapp <i>et alii</i> eds, Vienne 1976-1996, 12 + 3 vol.
REB	<i>Revue des Études Byzantines</i> (Paris)
RHC-Arm.	<i>Recueil des Historiens des Croisades, Documents arméniens</i> , Paris, 1869-1906, 2 vol.
RHC-Lois	<i>Recueil des Historiens des Croisades, Lois</i> , Paris, 1841-1843, 2 vol.
RHC-Occ.	<i>Recueil des Historiens des Croisades, Historiens occidentaux</i> , Paris, 1844-1895, 5 vol.

## SOURCES NARRATIVES

- Alessandro Podocataro, *Relazione di Alessandro Podocataro de' successi di Famagosta dell' anno 1571*, Augustin Tessier éd., Venise 1876.
- Angelo Calepio, « Vera et fidelissima narratione del successo dell' espugnatione, & defensione del Regno di Cipro », dans Étienne de Lusignan, *Chorographia*, f. 92v-112v, et version française dans Étienne de Lusignan, *Description*, f. 237v-271v.
- Angelo Calepio, « Vera et fidelissima narratione dell' espugnatione, & defensione de Famagosta », dans Étienne de Lusignan, *Chorographia*, f. 112v-123v, et version française dans Étienne de Lusignan, *Description*, f. 272r-291r.
- Angelo Gatto, *Narratione del terribile assedio e della resa di Famagosta nell' anno 1571*, Policarpo Catizzani éd., Orvieto 1895 ; tr. grecque par Pavlos Dandolos, *Διήγησις τῆς τρομερᾶς πολιορκίας καὶ ἀλώσεως τῆς Ἀμμοχώστου*, Larnaca 1897 [rééd. Nicosie 1972].
- Augustin (fr.), *Relation del Reverendo Padre Fra Augustin Famagostano fo prior in Famagosta nel monasterio de Santo Antonio de l'Ordine Eremitano, della perdita di Famagosta, del valore et gloriosa morte del clarissimo Bragadino*, Nicolò Morosini éd., Venise 1891.
- Banescu, Nicolas éd., *Deux poètes byzantins inédits du XIII<sup>e</sup> siècle*, Bucarest 1913.
- Bernardo Sagredo, *Istoria delle tre Guerre de' Veneziani con Turchi 1520, 1537, 1572*, déposée au Civico Museo Correè, *ms. Cicogna 3757*.

- Bertrand de La Brocquière, *Le voyage d'outremer*, Claude Schefer éd., Paris 1922.
- Boissonade, Jean François, « Poème moral de George Lapithès », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et autres bibliothèques* XII/2 (1831), p. 3-74.
- Buridant, Claude éd., *La traduction de l'Historia orientalis de Jacques de Vitry. Manuscrit français 17203 de la Bibliothèque Nationale de Paris*, Paris 1896.
- Christodoulou, Ménélaos N., Ioannidou, Konstantinos D. éd., *Κυπριακά δημόδη ἱστορία*, Nicosie 1987.
- Chroniques d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, Louis de Mas-Latrie éd., Paris 1871.
- Coudrette, *Le Roman de Mélusine ou l'Histoire de Lusignan par Coudrette*, Eleonor Roach éd., Paris 1982.
- Crusius, Martin, *Turcograciæ*, Bâle : L. Ostenum 1584.
- DuCange, Charles du Fresnes, *Les familles d'Outre-Mer*, Emmanuel G. Rey éd., Paris 1869.
- Enrico Caterino Davila, *Historia delle guerre civili in Francia*, Venise : F. Hertzhauser 1733, 2 vol.
- Étienne de Lusignan, *Chorographia, et breve Historia universale dell'Isola di Cipro principiando al tempo di Noé per in sino al 1572*, Bologne : Alessandro Benaccio 1573 [réimpression Nicosie 2004].
- *Raccolta di cinque discorsi, Intitolati corone, per comprendere in se cose appartenenti à gran Ré, et à principi*, Padoue : Lorenzo Pasquati 1577.
- *Histoire contenant une sommaire description des généalogies, Alliances, et gestes de tous les Princes et grands Seigneurs, dont la plupart estoient François, qui ont jadis commandé es Royaumes de Hiérusalem, Cypre, Arménie, et lieux circonvoisins*, Paris : G. Chaudière 1579.
- *Description de toute l'isle de Cypre, et des Roys, princes, et seigneurs, tant Payens que Chrestiens, qui ont commandé en icelle : Contenant l'entière Histoire de tout ce qui s'y est passé depuis le déluge universel, l'an 142 et du monde, 1798 Jusques en l'an de l'incarnation et nativité de Jesus-Christ, mil cinq cens soixante et douze*, Paris : G. Chaudière 1580 [réimpression Nicosie 2004].
- *Catalogus virorum illustrium Veteris et Novi Testamenti*, Paris : Guillielmum Nigrum 1580.
- *La defense des religieux contre ceux qui soustienent que l'habit de Religion est seulement pour les pauvres, inutiles et paresseux, et non pour les riches et de noble maison*, Paris : Charles Roger 1581.
- *Basilicon Philactirion...*, Paris : Guillaume Lenoir 1585.
- *Les généalogies de soixante et sept très-nobles et très-illustres maisons, partie de France, partie estrangeres*, Paris : Guillaume Lenoir 1586.
- *Les Droicts, Autoritez et Prerogatives que pretendent au Royaume de Hierusalem, les Princes et Seigneurs spirituels et temporels cy apres nommez : Le Pape, Patriarche, Empereur, Rois de France, Angleterre, Arragon, Naples, Hongrie, Cypre et Armenie, Les Republiques de Venise, et Genes, les Ducs d'Anjou, Bourbon, Savoye, Lorraine et Montferrat, les Comtes de Brienne, Laval et autres*, Paris : Le Noir 1586.
- *Les grands miracles et les tres saintes playes advenuz à la R. Mère Prieure aujourd'hui 1586 du Monastere de l'Annonciade, en la Ville de Lisbonne, au Royaume de Portugal, de l'ordre des Freres Prescheurs*, Paris : Jean Bessant 1586.
- *Affinitates omnium Principum Christianitatis, cum serenissimo Francisco Medices Magno Duci Hetruria*, Paris : Daniel le Clerc 1587.
- *Histoire generale des Royaumes de Hierusalem, Chypre, Armenie, et lieux circonvoisins*, Paris : Nicolas Buon 1613.

- Federico Sanudo, *Historia della guerra mossa da Selim II Imperator de Turchi alla Serenissima Republica Veneta*, déposé à la BN Marciana, *ms. ital. cl. VII 542 (= 7939)*.
- Florio Bustron, *Chronique de l'île de Chypre*, René de Mas-Latrie éd., Paris 1886 [réimpression sous le titre *Historia over Commentarii di Cipro*, Nicosie 1998].
- Georges Bustron, *The Chronicle of George Boustronios 1456-1489*, tr. anglaise de Richard M. Dawkins, Melbourne 1964.
- Les Gestes des Chiprois*, Gaston Raynaud éd., Genève 1887 ; 2<sup>e</sup> éd. : « Les Gestes des Chiprois », Louis de Mas-Latrie et Gaston Paris éd., dans *RHC-Arm.*, Paris 1906, vol. II, p. 653-872.
- Giovanni Boccaccio, *Genealogia deorum gentiliu libri*, Vincenzo Romano éd., Bari 1951.
- Giovanni Sozomeno, *Narratione della guerra di Nicosia fatta nel regno di Cipro da' Turchi l'anno MDLXX*, Francesco Altomira éd., Bologne : Biagio Bignami 1571.
- Giovanni Battista Ramusio, *Secondo volume delle navigazioni e viaggi*, Venise : nella stamperia de Giunti 1559.
- Graziani, Anton Maria, *De Bello Cyprio, libri V*, Rome : A. Zanettum 1624 [tr. grecque par Charalambos Gasparis, Nicosie 1997].
- Guilland, Rodolphe éd., *Correspondance de Nicéphore Grégoras*, Paris 1927.
- Guillaume de Machaut, *La Prise d'Alexandrie*, Louis de Mas-Latrie éd., Genève 1877.
- Guillaume de Rubrouck, *Voyage dans l'Empire mongol*, Claude & René Kappler éd., Paris 1985.
- Guillaume de Tyr, *Chronique*, Robert B. C. Huygens éd., Turnhout 1986, 2 vol.
- Hero, Angela C. éd., *Letters of Gregory Akyndinos*, Washington 1983.
- Hoppin, Richard H. éd., *The Cypriot-french repertory of the Manuscript Torino, Biblioteca Nazionale J II 9*, Rome 1960-1963, 4 vol.
- Jacques de Vérone, « Le pèlerinage du moine augustin Jacques de Vérone (1335) », R. Röhrich éd., *Revue de l'Orient latin* III (1885), p. 155-302.
- Jacques de Vitry, *Libri duo, quorum prior orientalis sive hierosolymitanae, alter occidentalis historia nomine inscribitur*, François Moschus éd., Douai : B. Belleri 1597.
- Jason de Nores, *Apologia contro l'auttor del Verato*, Padoue : P. Meieto 1590.
- Jean d'Arras, *Le Roman de Mélusine ou l'Histoire de Lusignan*, tr. Michel Perret, Paris 1979.
- Jean Dardel, « Chronique d'Arménie », Ulysse Robert éd., dans *RHC-Arm.*, vol. II, p. 1-109.
- Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, Jacques Monfrin éd., Paris 1995.
- Jean de Journy, *La dime de penitance*, Hermann Breymann éd., Stuttgart 1874.
- Kechagioglou, Georgios éd., *Κριτική έκδοση της Ιστορίας Πτωχολέοντος. Θέματα ύστεροβυζαντινής και μεταβυζαντινής λογοτεχνίας*, Salonique 1978.
- Khull, Ferdinand éd., *Zweier deutscher Ordensleute Pilgerfahrten nach Jerusalem in den Jahren 1333 und 1346*, Graz 1895.
- Kriaras, Emmanuel éd., *Τὸ Ἀνακάλημα τῆς Κωνσταντινούπολης*, Salonique 1956 [rééd. Salonique 1965].
- Lameere, William, *La tradition manuscrite de la correspondance de Grégoire de Chypre, Patriarche de Constantinople (1283-1289)*, Bruxelles-Rome 1931.
- Lambros, Spyridon, « Κυπριακά καὶ ἄλλα ἐγγράφα ἐκ τοῦ Παλατινοῦ κώδικος 367 τῆς βιβλιοθήκης τοῦ Βατικανοῦ », *NE* 14 (1917), p. 14-50, 15 (1921), p. 141-165, 337-356.
- Legrand, Émile éd., *Les Oracles de Léon le Sage, La Bataille de Varna, La Prise de Constantinople, poèmes en grec vulgaire*, Paris 1875.
- *Bibliothèque grecque vulgaire*, Paris 1880, 3 vol.
- *Lettres de l'empereur Manuel Paléologue*, Paris 1893.
- *Bibliographie Hellénique ou Description raisonnée des ouvrages publiés par des Grecs au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1894-1904, 5 vol.

- *Bibliographie hellénique des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris 1885-1906, 4 vol.
- Loenertz, Raymond-Joseph éd., *Correspondance de Manuel Calécas*, Vatican 1950.
- « Gregorii Acindyni epistolæ Selectæ IX. Ex Codice Veneto Marciano 155 », *EEBS* 27 (1957), p. 89-109.
- *Démétrius Cydonès, Correspondance*, Vatican 1956-1960.
- Léontios Machairas, *Recital Concerning the Sweet Land of Cyprus entitled " Chronicle "*, Richard M. Dawkins éd., Oxford 1932, 2 vol.
- Lodovico Domenichi, *Facetie, motti, et burle, di diversi signori et persone private... Con una nuova aggiunta di Motti raccolti da M. Thomaso Porcacchi*, Venise : Andrea Muschio 1571.
- Loredano, Gian Francesco, *Historie de' re Lusignani publicate da Henrico Giblet, cavalier, libri undeci*, Bologne : G. Monti 1647.
- Löseth, Eilert éd., *Le Roman en prose de Tristan, le Roman de Palamède et la Compilation de Rusticien de Pise d'après les manuscrits de Paris*, Paris 1890 [rééd. anastatique Paris 1974].
- Ludolph de Sudheim, « Voyage de Terre sainte », dans L. de Mas-Latrie, *Histoire*, vol. II, p. 210-217.
- Mahr, August Carl, *The Cyprus Passion Cycle*, Notre Dame (Indiana) 1947.
- Marc' Antonio Sabellico, *Le historie vinitiane*, Venise : Curtio Trojano di Navo 1544.
- Marino Sanudo, *I Diarii*, Rinaldo Fulin, Guglielmo Berchet éd., Venise 1879-1903, 58 vol.
- Marino Sanudo Torsello, « Liber secretorum fidelium crucis », dans *Gesta Dei per Francos*, Iacobus Bongars éd., Hannover 1611, p. 1-281 [rééd. avec une introduction de Joshua Praver, Toronto 1972].
- Martin da Canal, *Les estoires de Venise. Cronaca veneziana in lingua francese dalle origini al 1275*, Alberto Limentani éd., Florence 1972.
- Martellozzo Forin, Elda, *Acta Graduum Academicorum Gymnasii Patavini ab anno 1501 ad annum 1550*, Padoue 1969-1983, 4 vol.
- Miklosish, Franz, Müller, Joseph, *Acta et diplomata graeca Medii Aevi sacra et profana*, Vienne 1860-1890, 5 vol.
- Michele Membre, *Relazione di Persia (1542)*, Giorgio Cardona éd., Naples 1969.
- Miller, Emmanuel, Sathas, Constantin N. éd., *Λεοντίου Μαχαυρά, Χρονικόν Κύπρου. Chronique de Chypre*, Paris 1881-1882, 2 vol.
- Morgan, Margaret R. éd., *La Continuation de Guillaume de Tyr (1184-1197)*, Paris 1982.
- Natale Conti, *Natalis Comitiss Universae historiae sui temporis libri triginta ab anno... 1545 usque ad annum 1581...*, Venise : Zenarum 1581.
- Néophyte Rodinos, *Περί ηρώων, στρατηγών, φιλοσόφων, αγίων και άλλων ονομαστών ανθρώπων, όπου εβγήκασιν από το νησί της Κύπρου*, Rome : Mascardo 1669 [rééd. par Georgios Valetas, *Νεόφυτος Ροδινός. Κυπριακή δημοτική πεζογραφία*, Athènes 1969, p. 157-204].
- Nicéphore Grégoras, *Historia byzantina*, Jean Boivin éd., Bonn 1829, 2 vol.
- *Nicephori Gregora Epistulae*, Pietro A. M. Leone éd., Matino 1982.
- Nicolas de Martoni, « Relation de pèlerinage à Jérusalem de Nicolas de Martoni, notaire italien (1394-1395) », Louis Legrand éd., *Revue de l'Orient latin* III (1895), p. 566-669.
- Noïret, Hyppolite éd., *Lettres inédites de Michel Apostolis*, Paris 1889.
- Ogier d'Anglure, « Le Saint Voyage de Jherusalem », dans *Jeux et sapience du Moyen Âge*, Albert Pauphilet éd., Paris 1951, p. 377-447.
- Papadopoullos, Théodoros éd., *Δημιώδη Κυπριακά ζήματα εξ ανέκδοτων συλλογών του 10<sup>ου</sup> αιώνας* Nicosie 1975 [rééd. Nicosie 2001].
- « Μαρτύριον Κυπρίων », dans *Τόμος αναμνηστικός επί τη 50ετηρίδι του περιοδικού Απόστολος Βαρνάβας*, Nicosie 1975, p. 307-337.
- Petropoulos, Dimitrios, *Ελληνικά δημοτικά τραγούδια*, Athènes 1958.

- Pharmakidès, Xénophon P., *Κύπρια ἔπη*, Nicosie 1926 [rééd. Nicosie 1974].
- Philippe Membre, *Warbaffige und unterschiedliche Beschreibung wie die Türcken aufenglich das treffliche Königreich und Insel Cypren, mit grosser Macht überfallen, und darinnen die Hauptstadt Nicosia mit gewalt erobert*, Nuremberg 1571.
- Philippe de Mézières, *Le Songe du Vieil Pelerin*, George W. Coopland éd., Cambridge 1969, 2 vol.
- *The Life of Saint Peter Thomas*, Joachim Smet éd., Rome 1954.
- Philippe de Novare, *Les quatre âges de l'homme*, Marcel de Fréville éd., Paris, 1888.
- *Mémoires 1218-1243*, Charles Kohler éd., Paris 1913.
- Philippe Labbe, *L'abrégé royal de l'alliance chronologique de l'histoire sacrée et profane*, Paris : G. Meturas 1651.
- Pie II (Æneus Silvius Piccolomini), *Cosmographia Pape Pij*, Venise : Bernardinum Venetum de Vitalibus 1503 [1<sup>e</sup> éd. Venise 1477].
- Pietro Valderio, *La guerra di Cipro*, déposé à la Bibliothèque communale de Trévis, *ms. ital. n° 505 et ms. ital. n° 726*.
- Röhrich, Reinhold, Raynaud, Gabriel éd., « Annales de Terre sainte », *Archives de l'Orient latin* II (1884), p. 427-461.
- Sagredo, Andrea éd., « Annali Veneti dal MCCCCLVII al MD del Senatore Domenico Malipiero », *Archivio Storico Italiano* VII/2 (1844), p. 589-720.
- Sakellarios, Athanasios A., *Τὰ Κυπριακά*, Athènes 1891, 2 vol.
- Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, Turin : J.-M. Briolo 1778<sup>2</sup>, 2 vol.
- Sathas, Constantin éd., « Λεοντίου Μαχαυρά, Χρονικόν Κύπρου », *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, Venise 1873, vol. II, p. 53-409 [rééd. anast. Hildesheim-New York 1972].
- Schreiner, Peter, *Die byzantinischen Kleinchroniken*, Vienne 1975-1979, 2 vol.
- Siapkaras-Pitsillidès, Thémis, *Le pétrarquisme en Chypre. Poèmes d'amour en dialecte chypriote d'après un manuscrit du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris-Athènes 1975 [1<sup>e</sup> éd. Athènes 1952] ; tr. grecque, *Ρίμες Ἀγάπης*, Athènes 1976.
- Spyridakis, Georgios K., Megas, Georgios A., Petropoulos, Demetrios A. éd., *Ἑλληνικά δημοτικά τραγούδια*, Athènes 1962-1968, 3 vol.
- Thomas d'Aquin, *Du gouvernement royal*, éd. et tr. fr. Claude Roguet, Paris 1931<sup>2</sup>.
- *Opuscula omnia*, Pierre Mandonnet éd., Paris 1927, 5 vol.
- Tommaso Porcacchi, *Il primo volume delle Cagioni delle guerre antiche*, Venise : Gabriel Giolito de' Ferrari 1566.
- *L'Isole più famose del mondo*, Venise : Simon Galignani & Girolamo Porro 1572.
- *Funerali antichi di diversi popoli et nationi*, Venise : Simon Galignani 1574.
- Turaiev, Boris, *Vitae Sanctorum Indigenarum I. Acta S. Eustathii (= Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium, Scriptores Aethiopicis, ser. altera, vol. XXI)*, Rome-Paris-Leipzig 1906.
- Winkler, Emil éd., *Die Lieder Raouls von Soissons*, Halle 1914.
- Zuan Falier, *Relazioni della presa di Nicosia*, déposé au Civico Museo Correr, *ms Cicogna 3596*, pièce n° 22.

## SOURCES DOCUMENTAIRES

- Abrégé du Livre des Assises de la Cour des Bourgeois*, dans *RHC-Lois*, vol. II, p. 227-352.
- L'Alta Corte, le Assise, et buone usanze del Reame di Hyerusalem*, Venise : Aurelio Pincio 1535.
- Balard, Michel, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (11 ottobre 1296-23 Giugno 1299)*, Gênes 1983.

- *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro. Lamberto di Sambuceto (31 marzo 1304-19 luglio 1305, 4 gennaio-12 luglio 1307). Giovanni de Rocha (3 agosto 1308-14 marzo 1310)*, Gênes 1984.
- Beugnot, comte Alain, *Assises de Jérusalem*, vol. I : *Assises de la Haute Cour*, vol. II : *Assises de la Cour des Bourgeois*, dans : *RHC-Lois*, Paris 1841-1843, 2 vol.
- Canciani, Paolo, *Barbarorum leges antiquae*, Venise : Coletiu & Pitter 1781-1792, 5 vol. *Clef des Assises (La)*, dans *RHC-Lois*, vol. I, p. 575-600.
- Cobham, Claude Delaval, *Excerta Cypria. Materials for a history of Cyprus*, Cambridge 1908.
- Delaville Le Roulx, Joseph, *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem (1100-1300)*, Paris 1894-1906, 4 vol.
- Desimoni, Cornelio, « Actes passés à Famagouste de 1299 à 1301 par devant le notaire génois Lamberto di Sambuceto », *Archives de l'Orient latin* II (1884), p. 3-120, et *Revue de l'Orient latin* I (1893), p. 58-139, 275-312, 321-353.
- Foucher, Victor, *Assises du royaume de Jérusalem*, Rennes-Paris-Leipzig 1839-1840, 2 vol.
- Gaeta, Franco, *Nunziature di Venezia I (12 marzo 1533-14 agosto 1535)*, Rome 1958.
- Grivaud, Gilles éd., *Excerpta Cypria Nova I. Voyageurs occidentaux à Chypre au XV<sup>e</sup> siècle*, Nicosie 1990.
- Hurtubise, Pierre, *Correspondance du nonce en France Antonio Maria Salviati (1572-1578)* (= *Acta Nuntiaturæ Gallicæ XII*), Rome 1975, 2 vol.
- Kausler, Eduard H., *Les Livres des Assises et des Usages de Reaume de Jerusalem sive Leges et Instituta Regni Hierosolymitani*, Stuttgart 1839.
- Labbe, Philippe, *Sacrosancta Concilia*, Paris : Societatis Typographica 1671-1672, 15 vol.
- La Monte, John C., « A register of the Cartulary of the Cathedral of Santa Sophia of Nicosia », *Byzantion* V (1929), p. 439-522.
- Livre au roi (Le)*, dans *RHC-Lois*, vol. I, p. 601-644.
- Livre de forme de plait (Le) = Livre de Philippe de Novare (Le)*, dans *RHC-Lois*, vol. I, p. 469-571.
- Livre de Geoffroy Le Tort (Le)*, dans *RHC-Lois*, vol. I, p. 435-450.
- Livre de Jacques d'Ibelin (Le)*, dans *RHC-Lois*, vol. I, p. 453-468.
- Livre de Jean d'Ibelin (Le)*, dans *RHC-Lois*, vol. I, p. 7-423.
- Livre des Assises des Bourgeois (Le)*, dans *RHC-Lois*, vol. II, p. 1-226.
- Livre du Plédéant et du Plaidoyer (Le)*, dans *RHC-Lois*, vol. II, p. 229-292.
- Lombardo, Antonino, *Nicola de Botareis, notaio in Famagusta e Venezia (1355-1365)*, Venise 1973.
- Mansi, Joannes Domenicus, *Sacrorum Conciliorum Nova, et Amplissima Collectio*, Venise : Zatta 1784, vol. XXVI.
- Maruhn, Joachim, « Eine Zyprische Fassung eherechtlicher Titel der Epitome », *Forschungen zur byzantinischen Rechtsgeschichte* (1981), p. 218-255.
- Mas-Latrie, Louis de, « Nouvelles preuves de l'histoire de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan », *BEC* XXXII (1871), p. 341-378, XXXIV (1873), p. 47-87, XXXV (1874), p. 81-140.
- « Documents nouveaux servant de preuves à l'histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan », *Collection des documents inédits : Mélanges historiques* IV (1882), p. 337-619.
- Papadopoulos-Kerameus, Athanasios, *Τεροσολυμικη Βιβλιοθηκη*, Saint-Petersbourg 1894-1899, 4 vol. [réimpression Bruxelles 1963].
- *Varia Græca Sacra*, Saint-Petersbourg 1909 [réimpression Leipzig 1975].
- Pertusi, Agostino, *Documenti inediti o poco noti sulla caduta di Costantinopoli*, Bologne 1983.
- *La caduta di Costantinopoli. I: Le testimonianze dei contemporanei. II: Ecco nel mondo*, Milan 1990<sup>2</sup>, 2 vol.

- Ploumidis, Georgios S., *Κανονισμοί τής νήσου Κύπρου (1507-1521)*, Ioannina 1987.
- Polonio, Valeria, *Notai genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (3 luglio 1300-3 agosto 1301)*, Gênes 1982.
- Predelli, Riccardo, *I libri commemoriali della repubblica di Venezia. Regesti*, Venise 1876-1914, 8 vol.
- Richard, Jean, *Documents chypriotes des archives du Vatican (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris 1962.
- *Le Livre des Remembrances de la Secrète du royaume de Chypre (1468-1469)*, Nicosie 1983.
- Sathas, Constantin N., *Μεσαιωνική Βιβλιοθήκη*, Venise-Paris 1872-1894, 7 vol. [réimpressions Athènes 1972, Hildesheim-New York 1972].
- Simon, Dieter, *Zyprische Prozessprogramme*, Munich 1973.
- Thaumas de la Thaumassière, Gaspard, *Assises et bons usages du royaume de Jérusalem, tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque Vaticane par Messire Jean d'Ibelin, ensemble les Coutumes du Beauvoisis*, Bourges-Paris : L. Billaine, Jacques Morel 1690, p. 1-292.
- Tsiknopoulos, Ioannis K., *Κυπριακά Τυπικά*, Nicosie 1969 [réimpression Nicosie 2001].
- Viollet, Paul, « Les Remembrances de la Haute Cour de Nicosie. Les usages de Naxos », *Archives de l'Orient latin* I (1881), p. 610-613.
- Zachariae von Ligenenthal, Karl Eduard, *Historia Juris Græco-Romani delineatio*, Heidelberg 1839.
- Zonta, Gaspare, Brotto, Giovanni, *Acta Graduum Academicorum Gymnasii Patavini ab anno 1406 ad annum 1450*, Padoue 1970<sup>2</sup>, 3 vol.

#### MISE À JOUR BIBLIOGRAPHIQUE DES SOURCES (1993-2008)

- The Assizes of the Lusignan Kingdom of Cyprus*, tr. anglaise par Nicholas Coureas, Nicosie 2002.
- Georges Bustron, *Διήγησις Χρονίας Κύπρου*, Georgios Kechagioglou éd., Nicosie 1997 ; nouvelle traduction anglaise par Nicholas Coureas, George Boustronios, *A Narrative of the Chronicle of Cyprus 1456-1489*, Nicosie 2005.
- Gilles Grivaud éd., « Une petite chronique chypriote du XV<sup>e</sup> siècle », dans *Gesta Dei per Francos. Mélanges Jean Richard*, Michel Balard, Benjamin Z. Kedar, Jonathan Riley-Smith éd., Ashgate 2001, p. 317-338.
- Guillaume de Machaut, *La prise d'Alexandre (The Taking of Alexandria)*, R. Barton Palmer éd. et tr. anglaise, New York-Londres 2002.
- Jean Damascène, *Περι τών πίστει κεκοιμημένων μετάφρασις εις τήν Κυπριακήν διάλεκτον*, Panagiotis G. Nikolopoulos éd., Nicosie 2000.
- Jean d'Ibelin, *Le Livre des Assises*, Peter W. Edbury éd., Leyde-Boston 2003.
- Jean de Journi, *La disme de penitanche*, Glynn Heskett éd., Londres 2006.
- Kakoulidi-Panou, Eleni, Pidonia, Komnini D. éd., *Άνθος των Χαριτών - Fior di virtu. Η κυπριακή παραλλαγή*, Nicosie 2004.
- Λεόντιος Machairas, *Χρονικό της Κύπρου. Παράλληλη διπλωματική έκδοση των χειρογράφων*, Michalis Pieris, Angel Nicolaou-Konnari éd., Nicosie 2003.
- Le Livre au roi*, Myriam Greilsammer éd., Paris 1995.
- Les Lignages d'outremer*, Marie-Adeläide Nielen éd., Paris 2003.
- Loizos Skevophylakas, *Χρονικά ήγων χρονογραφία του νησιού της Κύπρου*, Stylianos K. Perdiki éd., Nicosie 2004, vol. 1 [avec une rééd. d'Étienne de Lusignan, *Chorografia, et breve Historia universale dell'Isola di Cipro*].
- Philippe de Novare, *Guerra di Federico II in Oriente (1223-1242)*, Silvio Melani éd., Naples 1994.
- Pietro Valderio, *La guerra di Cipro*, Gilles Grivaud, Nasa Patapiou éd., Nicosie 1996.

- Raymond Lulle, *Ramon Lull's New Rhetoric*, Mark D. Johnston éd. et tr. anglaise, Davis (Calif.), 1994.
- Riccold de Monte Croce, *Pérégrination en Terre Sainte et au Proche-Orient. Lettres sur la chute de Saint-Jean d'Acre*, René Kappler éd. et tr. française, Paris 1997.
- Templier de Tyr, *Cronaca del Templare di Tiro (1243-1314). La caduta degli Stati crociati nel racconto di un testimone oculare*, Laura Minervini éd., Naples 2000.
- Beihammer, Alexander, *Griechische Briefe und Urkunden aus dem Zypern der Kreuzfahrerzeit. Die Formularsammlung eines königlichen Sekretärs im Vaticanus Palatinus Graecus 367*, Nicosie 2007.
- Cavazzana Romanelli, Francesca, Grivaud, Gilles, *Cyprus 1542. The Great Map of the Island by Leonida Attar*, Nicosie 2006.
- Constantinides, Costas N., Browning, Robert, *Dated Greek Manuscripts from Cyprus to the Year 1570*, Washington-Nicosie 1993.
- Coureas, Nicholas, Schabel, Chris, *The Cartulary of the Cathedral of Holy Wisdom of Nicosia*, Nicosie 1997.
- Gilmour-Bryson, Anne tr. anglaise, *The Trial of the Templars in Cyprus*, Londres-Boston-Leyde, 1998.
- Imhaur, Brunehilde, *Lacrimae Cypriae. Les larmes de Chypre. Recueil des inscriptions lapidaires pour la plupart funéraires de la période franque et vénitienne de l'île de Chypre*, Nicosie 2004, 2 vol.
- Koumariou, Aikaterini, *Ενημερωτικά Διυτικά Φύλλα (1570-1572). Ο Πόλεμος της Κύπρου*, Nicosie 2004.
- Nerantzi-Varmazi, Vassiliki, *Σύνταγμα Βυζαντινών Πηγών Κυπριακής Ιστορίας, 4ος-15ος αιώνας*, Nicosie 1996.
- Schabel, Chris, *The Synodicum Nicosiense and Other Documents of the Latin Church of Cyprus, 1196-1373*, Nicosie 2001.

#### ÉTUDES

- Aerts, Willem J., « Leontios of Neapolis and Cypriot Dialect Genesis », dans *ΠΑΚΣ-B*, vol. II, p. 379-389.
- Ahrweiler, Hélène, *L'idéologie de l'Empire byzantin*, Paris 1975.
- Aimilianides, Achilleus C., « The Hellenic Laws of Cyprus and the *Hexabiblos* of Armenopoulos », dans *Τόμος Κωνσταντίνου Ἀρμενοπούλου = Ἐπιστημονική Ἐπετηρίς τῆς Σχολῆς Νομικῶν καὶ Οἰκονομικῶν Πανεπιστημίου Θεσσαλονικῆς VI* (1952), p. 33-38.
- Alexiou, Margaret, *The ritual lament in Greek tradition*, Cambridge 1974.
- Alexiou, Stylianos, *Ἀρχαϊκά*, Héraklion 1979.
- « Η Κριτική λογοτεχνία την εποχή της Βενετοκρατίας », dans *Κριτική. Ἱστορία καὶ Πολιτισμός*, Nikolaos M. Panagiotakis éd., Réthymnon, 1988, vol II, p. 197-229.
- Andrés, Gregorio de, *Catalogo de los Codices Griegos de la Real Biblioteca de El Escorial*, Madrid 1965-1967, 3 vol.
- Arbel, Benjamin, « Cypriote population under Venetian Rule (1473-1571). A Demographic Study », *Μελέται καὶ Ὑπομνήματα I* (1984), p. 181-215 [repris dans B. Arbel, *Cyprus, the Franks and Venice, 13th-16th Centuries*, Aldershot (Variorum Reprints) 2000, étude n° V].

- « Résistance ou collaboration ? Les Chypriotes sous la domination vénitienne », dans *État et colonisation au Moyen Âge*, M. Balard éd., Lyon 1989, p. 131-143 [repris dans B. Arbel, *Cyprus, the Franks and Venice, 13th-16th Centuries*, Aldershot (Variorum Reprints) 2000, étude n° VIII].
- « The Cypriot Nobility from the Fourteenth to the Sixteenth Century: A New Interpretation », *Mediterranean Historical Review IV/1* (1989), p. 175-197 [repris dans B. Arbel, *Cyprus, the Franks and Venice, 13th-16th Centuries*, Aldershot (Variorum Reprints) 2000, étude n° VI].
- « Sauterelles et mentalités : le cas de la Chypre vénitienne », *Annales E.S.C.* (septembre-octobre 1989), p. 1057-1074 [repris dans B. Arbel, *Cyprus, the Franks and Venice, 13th-16th Centuries*, Aldershot (Variorum Reprints) 2000, étude n° XI].
- « Η Κύπρος ὑπὸ Ἑνετικῆ κυριαρχία », dans *Ἱστορία τῆς Κύπρου*, Th. Papadopoulos éd., Nicosie 1995, vol. IV, p. 455-536.
- Astruc, Charles éd., *Les manuscrits grecs datés des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles conservés dans les bibliothèques publiques de France. Vol. I. XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1989.
- Atiya, Aziz Surya, *The Crusade in the Later Middle Ages*, New York 1965<sup>2</sup>.
- Atkinson, Geoffroy, *La littérature géographique française de la Renaissance*, Paris 1926.
- Bart Rossebastiano, Alda, « Sul disperso ms. di Cérines delle *Gestes des Chiprois*, ora *Varia 433* della Biblioteca Reale di Torino », *Studi francesi* 67 (1979), p. 76-79.
- « La chanson d'aube di Filippo di Novara », *Annali dell'Istituto Universitario Orientale, sez. Romanza XXI* (1979), p. 417-424.
- Baud-Bovy, Samuel, « Sur un *Sacrifice d'Abraham* de Romanos et l'existence d'un théâtre religieux à Byzance », *Byzantion XIII* (1938), p. 321-334.
- « The strophe of rhymed distichs in greek songs », dans *Studia memoriae Bele Bartok sacra*, Benjámín Rajeczky, Lajos Vargyas éd., Budapest 1959, p. 359-376.
- « Le théâtre religieux, Byzance et l'Occident », *Ἑλληνικά* 28 (1975), p. 337-349.
- Beaton, Roderick, « Was Digenis Akritas an Oral Poem ? », *Byzantine and Modern Greek Studies* 1 (1981), p. 7-28.
- *The medieval Greek romance*, Cambridge 1989.
- Beaujouan, Guy, « La bibliothèque et l'école médicale du monastère de Guadalupe à l'aube de la Renaissance », dans *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du Moyen Âge*, Guy Beaujouan éd., Genève-Paris 1966, p. 400-410.
- Beck, Hans Georg, *Theodores Metochites. Die Krise des byzantinischen Weltbildes im 14. Jahrhundert*, Munich 1952.
- *Kirche und theologische Literatur im byzantinischen Reich*, Munich 1959.
- *Geschichte der byzantinischen Volksliteratur*, Munich 1970.
- « Die griechische volkstümliche Literatur des 14. Jahrhunderts. Eine Standortsbestimmung », dans *Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Bucarest 1974, vol. I, p. 125-138.
- Beès, Nikos A., *Κατάλογος τῶν ἐλληνικῶν χειρογράφων τῆς ἐν Πελοποννήσῳ Μονῆς τοῦ Μεγάλου Σπηλαίου*, Athènes 1915.
- Belting, Hans, *Das illuminierte Buch in der spätbyzantinischen Gesellschaft*, Heidelberg 1970.
- Bertolucci Pizzorusso, Valeria, « Testamento in francese di un mercante veneziano (Famagosta, gennaio 1294) », *Annali della Scuola normale superiore di Pisa. Classe di lettere e filosofia* 18/3 (1988), p. 1011-103.
- Bertoni, Giulio, *Il Duecento. Storia letteraria d'Italia*, Milan 1964<sup>3</sup>.

- Bertram, Martin, « Johannes de Ancona: ein Jurist des 13. Jahrhunderts in den Kreuzfahrerstaaten », *Bulletin of Medieval Canon Law* 7 (1977), p. 49-64.
- Beugnot, Alain, « Notice sur la vie et les écrits de Philippe de Navarre », *BÉC* 1<sup>e</sup> série, II (1840-1841), p. 1-31.
- Beschi, Luigi, « La scoperta dell'arte greca », dans *Storia dell'arte italiana. Memoria dell'antico nell'arte italiana*, Salvatore Settis éd., Turin 1986, vol. III: *Dalla tradizione all'archeologia*, p. 295-372.
- Beyer, Hans Veit, « Eine Chronologie des Lebensgeschichte des Nikephoros Gregoras », *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* 27 (1978), p. 127-155.
- Billanovich, Giuseppe, « La bibliothèque de Pétrarque et les bibliothèques médiévales de France et de Flandre », dans *L'humanisme médiéval dans les littératures romanes du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècle*, Anthime Fourier éd., Paris 1968, p. 205-215.
- Boissonade, Jean François, *Anecdota Nova*, Paris 1844.
- Bombaci, Alessandro, « Una lettera turca in caratteri latini del dragomano ottomano Ibrahim al veneziano Michele Membrè (1567) », *Rocznik Orientalistyczny* XV (1939-1949), p. 129-144.
- Borsook, Eve, « The travels of Bernardo Michelozzi and Bonsignore Bonsignori in the Levant (1497-1498) », *Journal of Warburg and Courtauld Institutes* 36 (1973), p. 145-197.
- Boutière, Jean, Schutz, Alexandre H., *Biographies des troubadours. Textes provençaux des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, éd. refondue par Jean Boutière et Irénée-Marcel Cluzel, Paris 1973<sup>2</sup>.
- Bouvier, Bertrand, *Le mirologue de la Vierge. Chansons et poèmes grecs sur la Passion du Christ I. La chanson populaire du Vendredi Saint*, Genève 1976.
- Braudel, Fernand, *Écrits sur l'histoire*, Paris 1969.
- Brayer, Édith, « Un manuel de confession en ancien français conservé dans un manuscrit de Catane (Bibl. Ventimiliana 42) », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome* LIX (1947), p. 155-198.
- Breillat, Pierre, « La Table Ronde en Orient. Le poème grec du Vieux Chevalier », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome* 55 (1938), p. 308-340.
- Broc, Numa, *La géographie de la Renaissance 1420-1620*, Paris 1986.
- Bromiley, Geoffrey N., « Philip of Novara's account of the war between Frederick II of Hohenstaufen and the Ibelins », *Journal of Medieval History* 3 (1977), p. 325-337.
- Browning, Robert, « The Language of Byzantine Literature », dans *The Past in Medieval and Modern Greek Culture*, Spiros Vryonis jr. éd., Malibu 1978, p. 103-133 [repris dans R. Browning, *History, Language and Literacy in the Byzantine World*, Londres (Variorum Reprints) 1989, étude n° XV].
- « Literacy in the Byzantine World », *Byzantine and Modern Greek Studies* IV (1978), p. 39-54.
- « Notes on Greek Manuscripts of Cypriot Provenance or Connection in the Libraries of Great Britain », *EKEE* XVII (1987-1988), p. 113-122.
- Brundage, James A., « Marriage Law in the Latin Kingdom of Jerusalem », dans *Outremer. Studies in the History of the Crusading Kingdom of Jerusalem*, Benjamin Z. Kedar, Hans E. Mayer, Raymond C. Smail éd., Jérusalem 1982, p. 258-271.
- Brunot, Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours, tome 1 : de l'époque latine à la Renaissance*, Paris 1966.
- Bryer, Anthony, « Cultural Relations between East and West in the Twelfth Century », dans *Relations between East and West in the Middle Ages*, Derek Baker éd., Édimbourg 1973, p. 77-94.
- Buchtal, Hugo, *Miniature Painting in the Latin Kingdom of Jerusalem*, Oxford 1957.

- Cahen, Claude, « Notes sur l'histoire des Croisades et de l'Orient latin. III. Orient latin et commerce du Levant », *Bulletin de la Faculté des Lettres de Strasbourg* (1951), p. 118-125, 286-310, 328-346.
- « À propos des coutumes du marché d'Acre », *Revue historique de droit français et étranger* 41 (1963), p. 287-290.
- *Orient et Occident au temps des Croisades*, Paris 1983.
- Calderini, Aristide, « Ricerche intorno alla biblioteca e alla cultura greca di Francesco Filelfo », *Studi Italiani di Filologia Classica* 20 (1913), p. 204-424.
- Calderini, Aristide, « I codici milanesi delle opere di Francesco Filelfo », *Archivio storico lombardo* 42 (1915), p. 335-411.
- Canart, Paul, *Bibliotheca Apostolica Vaticanae Codices Manuscripti Recensiti, Codices Vaticani Graeci, Codices 1745-1962*, Vatican 1970.
- « Un style d'écriture livresque dans les manuscrits chypriotes du XIV<sup>e</sup> siècle : la chypriote "bouclée" », dans *La paléographie grecque et byzantine*, CNRS éd., Paris 1977, p. 303-321.
- « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XIII<sup>e</sup> et le style palestino-chypriote epsilon », *Scrittura e civiltà* 5 (1981), p. 17-76.
- « L'écriture des manuscrits chypriotes grecs médiévaux », *KΣ* 50 (1986), p. 83-88.
- « Les écritures livresques chypriotes du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », *EKEE* XVII (1987-1988), p. 27-53.
- Cannuyer, Christian, « La date de rédaction de l'*Historia orientalis* de Jacques de Vitry (1160/70-1246) évêque d'Acre », *Revue d'histoire ecclésiastique* 78 (1983), p. 65-72.
- Cappuyns, Norbert, « Le Synodicon de Chypre au XII<sup>e</sup> siècle », *Byzantion* 10 (1935), p. 489-504.
- Carile, Antonio, *La cronachistica veneziana (secoli XIII-XVI) di fronte alla spartizione della Romania nel 1204*, Florence 1968.
- « Aspetti della cronachistica veneziana nei secoli XIII e XIV », dans *La storiografia veneziana fino al secolo XVI. Aspetti e problemi*, Agostino Pertusi éd., Florence 1970, p. 75-120.
- Carr, Annemarie Weyl, « A Group of Provincial Manuscripts from the Twelfth Century », *DOP* 36 (1982), p. 39-82.
- « Cyprus and the "Decorative style" », *EKEE* XVII (1988-1989), p. 123-167.
- « Thoughts on the Production of Provincial Illuminated Books in the Twelfth and Thirteenth Centuries », dans *Scrittura, libri, e testi nelle aree provinciali di Bisanzio*, Guglielmo Cavallo, Giuseppe de Gregorio, Marilena Maniaci éd., Spolète 1991, vol. II, p. 661-688.
- Morrocco, Laurence J., *A Byzantine Masterpiece Recovered, the Thirteenth-Century Murals of Lysi, Cyprus*, Austin 1991.
- Castaldi Palau, Lucia, « La biblioteca di Marco Mamuna », dans *Scrittura, libri, e testi nelle aree provinciali di Bisanzio*, Guglielmo Cavallo, Giuseppe de Gregorio, Marilena Maniaci éd., Spolète 1991, vol. II, p. 521-573.
- Cecchi, Emilio, Sapegno, Natalino éd., *Storia della Letteratura Italiana, vol. 1. Le origini e il Duecento*, Milan 1965.
- Cerulli, Enrico, *Etiopi in Palestina, storia della comunità etiopica di Gerusalemme*, Rome 1947, 2 vol.
- Chamberlayne, Tankerville J., *Lacrimae Nicossiensis. Recueil d'inscriptions funéraires la plupart françaises existant encore dans l'île de Chypre*, Paris 1894.
- Cheikhho, Louis, « Un dernier écho des Croisades », *Mélanges de la Faculté Orientale de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth* I (1906), p. 303-375.

- Christodoulou, Ménélaos N., « Le dialecte chypriote médiéval et son évolution après le XIII<sup>e</sup> siècle », dans *Rapports et Co-Rapports du XV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Athènes 1976, vol. V/1 (tiré à part).
- Ciampoli, Domenico, *I codici francesi della Reale Biblioteca Nazionale di San Marco in Venezia*, Venise 1897.
- Cicogna, Emmanuelle A., *Delle iscrizioni veneziane*, Venise 1824-1842, 6 vol.
- Connell, Charles W., « Western views of the origin of the Tatars: an example of the influence of myth in the second half of the thirteenth century », *Journal of Medieval and Renaissance Studies* 3 (1973), p. 115-137.
- Constantinidès, Costas N., *Higher Education in Byzantium in the Thirteenth and Early Fourteenth Centuries (1204-ca 1310)*, Nicosie 1982.
- « Ο Βιβλιογράφος Φιλόθεος, ἡγούμενος τῆς μονῆς τοῦ Ἱερακοῦ τῆς Κύπρου (16ος αἰ.) », *Δωδώνη* XIV/1 (1985), p. 75-83.
- Coutelle, Louis, *Formation poétique de Solomos (1815-1833)*, Athènes 1977.
- Cozzi, Gaetano, « La politica del diritto nella Repubblica di Venezia », dans *Stato, società e giustizia nella Repubblica veneta (sec. XV-XVIII)*, Gaetano Cozzi éd., Rome 1980, 2 vol.
- Cozzi, Gaetano, « Marin Sanudo il Giovane: dalla chronica alla storia », dans *La storiografia veneziana fino al secolo XVI. Aspetti e problemi*, A. Pertusi éd., Florence 1970, p. 333-358.
- Cozzi, Gaetano, Knapton, Michael, *Storia della Repubblica di Venezia. Dalla guerra di Chioggia alla riconquista della Terraferma*, Turin 1986.
- Cozzi, Gaetano, Knapton, Michael, Scarabello, Giovanni, *La Repubblica di Venezia nell'età moderna*, Turin 1992.
- Danezis, Georgios, « Ὁ Σπανέας καὶ οἱ Πολιτικοὶ στίχοι τοῦ Γεωργίου Λαπῆθι », *Δίπτυχα* IV (1986-1987), p. 413-425.
- *Spaneas: Vorlage, Quellen, Versionen*, Munich 1987.
- Darrouzès, Jean, « Manuscrits originaux de Chypre à la Bibliothèque Nationale de Paris », *RÉB* VIII (1950), p. 162-196 [repris dans J. Darrouzès, *Histoire et littérature des textes byzantins*, Londres (Variorum Reprints) 1972, étude n° XI].
- « La date de la mort d'André Chrysobergès O. P. archevêque de Nicosie et légat apostolique en Chypre », *Archivum Fratrum Praedicatorum* 21 (1951), p. 301-305 [repris dans J. Darrouzès, *Histoire et littérature des textes byzantins*, Londres (Variorum Reprints) 1972, étude n° XIX].
- « Un obituaire chypriote : le Parisinus Græcus 1588 », *ΚΣ* XI (1951), p. 25-62 [repris dans J. Darrouzès, *Histoire et littérature des textes byzantins*, Londres (Variorum Reprints) 1972, étude n° XIII].
- « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. I », *ΚΣ* XVII (1953), p. 83-102 [repris dans J. Darrouzès, *Histoire et littérature des textes byzantins*, Londres (Variorum Reprints) 1972, étude n° XIV].
- « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. II », *ΚΣ* XX (1956), p. 33-63 [repris dans J. Darrouzès, *Histoire et littérature des textes byzantins*, Londres (Variorum Reprints) 1972, étude n° XV].
- « Autres manuscrits originaux de Chypre », *RÉB* XV (1957), p. 131-168 [repris dans J. Darrouzès, *Histoire et littérature des textes byzantins*, Londres (Variorum Reprints) 1972, étude n° XII].
- « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. III », *ΚΣ* XXII (1958), p. 223-250 [repris dans J. Darrouzès, *Histoire et littérature des textes byzantins*, Londres (Variorum Reprints) 1972, étude n° XVI].

- « Notes pour servir à l'histoire de Chypre. IV », *ΚΣ* XXIII (1959), p. 25-56 [repris dans J. Darrouzès, *Histoire et littérature des textes byzantins*, Londres (Variorum Reprints) 1972, étude n° XVII].
- « Lettre inédite de Jean Cantacuzène relative à la controverse palamite », *RÉB* XVII (1959), p. 7-27.
- « Textes synodaux chypriotes », *RÉB* 37 (1979), p. 5-122.
- Dawkins, Richard M., « Notes on the Vocabulary of the Cypriot Chronicle of Leontios Makhairas », *Byzantinisch-Neugriechische Jahrbücher* 3 (1922), p. 137-155.
- « On a Hagiographical Source Used by Leontios Makhairas », *KX* 11/1 (1935), p. 10-23.
- *The Nature of the Cypriot Chronicle of Leontios Makhairas*, Oxford 1945.
- Delaville Le Roulx, Joseph, *La France en Orient au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1885.
- Delahaye, Hippolyte, « Saints de Chypre », *Analecta Bollandiana* XXVI (1907), p. 161-301.
- Deligiorgis, Stavros, « Boccaccio and the Greek Romances », *Comparative Literature* XIX/2 (1967), p. 97-113.
- Delisle, Leopold, « Maître Jean d'Antioche, traducteur, et frère Guillaume de Saint-Étienne, Hospitalier », *Histoire Littéraire de la France* XXXIII (1906), p. 22-40.
- Delumeau, Jean, *L'aveu et le pardon. Les difficultés de la confession XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris 1964.
- Demongeot, Marcel, *Le meilleur régime politique selon saint Thomas d'Aquin*, Paris 1928.
- Dentakias, Vasileios L., *Ἰωάννης Κυπαρισιώτης ὁ σοφὸς καὶ φιλόσοφος*, Athènes 1977.
- Diehl, Charles, Guiland, Rodolphe, Oeconomos, Lysimaque, Grousset, René, *Histoire du Moyen Âge, tome IX/1 : L'Europe orientale de 1081 à 1453*, dans *Histoire générale*, Gustave Glotz éd., Paris 1945.
- Dimaras, Constantin Th., *Ἱστορία τῆς Νεοελληνικῆς Λογοτεχνίας*, Athènes 1965.
- Dizionario Biografico degli Italiani*, Alberto M. Ghisalberti éd., Rome 1960-, 70 vol. parus.
- Dodu, Gaston, *Histoire des institutions monarchiques du royaume latin de Jérusalem*, Paris 1894.
- Dölger, Franz, *Aus den Schatzkammern des Heiligen Berges*, Munich 1948.
- Duby, Georges, « Remarques sur la littérature généalogique en France aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (avril-juin 1967), p. 335-345 [repris dans G. Duby, *Hommes et structures du Moyen Âge*, Paris-La Haye 1973, p. 290-298].
- Dyer, Louis, *Studies of the Gods in Greece at Certain Sanctuaries Recently Excavated*, Londres 1891.
- Dyobouniotis, Konstantinos I., « Τὰ ὑπ' ἀριθμὸν ΡΙΖ' καὶ ΡΓ' κατάλοιπα », *NE* 16 (1922), p. 39-59.
- Ebersolt, Jean, « Un itinéraire de Chypre en Perse d'après le Parisinus 1712 », *BZ* 15 (1906), p. 223-226.
- Edbury, Peter W., « The Ibelin Counts of Jaffa: A Previously Unknown Passage from the Lignages d'Outremer », *English Historical Review* LXXXIX (1974), p. 604-610 [repris dans P. W. Edbury, *Kingdoms of the Crusades. From Jerusalem to Cyprus*, Aldershot (Variorum Reprints) 1999, étude n° VI].
- « The murder of King Peter I of Cyprus (1359-1369) », *Journal of Medieval History* 6 (1980), p. 219-233 [repris dans P. W. Edbury, *Kingdoms of the Crusades. From Jerusalem to Cyprus*, Aldershot (Variorum Reprints) 1999, étude n° XIII].
- « John of Ibelin's Title to the County of Jaffa and Ascalon », *English Historical Review* XC.VIII (1983), p. 115-133 [repris dans P. W. Edbury, *Kingdoms of the Crusades. From Jerusalem to Cyprus*, Aldershot (Variorum Reprints) 1999, étude n° VII].
- « The Livre of Geoffroy le Tort and the Assises of Jerusalem », dans *Historia administrativa y ciencia de la administracion comparada. Trabajos en homenaje a Ferran*

- Valls i Taberner, Manuel J. Pelaez éd., Barcelone 1990, p. 4291-4298 [repris dans P. W. Edbury, *Kingdoms of the Crusades. From Jerusalem to Cyprus*, Aldershot (Variorum Reprints) 1999, étude n° X].
- , *The Kingdom of Cyprus and the Crusades, 1191-1374*, Cambridge 1991.
- Edbury Peter W., Rowe, John G., *William of Tyre, Historian of the Latin East*, Cambridge 1990.
- Edmunds, Sheila, « The Medieval Library of Savoy », *Scriptorium* 24 (1970), p. 318-327, 25 (1971), p. 253-284, 26 (1972), p. 269-293.
- Eideneier, Hans, « Μεσαιωνική ποίηση και οι απολήξεις της σε νεότερα κυπριακά τραγούδια », dans *ΠΔΚΣ-Β*, vol. III, p. 415-423.
- Eleuteri, Paolo, « Francesco Filelfo copista e possessore di codici greci », dans *Paleografia e codicologia greca. Atti del II Colloquio internazionale (Berlino-Wolfenbüttel, 17-21 ottobre 1983)*, Dieter Harlfinger, Giancarlo Prato éd., Alessandria 1991, vol. I, p. 163-179.
- Emrich, Gerhard, « Anmerkungen zum Proömium der Chronik des Leontios Machaeras », dans *ΠΔΚΣ-Β*, vol. II, p. 441-446.
- Englezakis, Benediktos, « Cyprus as a stepping-stone between East and West during the early Crusades. The two churches », dans *XV<sup>e</sup> Congrès International des Sciences Historiques. Rapports*, Bucarest 1980, vol. II, p. 216-221 [repris dans B. Englezakis, *Studies on the History of the Church of Cyprus 4th-20th centuries*, Londres 1995, étude n° XI].
- Enlart, Camille, *L'art gothique et la Renaissance en Chypre*, Paris 1899, 2 vol.
- Eszer, Ambrosius K., *Das abenteuerliche Leben des Johannes Laskaris Kalopheros*, Wiesbaden 1969.
- Eustratiadès, Sophronios, « Ἀγιορειτικὸν κωδίκων σημειώματα », *Γρηγόριος ὁ Παλαμᾶς* I (1917), p. 49-62.
- Eustratiadès, Sophronios, « Κυπριακοὶ κώδικες ἐν τῇ Ἐθνικῇ Βιβλιοθήκῃ τῶν Παρισίων », *Ἀπόστολος Βαρνάβας* IV (1932), p. 342-345, 373-375, V (1933) p. 23-25, 64-65, 176-178, 193-197, 207-210, 224-228, 244-247, 257-261, 281-283, 295-298, VI (1934), p. 7-9, 25-26, 40-43, 57-58, 213-218, 229-232.
- Fabris, Giovanni, « Professori e scolari greci all'università di Padova », *Archivio Veneto* 5<sup>e</sup> série, XXX-XXXI (1942), p. 124-134.
- Febvre, Lucien, *Combats pour l'histoire*, Paris 1965.
- Fedalto, Giorgio, « Stranieri a Venezia e a Padova », dans *Storia della cultura veneta. Vol. III/1. Dal primo Quattrocento al Concilio di Trento*, Girolamo Arnaldi, Manlio Pastore Stocchi éd., Vicence 1980, p. 499-533.
- Fenster, Erwin, *Laudes Constantinopolitanae*, Munich 1968.
- Ferrari, Barbara, « Un frammento inedito del trattato *Les quatre âges de l'homme* di Filippo di Novara », *Studi mediolatini e volgari* 38 (1992), p. 9-30.
- Ferrari, Giannino, « Due formule notarili cipriote inedite del cod. Vaticanus Pal. Gr. 367 », dans *Studi in onore di Biagio Brugi*, Palermo 1910, p. 429-443.
- Fiaccadori, Gianfranco, « Etiopia, Cipro e Armenia: la Vita di 'Ewost'âtewos, santo abissino del secolo XIV », *Felix Ravenna* (1984-1985), p. 217-239.
- Flinn, John, *Le Roman de Renart dans la littérature française et dans les littératures étrangères au Moyen Âge*, Paris-Toronto 1963.
- Flori, Ezo, *Il Trattato De regimine principum e le dottrine politiche di S. Tommaso*, Bologna 1928.
- Folda, Jaroslav, « Manuscripts of the *History of Outremer* by William of Tyre: a Handlist », *Scriptorium* 27 (1973), p. 90-95.

- *Crusader Manuscript Illumination at Saint-Jean d'Acre, 1275-1291*, Princeton 1976.
- Foulet, Alfred L., « Les mémoires de Philippe de Novare sont-ils un plaidoyer ? », *Romania* 56 (1930), p. 419-427.
- Frati, Carlo, Segarizzi, Arnaldo, *Catalogo dei codici marciiani italiani... della R. Biblioteca nazionale San Marco di Venezia*, Modène 1909-1911, 2 vol.
- Gaeta, Franco, « Storiografia, coscienza nazionale e politica culturale nella Venezia del Rinascimento », dans *Storia della cultura veneta, vol. III/2: Dal primo Quattrocento al Concilio di Trento*, Girolamo Arnaldi, Manlio Pastore Stocchi éd., Vicence 1980, p. 1-91.
- Galatariotou, Catia, *The Making of a Saint. The Life, Times and Sanctification of Neophytos the Recluse*, Cambridge 1991.
- « Leontios Machairas *Exegesis of the Sweet Land of Cyprus*: Towards a re-appraisal of the text and its critics », dans *The Sweet Land of Cyprus*, Anthony A. M. Bryer & George S. Georghallides éd., Nicosie 1993, p. 393-413.
- Gallais, Pierre, « Robert de Boron en Orient », dans *Mélanges offerts à Jean Frappier*, Genève 1970, vol. I, p. 313-319.
- Gamillscheg, Ernst, Harlfinger, Dieter, *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 1. Teil. Handschriften aus Bibliotheken Grossbritanniens*, Vienne 1981.
- *Repertorium der griechischen Kopisten 800-1600. 2. Teil. Handschriften aus Bibliotheken Frankreichs*, Vienne 1989.
- Garidis, Miltos, « Peintures murales à Chypre pendant la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle : traditions byzantines, apports du gothique et de la Renaissance », *Cahiers balkaniques* 11 (1987), p. 25-57.
- Garin, Eugenio, « Le origini e lo sviluppo degli studi greci », dans *Storia della letteratura italiana*, Emilio Cecchi, Natalino Sapegno éd., Milan 1979, vol. III, p. 37-73.
- Garzya, Antonio, « Observations sur l'*Autobiographie* de Grégoire de Chypre », dans *ΠΔΚΣ-Α*, vol. II, p. 33-36 [repris dans A. Garzya, *Storia e interpretazione di testi bizantini*, Londres (Variorum Reprints) 1974, étude n° XIII].
- « Matière de Bretagne a Bisanzio », dans *Letterature comparate: problemi e metodo. Studi in onore di Ettore Paratore*, Bologne 1981, vol. III, p. 1029-1041 [repris dans A. Garzya, *Il mandarino e il quotidiano. Saggio sulla letteratura tardoantica e bizantina*, Naples 1983, p. 263-281].
- Geanakoplos, Deno J., *Bisanzio e il Rinascimento. Umanisti greci a Venezia e la diffusione del greco in Occidente (1400-1535)*, Rome 1967.
- Georgiadès, Sotirios A., « Ὁ ἀνώνυμος ποιητὴς τοῦ χειρογράφου τῆς Μαρκιανῆς Βιβλιοθήκης τῆς Βενετίας », *EKEE* XIX (1992), p. 531-546.
- Georgiadis, Kléanthis P., « Μιὰ διαθήκη τοῦ ΙΕ' αἰώνος », *KXX* (1934), p. 228-235.
- Gidel, Charles-Antoine, *Nouvelles études sur la littérature grecque moderne*, Paris 1878.
- Gilson, Étienne, *Le thomisme*, Paris 1942<sup>a</sup>.
- *Saint Thomas moraliste*, Paris 1974<sup>a</sup>.
- Giomo, Giuseppe, « L'archivio antico della Università di Padova », *Nuovo Archivio Veneto* VI (1893), p. 377-438.
- Giraud, Charles, « Du droit français dans l'Orient au Moyen Âge et de la traduction grecque des Assises de Jérusalem », *Revue de législation et de jurisprudence* XVII (1843), p. 22-44.
- Göllner, Carol, *Turcica. Die europäischen Türckendrucke des XVI. Jahrhunderts*, Bucarest-Baden-Baden 1968.
- Golubovich, Girolamo, *Biblioteca Bio-Bibliografica della Terra Santa e dell' Oriente Franciscano*, Quaracchi 1906-1925, 5 vol.

- Gonis, Dimitrios V., « Ειδήσεις γιά τήν Ἐκκλησία τῆς Κύπρου κατ' ἀνέκδοτη ἐπιστολή Πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως (μέσα ΙΔ' αἰ) », dans *ΠΔΚΣ-Β*, vol. II, p. 333-350.
- Grandclaude, Maurice, *Étude critique sur les Livres des Assises de Jérusalem*, Paris 1923.
- « Classement sommaire des manuscrits des principaux livres des Assises de Jérusalem », *Revue historique de droit français et étranger* 5 (1926), p. 418-475.
- « Caractère du *Livre au Roi* », *Revue historique de droit français et étranger* 5 (1926), p. 308-314.
- « Les particularités du *De regimine principum* de saint Thomas », *Revue historique de droit français et étranger* 8 (1929), p. 665-666.
- Graux, Charles, *Essai sur le fonds grec de l'Escorial*, Paris 1880.
- Grégoire, Henri, Lüdeke, Hedwig, « Nouvelles chansons épiques des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. Ὁ Ἀζγουρή », *Byzantion* 14 (1939), p. 235-263.
- Greilsammer, Myriam, « Structure and aims of the *Livre au Roi* », dans *Outremer. Studies in the History of the Crusading Kingdom of Jerusalem*, Benjamin Z. Kedar, Hans E. Mayer, Raymond C. Smail éd., Jérusalem 1982, p. 218-226.
- Grivaud, Gilles, « Aux confins de l'empire colonial vénitien : Nicosie et ses fortifications (1567-1568) », *EKEE XIII-XVII/1* (1984-1987), p. 269-279.
- « Sur la datation du mémoire de François Attar (c. 1520) », *Centre d'Études Chypriotes, Cahier* 10/2 (1988), p. 31-35.
- « Le monastère de Kykkos et ses revenus en 1553 », *Studi Veneziani* n. s. XIX (1990), p. 225-254.
- « Sur quelques contradictions de l'administration vénitienne à Chypre (1473-1570) », *Thesaurismata* 20 (1990), p. 185-205.
- « Formes byzantines de la fiscalité foncière chypriote à l'époque latine », *EKEE XVIII* (1991), p. 117-127.
- « *Ordine della Secreta di Cipro*. Florio Bustron et les institutions franco-byzantines afférentes au régime agraire de Chypre à l'époque vénitienne », *Μελέται και Υπομνήματα* II (1992), p. 533-592.
- « Nicosie remodelée (1567). Contribution à la topographie de la ville médiévale », *EKEE XIX* (1992), p. 281-297.
- « Sur le *comerc* chypriote de l'époque latine », dans *The Sweet Land of Cyprus*, Anthony A. M. Bryer & George S. Georghallides éd., Nicosie 1993, p. 133-145.
- Grosdidier de Matons, Jean, Hoffman, Philippe, « Reliures chypriotes à la Bibliothèque Nationale de Paris », *EKEE XVII* (1988-1989), p. 209-259.
- Guénéé, Bernard, « Histoires, annales, chroniques. Essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Annales E.S.C.* (1973), p. 997-1016.
- « Les généalogies entre l'histoire et la politique : la fierté d'être Capétien, en France, au Moyen Âge », *Annales E.S.C.* (1978), p. 450-477.
- « Histoire et chronique. Nouvelles réflexions sur les genres historiques au Moyen Âge », dans *La chronique et l'histoire au Moyen Âge*, Daniel Poirion éd., Paris 1984, p. 3-12.
- *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris 1990<sup>3</sup>.
- Guilland, Rodolphe, *Essai sur Nicéphore Grégoras. L'homme et l'œuvre*, Paris 1926.
- Hadjiioannou, Kyriakos, *Περί τῶν ἐν τῇ Μεσαιωνικῇ καὶ Νεωτέρῃ Κυπριακῇ ξένων γλωσσικῶν στοιχείων*, Nicosie 1991<sup>2</sup> [1<sup>re</sup> éd. Athènes 1936].
- « Ἡ κριτικὴ ἔκδοσις τῶν κυπριακῶν ἐρωτικῶν ποιημάτων », *Κυπριακά Γράμματα* 3 (1936-1937), p. 79-84.

- « Ἡ μεσαιωνικὴ καὶ δημώδης Κυπριακὴ ποίηση », dans *Διαλέξεις περὶ τῆς Κυπριακῆς ποιήσεως τοῦ Συλλόγου « Κινύρας » Πάφου*, Paphos 1938, p. 25-43 [repris dans K. Hadjiioannou, *Τὰ ἐν διασπορᾷ Α' τῶν ἐτῶν 1933-1969*, Nicosie 1990, p. 70-88].
- « Τὸ γλωσσικὸν ἰδιῶμα τῆς Πιτσιλιάς Κύπρου », *Κυπριακά Γράμματα* 14 (1949), p. 214-224 [repris dans K. Hadjiioannou, *Τὰ ἐν διασπορᾷ Α' τῶν ἐτῶν 1933-1969*, Nicosie 1990, p. 184-200].
- « Ὁ ποιητὴς τῶν κυπριακῶν ἐρωτικῶν ποιημάτων », *Κυπριακά Γράμματα* 21 (1956), p. 159-163.
- « The Beginning of the Modern Greek Cypriote Dialect as it Appears in the Greek Text of the Assizes, in the 13th Century A. D. », *Communications et Rapports du Premier Congrès International de Dialectologie Générale, Première Partie*, Louvain 1964, p. 296-309 [repris dans K. Hadjiioannou, *Τὰ ἐν διασπορᾷ Α' τῶν ἐτῶν 1933-1969*, Nicosie 1990, p. 509-523].
- « The Mediaeval and Modern Greek Cypriot Dialect », dans K. Hadjiioannou, *Τὰ ἐν διασπορᾷ Α' τῶν ἐτῶν 1933-1969*, Nicosie 1990, p. 492-506.
- Hadjijsaltis, Kostas, « Ἐκκλησιαστικὰ δικαστήρια Κύπρου ἐπὶ Φραγκοκρατίας », *ΚΣ* 19 (1956), p. 25-34.
- « Ἐκ τῆς Ἱστορίας τῆς Κύπρου κατὰ τὴν Φραγκοκρατίαν », *ΚΣ* 22 (1958), p. 11-26.
- Halkin, François, « La légende de saint Antoine traduite de l'arabe par Alphonse Bonhome, O.P. » *Analecta Bollandiana* LX (1942), p. 143-212.
- Halleux, Robert, « Une description pseudo-aristotélicienne des mines de Chypre », *L'Antiquité classique* 50 (1981), p. 382-392.
- Hasenohr, Geneviève, « L'essor des bibliothèques privées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », dans *Histoire des bibliothèques françaises. Vol. I. Les bibliothèques médiévales. Du VI<sup>e</sup> siècle à 1530*, André Vernet éd., Paris 1989, p. 232-241.
- Hasenohr, Geneviève, Zink, Michel éd., *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le Moyen Âge*, Paris 1992<sup>2</sup>.
- Havice, Christine, « The Marginal Miniatures in the Hamilton Psalter (Kupferstichkabinett 78.A.9.) », *Jahrbuch der Berliner Museen* 26 (1984), p. 79-142.
- Heers, Jacques, « Le notaire dans les villes italiennes, témoin de son temps, mémorialiste et chroniqueur », dans *La chronique et l'histoire au Moyen Âge*, Daniel Poirion éd., Paris 1984, p. 73-84.
- Hiestand, Rudolf, « Zum Leben und zur Laufbahn Wilhelms von Tyrus », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters* 34 (1978), p. 345-380.
- Hill, George, *A History of Cyprus*, Cambridge 1952<sup>2</sup>, vol. II-III.
- Hillgarth, Jocelyn N., *Ramon Lull and lullism in fourteenth-century France*, Oxford 1971.
- Hoepffner, Ernest, *Le troubadour P. Vidal. Sa vie et son œuvre*, Paris 1961.
- Hoffman, Philippe, « L'histoire d'un manuscrit médical copié à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle : le Paris. Gr. 2207 », *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* 34 (1984), p. 163-165.
- Holton, David, « The Cretan Renaissance », dans *Literature and society in Renaissance Crete*, David Holton éd., Cambridge 1991, p. 1-16.
- « Cyprus and the Cretan Renaissance: a preliminary study of some cultural connections », *EKEE XIX* (1992), p. 515-530.
- Hoppin, Richard H., « The Cypriot-French repertory of the manuscript Torino Bibl. Naz. J II 9 », *Musica disciplina* XI (1957), p. 79-125.
- Horna, Konstantin, « Das Hodoiporikon des Konstantin Manasses », *BZ* 13 (1904), p. 313-355.

- Hunger, Herbert « Aus den letzten Lebensjahren des Jakob Diassorinos », dans *Tome commémoratif du millénaire de la Bibliothèque Patriarcale d'Alexandrie*, Alexandrie 1953, p. 90-99.
- *Johannes Chortasmenos (ca. 1370-ca. 1436/37). Briefe, Gedichte und kleine Schriften, Einleitungen, Regesten, Prosopographie, Text*, Vienne 1969.
- *Die hochsprachliche profane Literatur der Byzantiner*, Munich 1978, 2 vol.
- Huygens, Robert B. C., « Guillaume de Tyr étudiant. Un chapitre (XIX, 12) de son *Histoire retrouvée* », *Latomus* XXI (1962), p. 811-829.
- « La tradition manuscrite de Guillaume de Tyr », *Studi Medievali* 3<sup>e</sup> s., 5 (1964), p. 282-292.
- Ilieva, Aneta P., « Franks and Greeks: Patterns of Initial Co-existence in Morea and in Cyprus after the Chronicle of the Morea and Leontios Makhairas », dans *Πρακτικά τῷ Δ' Διεθνoῦς Συνεδρίου Πελοποννησιακῶν Σπουδῶν*, Athènes 1992, vol. I, p. 145-161.
- « The Extermination of the Templars in Cyprus According to the Chronicle of Leontios Machairas », dans *The Military Orders: Fighting for the Faith and Caring for the Sick*, Michael Barber éd., Aldershot 1994, p. 212-219.
- « Patterns of initial coexistence between Franks and Greeks in 13th-century Cyprus », dans *Proceedings of the Third International Congress of the Society for the Studies on the Crusades and the Latin East* (inédit).
- Indianos, Adonis, « Συμβολή στη μελέτη τῆς Κυπριακῆς Ἱστορίας I. Δύο σελίδες τοῦ χειρογράφου Μαχαιρᾶ στη Μαρκιανή », *ΚΣ* II (1938), p. 121-140.
- Iorga, Nicolas, *Philippe de Mézières et la croisade au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1896.
- *France de Chypre*, Paris 1931 [rééd. Paris 1966].
- *Histoire de la vie byzantine*, Bucarest 1934, 3 vol.
- Irmscher, Johannes, « Autobiographien in der byzantinischen Literatur », *Studia Byzantina* II (1973) (= *Berliner byzantinische Arbeiten* 44), p. 3-11.
- Jacobs, Emil, « Francesco Patricio und seine Sammlung griechischer Handschriften in der Bibliothek des Escorial », *Zentralblatt für Bibliothekswesen* XXV/1-2 (1908), p. 17-47.
- Jacoby, David, « Jean Lascaris Calophéros, Chypre et la Morée », *RÉB* 26 (1968), p. 189-228 [repris dans D. Jacoby, *Société et démographie à Byzance et en Roumanie latine*, Londres (Variorum Reprints) étude n° IX].
- *La Féodalité en Grèce médiévale. Les Assises de Roumanie : sources, application et diffusion*, Paris-La Haye 1971.
- « La littérature française dans les états latins de la Méditerranée orientale à l'époque des croisades : diffusion et création », dans *Esor et fortune de la chanson de geste dans l'Europe et l'Orient latin, Actes du IX<sup>e</sup> Congrès International de la Société Rencesvals pour l'étude des époques romanes (Padoue-Venise 1982)*, Modène 1984, p. 639-646 [repris dans D. Jacoby, *Studies on the Crusaders States and on Venetian Expansion*, Londres (Variorum Reprints) 1989, étude n° II].
- Jakovljević, Andreas, « Cypriot musicians and copyist of Byzantine musical manuscripts in the 15th and the 16th centuries », *Δίπτυχα* 2 (1980-1981), p. 72-77.
- Jauna, Dominique, *Histoire générale des royaumes de Jérusalem, de Chypre, d'Arménie et d'Égypte, comprenant les croisades...*, Leide : J. Luzac 1747, 2 vol.
- Joubert Amari Perry, Anne, *La Passion des jongleurs*, Paris 1981.
- Justi, Ferdinand, *Leben des Professors Catharinus Dulcis von ihm selbst beschrieben*, Marbourg 1899.

- Kahane, Henri, et Kahane, René, « The Western Impact on Byzantium: the Linguistic Evidence », *DOP* 36 (1982), p. 127-153.
- Kaklamanis, Stephanos, « Ειδήσεις γὰ τὴ διακίνηση τοῦ ἐντύπου δυτικoῦ βιβλίου στὸν Βενετοκρατούμενο Χάνδακα (μέσα 15<sup>ου</sup> αἰῶνα) », *Κρητικὰ Χρονικά* 26 (1986), p. 152-186.
- Kakoulidi, Eleni D., « Fior di virtu. Άνθος Χάριτος », *Ἑλληνικά* 24 (1971), p. 267-311.
- Kantorowicz, Ernst, *L'empereur Frédéric II*, Paris 1987.
- Karpozilos, Apostolos D. « Seventeen letters of Gregorios Akyndinos (Cod. Monac. Gr. 223) », *Orientalia Christiana Analecta* 204 (1977), p. 65-117.
- « Ἡ Ἑουχαστική ξριδα καὶ ἡ Κύπρος », *EKEE* XI (1981-1982), p. 491-498.
- Kechagioglou, Georgios, « Βουστρώνιος ἢ Μπουστρώνιος Γεώργιος », dans *Ἑλληνική Ἐγκυκλοπαίδεια. Π. Παγκόσμιο Βιογραφικό Λεξικό*, Athènes 1984, p. 359-360.
- Knös, Börje, *L'histoire de la littérature néo-grecque. La période jusqu'en 1821*, Uppsala 1962.
- « Autour du poème appelé *La prise de Constantinople* », *Ἑλληνικά* XX (1967), p. 311-337.
- Konomis, Nikolaos Ch., « Παροιμίαι καὶ παροιμώδεις φράσεις τῆς Κυπριακῆς διαλέκτου », *ΕΕΒΣ* 23 (1953), p. 472-480.
- « Πόθεν καὶ πῶς μετεφέρθη ἡ ἀκριτική ποίησης ἐν Κύπρῳ », *Κυπριακά Γράμματα* XIX/228 (1954), p. 247-250.
- Koukoulos, Phaidon I., « Παροιμίαι καὶ γνωμικὰ ἐν τῷ Χρονικῷ Λεοντίου Μαχαιρᾶ », *Ἄθηνά* LVII-LVIII (1953-1954), p. 235-242.
- Kourousès, Stavros I., « Ὁ λόγιος οἰκουμενικός πατριάρχης ΠΓ' ὁ Γλυκὺς », *ΕΕΒΣ* 41 (1974), p. 297-405.
- Kriaras, Emmanuel « Diglossie des derniers siècles de Byzance : naissance de la littérature néo-hellénique », dans *Actes du XIII<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Oxford 1967, p. 283-299 [repris en tr. gr. : « Ἡ διγλωσσία στὰ ὑστεροβυζαντινὰ γράμματα καὶ ἡ διαμόρφωση τῶν ἀρχῶν τῆς νεοελληνικῆς λογοτεχνίας », *Βυζαντινὰ* 8 (1976), p. 215-243, réimprimé dans E. Kriaras, *Μεσαιωνικά μελετήματα. Γραμματεία καὶ γλώσσα*, Salonique 1988, vol. I, étude n° LXXVI].
- Kristeller, Paul Oskar, « Petrarch's "Averroists". A note on the History of Aristotelianism in Venice, Padua e Bologna », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* XIV (1952) (= *Mélanges Augustin Renaudet*), p. 59-65.
- « Il Petrarca, l'Umanesimo e la Scolastica a Venezia », dans *La civiltà veneziana del Trecento*, Vittore Branca éd., Florence 1956, p. 147-178.
- Krumbacher, Karl, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, Munich 1897<sup>3</sup>.
- *Ἱστορία τῆς Βυζαντινῆς Λογοτεχνίας*, tr. gr. par Georgios Sotiriadès, Athènes 1900, 3 vol. [rééd. anast. Salonique 1974].
- Kyprianou, Chrysanthos S., « Λεοντίος Μαχαιρᾶς, ὁ χρονογράφος τῆς Φραγκοκρατίας ἐν Κύπρῳ », *Κυπριακά Γράμματα* XXXI (1956), p. 133-157.
- Kyrris, Costas P., « Ὁ Κύπριος Ἀρχιεπίσκοπος Θεσσαλονίκης Ὑάκινθος καὶ ὁ ρόλος του εἰς τὸν ἀνιταλαμπετικὸν ἀγῶνα », *ΚΣ* 25 (1961), p. 91-109.
- « Ἡ Κύπρος καὶ τὸ Ἑουχαστικὸν ζήτημα κατὰ τὸν XIV αἰῶνα », *ΚΣ* 26 (1962), p. 19-32.
- *Ἱστορία τῆς Μέσης Ἐκπαίδευσης Ἀμμοχώστου 1191-1955*, Nicosie 1967.
- « Cypriot Scholars in Venice in the XVI and XVII centuries with some notes on the Cypriote Community in Venice and other Cypriote Scholars who lived in Rome and the rest of Italy in the same period », dans *Ὁ Ἑλληνισμὸς εἰς τὸ Ἐξοτερικόν, Über Beziehungen des Griechentums zum Ausland in der neueren Zeit*, Johannes Irmscher, Marika Mineemi éd., Berlin 1968, p. 183-272.

- « Further documents relating to Cypriote immigrants in Venice (XVI-XVII centuries) », *EKEE* III (1969-1970), p. 145-165.
- Laïou, Angeliki E., *Constantinople and the Latins. The Foreign Policy of Andronicus II 1282-1328*, Cambridge (Mass.) 1972.
- Lajard, Félix, « Philippe de Navarre », *Histoire Littéraire de la France* XIII (1814), p. 94-96.
- « Philippe de Navarre, Jean d'Ibelin, Geoffroi le Tort, Jacques d'Ibelin et rédacteurs anonymes des Assises de Jérusalem », *Histoire Littéraire de la France* XXI (1847), p. 440-455.
- Lamansky, Vladimir, *Secrets d'État de Venise, documents, extraits, notices et études*, Saint-Petersbourg 1884.
- Lambros, Spyridon, « Η Ἑλληνική ὡς ἐπίσημος γλῶσσα τῶν σουλτάνων », *NE* 5 (1908), p. 40-78.
- « Μονωδίαί καί Θρηνοί ἐπὶ τῇ ἀλώσει τῆς Κωνσταντινουπόλεως », *NE* 5 (1908), p. 190-269.
- « Βυζαντινὴ σκηνοθετικὴ διάταξις τῶν Παθῶν τοῦ Χριστοῦ », *NE* 13 (1916), p. 381-407.
- « Ἐπιγράμματα ἀνέκδοτα Μιχαήλ τοῦ Γραμματικοῦ », *NE* 14 (1917), p. 3-13.
- « Ὁ Σπανέας τοῦ Βατικανοῦ Παλατινοῦ κώδικος », *NE* 14 (1917), p. 353-380.
- LaMonte, John C., « Three Questions concerning the Assises de Jerusalem », *Byzantina Metabyzantina* I (1946), p. 201-211.
- Lampsidis, Odysseus, « Eine cypriotische Handschrift der Chronik von K. Manasses », dans *ΠΔΚΣ-Α*, vol. II, p. 121-141.
- Langlois, Charles-Victor, *La vie en France au Moyen Âge d'après quelques moralistes du temps*, Paris 1908.
- Lanson, Gustave, « La méthode de l'histoire littéraire », *Revue du Mois* (10 octobre 1910), p. 385-415 [repris dans G. Lanson, *Essais de méthode, de critique et d'histoire littéraire*, Henri Peyre éd., Paris 1965].
- « L'histoire littéraire et la sociologie », *Revue de Métaphysique et de Morale* XII (1901), p. 621-642 [repris dans G. Lanson, *Essais de méthode, de critique et d'histoire littéraire*, Henri Peyre éd., Paris 1965].
- Laurent, Vitalien, « Les fastes épiscopaux de l'Église de Chypre », *RÉB* VI (1948), p. 153-166.
- Lee, Alfred Collingwood, *The Decameron. Its Sources and Analogues*, Londres 1909.
- Le Goff, Jacques, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris 1962.
- Leone, Pietro L. A., « L'encomio di Niceforo Gregora per il re di Cipro (Ugo IV di Lusignano) », *Byzantion* LI (1981), p. 211-224.
- Lepori, Fernando, « La Scuola di Rialto dalla fondazione alla metà del Cinquecento », dans *Storia della cultura veneta*, vol. III/2: *Dal primo Quattrocento al Concilio di Trento*, Girolamo Arnaldi et Manlio Pastore Stocchi éd., Vicence 1980, p. 539-605.
- Limentani, Alberto, « Martino da Canal e l'Oriente mediterraneo », dans *Venezia e il Levante fino al secolo XV*, Agostino Pertusi éd., Florence 1974, vol. II, p. 229-252.
- « Martin da Canal e les estoires de Venise », dans *Storia della cultura veneta. I: Dalle origini al Trecento*, Girolamo Arnaldi et Manlio Pastore Stocchi éd., Vicence 1976, p. 590-601.
- Livi, Ridolfo, « Guido da Bagnolo, medico del re di Cipro », *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie modenesi*, ser. V, XI (1918), p. 45-91.
- Llinares, Armand, *Raymond Lulle philosophe de l'action*, Grenoble 1963.
- Loenertz, Raymond-Joseph, *La Société des Frères Pèlerins. Études sur l'Orient dominicain*, Rome 1937.

- « Les dominicains byzantins Théodore et André Chrysobergès et les négociations pour l'union des Églises grecque et latine de 1415 à 1430 », *Archivum Fratrum Prædicatorum* 9 (1939), p. 5-61 [repris dans R. J. Loenertz, *Byzantina et franco-græca*, Rome 1978, vol. II, p. 78-130].
- « Fr. Philippe de Bindo Incontri O.P. du couvent de Péra, inquisiteur en Orient », *Archivum Fratrum Prædicatorum* 18 (1948), p. 265-280 [repris dans R. J. Loenertz, *Byzantina et franco-græca*, Rome 1978, vol. II, p. 29-37].
- « Un Pachymère auteur du San Marco 356 ? », *BZ* 53 (1960), p. 290-299.
- Longo, Carlo, « Fr. Giulio Stavriano O.P. vescovo armeno di Cipro (1561-1571) e vescovo latino di Bova (1571-1577) », *Archivum Fratrum Prædicatorum* LVIII (1988), p. 177-264.
- Loomis, Roger S., « Chivalric and dramatic imitations of Arthurian romance », dans *Medieval studies in memory of A. Kingsley Porter*, Wilhelm R. W. Koehler éd., Cambridge (Mass.) 1939, vol. I, p. 79-97.
- Magnocavallo, Arturo, *Marin Sanudo il vecchio e il suo progetto di crociata*, Bergamo 1901.
- Maltezos, Chrysa A., « Τρία κυπριακά ἀφιερωτήρια ἔγγραφα. Συμβολὴ στὴ μελέτη τῆς λατινοκρατούμενης Κύπρου », *Σύμμεικτα* VII (1987), p. 1-17.
- « Ἡ περιπέτεια ἐνὸς ἐλληνόφωνου Βενετοῦ τῆς Κύπρου », dans *ΠΔΚΣ-Β*, vol. II, p. 215-239.
- « Ο κυπριακὸς Ἑλληνισμὸς τοῦ ἐξωτερικοῦ καὶ ἡ πνευματικὴ τοῦ δρᾶση κατὰ τὴν περίοδο τῆς Ενετοκρατίας (1489-1571) », dans *Ιστορία τῆς Κύπρου*, Th. Papadopoulos éd., Nicosie 1996, vol. V, p. 1209-1227.
- Mango, Cyril, Hawkins, Ernest J. W., « The Hermitage of St. Neophytos and its Wall Paintings », *DOP* 20 (1966), p. 119-206.
- Manoussacas, Manousos I., « Les romans byzantins de chevalerie et l'état présent des études le concernant », *RÉB* X (1952), p. 70-83.
- « Ἀποκατάσταση τοῦ πρώτου δημοσιευμένου ἐλληνικοῦ δημοτικοῦ τραγουδιοῦ », dans *Τιμητικὸς τόμος Σ.Γ. Καψωμένου*, Salonique 1975, p. 255-274.
- Marcheselli Loukas, Lucia, « Ρίμες Ἀγάπης: modelli ritmici dell'endecasillabo cipriota », *Thesaurismata* 21 (1991), p. 316-346.
- Marchello-Nizia, Christiane, « L'historien et son prologue : forme littéraire et stratégies discursives », dans *La chronique et l'histoire au Moyen Âge*, Daniel Poirion éd., Paris 1984, p. 13-24.
- Martellotti, Guido, *Le due relazioni della Genealogia del Boccaccio*, Rome 1951.
- Mas-Latrie, Louis de, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris, 1852-1861, 3 vol.
- « Essai de classification des continuateurs de l'Histoire des Croisades de Guillaume de Tyr », *BÉC* 5<sup>e</sup> série, I (1860), p. 38-72, 140-178 [repris dans *Chroniques d'Ernoult et de Bernard le Trésorier*, Louis de Mas-Latrie éd., Paris 1871, p. 473-565].
- *L'île de Chypre, sa situation présente et ses souvenirs du Moyen Âge*, Paris 1879.
- « Les comtes de Jaffa et d'Ascalon du XII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », *Archivio Veneto* XVIII/2 (1879), p. 370-417 [= *Revue des questions historiques* XXVI (1879), p. 181-200].
- « Histoire des archevêques latins de Chypre », *Archives de l'Orient latin* II (1882), p. 207-328.
- Mathiopoulou-Tornaritou, Elsie, « Lyrik der Späterenaissance auf Zypern », *Folia Neohellenica* VII (1985-1986), p. 63-159.
- « Τὸ ὀχτάστιχο 61 στὸν ἐλληνικὸ Μαωριανὸ Κώδικα IX, 32 », dans *ΠΔΚΣ-Β*, vol. II, p. 487-498.

- Mavroïdi, Fani, *Συμβολή στην ιστορία της ελληνικής αδελφότητας Βενετίας στον ΙΣΤ' αιώνα. Έκδοση του Β' μητρώου έγγραφων (1533-1562)*, Athènes 1976.
- Mayer, Hans Eberhard, *Geschichte der Kreuzzüge*, Stuttgart 1965.
- Meersseman, Gilles Gérard, « La chronologie des voyages et des œuvres de frère Alphonse Buenhombre O.P. », *Archivum Fratrum Praedicatorum* X (1940), p. 77-108.
- Melani, Silvio, « A proposito dei cosiddetti *Mémoires* attribuiti a Filippo di Novara », *Studi mediolatini e volgari* 34 (1988), p. 97-127.
- Menardos, Simos, « Γαλλικά μεσαιωνικά λέξεις εν Κύπρω », *Ἀθηνᾶ* XII (1900), p. 360-384 [repris dans S. Menardos, *Γλωσσικαὶ Μελέται*, Menelaos N. Christodoulou éd., Nicosie 1969, Nicosie 2001<sup>2</sup>, p. 151-170].
- « Ὁ Διγενὴς τῆς Κύπρου », *Ἀκρίτας* I (1904), p. 297-301 [repris dans S. Menardos, *Τοπωνυμικαὶ καὶ Λαογραφικαὶ Μελέται*, Menelaos N. Christodoulou éd., Nicosie 1970, Nicosie 2001<sup>2</sup>, p. 282-287].
- « Ἡ Ἀγία Ἑλένη εἰς τὴν Κύπρον », *Λαογραφία* II (1906), p. 266-298 [repris dans S. Menardos, *Τοπωνυμικαὶ καὶ Λαογραφικαὶ Μελέται*, Menelaos N. Christodoulou éd., Nicosie 1970, Nicosie 2001<sup>2</sup>, p. 315-340].
- « Περὶ τοῦ Θρήνου τῆς Κύπρου », *Δελτίον τῆς Ἱστορικῆς καὶ Ἐθνολογικῆς Ἐταιρείας τῆς Ἑλλάδος* VII (1907), p. 65-68 [repris dans S. Menardos, *Τοπωνυμικαὶ καὶ Λαογραφικαὶ Μελέται*, Menelaos N. Christodoulou éd., Nicosie 1970, Nicosie 2001<sup>2</sup>, p. 312-314].
- Mercati, Giovanni, « I mss. biblici greci donati da Carlotta di Lusignano ad Innocenzo VIII », *Miscellanea di storia e cultura ecclesiastica* IV (1906), p. 337-338 [repris dans G. Mercati, *Opere minori*, Vatican 1937, vol. II, p. 480-481].
- *Notizie di Procoro e Demetrio Cidone, Manuele Caleca e Teodoro Meliteniota ed altri appunti per la storia della teologia e della letteratura bizantina del secolo XIV*, Vatican 1931.
- Mercati, Silvio Giuseppe, « Intorno a Μιχαὴλ Γραμματικὸς ὁ Ἱερομόναχος », *Bessarione* 21 (1917), p. 199-207 [repris dans S. G. Mercati, *Collectanea Byzantina*, Rome 1970, vol. I, p. 114-120].
- « Ancora intorno a Μιχαὴλ Γραμματικὸς ὁ Ἱερομόναχος », *Bessarione* 21 (1917), p. 348-363 [repris dans S. G. Mercati, *Collectanea Byzantina*, Rome 1970, vol. I, p. 121-135].
- « Osservazioni allo Spaneas del Codice Vaticano Palatino Greco 367 edito in *Νέος Ἑλληνομνήμων* 14 (1920), p. 359-380 », *Studi Bizantini* II (1927), p. 275-276 [repris dans S. G. Mercati, *Collectanea Byzantina*, Rome 1970, vol. I, p. 403-405].
- « Macaire Caloritès et Constantin Anagnostès », *Revue de l'Orient chrétien* 22 (1920-1921), p. 181-193 [repris dans S. G. Mercati, *Collectanea Byzantina*, Rome 1970, vol. I, p. 227-235].
- « Osservazioni alle poesie del codice Vaticano Palatino greco 367 edite in *Νέος Ἑλληνομνήμων* 16 (1922), p. 39-59 », *Studi Bizantini* 2 (1927), p. 276-292 [repris dans S. G. Mercati, *Collectanea Byzantina*, Rome 1970, vol. I, p. 406-425].
- « Altre osservazioni alle poesie del codice Vaticano Palatino 367 », *Studi Bizantini e Neoellenici* 4 (1935), p. 305-308 [repris dans S. G. Mercati, *Collectanea Byzantina*, Rome 1970, vol. I, p. 426-431].
- Metcalf, David M., *Coinage of the Crusades and the Latin East in the Ashmolean Museum*, Oxford, Londres 1983.
- Meyendorff, Jean, *Introduction à l'étude de Grégoire Palamas*, Paris 1959.
- Meyer, Gustav, « Il dialetto delle cronache di Cipro di Leonzio Machera e Giorgio Bustron », *Rivista di Filologia e d'Istruzione Classica* IV (1876), p. 255-286.

- « Romanische Wörter im kyprischen Mittelgriechisch », *Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur*, neue Folge III (1876), p. 33-56.
- Meyer, Paul « Le conte des petits couteaux », *Romania* XIII (1884), p. 595-597.
- « L'enfant gâté devenu criminel », *Romania* XIV (1885), p. 581-583.
- Miller, Emmanuel, *Catalogue des manuscrits grecs de l'Escorial*, Paris 1848 [rééd. anastatique Amsterdam 1966].
- « Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Madrid. Catalogue des manuscrits grecs, supplément au catalogue d'Iriarte », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques* XXXI/2 (1886), p. 1-116.
- Mioni, Elpidio, *Bibliotheca divi Marci Venetiarum. Codices Graeci Manuscripti, Vol. II. Thesaurus Antiquus. Codices 300-625*, Rome 1960.
- Mondry, Baudouin, *Étude du dialecte chypriote moderne et médiéval*, Paris 1883.
- Monfrin, Jacques, « Humanisme et traductions au Moyen Âge », dans *L'humanisme médiéval dans les littératures romanes du XII<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècles*, Anthime Fourrier éd., Paris 1964, p. 217-246.
- Monneret de Villard, Ugo, *Il libro della peregrinazione nelle parti d'Oriente di Frate Ricoldo da Montecroce*, Rome 1948.
- Montelatici, Giovanni, *Storia della letteratura bizantina*, Milan 1916.
- Morawski, Józef, *Proverbes français antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1925.
- Morgan, Margaret R., *The Chronicle of Ernoul and the Continuations of William of Tyre*, Oxford 1973.
- « The Rothelin Continuation of William of Tyre », dans *Outremer. Studies in the History of the Crusading Kingdom of Jerusalem*, Benjamin Z. Kedar, Hans E. Meyer, Raymond. C. Smail éd., Jérusalem 1982, p. 244-257.
- Mouriki, Doula, « Thirteenth-Century Icon Painting in Cyprus », *The Griffon* 1-2 (1985-1986), p. 9-112.
- Mullett, Margaret, « Aristocracy and Patronage in the literary circles of Comnenian Constantinople », dans *The Byzantine Aristocracy IX to XIII Centuries*, Michael Angold éd., Oxford 1984, p. 173-201.
- Naoumidis, Markos, « Σύμμεικτα παλαιογαρικά », *ΕΕΒΣ* 39-40 (1972-1973), p. 379-385.
- Nardi, Bruno, « La Scuola di Rialto e l'umanesimo veneziano », dans *Umanesimo europeo e umanesimo veneziano*, Vittore Branca éd., Florence 1963, p. 93-139 [repris dans B. Nardi, *Saggi sulla cultura veneta del Quattro e Cinquecento*, Padoue 1971, p. 3-98].
- « Letteratura veneziana del Quattrocento », dans *La civiltà veneziana del Quattrocento*, Vittore Branca éd., Florence 1957, p. 99-145 [repris dans B. Nardi, *Saggi sulla cultura veneta del Quattro e Cinquecento*, Padoue 1971, p. 3-43].
- Nikolaou, Angel, « Αροδαφνούσα », *Μεγάλη Κυπριακή Εγκυκλοπαίδεια*, Nicosie 1985, vol. II, p. 322-324.
- Nikolopoulos, Panagiotis G., « Μετάφρασις ὁμίλιας Ἰωάννου τοῦ Δαμασκηνοῦ περὶ τῶν ἐν πίστει κεκοιμημένων εἰς τὴν Κυπριαίων γλώτταν », dans *ΠΔΚΣ-Α*, vol. III/2, p. 237-240.
- Odorico, Paolo, « Excerpta di Giorgio Monaco nel cod. Marc. gr. 501 (= 555) », *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* XXXII/4 (1982) (= *Actes du XVI<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*), p. 39-48.
- Omont, Henri, « Un nouveau manuscrit de la *Rhétorique* d'Aristote et la bibliothèque grecque de Francesco Filelfo », *La Bibliofilia* 2 (1900-1901), p. 136-140.

- Palmieri, Aurelio, « Un arcivescovo latino di Nicosia nel secolo XV (Fra Guglielmo Goueme O.S.A.) », *Bessarione* 9 (1905), p. 205-214.
- Panagiotakis, Nikolaos M., « Η παιδεία κατά την Βενετοκρατία », dans *Κρήτη. Ιστορία και πολιτισμός*, Nikolaos M. Panagiotakis éd., Héraklion 1988, vol. II, p. 163-196.
- Panofsky, Erwin, *Architecture gothique et pensée scolastique*, tr. fr. par Pierre Bourdieu, Paris 1967.
- Papadakis, Aristeides, *Crisis in Byzantium. The Filioque Controversy in the Patriarchate of Gregory of Cyprus (1283-1289)*, New York 1983.
- Papadopoulou Stathi, Pinelopi, « Η ελληνική μετάφραση τής *Χωρογραφίας* του Στεφάνου Λουζιτιανό και τὰ σχετικά σημειώματα του Χρύσανθου Νοταρά », dans *ΠΑΚΣ-Β*, vol. III, p. 367-382.
- Papadouroullou, Theodoros, « Εκ τής ἀρχαιοτάτης ἱστορίας του Πατριαρχείου Ἱεροσολύμων. Τὸ κείμενον ἀρχαίας παραδόσεως περὶ ἐπισκέψεως τῆς ἁγίας Ἑλένης εἰς Παλαιστίνην καὶ Κύπρον », *Νέα Σιών* XLVII (1952), p. 206-235 [consulté en tiré à part, Jérusalem 1952].
- « Ἱστορικά περὶ Κύπρου εἰδήσεις ἐκ τοῦ Χρονικοῦ τοῦ Ἐρνουὺ καὶ Βερνάροδου στοῦ Ἰησαυροφύλακτος », *ΚΣ* 28 (1964), p. 39-50.
- « Νύξεις ἐπὶ τῆς μεθοδολογίας μᾶς Κυπριακῆς λογοτεχνικῆς ἱστορίας », dans *Ἡ πεζογραφία στὴν Κύπρον κατὰ τοὺς χρόνους τῆς Φραγκοκρατίας*, Chrysanthos S. Kyprianou éd., Nicosie 1967, p. 9-15.
- « Chypre : frontière ethnique et socio-culturelle du monde byzantin », dans *XV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines, Rapports et co-rapports*, Athènes 1976, vol. V/5, p. 1-51.
- « Ὁ Ἔθνος τῆς Κύπρου », *ΚΣ* 44 (1980), p. 1-78.
- « Κυπριακὰ Νόμματα », *Μελέται καὶ Ὑπομνήματα* I (1984), p. 1-142.
- « Rapports dialectiques entre les droits co-existants dans le royaume médiéval de Chypre », dans *Cyprus and the Crusades*, Nicolas Coureas, Jonathan Riley-Smith éd., Nicosie 1995, p. 311-321.
- Papageorgiou, Athanasios, « L'art byzantin de Chypre et l'art des Croisés : influences réciproques », *Report of the Department of Antiquities, Cyprus* (1982), p. 215-223.
- Papatriandaphyllou-Theodoridi, N., « Σπανέας καὶ Λόγοι διδασκατικοὶ τοῦ Φαλιέρου », *Ἑλληνικά* 28 (1975), p. 92-101.
- Paris, Gaston, « Philippe de Novarre », *Romania* XIX (1890), p. 99-102.
- Paris, Gaston, « Les Mémoires de Philippe de Novare », *Revue de l'Orient latin* IX (1902), p. 164-205.
- Payen, Jean-Charles, *Le motif du repentir dans la littérature française médiévale*, Genève 1967.
- Pecoraro, Vincenzo, « Primi appunti sul canzoniere petrarchista di Cipro », dans *Miscellanea Neo Greca. Atti del I Convegno Nazionale di Studi Neogreci*, Palermo 1976, p. 97-127.
- « La nascita del romanzo moderno nell'Europa del XII secolo. Le sue origini orientali e la mediazione di Bisanzio all'Occidente », *Jahrbuch der österreichischen Byzantinistik* XXXII/3 (1982) (= *Actes du XVI<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, vol. II/3), p. 307-319.
- Pellegrin, Élisabeth, « Bibliothèques d'humanistes lombards de la cour des Visconti Sforza », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance* 17 (1955), p. 218-245 [repris dans É. Pellegrin, *Bibliothèques retrouvées. Manuscrits, bibliothèques et bibliophiles du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris 1988, p. 371-398].
- Pengree, David, « The Byzantine Version of the Toledan Tables. The Work of George Lapithes ? », *DOP* 30 (1976), p. 85-132.

- Peristianès, Ioannis K., *Ἱστορία τῶν ἐλληνικῶν γραμμάτων ἐν Κύπρῳ 1571-1878*, Nicosie 1930.
- Pertusi, Agostino, « Leonzio Pilato a Creta prima del 1358-1359. Scuole e cultura a Creta durante il secolo XIV », *Κρητικὰ Χρονικά* XVI (1962), p. 363-381.
- « Le fonti greche del *De gestis, moribus et nobilitate civitatis Venetiarum* di Lorenzo de Monachis, cancelliere di Creta (1388-1428) », *Italia medievale e umanistica* 8 (1965), p. 161-211 [repris dans A. Pertusi, *Saggi veneto-bizantini*, Florence 1990, p. 259-314].
- « Maistre Martino da Canal interprete cortese delle Crociate e dell'ambiente veneziano del secolo XIII », dans *Venezia dalla prima crociata alla conquista di Costantinopoli del 1204*, Florence 1965, p. 103-135.
- « La poesia epica bizantina e la sua formazione: problemi sul fondo storico e la struttura letteraria del *Digenis Akritas* », dans *Atti del Convegno Internazionale sul tema: la Poesia epica e la sua formazione (Rome, 28 mars-3 avril 1969)*, *Accademia Nazionale dei Lincei*, Rome 1970, p. 533-537.
- « Ripercussioni della caduta di Costantinopoli. Un esempio di interrelazioni culturali nel sec. XV », dans *Rapport, Histoire B/2, Actes du III<sup>e</sup> Congrès International des Études du Sud-Est Européen*, Bucarest 1974, p. 30-70 [repris dans A. Pertusi, *La caduta di Costantinopoli. I. Le testimonianze dei contemporanei*, Milan 1990<sup>2</sup>, p. ix-l].
- Philippou, Loizos, *Τὰ Ἑλληνικά γράμματα ἐν Κύπρῳ κατὰ τὴν περίοδον τῆς Τουρκοκρατίας*, Nicosie 1930, 2 vol.
- Pieris, Michalis, « Γύρω ἀπὸ τὴν χρονολόγησι τοῦ Λεοντίου Μαχαιρά », *Ἀριάδνη* 5 (1989), p. 229-254.
- Pilavakis, Kostas P., « Ἡ βυζαντινὴ (μεσαιωνικὴ ἐλληνικὴ) δημόδης γλῶσσα καὶ ἡ κυπριακὴ διάλεκτος », dans *ΠΑΚΣ-Α*, vol. III/2, p. 271-287.
- Piltz, Elisabeth, « Saint Bridget and Byzantium. In view of her Cyprian Revelations », dans *ΠΑΚΣ-Β*, vol. II, p. 45-60.
- Pinson, Maurice, « Observations sur la transcription des mots français et italiens dans la *Chronique* de Georges Bustron », dans *ΠΑΚΣ-Α*, vol. II, p. 213-220.
- Platzek, Erhard Wolfram, *Raimund Lull. Sein Leben, seine Werke, die Grundlagen seines Denkens (Prinzipienlehre)*, Düsseldorf 1964, 2 vol.
- Ploumidis, Georgios S., *Οἱ βενετοκρατούμενες ἐλληνικὲς χώρες μεταξύ τοῦ δευτέρου καὶ τοῦ τρίτου τουρκοβενετικῶν πολέμων (1503-1537)*, Ioannina 1974.
- Poirion, Daniel, *Le Poète et le Prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Genève 1978.
- « *Précis de littérature française du Moyen Âge*, Paris 1983.
- Politis, Linos, « Eine Schreiberschule im Kloster τῶν Ὀδηγῶν », *BZ* 51 (1958), p. 17-36, 261-287 [repris dans L. Politis, *Paléographie et littérature byzantines et néo-grecques*, Londres (Variorum Reprints) 1975, étude n° VI].
- « Ἡ λογοτεχνία τῆς Ἀναγέννησις στὴν Ἑλλάδα », *Πνευματικὴ Κύπρος* II/13 (1961), p. 65-69.
- Ἱστορία τῆς Νεοελληνικῆς Λογοτεχνίας, Athènes 1978.
- « L'épopée byzantine de Digenis Akritas, problèmes de la tradition du texte et des rapports avec les chansons acritiques », dans *Atti del Convegno Internazionale sul tema: la poesia epica e la sua formazione (Rome, 28 mars-3 avril 1969)*, *Accademia Nazionale dei Lincei*, Rome 1970, p. 553-581 [repris dans L. Politis, *Paléographie et littérature byzantines et néo-grecques*, Londres (Variorum Reprints) 1975, étude n° XX].
- Poppi, Mario, « Ricerche sulla vita e cultura del notaio e cronista veneziano Lorenzo de Monacis, cancelliere cretese (ca 1351-1428) », *Studi Veneziani* 9 (1967), p. 153-186.

- Prawer, Joshua, « Étude préliminaire sur les sources et la composition du *Livre des Assises des Bourgeois* », *Revue historique de droit français et étranger* 32 (1954), p. 198-227, 358-382 [repris et augmenté dans J. Prawer, *Crusaders Institutions*, Oxford 1980, p. 430-468].
- « Les premiers temps de la féodalité dans le royaume latin de Jérusalem : une reconsidération », *Revue d'histoire du droit* 22 (1954), p. 401-424 [repris et augmenté dans J. Prawer, *Crusaders Institutions*, Oxford 1980, p. 3-19].
- « Étude sur le droit des *Assises de Jérusalem* : droit de confiscation et droit d'exhérédation », *Revue historique de droit français et étranger* 39 (1961), p. 520-551, 40 (1962), p. 29-42 [repris et augmenté dans J. Prawer, *Crusaders Institutions*, Oxford 1980, p. 430-468].
- *Histoire du Royaume latin de Jérusalem*, Paris 1969-1971, 2 vol.
- *Crusaders Institutions*, Oxford 1980.
- Pring Mill, Robert D. F., « La estructura del *Liber de natura* del beato Ramon Lull », dans *La filosofia della natura nel medioevo. Atti del terzo congresso internazionale di filosofia medioevale*, Milan 1966, p. 566-575.
- Prousis, Kostas, « Τὰ ιστορικά κυπριακά τραγούδια », *ΚΣ* 8 (1943), p. 21-46.
- Puchner, Walter, « Τὸ βυζαντινὸ θέατρο », *EKEE* XI (1981-1982), p. 169-274.
- « Θεατρολογικὲς παρατηρήσεις γιὰ τὸν Κύκλο τῶν Παθῶν τῆς Κύπρου », *EKEE* XII (1983), p. 87-107 [repris dans *ΠΔΚΣ-B*, vol. II, p. 447-466].
- Quarti, Guido A., *La Guerra contra i Turchi a Cipro e a Lepanto*, Venise 1935.
- Raineri, Osvaldo, « Pietro Bembo e la prima stampa delle lettere di San Paolo in etiopico », dans *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei. Rendiconti della Classe di Scienze morali, storiche e filologiche* XXXV/5-6 (1980), p. 395-398.
- Recoura, Georges, « Notes sur six manuscrits inédits ou peu connus des Assises de Jérusalem », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome* 42 (1925), p. 147-166.
- Rein, Edvard, « Die Florentiner Briefsammlung (Codex Laurentianus S. Marco 356) », *Suomalaisen Tiedeakateman Toimituksia (= Annales Academiæ Scientiarum Fennicæ)*, ser. B, XIV/2 (1915), p. 1-150.
- Riant, Paul, « Inventaire sommaire des manuscrits de l'*Eraclès* », *Archives de l'Orient latin* I (1881), p. 247-252, 716-717.
- Richard, Jean, « Le casal de Psimolof et la vie rurale en Chypre au XIV<sup>e</sup> siècle », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome* LIX (1947), p. 121-153 [repris dans J. Richard, *Les relations entre l'Orient et l'Occident au Moyen Âge*, Londres (Variorum Reprints) 1977, étude n° IV].
- « Pairie d'Orient latin : les quatre baronnies des royaumes de Jérusalem et de Chypre », *Revue historique de droit français et étranger* 28 (1950), p. 67-88 [repris dans J. Richard, *Orient et Occident au Moyen Âge : contacts et relations XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Londres (Variorum Reprints) 1976, étude n° XV].
- « La bibliothèque d'un évêque dominicain de Chypre en 1367 », *Archivum Fratrum Prædicatorum* XXI (1951), p. 451-454 [repris dans J. Richard, *Orient et Occident au Moyen Âge : contacts et relations (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Londres (Variorum Reprints) 1976, étude n° VI].
- « La révolution de 1369 dans le royaume de Chypre », *BÉC* CX (1952), p. 108-123 [repris dans J. Richard, *Orient et Occident au Moyen Âge. Contacts et relations XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Londres (Variorum Reprints) 1976, étude n° XVI].

- *Le royaume latin de Jérusalem*, Paris 1953.
- « Colonies marchandes privilégiées et marché seigneurial. La fonde d'Acre et ses droitures », *Le Moyen Âge* 59 (1953), p. 325-332 [repris dans J. Richard, *Orient et Occident au Moyen Âge. Contacts et relations XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Londres (Variorum Reprints) 1976, étude n° X].
- « La Fauconnerie de Jean de Francières et ses sources », *Le Moyen Âge* 69 (1963), p. 893-902 [repris dans J. Richard, *Les relations entre l'Orient et l'Occident au Moyen Âge*, Londres (Variorum Reprints) 1976, étude n° XXIII].
- « Le royaume de Chypre et le Grand Schisme, à propos d'un document récemment découvert », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (1965), p. 498-507 [repris dans J. Richard, *Orient et Occident au Moyen Âge contacts et relations XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Londres (Variorum Reprints) 1976, étude n° XVIII].
- « Le droit et les institutions franques dans le royaume de Chypre », *Rapports et rapports du XV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Athènes 1976, vol. V/3, p. 1-20 [repris dans J. Richard, *Croisés, missionnaires et voyageurs*, Londres (Variorum Reprints) 1983, étude n° IX].
- *La Papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Rome 1977.
- « Le peuplement latin et syrien en Chypre au XIII<sup>e</sup> siècle », *Byzantinische Forschungen* VII (1979), p. 157-173 [repris dans J. Richard, *Croisés, missionnaires et voyageurs*, Londres (Variorum Reprints) 1983, étude n° VII].
- « Une famille de "Vénitiens blancs" dans le royaume de Chypre au XV<sup>e</sup> siècle : les Audeth et la seigneurie du Marethasse », *Rivista di studi bizantini e slavi* 1 (1981), p. 89-129 [repris dans J. Richard, *Croisés, missionnaires et voyageurs*, Londres (Variorum Reprints) 1983, étude n° X].
- *Saint Louis, roi d'une France féodale, soutien de la Terre sainte*, Paris 1983.
- « La diplomatie royale dans le royaume d'Arménie et de Chypre (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles) », *BÉC* 144 (1986), p. 69-86 [repris dans J. Richard, *Croisades et États latins d'Orient*, Londres (Variorum Reprints) 1992, étude n° XIX].
- « La cour des Syriens de Famagouste d'après un texte de 1448 », *Byzantinische Forschungen* XII (1987), p. 383-398 [repris dans J. Richard, *Croisades et États latins d'Orient*, Londres (Variorum Reprints) 1992, étude n° XVII].
- « Culture franque et culture grecque : le royaume de Chypre au XV<sup>e</sup> siècle », *Byzantinische Forschungen* XI (1987), p. 399-415 [repris dans J. Richard, *Croisades et États latins d'Orient*, Londres (Variorum Reprints) 1992, étude n° XVIII].
- « Les comptes du collecteur de la Chambre Apostolique dans le royaume de Chypre (1357-1363) », *EKEE* XIII-XVI/1 (1984-1987), p. 1-47 [repris dans J. Richard, *Croisades et États latins d'Orient*, Londres (Variorum Reprints) 1992, étude n° XV].
- « Culture franque, culture grecque, culture arabe, dans le royaume de Chypre au XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Annales du département des lettres arabes de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université Saint-Joseph* 6 B (1991-1992), p. 235-245 [repris dans J. Richard, *Francs et Orientaux dans le monde des Croisades*, Aldershot (Variorum Reprints) 2003, étude n° XXI].
- « Οἱ πολιτικοὶ καὶ κοινωνικοὶ θεσμοὶ τοῦ Μεσαιωνικοῦ Βασιλείου », dans *Ιστορία τῆς Κύπρου*, Theodoros Papadopoulos éd., Nicosie, 1995, vol. IV, p. 333-374.
- Richard, Jean, Tyl-Labory, Gillette, « Philippe de Novare », *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, Geneviève Hasenohr, Michel Zink éd., Paris 1992, p. 1148-1149.
- Richter, Paul, « Beiträge zur Historiographie in den Kreuzfahrerstaaten, vornehmlich für die Geschichte Kaiser Friedrichs II. 1 : Das Geschichtswerk des Philippe de Nevaire »,

- Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung XIII (1892), p. 255-310, XV (1894), p. 561-599.
- Riley-Smith, Jonathan, *The Knights of St. John in Jerusalem and Cyprus c. 1050-1310*, Londres 1967.
- *The Feudal Nobility and the Kingdom of Jerusalem*, Londres 1973.
- Rizzo Nervo, Francesca, « Il Mondo dei padri nella metafora del Vecchio Cavaliere », *Quaderni del Sicularum Gymnasium* 15 (1985) (= *Studi di Filologia Bizantina* III), p. 115-128.
- Roach, Eleanor, « La tradition manuscrite du Roman de Mélusine par Coudrette », *Revue d'histoire des textes* 7 (1977), p. 185-233.
- Robert, Ulysse, « La chronique d'Arménie de Jean Dardel, évêque de Tortiboli », *Archives de l'Orient latin* II (1884), p. 1-15.
- Roger, Jacques, Payen, Jean-Charles, *Histoire de la littérature française, tome 1 : du Moyen Âge à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris 1969.
- Röhrich, Reinhold, « Gabriel Bar Kala'i, évêque de Nicosie. Poème sur la chute de Tripoli (27 avril 1289) », *Archives de l'Orient latin* II (1884), p. 462-463.
- Röhrs, Wilhelm, « Sprachliche Untersuchung der Dime de penitance », *Romanische Forschungen* 8 (1896), p. 283-351.
- Romanin, Samuele, *Storia documentata di Venezia*, Venise 1853-1861, 10 vol.
- Romano, Vincenzo, « Invenzione e fonti nella Genealogia del Boccaccio », *Studi e problemi di critica testuale* 2 (1971), p. 153-171.
- Rosenthal-Kamarinea, Isodora, « Die byzantinische Mahnrede im 12. Jahrhundert: Tradition und Wandlung dargestellt am Beispiel des Spaneas », *Folia Neoellenica* 4 (1982), p. 182-189.
- Rubio, Jordi, « La Rhetorica nova de Ramon Llull », *Estudios Lulianos* 3 (1959), p. 5-20, 261-274.
- Rudt de Collenberg, Wipertus Hugo, « L'empereur Isaac de Chypre et sa fille (1155-1207) », *Byzantion* 38 (1968), p. 123-179 [repris dans W. H. Rudt de Collenberg, *Familles de l'Orient latin XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Londres (Variorum Reprints) 1983, étude n° I].
- « L'héraldique de Chypre », *Cahiers d'héraldique du C.N.R.S.* III (1977), p. 86-157.
- « Les Ibelin au XIII<sup>e</sup> et au XIV<sup>e</sup> siècles. Généalogie compilée principalement d'après les registres du Vatican », *EKEE* IX (1977-1979), p. 117-265 [repris dans Rudt de Collenberg, Wipertus Hugo, *Familles de l'Orient latin, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Londres (Variorum Reprints) 1983, étude n° IV].
- « État et origine du haut clergé de Chypre avant le Grand Schisme d'après les registres des papes du XIII<sup>e</sup> et du XIV<sup>e</sup> siècles », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome, Moyen Âge-Temps Modernes* 91/1 (1979), p. 197-332.
- « Les Lusignan de Chypre », *EKEE* X (1979-1980), p. 85-319.
- « Les Littere Hortatorie accordées par les papes en faveur de la rédemption des Chypriotes captifs des Turcs (1570-1597), d'après les fonds de l'Archivio Segreto Vaticano », *EKEE* XI (1981-1982), p. 13-167.
- « Le déclin de la société franque de Chypre entre 1350 et 1450 », *KΣ* 46 (1982), p. 71-83.
- « Les cardinaux de Chypre Hugues et Lancelot de Lusignan », *Archivum Historie Pontificie* 20 (1982), p. 83-128.
- « Le royaume et l'Église de Chypre face au Grand Schisme (1378-1417) d'après les Registres du Vatican », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge-Temps Modernes* 94/2 (1982), p. 621-701.

- « Recherches sur quelques familles chypriotes apparentées au pape Clément VIII Aldobrandini (1592-1605) : Flatro, Davila, Sozomenoi, Lusignan, Bustron et Nores », *EKEE* XII (1983), p. 5-68.
- « A fragmentary copy of an unknown recension of the *Lignages d'Outre-Mer* in the Vatican Library », *English Historical Review* XCVIII (1983), p. 311-327.
- « Études de prosopographie généalogique des Chypriotes mentionnés dans les registres du Vatican », *Μελέται καὶ Ὑπομνήματα* 1 (1984), p. 521-678.
- « Le royaume et l'Église latine de Chypre et la papauté de 1417 à 1471 », *EKEE* XIII-XVI/1 (1984-1987), p. 63-193.
- « The Fate of the Frankish Noble Families Settled in Cyprus », *Crusade and Settlement*, Peter W. Edbury éd., Cardiff 1985, p. 268-271.
- Runciman, Steven, *A History of the Crusades*, Cambridge 1952-1954, 3 vol.
- Sabbadini, Remiggio, *Le scoperte dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV*, Florence 1914 [rééd. anast. Florence 1967].
- Santschi, Élisabeth, « Aspects de la justice en Crète vénitienne d'après les *Memoriali* du XIV<sup>e</sup> siècle », *Κρητικά Χρονικά* 24 (1972), p. 294-324.
- Sathas, Constantin N., *Νεοελληνική Φιλολογία*, Athènes 1868.
- Schartau, Bjarne, *Hieronymos Tragodistes. Über das Erfordernis von Schriftzeichen für die Musik der Griechen*, Vienne 1990.
- Schreiner, Peter, « Παρατηρήσεις στις πολιτιστικές σχέσεις Ἑλλήνων καὶ Λατίνων στὴ Μεσαιωνικὴ Κύπρo », dans *ΠΔΚΣ-B*, vol. II, p. 77-82.
- Schulze-Busacker, Elisabeth, *Proverbes et expressions proverbiales dans la littérature narrative du Moyen Âge français*, Paris 1985.
- Schwinges, Rainer Christoph, *Kreuzzugsideologie und Toleranz. Studien zu Wilhelm von Tyrus*, Stuttgart 1977.
- Seneca, Federico, *Il doge Leonardo Donà. La sua vita e la sua preparazione politica prima del dogado*, Padoue 1959.
- Setton, Kenneth M. éd., *A History of the Crusades*, Madison-Londres 1969-1989, 6 vol.
- *The Papacy and the Levant*, Philadelphie 1978, vol. II.
- Ševčenko, Ihor, « Society and Intellectual Life in the Fourteenth Century », dans *Actes du XIV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Bucarest 1974, vol. I, p. 69-92 [repris dans I. Ševčenko, *Society and Intellectual Life in Late Byzantium*, Londres (Variorum Reprints) 1981, étude n° I].
- Sinclair, Keith V., « The versified adaptation of the prone prayers by Jean de Journy », *Romanische Forschungen* 92/3 (1980), p. 247-250.
- Sinkewicz, Robert E., « The Solutions addressed to Georges Lapithes by Barlaam the Calabrian and their philosophical context », *Mediaeval Studies* XLIII (1981), p. 151-217.
- Snipes, Kenneth, « The Scripts and Scribes of Parisinus Græcus 1712 », dans *Paleografia e codicologia greca, Atti del II Colloquio internazionale (Berlino-Wolfenbüttel, 17-21 ottobre 1983)*, Dieter Harlfinger, Giancarlo Prato eds, Alessandria 1991, vol. I, p. 543-548.
- Solerti, Angelo, « Autobiografia di Francesco Patricio », *Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino* III (1884-1886), p. 275-281.
- Sophocleous, Théoklitos A., « Ἐνδειξεις περὶ ἐπιδράσεως τοῦ ὀρθοδόξου Ἑλληνισμοῦ ἐπὶ τῶν Φράγκων ἐν Κύπρῳ ἐπὶ Φραγκοκρατίας », *KΣ* 16 (1952), p. 11-23.
- Spadaro, Giuseppe, « Due redazioni inedite di Spaneas (Vat. gr. 1276 e Crypt. Z. a. XLIV) », *Jahrbuch der Österreichischen Byzantinistik* XXXII/3 (1982) (= *Actes du XVI<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*), vol. II-3, p. 277-288.

- « Antico e Nuovo Testamento in *Spaneas* », *Folia Neohellenica* IV (1982), p. 204-212.
- « La redazione cipriota dello *Spaneas* », dans *Lirica greca da Archiloco a Elytis. Studi in onore di Filippo Maria Pontani*, Padoue 1984, p. 259-271 [repris en tr. grecque : « Ἡ Κυπριακή παράλλαγή τοῦ Σπανέα », dans *ΠΔΚΣ-Β*, vol. II, p. 407-417].
- « Influssi occidentali in Grecia dalla IV crociata alla caduta di Creta in mano ai Turchi », *Ιταλοελληνικά* (1989), p. 77-101 [repris dans G. Spadaro, *Letteratura Cretese e Rinascimento Italiano*, Messine 1994, p. 207-229].
- « La fortuna del romanzo di *Appolonio di Tiro* in Grecia », *Thesaurismata* 21 (1991), p. 23-33 [repris dans G. Spadaro, *Letteratura Cretese e Rinascimento Italiano*, Messine 1994, p. 243-253].
- Spyridakis, Constantin, « Ὁ χαρακτήρ τῆς Κυπριακῆς ἐπαναστάσεως τοῦ 1426 καὶ ὁ Λεόντιος Μαχαίρας », dans *Mélanges K. Amandos*, Athènes 1960, p. 71-75.
- Stanitsas, Stamatias, « Les gallicismes et occitanismes dans les *Assises de Chypre* et les chroniques de L. Machairas et de G. Bustron en comparaison avec les gallicismes de la *Chronique de Morée* grecque », dans *Contribution de Chypre à la civilisation néo-hellénique* (= *Actes du VIII<sup>e</sup> Congrès International des Néo-hellénistes des Universités Francophones*), Montpellier 1984, p. 80-127.
- Staring, Adrainus, *Der Karmelitengeneral Nikolaus Audeth und die katholische Reform des XVI. Jahrhunderts*, Rome 1958.
- Stouff, Louis, *Essai sur Mélusine, roman du XIV<sup>e</sup> siècle par Jean d'Arras*, Dijon-Paris 1930.
- Strunk, Oliver, « A Cypriot in Venice », *Natalicia musicologica: Knud Jeppesen septuagenario collegis oblata*, Copenhague 1962, p. 101-113 [repris dans O. Strunk, *Essays on music in the Western World*, New York 1974, p. 79-93].
- Stylianou, Andreas & Judith A., « Donors and dedicatory inscriptions, suppliants and supplications in the painted churches of Cyprus », *Jahrbuch der österreichischen byzantinischen Gesellschaft* IX (1960), p. 97-128.
- *The History of the Cartography of Cyprus*, Nicosie 1980.
- *The Painted Churches of Cyprus, Treasure of Byzantine Art*, Londres 1985<sup>2</sup>.
- Svoronos, Nicolas, « Questions sur la situation sociale et juridique des Grecs Chypriotes pendant la domination franque », dans *Rapports et co-rapports du XV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Athènes 1976, vol. V/3, p. 1-18.
- Thiriet, Freddy, *La Romanie vénitienne au Moyen Âge. Le développement et l'exploitation du domaine colonial vénitien (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Paris 1959.
- Thomas, Antoine, « Notice sur le manuscrit latin 4788 du Vatican contenant une traduction française, avec commentaire par Maître Pierre de Paris, de la *Consolatio Philosophiae* de Boèce », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques* XLI (1923), p. 29-90.
- Tihon, Anne, « Un traité d'astronomie chypriote du XIV<sup>e</sup> siècle », *Janus, Revue internationale de l'histoire des sciences, de la médecine, de la pharmacie et de la technique* 64 (1977), p. 279-308, 66 (1979), p. 49-81, 68 (1981), p. 65-127 [repris dans A. Tihon, *Études d'astronomie byzantine*, Aldershot (Variorum Reprints) 1994, étude n<sup>o</sup> VI].
- Tivčev, Petăr, « Tendances patriotiques dans la chronique chypriote de Leontios Machaeras », *Byzantinobulgarica* 5 (1978), p. 147-174.
- Tomadakis, Nikolaos, *Ὁ Ἰωσήφ Βρυέννιος καὶ ἡ Κρήτη κατὰ τὸ 1400*, Athènes 1947.
- Tonnet, Henri, « Les Assises de Chypre et l'histoire de la langue grecque moderne », dans *Contribution de Chypre à la civilisation néo-hellénique* (= *Actes du VIII<sup>e</sup> Congrès International des Néo-hellénistes des Universités Francophones*), Montpellier 1984, p. 69-79.

- Toury, Marie-Noëlle, « Raoul de Soissons : hier la croisade », dans *Les Champenois et la croisade, Actes des IV<sup>e</sup> journées rémoises, 27-28 novembre 1987*, Yvonne Bellenger et Danielle Quéruel édts, Paris 1989, p. 97-107.
- Treu, Kurt, « Griechische Schreibernotizen als Quelle für politische, soziale und kulturelle Verhältnisse ihrer Zeit », *Byzantinobulgarica* 2 (1966), p. 127-143.
- Tselikas, Agamemnon, « Ἡ διαθήκη τοῦ Petro de Cafrano καὶ οἱ πράξεις ἐκλογῆς Κυπρίων Φοιτητῶν γιὰ τὸ Πανεπιστήμιο τῆς Πάδοβας (1393, 1436-1569) », *EKEE* XVII (1988-1989), p. 261-292.
- Tsolakis, Evd. Th., « Ὁ Γεώργιος Λαπίθης καὶ ἡ ἡσυχαστικὴ ἔριδα », *Ἑλληνικά* 18 (1964), p. 84-96.
- Tucci, Ugo, « I primi viaggiatori e l'opera di Marco Polo », dans *Storia della cultura veneta I. Dalle origini al Trecento*, Girolamo Arnaldi et Manlio Pastore Stocchi édts, Vicence 1976, p. 633-670.
- Turyn, Alexander, *Codices Graeci Vaticani saeculis XIII et XIV scripti annorumque notis instructi*, Vatican 1964.
- *Dated greek manuscripts of the thirteenth and fourteenth centuries in the libraries of Italy*, Urbana-Chicago-Londres 1972.
- Tzedakis, Theodoros V., « Τὸ περιεχόμενον τοῦ περὶ Ἀλώσεως τῆς Κύπρου ὑπὸ τῶν Τούρκων (1570-1571) ποιήματος ἐκ κώδικος τῆς Σιναϊτικῆς Βιβλιοθήκης », dans *ΠΔΚΣ-Β*, vol. III, p. 391-414.
- Vacalopoulos, Apostolos, « Une reine grecque de Chypre mal comprise par les historiens, Hélène Paléologine (1442-1458) », dans *ΠΔΚΣ-Α*, vol. II, p. 277-280.
- « Δύο βυζαντινὲς συνονόμαστες πρωτεξάδελφες πριγκίπισσες νύφες σὲ ξένες αὐλές, ἡ Ἑλένη τοῦ Θεοδώρου Β΄ καὶ ἡ Ἑλένη τοῦ Δημητρίου Παλαιολόγου », dans *Mélanges A. Sratos*, Athènes 1986, vol. I, p. 165-168.
- Valetas, Georgios, *Νεόφυτος Ροδινός, Κυπριακὴ δημοτικὴ πεζογραφία*, Athènes 1969.
- Vandevoorde, Marie-Adélaïde, « Les *Lignages d'Outremer* et la société nobiliaire de l'Orient latin », *Positions des thèses, École Nationale des Chartes* (1990), p. 177-185.
- Vernet, André, « Les traductions latines d'œuvres en langues vernaculaires au Moyen Âge », dans *Traduction et traducteurs au Moyen Âge*, Geneviève Contamine éd., Paris 1989, p. 225-241.
- Vitti, Mario, *Histoire de la Littérature Grecque Moderne*, Athènes 1989.
- Vogel, Marie, Garthausen, Victor, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance*, Leipzig 1909.
- Vogt, Albert, « Études sur le théâtre byzantin », *Byzantion* VI (1931), p. 37-74, 623-640.
- Vries-van der Velden, Eva de, *Théodore Métochite, une réévaluation*, Amsterdam 1987.
- Wachtel, Nathan, « L'acculturation », dans *Faire de l'histoire. I Nouveaux problèmes*, Jacques Le Goff, Pierre Nora édts, Paris 1974.
- Walz, Angelus, *Saint Thomas d'Aquin*, Louvain-Paris 1962.
- Weisheipl, James A., *Friar Thomas d'Aquino. His Life, Thought and Work*, New York 1974.
- Wistedt, Rolf, *Le livre de fauconnerie de Jean de Francières. L'auteur et ses sources*, Stockholm-Göteborg-Uppsala 1967.
- Wittek, Martin, « Pour une étude du scriptorium de Michel Apostolès et consorts », *Scriptorium* VII (1953), p. 290-297.

- Zachariae von Ligenthal, Karl Eduard, *Geschichte des Griechisch-Römischen Rechts*, Berlin 1892<sup>3</sup>.
- Zafeiriou, Lefkios, *Ἡ Νεότερη Κυπριακή λογοτεχνία*, Nicosie 1991.
- Zakythinou, Dionysos A., *Le Despotat grec de Morée*, Paris 1932, 2 vol.
- Zeller, Heinrich L., *Die Assisen von Jerusalem nach der Handschrift München Cod. Gall. N° 51*, Berlin 1910.
- Zepos, Panagiotis I., « Quelques remarques sur les rapports entre le droit byzantin et le droit des Latins d'Orient », dans *Festschrift H. Lewald*, Bâle 1953, p. 209-213.
- « Τὸ δίκαιον εἰς τὰς ἐλληνικὰς Ἀσσιζὰς τῆς Κύπρου », *ΕΕΒΣ* 25 (1955), p. 306-330.
- « Droit et institutions franques du royaume de Chypre », dans *Rapport et co-rapports du XV<sup>e</sup> Congrès International des Études Byzantines*, Athènes 1976, vol. VI/3, p. 1-9
- « Τὸ δίκαιον τῆς Κύπρου ἐπὶ Φραγκοκρατίας », *Ἐπετηρὶς τοῦ Κέντρου Ἐρεῦνης τῆς Ἱστορίας τοῦ Ἑλληνικοῦ Δικαίου* 23 (1976), p. 123-141.
- Ziada, Muhammad Mustafa, LaMonte, John L., « Bedr ed-Din Al-Aini's account of the conquest of Cyprus 1424-1426 », *Annuaire de l'Institut de Philologie et d'Histoires Orientales et Slaves* VII (1939-1940), p. 241-264.
- Zink, Michel, « Groupes nationaux, sociaux et religieux en Chypre au XVI<sup>e</sup> siècle vus par Etienne de Lusignan », dans *ΠΑΚΣ-Α*, vol. II, p. 294-296.
- *La subjectivité littéraire*, Paris 1985.
- *Littérature française du Moyen Âge*, Paris 1992.
- Zoras, Georgios Th., « Ἡ Κυπριακή φιλολογία κατὰ τὴν περίοδον τῆς Φραγκοκρατίας » *Παρθενόσος* XVIII (1976), p. 603-632.
- Zorzi, Marino éd., *Collezioni di antichità a Venezia nei secoli della Repubblica*, Rome 1988.
- Zumthor, Paul, *Essai de poésie médiévale*, Paris 1972.
- *La lettre et la voix. De la "littérature" médiévale*, Paris 1987.

## INDEX NOMINUM

- Achille, 168
- Achilléide*, 175
- Acta Pilati*, 174
- Æneas Sylvius Piccolomini (Pie II), 74, 75, 222, 262
- Aerts, Willem J., 21
- Agapénore, 75
- Agathanghelos, lettré byzantin, 53
- Aimery de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem, 23, 44, 52, 117, 123-125
- Aimery Barlais, bailli de Chypre, 150
- al-Zarqali, astronome arabe, 170
- Alessandro Podocataro, 273, 274
- Relatione*, 273
- Alexiou, Margaret, 215
- Alexiou, Stylianos, 23, 214, 216, 287
- Alexis I<sup>er</sup> Comnène, empereur byzantin, 132
- Alfonso Buenhombre, OP, 65, 70, 91
- Alice de Champagne, reine de Chypre, 52, 143
- Alice d'Ibelin, reine de Chypre, 57, 286
- Alvise Cornaro, 241
- Alvise Cucci, médecin, 226
- Alvistro de Baldaia, capitaine de Paphos, 203
- Amaury de Bethsan, 150
- Amaury de Lusignan, seigneur de Tyr, gouverneur de Chypre, 53, 110, 166, 203, 255, 260, 296
- Amaury de Milmars, 105
- Ambrogio Cyroico, drogman, 219
- Amédée VIII, duc de Savoie, 87
- Amvrosios, higoumène de Notre-Dame d'Andrio, 45, 80, 248
- Anceau de Brie, 150
- André Chrysobergès, OP, archevêque de Chypre, 73, 74
- André de Crète, 52
- André de Longjumeau, OP, 63, 64
- André Thevet, 294
- Cosmographie*, 294
- Andrea Alciato, 228
- Andrea da Bergamo, 72
- Andrea Gritti, doge de Venise, 76, 222, 241, 245
- Andrea Mocenigo, évêque de Limassol, 289
- Andronic Calliste, 82, 88

Andronic II, empereur byzantin, 67  
 Ange Vadios, 51, 74, 80, 83  
 Angelo Calepio, OP, 273-275, 289, 290  
 Angelo Gatto, 277  
*Annales de Terre sainte*, 95, 104, 107, 108, 202  
 Anne Comnène, 79  
*L'Alexiade*, 79  
 Anne de Lusignan, 87  
 Anthimos Kolyvas, 71  
 Antoine Syngritico, 131  
 Antonio da Bergamo, 54  
 Antonio Davila, 291  
 Antonio Maria Graziani, 37  
 Antonio Tibaldeo, 228  
 Antonio Zane, conseiller du *regimento*, 259  
 Antonios Achelis, 271  
 Antonios Foinikès, 71  
 Aphrodite, 75  
 Appolonios, 51  
 L'Aquilano, 234  
 Arbel, Benjamin, 222, 288  
 Arété, 212  
 L'Arioste, 177, 196, 228, 234, 292  
*Orlando furioso*, 196  
 Aristophane, 82, 231, 232  
 Aristote, 67, 80-82, 87, 119, 171, 172, 232, 294  
*De mundo*, 79  
*Logique*, 37  
*Μεταφυσική*, 171  
*Περὶ Κόσμον*, 172  
*Τὰ Φυσικά/Physique*, 80, 171  
*Politique*, 166  
*Περὶ Οὐρανῶν*, 171  
 Arodaphnousa, 211, 212, 230  
 Arrien de Nicomédie, 75, 261  
 Arsène, métropolitain de Tyr, 71  
 Arthur (roi), 177  
 Ascelin de Crémone, OP, 63  
*Ἄσμα Πολιορκίας τῆς Μάλτας (Τῶ)*, 271

*Assises de Jérusalem (Les)*, 76, 83, 87, 122, 125, 153, 222, 236, 240, 241, 259  
 voir *Clef des Assises*, *Livre de Geoffroy le Tort*, *Livre de Jacques d'IBelin*,  
*Livre de Jean d'IBelin*, *Livre au Roi*, *Livres de la Haute Cour*, *Livre des Assises*  
*des Bourgeois*, *Livres du Plédéant et du Plaidoyer*, *Livre de forme de plait*  
 (Philippe de Novare)  
 Astore Baglioni, 276  
 Athanaël, métropolitain de Rhodes, 202  
 Athanasios Lépanthrénos, 65  
 Attar, famille,  
 voir Francesco Attar, Giovanni Attar, Leonida Attar  
 Audeth, famille, 13, 31, 41  
 voir Nicolas Audeth  
 Augustin (saint), 83, 136, 261, 294  
 Augustin-Pseudo, 163  
*De vera et falsa paenitentia*, 163  
 Averroès, 81  
 Avicenne, 81  
 Baglioni, Daniele, 9  
 Baiju, khan des Mongols, 63, 64  
 Baldassare Castiglione, 228  
 Balian d'IBelin, 57, 99, 100, 149  
 Balian III d'IBelin, 143  
 Balian de Novare, 143, 144  
 Balian de Sidon, 124  
 Barlaam de Calabre, 68, 69, 168, 171, 176  
*Barlaam et Josaphat*, 158  
 Barnabé (apôtre), 75, 192, 210, 237, 255, 262  
 Bartholomeo Platina, 292  
 Bartolomeo Oliva, 42  
 Basile, *taboullarios* de l'évêché de Paphos, 48  
*Batrachomyomachie*, 83  
 Baud-Bovy, Samuel, 86, 173, 174, 216, 217  
 Baudouin d'IBelin, sénéchal de Chypre, 28  
 Baudouin II, roi de Jérusalem, 96, 134  
 Beaton, Roderick, 22, 177  
 Becchino Bellincioni, 53  
 Bède, 163  
 Beès, Nikos, 133  
 Beihammer, Alexander, 8  
 Benedetto degli Ovetariis, secrétaire de Jean II, 66, 72, 80, 89  
 Benoît de Chypre, OR AR

Bernard d'Acre, copiste, 88  
 Bernard de Clairvaux, 65, 163, 294  
 Bernardo Flatro, 226  
 Bernard le Trésorier, 98, 100  
 Bernardo Benedetti, 245  
 Bernardo Cappelo, 228  
 Bernardo Michelozzi, 89  
 Bernardo Sagredo, provéditeur général, 259, 276, 289  
 Bessarion, cardinal, 43, 74, 82, 83, 88, 89  
 Beugnot, comte Alain, 126, 152  
 Bibi, famille, 31, 41, 84  
 Boèce, 82, 166  
     *Consolatio Philosophiæ*, 166  
 Bohémond VI d'Antioche, 129  
 Boccace, voir Giovanni Boccaccio  
 Boiardo, 177  
 Bonsignore Bonsignori, 89  
 Bouvier, Bertrand, 214  
*Βραχέα Χρονικά*, 115  
 Bragadin,  
     voir Francesco Bragadin, Marc' Antonio Bragadin  
 Branor le Brun, 22, 177, 178  
 Braudel, Fernand, 85  
 Brayer, Édith, 164  
 Breillat, Pierre, 22, 176, 177  
 Brigitte de Suède (sainte), 71, 294, 298  
 Bertrandon de la Brocquière, 189  
 Browning, Robert, 8, 16, 50  
 Buchtal, Hugo, 11  
 Bustron, famille, 204, 205  
     voir Dimitrios Bustron, Florio Bustron, Georges Bustron, Zaccharias Bustron  
 Cahen, Claude, 130  
 Camillo Scroffa, 228, 230  
 Canart, Paul, 46, 47, 78  
 Cantacuzène, famille, 72, 73  
 Carr, Annemarie Weyl, 7, 51  
*Cartulaire de l'église Sainte-Sophie*, 58, 249  
 Cassiodore, 97  
 Catherin Le Doux, 25, 36, 77  
 Catherine Cornaro, 25, 206, 220, 227, 231, 236, 248, 261, 265, 267, 268, 293

Caton, 55, 82  
*Chansonnier pétrarquiste*, 76, 223-235  
     *Παιδαγωγός*, 230  
 Charles de la Rivière, 25  
 Charles VI, 85  
 Charlotte de Bourbon, reine de Chypre, 10, 55, 72  
 Charlotte de Lusignan, reine de Chypre, 29, 56, 74, 78, 204, 206, 296  
 Charon, 182, 230  
 Christodoulou, Ménélaos, 132  
 Christophoro de Chypre, OFM, 27, 38, 208-210  
     *Chronica rerum gestarum Genuensium*, 186, 208  
*Chronique d'Amadi (La)*, 14, 28, 102, 105, 147, 188, 209, 239, 248, 252-254, 265, 266  
*Chronique de Strambaldi (La)*, 28, 186, 250  
     voir Diomedes Strambaldi  
*Chronique de Terre sainte (La)*, 105, 108  
*Chronique des Tocco (La)*, 167  
 Chrystalleni, 228, 230  
 Cicéron, 83, 97, 135, 136, 163, 261  
     *De inventione*, 136, 166  
 Cimone, 86  
 Claude Ptolémée, 51, 75, 79, 81, 119, 170, 237, 261, 263  
     *L'Almageste*, 81, 170  
     *Géographie*, 79, 261, 263  
*Clef des Assises (La)*, 124, 130  
*Complainte sur Constantinople (La)*, 23, 279, 285  
 Constantin (le Grand), 192, 199, 207, 237, 298  
 Constantin Anagnostès, primicier de la Secrète, 68, 139, 183  
 Constantin Manassès, 34  
     *Chronique*, 51, 80  
 Constantin VII Porphyrogénète, empereur byzantin, 79  
     *Περὶ ἀρετῆς καὶ κακίας*, 79  
 Constantin XII Paléologue, empereur byzantin, 214, 215, 284  
 Constantinidès, Costas N., 8, 16  
*Constitutio Cypria* (1260), 138  
 Contarini, famille,  
     voir Giorgio Contarini, Lorenzo Contarini  
*Continuation de Guillaume de Tyr*, 93, 96, 98, 102, 104, 128, 136, 190, 200, 202, 254, 255, 265  
     voir *Estoire d'Eracles*, *Estoires d'Outremer*, *Livre d'Eracles*, *Livre dou Conquest*, *Roman d'Eracles*

Cornaro, famille,  
*voir* Alvise Cornaro, Catherine Cornaro, Giorgio Cornaro  
 Coudrette, 72  
 Critobule d'Imbros, 215  
*Cycle de la Passion du Christ (Le)*, 61, 139, 172-174  
 Cyriaque-Pseudo, 190  
 Cyrille d'Alexandrie, 70, 82  
 Damascius, 82  
 Danezis, Georgios, 169  
 Dante, 61, 292  
 Darrouzès, Jean, 8, 49, 113, 132, 170  
 David, évêque des Arméniens de Chypre, 91  
 Davila, famille, 25, 58, 77  
*voir* Antonio Davila, Enrico Caterino Davila  
 Dawkins, Richard M., 15, 187, 189, 198, 200, 251  
*Décret de Gratien (Le)*, 136  
 Delahaye, Hippolyte, 288  
 Demetrios Dimitrakis, 52  
 Démétrius Cydonès, 82  
 Denys d'Halicarnasse, 80, 83  
 Denys le Périégète, 261  
*Διήγησις τετραπόδων*, 182  
 Digenis Akritas, 20, 86, 180  
 Dimitrios Bustron, 205  
 Dimitrios Daniel, 187, 237, 238  
 Diodore de Sicile, 51, 80  
 Diogène Laërce, 294, 295  
 Diomedes Strambaldi, 188, 250, 251  
*voir Chronique de Strambaldi*  
 Dion Cassius, 80  
 Dionysios Solomos, 234  
 Domenico da Mosto, *luocotenente*, 245  
 Domenico Malipiero, 75, 273, 239, 254  
*Diarii*, 238, 254, 257  
 Donnino da Parma, 53  
 Dorotheo, 292  
 Dosiklis, 175  
 Edbury, Peter W., 129  
 Eginhard, 97  
 Eideneier, Hans, 182  
*Eklogè*, 134, 138

Élénore d'Aragon, reine de Chypre, 211  
 Enguerran de Journy, 161  
 Enrico Caterino Davila, 223, 257  
 Éphigenia, 86  
 Éphrem le Syrien, 65  
 Épiphane de Chypre (saint), 174  
*Epitomè legum*, 138  
 Eratosthène, 261  
 Ernoul, 48, 57, 99, 100, 125  
*Chronique d'Ernoul*, 57, 93, 98-101, 200, 255  
 Ernoul de Gibelet, 100  
*Ἐρωτοπαίγνια*, 230  
 Eschyle, 82  
 Ésope, 80  
*Estoire d'Eracles*, 98, 100, 101  
*Estoires d'Outremer*, 99  
 Étienne de Lusignan, OP, 7, 14, 25, 53, 56, 72, 188, 215, 223, 226, 227, 238, 239, 259, 271, 274, 287-300  
*Chorograffia*, 25, 223, 254, 288, 289, 292-299  
*Description de toute l'isle de Chypre*, 292-299  
 Eudes de Châteauroux, cardinal et légat pontifical, 37, 153  
 Eufémie de Soissons, épouse de Jean de Journy, 161  
 Euripide, 79  
 Eusèbe de Césarée, 292  
 Eustathe Makrembolitès, 175  
 Eustorge de Montaigu, archevêque de Chypre, 37, 57  
 Eustratiadès, Sophronios, 133  
 Évagoras, 264  
 'Ewost'âtêwos, saint éthiopien, 70  
 Farien, 159  
 Filippo Emanuele Membre, 48, 220, 273, 274  
 Filippo Mocenigo, archevêque de Chypre, 58, 59, 76  
 Flatro, famille, 31, 32, 58, 77, 226, 234, 257, 291  
*voir* Bernardo Flatro, Lucia Flatro, Paolo Flatro  
 Flavio Biondo, 292  
 Flavius Josèphe, 97, 261  
 Florio Bustron, 14, 28, 48, 53, 56, 58, 59, 75, 105, 160, 188, 207, 235, 236, 238, 239, 242-245, 248, 249, 252, 254, 256-268, 276, 291, 293, 299  
*Historia overo commentarii de Cipro*, 157, 188, 257-269  
*Ordine della Secreta di Cipro*, 259  
 Folda, Jaroslav, 11, 62

Foulet, Lucien, 151  
 Francesco Altomira, 273  
 Francesco Amadi, 252  
   *voir Chronique d'Amadi*  
 Francesco Attar, 83, 106, 187, 221, 235-241, 245, 264  
   *Trattato*, 187, 221, 222, 235  
 Francesco Barozzi, 90  
 Francesco Bragadin, provéditeur, 268, 276, 277  
 Francesco de Genariis, 72  
 Francesco Filelfo, 88  
 Francesco Patrizi, 58, 59, 76, 77, 81-83, 89, 90, 222  
 Francesco Pizzolpasso, archevêque de Milan, 84  
 François de Corlieu, 294  
 François Guichardin, 263  
 Frédéric II d'Hohenstaufen, empereur, 11, 62, 90, 110, 117, 143, 145, 146, 148  
 Függer, 221  
 Γαδάριου, Λύκου κι' Ἀλεπούς διήγησις χαρίης, 182  
 Galatariotou, Catia, 189, 198  
 Galéomyomachie, 83  
 Galien, 81  
 Ganelon, 151  
 Garzya, Antonio, 177  
 Gautier de Montbéliard, *bailli* de Chypre, 62  
 Gauvain, 177  
 Geoffroy le Tort, 57, 124, 129, 130, 243  
   *Livre de Geoffroy le Tort (Le)*, 129  
 Georges Bili, 189  
 Georges Bustron, 8, 22, 48, 59, 117, 186, 188, 201, 203-208, 221, 223, 249, 262, 266, 291, 292  
   *Chronique*, 22, 48, 117, 188, 203-208, 223, 249, 250, 265, 291, 292  
 Georges Cydonès, 70, 72  
 Georges de Chypre, patriarche Grégoire II, 9, 12, 33, 34, 37, 38, 51, 66, 67, 80  
   *Correspondance*, 66, 80  
 Georges de Rhodes, copiste, 51  
 Georges de Trébizonde, 88, 253  
   *Dialettica*, 253  
 Georges Gémiste Pléthon, 30, 74  
 Georges Lapithès, 20, 34, 53, 65, 68, 69, 71, 90, 95, 168-172, 183, 224  
   *Στίχοι πολιτικοὶ αὐτοσχέδιοι εἰς ἀκοήν*, 169  
   *Traité des sept sacrements*, 91, 170  
 Georges Monachos, 89

Georges Panaguirri, écrivain à Psimolofou, 45  
 Georges Zébédée, 74, 89  
 Georgios de Tartous, 52  
 Gérard de Langres, archevêque de Chypre, 118  
 Gérard de Montréal, 14, 24, 59, 64, 93, 102-106, 113, 125, 128, 136, 146, 147, 160, 175, 192, 239, 242, 248, 255, 262, 265, 266  
   *voir Gestes des Chiprois*  
 Gérasimos, moine à Constantinople, 69, 70  
 Gestes des Chiprois (*Les*), 95, 104, 112, 186, 200, 202, 255, 256  
   *voir Chronique de la Terre sainte*, Gérard de Montréal, Philippe de Novare, Templier de Tyr  
 Giacomo de Nores, 253  
 Gille Viconte, 124  
 Giordano Calepio, OP, 290  
 Giorgio Contarini, comte de Jaffa, 76  
 Giorgio Cornaro, 267  
 Giorgio Messina, professeur à Padoue, 42  
 Giovanni Attar, capitaine de Paphos, 236  
 Giovanni Battista Donà, *luocotenente*, 75  
 Giovanni Battista Ramusio, 246  
 Giovanni Boccaccio/Boccace, 53, 86, 261, 292, 295  
   *Decameron*, 86  
   *Genealogia deorum gentilium*, 53  
   *Théséide*, 86  
 Giovanni de Nores, comte de Tripoli, 83, 241  
 Giovanni del Conte, OP, archevêque de Chypre, 58, 266  
 Giovanni di Guglielmo, étudiant à Padoue, 40  
 Giovanni Francesco Camocio, 264  
 Giovanni Giustiniani, 43  
 Giovanni Mattheo Bembo, provéditeur, 36  
 Giovanni Sozomeno, 260, 273, 274  
 Giovanni Stella, chancelier à Gênes, 209  
 Giovanni Tiepolo, copiste, 201, 202  
 Giuliano Stavriano, OP, évêque des Arméniens, 289  
 Giulio Podocataro, 290  
 Giulio Savorgnan, 291  
 Godefroy de Bouillon, 93, 127, 133  
 Golubovich, Girolamo, 209  
 Goneme, famille, 32, 58  
   *voir* Guglielmo Goneme  
 Grandclaude, Maurice, 120, 122, 130 132, 134, 152, 153

Grégoire, copiste à Saint-Georges des Manganes, 52  
 Grégoire Akyndinos, 69, 70  
 Grégoire le Grand (saint), 163  
 Grégoire II, voir Georges de Chypre  
 Grégoire IX, pape, 118  
   *Décrétales*, 118, 138  
 Grégoire de Nazianze (saint), 35, 82, 213  
   *Oraisons*, 213  
 Grégoire Palamas, 68, 87, 169  
 Grousset, René, 15  
*Guerre de Troie*, 175  
 Guglielmo Goneme, OSA, archevêque de Nicosie, 39, 74  
 Guido da Bagnolo, 54, 71, 81-84  
 Guillard, Rodolphe, 53  
 Guillaume de Beaujeu, grand-maître du Temple, 106, 110  
 Guillaume de Machaut, 24, 71, 87, 186  
   *Dit de la Marguerite*, 71  
   *Prise d'Alexandrie*, 87  
 Guillaume de Rubrouck, OFM, 64, 109  
 Guillaume de Saint-Étienne, hospitalier, 135, 136, 165, 166  
   *Satèrian*, 135, 136, 166  
 Guillaume de Tyr, archevêque de Tyr, 95-98, 100, 112, 191, 262, 294  
   *Gesta orientalum principum*, 97  
   *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, 95, 97, 98, 100, 191  
 Guillaume Paradin, 294  
 Guiraut de Bornelh, troubadour, 61, 62  
*Guiron le Courtois*, 177  
 Guy d'Ibelin, connétable de Chypre, 28  
 Guy d'Ibelin, OP, évêque de Limassol, 26, 56, 81, 83-85  
 Guy de Lusignan, roi de Jérusalem, seigneur de Chypre, 99, 193, 210, 267  
 Hadjiioannou, Kyriakos, 132, 133, 227  
 Hayton, 64, 65, 164, 294  
 Hélène (sainte), 75, 189, 192, 193, 196, 199, 237, 261, 265  
 Hélène Paléologue, reine de Chypre, 30, 56, 74, 213, 254, 255  
 Henri I<sup>er</sup>, roi de Chypre, 106, 117, 129, 144, 147, 175, 256  
 Henri II, roi de Chypre, 66, 87, 93, 106, 112, 137, 162, 164, 203, 209, 260, 265, 266, 292, 296  
 Henri de Lusignan, seigneur de Kiti, 226  
 Héraclite, 237  
 Héraclius, empereur byzantin, 98, 255  
 Hercule Podocataro, 226, 252, 254

Hernois de Giblet, 124  
 Hérode Atticus, 82  
 Hérodote, 75, 80, 261  
 Hésiode, 82  
 Hettore Podocataro, 28, 31, 252-254, 257, 289, 291  
   *Ritratto del Regno di Cipro*, 253  
 Hiéronymos Tragoudistès, copiste et musicien, 51, 80, 221  
 Hilario Lusignano, moine à Antiphonitis, 291  
 Hilarion (saint), 55  
   *Office de*, 55  
 Hill, George, 15, 288  
 Hippocrate, 81  
*Histoire de Léon le Pauvre/ Ιστορία Πτωχολέοντος*, 190  
*Histoire du très éprouvé Apollonius de Tyr (L)*, 175  
*Histoire universelle*, 88, 298  
 Holton, David, 280  
 Homère, 178, 210, 231, 232, 261  
   *L'Iliade*, 178  
 Honorius III, pape, 57  
 Horace, 292  
 Hue de Giblet, 150  
 Hugues I<sup>er</sup>, roi de Chypre, 56, 161  
 Hugues II, roi de Chypre, 53, 118, 119  
 Hugues III, roi de Chypre, 29, 119  
 Hugues IV, roi de Chypre, 53, 54, 66, 68, 70, 71, 86, 90, 189, 210, 219, 220, 255, 261, 266, 296  
 Hugues de Fagiano, archevêque de Nicosie, 63, 118, 153  
 Hyacinthe, métropolitain de Salonique, 168  
 Hysminè, 175  
 Hysminias, 175  
 Iacopo de Chypre, étudiant à Padoue, 40  
 Iakovos Diassorinos (Didascalos), 6, 36, 37  
 Iannakos, 181  
 Ibelin, famille, 28, 56, 57, 99, 125, 126, 129, 143-147, 150, 175, 265  
   voir Alice d'Ibelin, Balian d'Ibelin, Balian III d'Ibelin, Baudouin d'Ibelin,  
 Guy d'Ibelin, Jacques d'Ibelin, Jean d'Ibelin, Philippe d'Ibelin  
 Ignace II, patriarche grec d'Antioche, 70  
 Ilieva, Aneta P., 15, 187, 189, 197  
 Innocent IV, pape, 63, 148  
 Ioannis Romanos, prêtre, 51  
 Iorga, Nicolas, 5, 15

Irène-Eulogie Choumnos, 168  
 Isaac Comnène, *empereur* de Chypre, 62, 193, 266, 296  
 Isabelle (Marie) de Lusignan, épouse de Manuel Cantacuzène, 30  
 Isaïe de Chypre, prêtre, 88  
 Isidore, 136  
 Isidore de Séville, 65, 163  
 Isocrate, 237, 261  
 Isocrate-Pseudo, 167  
   *Πρὸς Δημόνικον*, 167  
 Jacoby, David, 85  
 Jacopo Sannazaro, 227, 233  
 Jacques I<sup>er</sup>, roi de Chypre, 27, 29, 54, 74, 73, 189-191  
 Jacques II de Lusignan dit le Bâtard, roi de Chypre, 42, 56, 89, 115, 205, 206, 212, 226, 240, 260, 265-267  
 Jacques, maître, 202  
 Jacques de Fleury, comte de Jaffa, 33  
 Jacques d'Ibelin, 124, 129, 130, 243  
   *Livre de Jacques d'Ibelin (Le)*, 129, 130, 136  
 Jacques de Vitry, évêque d'Acre, 98, 104, 109, 262  
   *Historia Hierosolimitana abbreviata*, 98  
 Jacques Gourri, 203  
 Jacques Sheba, 88  
 Jacques Singlitico, 31  
 Janus, roi de Chypre, 10, 24, 27, 29, 42, 54, 55, 71-73, 87, 185, 188-195, 201, 203, 207, 209, 210, 238, 266  
 Jason de Lusignan, 288  
 Jason de Nores, 223, 241, 291  
 Jauna, Dominique, 287  
 Jean II, roi de Chypre, 24, 30, 42, 56, 66, 72, 80, 89, 189, 201, 203, 213, 249, 254, 255, 265, 266  
 Jean VI Cantacuzène, 69, 71  
 Jean XXII, pape, 39, 104  
 Jean XXIII, pape, 55  
 Jean, chanoine de Nicosie, 205  
 Jean d'Ancône, OFM, évêque de Nicosie, 118, 138  
   *Summa iuris canonici*, 118  
 Jean d'Antioche, hospitalier, 135, 136, 166  
   *Rettorique de Marc Tullies Ciceron*, 166  
 Jean Argyropoulos, 83  
 Jean d'Arras, 72  
 Jean Carmesson, OFM, 26, 38

*Vie de saint Pierre Thomas*, 26  
 Jean Chrysostome (saint), 35, 48, 84, 93, 164  
   *Homélie*, 48, 93  
 Jean Climaque (saint), 52  
   *L'Échelle*, 52  
 Jean Cyriote Géomètre, 68  
 Jean de Carpasia, évêque, 70  
 Jean de Chevegneyo, OFM, 38  
 Jean Damascène (saint), 22, 81, 82  
 Jean Dardel, OFM, 56  
   *Chronique d'Arménie*, 56  
 Jean Glykys, patriarche de Constantinople, 67  
 Jean d'Ibelin, seigneur de Beyrouth, 151, 175  
 Jean d'Ibelin, comte de Jaffa, 8, 14, 66, 102, 121, 123-130, 141, 142, 153, 154, 160, 242  
   *Livre de Jean d'Ibelin*, 125, 128, 140-142, 241, 243  
 Jean de Joinville, 29, 62  
 Jean de Jurny, 66, 160-164  
   *Dime de pénitance*, 160-163  
 Jean Kyparissiotès, 70, 82  
 Jean Lascaris Calophéros, 71  
 Jean le Miège, copiste, 105, 146, 147  
 Jean Malalas, 80  
 Jean de Mimars, 24, 186, 190, 252  
 Jean de Montfort, seigneur de Tyr, 106  
 Jean de Neuville, vicomte de Nicosie, 188  
 Jean de Nores, 188, 189  
 Jean de Plancarpin, OFM, 63  
 Jean Visconti, 195, 266  
 Jean-Joasaph Cantacuzène, empereur byzantin, 70  
   *Antirrhétiques*, 71  
 Jeanne l'Aleman, 195, 197, 210, 211  
 Jérémie II, patriarche de Constantinople, 76  
 Jérôme (saint), 97, 136, 163, 262, 292  
 Joachim, higoumène de Saint-Sabbas tis Karonou, 52  
 Joseph Bryennios, 73, 85  
 Jurny, famille  
   *voir* Enguerran de Jurny, Jean de Jurny  
 Justinien, 128, 134, 138, 214  
 Juvénal, 97  
 Kechagioglou, Georges, 190

Khartziannis, 212  
 Kriaras, Emmanuel, 23, 187, 213-216, 285  
 Kubad Cawush, 246  
 Kyrris, Costas P., 16, 90  
 Lacha frères, 199, 266  
 Lala Mustafa Pasha, 253, 272, 282, 287  
 Lambros, Spyridon, 8, 115, 172, 284  
 Lanbague, 160  
 Lancelot, 158, 160, 175  
 Lancelot de Lusignan, cardinal, 55, 88  
 Langlois, Charles-Victor, 157  
 Laudivius Zacchia, 83, 89  
 Laure, 131, 228  
 Laurent du Bois, OP, 164  
     *La Somme du Roi*, 164  
 Legrand, Émile, 212-214, 225  
 Léon V de Lusignan, roi d'Arménie, 56  
 Léon VI, empereur byzantin, 138  
     *Novelles*, 138  
 Léon de Chypre, 34, 67  
 Léon le Diacre, 78  
 Léonard de Vinci, 77  
 Leonardo Donà, 75, 222, 249, 250, 252, 255, 259  
 Leonardo Giustiniani, 228, 233  
 Léonida Attar, 236  
 Léontide, évêque de Limassol, 292  
     *Vie des saints Pères*, 292  
 Léontios Machairas, 8, 14, 15, 24, 32, 33, 37, 48, 57, 59, 72, 78, 96, 117, 185-189, 203, 238, 248, 257, 264, 266, 269, 276, 279, 286  
     *Exègèsis*, 14-16, 78, 160, 186-200, 249, 262  
 Leonzio Pilato, 86  
*Lettres du Sépulcre (Les)*, 52, 123, 142, 152, 159  
 Libanius, 80, 82, 83, 261  
*Lignages d'Outremer (Les)*, 141, 142, 161, 266, 267  
 Limentani, Alberto, 103  
 Livio Podocataro, archevêque de Chypre, 40, 91  
*Livre au Roi (Le)*, 121, 124, 125  
*Livres de la Haute Cour (Les)*, 63, 124  
*Livre des Assises des Bourgeois (Le)*, 14, 106, 109, 124, 130, 131, 133, 137, 140, 141, 243  
*Livre d'Eracles (Le)*, 98

*Livre dou Conquest (Le)*, 98, 108  
*Livres du Plédéant et du Plaidoyer (Les)*, 124, 139, 140, 241  
*Livres des Remembrances (Les)*, 24, 239-241, 259, 262, 267  
*Lo Codi*, 131, 134  
 Lodovico Podocataro, cardinal, 58  
*Lois grecques (Paris. gr. 1391)*, 133, 137  
 Loïzos Skévophylakas de Lefkara, 223, 271  
 Loredano, 257  
 Lorenzo Contarini, 43  
 Louis IX, roi de France, 29, 38, 62-64, 126, 152, 156, 161  
 Louis de Savoie, époux de la reine Charlotte, 29  
*Lucain*, 88, 97  
 Lucia Flatro, 288  
 Lüdeke, Hedwig, 180  
 Lusignan, famille, 23, 24, 28-32, 38, 40, 42, 46, 52, 54-57, 59, 63, 67, 72, 73, 78, 85, 87, 88, 90, 93, 95, 103, 122, 133, 134, 163, 168, 174-176, 178, 189, 193, 194, 202, 203, 210, 217, 225, 226, 238, 248, 254, 257, 259, 264-267, 291, 293  
     *voir* Aimery de Lusignan, Amaury de Lusignan, Anne de Lusignan, Charlotte de Lusignan, Étienne de Lusignan, Guy de Lusignan, Henri I<sup>er</sup>, Henri II, Hugues I<sup>er</sup>, Hugues II, Hugues III, Hugues IV, Isabelle/Marie de Lusignan, Jacques I<sup>er</sup>, Jacques II, Janus, Jason de Lusignan, Lancelot de Lusignan, Léon V de Lusignan, Marguerite de Lusignan, Phoebus de Lusignan, Pierre I<sup>er</sup>, Pierre II  
 Lycophron, 261  
 Macaire Kaloritès, 139  
 Machairas, famille, 188, 189  
     *voir* Léontios Machairas, Nikolis Machairas, Pérris Machairas, Pol Machairas, Stavrinou Machairas  
 Macrobe, 83  
 Maltezou, Chrysa, 50  
 Manogèlès, 231, 232  
 Manuel Calécas, 34, 73  
 Manuel Cantacuzène, despote de Morée, 30  
 Manuel I<sup>er</sup> Comnène, empereur byzantin, 137  
 Manuel II Paléologue, empereur byzantin, 21, 73  
 Manuel Raoul, 21, 73, 83  
 Marc' Antonio Bragadin, capitaine de Famagouste, 276, 277  
 Marc' Antonio Sabellico, 75, 237, 292  
     *Rerum Venetarum ab-urbe condita libri XXXIII*, 75, 237  
 Marco Polo, 14, 103

Marco Scebba, 291  
 Marguerite de Lusignan, épouse de Jean de Montfort, 106  
 Marie Comnène, reine de Jérusalem, épouse de Balian d'Ibelin, 28  
 Marin Falier, 170  
   *Λόγοι Διδακτικοί*, 170  
 Marino Sanudo Torsello, 39, 64, 65, 103, 109, 164  
   *Liber secretorum fidelium crucis*, 104  
 Markos, hiéromoine, 74  
 Martin Crusius, 77, 226  
 Martin da Canal, 103  
 Maruhn, Joachim, 138  
 Mas-Latrie, Louis de, 58, 99, 249, 252, 255, 288  
 Matheo Pagano, 264  
 Mathiopoulou-Tornaritou, Elsie, 15, 227, 231, 232  
 Matthieu de Chypre, OFM, 39  
 Mehmet II, sultan ottoman, 213  
 Melchior Michiel, 273  
 Mélusine, 72  
 Membre  
   *voir* Filippo Membre, Michele Membre  
 Menardos, Simos, 280  
 Michel Apostolis, 43, 51, 74, 80, 83, 88, 89  
 Michel Attaliate, 82, 138  
   *De iure*, 138  
 Michel Grammatikos, hiéromoine, 68, 79, 139  
 Michel Holobolos, 79  
 Michel Loulloudès, copiste, 31  
 Michel Olympitis, 34  
 Michel Psellos, 78, 79, 82, 138, 172  
   *Chronographie*, 78  
   *De monifaria doctrina*, 79  
 Michele Membre, drogman, 91, 219, 245, 248  
 Michel Synkritikos, 213  
 Michelin, 185  
 Minervini, Laura, 8  
 Mocenigo,  
   *voir* Andrea Mocenigo, Filippo Mocenigo  
 Molopin, 185  
 Morgan, Margaret Ruth, 99, 100  
 Mouriki, Doula, 7, 11  
 Naoumidis, Markos, 113

Natale Conti, 224, 225, 252  
 Neilos, fondateur de Notre-Dame de Machairas, 94  
   *Diataxis*, 94  
 Néophyte le Reclus (saint), 48, 51, 94, 207  
   *Catéchèses*, 94  
   *Panégryriques*, 94  
 Néophyte Rodinos, 270, 280  
 Niccolò da Correggio, 233  
 Niccolò de Mari, patricien génois, 209  
 Niccolò Delfino, 228, 233  
 Niccolò/Angelo Pachimamma, drogman, 219  
 Nicéphore, 292  
   *Histoire Ecclésiastique*, 292  
 Nicéphore Blemmydès, 79, 82, 83, 171  
   *Physique*, 79  
 Nicéphore Grégoras, 53, 65, 69, 82, 168, 169  
 Nicolaou-Konnari, Angel, 7, 8  
 Nicolas Antiaume, 140  
 Nicolas Audeth, OCarm, 39  
 Nicolas Bertrand, 294  
 Nicolas Urry, 88  
 Niccolò Giustiniani, 291  
 Niccolò III d'Este, marquis de Ferrare, 55  
 Niccolò Michiel, 75, 77  
 Nikolis Machairas, 188  
 Nores/de Nores, famille, 40, 189  
   *voir* Giacomo de Nores, Giovanni de Nores, Jean de Nores, Jason de Nores  
 Obertin de Saint-Antonin, 24  
 Oddon de Cancalis, évêque de Paphos, 27  
 Ogier d'Anglure, 25  
 Orazio Toscanella, traducteur à Venise, 253  
 Orose, 261  
 Ovide, 97, 120, 261, 292  
   *Palamède*, 175, 177  
 Panfilio Sasso, 228  
 Paolo Flatro, 257  
   *Diarii*, 257  
 Paolo Geometra, 53  
 Paolo Manuzio, 257  
 Paolo Paruta, 276  
 Papadopoulos, Théodore, 5, 6, 12, 15, 134, 280

*Passion des jongleurs (La)*, 174  
*Passion du Mont-Cassin (La)*, 173  
 Paul Émile, 294  
 Paul, abbé de Bellapaïs, 205  
 Pausanias, 75, 261  
 Payen, Jean-Charles, 173  
 Pecoraro, Vincenzo, 15, 227  
 Pedro de Sotomayor, cardinal, 65  
 Peire Vidal, troubadour, 62  
 Pengree, David, 170  
 Pérez Martín, Inmaculada, 9  
 Perin Cafia, 203  
 Perrin Urry, 88  
 Pérris Machairas, 188  
*Perte de Constantinople (La)*, 215  
 Pertusi, Agostino, 103  
 Pétrarque, 32, 54, 81, 227-230, 234  
     *Canzonere*, 234  
 Petrus Frumentis, OFM, 38  
 Philopappous, 181  
 Philippe II, roi d'Espagne, 77  
 Philippe IV le Bel, roi de France, 162  
 Philippe, prêtre, 192  
 Philippe d'Ibelin, *bailli* de Chypre, 28  
 Philippe d'Ibelin, *sénéchal* de Chypre, 57  
 Philippe de Mézières, 24, 26, 54, 87, 186, 294  
     *Le Songe du Vieil Pelerin*, 87  
     *Vie de saint Pierre Thomas*, 26  
 Philippe de Novare, 8, 12, 14, 24, 57, 59, 62, 63, 66, 93, 100-102, 105-106, 108, 110, 112, 118, 121, 123-125, 128, 129, 136, 140, 143-160, 162-164, 170, 171, 175, 195, 202, 206, 234, 242, 256, 257, 262, 265, 266, 269  
     *Des III. tenz d'age d'ome*, 144, 145  
     *Livre de forme de plait*, 63, 118, 123, 128, 141, 144, 145, 152-154, 157  
 Philippe Membre, 48, 273, 274  
 Philothée, *higoumène* de la Théotokos de Iérax (Lagoudera), 59  
 Phoebus de Lusignan, 226  
 Pie II, pape, 74, 262, 292  
     *Cosmographia*, 74  
 Pierre I<sup>er</sup>, roi de Chypre, 29, 48, 54, 71, 81, 87, 93, 140, 180, 185, 187, 189-191, 195, 196, 210-212, 238, 251, 256, 260, 297  
 Pierre II, roi de Chypre, 189, 193, 210, 250

Pierre de Cafran, *amiral* de Chypre, 40  
 Pierre Chappes, 143  
 Pierre de Fleury, *vicomte* de Nicosie, 143  
 Pierre de La Palud, OP, *patriarche* de Jérusalem, 294  
 Pierre Mésenge, 25  
 Pierre de Paris, 53, 58, 166,  
     *Psautier*, 58  
 Pierre de Pleine-Chassagne, OFM, *légal pontifical*, 26, 39  
 Pierre Thomas, OCarm, *patriarche* de Constantinople, *légal pontifical*, 72  
 Pietro Bembo, 91, 228, 231, 263, 293  
     *Asolani*, 231  
 Pietro Bizarri, 276  
 Pietro della Valle, 226  
 Pietro Rondacchi, *capitaine* de *stratiotes*, 280-282  
 Pietro Valderio, *vicomte* de Famagouste, 8, 273-275, 286  
 Pietro Veneto, 292  
 Pindare, 82, 261  
 Piyâle Pasha, *kapudan pacha*, 271, 272  
 Platon, 67, 97, 171, 172,  
     *Φαίδρος*, 171  
 Pline, 261, 292  
 Plotin, 82  
 Plutarque, 80, 237, 261, 292, 295  
 Podocataro, famille, 25, 31, 40, 57, 75, 77, 226, 234, 252  
     *voir* Alessandro Podocataro, Giulio Podocataro, Hercule Podocataro, Hettore Podocataro, Livio Podocataro, Lodovico Podocataro, Prospero Podocataro  
*Poèmes d'amour, voir Chansonnier pétrarquiste*  
 Pol Machairas, 188  
 Pollin Clax, *interprète*, 29  
 Polybe, 80  
 Praver, Joshua, 126, 128, 130, 131, 134  
*Procheiron*, 134, 138  
 Prochoros Cydonès, 71  
 Proclus, 67, 82, 163, 172  
 Properce, 83  
 Prospero Podocataro, 42  
*Psautier Hamilton*, 30, 56  
 Ptolémée de Lucques, 119  
     *De Regimine Principum*, 119  
 Puchner, Walter, 173, 174

Pythagore, 82  
 Raimondo de Albaterra, OFM, 38  
 Ranier de Giblet l'Ancien, 124  
 Raoul de Soissons, 52  
 Raoul de Tibériade, 123, 143  
 Raymond Lulle, OFM, 26, 65, 87, 164, 165  
   *Liber de natura*, 165  
   *Rhetorica nova*, 165  
 Raynaud, Gaston, 105, 202  
 Richard Cœur de Lion, 12, 61, 93, 137  
 Richard, Jean, 12, 13, 15, 127  
 Riccoldo da Montecroce, 64, 109  
 Riley-Smith, Jonathan, 130, 136  
 Robert de Boron, 62  
   *Roman de l'Estoire dou Graal*, 62  
 Rodanthi, 175  
 Rodolfo Agricola, 253  
   *Dell' invenzione dialettica*, 253  
 Roguet, Claude, 119  
 Röhricht, Reinhold, 202  
 Romain Chartophylax, copiste, 172  
*Roman d'Alexandre (Le)*, 79, 176  
*Roman d'Eracles (Le)*, 98  
*Roman de Lancelot (Le)*, 160  
*Roman de Renart (Le)*, 149-151, 160  
*Roman de Troie (Le)*, 158  
 Rostain Aimar, 124  
 Rudt de Collenberg, Wipertus H., 40, 288  
 Rusticien de Pise, 14, 177, 178  
 Sakellarios, Athanasios, 179, 212, 214, 271  
 Saladin, 123  
 Salah, famille, 31  
 Salomon Rodinos, 36, 198, 222, 257, 269-273, 280  
 Sathas, Constantin N., 131, 132, 134, 138, 187, 206, 211, 225  
 Schabel, Chris, 7- 9  
 Scebba/Sheba, famille, 31, 88, 291  
   *voir* Jacques Sheba, Marco Scebba  
 Schreiner, Peter, 15, 16, 113  
 Sebastiano Foscarini, 42, 43, 75, 77, 87  
 Sebo Salacha, *practora* de la Secrète, 202  
 Selim I<sup>er</sup>, sultan ottoman, 246, 275, 287

Sempad d'Arménie, connétable d'Arménie, 64  
 Serafino dall'Aquila, 228  
 Serafino Fortebraccia, OP, 290  
   *Vie de saint Jean l'Aumônier*, 290  
 Ševčenko, Ihor, 49, 85  
 Sforza, famille, 84  
 Sharkan, 212  
 Siapkarakas-Pitsillidès, Thémis, 15, 225, 226  
 Silvestro Minio, *luocotenente*, 235  
 Simon de Jérusalem, copiste, 143  
 Simon de Montolif, 203, 256  
 Simon de Saint-André, OB, abbé de Stavrovouni, 207  
 Simon le Rat, commandeur hospitalier, 58, 166  
 Simon, Dieter, 138  
 Simplicius, 67, 172  
 Singlitico, famille, 31, 40, 51, 58, 80, 83  
   *voir* Antoine Synkritikos, Jacques Singlitico  
 Sixte IV, pape, 290  
 Snipes, Kenneth, 78  
 Soliman le Magnifique, sultan ottoman, 245  
 Solin, 97  
 Solon, 75, 245  
 Sophianos Melissenos, copiste, 82  
 Sophocle, 79  
 Soulouan, famille, 31  
 Spadaro, Giuseppe, 167  
*Spaneas*, 68, 79, 95, 167-170, 183  
 Stamatios Donato, 226  
 Stasanor, 75  
 Stavrinou Machairas, 188  
 Strabon, 75, 261, 263, 292  
 Suidas, 51  
*Summario extratto dalla cronica di Cipro*, 252  
 Syméon de Lefka, 35  
 Syméon Métaphraste, 78  
*Συναξάριον του τιμημένου Γαϊδάρου (Τὸ)*, 182  
*Synopsis basilicorum major*, 138  
*Tables Alphonsines (Les)*, 170  
*Tables de Tolède (Les)*, 170  
   *voir* Georges Lapithès  
 T'ang, dynastie chinoise, 85

Tahmasp, shah de Perse, 245  
 Templier de Tyr, 8, 24, 48, 57, 59, 64, 101, 105, 106, 108, 109, 112, 125, 194, 201, 209, 256  
     *Chronique*, 57, 106  
 Teucer, 75, 264  
*Thrène de Chypre*, 22, 216, 271, 280, 285  
     *Διήγησις εἰς τὸν θρῆνον τοῦ αἰχμαλωτισμοῦ τῆς εὐλογημένης Κύπρου*, 280  
     *Διήγησις τῆς Ἀμοχώστου*, 281  
 Tzédakis, Th. V., 280  
 Théocrite, 82  
 Théodore Gaza, 82, 88  
 Théodore II, despote de Morée, 30  
 Théodore Lascaris, 83  
 Théodore Métochite, 67  
 Théodore Prodrome, 68, 175  
 Théodoret de Cyr, 261, 294, 295  
 Théodoros Atouémès, 71  
 Théophraste, 83  
 Thérapon (saint), 78  
 Thibaut Aboul-Feraj, 192, 195, 251  
 Thibaut Gaudin, grand-maître du Temple, 110  
 Thomas d'Aquin (saint), OP, 26, 38, 52, 63, 65, 118, 119, 121, 164, 165, 292, 294  
     *De rationibus fidei contra Saracenos, Græcos et Armenos*, 165  
     *De regno*, 53, 118-121  
     *Somme Théologique*, 119  
 Thomas Magistros, 53  
 Thomas de Montolif, maréchal de Chypre, 30, 203, 256  
 Thomas de Morée, 189, 203  
 Thomas Raftopoulos, hiérodiaque, 52  
 Thomaso Ficardo, 259  
 Thuycidide, 261  
 Tibulle, 83  
 Tite Live, 128, 261  
 Tomaso Secondo, 42  
 Tommaso de Genariis, 72  
 Tommaso Porcacchi, 31, 253, 254  
     *Cagioni delle guerre antiche*, 253  
 Toringuel, 150  
*Τραγούδι τοῦ Ἀρμούρη (Τὸ)*, 179  
*Τραγούδι τοῦ δεινοῦ Πορφύρη (Τὸ)*, 179

*Τραγούδι τοῦ Θεοφυλάκτου (Τὸ)*, 179  
*Τραγούδι τῶν υἱῶν τοῦ Ἀνδρονίκου (Τὸ)*, 179  
 Tristan, 175, 177  
 Trogue Pompée, 75  
 Tuzio Costanzo, 281, 282, 291  
*Τυπικὸν de Saint-Sabbas*, 52  
 Ulpien, 97  
 Urry, famille, 31, 88  
 Valentin Cappadoca, 203  
 Valère, 292  
 Vandevoorde, Marie-Adélaïde, 142  
 Vasileios Perderias, copiste, 48  
 Victorinus de Feltró, 55  
 Vincent de Beauvais, 292  
 Virgile, 97, 292  
 Visconti, famille, 84  
*Voyage de Chypre à Tabriz*, 78  
 Xénophon, 75, 80  
 Yakinthos, métropolitain de Salonique, 69  
 Zacharia von Ligenthal, Karl E., 132  
 Zacharias Bustron, 225  
 Zepos, Panagiotis, 134  
 Zink, Michel, 146, 149  
 Zoé Paléologue, 89  
 Zuan Zamberlan, 250